



HAL
open science

Socio-anthropologie des Énergies Marines Renouvelables en Basse-Normandie

Laure Bourdier

► **To cite this version:**

Laure Bourdier. Socio-anthropologie des Énergies Marines Renouvelables en Basse-Normandie : Gouverner (par) l'alternative. Sociologie. Université de CAEN Normandie, 2019. Français. NNT : 2019NORMC029 . tel-04262174

HAL Id: tel-04262174

<https://theses.hal.science/tel-04262174>

Submitted on 27 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Normandie Université

THESE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité SOCIOLOGIE (SISE : 4200038)

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

**Socio-anthropologie des Énergies Marines Renouvelables
en Basse-Normandie :
Gouverner (par) l'alternative**

**Présentée et soutenue par
Laure BOURDIER**

**Thèse soutenue publiquement le 22 novembre 2019
devant le jury composé de**

Francis CHATEAURAYNAUD	Directeur d'études en sociologie, EHESS	Rapporteur
Salvador JUAN	Professeur de sociologie, Université de Caen Normandie	Codirecteur de thèse
Frédéric LEMARCHAND	Professeur de sociologie, Université de Caen Normandie	Codirecteur de thèse
Sezin TOPÇU	Chargée de recherche CNRS, Centre d'études des mouvements sociaux (Institut Marcel Mauss)	Examinatrice
Marie-Christine ZÉLEM	Professeur de sociologie, Université de Toulouse Jean Jaurès	Rapporteuse

Thèse dirigée par Salvador JUAN et Frédéric LEMARCHAND, laboratoire CERReV (EA 3918)

Socio-anthropologie des Énergies Marines Renouvelables en Basse-Normandie :
Gouverner (par) l'alternative

Résumé :

À la suite du paquet Énergie Climat Européen et des Grenelle de l'Environnement, l'État français lance à partir de 2011 une série d'appels d'offres et d'appels à manifestation d'intérêt pour la construction d'infrastructures d'énergies marines renouvelables (EMR) le long des côtes françaises, en particulier en Basse-Normandie, région fortement marquée par son lien avec le nucléaire civil et militaire. Les parties prenantes du développement des EMR y anticipent des problèmes d'« acceptabilité sociale ». L'objet de cette thèse est, à partir de l'étude des acteurs qui concourent au développement des EMR en Basse-Normandie et des dispositifs d'acceptabilité qu'ils mettent en place, d'appréhender le maintien et le renouvellement d'un système énergétique centralisé fondé sur le nucléaire, en y intégrant l'alternative renouvelable. S'appuyant sur une combinaison de techniques d'enquête (observation directe, entretiens, questionnaires, recueil de productions documentaires, de textes réglementaires et de documents biographiques) dont l'analyse s'appuie sur des méthodes principalement qualitatives, ce travail montre que le maintien du système énergétique opère à travers le gouvernement de la critique. Les acteurs locaux, y compris critiques des projets, sont mobilisés par les entreprises, l'État, les collectivités, et les scientifiques à l'aide de dispositifs visant à construire l'acceptabilité sociale. Avec ces dispositifs d'acceptabilité, on n'assiste pas à une transformation des projets techniques vers l'intégration de dimensions sociales, mais davantage à la translation d'enjeux sociaux en termes techniques.

Mots clés : Transition énergétique -- France - acceptabilité - participation - innovations techniques – France

Socio-Anthropology of Marine Renewable Energy in Lower Normandy
Governing (by) the alternative

Abstract :

Following the European Union climate and energy package and le Grenelle de l'Environment, the French State launched, from 2011, a series of calls for tender and for expressions of interest for the construction of infrastructures of Marine Renewable Energy (MRE). The planned infrastructures are located along the French coast, particularly in Lower Normandy, a region characterized by the production of civilian and military nuclear power. Stakeholders in the development of MREs anticipated problems of "social acceptability". This thesis, based on a study of the actors who participated in the development of MREs in Basse-Normandie and of the acceptability mechanisms they have put in place, focuses on maintaining a centralized energy system based on nuclear energy, that has integrated the renewable alternative. Based on a combination of survey techniques (direct observation, interviews, questionnaires, collection of documentary productions, regulatory texts and biographical documents) analysed mainly through qualitative methods, this thesis reveals that the maintaining of the energy system operates through the government of critique. Local actors, including those who oppose the project, are mobilized by companies, the state, regional public authorities, and scientists through mechanisms aiming to build social acceptance. Thus acceptability, as an instrument of governing, does not mean a transformation of technical projects towards a better integration of social dimensions, but rather a translation of social questions into technical terms.

Keywords : energy transition -- France – acceptability – participation – technical innovations

Intitulé et adresse du laboratoire de rattachement

Centre d'Étude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités - (CERReV - EA3918)

Maison de la Recherche en Sciences Humaines - Université de Caen Normandie - Esplanade de la Paix - CS 14032 - F-14032 CAEN CEDEX (France) - cerrev@unicaen.fr

Remerciements

Je remercie mes directeurs, Salvador Juan et Frédérick Lemarchand, d'avoir accepté d'encadrer cette thèse. Je vous remercie pour ce que vous m'avez appris.

Mes remerciements vont également à Marie-Christine Zélem et Francis Chateauraynaud, d'avoir accepté d'être rapporteur·es de cette thèse, et Sezin Topçu d'avoir bien voulu faire partie du jury.

Je tiens aussi à remercier les personnes qui m'ont donné un peu de leur temps au cours de cette recherche, pour répondre à des entretiens notamment, et qui ont laissé leur empreinte sur ce travail.

Merci aux personnels de la MRSH, aux collègues du Cerrev, pour cet environnement de travail dont j'ai eu la chance de bénéficier. Je remercie les secrétaires du Cerrev, Claudine Eliot, Laurence Dauvin et Muriel Bollengier, pour leur aide si précieuse.

Enseigner a été une expérience passionnante qui a contribué à enrichir ce travail, merci à mes étudiant·es pour leur curiosité et leur énergie, et à Élise Devieille pour ces réflexions partagées.

Je tiens à remercier mes collègues du séminaire Pratiques et pensées de l'émancipation, pour ces réflexions exigeantes et nourrissantes que nous avons pu participer à faire circuler un peu plus.

Merci à mes collègues et ami·es pour tous ces riches échanges, nos collaborations scientifiques et cette solidarité, et aussi pour vos relectures attentives et vos précieux conseils : Caroline Bocquet, Romain Bonnel, Élise Devieille, Amadou Diaw, Mathieu Douet, Camille Frémont, Lucile Herzog, Hélène Marche, Clément Poutot, Mathieu Uhel, Étienne Walker, et particulièrement à Maxime Cordellier pour son soutien incroyable.

Merci à Agnès, Élise, Joséphine, Marine, Sasha, Romain, pour votre soutien précieux et organisé ! Merci à Noé pour les rires et ce rapport serein au travail.

Merci à mes ami·es d'ailleurs en France de m'avoir accueillie quand j'avais besoin de changer de bibliothèque : Camille, Law, Hélène, Jill, Camille, Camille, et tou·tes les autres. Philippe, merci de m'avoir fait cette place.

Merci à mes parents Isabelle et Éric pour leurs encouragements et leurs attentions.

À mes petits feux de cheminée : Annah, Anne, Paul, Rayan, Mona et Monia.

À Alice, pour tout ce qu'on s'est appris.

À Clémence et Guillaume, pour vos rires et vos mots,

À Shira, pour cet échange si enthousiaste sur nos chapitres et tout ce qui a suivi,

À Camille et Pauline, faire ce chemin de la thèse à vos côtés l'a rendu beau et précieux,

À Zoé, ma sœur

Sommaire

Introduction	9
Chapitre I : Les énergies marines renouvelables, symbole écologique et objet technique	31
1.1. L'énergie : enjeu de la pensée écologiste et de la sociologie des risques	31
1.2. Les Renouvelables : argument, symbole et outil de transformation du système énergétique .	39
1.3. Les EMR, nouvelles énergies nouvelles, avec certaines spécificités maritimes	54
1.4. EMR : un objet technique « de pointe ».....	60
Conclusion.....	65
Chapitre II : Technocrates et énergies renouvelables : de nouvelles manières de gouverner ?.....	67
2.1. Les EMR et l'hypothèse technocratique	68
2.2. Gouvernamentalité, Acceptabilité, Participation.....	87
Conclusion.....	116
Chapitre III : Planification et maintien de la centralité nationale dans le développement de projets d'énergies marines renouvelables.....	119
3.1. Secteur public : planifier, autoriser, inciter	121
3.2. Secteur privé : investir de nouveaux marchés	134
3.3. Des structures mixtes	146
Conclusion.....	148
Chapitre IV : L'adaptation des territoires aux projets.....	151
4.1. Collectivités : construire l'attractivité et l'acceptabilité par la mobilisation.....	151
4.2. Acteurs Transversaux et acteurs locaux : mobilisations.....	166
Conclusion.....	186
Chapitre V : Le débat public : un dispositif qui favorise les ingénieurs	189
5.1. La CPDP du projet éolien <i>offshore</i> de Courseulles-sur-Mer : un espace de débat fréquenté mais contraignant, reproduisant différentes inégalités	192
5.2. Le maître d'ouvrage : hégémonie de la figure de l'ingénieur rendue « participante ».....	220
5.3. « Je suis un peu embêtante » : positionnement minoritaire de genre de Claude Brévan dans le débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer	231
Conclusion.....	259
Chapitre VI : la technicisation du politique comme outil de gouvernement	261
6.1. Le Rayonnement de la France	262
6.2. La technique comme moyen de rentrer en relation avec les publics	286
6.3. Techniciser le paysage ?.....	304
Conclusion.....	321

Chapitre VII : Acceptabilité sociale : gouvernement par les sciences (sociales) et gouvernement des sciences sociales	325
7.1. En Ordre de Marche : mobiliser les scientifiques pour attirer les industriels.....	328
7.2. Mobilisation des scientifiques dans le gouvernement des publics	339
7.3. Vers une ingénierisation des sciences humaines ?	357
Conclusion.....	371
Conclusion Générale	377
Bibliographie	387
Table des illustrations	403
Annexes	404
Table des matières.....	431

Acronymes

ACRO : Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest
ADEME : Agence du Développement et de la Maîtrise de l'Énergie
AFME: Agence Française de la Maîtrise de l'Énergie (devenue ADEME)
AIE : Agence Internationale de l'Énergie
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
AMP : Agence des Aires Marines Protégées
AO : Appel d'Offres
CAA: Cour d'Appel Administrative
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique
CEER : Conseil des Régulateurs Européens de l'Énergie
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
CNRT : Centre National de Recherche Technologique
CPDP : Commission Particulière du Débat Public
CRBN : Conseil Régional de Basse-Normandie
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
CRIRAD : Commission de Recherche et d'information Indépendante sur la Radioactivité
CUC : Communauté Urbaine de Cherbourg
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGEC: Direction Générale de l'Énergie et du Climat
DPM : Domaine Public Maritime
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
EMR : Énergie(s) Marine(s) Renouvelable(s)
EnR : Énergie(s) Renouvelable(s)
EPIC : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
ESR : Enseignement Supérieur et Recherche
FEM : France Énergies Marines
GECC: Groupe d'Étude des Cétacés du Cotentin
GMN: Groupe Mammalogique Normand
GON : Groupement Ornithologique Normand
HT : Haute Tension (63 000 et 90 000 volts)
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IRD2 : Institut Régional du Développement Durable
MEDDE : Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie
MIRIADE : Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Économique
MO : Maître d'Ouvrage
ONEM : Ouest Normandie Énergies Marines
PECRES : Pour l'Étude des Conditions de travail dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur
PNA : Ports Normands Associés
PREMAR : Préfecture Maritime
RTE : Réseau de Transport d'Électricité
SER : Syndicat des Énergies Renouvelables
SPL : Société Publique Locale
THT Très Haute Tension (225 000 et 400 000 volts)
UCBN : Université de Caen Basse-Normandie, devenue UCN : Université de Caen Normandie
UMR : Unité Mixte de Recherche
UMS : Unité Mixte de Service

Introduction

En 2011, en Basse-Normandie, l'une des régions les plus nucléarisées du pays le plus nucléarisé au monde, un rassemblement de militants anti-nucléaires, qui s'inscrit dans une histoire longue de conflits importants dans la région, parvient à ralentir la progression d'un train de déchets nucléaires, malgré un important dispositif policier. La même année, en Basse-Normandie, les élus régionaux lancent des programmes de recherche qui visent à prévoir si le développement annoncé d'énergies marines renouvelables (EMR) sur le territoire va entraîner des conflits. Pourquoi les élus ne semblent-ils pas s'intéresser aux résistances au nucléaire et se focalisent-ils sur l'acceptabilité sociale de sources de production d'électricité à venir qui semblent moins controversées et pourraient constituer une alternative au nucléaire ? Dans ce travail, je m'interroge sur les modalités de construction de l'acceptabilité sociale des EMR dans un contexte de controverses concernant la production d'électricité et, en particulier, le nucléaire.

Au printemps 2011, l'Institut régional du développement durable (IRD2), association créée par le Conseil Régional de Basse-Normandie et l'Université de Caen met en place un groupe de travail pluridisciplinaire dédié aux énergies marines renouvelables. Conformément à l'objet de l'IRD2, le but est d'« appuyer, grâce aux compétences scientifiques qu'il est capable de mobiliser, les collectivités locales dans leur prise de décision. » Focalisé sur les « questions non-technologiques », à savoir « acceptabilité environnementale et sociale », ce groupe se propose de faire un état des lieux des connaissances, de « relever les bonnes pratiques des autres Régions européennes sur le thème de l'acceptabilité environnementale et sociale des EMR », et enfin « d'élaborer des propositions de programme de recherche portant notamment, mais de façon non exclusive, sur l'acceptabilité sociale et environnementale des EMR ». Leur appel à candidature pour ce groupe et pour l'élaboration de programmes de recherche spécifie que « les candidatures issues du secteur des SHS (sciences humaines et sociales) sont particulièrement encouragées. »

En Basse-Normandie comme en France, les « énergies marines renouvelables » n'existent qu'à l'état de projet. Dans la région, les projets EMR sont principalement de deux ordres : la construction d'un parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer (au nord de Caen), d'une puissance comprise entre 450 MW et 500 MW, et la construction de projets pilotes hydroliens (avant une exploitation à plus grande échelle) dans le Raz Blanchard, une zone de forts courants à la pointe Ouest du Cotentin. Ensemble, la Région et l'Université ont donc

décidé de solliciter les scientifiques régionaux pour évaluer, par anticipation, les impacts sociaux de la construction d'infrastructures de production d'électricité le long des côtes bas normandes. Ces infrastructures sont issues de la recherche scientifique et technique. Toutefois, c'est sur le plan « non-technologique », compris comme « social et environnemental », que l'IRD2 souhaite orienter le développement des connaissances – en particulier en sciences humaines et sociales – pour proposer aux collectivités locales des outils d'aide à la décision. La sollicitation de la recherche par les politiques montre que ceux-ci appréhendent des problèmes de contestation de projets de production d'électricité considérée comme renouvelable.

Quelques mois plus tard, à l'automne 2011, dans la même région, un ensemble de collectifs anti-nucléaires appelle à un rassemblement à Valognes, dans la Manche, pour bloquer un train CASTOR (*Cask for Storage and Transport Of Radioactive Material*) contenant des déchets radioactifs de combustible nucléaire. Après avoir été retraités à l'usine Areva de la Hague, ceux-ci doivent être acheminés de Valognes par la voie ferrée jusqu'à la ville allemande de Gorleben, en Basse-Saxe, pour y être stockés définitivement. L'appel au rassemblement commence ainsi :

« La catastrophe de Fukushima se rajoute à la longue liste de l'horreur quotidienne du nucléaire, mais il n'est plus temps de s'étonner de cette réalité. Si pour certains elle est l'alibi d'un contrôle et d'une gestion de la vie plus poussée, elle attise pour d'autres un sentiment de colère qui ne se dissout pas dans le fatalisme ambiant ou l'attente désespérée d'une échéance électorale. C'est par un geste fort porté collectivement à l'intérieur même du pays le plus nucléarisé du monde que sortir de cette impuissance devient tangible. »

*En novembre prochain partira le dernier transport de déchets nucléaires CASTOR (*Cask for Storage and Transport Of Radioactive Material*) de La Hague à Gorleben en Allemagne. Voilà qui nous donne une occasion d'agir. La question des déchets constitue le maillon faible de l'industrie nucléaire, et l'illustration la plus frappante du scandale qu'elle est dans son ensemble : on ne sait pas plus s'en débarrasser aujourd'hui qu'il y a soixante ans — on les envoie finir leur demi-vie sous terre à Bure, en Lorraine, ou à l'air libre en Sibérie. »*

Les opposants rassemblés dans le « collectif stop castor » décrivent la production électronucléaire et ses catastrophes comme des « alibis » d'un exercice du pouvoir s'étendant jusqu'à la vie même. Les élections sont décrites comme incapables d'apporter un changement, et c'est notamment par des actions de blocage, à l'image de celles menées en Allemagne, que

ces militants entendent tenter « d'insuffler un nouvel élan à la lutte, de relancer le mouvement anti-nucléaire en France et, qui sait ?, d'un jour vaincre. » L'ennemi est désigné :

« La passion nationale des grands équipements et des nouvelles technologies, le rêve d'exporter un jour quelque chose d'autre que du vin, des armes et des bagnoles rencontrent ici les intérêts bien compris d'une mafia économique, d'une secte de scientifiques et d'ingénieurs qui se croient une élite. Pour le lobby nucléariste français, la seule façon d'échapper à la sanction de tous ses crimes et mensonges passés est d'en commettre d'encore plus énormes. Si la population a été un jour prise en otage, c'est par ces gens et cette démente-là. Le nucléaire en France est un cauchemar dont Fukushima doit sonner le réveil. »

Stop Castor désigne les nucléaristes comme une « mafia », un « lobby » criminel constitué de scientifiques et d'ingénieurs qui « prend en otage » la population. Pour les affronter, le collectif préconise de « reconnaître l'échec des hypothèses qui ont porté les réseaux anti-nucléaires de la phase précédente. » Parmi ces hypothèses, celle de la défense des « énergies alternatives » comme outil d'opposition au nucléaire :

« La nécessité de nous opposer au nucléaire ne signifie pas qu'il faille lui opposer les « énergies alternatives », sous peine de nous retrouver aux côtés des nouvelles mafias industrielles [...] La ligne de partage n'est pas entre le nucléaire et les énergies alternatives mais entre une production d'énergie centralisée, commerciale et gérée par en haut, et une production décentralisée, contrôlée localement et renouvelable ; une production en contact direct avec les besoins qu'elle doit satisfaire. C'est seulement à l'échelle locale que se dissout l'alternative entre le nucléaire et la bougie [...] Il faut cesser de penser la question de l'énergie en terme national si l'on entend sortir de l'impuissance. »

Quelles sont ces énergies alternatives et pourquoi le fait de les défendre constitue-t-il une contradiction, voire une impasse ?

En 1985, dans sa thèse, *La maison solaire*, Salvador Juan présente le fait d'habiter dans une maison équipée de panneaux solaires comme la mise en pratique et l'incarnation métonymique de l'écologisme. Il oppose cet écologisme au technocratisme :

« Comme les luttes antinucléaires (mais sur un autre plan) la maison solaire est au cœur de l'action écologiste et, en tant que telle, impliquée dans des rapports sociaux. Le domaine de notre recherche recouvre celui des représentations et des pratiques d'individus et de groupes engagés dans l'action écologiste ou qui voudraient le devenir comme il recouvre celui des représentations et pratiques d'une technocratie qui, en même temps qu'elle s'oppose aux visées écologistes,

tend à dominer le champ social au sein duquel elle agit.¹ »

Au milieu des années 1980, les énergies renouvelables / alternatives étaient donc pensées comme partie intégrante d'un mode de vie anti-nucléaire, en opposition aux rapports sociaux et aux pratiques induits par une technocratie.

Pourquoi, plus de quarante ans après les premières luttes anti-nucléaires, les opposants au nucléaire placent-ils le soutien aux énergies renouvelables parmi les hypothèses erronées dont il faut se défaire pour espérer vaincre ? Pourquoi, alors que ces opposants, le 22 novembre 2011, malgré un important dispositif policier, bloquent avec succès pendant plusieurs heures le train CASTOR en gare de Valognes, les élus régionaux se soucient-ils davantage des oppositions aux énergies renouvelables alors même qu'elles n'existent pas encore ? Comment penser la question de l'opposition aux énergies renouvelables – ou la question de l'acceptabilité de telles énergies – alors que ceux qui posent cette question n'établissent pas de lien avec la question de l'énergie nucléaire, omniprésente dans la région ?

L'objet de cette thèse est, à partir de l'étude des acteurs qui concourent au développement des EMR en Basse-Normandie et des dispositifs d'acceptabilité qu'ils mettent en place, d'appréhender le maintien et le renouvellement d'un système énergétique centralisé fondé sur le nucléaire.

Quelles sont les caractéristiques de ce qui se présente comme deux sources de production d'électricité opposées : électronucléaire d'une part, et EMR d'autre part ? Dans quelle histoire des conflits s'inscrivent-elles ? Le programme électronucléaire français commence en 1974. Depuis son origine, les projets électronucléaires sont contestés. Les luttes se concentrent autour de projets de centrale (Plogoff, Creys-Malville, etc.) et sont portées de manière locale, mais aussi nationale (à travers l'organisation d'événements plus larges). Pour Valognes, il en va de même : des luttes et des groupements riverains de la Manche (notamment les militants opposés à la construction de la ligne THT Cotentin-Maine), et des militants venus de toute la France (et d'ailleurs), inspirés par les tactiques allemandes. À ses débuts, dans les années 1970, la critique aborde le nucléaire comme l'incarnation d'un type de société caractérisée par son autoritarisme et son technicisme. Au cours des années 1980, elle se transforme en se concentrant davantage sur les risques (sanitaires et les risques d'accident) que sur les atteintes aux libertés impliquées par la production électronucléaire. Cette transformation

¹ Salvador JUAN, *De la maison solaire à l'action anti-technocratique ; approche sociologique de l'écologisme en France*, Université de Paris-Jussieu, 1985, p. 9.

s'accompagne d'une montée en puissance de la contre-expertise portée par des associations (comme l'ACRO ou la CRIRAD²) qui s'emploient à faire la preuve des effets délétères de la radioactivité sur la santé humaine et sur les écosystèmes (tant suite à des catastrophes ou des accidents que lorsque les centrales fonctionnent « normalement »).

Les EMR comptent parmi les énergies renouvelables dont le développement est le plus récent en France, et pour cause, elles n'existent qu'au stade de prototype ou de projet, et aucune unité d'exploitation industrielle n'a encore été mise en service. Les travaux pour les premiers parcs éoliens en mer vont commencer, après le rejet de tous les recours en justice annoncé fin juillet 2019. Mobilisant l'énergie des vents et des courants marins³, les éoliennes en mer⁴ et les hydroliennes sont inscrites dans la catégorie des énergies renouvelables. Au début de mon travail, les énergies marines ne sont pas contestées à l'échelle nationale malgré l'échec ou le report de deux projets éoliens en mer au large des côtes haut normandes attribués à l'opposition de résidents secondaires pour Veulettes-sur-Mer, et de pêcheurs pour le Tréport. L'éolien terrestre, mis en place depuis plus longtemps, est également accepté sur le principe, si l'on en croit les sondages⁵. En France, au milieu de la première décennie 2000, la production éolienne commence véritablement, et passe de moins de 2500 GWh à plus de 20 000 GWh en 2016, soit presque dix fois plus⁶. Toutefois, à l'échelle locale, les riverains s'organisent parfois pour tenter d'empêcher la construction de parcs éoliens. La *Fédération environnement durable*, elle-même affiliée à une fédération européenne, regroupe ces associations locales et leur propose un soutien juridique et logistique. Pour autant, ces associations d'opposants ne sont pas aussi visibles que les militants antinucléaires sur la scène nationale, pas plus que

² ACRO : Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest ; CRIRAD : Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité. Toutefois, certains groupes militants continuent de formuler leur critique en termes de rejet de la société que le nucléaire contribue à construire : mobilisation de la puissance policière, puissance de l'État, centralité de la décision politique... À Valognes, par exemple, les différentes tendances du mouvement sont représentées, malgré des désaccords politiques sur les objectifs et sur les modes d'action légitimes (notamment vis-à-vis du caractère illégal de certains d'entre eux.)

³ Pour celles qui sont prévues en (anciennement) Basse-Normandie. Pour le détail des différents modes de production d'électricité rassemblés sous l'expression « énergies marines renouvelables », voir Chapitre 1, section 1.3.

⁴ Qui n'ont de maritime que leur emplacement – puisque, comme les éoliennes terrestres, elles sont actionnées par le vent. Si ailleurs dans le monde les éoliennes en mer sont en général distinguées des EMR, c'est rarement le cas en France, où les entreprises les placent dans la même division, et où elles tiennent une place dans les salons des énergies marines, par exemple. Pour la Basse-Normandie, toutes les politiques relatives au EMR incluent les éoliennes en mer.

⁵ L'ADEME propose une enquête annuelle « Les Français et l'environnement ». Selon celle de 2014, 95 % des répondants se disent favorable au développement des énergies renouvelables en France, et 90 % pensent que la production d'énergies renouvelables à l'échelle locale est souhaitable, même si c'est plus cher. <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete-environnement-synthese-201410-vc.pdf>.

⁶ « Chiffres clés des énergies renouvelables - Edition 2018 », Commissariat général au développement durable p. 84.

leurs mots d'ordre ne constituent un élément central dans le discours des partis politiques⁷. La composition même de ces groupes d'opposants, en termes politiques et en termes de classe sociale, est variable. Si les risques pour la santé font partie des arguments de certains de ces opposants, le motif d'opposition central est la gêne visuelle (appuyée par une critique de l'efficacité faible et du coût de l'éolien).

Penser les énergies marines renouvelables à la lumière du nucléaire

Ce travail de thèse est issu d'une demande émanant de la Région Basse-Normandie de produire une recherche concernant l'acceptabilité sociale des projets EMR. La question de l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables est, au moment de la rédaction du projet de thèse, principalement traitée dans des rapports qui visent à informer l'action publique, notamment élaborés par l'ADEME et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT)⁸. Ceux-ci mobilisent des outils issus de l'économie pour quantifier l'impact des éoliennes sur le bien-être des riverains et évaluer les possibilités de succès de l'implantation des projets. Ce type d'étude me paraît poser deux types de problèmes : le premier est que l'approche par la quantification est réductrice et ne permet pas de saisir la complexité des représentations et des valeurs à l'œuvre dans la construction des opinions des riverains, le second est qu'elle est focalisée sur les seuls acteurs locaux. La littérature internationale sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens évolue vers la résolution du premier, en critiquant les travaux antérieurs. Ces travaux établissent alors le fait que les motivations des opposants aux projets ne sont pas uniquement économiques, loin de là : l'attachement au lieu et à son esthétique, et la justice de la procédure important. La littérature internationale concernant l'éolien *offshore* est plus fournie que la littérature française, car les projets éoliens offshore sont développés en Europe du Nord (Danemark, Pays Bas, Allemagne, Angleterre...) avant les premières esquisses de projet en France. Elle se focalise sur les enjeux d'acceptabilité en cherchant à évaluer les

⁷ Lors des dernières élections européennes, en 2019, le Rassemblement national décide toutefois d'en faire un élément de campagne. Voir <https://www.europe1.fr/politique/la-rn-lance-une-campagne-stop-eoliennes-elles-sont-un-drame-pour-l'environnement-estime-jordan-bardella-3887738>; https://actu.fr/normandie/vexin-sur-epte_27213/energie-rassemblement-national-prone-nucleaire-plutot-leolien_23301406.html.

⁸ Sébastien TERRA et Aurore FLEURET, « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes - Enquête sur quatre sites éoliens français », « études et documents » du service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEIDD) du Commissariat général au développement durable (CGDD), juin 2009.

positions des publics, à documenter les conflits ou à évaluer la potentialité de conflits pour informer la planification et la prise de décision politique, autant que pour proposer des « bonnes pratiques » aux entreprises. La compensation à l'endroit des communautés (*Community Benefits*) fait également l'objet de recherches⁹. Les travaux focalisés sur les communautés locales mobilisent des notions comme la « justice sociale » ou l'« empowerment » pour appréhender la manière dont les communautés locales sont susceptibles d'être davantage intégrées à la prise de décision concernant les projets, et ainsi favoriser leur bon développement. Toutefois, ces chercheurs partagent pour la plupart un implicite en faveur des projets, et peuvent alors conférer à leur travail l'objectif final de favoriser le développement EMR, créant du même mouvement une légitimité nouvelle aux sciences humaines : la capacité de faire en sorte que des communautés modifient leur vision d'elles-mêmes pour intégrer les EMR au sein de leur culture :

« Les communautés locales pourraient être soutenues par la recherche en SHS dans la création de nouvelles mythologies et de nouveaux imaginaires à travers lesquels les technologies EMR deviendraient partie intégrante de leur culture, autant que de leur environnement biophysique. Un environnement physique, politique et légal complexe constitue le contexte de ces nouvelles technologies EMR, et son développement offre aux SHS des opportunités de se confronter aux enjeux maritimes et de s'intégrer à la conception des nouveaux paysages des énergies marines¹⁰. »

De telles approches prônent l'intervention des sociologues sur les acteurs riverains ou en conflit d'usage avec les EMR, indirectement via l'évaluation de leurs opinions et de leurs comportements, ou directement, à travers une modification de la culture collective de ces

⁹ L'un des seuls travaux qui étudie le projet de parc éolien en mer de la baie Saint-Brieuc, qui fait partie des quatre parcs éoliens attribués lors du premier appel d'offres de l'État est celui de Charlène Kermagoret. Économiste, elle se focalise sur les acteurs locaux et étudie les mécanismes de compensation. Charlène KERMAGORET, *La compensation des impacts sociaux et écologiques pour les projets d'aménagement : acceptation, perceptions et préférences des acteurs du territoire. Application au projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc*, Thèse de doctorat en économie, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2014.

¹⁰ Ma traduction de « local communities could be supported by Social Sciences and Humanities (SSH) research in creating new mythologies and imaginaries through which MRE technologies become an integral part of their culture, as well as part of their biophysical environment. A complex physical, political, and legal environment provides the context for these new marine energy technologies, and its development provides opportunities for SSH research to address issues around the sea and to integrate into the design of new marine energy seascapes. », Sandy KERR, Laura WATTS, Ruth BRENNAN, Rhys HOWELL, Marcello GRAZIANO, Anne Marie O'HAGAN, Dan VAN DER HORST, Stephanie WEIR, Glen WRIGHT et Brian WYNNE, « Shaping Blue Growth: Social Sciences at the Nexus Between Marine Renewables and Energy Policy », in Chris FOULDS et Rosie ROBISON (dirs.), *Advancing Energy Policy: Lessons on the integration of Social Sciences and Humanities*, Cham, Springer International Publishing, 2018, pp. 31-46.

acteurs. De plus, leur cadrage sur les acteurs riverains des projets reste le même que celui des premiers travaux sur l'acceptabilité.

En France, un champ de recherche autour de l'Énergie et de la transition énergétique commence à se structurer au début des années 2000, autour de colloques (« Sociologie de l'Énergie », Toulouse, octobre 2012 et Tours, juillet 2015 ; « Réussir la transition énergétique : Quelles dynamiques de changement? », Lille, janvier 2015; « Sciences sociales et transition énergétique », Grenoble, mai 2015) et d'ouvrages (*Sociologie de l'Énergie, Gouvernance et pratiques sociales*¹¹ ; *L'énergie des sciences sociales*¹², *Réussir la transition énergétique*¹³). L'idée de transition énergétique est au cœur de ces travaux : assiste-t-on à un changement de paradigme énergétique, vers une « société décarbonée », et comment favoriser ce changement ? Empruntant notamment à la sociologie de l'action publique, à la sociologie des sciences et des techniques¹⁴, mais aussi à la sociologie de la consommation, les travaux se concentrent sur les transformations des politiques de production d'électricité et accordent une place importante à la réception par les usagers. C'est que le « monde de l'énergie » est centré sur la technique, et que les sociologues s'efforcent de mettre à jour la part sociale de ces techniques :

« La sociologie [se propose de] réfléchir aux conditions d'émergence des innovations technologiques, aux conditions de leur acceptabilité et de leur appropriation sociales, ainsi qu'aux conditions de leur développement. Cette posture contraste avec celle, habituellement adoptée, qui consiste à faire le pari que la technique est universelle, et à occulter la complexité sociale et la diversité des pratiques sociales. En quoi la sociologie de l'énergie peut-elle nous éclairer sur ces dynamiques ? Quels sont les facteurs qui structurent les actes d'achat et les pratiques d'usage ? Dans quelle mesure et à quelles conditions peuvent-ils évoluer pour converger vers le projet d'une société décarbonée ?¹⁵ »

¹¹ Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS Ed., impr. 2015, 2015, 476 p.

¹² Olivier LABUSSIÈRE et Alain NADAÏ (dirs.), *L'énergie des sciences sociales*, Paris, France, Alliance Athena, 2015.

¹³ Helga-Jane SCARWELL, Divya LEDUCQ et Annette GROUX (dirs.), *Réussir la transition énergétique*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2015, 312 p.

¹⁴ Comme l'article de Alain Nadaï et Olivier Labussière qui, en étudiant le projet de parc éolien en mer de Veulettes-sur-Mer, retracent le processus de traduction de la technologie éolienne terrestre vers sa déclinaison maritime. Alain NADAÏ et Olivier LABUSSIÈRE, « Recomposer la mer pour devenir offshore : le projet éolien de Veulettes-sur-Mer, Moving offshore, recomposing the sea: wind power in Veulettes-sur-Mer (France) », *Natures Sciences Sociétés*, 26 novembre 2014, vol. 22, n° 3, pp. 204-218.

¹⁵ Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY, « Pour une sociologie de l'énergie », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, p. 17.

Avec une perspective d'étude de l'action publique, le travail d'Aurélien Evrard montre dans *Contre Vents et Marées, Politiques des énergies renouvelables en Europe*, que d'alternative contre-culturelle contradictoire aux représentations dominantes dans le secteur de l'électricité, qui devient une alternative de politique publique (impliquant la décentralisation de la production et de la distribution, mais aussi des transformations de la démocratie), les énergies renouvelables ont progressivement été intégrées au secteur électrique français, comme des technologies parmi d'autres, sans en modifier les principes d'organisation¹⁶.

À partir de ce constat, on peut envisager les énergies marines renouvelables comme s'inscrivant dans la continuité d'un système énergétique fondée sur le nucléaire. Pour cela, je me suis intéressée aux recherches concernant le développement de la production d'électricité électronucléaire, qui permettent alors de saisir à nouveaux frais le développement des EMR comme celui de nouvelles infrastructures de production d'électricité.

Dans un premier temps, les travaux qui concernent le nucléaire envisagent celui-ci comme une dimension d'un pouvoir politique à travers l'analyse des groupes qui portent son développement. La production électronucléaire et ses critiques font l'objet, dès les années 1970, de nombreux travaux visant à appréhender leurs implications sociales. Alain Touraine, dans les années 1970, présente la lutte anti-nucléaire et l'écologisme comme un mouvement social susceptible de transformer la société industrielle, dans le cadre d'un nouveau conflit social central qui l'oppose aux technocrates. Celui-ci est dénoncé par les premiers militants anti-nucléaires, qui le mettent en lien avec un type de société : autoritaire, policière, technophile et productiviste. Ces mêmes militants présentent les énergies renouvelables comme des alternatives. La thèse de Salvador Juan évoquée plus haut s'inscrit dans la continuité de cette réflexion. À l'époque, de nombreux travaux examinent l'hypothèse de la transformation de la France en une société technocratique dans l'après Seconde Guerre mondiale¹⁷. S'intéressant à cette même période mais écrivant au début des années 2000, l'historienne Gabrielle Hecht propose, elle, une analyse de la construction des régimes

¹⁶ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées : politiques des énergies renouvelables en Europe*, Paris, France, Presses de Sciences Po, 2013, 268 p.

¹⁷ Pierre BIRNBAUM, *Les sommets de l'Etat : essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1980, 192 p ; Jean-Claude THÉNIG, *L'ère des technocrates : le cas des Ponts et Chaussées*, Paris, France, Éd. L'Harmattan, 1987, 317 p ; Pierre PAPON, *Le pouvoir et la science en France*, Paris, France, Éd. du Centurion, 1979, 314 p ; Ezra N. SULEIMAN, *Politics, power, and bureaucracy in France : the administrative elite*, Princeton, N.J., Etats-Unis d'Amérique, Princeton University Press, 1974, xviii+440 p ; Élie COHEN, *Le colbertisme « high tech » : économie des Telecom et du Grand projet*, Paris, France, Hachette, 1992, 404 p ; Richard F. KUISEL, *Capitalism and the state in modern France : renovation and economic management in the twentieth century*, London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1981, xiv+344 p.

technopolitiques mobilisés dans la mise en œuvre du programme électronucléaire français, en montrant à quel point celui-ci est produit comme indissociable du *Rayonnement de la France* et donc de la nation elle-même¹⁸.

La catastrophe de Tchernobyl matérialise un tournant dans la manière d’appréhender le nucléaire : sur le plan des risques, des controverses, et de la participation du public. Françoise Zonabend, en mobilisant les outils de l’anthropologie, analyse comment les riverains et les travailleurs de l’usine Cogema de la Hague développent des stratégies défensives qui leur permettent de continuer à vivre avec les risques. Francis Chateauraynaud et Didier Torny développent, à travers l’étude des « lanceurs d’alerte », les conditions de naissance et d’évolution des controverses liées au risque nucléaire¹⁹. Plus généralement, la catastrophe nucléaire est mobilisée comme exemple paradigmatique dans *la société du risque*, de l’allemand Ulrich Beck, et des travaux qui s’inscrivent dans sa lignée²⁰. Ulrich Beck postule qu’avec la prolifération des risques, nos sociétés deviennent plus réflexives. Cette réflexivité vient placer la science au cœur de la discussion publique, en rassemblant des acteurs qui étaient susceptible d’en être exclus. Dans le prolongement de l’ouvrage *Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique*, de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, s’ouvre un champ de recherche sur de nouveaux dispositifs, participatifs, qui visent à permettre la mise en discussion des choix scientifiques par d’autres que les scientifiques eux-mêmes²¹. En accréditant la légitimité des critiques, ces auteurs défendent la mise en place de forums hybrides, rassemblant experts et non experts, et analysent les reconfigurations de la décision susceptibles d’être ainsi permises.

Les travaux de Sezin Topçu amorcent un retour du nucléaire en termes de pouvoir. D’après Sezin Topçu, les approches prônant la démocratie technique sous-estiment le pouvoir des

¹⁸ Gabrielle HECHT, *Le rayonnement de la France : énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde guerre mondiale*, traduit par Guenièvre CALLON, Paris, Amsterdam, 2014, 455 p.

¹⁹ Francis CHATEAURAYNAUD et Didier TORNAY, *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l’alerte et du risque*, Paris, France, Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales, 1999, 476 p.

²⁰ Yves DUPONT (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003 ; Frédérick LEMARCHAND, *La vie contaminée. Éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques*, Paris, Éditions L’Harmattan, 2003, 272 p ; Guillaume GRANDAZZI et Frédérick LEMARCHAND (dirs.), *Les silences de Tchernobyl : L’avenir contaminé*, Paris, France, Éditions Autrement, 2004, 234 p.

²¹ Le second projet éolien en mer de France, dit des « Deux-Côtes », au large du Tréport, fait l’objet d’un débat public CNDP en 2010. Ce débat public fait partie des trois terrains comparés d’une thèse de Sciences de l’information et de la communication. Clément Mabi, son auteur, y analyse spécifiquement le dispositif de débat public sur le parc éolien. Clément MABI, *Le débat CNDP et ses publics à l’épreuve du numérique : entre espoirs d’inclusion et contournement de la critique sociale*, Thèse de doctorat, Université de Technologie de Compiègne, France, 2014.

institutions. Dans son ouvrage, *la France nucléaire*²², elle s'attache à analyser la nucléarisation de la France, et la manière dont, malgré l'importance des critiques dont elle a fait l'objet tout au long de son développement, la filière nucléaire continue d'occuper une place centrale dans le système énergétique et politique français. En s'appuyant sur les approches développées par Michel Foucault, elle propose une réflexion sur le *gouvernement de la critique* du nucléaire. Le gouvernement de la critique correspond pour elle à un ensemble de stratégies, d'outils, de procédures et d'actions utilisés par l'industrie nucléaire pour s'imposer et perdurer malgré les résistances. Elle distingue différents instruments qui permettent de gouverner la critique du nucléaire : répressif, économique, juridico-administratif, temporel, discursif et communicationnel, et participatif. Très récemment, Annaïg Oiry, mobilise le *gouvernement de la critique* dans son étude de projets EMR sur le littoral français²³. Elle propose une démarche parallèle à la mienne, mais dans une approche mêlant géographie politique de l'environnement et géographie du littoral. Dans ce travail, je me focalise davantage sur le rôle de l'action publique territoriale et des acteurs de la recherche dans la construction de l'acceptabilité sociale. La place que j'accorde, dans ce travail, au dispositif débat public est également plus centrale.

Dans ce travail, je choisis une perspective inversée par rapport aux travaux sur l'acceptabilité des EnR et des EMR qui regardent « vers le bas » les populations riveraines et les organisations d'opposants. Comme ceux qui examinaient l'hypothèse d'une technocratie, je choisis de m'intéresser aux acteurs qui mettent en œuvre les projets d'EMR en France. J'emprunte pour cela à la démarche de Sezin Topçu, en examinant par quels moyens les énergéticiens mobilisent des instruments analogues dans le gouvernement de la critique des EMR à celui du nucléaire, en postulant que les EMR sont désormais l'une des dimensions du même système énergétique (un système centralisé construit autour et par le nucléaire²⁴.) Dans cette perspective, mon appréhension de l'acceptabilité sociale des EMR diffère de celle proposée par la plupart des travaux qui lui sont consacrés : j'analyse l'acceptabilité sociale comme un dispositif visant à faire accepter les EMR – et le système énergétique auxquelles elles appartiennent. En somme, je questionne le caractère « renouvelable » des énergies marines renouvelables : dans quelle mesure constituent-elles, à l'image de celles imaginées

²² Sezin TOPÇU, *La France nucléaire : l'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, France, Ed. du Seuil, 2013, 349 p.

²³ Annaïg OIRY, *La transition énergétique sous tension ? : contestations des énergies marines renouvelables et stratégies d'acceptabilité sur la façade atlantique française*, thèse de doctorat en géographie, Paris 1, 2017.

²⁴ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, op. cit.

dans les années 1970, le support de projets de société alternatifs ? à l'inverse, dans quelle mesure sont-elles un outil du renouvellement des modes de l'exercice du pouvoir permettant le maintien du système nucléaire ?

Positionnement de recherche, recueil de données et méthode

Après un travail de Master portant sur l'hégémonie des médecins et des technocrates sur la santé, qui, dans les traces d'Ivan Illich, visait à montrer que le système de santé dépossédait les individus de toute autonomie dans la manière d'appréhender leur corps, de le soigner, mais aussi de le penser et de donner du sens à la souffrance et à la mort, puis un travail de Master 2 tentant d'examiner en quoi les associations de santé échouaient ou non à recréer un semblant d'autonomie pour des patients chroniques notamment. C'est seulement après ces deux années de master que je me suis tournée vers les questions liées à l'environnement et la technique, puisque je candidatais, sur une allocation de thèse, à une recherche doctorale concernant l'acceptabilité des EMR.

Marquée par mon cursus de sociologie à Caen, qui accordait une large place à la sociologie des risques – en particulier nucléaires, ma perception des énergies renouvelables était celle d'une alternative énergétique aux risques induits par le nucléaire. Mais j'étais également familière de certaines théories examinant l'hypothèse de l'existence d'une classe technocratique, dont le nucléaire était le pilier : les grandes entreprises développant les projets d'EMR étaient les mêmes que celles ayant été à l'origine de la nucléarisation et de l'industrialisation de la France. J'étais tiraillée entre ces deux approches.

Par ailleurs, mon expérience de master m'avait permis d'appréhender la centralité du contrôle exercé par les grandes entreprises sur la recherche scientifique comme condition de leur hégémonie, et comme un facteur iatrogène. Ce contrôle repose notamment sur les conflits d'intérêt, qui sont également délétères pour le champ scientifique lui-même. Pour autant, cette logique de contrôle de l'innovation scientifique me paraissait n'affecter que les disciplines de sciences dites « dures », à même de produire des innovations commercialisables. La séparation entre financement public de la recherche, et financement par les entreprises m'apparaissait alors comme un remède à ce problème des conflits d'intérêt.

Ce travail de thèse est issu d'une demande émanant de la Région Basse-Normandie de produire une recherche concernant l'acceptabilité sociale des projets EMR. Au départ, je percevais le financement de thèse régional comme le financement de thèse ministériel : une allocation publique n'impliquant pas de conflits d'intérêt. Les contrats étaient les mêmes, le financeur n'ayant pas de droit de regard ni de propriété sur les résultats du travail. Cependant, j'ai rapidement découvert que ce financement entraînait différentes obligations tacites envers l'université, mais aussi envers le conseil régional. Par la mise en place de réunions de pilotage de thèse, puis l'inclusion dans les réunions de l'Institut Régional du développement durable (IRD2) qui visaient à préparer un colloque sur l'acceptabilité des EMR, j'ai compris que mon analyse était envisagée comme devant contribuer à l'essor des projets d'EMR dans la région – qui impliquait l'implantation des industriels. Ceux-ci s'intéressaient également à ma thèse, et participaient également à des réunions, ce qui me donnait l'impression de vivre un conflit d'intérêt indirect auquel il était difficile de poser des limites claires, dans un contexte de tutoiement et de consensus apparent sur la nécessité de développer les énergies renouvelables, pour lutter contre le changement climatique, mais aussi pour « sauver la région » d'un déclin économique.

En résonance avec ces premiers éléments de positionnement, mes actes de recherche initiaux consistent à mener des entretiens avec les fonctionnaires régionaux qui sont impliqués dans la mobilisation visant à favoriser le développement des EMR en Basse-Normandie. Ces entretiens sont au départ définis comme des entretiens exploratoires, destinés à me permettre d'identifier les groupes en présence, les acteurs locaux déjà identifiés, ainsi que les différents projets en cours dans la région. Mais ils me permettent également de chercher à appréhender les liens unissant les acteurs du développement des EMR entre eux, leurs alliances, mais aussi les rapports de force et les conflits qu'ils entretiennent (entre État, État en Région, Agences d'État, Collectivités, Entreprises, Associations). Je les interroge également sur leurs représentations de l'énergie et du littoral, initialement dans l'optique de confronter ces représentations à celles des acteurs locaux. Ces entretiens donnent également lieu à des injonctions de la part de certains enquêtés sur la place que doit occuper mon travail dans la production de connaissances et d'outils pour appréhender les résistances des populations aux projets.

Ces injonctions sont réitérées y compris hors des temps d'entretien, et révèlent les représentations de la recherche en sociologie construites depuis l'extérieur de la discipline par ces acteurs non-sociologues. Ainsi, il fallait être capable de fournir une analyse sur le champ,

un discours, qui en réalité nécessitait des mois de terrain et de recherche, ou qui aurait pu être tenu par un spécialiste connaissant les enjeux du littoral local depuis de nombreuses années. Ces attentes, imaginées (par moi) ou réelles, de la part des acteurs de terrain, mais aussi de mes interlocuteurs (scientifiques ou non), ont pesé de leur lourd poids sur ces années de thèse. Je m'apercevais aussi que ma recherche, son objet, ses objectifs, ses finalités, serait sans cesse définie à l'extérieur de moi par ces acteurs insérés dans mon terrain même, et qu'il m'était extrêmement difficile de me distancier de ces injonctions permanentes, répétées, multiples, parfois contradictoires entre elles, n'ayant pas forcément de rapport avec la sociologie, et noyant, par leur nombre et leur densité, mes propres objectifs de recherche.

En parallèle, je commence à rencontrer des acteurs riverains des projets, ainsi que les associations d'opposants, dans le but d'appréhender leurs perceptions des projets, leurs représentations des systèmes énergétiques, et leur relation aux espaces littoraux. Les associations d'opposants sont particulièrement méfiantes, et ce n'est que par l'intermédiaire d'une connaissance commune que je finis par obtenir un rendez-vous. Les opposants craignent à la fois que je sois l'envoyée d'un industriel « déguisée » en étudiante, et à la fois que je mobilise publiquement leurs propos d'une manière qui les desservirait. Cela me permet de mesurer le caractère conflictuel et stratégique autour des projets, ainsi que la manière dont l'espace médiatique est perçu comme crucial, mais potentiellement défavorable aux opposants. Plus tard, suite à ma participation aux journées « les EMR, et vous » organisées par l'IRD2, je suis citée dans un article de Ouest France. Je reçois alors plusieurs mails de la personne qui m'a mise en contact avec l'association d'opposants, qui critique mon absence de neutralité et la manière dont j'évoque les opposants (uniquement par rapport à une revue de la littérature internationale – ce que ne spécifie pas l'article), ajoutant que de futurs entretiens ne seront plus possibles. Cet épisode est révélateur des multiples filtres qui se surimposent au discours sociologique : la façon dont est défini l'évènement (y compris le fait qu'il soit organisé par la Région), le cadrage proposé par l'animateur de la table ronde, le format des articles de presse constituent autant d'éléments qui viennent donner un sens différent à mon propos.

Cet épisode crée un déclic : si, au départ de la thèse, j'imagine que proposer un travail permettant de restituer la complexité des représentations à l'origine des prises de positions relatives aux projets EMR peut permettre d'atténuer les effets de caricature qui s'exercent sur les opposants, je me rends compte que les situations d'énonciation induites par le fait que ma thèse soit financée par la Région produisent des effets de pouvoir que je ne peux pas maîtriser.

L'existence même de mon travail de thèse *sur l'acceptabilité* est un élément de discours qui a davantage d'importance que le fond de ce travail.

La science contribue à la construction du social, comme l'écrit notamment Michel Callon. En découle, notamment pour les sociologues, la nécessité de prendre en compte la dimension performative des sciences²⁵. À mon sens, cette dimension performative rend nécessaire le fait d'interroger sa position, comme étant incluse dans l'objet étudié. Cette posture de réflexivité sur son inclusion diffère de celle proposée par « la science classique [pour laquelle] le chercheur – observateur, concepteur, expérimentateur – est toujours hors du champ. ²⁶» Ma position, si l'on envisage l'ensemble du système d'acteurs concernés par le développement des énergies marines, est en effet située à l'intérieur de ce système. On attend de moi que je produise des discours sur des catégories d'acteurs précises. Or situer la place du chercheur, c'est aussi prêter attention non pas seulement à sa position d'énonciation, mais à ce qu'il ou elle en fait, notamment dans les espaces politiques et médiatiques, comme l'écrivent Pierre Tévanian et Sylvie Tissot :

« Ce qui est en jeu est en somme la distribution de la parole : qui est sujet du discours autorisé, qui n'est qu'objet ? Qui parle de qui ? On l'oublie trop souvent : les rapports de pouvoir s'expriment sur le plan linguistique autant que sur les plans politique, économique ou social.²⁷ »

Faire de certaines catégories d'acteurs des objets, et en placer d'autres à l'extérieur ou à la périphérie de son étude, ou leur conférer un statut de sujet, et souvent d'interlocuteur, est déjà une forme de discours en soi, et un acte de pouvoir. Si l'on appréhende avec ce prisme les recherches sur l'acceptabilité sociale que j'ai évoquées plus haut, on remarque que les groupes placés en position d'objet de discours restent les mêmes (les riverains), les acteurs de l'action publique, les entreprises en sont alors absentes, ou incluses en tant que sujet²⁸. Ces derniers sont également les destinataires de ces études. L'actualité du phénomène étudié, et la volonté

²⁵ Michel CALLON, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du Travail*, 3 janvier 1999, vol. 41, n° 1, pp. 65-78 ; Fabian MUNIESA et Michel CALLON, *La performativité des sciences économiques*, Presses Universitaires de France, 2013.

²⁶ Jean-Pierre POURTOIS et Huguette DESMET, *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Mardaga, 2007, p. 35.

²⁷ Pierre TÉVANIAN et Sylvie TISSOT, « La langue des médias, pourquoi la critiquer, comment la critiquer ? », *Mouvements*, 9 février 2010, n° 61, n° 1, pp. 45-59.

²⁸ Au sens de Pierre Tévanian et Sylvie Tissot. Ce phénomène opère malgré les évolutions d'une évaluation restrictive des positions d'opposition des riverains aux projets, en une recherche plus qualitative sur la construction des valeurs et la justice de la procédure.

des acteurs (entreprises et action publique) de mobiliser ces recherches dans le cadre d'un rapport de force construisent également la situation d'énonciation.

Face à ces contraintes, je suis placée face à un choix : prendre part à la construction d'un dispositif d'acceptabilité sociale comprenant la production de discours scientifiques sur les populations riveraines des projets, ou décaler l'objet de ma thèse. Cette réflexion me conduit à retourner mon regard vers ceux qui produisent le développement EMR en Basse-Normandie, et en particulier sur les dispositifs d'acceptabilité qu'ils construisent.

Dès le début de la thèse, le financement me place d'emblée en position de proximité avec les acteurs régionaux du développement EMR. Cette proximité est marquée par un implicite que je choisis de laisser en l'état : comme la plupart des travaux sur l'acceptabilité sociale, mon terrain n'inclurait pas les acteurs qui sont à mes côtés, mais seulement « les populations ». Ma posture semble être celle d'une experte parmi les experts, « surplombant » le monde social. Cette intégration relative me permet de repérer les temps forts organisés en région et d'y demander des accès. Dans ces cadres, je ne dévoile pas le fait que je me livre à des observations, mais je ne cache pas le fait que je suis sociologue et que je travaille sur l'acceptabilité. La première fois, je constate que mon apparence dénote parmi une majorité d'hommes en costume-cravate. Je choisis rapidement d'adopter un habillement plus formel, qui me donne davantage l'air d'une jeune active que d'une étudiante stagiaire. Les moments informels de ces réunions me permettent également d'observer qui cherche à parler à qui ; je suis loin d'être une interlocutrice primordiale, y compris pour les acteurs d'ONEM, qui se concentrent sur les invités-entreprises (qui sont au centre des réunions). Avec la présence de journalistes (qui filment, prennent des photos ou du son), je peux également enregistrer certaines de ces réunions. Ma présence suscite plus d'indifférence que de méfiance ou d'intérêt. Pour ma part, une position d'observatrice discrète me convient. En revenant sur mes notes, je remarque la quantité des informations techniques et économiques. Cela traduit l'importance du temps consacré à ce type de discours dans ces cadres, mais également le fait que je suis moi-même une « profane ». L'envie de comprendre le fonctionnement de ces techniques, de produire ma propre compréhension du système énergétique et de ces technologies fait que je consacre un temps important en recherches, qui ne sont pas toujours fructueuses : sans formation en sciences de l'ingénieur j'achoppe, je me perds. Je déplore dans le même temps le peu de discours recueillis qui concernent explicitement les choix politiques, ou les relations avec les populations locales, en pensant que les informations techniques relèvent d'un plan distinct qui ne m'apprend rien sur la façon dont fonctionne le

développement des EMR sur le plan social. Là est mon erreur : je comprends ensuite que dans les espaces de parole en public (qu'il soit large, comme dans le cadre des débats publics, ou plus restreint, comme dans les réunions organisées par ONEM), la technique et le discours sur la technique *sont au centre* du phénomène social.

Les acteurs du développement EMR que je côtoie lors de ces réunions et que je rencontre pour des entretiens formulent des attentes par rapport au débat public : il est attendu comme un moyen de produire de l'acceptation par l'information du public, mais aussi comme un temps qui va permettre de faire la preuve que le projet n'est pas conflictuel. L'observation des premières concertations publiques organisées sur le projet d'extension des terre-pleins du port de Cherbourg pour accueillir des usines d'hydroliennes, de pales, et de mâts me conforte dans l'idée qu'il faut multiplier les méthodes d'enquête pour saisir ces dispositifs. Pour le débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, je décide donc d'assister à toutes les séances. L'entrée y est libre pour moi, comme pour n'importe quel participant. Le public est nombreux, et il est parfois difficile de trouver une place pour se garer, les participants ne se limitent pas à la commune qui accueille le débat. Malgré l'adoption d'une posture discrète, je suis repérée par les membres de l'équipe d'organisation, qui me demande si je suis l'étudiante qui a déposé un avis sur le site, et me propose de m'exprimer lors de la séance d'« auditions publiques », lors de laquelle des volontaires peuvent demander à intervenir depuis la tribune (proposition que je décline). De fait, être une jeune femme parmi le public est particulièrement atypique et explique pourquoi j'ai été repérée (et aussi pourquoi les organisateurs me convient à la tribune). L'observation me permet d'éprouver ce que recouvre la participation à un débat public en tant que public : les horaires contraignants et la durée des séances, qui souvent durent plus de trois heures, se prolongeant tard dans la soirée (ce qui entraîne d'ailleurs le départ progressif du public), les changements de public et d'ambiance en fonction des thématiques, le stress lié au fait de s'exprimer en public pour ceux qui prennent la parole, les réactions de la salle, les discussions en aparté, les différents groupes qui constituent le public, l'organisation de l'espace et le fonctionnement concret du passage de micro... mais aussi la durée des présentations effectuées à la tribune. Je consigne toutes ces observations dans mon carnet de terrain, en me concentrant sur l'à côté du discours. L'observation du débat est complétée par la fréquentation régulière des communes littorales, qui me permet notamment d'observer la manière dont le projet de parc, et le débat sont rendu visible par des affichages, des stands lors des petits événements estivaux, ainsi que dans des discussions informelles avec des commerçants, des vacanciers, des riverains, des acteurs du tourisme.

J'observe également un autre milieu que je fréquente chaque jour : celui de l'Université. En effet, les scientifiques bas-normands qui travaillent sur des thématiques proches des EMR sont mobilisés par l'université et la région. L'observation lors de la participation à ces nombreuses réunions est complétée par des échanges avec les scientifiques concernés lors de nos rencontres, y compris accidentelles, sur le campus.

Ma démarche méthodologique a été construite parallèlement à la construction de mon objet de recherche, dans un va-et-vient entre l'enquête empirique et l'élaboration théorique, marqué par les déclics et les inflexions que je viens de décrire. Elle s'appuie sur une combinaison de techniques d'enquête, observation directe (25 réunions à l'échelle régionale, 11 séances de débat public – avec retranscription intégrale, trois salons spécialisés à l'échelle nationale, une réunion de concertation locale, une journée de rencontres sur l'acceptabilité, des événements ouverts au public sur le littoral, des permanences d'enquête publique), entretiens (18 entretiens semi-directifs intégralement retranscrits), questionnaires (49 questionnaires à questions ouvertes), recueil de productions documentaires en lien avec les observations effectuées (annuaires constitués des entreprises de sous-traitance, annuaire des formations, annuaires du syndicat des énergies renouvelables, documents du débat, documents méthodologiques de la CNDP, brochures d'information, présentation des salons, des colloques), suivi de la presse (communication régionale, presse spécialisée énergie et énergies renouvelables, presse locale, presse nationale), textes réglementaires (Appels d'offres, AMI, textes de loi), documents biographiques (Who's Who, linked in). J'applique à ces matériaux différents types d'analyse : principalement qualitative ma méthode s'appuie sur l'analyse des discours, permettant de reconstituer les représentations, elle s'appuie également sur l'analyse des trajectoires et les relations entre les acteurs pour reconstituer le système d'acteurs autour des EMR. J'applique également un traitement quantitatif aux séances de débat, qui me permet d'objectiver la répartition de la parole. Je vais maintenant brièvement présenter ma démarche et l'analyse de ces matériaux en fonction des grandes directions qui structurent le propos de la thèse.

D'abord, je souhaite examiner si la production EMR est organisée, orientée et mise en œuvre de la même manière, et par les mêmes acteurs que la production électronucléaire. Pour cela, je m'intéresse aux différentes instances qui façonnent ces politiques et aux entreprises qui décident de s'y inscrire. L'investigation repose alors sur des sources institutionnelles (appels

d'offres, sites des instances comme la CRE, l'ADEME...²⁹), les sites des entreprises, et aussi la presse (spécialisée et généraliste³⁰). Cette analyse me permet de repérer les différents protagonistes, les liens qu'ils entretiennent entre eux, les différents temps forts (lancement de l'appel d'offres, annonce des lauréats, rachat d'entreprises par d'autres, annonce de la construction d'usines ou de leur abandon, etc.). Cette analyse est complétée par une étude des trajectoires individuelles de certains acteurs, réalisée à l'aide du Who's Who (annuaire qui rassemble les notices biographiques de « personnalités actives françaises remarquables »³¹) et du site *linked in*.

L'agir technocratique est caractérisé par son fonctionnement centralisé. Quelle est la réalité de cette centralisation ? Que se passe-t-il à l'échelle territoriale ? Pour répondre à cette question, mon travail se focalise sur les acteurs régionaux, et en particulier ceux des collectivités territoriales et de l'État en région. À partir d'observations participantes de réunions intégrant les élus, l'État en région, les entreprises, les scientifiques (voir la liste en annexe), d'entretiens semi-directifs (en particulier auprès des fonctionnaires), d'analyse de la communication institutionnelle régionale (magazines de la Région), et des médias locaux (Ouest France), je cherche à saisir la manière dont les décisions sont prises, à déceler les rapports de force entre les échelles de gouvernement, et le fonctionnement des dispositifs visant à façonner le territoire pour l'adapter aux EMR.

Pour explorer l'hypothèse d'un renouvellement des modes d'action des technocrates du nucléaire par la mobilisation d'un instrument participatif, je m'intéresse aux dispositifs comme celui du débat public. Celui-ci me semble être une étape révélatrice de la construction et la mobilisation des arguments relatifs à la conception du système énergétique. Il me paraît nécessaire de combiner alors deux plans d'analyse : celui des conditions d'énonciation (les règles du dispositif, l'espace) et les discours eux-mêmes. Pour analyser ces dispositifs, je me

²⁹ CRE : Commission de régulation de l'énergie, ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

³⁰ Construction/bâtiment (www.batiactu.com, www.lemoniteur.fr), environnement (www.actu-environnement.com, www.greenetvert.fr), actualité économique et industrielle (www.usinenouvelle.com, www.entreprises.ouest-france.fr), actualité économique et financière (www.latribune.fr, www.lesechos.fr, www.boursier.com), green business (www.cleantechrepublic.com), énergie (www.enerzine.com, www.lenergeek.com, www.enerpresse.com), énergies marines (www.mer-veille.com), actualité maritime (www.meretmarine.com, www.lemarin.fr), généraliste (www.tv5.org, www.bfmtv.com, www.lefigaro.fr), locale (www.basse-normandie.france3.fr, www.saintnazaire-infos.fr, www.presseocean.fr, www.ouest-france.fr).

³¹ En s'inspirant du procédé proposé dans Pierre BIRNBAUM, Charles BARUCQ, Michel BELLAICHE et Alain MARIE, *La Classe dirigeante française : dissociation, interpénétration, intégration*, Paris, France, Presses Universitaires De France, 1978, 189 p.

livre à une observation des onze séances du débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, ce qui me permet de saisir l'organisation de l'espace et de situer les acteurs et leurs déplacements, ainsi que de comprendre ce qu'implique la participation répétée à ces dispositifs. La compréhension de l'organisation du dispositif s'appuie sur la manière dont ce dernier est défini par les acteurs qui le mettent en œuvre, à savoir la Commission Nationale du Débat Public. L'analyse se nourrit alors également des textes méthodologiques produits par cette commission, ainsi que sur la manière dont la commission particulière définit elle-même le débat. La focalisation sur la Présidente de la commission particulière du débat public (à l'aide d'une recherche biographique) me permet d'appréhender les liens de la CNDP avec l'État central, mais aussi de mettre à jour la présence d'inégalités au sein du dispositif débat public. J'applique aux retranscriptions des échanges plusieurs traitements différents. Après un classement des participants par catégories en fonction de la manière dont ils se présentent, celles-ci me permettent d'évaluer, à l'aide du comptage des mots par participant, la répartition quantitative de la parole en fonction des groupes d'appartenance, de la position dans la salle, du sexe. Cette répartition permet d'éclairer la manière dont les rapports de pouvoir affectent les arguments eux-mêmes. Elles sont ensuite analysées thématiquement, pour distinguer les différents registres argumentatifs mobilisés par les participants.

Enfin, à mon sens, l'une des transformations du gouvernement de la critique du nucléaire est la mobilisation des scientifiques dans la production de l'acceptabilité. J'étudie d'abord la façon dont ceux-ci sont inventoriés, et j'observe les réunions lors desquelles ils sont rassemblés entre eux, ou mis en contact avec les acteurs industriels. Pour saisir la manière dont cette mobilisation permet aussi de faire participer les scientifiques à la construction de l'acceptabilité, j'étudie particulièrement la préparation et la tenue d'une journée de rencontres autour de l'acceptabilité des EMR organisée par une instance mixte Région-Université. Pour compléter l'observation participante des réunions, puis de la journée elle-même, je conçois et je fais passer un questionnaire, qui s'adresse à l'ensemble des participants à cette journée. Il me permet de mieux appréhender les visions qu'ont les participants de l'acceptabilité et de la concertation, et de mettre celles-ci en lien avec l'attente vis-à-vis des scientifiques qui est construite lors de cette journée. L'ensemble doit me permettre de comprendre la manière dont la mobilisation par projets, autour du développement d'objets techniques, affecte les pratiques des chercheurs mobilisés.

Organisation de la thèse

Le premier chapitre vise à situer les énergies marines dans l'histoire récente de la production d'électricité en France. Cela permet d'examiner ce qui confère aux énergies renouvelables leur statut d'alternative vis-à-vis du nucléaire et de situer les EMR par rapport à cette alternative. Le deuxième chapitre se focalise sur les caractéristiques du groupe qui a développé le nucléaire en France : d'une part la manière dont ils se produit lui-même, d'autre part ses modes d'action.

Le troisième chapitre propose d'examiner si les acteurs qui développent les EMR en Basse-Normandie correspondent au groupe des nucléaristes décrit dans le chapitre II. J'observe d'abord l'échelle nationale, ce qui me permet de montrer que les modes d'action centralisés des technocrates sont reproduits dans le cas des EMR.

Mais les EMR impliquent également des évolutions : le quatrième chapitre permet de montrer que la « gouvernance » régionale participe d'une forme de gouvernementalité qui met en forme le territoire pour accueillir les projets. Je m'intéresse alors à la manière dont certains groupes concernés sont enrôlés dans des concertations pour produire l'acceptabilité des projets.

Les cinquième et sixième chapitres sont concentrés sur une étude du débat public. Dans le cinquième, j'analyse le dispositif proposé par la CNDP. Basé sur des principes d'équité et d'indépendance, ce dispositif contribue néanmoins à produire en son sein des rôles hiérarchisés pour les participants. Au sommet de la hiérarchie se trouve la figure de l'ingénieur, les groupes concertés sont mis en scène dans des positions non conflictuelles, et le public « lambda » est placé en position d'élève.

Dans le sixième chapitre, j'examine ce qui est produit à partir de cette hiérarchisation. La façon dont le projet est présenté et discuté correspond à la manière dont l'électricité nucléaire était inscrite dans le projet national. Le développement des EMR permet alors de prolonger celui-ci. Comme pour le nucléaire, le développement des EMR est présenté comme relevant de l'intérêt général. La présentation du projet en termes techniques permet au maître d'ouvrage de se positionner comme le plus à même de mettre en œuvre les choix de politique énergétique et territoriale – et de présenter le mix énergétique et le fonctionnement en réseau centralisé comme nécessaires. Les aspects non techniques (comme le paysage) sont déplacés

sur le plan de l'expertise technique. Un élément du succès de ce déplacement est l'intervention d'un scientifique du CNRS, indépendant du maître d'ouvrage.

Dans le dernier chapitre, je cherche à identifier la façon dont les projets EMR induisent un enrôlement des scientifiques « publics » c'est-à-dire les scientifiques de l'université. Ces derniers sont fédérés dans un groupe qui vise à proposer aux entreprises une recherche-développement sur tous les aspects des projets. Cela pose des questions en termes de transformation des objectifs de la recherche scientifique au sein de l'université. Mais ils sont également mobilisés dans la production de l'acceptabilité. Dans ce cadre, je montre que les sciences humaines en particulier font face à des formes de gouvernement qui contribuent à orienter leur production, ce qui risque de leur ôter leur potentiel critique.

Chapitre I : Les énergies marines renouvelables, symbole écologique et objet technique

Dans ce chapitre, je commence par retracer l'histoire de l'énergie dans la continuité de laquelle émergent les énergies marines renouvelables, puis je montre quelles particularités les différencient des énergies renouvelables. En France, le développement de nouvelles énergies marines renouvelables³² visant à produire de l'électricité s'amorce dans les années 2000 avec des tentatives d'implantation d'éoliennes en mer, et prend de l'ampleur au début de la décennie 2010. Ce développement s'inscrit dans une histoire conflictuelle de la production d'énergie et d'électricité en particulier, marquée par les tensions liées à l'exploitation des sources fossiles (pétrole, gaz, charbon) et à la production d'électricité d'origine nucléaire, en particulier en France. Les mobilisations écologistes se construisent en lutte contre la société induite par l'exploitation de ces sources énergétiques (incarnée par le nucléaire au premier chef), et contre les risques qu'elles entraînent. Ces risques, nouveaux par leur ampleur et leur capacité d'entraîner des bouleversements sociaux à l'échelle mondiale, sont à l'origine d'une nouvelle manière d'envisager la société dans laquelle nous vivons : comme une société du risque. Quelle place occupent alors les énergies renouvelables dans ce monde marqué par les risques énergétiques ? Dans un premier temps, ce chapitre permettra de retracer le contexte d'émergence des énergies renouvelables, construites au départ comme une alternative à la société nucléaire, puis comme une solution au réchauffement climatique, puis je m'attacherai à définir les énergies renouvelables et à examiner la place particulière que les EMR s'approprient à occuper dans leur sein.

1.1. L'énergie : enjeu de la pensée écologiste et de la sociologie des risques

Les Énergies Marines Renouvelables sont relativement jeunes par rapport aux autres Énergies Renouvelables. Leur développement vient s'inscrire dans une histoire française et mondiale de l'énergie. L'utilisation hégémonique des énergies fossiles, permettant l'avènement de la société industrielle, est reconnue par des instances internationales (GIEC, ONU...) à partir des

³² J'écris nouvelles, car l'usine marémotrice de la Rance, qui exploite la marée pour produire de l'électricité a été construite en 1966.

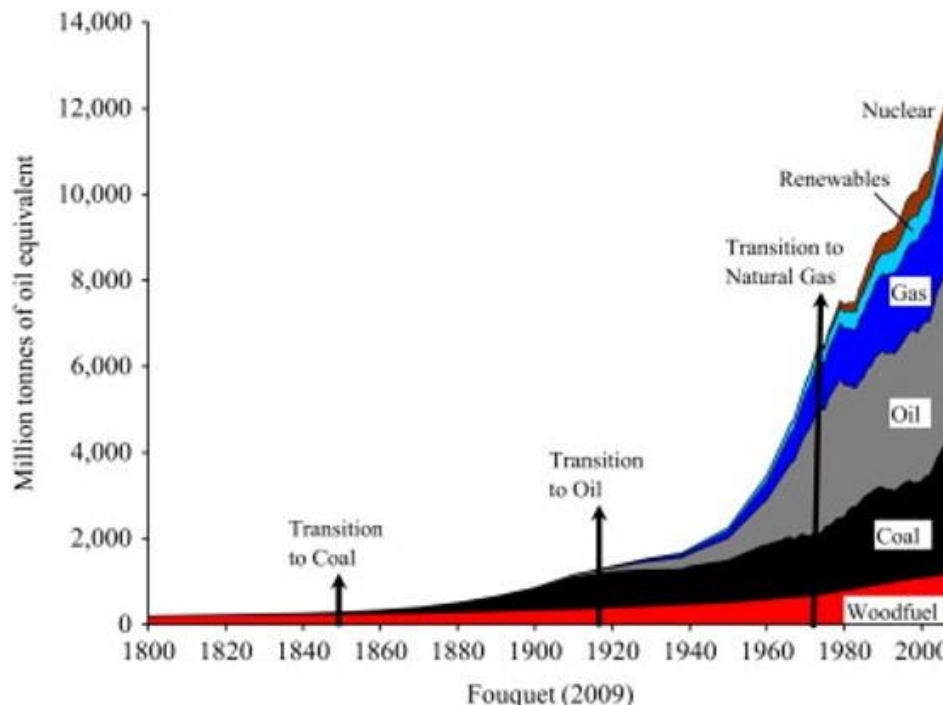
années 1990 comme responsable du changement climatique (notamment avec le protocole de Kyoto, en 1997). Le GIEC n'attribue pas la production de CO₂ à l'énergie nucléaire et est, pour cette raison, susceptible de recommander son utilisation. Or celle-ci, développée avec un volontarisme unique par l'État dans la France de l'après Seconde Guerre Mondiale, a rencontré une opposition vivace, notamment au sein d'un militantisme écologique en expansion. La lutte anti-nucléaire constitue l'un des enjeux structurants des différentes formes de l'écologie politique.

1.1.1. Pétrole, gaz et charbon : les grands responsables du réchauffement climatique

L'« énergie » rassemble dans sa définition différents modes de production de chaleur, de vapeur, d'électricité qui ont permis l'avènement de la société post-industrielle d'aujourd'hui : les principales sources primaires d'énergie exploitées à partir de la révolution industrielle sont le charbon, le gaz et le pétrole. Leur exploitation croît de manière constante pendant près d'un siècle, puis de façon exponentielle à partir de la moitié du 20^e siècle.

Figure 1 : Consommation d'énergie mondiale et transitions

Source : Roger Fouquet et Peter J. G. Pearson, « Past and prospective energy transitions: Insights from history », *Energy Policy*, 1 novembre 2012, vol. 50.



Exploiter et détenir ces ressources est un enjeu capital des rapports géopolitiques entre les États : les deux guerres mondiales ont mobilisé comme jamais auparavant l'énergie dans la

massification de la destruction. L'énergie peut également être utilisée comme outil diplomatique ; à l'inverse, elle est également le point de départ de conflits³³. Réciproquement, le marché de l'énergie est affecté par les conflits internationaux, et lui-même a des répercussions sur l'économie mondiale (chocs pétroliers de 1973, 1979). Au mitan de la deuxième décennie 2000, plus de 80 % de l'énergie produite dans le monde provient de combustibles fossiles (charbon 29 %, pétrole 31 %, gaz 21 %). Leur utilisation est inégalement répartie : en 2010, deux milliards de personnes dans le monde n'y ont pas accès³⁴. L'augmentation considérable de leur exploitation au cours du vingtième siècle laisse présager d'un épuisement de ces ressources fossiles³⁵. Ces énergies fossiles, qui dégagent du dioxyde de carbone lors de leur combustion, représentent 67,6 % des sources de production d'électricité dans le monde pour l'année 2011, selon l'agence internationale de l'énergie³⁶ (AIE), et sont consommées par ailleurs, en particulier dans les secteurs des transports et de l'industrie. Émission de dioxyde de carbone, consommation des ressources fossiles de la Terre, pollution sont présentées comme indissociables des modes de vie, de production, et de circulation mondialisés qui tendent à se généraliser dans les sociétés contemporaines depuis la révolution industrielle.

La pollution entraînée par les combustibles fossiles, et ses conséquences tant sur la santé humaine que sur l'environnement (pluies acides, dégradation de la couche d'ozone) deviennent peu à peu des enjeux politiques nationaux et mondiaux. Au cours des années 1990, les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), rassemblant des spécialistes internationaux de différentes disciplines, concourent à faire inscrire le changement climatique à l'agenda politique international (protocole de Kyoto, 1997). Le GIEC produit des rapports et des recommandations en vue de limiter l'effet de serre et ses conséquences tant globales que localisées. Parmi ces recommandations, la limitation de la consommation d'énergies fossiles, ainsi que le développement d'autres sources : « la quasi-élimination des émissions dans le secteur de l'électricité est un point-clé pour atteindre des réductions importantes des émissions dans le monde entier. Les progrès dans le domaine des nouvelles technologies

³³ Pascal GAUCHON et Jean-Marc HUISSOUD, *Les 100 mots de la géopolitique*, 2017, Paris, France, Presses Universitaires de France, pp. 81-107.

³⁴ Jean-Marie CHEVALIER, *Les 100 mots de l'énergie*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2010, pp. 5-24.

³⁵ Jacques VERNIER, *Les énergies renouvelables*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2017, pp. 3-9.

³⁶ Paul MATHIS, *L'énergie, moteur du progrès ? 120 clés pour comprendre les énergies*, Versailles, France, Éditions Quae, 2014, p. 16.

seront décisifs pour y parvenir³⁷ ». Plus spécifiquement, John Houghton, ancien membre du GIEC, préconise cinq manières de produire une électricité totalement décarbonée :

« (1) L'augmentation de l'efficacité, (2) la diminution de l'intensité en carbone, (3) le déploiement généralisé de systèmes de captage et de stockage de carbone, (4) le recours à l'énergie nucléaire, (5) *l'utilisation de toutes les sources d'énergies renouvelables possibles*. Dans une perspective d'action à long terme, ce sont *les mesures 1 et 5 qui sont les plus importantes*³⁸. »

Les sources fossiles d'énergie, et principalement le pétrole, le charbon et le gaz, sont aujourd'hui largement majoritaires dans la production d'énergie primaire et d'électricité dans le monde. Leur utilisation est clairement présentée comme étant à l'origine du changement climatique, ce qui affecte en retour leur définition, comme l'écrit Paul Mathis dans un ouvrage de vulgarisation scientifique sur l'énergie : « les changements climatiques sont dus essentiellement à notre consommation de charbon, de pétrole et de gaz³⁹ ». Pour tenter de limiter l'amplitude de ce changement, les moyens d'action préconisés à l'échelle internationale font la part belle au développement des sources de production considérées comme n'émettant pas de CO₂ : les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire.

1.1.2. Le nucléaire : la spécificité française

Aujourd'hui, la France est l'un des pays les plus nucléarisés du monde, second en termes de production après les États-Unis⁴⁰, premier en termes de part du nucléaire dans la production électrique⁴¹, ainsi qu'en termes de nombre de centrales par habitant. L'importance du rôle de l'État est capitale dans ce développement, et celui-ci conditionne de manière significative la manière dont est structurée la production de l'électricité en France ainsi que l'organisation du réseau de transport et de distribution.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France est en position de faiblesse parmi les grandes nations : humiliée par l'occupation, détruite par la guerre, ayant perdu plus d'un

³⁷John Theodore HOUGHTON, *Le réchauffement climatique : un état des lieux complet*, traduit par Olivier EVRARD, Bruxelles, Belgique, De Boeck, 2011, p. 371. Cet ouvrage présente une synthèse du quatrième rapport du GIEC de 2007.

³⁸*Ibid.*, p. 387-388. (c'est moi qui souligne).

³⁹Paul MATHIS, *L'énergie, moteur du progrès ?*, *op. cit.*, p. 9.

⁴⁰*Nuclear shares of electricity generation - World Nuclear Association*, <http://www.world-nuclear.org/information-library/facts-and-figures/nuclear-generation-by-country.aspx>, consulté le 16 septembre 2016.

⁴¹*Top 20 des pays les plus nucléarisés du monde*, <http://www.courrierinternational.com/grand-format/infographie-animee-top-20-des-pays-les-plus-nuclearises-du-monde>, consulté le 16 septembre 2016.

million et demi de personnes, elle se voit contrainte d'accepter l'aide économique des États-Unis, qui ont fait preuve de leur supériorité militaire et technique, notamment à travers l'usage de la bombe atomique. C'est dans ce contexte que Gabrielle Hecht replace la naissance du programme nucléaire français, dont le premier jalon est le succès de la réaction en chaîne produite avec Zoé, le premier réacteur nucléaire expérimental du pays, en 1948. Le nucléaire offre la possibilité de restaurer la grandeur de la France, détruite par la guerre et menacée par la décolonisation, grâce à la prouesse technique. Le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), créé en 1945, élabore les premiers réacteurs expérimentaux, puis, une dizaine d'années plus tard, s'oriente vers la production de plutonium (à l'origine, les travaux du CEA sont concentrés sur le nucléaire militaire). Avec EDF, le CEA travaille à la construction de réacteurs visant à produire de l'électricité⁴². Électricité de France est créé en 1946⁴³, dans la vague de nationalisations préconisée par le Général de Gaulle⁴⁴. L'État français s'assure donc le monopole sur la production et le transport de l'électricité. La commission Péon (pour Production d'électricité d'origine nucléaire) est créée en 1955, et rassemble notamment des représentants du CEA et d'EDF. C'est cette commission qui élabore ce qui deviendra le « plan Messmer ». En 1974, le Premier ministre Pierre Messmer inaugure un programme d'accélération massive du développement de la production d'électronucléaire en France, qui vise à atteindre 70 % de la production électrique française en 1985. Les décennies 1970 et 1980 sont donc marquées par la construction de près de vingt centrales nucléaires, auxquelles sont progressivement ajoutés de nouveaux réacteurs. Le plan Messmer s'accompagne d'un volontarisme visant à augmenter la part de l'électricité dans la consommation énergétique des ménages français, avec le « tout électrique » (notamment le chauffage). Il s'accompagne également de partenariats avec des entreprises privées internationales. L'usine de La Hague, construite en 1958 pour le retraitement des déchets nucléaires militaires, est transformée en 1976 pour accueillir ceux issus de la production d'électricité (en provenance des centrales françaises, mais aussi allemandes, belges, suisses, néerlandaises et japonaises). La France se tourne ensuite vers l'international, où elle construit et exploite de nouvelles centrales nucléaires, notamment en Chine, aux États-Unis, en Suisse, au Royaume-Uni, en Belgique... En France, le dernier chantier entamé en 2007 est celui du futur réacteur EPR, à Flamanville,

⁴² Gabrielle HECHT, *Le rayonnement de la France*, *op. cit.*

⁴³ Comme Gaz de France.

⁴⁴ Avec la Compagnie Française des Pétroles (qui devient Total) et les Charbonnages de France, l'État se constitue alors une emprise considérable sur la production d'énergie. Pascal GAUCHON, *Le modèle français depuis 1945*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2015, p. 20-35.

dans la Manche. Il est toujours en cours en 2019. En 2018, l'électronucléaire représente 71,7 % de la production d'électricité en France⁴⁵.

Tout au long de son développement, le programme nucléaire français rencontre une forte contestation. À la fin des années 1990, avec la consolidation des discours sur le changement climatique, l'absence de rejet de CO₂ par les centrales nucléaires en production offre un nouvel argument aux acteurs de l'électronucléaire pour défendre celui-ci, allant jusqu'à promouvoir la relance d'un programme nucléaire comme moyen de « sauver la planète ». Ce renouvellement argumentatif oblige les acteurs opposés au nucléaire à recomposer leur discours en articulant lutte contre le changement climatique et lutte contre le nucléaire. Francis Chateauraynaud montre comment des contre-experts comme Benjamin Dessus, de l'ONG Global Chance, parviennent à montrer la faible capacité du nucléaire à lutter effectivement contre l'effet de serre⁴⁶. Toutefois, l'absence de rejet de CO₂ continue à être mobilisée par EDF notamment, pour caractériser l'électronucléaire comme une énergie propre. Réciproquement, le fait que l'électricité produite par EDF à travers le monde soit à 78 % d'origine nucléaire lui permet de se présenter comme le « leader mondial des énergies bas-carbone⁴⁷ ».

1.1.3. Le nucléaire : une lutte structurante de l'écologie française

Les luttes contre le nucléaire sont structurantes de l'écologie politique, en France en particulier. Celles-ci débutent avec le rejet radical de la société dont le nucléaire est considéré comme le pire visage. Avec l'évolution de la critique anti-nucléaire et de ses arguments, et malgré la raréfaction de son inclusion dans une critique globale de la société, l'opposition au nucléaire continue d'être partagée par les groupes, associations et partis se réclamant d'une écologie politique, ainsi que par les associations environnementales.

En France, l'écologisme provient de mobilisations de la société civile. Pierre Lascoumes en retrace l'origine jusqu'aux sociétés savantes naturalistes du 19^e siècle (qui visent la connaissance des milieux naturels) et aux groupes de défense des paysages et de la nature qui

⁴⁵ *Production – Production totale : RTE Bilan électrique 2018*, <https://bilan-electrique-2018.rte-france.com/production-totale/#>, consulté le 13 septembre 2019.

⁴⁶ Francis CHATEAURAYNAUD, « Sociologie argumentative et dynamique des controverses : l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe », *A contrario*, 23 juin 2011, n° 16, n° 2, pp. 131-150.

⁴⁷ *EDF en bref*, <https://www.edf.fr/groupe-edf/qui-sommes-nous/edf-en-bref>, consulté le 14 septembre 2019.

sont contemporains des premières (et sont à l'origine de la création des parcs naturels)⁴⁸. Dans les années 1960, le mouvement associatif comprend des associations locales de défense de sites naturels, qui se fédèrent en 1968 au sein de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN⁴⁹). Une dizaine d'années après le début du programme nucléaire civil français, initié par l'État français et EDF au début des années 1960, des oppositions émergent et prennent graduellement en importance dans les années 1970. Rassemblant des militants d'extrême gauche⁵⁰ de différentes origines, les luttes anti-nucléaires évoluent pour constituer l'un des axes principaux des luttes écologistes en France. À la fois comme symbole des nuisances de la société moderne que les écologistes souhaitent transformer radicalement, et comme support concret d'actions militantes d'envergure, la lutte antinucléaire sert de terreau à l'écologie politique⁵¹. La forme ainsi que les arguments de la lutte anti-nucléaire évoluent significativement des années 1970 à la décennie actuelle⁵². Comme le retrace Sezin Topçu, cette évolution n'est pas uniquement celle des anti-nucléaires, mais également celle de l'État et d'EDF qui produisent, vendent et distribuent l'électricité d'origine nucléaire. Ainsi, si les premières critiques établissent un lien clair avec le nucléaire militaire, et dénoncent l'hégémonie étatique sur le programme nucléaire français et son caractère autoritaire⁵³ – en plus de la potentialité de la catastrophe –, la gestion de l'après Tchernobyl amorce une transformation de la critique vers la recherche de la transparence. Transparence, participation, écologie sont d'après Sezin Topçu à la fois les revendications plus récentes d'une partie des anti-nucléaires, et les axes développés plus récemment par les nucléaristes pour accommoder ces critiques. Malgré cette transformation de la critique, tant

⁴⁸ Pierre LASCOUMES, *Action publique et environnement*, Paris, France, Que sais-je ?, 2018, p. 52.

⁴⁹ Aujourd'hui France Nature Environnement (FNE), composée aujourd'hui d'environ 3000 associations.

⁵⁰ Mais qui semblent davantage appartenir à une « élite culturelle » qu'à la base ouvrière des partis d'extrême gauche et des groupes libertaires. Ainsi Philippe Garraud parle de « proches de certains courants du gauchisme culturel » Philippe GARRAUD, « Politique électro-nucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », *Revue française de science politique*, 1979, pp. 448-474. , tandis que Sezin Topçu évoque elle « ce qu'on peut qualifier d'élite intellectuelle en marge du monde ouvrier : journalistes, avocats, enseignants, ainsi que quelques mathématiciens et biologistes » Sezin TOPÇU, *La France nucléaire, op. cit.*, p. 62.

⁵¹ Alexis VRIGNON, « Les écologistes et la protection de la nature et de l'environnement dans les années 1970, Abstract », *Ecologie & politique*, 3 mai 2012, n° 44, pp. 115-125 ; Alexis VRIGNON, « Écologie et politique dans les années 1970, Les Amis de la Terre en France », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 2012, vol. 1, n° 113, pp. 179-190.

⁵² Evrard distingue plusieurs niveaux d'argumentation : 1 : critique du contenu de la politique énergétique, qui oppose à la logique de l'augmentation de l'offre et de la centralisation d'une production principalement nucléaire et fossile, une maîtrise de la demande et une production renouvelable. 2 : critique de la prise de décision centralisée et technocratique. 3 : le refus d'un projet de modernisation accompagné d'un mode de gouvernement potentiellement autoritaire.

⁵³ Topçu résume ainsi les positions des Amis de la Terre, dont la branche française créée en 1970 comporte notamment Brice Lalonde et René Dumont : « anticapitaliste, antitechnocratique, antihierarchique, antiautoritaire, antimilitariste et antiproductiviste. » Sezin TOPÇU, *La France nucléaire, op. cit.*, p. 63.

les partis politiques se définissant comme écologistes que les principales associations environnementales françaises se prononcent pour un arrêt à plus ou moins court terme de la production d'électricité d'origine nucléaire en France. Les mouvements écologistes se positionnent également contre d'autres sources de production d'énergie, tant productrices de CO₂, que considérées par le GIEC comme non-émettrices : luttes contre des centrales au charbon et au gaz⁵⁴, opposition aux transports polluants (construction d'autoroutes, écotaxe, transport aérien⁵⁵...) pour les premières ; oppositions à la construction de barrages hydroélectriques (en particulier dans les pays du Sud⁵⁶) pour les secondes. Les risques qui accompagnent l'emploi des énergies fossiles sont également dénoncés, notamment ceux liés au transport du pétrole (Amoco Cadiz⁵⁷, Erika⁵⁸, BP en Louisiane...).

Si le nucléaire est mis en avant par les experts du GIEC comme une des énergies dont la production n'implique pas l'augmentation des gaz à effet de serre (GES), et ne contribue donc pas au réchauffement climatique, cette source de production d'électricité est loin de faire l'unanimité parmi celles et ceux qui se positionnent comme acteurs de la défense de l'environnement, et visent à combattre les causes comme les conséquences de ce changement climatique. Les luttes pour la défense de l'environnement, y compris celles dénonçant les pollutions engendrées par l'utilisation des énergies fossiles sont antérieures à la formulation du problème en termes de réchauffement climatique (à la fin des années 1980), tout comme les luttes contre le nucléaire. L'émergence des énergies renouvelables vient s'inscrire dans l'histoire de ces luttes anti-nucléaires et écologistes.

⁵⁴ *Charbon*, <http://jeunesamisdela terre.org/category/charbon>, consulté le 17 septembre 2016. « Pas de centrale gaz, ni à Landivisiau, ni ailleurs ! ».

⁵⁵ *Les écologistes veulent imposer une nouvelle taxe au transport aérien*, http://www.lesechos.fr/26/11/2015/lesechos.fr/021511454013_les-ecologistes-veulent-imposer-une-nouvelle-taxe-au-transport-aerien.htm, consulté le 17 septembre 2016. Lutte contre la construction de l'aéroport de NDDL, ...

⁵⁶ *A qui profitent les grands barrages ? - Les Amis de la Terre*, <http://www.amisdela terre.org/A-qui-profitent-les-grands-barrages>, consulté le 17 septembre 2016.

⁵⁷ Christian Huglo, « Amoco Cadiz et autres marées noires », in Dominique BOURG et Alain PAPAUX, *Dictionnaire de la pensée écologique*, Presses Universitaires de France, 2015, 1858 p.

⁵⁸ *Erika : « une victoire totale », selon Corinne Lepage*, <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20120925.FAP8946/erika-une-victoire-totale-selon-corinne-lepage.html>, consulté le 17 septembre 2016.

1.2. Les Renouvelables : argument, symbole et outil de transformation du système énergétique

Dans ce contexte, quelle est la place des énergies renouvelables auxquelles sont rattachées les EMR ? Il s'agira ici dans un premier temps d'examiner ce qui permet de définir une énergie comme renouvelable, et ce que cette caractéristique renouvelable implique. Je retrace ensuite brièvement la manière dont, en particulier en France, les énergies renouvelables ont été, et sont mises en œuvre aujourd'hui. Enfin, j'explore la façon dont les EnR sont parfois mobilisées comme représentant davantage qu'un outil de production énergétique : un symbole de transformation sociale.

1.1.4. Un pivot central de la pensée des risques

Le mouvement de l'écologie politique n'est pas seul à penser les choix énergétiques comme inscrits dans un projet, et un type de société spécifique. Le sociologue allemand Ulrich Beck fait partie de ceux qui pensent le nucléaire comme pivot de transformations importantes du social. Pour Beck, les risques qui en découlent (et plus largement, les risques liés à la société techno-industrielle) impliquent une mutation des systèmes sociaux et politiques, de la place de la science vis-à-vis du politique et du social. La « communauté de peur » façonnée par les risques viendrait également bouleverser la division de la société en classes.

Tant le réchauffement climatique que la catastrophe nucléaire sont pour Beck à la fois constitutifs et révélateurs d'un passage d'une modernité *simple* à une modernité *réflexive*⁵⁹, dans laquelle la nature vient se confondre avec la société industrielle pour constituer un milieu à nouveau hostile. La catastrophe comme potentialité et comme *déjà-là* modifie radicalement la manière dont on est susceptible de se représenter le monde et l'humain. En effet, avec la bombe atomique, l'humanité devient tuable⁶⁰. L'incertain n'est plus rattaché au divin, mais à la création scientifique. Le fonctionnement des systèmes sociaux et politiques est transformé, et la science voit sa place en politique augmenter significativement. C'est ainsi que Bruno Latour résume cet aspect de l'ouvrage de Beck :

⁵⁹ La première comprenait la démythification « des privilèges et des représentations religieuses », tandis que c'est « la compréhension scientifique et technique de la société industrielle classique » qui sont démythifiés dans la seconde. Ulrich BECK, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, traduit par Laure BERNARDI, Paris, Flammarion, 2008, p. 22.

⁶⁰ Günther ANDERS, *L'obsolescence de l'homme : Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle*, Éd. Fario, 2011, 428 p.

« Beck introduit une rupture entre sociétés industrielles et “modernité réflexive” : “La science, écrit-il, devient de plus en plus nécessaire mais de moins en moins suffisante à l’élaboration, d’une définition socialement établie de la vérité”. [...] cette formule définit de façon frappante le nouveau contrat à établir entre la science et la société au moment où la plupart des affaires publiques deviennent des controverses scientifiques qui demandent à être arbitrées politiquement. [Latour cite Beck] :] “La politique devient apolitique ; ce qui était apolitique devient politique” [...] Ce que Beck attend de ce qu’il nomme “subpolitique”, c’est une transformation complète des formes classiques de la vie publique, depuis la définition de l’État jusqu’à celle de la ville, en passant par l’entreprise et la famille [...] Que peut vouloir dire exercer le pouvoir, produire un consensus, définir une stratégie, défendre des frontières, battre monnaie, à l’époque de la seconde modernisation, quand nous sommes tous devenus solidaires par les risques que nous nous imposons les uns aux autres. ⁶¹ »

Les travaux sur Tchernobyl, et plus récemment sur Fukushima, révèlent en effet les profondes transformations de la vie sociale liées à la vie en zone contaminée⁶². Ils viennent également mettre en évidence l’interpénétration entre nature et société industrielle que développe Beck (puisque tout ce qui constitue l’environnement au sens premier⁶³ est irradié, comme les habitants de ces zones), ainsi que l’importance prise par l’évaluation scientifique des radiations dans la vie quotidienne, et par conséquent dans l’organisation sociale. Si les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima ont marqué l’Histoire par leur ampleur, leur gravité, et leur caractère soudain, la production d’électricité d’origine nucléaire constitue une catastrophe permanente, sourde et peu visible. Multiplication des « incidents », irradiation des « nettoyeurs », problème du stockage des déchets supposent eux aussi transformations sociales et implication accrue de la science dans la prise de décision politique et la vie quotidienne⁶⁴.

Si le nucléaire tient une place particulière dans la pensée des risques, les conséquences sociales du réchauffement climatique, directement connectées à l’émission de CO₂ issue

⁶¹ Bruno Latour, préface à Beck, Ulrich, *La société du risque, sur la voie d’une autre modernité*, 1986, Paris, Flammarion, 2008.

⁶² Svetlana Alexandrovna ALEXIEVITCH, *La supplication : Tchernobyl, chroniques du monde après l’apocalypse*, traduit par Galia ACKERMAN et traduit par Pierre LORRAIN, Paris, France, J.-C. Lattès, 1998, 267 p ; Guillaume GRANDAZZI et Frédéric LEMARCHAND (dirs.), *Les silences de Tchernobyl, op. cit.* ; Nadine RIBAUT et Thierry RIBAUT, *Les sanctuaires de l’abîme : chronique du désastre de Fukushima*, Paris, France, Éditions de l’Encyclopédie des nuisances, 2012, 135 p.

⁶³ « Ensemble de données physiques, chimiques, biologiques, spontanées (« naturelles ») ou générées par les activités humaines, avec lesquelles interagit un groupe humain, et qui conditionnent, et le mode d’existence, et l’existence même de ce groupe. » Michelle DOBRÉ, « Environnement », in Yves DUPONT (dir.), *Dictionnaire des Risques*, Paris, Armand Colin, 2007, pp. 189-192.

⁶⁴ Frédéric LEMARCHAND, *La vie contaminée. Éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques, op. cit.*

notamment de l'utilisation de combustibles fossiles font également l'objet de nombreux travaux qui s'inscrivent dans une sociologie des risques. Montée du niveau des mers et des océans, augmentation des catastrophes « naturelles », des sécheresses et inondations, sont alors mises en lien avec des risques sociaux : risques pour la santé, mais aussi risques de conflits, de guerres, etc⁶⁵. La transformation qu'implique l'existence des risques vient également transformer la division de la société en classes d'après Beck. Il postule en effet que tous les humains sont susceptibles d'être affectés par les risques⁶⁶. Les risques créeraient ainsi une forme d'égalité sociale, tandis que la communauté de misère permettant la formation de la conscience de classe se verrait remplacée par une « communauté de peur », rassemblant des individus issus de différentes positions sociales. Cette « communauté de peur » serait également susceptible de transcender les divisions politiques.

Cette idée de transcender les divisions politiques a également mobilisée par certains écologistes. Selon Razmig Keucheyan, l'idée qu'« afin de régler le problème du changement environnemental, l'humanité doit "dépasser ses divisions" » est dominante aujourd'hui. Il soutient que si l'on considère que le changement climatique est causé par le capitalisme « il est peu probable que les oppositions de classe puissent être transcendées avant qu'une solution à la crise environnementale soit trouvée. » Pour résoudre la crise environnementale, Razmig Keucheyan suppose que « la radicalisation des oppositions, c'est-à-dire la radicalisation de la critique du capitalisme » est nécessaire. Il montre notamment dans son ouvrage que les conséquences de la crise écologique affectent différemment les individus en fonction du groupe social auquel ils appartiennent. Il propose d'ajouter la « nature » comme quatrième dimension à l'intersection entre classe, race, et genre. À l'aide de l'exemple des luttes « *environmental justice* » notamment aux États-Unis, il montre l'existence d'un racisme environnemental. La crise environnementale affecte donc davantage les groupes touchés par les inégalités, mais elle vient renforcer celles-ci.

À mon sens, la démonstration de Razmig Keucheyan, sans remettre en question l'importance d'agir et de prendre au sérieux les risques décrits par Beck, rappelle de manière salutaire la nécessité de tenir compte des rapports de classe, de race, et de genre non seulement comme contexte des risques, mais aussi comme leur cause. Elle permet également de ne pas présumer que, confrontés au changement climatique, tous les groupes d'acteurs ont les mêmes intérêts,

⁶⁵ Amadou DIAW, *Pour une socio-anthropologie des risques littoraux : vulnérabilités socio-écologiques et action collective sur le littoral normand*, Caen, 2015 ; Razmig KEUCHEYAN, *La nature est un champ de bataille*, Paris, Zones, 2014.

⁶⁶ Ulrich BECK, *La société du risque, op. cit.*, p. 38-48.

ni qu'ils sont affectés de la même manière. Sa lecture incite à observer le fonctionnement des rapports de pouvoir, non pas seulement vis-à-vis du partage entre profanes et experts, mais en observant comment classe, race et genre interviennent dans la construction et la réactualisation de ce partage. Ce prisme permet par exemple d'interroger les recompositions de l'activité délibérative induite par la participation accrue de la société civile à la discussion des choix socio-techniques, en complexifiant l'analyse.

1.2.1. EnR : quelle définition ?

La définition actuelle des énergies renouvelables n'est pas univoque. Son étendue et les types d'énergie qu'elle recouvre varient en fonction des acteurs et du contexte dans lequel elle est construite. Ici, j'examine principalement deux types de définitions proposées dans la décennie actuelle, qui se recoupent : une définition de l'énergie représentative des ouvrages généraux de vulgarisation scientifique, et la définition des énergies renouvelables proposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

La définition de l'énergie comme processus physique est couramment citée dans les ouvrages de vulgarisation sur le sujet, comme ceux de Paul Mathis, physicien et agronome au sein d'un laboratoire mixte CEA-CNRS. Selon sa définition, l'énergie est « ce qui permet d'agir » et ainsi « se chauffer, cuire les aliments, se déplacer, faire fonctionner des machines, fabriquer des matériaux, avoir de l'électricité pour tous ces usages ». Elle inclut également des « phénomènes naturels comme la production de lumière par les étoiles, les marées et le vent, la photosynthèse ». Il poursuit en listant différents types d'énergie qu'il classe dans l'ordre suivant « l'énergie calorifique, l'énergie mécanique, l'énergie nucléaire, l'énergie électromagnétique, l'énergie électrique et l'énergie chimique ». Une propriété « essentielle » réside selon lui dans la capacité de l'énergie à passer d'une forme à une autre « ce qu'on désigne souvent sous le nom de conversion ». Il cite plusieurs exemples de conversion d'énergie, dans une voiture, avec la combustion du charbon, dans une centrale nucléaire, ou avec une éolienne. Certaines cellules des organismes vivants sont ce qu'il appelle des « convertisseurs vivants »⁶⁷.

Si de nombreux phénomènes naturels sont inclus dans la définition de l'énergie, par exemple la photosynthèse, la plupart des ouvrages, autant que les acteurs, lorsqu'ils parlent d'énergie,

⁶⁷ Paul MATHIS, *Les énergies : Comprendre les enjeux*, Editions Quae, 2011, 266 p ; Paul MATHIS, *L'énergie, moteur du progrès ?*, op. cit.

évoquent principalement les modes de production d'énergie qui sont le fruit des sciences et techniques des derniers siècles. Les définitions distinguent alors souvent les énergies qui produisent du mouvement (via des processus de combustion, qui servent principalement au transport, à l'industrie et à la construction) ou de la chaleur utilisée pour elle-même (pour le chauffage, l'industrie ou la cuisson), de l'électricité (qui peut provenir de la combustion de matières fossiles ou non, et d'autres procédés.) Le point commun de la plupart des EnR (et *a fortiori* des énergies en général) est souvent d'être commercialisables, ou en tous cas d'être définies via le « convertisseur » c'est-à-dire l'objet ou le procédé qui permet de les réutiliser, ainsi en est-il de la chaleur du soleil à laquelle il faut adjoindre des panneaux solaires thermiques, ou de la rénovation d'habitation pour en améliorer l'efficacité énergétique, etc. Ainsi, l'énergie éolienne, qui signifie l'énergie du vent, est associée à l'énergie électrique produite par les éoliennes, l'énergie solaire aux panneaux solaires, etc. dans la majorité des définitions, les exemples d'énergies renouvelables principalement cités sont l'électricité produite à partir d'éoliennes, et l'énergie produite à partir de panneaux solaires (photovoltaïques, mais aussi thermiques), et ce sont souvent ces deux types de technologies qui illustrent ouvrages, articles et définitions concernant les EnR.

Aurélien Evrard regroupe les énergies renouvelables sous la définition suivante : « toutes les énergies issues du soleil directement (énergie solaire) ou indirectement (énergie éolienne, hydraulique et biomasse), l'énergie issue du magma terrestre (géothermie) et l'énergie issue de la gravitation (énergie marémotrice)⁶⁸ ». Le caractère renouvelable réside dans la nature infinie, inépuisable de la ressource à l'origine de l'énergie. L'ADEME propose une définition analogue :

« On appelle énergies renouvelables, les énergies issues de sources non fossiles renouvelables. Elles servent à produire de la chaleur, de l'électricité ou des carburants. Les techniques de cogénération permettent de produire à la fois chaleur et électricité. Les principales énergies renouvelables sont : l'énergie hydroélectrique ; l'énergie éolienne ; l'énergie de biomasse ; l'énergie solaire ; la géothermie ; les énergies marines. Ces énergies sont théoriquement inépuisables puisque renouvelables.⁶⁹ »

Les énergies renouvelables sont également définies par leur absence d'impact environnemental, et notamment par le fait que, contrairement aux énergies fossiles, elles ne

⁶⁸ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, op. cit., p. 30.

⁶⁹ *Énergies renouvelables - EnR : production, réseaux et stockage - De quoi parle-t-on ?*, <http://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/quoi-parle-t>, consulté le 26 juillet 2017.

dégagent pas de dioxyde de carbone ni d'autres gaz à effet de serre au moment de la production d'électricité : « Elles n'ont que peu d'impacts négatifs sur l'environnement. En particulier, leur exploitation ne donne pas lieu à des émissions de gaz à effet de serre. Elles sont donc l'un des facteurs de lutte contre le changement climatique. Ceci peut être traduit par des externalités qui prennent en compte les bénéfices environnementaux de ces énergies⁷⁰ ». Cette absence d'impact environnemental suscite des discussions, comme le relate Evrard : « des désaccords subsistent sur l'hydraulique, la biomasse, ou l'énergie produite par la combustion des déchets ⁷¹ ». Ainsi les définitions peuvent être plus restrictives lorsqu'est exclue l'énergie hydraulique produite par les barrages, ou au contraire plus large lorsque le nucléaire est inclus. Ces variations reposent sur une confusion, ou une assimilation entre trois types d'énergie qui se recouvrent partiellement : les énergies renouvelables, les énergies « écologiques », et les énergies n'émettant pas ou peu de CO₂ ou de gaz à effet de serre. Ainsi EDF inclut dans « renouvelables » la production hydroélectrique, alors que d'autres insistent sur les conséquences environnementales des barrages... La définition en fonction de l'émission de CO₂, peut permettre également d'associer l'électricité d'origine nucléaire aux énergies renouvelables : l'absence d'émission est l'une des trois caractéristiques mises en avant sur la page « nucléaire » du site d'EDF : « La production en France, répartie sur 19 centrales et 58 réacteurs, garantit une électricité performante, sûre, sans émission de gaz à effet de serre.⁷² » Les gaz à effet de serre participant du réchauffement climatique, les énergies renouvelables deviennent alors un moyen de lutter contre celui-ci. Mais définir les énergies renouvelables par leur absence de production de gaz à effet de serre est d'autant plus un enjeu politique que l'électronucléaire peut alors être associé aux renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables est lié à des choix de politique publique. D'abord des choix liés à des échelles globales, tant en termes de relations économiques et stratégiques avec d'autres États, qu'en lien avec le réchauffement climatique : « Pour réduire sa dépendance à la fois sur le plan énergétique et au niveau de l'approvisionnement en matières premières, et diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, la France mise sur le développement des énergies et matières renouvelables⁷³. » Les énergies renouvelables sont

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*, p. 30.

⁷² *Nucléaire*, <https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/nucleaire>, consulté le 26 juillet 2017.

⁷³ « Énergies renouvelables - EnR », *op. cit.*

donc intégrées aux politiques nationales économiques et environnementales. La définition de l'ADEME comporte également un autre aspect :

« Mais elles ne sont pas encore pleinement compétitives, sauf pour la géothermie basse et haute enthalpie, l'hydroélectricité, le bois-énergie. Leur développement nécessite donc un soutien public, soit au kWh produit sous la forme d'une tarification adaptée, soit à l'investissement. ⁷⁴ »

Notamment à cause de leur relative nouveauté (toutes les formes d'exploitation d'énergies renouvelables ne se sont pas développées au même moment), les énergies renouvelables sont présentées comme plus chères que les énergies fossiles ou nucléaire, entraînant l'ADEME à les définir par le fait qu'elles nécessitent un soutien financier de la part de l'État.

Ces définitions permettent de dégager cinq aspects qui caractérisent les énergies renouvelables : il s'agit d'un processus physique, exploité par l'humain via des convertisseurs (les objets techniques permettant de convertir l'énergie afin de l'utiliser), qui provient de sources considérées comme inépuisables, qui n'ont pas ou peu d'impact environnemental (en particulier car elles ne dégagent pas de dioxyde de carbone (CO₂) et permettent ainsi de lutter contre le changement climatique). C'est notamment au travers de cette lutte que les EnR ont un lien avec les politiques publiques visant à lutter contre le réchauffement climatique et à augmenter l'indépendance énergétique de la France, et c'est à ce titre que leur développement, considéré comme peu rentable, est soutenu par l'État, notamment en termes financiers. Pensées à l'origine au sein de projets « sous-culturels » (au sens de la *subculture*) puis contre-culturels, vecteurs d'autonomie⁷⁵, l'intégration des énergies renouvelables au système énergétique devient dépendante des aides de l'État.

1.2.2. Les énergies renouvelables : évolutions de la politique énergétique européenne et française à l'histoire complexe

L'exploitation des énergies renouvelables sous leur forme actuelle⁷⁶ débute en Europe dans les années 1970. Le développement saccadé des EnR en France connaît trois phases principales : l'une consécutive à la seconde guerre mondiale (1950-1987), la seconde à partir du rapport Brundtland (1987) et du sommet de la Terre de Rio (1992), la dernière entamée

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*, p. 81 et suivantes.

⁷⁶ C'est à dire principalement à des fins de production d'électricité. Les usages renouvelables sont évidemment antérieurs à la seconde moitié du 20^{ème} siècle, avec par exemple les moulins à vent et à eau produisant de l'énergie cinétique, ou l'utilisation de bois pour la chaleur issue de sa combustion).

avec le « paquet énergie-climat » européen (adopté en 2008) et les lois Grenelle de l'Environnement (2009-2010). Cette section s'achève avec un état rapide des développements initiés dans d'autres pays européens.

En France, hormis l'explosion, dans les deux décennies qui suivent la Seconde Guerre Mondiale, de la construction de barrages hydroélectriques dont la gestion est rapidement nationalisée⁷⁷, et dont le potentiel d'expansion est aujourd'hui quasi nul, les EnR connaissent un développement timide. En Europe, les premières énergies renouvelables sous leur forme actuelle ont été implantées et exploitées de manière industrielle dès les années 1970-80 au Danemark⁷⁸. Il s'agissait principalement d'éoliennes. À l'époque, les EnR sont notamment pensées comme une réponse technique aux pluies acides qui ravagent les forêts du nord de l'Europe, et qui sont attribuées aux émissions des centrales et des usines qui utilisent la combustion du charbon comme source d'énergie⁷⁹. Les énergies renouvelables sont alors « non-polluantes ». En France, dans les années 60-70, peu lotis financièrement, deux prototypes d'éoliennes échouent à convaincre par leur production, ce qui contribue à expliquer l'entrée tardive des industriels français dans la fabrication d'aérogénérateurs. Malgré des investissements plus importants que pour les autres EnR, la tentative de construction d'une centrale solaire, Thémis, dans les Pyrénées Orientales, inaugurée en 1983, s'avère un échec technique, et entraîne le désengagement d'EDF dès 1986.

Longtemps opposées à l'efficacité du nucléaire, c'est avec l'émergence d'un discours international sur le réchauffement climatique que les EnR amorcent un retour en France. S'il présente les EnR comme des solutions pour une production d'électricité sans émission de CO₂ et encourage leur développement, le discours sur les gaz à effet de serre est également mobilisé comme argument en faveur du nucléaire⁸⁰. Cependant, dans le sillage du rapport Brundtland en 1987, du sommet de la Terre de Rio en 1992, des dispositifs visant à favoriser le développement des EnR sont progressivement mis en place. Citons principalement la création de tarifs de rachat de l'électricité spécifiques permettant aux producteurs d'électricité renouvelable de revendre leur production à EDF, ainsi que de facilités fiscales, et/ou de prêt, en particulier pour l'installation des panneaux solaires par les particuliers. Ceux-ci se

⁷⁷ Les barrages hydroélectriques ne sont pas toujours considérés comme des EnR, notamment à cause du fort impact environnemental qu'entraîne leur construction. Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, op. cit., p. 190.

⁷⁸ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, op. cit.

⁷⁹ Paul ROBBINS, *Encyclopedia of Environment and Society: Five-Volume set*, SAGE Publications, 2007, 2742 p.

⁸⁰ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, op. cit.

répandent rapidement, avant de se heurter à l'ire d'EDF : les tarifs de rachat seraient trop avantageux, et la gestion de la multiplication de petites unités dispersées impacterait grandement le travail de gestion du réseau. En effet, RTE (Réseau de Transport d'Électricité, une filiale d'EDF) dit peiner à intégrer de manière satisfaisante une production intermittente, provenant de multiples sources éparpillées, et relativement faible⁸¹. L'État entame alors en 2010 une politique de baisse des tarifs de rachat et de suppression du crédit d'impôt⁸². La modification de ces politiques incitatives signe la chute brutale du développement du petit photovoltaïque, et de nombreuses jeunes entreprises françaises⁸³ font faillite.

Le développement de l'éolien comme du photovoltaïque reprend, avec l'adoption du « paquet énergie-climat » européen, et les deux Grenelle de l'Environnement. En effet, en décembre 2008, l'Union Européenne adopte le « paquet énergie-climat ⁸⁴», « un ensemble de directives tendues vers l'objectif dit « trois fois vingt » pour l'année 2020 : réduire de 20% l'émission de gaz à effet de serre ; augmenter de 20% l'efficacité énergétique ; porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. ⁸⁵». Les résolutions adoptées lors des deux Grenelle de l'Environnement (2007), déclinées en deux lois (Grenelle en 2009, Grenelle II en 2010), impliquent la construction de nouvelles infrastructures de production d'énergie renouvelable, avec des objectifs chiffrés en termes de puissance installée⁸⁶ et de capacité de production. Ces Grenelle viennent sanctionner encore davantage le changement progressif des conditions, règles et réglementations concernant l'installation d'EnR, favorisant nettement les unités de production au-dessus d'une certaine puissance installée, avec une volonté affichée d'éviter le « mitage » des territoires⁸⁷ et ainsi centralisation et grandes entreprises. Ces textes accordent une place non négligeable à la production d'électricité d'origine EMR.

⁸¹ Ce qui revient à l'inverse de ce sur quoi a été construit le réseau français, à savoir la répartition d'une production constante, importante, provenant d'un petit nombre de sources et centralisée.

⁸² Audrey GARRIC, *Coup de froid sur la filière photovoltaïque*, <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/03/10/coup-de-froid-sur-la-filiere-photovoltaïque/>, consulté le 27 juillet 2017 ; Frédéric GAILLARD, *Le soleil en face : rapport sur les calamités de l'industrie solaire et des prétendues énergies alternatives*, Montreuil, France, L'Échappée, 2012, 157 p.

⁸³ En particulier celles concernées par l'installation, l'entretien, le raccordement des panneaux.

⁸⁴ Aurélien Evrard fait remarquer, à juste titre nous semble-t-il, que l'emploi de l'expression « paquet énergie-climat » révèle l'aboutissement d'un processus large d'institutionnalisation du « couplage entre les enjeux énergétiques et climatiques ». On retrouve ce couplage dans la définition des EnR proposée par l'ADEME.

⁸⁵ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*, p. 29.

⁸⁶ Aussi « puissance nominale », il s'agit de la puissance maximale fournie par un générateur d'électricité. Dans le cas des aérogénérateurs par exemple, la production réelle n'équivaut pas à la puissance installée.

⁸⁷ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*, p. 41.

Pour autant, la France n'est pas seule à se saisir du « paquet énergie climat », et les autres pays européens se livrent chacun à une mise en œuvre différenciée de cette injonction européenne. Ainsi, il apparaît que certains pays comme l'Allemagne ont déjà opéré un tournant volontariste dans la construction d'EnR (en particulier d'éolien terrestre), lui permettant d'ores et déjà de faire état d'une part de production électrique d'origine renouvelable plus importante que la France. Quant au Royaume Uni, il adopte des objectifs de puissance installée pour les EMR nettement plus ambitieux que ceux de la France pour l'horizon 2020, avec notamment une puissance installée pour l'éolien *offshore* environ dix fois supérieure⁸⁸. Ces évolutions impliquent également des transformations dans la gestion du réseau à l'échelle européenne, certains pays étant fortement dépendants les uns des autres (à la fois en termes de production, mais également en termes de capacité de rachat⁸⁹).

Dans les décennies qui suivent la Seconde Guerre Mondiale, le photovoltaïque et l'éolien n'existent en France que sous forme de tentatives ratées, tandis qu'hydroélectrique et nucléaire sont mis en place via une politique volontariste de l'État et d'EDF. Dans un second temps, à la suite du rapport Brundtland et du Sommet de Rio, des politiques financières favorisent le développement du photovoltaïque et du solaire thermique surtout auprès des particuliers, ainsi que de l'éolien terrestre. L'arrêt de ces soutiens est concomitant de l'entrée dans une nouvelle phase, avec les Grenelle de l'Environnement, qui orientent le développement des EnR vers des infrastructures plus importantes, à la capacité de production élevée (favorisant une centralisation qui est celle du réseau existant). Malgré une volonté affichée des derniers gouvernements français, la France est loin d'être parmi les précurseurs européens : le Danemark, l'Allemagne, et le Royaume Uni connaissent des développements nettement supérieurs. Ce sont ces étapes successives qui permettent à Aurélien Evrard d'écrire qu'aujourd'hui « les énergies renouvelables ne sont plus de simples techniques exploitées de façon artisanale par des militants, elles constituent un véritable enjeu de politique publique, à l'échelle internationale, européenne et nationale ⁹⁰». Le rôle de l'État apparaît en effet comme central, même si les instances internationales et européennes exercent une impulsion

⁸⁸ *L'éolien offshore - news-26530-panorama-2016-ifpen-eolien-offshore.pdf*, <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-26530-panorama-2016-ifpen-eolien-offshore.pdf>, consulté le 27 juillet 2017.

⁸⁹ Rappelons à ce titre que la France, dont la production d'électricité est principalement d'origine nucléaire, vend l'été de l'électricité à l'Allemagne et à d'autres pays limitrophes, tandis qu'elle en achète durant l'hiver pendant les pics de consommation liés notamment à l'équipement en chauffage électrique d'une part importante des ménages français.

⁹⁰ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, op. cit., p. 36.

déterminante dans les choix nationaux de développement des EnR. Les militants qui ont esquissé son histoire semblent avoir été relégués à une place de second plan.

1.2.3. EnR et éoliennes : un argument devenu symbole (une solution alternative, un signe pour dire « écologie »)

Les EnR d'aujourd'hui ont d'abord été développées par des militants, puis, graduellement, d'autres groupes s'en sont également emparés. Différents usages des EnR, ainsi que leur intégration à des discours utopiques ou prospectifs sont examinés dans cette section, qui s'achève sur l'emploi synecdotique élargi des EnR par des acteurs très variés.

Au début de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, le développement des énergies renouvelables « nouvelle génération⁹¹ » reste l'apanage de petits groupes spécifiques qu'Aurélien Evrard caractérise comme *subculture*⁹². En France, ce n'est qu'avec les années 1970 que les EnR sont mobilisées par des groupes ayant une ambition de changement social, principalement les mobilisations écologistes contre le nucléaire. Comme développé plus haut, les mouvements anti-nucléaires formulent pour une partie d'entre eux une critique du nucléaire qui va jusqu'à la remise en question du modèle de société construit par ceux que Philippe Simonnot appellera les nucléocrates⁹³.

Ceux qui se placent dans cette perspective esquissent donc des scénarios alternatifs dans lesquels les EnR tiennent une place importante, avec le concours d'« experts critiques » (citons par exemple le « Projet Alter, esquisse d'un régime à long terme tout solaire », émis par le « Groupe de Bellevue », formé d'experts dissidents du CNRS, d'EDF, du CEA ou de l'INRA). Ce type de projet est mobilisé comme outil argumentatif par les militants anti-nucléaires, liant durablement EnR et lutte contre l'atome : « la question des énergies renouvelables, mobilisées par les mouvements antinucléaires comme solution alternative, sera donc en grande partie rattachée au corpus d'idées de ce mouvement et marquées par cette très forte conflictualité⁹⁴. »

Dans un premier temps, les EnR sont donc davantage qu'une alternative ou une simple solution : elles sont l'un des pivots d'un discours de transformation de la société au sens large,

⁹¹ À la différence de l'éolien utilisé dans les moulins comme source de production d'énergie mécanique par exemple.

⁹² Dans le sens où ils ne cherchent ni à transformer, ni à réformer l'institué, mais davantage à construire des alternatives parallèles, n'ayant pas de lien, ni n'entretenant de conflictualité avec la société plus large.

⁹³ Philippe SIMONNOT, *Les Nucléocrates*, Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 1978, 313 p.

⁹⁴ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, op. cit., p. 87.

via la transformation des politiques énergétiques et de l'organisation du secteur de l'énergie, autant que de la manière dont les décisions relatives à l'énergie sont prises. Ainsi, le caractère « infini et gratuit » de leurs sources, mais surtout les caractéristiques techniques qui y sont rattachées (intermittence, possibilité de démultiplier les petites unités de production permettant une production ultra-localisée) permettent d'envisager une société dans laquelle tant la production, que la distribution, que la manière dont est gérée l'électricité sont locales, autonomes et démocratiques. L'intégration des EnR dans ce discours de changement social porté par les écologistes et les anti-nucléaires leur permet « renforcer leur légitimité et d'élaborer des scénarios alternatifs.⁹⁵ » Aujourd'hui encore, les EnR sont partie intégrante de la plupart des scénarios ou des récits utopiques qui visent à transformer le monde en réponse au capitalisme, au réchauffement climatique, au nucléaire. On les retrouve dans les récits les plus radicaux, comme dans les plus modérés. Ainsi, P.M., l'auteur anonyme de *bolo' bolo*, petit ouvrage paru en Suisse à la fin des années 1980, qui développe un projet de communautés fédérées d'inspiration clairement anarchiste, consacre un chapitre à la gestion des ressources en énergie, dans lequel l'approvisionnement en électricité est totalement assuré par des renouvelables, et en premier, éoliennes et photovoltaïque⁹⁶, et ce, bien que le projet ne soit pas défini comme écologiste « BOLO'BOLO n'est pas nécessairement une civilisation à énergie réduite, car la réduction de la consommation énergétique n'est pas motivée par des efforts « écologiques », mais c'est la conséquence de la diversité culturelle, du rétrécissement des processus à forte intensité de travail, de l'absence de contrôle et de discipline⁹⁷ ». Les renouvelables s'intègrent donc dans un projet radicalement opposé au capitalisme, et leur production intermittente est pensée comme compatible avec une organisation sociale spécifique. Dans le projet « Villes en transition », emmené par la ville britannique de Totnes, la consommation d'énergie de sources renouvelables vient compléter la réduction de la consommation pour lutter contre le réchauffement climatique et la dépendance aux énergies fossiles⁹⁸. Enfin, les Agenda 21 des villes françaises, mis en place à la suite des Grenelle de

⁹⁵ *Ibid.*, p. 82.

⁹⁶ « La grandeur et la structure des BOLOs permet de faire plus avec moins d'énergie, car les différentes applications se complètent et se soutiennent mutuellement. Les BOLOs utilisent chaque forme d'énergie de manière optimale. L'électricité est utilisée pour l'éclairage, pour les équipements électroniques ou électromécaniques et pour certains moyens de transports (chemins de fer, tramways). L'approvisionnement électrique de base est produit dans les BOLOs (spécialement pour l'éclairage) par *des éoliennes, des cellules photovoltaïques, de petits barrages hydrauliques, des générateurs de biogaz*, etc. *L'énergie solaire passive, les collecteurs, les systèmes géothermiques* sont utilisés pour le chauffage et l'eau chaude. » (c'est moi qui souligne) P. M., *Bolo' bolo*, Paris, France, l'Eclat, 1999, 214 p.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *What is Transition? - Transition Town Totnes*, <https://www.transitiontowntotnes.org/about/what-is-transition/>, consulté le 27 juillet 2017.

l'environnement comportent un volet énergie renouvelables⁹⁹. Pour une part, ces scénarios, plans, prospectives et utopies s'appuient pour le volet énergétique sur des travaux qui se focalisent plus spécifiquement sur l'énergie. Dans la continuité du projet Alter déjà mentionné, le *scénario* développé par l'association *Négawatt*, se définit comme une réponse à la

« Croissance non contrôlée de notre consommation d'énergie, épuisement des ressources naturelles, inégalités d'accès à l'énergie, dérèglement climatique, risque nucléaire, dépendance énergétique... de nombreux constats qui nous poussent à revoir en profondeur notre modèle énergétique, notre façon de consommer et de produire l'énergie. »

Les énergies renouvelables en constituent l'un des trois « piliers » :

« Partant du principe que l'énergie la moins polluante est celle qu'on ne consomme/produit pas, négaWatt propose de repenser notre vision de l'énergie en s'appuyant sur une démarche en trois étapes. Une approche de bon sens : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables¹⁰⁰. »

L'exemple des Agenda 21 atteste de l'intégration progressive des EnR dans les politiques publiques. D'aucuns évoquent même un changement de paradigme énergétique pour les politiques publiques¹⁰¹. L'affichage de cette volonté politique contribue également à constituer les EnR comme signe et comme symbole de l'action publique en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

Les EnR sont donc aujourd'hui liées à une pluralité de discours, des discours radicaux (écologistes, anarchistes...), jusqu'au discours des États Européens. Éoliennes, photovoltaïque, et les autres EnR sont largement cités comme des moyens d'approvisionner une société alternative en électricité, de lutter contre le nucléaire, de lutter contre le réchauffement climatique, de diversifier la production électrique d'un État tout en étant attentif à l'environnement. Dans de nombreux cas, les EnR sont mobilisées comme symbole de ces différents discours, en particulier l'éolien : « c'est la filière la plus « visible », qui a très vite représenté le symbole des énergies renouvelables et suscité les dynamiques qui nous semblent les plus pertinentes¹⁰²». Les objets-éoliennes occupent une fonction de synecdoque,

⁹⁹ *Base de connaissances : L'énergie dans les agendas 21 locaux*, http://www.electricite-verte.com/base-de-connaissances/energie-et-developpement-durable_fiche_de-nouveaux-outils_l-energie-dans-les-agendas-21-locaux.html, consulté le 27 juillet 2017.

¹⁰⁰ *La démarche négaWatt*, <https://negawatt.org/La-demarche-negaWatt>, consulté le 27 juillet 2017.

¹⁰¹ Joseph Szarka, « Wind Power, Policy Learning and Paradigm Change », *Energy Policy*, 34 (17), 2006.

¹⁰² Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées, op. cit.*, p. 31.

d'abord pour l'ensemble des EnR, mais plus largement pour l'écologie, ou le développement durable. Cette fonction synecdotique est présente dans les descriptions d'utopies concrètes ou imaginaires, leurs illustrations¹⁰³ des éoliennes font ainsi partie des « paysages de demain ». Brice Lalonde, membre des Amis de la Terre, les mobilise dans une affiche promouvant sa candidature à la mairie d'un arrondissement de Paris :

« En 1976, Brice Lalonde dessine sous la forme d'une affiche électorale le Paris rêvé des écologistes où fleurissent jardins, éoliennes et capteurs solaires ; c'est une société conviviale, joyeuse où la prise en compte des impératifs environnementaux, loin de contraindre, restaure au contraire le lien social¹⁰⁴. »

Mais l'image des éoliennes est mobilisée de manière beaucoup plus large : ainsi, les partis écologistes, les associations environnementales, les supports de communication des entreprises souhaitant valoriser leur engagement dans des démarches développement durable utilisent allègrement des photos ou des illustrations qui comportent des éoliennes. Celles-ci représentent tantôt l'engagement contre le nucléaire, le « mix énergétique », les « économies d'énergie », le développement durable dans son ensemble, etc... Le monde de l'édition n'est pas en reste, et les images d'éoliennes sont très fréquemment présentes sur les couvertures d'ouvrages qui traitent d'écologie ou de réchauffement climatique¹⁰⁵.

Au-delà du thème de l'environnement, les images d'éoliennes sont mobilisées comme illustration de manière plus large : dans les supports de communication des collectivités territoriales, dans des publicités, des films, ... Elles sont à la fois mobilisées comme symboles de progrès, comme signifiants écologiques, et à de plus rares occasions pour des caractéristiques esthétiques proches de celles des paysages industriels. Comme le développe l'ouvrage *Wind Power in View*, qui les qualifie d'« icônes d'un futur durable¹⁰⁶ », pour ceux qui plébiscitent les éoliennes, si les caractéristiques intrinsèques de l'objet en font un objet

¹⁰³ P. M. Bolo' bolo, *op. cit.* ; « What is Transition? - Transition Town Totnes », *op. cit.*

¹⁰⁴ Alexis VRIGNON, « Écologie et politique dans les années 1970, Les Amis de la Terre en France », *op. cit.*

¹⁰⁵ Par exemple sur des ouvrages comme : John Theodore HOUGHTON, *Le réchauffement climatique, op. cit.*, Gabriel DUPUY, *Scénarios de transition énergétique en ville : acteurs, régulations, technologies*, Paris, France, la Documentation française, 2015, 197 p., Alexis BUGADA et ECOLE DOCTORALE SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES (dirs.), *Énergies, environnement et développement durable*, Aix-en-Provence, France, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2013, 299 p ; Salvador JUAN, *La transition écologique*, Toulouse, France, Érès éd., DL 2011, 2011, 286 p. ...

¹⁰⁶ Martin J. PASQUALETTI, Paul GIPE et Robert W. RIGHTER (dirs.), *Wind power in view: energy landscapes in a crowded world*, San Diego, Calif. etc, Etats-Unis d'Amérique, Academic Press, 2002, p. 43.

esthétique, c'est également parce que des vertus politiques ou environnementales lui sont conférées que les éoliennes sont perçues comme belles¹⁰⁷.

D'abord mis en œuvre par des militants visant à construire entre eux une alternative à la société existante, le développement des EnR est successivement approprié par des mouvements écologistes plus larges, puis intégré aux politiques publiques (sans que les premiers ne s'en détournent). Les EnR sont mobilisées dans des écrits prospectifs, avec ou sans velléité de changement social radical, puis dans des plans de politique publique. Ce que révèle alors la large utilisation des EnR, et en particulier des éoliennes, comme argument, comme synecdoque, c'est le caractère plastique de ces technologies. En effet, elles sont susceptibles d'être mobilisées, et/ou implémentées par des acteurs extrêmement différents, qui occupent des places sociales différentes et ont des visions de la société différentes, voire antagonistes. Comme l'écrit Alice Krieg-Planque au sujet du développement durable, le foisonnement des discours qui incluent le développement durable transforment celui-ci en « formule » : « Une formule se caractérise notamment par le fait qu'elle est devenue un référent social : elle signifie quelque chose pour tous. ¹⁰⁸... Mais pas nécessairement la même chose, d'autant plus que ce statut de formule cesse d'impliquer la re-définition, l'explicitation de ce que la formule recouvre. Ainsi, avec la diffusion de la production EnR et des discours développement durable, le socle idéologique sur lequel reposait la promotion des EnR n'est plus nécessairement discuté. Il paraît alors implicite que lorsqu'on est opposé au nucléaire, on se positionne en faveur des EnR, sans que cela n'implique la forme des projets de société dans lesquels les EnR sont prises. De la même manière, un projet de développement d'EnR sera d'emblée caractérisé comme écologiste, sans qu'il ne semble nécessaire de rendre explicite une définition de l'écologie, ni à quel point le projet en question correspond à cette définition.

Les Énergies Renouvelables, prises comme un ensemble de moyens techniques visant à rendre utilisable l'énergie issue de processus naturels sous forme d'électricité, de chaleur ou de mouvement, connaissent un développement saccadé pendant la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Elles ont d'abord été développées par des militants, en venant s'intégrer à des projets

¹⁰⁷ “When they do [spin], for many the beauty is in the utility of benignly creating electricity.” À l'inverse, dès lors que l'objet est appréhendé comme une nuisance, ou une irruption de l'industriel dans un espace naturel, il est perçu comme laid. Martin J. PASQUALETTI, Paul GIPE et Robert W. RIGHTER (dirs.), *Wind power in view*, *op. cit.*

¹⁰⁸ Alice KRIEG-PLANQUE, « La formule “développement durable” : un opérateur de neutralisation de la conflictualité, The formula ‘sustainable development’ : an conflict-neutralizing operator », *Langage et société*, 15 décembre 2010, n° 134, p. 6.

de société alternative. Leur usage, tant concret que discursif, dépasse aujourd'hui la sphère militante. Il apparaît que ces symboles de rejet de la société nucléaire sont devenus des enjeux de politique publique, à l'échelle nationale, européenne et internationale. Leur relation à l'État est partie intégrante de leur définition, pour certains acteurs comme l'ADEME. Restent-elles alors un élément susceptible de représenter et de favoriser le changement social ? Est-ce variable en fonction des caractéristiques de chaque type d'EnR ?

1.3. Les EMR, nouvelles énergies nouvelles, avec certaines spécificités maritimes

Comment les EMR viennent-elles s'intégrer à cet ensemble flou ? Leur développement en France commence pendant la troisième phase décrite plus haut, avec un premier projet de parc éolien en mer en 2005. Cependant, en 2019, aucune source de production EMR n'est encore exploitée industriellement en France. Les deux technologies qui, pour la France « métropolitaine » sont les plus proches d'une exploitation industrielle sont l'éolien *offshore* et l'hydrolien. Celles-ci ont des particularités liées à leur situation maritime qui impliquent et favorisent des acteurs spécifiques dans leur développement.

1.3.1. Éoliennes en mer et hydroliennes : les EMR « principales » en France

Si l'on cite souvent l'usine marémotrice de la Rance, inaugurée en 1966 par Charles de Gaulle¹⁰⁹ comme le premier exemple d'EMR, les autres modes de production électrique s'appuyant sur divers phénomènes qui se produisent en milieu marin émergent beaucoup plus récemment en France : en effet, ce n'est qu'en 2005 que le premier projet de parc éolien *offshore* est déposé pour le site de Veulettes sur Mer par l'entreprise Enertrag¹¹⁰, et celui-ci se solde par un échec. De plus, si l'éolien *offshore* consiste davantage en une adaptation aux conditions maritimes d'une technologie éolienne déjà éprouvée depuis plusieurs décennies, les technologies exploitant la mer elle-même ne connaissent pas encore d'exploitation commerciale en France à ce jour.

La plupart des EMR sont destinées à produire de l'électricité. Les principales EMR présentées par le Syndicat des Énergies Renouvelables sont l'éolien en mer posé, l'éolien en mer flottant,

¹⁰⁹ Le même Charles de Gaulle auquel est attribué le lancement du programme électronucléaire français.

¹¹⁰ Alain NADAÏ et Olivier LABUSSIÈRE, « Recomposer la mer pour devenir offshore », *op. cit.*

l'hydrolien, l'énergie thermique des mers, et l'houlomoteur. En France les technologies les plus proches du stade d'exploitation industrielle sont l'éolien *offshore* (posé et flottant) et l'hydrolien, ainsi que l'énergie thermique des mers à la Réunion et aux Antilles¹¹¹. L'État Français, avec la volonté affichée de favoriser leur développement, lance au début de la décennie 2010 différents appels d'offres et appels à manifestation d'intérêt concernant éolien *offshore* et hydrolien¹¹². La Basse-Normandie est concernée par le développement de deux de ces technologies : l'hydrolien au large de la pointe du Cotentin, et l'éolien *offshore* posé au large de Courseulles-sur-Mer.

Dans le reste du monde, certains pays ont depuis longtemps lancé un programme de développement des EMR, en particulier des éoliennes *offshore*. Ainsi, les premières unités de production éoliennes *offshore* ont été mises en service au Danemark en 1991¹¹³. Depuis, on compte une dizaine de parcs de taille variable le long des côtes danoises, pour une puissance installée de 1272 MW. L'Allemagne, les Pays-Bas ont également développé l'éolien *offshore* de manière précoce dès 1994 pour les Pays Bas (1118 MW), et en 2004 pour l'Allemagne (4108 MW connectés). En Europe, le pays qui a récemment adopté la politique la plus volontariste est sans conteste le Royaume-Uni, qui a entamé un programme de développement d'éolien *offshore* posé en 2008, pour aboutir à 5156 MW connectés. L'Europe représente 88% de la puissance installée mondiale. Dans le reste du monde, les développements sont variables. Notons que la Chine dépasse le Danemark en 2016 avec 1627 MW connectés, les autres États

¹¹¹ L'hydrolien exploite l'énergie cinétique des courants de marée pour produire de l'électricité, l'énergie thermique des mers la différence de température entre les eaux de surface et le fond pour produire de l'électricité, désaliniser l'eau et alimenter des circuits d'air conditionné, l'houlomoteur utilise le mouvement des vagues pour produire de l'électricité.

¹¹² Premier appel d'offres pour le développement industriel d'unités de production d'éolien en mer, lancé par le ministère en charge de l'Énergie le 11 juillet 2011 pour 3000MW au total et au maximum, et cinq zones : Le Tréport, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire. Les lauréats sont Fécamp (Seine-Maritime, puissance 498 MW), lauréat : Éolien Maritime France ; Courseulles-sur-Mer (Calvados, puissance 450 MW), lauréat : Éolien Maritime France ; Saint-Nazaire (Loire-Atlantique, puissance 480 MW), lauréat : Éolien Maritime France ; Saint-Brieuc (Côtes d'Armor, puissance 500 MW), lauréat : Ailes Marines SAS ; Le Tréport (Seine-Maritime – Somme), déclaré sans suite. La zone du Tréport a été incluse dans un second appel d'offres, lancé en mars 2013. Celui-ci comprend également une zone entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le lauréat pour ces deux zones, annoncé en mai 2014, est GDF Suez -aujourd'hui baptisé Engie). L'ADEME a également lancé en octobre 2013 un Appel à Manifestations d'Intérêt portant sur la réalisation de fermes pilotes hydroliennes en mer, remporté en décembre 2014 par deux projets pour la zone du Raz Blanchard dans le Cotentin, l'un par un consortium comprenant GDF Suez (Engie) et Alstom (qui a ensuite annoncé son abandon du projet début 2017), l'autre par EDF En et DCNS.

¹¹³ Il s'agit du parc de Vindeby, qui comprenait onze éoliennes d'une puissance de 0,45MW et d'une hauteur de 54 mètres chacune implantées de 1,5 à 3 km de la côte danoise. Le parc a été démantelé en 2017. <https://orsted.com/en/Media/Newsroom/News/2017/09/Worlds-first-offshore-wind-farm-now-dismantled> .

concernés par les éoliennes *offshore* sont le Japon, la Corée du Sud et les États Unis¹¹⁴. L'hydrolien ne fait pas encore l'objet d'une implantation industrielle, cependant depuis la décennie 2000 le Royaume Uni, l'Ecosse, le Québec et la Norvège, et bien sûr la France, développent des projets pilotes.

En Europe de l'Ouest, l'éolien en mer et l'hydrolien sont les EMR qui concentrent les efforts politiques, industriels et scientifiques. L'exploitation industrielle de l'éolien en mer commence dès les années 1990 au Danemark. En France, les premiers projets sont déposés en 2005, mais à ce jour aucune éolienne en mer n'est en service. Deux appels d'offres successifs de l'État français (en 2011 et 2013) visent à soutenir et encadrer ce développement. L'hydrolien n'est nulle part exploité à l'échelle industrielle, mais l'État prévoit des fermes pilotes (visant à tester les prototypes) au large du Cotentin. Les EMR sont donc de « nouvelles » énergies renouvelables, et l'État français est impliqué dans leur implantation (quoique tardivement, comparé à d'autres pays européens).

1.3.2. Les spécificités « techniques » liées au maritime qui favorisent les grandes entreprises

L'éolien en mer et l'hydrolien connaissent donc un développement tardif par rapport à leurs consœurs terrestres. Ce développement est lié aux initiatives gouvernementales découlant des Grenelle de l'environnement. Mais ce ne sont pas les seuls aspects qui les distinguent des EnR terrestres : le maritime implique en effet des caractéristiques techniques spécifiques. Ces caractéristiques nécessitent des moyens importants : les EMR sont donc des projets coûteux qui éliminent de fait les petites entreprises. Telles qu'elles sont proposées en France, les EMR supposent donc un développement par de grandes entreprises, comme en témoignent les lauréats des différents appels d'offres lancés par l'État.

Si l'hydrolien comme l'éolien constituent des dispositifs semblables, dans le sens où la rotation des pales ou d'une hélice permet de produire du courant électrique via la transformation de l'énergie cinétique de l'air ou de l'eau en électricité par une turbine couplée à un alternateur, ces deux modes de production d'électricité sont différents des éoliennes terrestres par certains aspects techniques liés à leur implantation *en mer*. L'implantation en mer d'unités de production d'électricité nécessite des moyens spécifiques pour la construction

¹¹⁴ SPAES, *L'éolien offshore frôle les 15 GW installés dans le monde en 2016*, <https://www.energiesdelamer.eu/publications/47-eolien/eolien-pose-offshore/2823-l-eolien-offshore-frole-les-15-gw-installes-dans-le-monde-en-2016>, consulté le 28 juillet 2017.

et la maintenance, déclinés en trois aspects principaux. D'abord, elle requiert des outils particuliers pour forer le sol marin le cas échéant, des plateformes ou des bateaux adaptés pour l'installation¹¹⁵, des grues et des treuils adaptés à la taille et au poids des hydrogénérateurs ou des aérogénérateurs. De tels navires ont un coût élevé, à la construction, à l'achat, ou à la location, ainsi seules des entreprises bénéficiant de ressources suffisantes peuvent se permettre de les affréter. La nécessité d'accéder aux générateurs par bateau, par hélicoptère dans certains cas pour les éoliennes, de plonger ou de treuiller hors de l'eau les hydroliennes pour en effectuer la maintenance vient ajouter au caractère coûteux des EMR. Ensuite, l'eau, le sel, les algues et les autres organismes présents dans l'environnement marin posent également d'importants problèmes d'ordre technique. En effet les matériaux qui composent les hydroliennes et les éoliennes doivent être conçus pour résister à la corrosion, à l'oxydation, etc. bien davantage que sur terre. Cela suppose également des moyens financiers conséquents pour assumer à la fois la recherche-développement sur les matériaux, et le coût des matériaux eux-mêmes ainsi que celui de leur entretien. Enfin, une électricité produite en mer doit être acheminée jusqu'au réseau terrestre (le type de transport le moins coûteux des flux d'électricité importants étant le transport aérien via les lignes HT ou THT qui émaillent la Basse-Normandie et les autres régions de France). En mer, le courant est transporté par un câble, ensouillé¹¹⁶ dans le sol marin. Son coût est élevé, d'autant plus que l'unité de production est éloignée du rivage. Encore une fois, cette caractéristique spécifique au maritime suppose que les entreprises qui développent les EMR aient une capacité d'investissement très importante.

Toutefois, il semble que ce « biais maritime » en faveur des grandes entreprises soit à penser comme faisant partie lui-même du cadre de pensée imposé par la structuration du marché qui favorise les grandes entreprises (qui implique des électrogénérateurs de taille importante). Dans sa thèse, Annaïg Oiry soumet l'idée du développement du « petit hydrolien » lors de deux entretiens¹¹⁷. L'un permet à Odile Guérin, géomorphologue du littoral, de retracer son élaboration d'un projet de petit hydrolien au large de l'île Losket, dans les Côtes d'Armor, qu'elle imagine relié au réseau de distribution d'électricité, alimentant alors quelques communes. Ce projet ne suscite ni l'intérêt des élus, ni l'intérêt des développeurs. Annaïg

¹¹⁵ Citons par exemple les « *jack-up boats* » navires plats munis de vérins hydrauliques qui leur permettent de se transformer en plateforme pour le montage des éoliennes. L'USINE NOUVELLE, « Une flotte pour soutenir l'éolien offshore », *usinouvelle.com*, 20 février 2014.

¹¹⁶ Le câble est déposé dans une tranchée creusée dans le sol marin, puis recouvert. C'est le choix qui a été fait pour le futur parc éolien de Courseulles-sur-Mer.

¹¹⁷ Annaïg OIRY, *La transition énergétique sous tension ? op. cit.*, p. 308 et suivantes.

Oiry interroge plus tard des ingénieurs de l'entreprise Sabella, qui construit des hydroliennes, qui lui rétorquent que ce type de projet est trop coûteux pour être rentable. Elle écrit : « l'objectif actuel des développeurs d'EMR est bien la rentabilité commerciale : selon eux, pour atteindre cette rentabilité, il est préférable de commencer à penser « grand » avant de penser « petit », et donc de réaliser des projets de grande envergure, avant de se référer réellement à l'échelle locale.¹¹⁸ »

1.3.3. Les spécificités juridiques : des dispositifs implantés sur terrain public

L'implantation en mer entraîne une autre spécificité qui distingue les EMR des autres EnR : ce qu'elles impliquent d'un point de vue juridique. La spécificité du cadre juridique encadrant de fait les EMR lie leur développement à l'État français d'une manière inédite par rapport aux autres EnR.

En effet, au moment du lancement du premier appel d'offres, le statut juridique des éoliennes *offshore* fait encore débat. De par leur fixité dans ou sur le sol marin, les éoliennes *offshore* posées et les hydroliennes se rapprocheraient des installations de type plateforme pétrolière ou gazière, à la différence du fait qu'elles ne sont pas habitables... Ces distinctions affectent également le droit du travail pour les personnes qui travaillent à la construction et à la maintenance des installations (qui sont susceptibles de passer d'un régime de droit du travail des marins lorsqu'ils effectuent le trajet jusqu'à l'éolienne par exemple, à un régime différent une fois sur l'éolienne – qui s'apparenterait à celui applicable aux plateformes pétrolières)¹¹⁹. Mais la particularité qu'il paraît le plus important de noter réside en fait dans le statut du sol sur lequel ces machines sont posées ou dans lequel elles sont fichées. En effet, en droit français, si l'estran¹²⁰ relève de la responsabilité de la commune sur laquelle il se trouve (affectant par exemple l'accord de concessions pour la conchyliculture), les projets d'éoliennes et d'hydroliennes sont susceptibles d'être implantés dans la zone immédiatement au large de l'estran, qui rassemble sous l'appellation domaine public maritime (DPM) la zone comprise entre le rivage et 12 milles au large. Le DPM correspond au sol et au sous-sol de la

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 310.

¹¹⁹ Séverine MICHALAK, « Énergies Marines Renouvelables et Responsabilité, Entre droit public et droit privé : une harmonisation souhaitable », in Gaëlle GUEGUEN-HALLOUËT et Harold LEVREL (dirs.), *Énergies marines renouvelables : enjeux juridiques et socio-économiques : actes du colloque de Brest, 11 et 12 octobre 2012*, Paris, France, A. Pedone, 2013, p. D'après Séverine Michalak, les EMR peuvent aussi impliquer un renouvellement du droit en termes de sécurité maritime.

¹²⁰ Zone comprise entre la laisse de haute mer et la laisse de basse mer, autrement dit la partie successivement découverte et couverte par la mer lors des marées.

mer. Il est sous la responsabilité de l'État. Concrètement, cela signifie que l'État, à travers la Préfecture Maritime et la Préfecture de Région décide ou non d'accorder aux exploitants des EMR une concession qui leur donne le droit d'implanter et d'exploiter des machines dans les zones maritimes comprises dans le DPM¹²¹. En ce qui concerne les éoliennes *offshore* du projet de Courseulles-sur-Mer par exemple, une concession pour 25 ans est prévue dans l'appel d'offres passé par l'État au terme d'une procédure de demande d'autorisation. Cette procédure comprend le dépôt d'un dossier par le maître d'ouvrage, et implique également la tenue d'une enquête publique. RTE, qui est en charge du raccordement du parc à la terre, doit également faire la demande d'une concession d'occupation du DPM pour le poste de transformation et le câble qui permet d'acheminer l'électricité produite à la terre. Si la construction d'éoliennes terrestres nécessite également des demandes d'autorisation auprès de la puissance publique, la situation des projets EMR sur le DPM constitue néanmoins une différence de taille : aucun propriétaire privé, dans ou à proximité immédiate d'un projet EMR de type hydrolien ou éolien *offshore* ne peut faire valoir ses prérogatives sur la construction des projets sur la base de cette propriété (que ce soit un exploitant ou tout autre type d'acteur privé qui posséderait les terrains) car il n'en existe pas. En mer, point d'expropriation pour raison d'utilité publique¹²², puisque les terrains appartiennent *déjà* à l'État.

À leur caractère tardif, leur encadrement par l'État, le fait que les grandes entreprises sont les seules à pouvoir se positionner pour leur développement, s'ajoute une autre spécificité propre aux EMR : ce qu'elles impliquent d'un point de vue juridique. En France, les projets EMR s'inscrivent indiscutablement dans une troisième phase du développement des EnR, après les Grenelle de l'Environnement : l'État occupant une place centrale, tant en termes d'incitation, d'encadrement, de financement comme d'autorisation, et les grandes entreprises se positionnant comme exploitant-constructeur incontournable. Ces différents aspects sont renforcés par la situation *en mer* de ces projets.

¹²¹ ÉOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS, *Contexte réglementaire et administratif - Parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer*, http://www.calvados.gouv.fr/IMG/pdf/Contexte_reglementaire_et_administratif.pdf, consulté le 31 juillet 2017.

¹²² Comme pour les « grands projets inutiles et imposés », voir Laure BOURDIER et Etienne WALKER, « Penser l'Emancipation au regard des modes d'action politiques contestataires contre les Grands Projets Inutiles ou Imposés », MRSH, Université de Caen Normandie, 2016. "L'État, les collectivités locales, ou leurs groupements y ayant vocation, les syndicats mixtes, les établissements publics mentionnés aux articles L. 321-1 et L. 324-1 et les grands ports maritimes sont habilités à acquérir des immeubles, au besoin par voie d'expropriation, pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement" *Article L221-1 du Code de l'Urbanisme* »

1.4. EMR : un objet technique « de pointe »

« Wind energy (in its most recent embodiment) was introduced in terms of a “trade-off”, one benign technology being substituted for malignant technologies. But aside from their benign and malignant features, these technologies share the same general design characteristics. And they were and are imposed, grouped, and owned in very much the same sort of way [...] they are characteristic of contemporary technology, magnified by their large size, the extensive arrays into which they are placed, and the relative bareness of their surroundings¹²³. »

1.4.1. Malgré l’aspect « écolo », « naturel », il s’agit de générateurs électriques...

Les EMR sur lesquelles la focale est principalement placée ici sont les éoliennes en mer et les hydroliennes dont le développement est envisagé à l’échelle industrielle¹²⁴. Tant l’une que l’autre de ces technologies sont, en termes de fabrication, le fruit d’emprunts à différentes sciences de l’ingénieur qui leur préexistaient. Ainsi, les éoliennes, terrestres et marines, doivent la forme de leurs pales à l’aéronautique ; les hydroliennes étant davantage inspirées des hélices de bateaux et de sous-marins¹²⁵. En ce qui concerne les matériaux, tant ces deux industries que celle liée à la fabrication des plateformes pétrolières et gazières ont fourni la plupart des bases. C’est également les plateformes qui servent de référence pour construire fondations et sous-stations en mer¹²⁶.

Les matériaux de base (acier, dérivés du pétrole, ...) sont sensiblement les mêmes que ceux qui servent à la construction d’unités de production d’électricité à partir de combustibles

¹²³ « L’énergie éolienne (sous sa forme la plus récente) a été introduite comme « énergie de substitution », une technologie bénigne étant substituée à une technologie maligne. Mais mis à part leurs aspects bénins et malins, ces technologies partagent les mêmes caractéristiques en termes de design général. Et elles ont été imposées, groupées, sensiblement de la même manière, et elles sont la propriété des mêmes acteurs [...] elles sont caractéristiques de la technologie contemporaine, d’autant plus visibles qu’elles sont de taille importante, placées en longues rangées, dans des environnements relativement dépouillés par ailleurs. » (ma traduction) Martin J. PASQUALETTI, Paul GIPE et Robert W. RIGHTER (dirs.), *Wind power in view, op. cit.*, p. 67.

¹²⁴ Les objets qui font l’objet de ce passage ne sont pas des objets « artisanaux », à la différence de certaines éoliennes de petite taille, construites en bois par exemple. *Réseau Tripalium | Éoliennes Piggott : Stages, Manuel, Ressources, Actualités*, <http://www.tripalium.org/>, consulté le 31 juillet 2017.

¹²⁵ Les points communs entre industrie navale, aéronautique, et la fabrication d’aérogénérateurs se retrouvent dans la structuration de la filière et les besoins en main d’œuvre qualifiée, comme en témoigne ce travail de Gérard Podevin du Centre de recherche en économie et management de Rennes Gérard PODEVIN, « L’émergence d’une filière EMR en France : quelles perspectives pour l’emploi et la formation ? Le cas de l’éolien offshore posé », *Net.Doc*, 20 mai 2015, n° 136.

¹²⁶ Poste de transformation qui agrège le courant fourni par chaque machine avant qu’il soit acheminé vers la terre via un câble unique.

fossiles, à la différence près que viennent s’y ajouter l’emploi de « terres rares ¹²⁷ » servant à fabriquer les aimants contenus dans les rotors. Dans l’ensemble, la fabrication de tels aérogénérateurs et d’hydrogénérateurs implique le transport des matériaux, ainsi qu’une dépense d’énergie conséquente pour la fabrication et le montage, en particulier pour la métallurgie. Si on ne peut considérer aujourd’hui que les mers et les océans de la planète sont vierges des témoignages de présence humaine fixe (plateformes pétrolières et gazières, câbles de transmission téléphonique, etc¹²⁸...) ou mobile (« la densité du trafic maritime [dans la Manche] est sans équivalent au monde, avec près de 20% du trafic mondial¹²⁹ »), force est d’admettre le caractère quasi inédit et nettement visible de la présence d’artefacts industriels, en nombre important, à quelques kilomètres des côtes. Enfin, ces infrastructures sont également placées en contact avec le milieu marin, ce qui n’exclut pas la diffusion (même minimale) de certains matériaux qui les composent dans l’environnement marin (en particulier les revêtements et peintures anti-corrosion¹³⁰), ainsi que l’émission de sons spécifiques liés à la rotation des pales ou de l’hélice, et éventuellement d’un champ électrique. Mon intention n’est pas ici de me positionner dans le débat visant à établir leur caractère nocif pour l’environnement marin, ou au contraire leur quasi innocuité¹³¹, mais davantage de mettre en lumière le fait que la présence de ces infrastructures modifie indéniablement cet environnement.

Si les EnR, et, incluses en leur sein, les EMR, sont largement assimilées à l’environnement et à l’écologie, il n’en reste pas moins qu’il s’agit d’objets techniques, issus des sciences de

¹²⁷ *Quand les éoliennes seront des mines de terres rares*, <https://www.industrie-techno.com/quand-les-eoliennes-seront-des-mines-de-terres-rares.12448>, consulté le 31 juillet 2017 ; [INTERVIEW] *Terres rares : « un paradoxe entre le procédé d’obtention polluant et leurs applications environnementales »*, <https://www.actu-environnement.com/ae/news/interview-christian-hocquard-terres-rares-applications-environnementales-impact-chine-10352.php4>, consulté le 31 juillet 2017.

¹²⁸ Cyrille P. COUTANSAIS, « L’Eldorado maritime : entre prédation et gestion concertée », *Études*, 30 août 2011, Tome 415, n° 9, pp. 161-172.

¹²⁹ UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE, et CERTIC, UMR CNRS 6590 ESO, *Espace Manche - Atlas Transmanche*, <https://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/fr/page-382.html>, consulté le 31 juillet 2017.

¹³⁰ Comme l’évoque par exemple l’avis de l’autorité environnementale sur la construction du parc éolien de Courseulles-sur-Mer : « Les anodes sacrificielles permettent de réduire la corrosion des éléments métalliques des éoliennes. Leur masse est de 15 tonnes par fondation. Leur durée de vie est de 25 années. Il est prévu que leur masse résiduelle en fin de vie soit de 15 % de leur masse initiale, ce qui correspond à un transfert d’aluminium dans l’eau d’environ 100 kg/jour pendant 25 ans. »

1-1-2-3-4_Les_avis_des_partenaires_publics_administratifs.pdf, http://www.calvados.gouv.fr/IMG/pdf/1-1-2-3-4_Les_avis_des_partenaires_publics_administratifs.pdf, consulté le 31 juillet 2017.

¹³¹ Les impacts environnementaux des EMR constituent en effet un enjeu important, à la fois pour leurs détracteurs et leurs promoteurs. Par ailleurs, les différents Appels d’Offres et Appels à Manifestations d’Intérêt comportent un volet qui impose aux candidats d’établir, via des études préalables, la nature et l’importance des éventuels impacts environnementaux qu’auraient l’installation et le fonctionnement des éoliennes et des hydroliennes.

l'ingénieur, qui sont (susceptibles d'être) implantés dans des environnements qui n'étaient auparavant artificialisés que dans une faible mesure.

1.4.2. ... Qui viennent s'intégrer au non-humain avec lequel nous entrons en relation

Les EnR ont été envisagées par certains (écologistes, anti-nucléaires, anti-capitalistes) comme impliquant, de par leurs caractéristiques, un modèle de société plus décentralisé, dans lequel tant l'échelle de la décision que celle de la production sont réduites, permettant alors plus d'autonomie individuelle et collective et des rapports sociaux transformés. Un lien était alors établi entre objet/infrastructure technique et forme d'organisation sociale, d'abord sous forme de critique du nucléaire, puis avec la construction d'alternatives impliquant les énergies renouvelables. Jacques Ellul, Ivan Illich et Bruno Latour, permettent d'explorer trois manières de caractériser de tels objets techniques.

À partir des années 1950, Jacques Ellul formule une critique la dimension déterminante qu'occupent la technique et les objets techniques dans la structuration de la société¹³². Ainsi, il considère que le statut de la technique a évolué, et que de médiation entre l'homme et la nature, celle-ci devient le milieu dans lequel l'homme évolue. L'action humaine serait alors dirigée vers le progrès technique comme finalité. Or Ellul avance que la technique n'a à proprement parler d'autre finalité qu'elle-même, de surcroît, que son évolution n'est pas téléologique mais de l'ordre de la capacité : la technique n'évolue pas dans une direction choisie, mais dans la direction possible. Ce qui est possible devient ainsi la justification de l'agir technique.

Dans les années 1970, Ivan Illich publie des thèses proches, selon lesquelles un développement trop important des techniques échouerait à conférer aux humains davantage d'autonomie, en particulier dans leur relation à la nature. La prolifération des infrastructures, des objets techniques aboutirait à une dépendance quasi-totale de l'humain vis-à-vis des techniques, sous la forme d'une perte d'autonomie. L'exemple de l'embouteillage est souvent utilisé pour illustrer sa pensée d'une société rendue hétéronome par un trop plein de technique : un surcroît de voitures et d'infrastructures routières, provoquant des embouteillages, déboucherait sur davantage de lenteur, à l'opposé du potentiel temps gagné

¹³² Jacques ELLUL, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, France, A.Colin, 1954, 401 p ; Jacques ELLUL, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, 361 p.

offert par le progrès automobile. Les objets techniques qui nous entourent sont si complexes qu'ils entraînent une incapacité à les comprendre et à les saisir, incapacité qui équivaut pour Illich à une perte d'autonomie. Cette incapacité est plus ou moins grande en fonction des objets, de la centrale nucléaire qu'il nous est physiquement impossible de toucher, jusqu'aux montres que nous possédons, dont la mécanique échappe au plus grand nombre. Ces objets techniques font partie de ce qu'Illich appelle « outils ¹³³», et c'est la transformation du rapport à l'outil qui permettra à l'humain de mettre fin à la crise que constitue pour lui l'âge industriel :

« La solution de la crise exige une radicale volte-face : ce n'est qu'en renversant la structure profonde qui règle le rapport de l'homme à l'outil que nous pourrions nous donner des outils justes. L'outil juste répond à trois exigences : il est générateur d'efficacité sans dégrader l'autonomie personnelle, il ne suscite ni esclaves ni maîtres, il élargit le rayon d'action personnel. L'homme a besoin d'un outil avec lequel travailler, non d'un outillage qui travaille à sa place. ¹³⁴ »

D'après Ellul, comme Illich, les objets et les systèmes techniques semblent constituer l'une des bases des sociétés actuelles, sociétés délétères pour l'humain. Si Ellul considère que de la technique découle directement une forme de société donnée, pour Illich c'est davantage la relation à l'outil qui doit être repensée.

Il est possible d'établir des liens entre ces deux manières d'envisager les objets techniques et les approches qui les incluent dans l'ensemble plus large des « non-humains ». Apparaissant d'abord dans les théories de l'« acteur-réseau »¹³⁵, le non-humain est un acteur dépourvu d'intentionnalité (à la différence de l'acteur humain). Cependant, les non-humains induisent des configurations de l'agir social, des scénarios possibles à l'interaction entre humains, et entre humains et non-humains. Les objets contribuent donc à structurer les interactions sociales. Dans *Politiques de la Nature*, Latour distingue plusieurs types d'objets : ceux que la science présente comme exempts de tout risque, les « objets chauves », ceux dont l'écologie dénonce l'apparition, les « objets échevelés » avec lesquels les humains ont des relations complexes, imprévisibles, dangereuses, et enfin les « objets chevelus », qui ne sont pas

¹³³ « Il est bien clair que j'emploie le terme d'outil au sens le plus large possible d'instrument ou de moyen, soit qu'il soit né de l'activité fabricante, organisatrice ou rationalisante de l'homme, soit que, tel le silex préhistorique, il soit simplement approprié par la main pour réaliser une tâche spécifique, c'est-à-dire mis au service d'une intentionnalité [...] tout objet pris comme moyen d'une fin devient un outil » Ivan ILLICH, *Œuvres complètes. Volume 1*, Paris, France, Fayard, 2003, p. 483.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 470.

¹³⁵ Madeleine AKRICH, Michel CALLON et Bruno LATOUR, *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, France, Presses de l'École des Mines, 2006, 303 p ; Michel CALLON et Michel FERRARY, « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », *Sociologies pratiques*, n° 13, pp. 37-44.

neutres mais récalcitrants, ce sont des « quasi-objets ». La manière dont Latour oppose les objets « chauves » aussi appelés « objets sans risque » et les objets « échevelés » est pertinente pour ce qui nous occupe :

« Les objets sans risque avaient quatre caractéristiques [...] l'objet produit avait des bords nets, une essence bien définie, des propriétés bien reconnues. Il appartenait [...] au monde des choses [...] ensuite, les chercheurs, ingénieurs, administrateurs, entrepreneurs et techniciens qui concevaient, produisaient et mettaient ces objets sur le marché devenaient *invisibles* une fois l'objet fini. L'activité scientifique, technique et industrielle demeurait hors champ. Troisièmement, cet « objet sans risque » entraînait certes des conséquences attendues ou inattendues, mais toujours pensées sous la forme d'un impact sur un univers *différent* composé d'entités moins faciles à délimiter, et qu'on désignait par des noms vagues de « facteurs sociaux », de « dimensions politiques », d'« aspects irrationnels » [comme s'il était extérieur à un monde social et avait un impact sur lui] Enfin, certains de ces objets pouvaient, parfois des années plus tard, entraîner des risques insensés, voire des cataclysmes. Toutefois, ces conséquences, voire ces catastrophes, ne réagissaient jamais sur la définition première de l'objet, sur ses bords, sur son essence [...] les conséquences cataclysmiques ne rétroagissaient pas sur la responsabilité des objets, sur leur définition ; elles ne pouvaient jamais servir d'enseignement à leurs auteurs pour qu'ils modifient les propriétés de leurs objets¹³⁶. »

L'écologie politique, et la prise en compte des risques amènent une transformation dans la vision de ces objets, et un passage vers des objets « échevelés », sans bord bien défini, ni « séparation tranchée entre un noyau dur et leur environnement », d'où leur « aspect d'êtres échevelés, formant rhizomes et réseaux. » De surcroît, et c'est ce qui m'intéresse particulièrement :

« Leurs producteurs ne sont plus invisibles [...] mais apparaissent au grand jour, [...] avec tous leurs instruments, leurs laboratoires, leurs ateliers, leurs usines. La production scientifique, technique et industrielle fait, depuis le début, partie intégrante de leur définition¹³⁷. »

Troisième aspect : la distinction entre eux et un « monde social » sur lequel ils auraient un impact est remplacée par un ensemble de connexions. La division entre « d'un côté le monde social ou politique, et de l'autre celui de l'objectivité et de la rentabilité » est annulée du même

¹³⁶ Bruno LATOUR, *Politiques de la nature : Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, 2016, 465 p.

¹³⁷ *Ibid.*

mouvement. Enfin, sont compris dans la définition même de ces objets, les risques et les conséquences inattendues qu'ils sont susceptibles d'entraîner¹³⁸.

Les EMR, et en leur sein éoliennes *offshore* et hydroliennes, sont des objets techniques issus des sciences de l'ingénieur, fruits de la synthèse de différents domaines connexes ou plus éloignés (aéronautique, industrie navale, etc.) Il s'agit alors de les appréhender comme telles, en s'attachant à saisir le monde social qu'elles impliquent et le faisceau de relations qui entourent sa mise en œuvre. Dans quel monde social les EMR s'intègrent-elles ? Quels réseaux, quels dispositifs aboutissent à leur mise en œuvre ? En s'appuyant sur ces différentes définitions, applicables aux EMR, il paraît important d'examiner l'activité industrielle, technique et scientifique qui aboutit à leur fabrication et à leur éventuelle implantation, mais aussi les liens entre ces mondes, les EMR et le « monde social », ainsi que la place qu'occupent risques et conséquences de la production et de l'implémentation de ces objets.

Conclusion

Le développement annoncé des EMR vient s'inscrire dans une histoire française et mondiale de l'énergie, marquée par l'utilisation massive et largement majoritaire des sources fossiles, y compris le nucléaire, entraînant un faisceau de conséquences et de risques. Ceux-ci entraînent des transformations du politique et du social, et en leur sein, de la place de la science et des scientifiques. Parmi ces recompositions, Beck envisage même la caducité d'une analyse du social en termes de classes, celle-ci étant supplantée, selon lui, par une division opposant ceux qui se soucient des risques et ceux qui en sont à l'origine. On remarque en effet des oppositions fortes quant au nucléaire notamment : les mouvements écologistes font de la lutte contre la nucléarisation de la France opérée par l'État un de leurs objets principaux. Les énergies renouvelables, si elles constituent au départ une alternative concrète et idéologique au nucléaire et à l'organisation sociale corollaire deviennent progressivement des enjeux de politique publique, et l'État s'installe comme condition quasi nécessaire de leur mise en œuvre (via des régulations et des financements). Les EMR sont représentatives d'une nouvelle génération d'EnR en ce qu'elles s'inscrivent en plein dans des choix gouvernementaux favorisant les développements regroupés, à forte puissance installée. Ces critères gouvernementaux, ajoutés aux paramètres techniques et juridiques spécifiques au maritime,

¹³⁸ *Ibid.*, p. 38-39.

font de l'implication forte de l'État d'une part, et de grandes entreprises d'autre part une composante majeure de ce que sont (ou plutôt pourraient être) les EMR aujourd'hui en France.

Si les énergies renouvelables continuent d'être appréhendées comme des moteurs de changement social, de lutte contre le nucléaire et contre le changement climatique, il apparaît que leur intégration au secteur contribue à les priver de leur dimension démocratique et autonomisante. Les EMR, telles qu'elles sont envisagées en France, semblent, par leur fort encadrement par l'État, leur coût, et leur complexité technique, s'inscrire plus encore que les technologies terrestres dans une continuité avec le secteur existant. Il convient dès lors de les envisager en tant qu'objets techniques, potentiellement vecteurs de risques, et à ce titre, en leur appliquant la définition d'« objets échevelés » proposée par Bruno Latour, d'agrandir la focale et de s'intéresser particulièrement à ceux qui sont à l'origine de leur développement – et donc, plus en amont encore, à ceux qui ont construit le système dans lequel elles ont été conçues pour s'intégrer.

Chapitre II : Technocrates et énergies renouvelables : de nouvelles manières de gouverner ?

Dans le chapitre précédent, j'ai montré comment les énergies marines renouvelables viennent s'intégrer, en tant qu'objet technique, dans le système énergétique existant, alors même qu'en tant qu'énergies renouvelables, elles peuvent être pensées comme une alternative. La généralisation du mot d'ordre autour de la lutte contre le changement climatique, l'essor de la notion de développement durable contribuent à restreindre leur caractère alternatif à leur absence d'émission de CO₂ au moment de la production et au caractère inépuisable de la ressource qu'elles permettent de convertir en électricité (principalement). Pour appréhender l'objet technique EMR en tant qu'objet de recherche, il est nécessaire de le situer dans une histoire. Depuis les années 1950, la production, de la distribution, et de la vente d'électricité françaises sont fortement marquées par l'importance de la production nucléaire dans la production globale d'électricité (72,3 % en 2016, d'après le bilan électrique de RTE¹³⁹) d'une part, et par l'importance de l'État dans l'ensemble du phénomène, d'autre part. En effet, en sus des pouvoirs publics proprement dits, et des entités d'État en charge du nucléaire (ASN, CRE, CEA...), EDF et Areva restent des entreprises à capital majoritairement public. En France, les EMR sont définies comme intrinsèquement liées à l'État et aux grandes entreprises. En cela, elles sont beaucoup plus proches de l'électricité nucléaire que du projet d'énergies renouvelables des années 1970. Je propose donc de les appréhender, comme le nucléaire, à partir des acteurs qui ont produit – et continuent à produire – celui-ci. En partant de ce postulat, dans ce chapitre, j'examinerai dans un premier temps les caractéristiques de ces acteurs. Parmi celles-ci, ces acteurs technocratiques sont caractérisés par leur capacité à renouveler leurs savoirs-faire, leurs moyens de se rendre légitimes, à travers de nouveaux outils de gouvernement. La lecture par les instruments de gouvernement permet d'appréhender la gestion de l'implantation des EMR comme s'inscrivant dans la continuité du nucléaire.

¹³⁹ *Le parc progresse de près de 1 700 MW : Bilan électrique 2016*, <http://bilan-electrique-2016.rte-france.com/production/le-parc-de-production-national/#>, consulté le 2 août 2017.

2.1. Les EMR et l'hypothèse technocratique

Le développement des EMR est-il synonyme de changement ? Le tableau est un peu plus nuancé avec les EMR, avec l'arrivée d'entreprises majoritairement privées (Alstom, Engie (anciennement GDF-Suez), etc.) qui s'ajoutent aux acteurs publics en place.

Comment appréhender ces acteurs et leurs modes d'action ? La sociologie française et étrangère s'est largement intéressée aux acteurs qui ont construit le système énergétique français dans lequel les EMR sont susceptibles de s'intégrer. Ainsi, de nombreux travaux publiés dans les années 1970, 1980 et 1990 s'attachent à déterminer si la France de l'après-guerre est dirigée par une élite technocratique¹⁴⁰. Le nucléaire est considéré comme un élément central du pouvoir de ces technocrates¹⁴¹. Alain Touraine formule l'hypothèse que les technocrates sont une nouvelle classe dominante¹⁴², les écologistes anti-nucléaires devenant alors leurs adversaires. Des travaux plus récents se sont employés à examiner l'actualité d'une analyse en termes de technocratie¹⁴³, mobilisant pour beaucoup le nucléaire comme exemple paradigmatique. D'autres travaux consacrés aux acteurs du développement du nucléaire se concentrent sur l'exercice du pouvoir davantage que sur les propriétés des acteurs : Gabrielle Hecht explore le rôle des techniques elles-mêmes dans l'avènement du programme électronucléaire, leur caractère politique et leur lien à l'identité nationale¹⁴⁴, tandis que Sezin Topçu interroge plus précisément la manière dont les acteurs du nucléaire prennent en charge la critique via des instruments de gouvernement¹⁴⁵. Enfin, Pierre Lascoumes s'intéresse à la capacité des technocrates à renouveler leurs modes d'action, en s'appuyant sur la manière dont les technocrates ont progressivement intégré l'environnement parmi leurs domaines de compétences exclusives¹⁴⁶.

¹⁴⁰ Pierre BIRNBAUM, *Les sommets de l'État*, op. cit. ; Jean-Claude THÉNIG, *L'ère des technocrates*, op. cit. ; Pierre PAPON, *Le pouvoir et la science en France*, op. cit. ; Ezra N. SULEIMAN, *Politics, power, and bureaucracy in France*, op. cit. ; Élie COHEN, *Le colbertisme « high tech »*, op. cit. ; Richard F. KUISEL, *Capitalism and the state in modern France*, op. cit.

¹⁴¹ Philippe SIMONNOT, *Les Nucléocrates*, op. cit.

¹⁴² Alain TOURAINE, *L'après-socialisme*, Paris, France, B. Grasset, 1980, 283 p.

¹⁴³ Vincent DUBOIS et Delphine DULONG (dirs.), *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, France, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, 253 p ; Isabelle GRAND, Salvador JUAN et Julien VIGNET, *La technocratie en France : une nouvelle classe dirigeante ?*, Lormont, France, Le bord de l'eau, 2015, 256 p ; Simon LE ROULLEY et Mathieu UHEL (dirs.), *Capitalisme ou technocratie ? : Sociologie des transformations sociales et politiques contemporaines*, Paris, France, Éditions l'Harmattan, 2019, 224 p.

¹⁴⁴ Gabrielle HECHT, *Le rayonnement de la France*, op. cit.

¹⁴⁵ Sezin TOPÇU, *La France nucléaire*, op. cit.

¹⁴⁶ Pierre LASCOUMES, « La technocratie comme extension, cumul, et différenciation continus des pouvoirs ; le cas des politiques d'environnement », in Vincent DUBOIS et Delphine DULONG (dirs.), *La question*

Dans la première partie de ce chapitre, je propose de combiner les deux approches : dans un premier temps de redéfinir les caractéristiques saillantes des technocrates à partir des travaux les plus récents, pour élaborer une définition d'un ethos professionnel des acteurs technocratiques¹⁴⁷, puis d'explorer les outils qu'ils mobilisent pour gouverner l'énergie.

2.1.1. Technocratie Et Gouvernamentalité

2.1.1.1. Mais qui sont les technocrates ? *Technocracy*, le pouvoir des ingénieurs

En France, il apparaît que le secteur de l'énergie, et en particulier celui de la production d'électricité, est marqué spécifiquement par les liens qui l'unissent à Polytechnique, aux Mines et aux Ponts. En effet, si la définition plus courante de l'ingénieur n'est pas focalisée sur l'énergie (l'ingénieur est celui qui s'occupe de l'application de la science, étymologiquement, le terme génie et celui d'ingénieur renvoient d'abord à la fabrication des fortifications et des armes, et des infrastructures qui servent à la guerre¹⁴⁸), dans l'entrée du Robert 2016, Les Mines et les Ponts et Chaussées sont les seules écoles à être citées. L'ingénieur est donc le fruit d'une formation spécifique qui porte sur la science appliquée à la formation d'objets techniques, et les Mines et les Ponts sont la référence de cette formation. De manière récurrente, la production d'électricité d'origine nucléaire est mobilisée comme exemple dans les travaux qui s'intéressent à l'agir technocratique, et l'on retrouve des références aux technocrates dans les travaux s'intéressant au nucléaire. Julien Vignet va jusqu'à affirmer que l'industrie nucléaire est le « berceau » des technocrates :

« Les nucléocrates dont Simonnot nous aide à broser le tableau sont tout à fait représentatifs des technocrates, et à bien des égards, *c'est l'industrie nucléaire qui a servi de rampe de lancement à cette nouvelle classe sociale dirigeante*. Nouvelle classe sociale, car il s'agit bien d'un groupe homogène socialement, culturellement et économiquement – et même géographiquement. Elle cherche à programmer le devenir du monde selon une vision basée sur le progrès technique

technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique, Strasbourg, France, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, pp. 187-198.

¹⁴⁷Dans cette section, je reprends à mon compte la définition d'ethos synthétisée par Bernard Fusulier. Pour lui, l'ethos est un concept heuristique pour saisir et interpréter des récurrences de comportement rapportées à des catégories sociales et à des milieux sociaux. Il construit cette définition en s'appuyant sur Max Weber et Pierre Bourdieu. L'ethos professionnel est structuré par un ensemble de normes de valeurs et de références, transmises, produites, reproduites dans le cadre professionnel. Bernard FUSULIER, « Le concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 29 août 2011, vol. 42, n° 42-1, pp. 97-109.

¹⁴⁸ Josette REY-DEBOVE, Alain REY et Paul ROBERT (dirs.), *Le petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, France, Le Robert, 2016, xlii+2837 p.

et économique et le développement industriel.¹⁴⁹ »

Le secteur du nucléaire est particulièrement investi par les ingénieurs polytechniciens :

« Les nucléocrates sont pour la plupart d’anciens élèves de l’école Polytechnique [X], et appartiennent même à l’élite de cette élite : le Corps des Mines, le Corps des Ponts et Chaussées, c’est-à-dire les deux filières que choisissent les meilleurs élèves de l’X. Il apparaît tout de suite que le CEA est trusté par les Mines, et l’EDF par les Ponts – ce qui est un début d’explication aux conflits qui ont opposé ces deux organismes.¹⁵⁰ »

La figure de l’ingénieur, issu de Polytechnique, puis des Mines ou des Ponts, est présentée comme celle du technocrate du nucléaire.

Un détour par l’apparition du mot *technocracy* aux États-Unis dans les années 1930 sous la plume de Walter Rautenstrauch, alors directeur du *Department of Industrial Engineering* de l’Université Columbia¹⁵¹ donne un premier indice : la *technocracy* serait le gouvernement des ingénieurs, auxquels Rautenstrauch préconise de confier les rênes de l’État. Il cherche à transposer au social « l’idéal et les techniques ¹⁵² » de l’ingénieur. L’énergie est au cœur du projet de Rautenstrauch : lorsqu’il fonde le *Committee on Technocracy*, l’un des premiers projets de ce comité est de produire une étude intitulée *Energy Survey*, qui dresse un bilan des ressources énergétiques aux États-Unis, et dans laquelle l’énergie dépensée pour la production de produits agricoles et industriels vient remplacer la monnaie comme indicateur de développement économique. En cherchant à se détacher de la monnaie, indicateur propre aux économistes auxquels ils cherchent à se substituer à la tête de l’État, les membres du *Committee on Technocracy* mettent en avant l’énergie à la fois comme indicateur et comme moteur du développement social. Mais aussi, de manière symétrique vis-à-vis des économistes et de la monnaie, comme la prérogative propre aux ingénieurs technocrates.

Les ingénieurs des Ponts et des Mines ne sont pas placés hors des hiérarchies sociales : en France, les grandes écoles sont massivement investies par les classes supérieures (malgré une

¹⁴⁹ Julien VIGNET, « Les nucléocrates et la restructuration de l’Etat et du capitalisme », in Isabelle GRAND, Salvador JUAN et Julien VIGNET (dirs.), *La technocratie en France : une nouvelle classe dirigeante ?*, Lormont, France, Le bord de l’eau, 2015, p. 193-194.

¹⁵⁰ Philippe SIMONNOT, *Les Nucléocrates*, op. cit. Cité par Julien VIGNET, « Les nucléocrates et la restructuration de l’Etat et du capitalisme », op. cit., p. 135.

¹⁵¹ Didier RENARD, « Technocracy, ou la science contre l’économie, Un mouvement américain des années trente », in Vincent DUBOIS et Delphine DULONG (dirs.), *La question technocratique : de l’invention d’une figure aux transformations de l’action publique*, Strasbourg, France, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, pp. 19-33.

¹⁵² *Ibid.*, p. 30.

apparence de méritocratie puisque l'entrée s'effectue sur concours¹⁵³.) De surcroît, ce n'est qu'une faible proportion des élèves qui vient ensuite constituer les grands corps d'État (pour Polytechnique par exemple, ce sont ceux qui finissent dans ce que les polytechniciens appellent « la botte », à savoir la meilleure partie du classement qui permet d'accéder aux grands corps¹⁵⁴). Ceux-là sont très majoritairement masculins, l'arrivée des femmes ne se faisant que très progressivement dans les grandes écoles¹⁵⁵, en particulier Polytechnique¹⁵⁶ et celles-ci restant exclues ou extrêmement minoritaires dans les positions les plus valorisées¹⁵⁷. C'est ce que résume Bijana Stevanovic dans un article sur l'histoire de l'école Polytechnique féminine et de son passage à la mixité :

« Le champ des grandes écoles, en particulier le champ des grandes écoles d'ingénieurs, s'inscrit dans le concept de la reproduction de la domination des filières scientifiques sur d'autres filières, ainsi que dans la reproduction de la culture scientifique qui devient un instrument important de la domination masculine dans la société industrielle et qui exclut les femmes. Les positions du pouvoir sont le plus souvent occupées par des hommes qui forment une élite scientifique généralement masculine qui assure sa propre reproduction du pouvoir en imposant des critères du travail, de la compétition, du climat professionnel,

¹⁵³ « En 2015, plus des deux tiers (68,8 %) des élèves de l'École nationale d'administration (ENA) avaient des parents cadres, contre seulement 4,4 % de parents ouvriers – alors qu'ils représentaient 20 % de la population active en 2014, selon l'Insee. Ils étaient également 63,7 % d'enfants de cadre à Polytechnique et 46 % dans les écoles d'ingénieurs. » Anne-Aël DURAND, « Dix graphiques qui illustrent les inégalités en France », *Le Monde.fr*, 30/05/2017 p.

¹⁵⁴ Isabelle GRAND, « La fabrique des corpsards en France : le cas des grands corps », in Salvador JUAN, Julien VIGNET et Isabelle GRAND (dirs.), *La technocratie en France : une nouvelle classe dirigeante ?*, Lormont, France, Le bord de l'eau, 2015, p.

¹⁵⁵ Isabelle Grand rappelle que la promotion voltaire (1978-1980) de l'ENA était constituée à 82% d'hommes, la « dernière à 62,5% nous fournit un tableau intéressant de l'évolution des effectifs en fonction du sexe social (pour l'ENA). » *Ibid.*

¹⁵⁶ « De fait, si les provinciaux constituent aujourd'hui le quart des élèves polytechniciens, ils étaient encore un tiers en 2006. Pour ce qui est des boursiers, en revanche, la tendance est à la hausse : de 7,3 % des entrants en 2007, ils stagnent à quelque 13 % depuis trois ans. Quant aux filles, 16,7 % des effectifs en 2014, elles étaient 17,5 % en 2006. » Benoît FLOC'H, « L'École polytechnique, ce concentré d'inégalités », *Le Monde.fr*, 25/11/2014 p.

¹⁵⁷ Ces questions de semi-inclusion ont été traitées par Catherine Achin pour le champ politique. Elle démontre que, si certaines femmes ont eu accès à la représentation politique, les positions occupées restent ségréguées en termes de sexe social. En effet, hommes et femmes n'occupent pas les mêmes fonctions au sein des commissions parlementaires notamment. Les femmes sont exclues des fonctions les plus prestigieuses (ségrégation verticale), mais elles sont aussi beaucoup plus largement représentées dans certaines commissions que d'autres, comme celles qui concernent les Affaires sociales et culturelles, la Famille et la Jeunesse et les Sports, ... (ségrégation horizontale), tandis que l'industrie, l'économie, ... restent des prérogatives quasi exclusivement masculines. On peut alors postuler que les grandes écoles n'échappent pas à cette double forme de ségrégation, d'une part entre elles, d'autre part en fonction du classement à la sortie et du type de poste occupé à la fin des études ou à l'accès aux grands corps. Catherine ACHIN, « Un « métier d'hommes » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, 1 juillet 2005, Vol. 55, n° 3, p. 486.

très rudes, dont les femmes sont exclues. ¹⁵⁸ »

Les technocrates sont donc majoritairement des hommes de classe supérieure. Si en France les travaux sur les discriminations en termes de « race » ¹⁵⁹ sont rares et les statistiques inexistantes, il convient également d'interroger l'importante majorité de blancs au sein de ces grandes écoles. L'histoire politique et sociologique française montre que l'invisibilisation des discriminations racistes, en particulier dans la sociologie de l'éducation, découle d'une attention portée presque exclusivement aux questions de classe et au rôle du système éducatif dans la reproduction des inégalités sociales, ainsi que d'un présupposé universaliste typiquement français. De plus, le fait d'être victime de racisme a souvent été présenté comme une variable d'une situation de classe défavorisée associée à une appartenance spatiale stigmatisée, niant alors les dimensions spécifiques au racisme ¹⁶⁰. Pour autant, l'ire parfois explicitement raciste déployée par les élèves, les professeurs des grandes écoles ¹⁶¹, et d'une manière générale dans les médias en 2009-2010 au moment de la discussion autour de la mise en place de quotas pour augmenter les proportions d'élèves boursiers ¹⁶², permet d'appréhender la volonté de maintien d'un entre-soi blanc et bourgeois au sein des Grandes Écoles ¹⁶³. Par ailleurs, il suffit d'examiner la composition des « bottes » pour s'apercevoir qu'il s'agit majoritairement d'hommes blancs.

D'après Georges Gurvitch, ces ingénieurs, sélectionnés par concours et formés dans des écoles d'excellence, peuvent se voir considérer et se considèrent en retour comme une élite :

« Dans tous les cas, l'idéologie technocratique est l'idéologie des groupes qui se considèrent comme “des élites, fières de leurs compétences exclusives” et

¹⁵⁸ Biljana STEVANOVIC, « L'histoire de la mixité à l'ex-école polytechnique féminine (1969-2000) », *Carrefours de l'éducation*, 1 janvier 2008, n° 17, pp. 58-75.

¹⁵⁹ Ici, j'entends « race » comme un construit social ayant des conséquences idéelles et matérielles, dans le même sens qu'Alan Goodman, cité par Didier Fassin : « En septembre 2005, le président de l'American Anthropological Association s'efforçait de donner des réponses claires aux trois questions auxquelles sa discipline était soumise : oui, les êtres humains présentent des différences biologiques ; non, l'idée de race n'est d'aucune utilité pour caractériser ces différences ; oui, la notion de race est utile pour rendre compte d'expériences vécues, d'injustices socio-politiques et du racisme. » Alan GOODMAN, « Three Questions about Race, Human Biological Variation and Racism », *Anthropology News*, 1 septembre 2005, vol. 46, n° 6, pp. 18-19. In Didier FASSIN, « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », in Didier FASSIN et Éric FASSIN (dirs.), *De la question sociale à la question raciale : représenter la société française*, Paris, la Découverte, 2009, p. 39.

¹⁶⁰ Choukri Ben AYED, « Discriminations : l'éducation, un espace à haut risque ? », *Le sociographe*, 1 janvier 2012, n° 34, pp. 65-78.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² Benoît FLOC'H, « Les grandes écoles opposées aux quotas de boursiers », *Le Monde.fr*, 04/01/2010 p.

¹⁶³ Le racisme est en tous cas patent lorsqu'on se penche sur le cas de Sciences Po Paris et son programme d'accès pour des bacheliers issus de ZEP, voir le livre de son ancien directeur, Richard DESCOINGS et René RÉMOND, *Sciences Po : De La Courneuve à Shanghai*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2007, 502 p.

méprisent les “incompétents” en tant que “profanes” et “non-initiés”. La morale de cette élite est la morale nietzschéenne du Surhomme, la morale d’Au-delà du Bien et du Mal, combinée avec le culte des engins et des “appareils”¹⁶⁴. »

Cet élitisme s’accompagne, d’une « mission », le « redressement productif », que se donnent les polytechniciens eux-mêmes :

« La France a besoin de l’innovation. Le redressement productif, économique et financier de notre pays, et de l’Europe, trouvera sa source dans les sciences et les technologies, appliquées de manière audacieuse, mais responsable, aux besoins de la société. Cet ardent impératif donne toute sa noblesse, et toute sa légitimité, à l’enseignement que l’École polytechnique prodigue à ses élèves et à ses étudiantes et étudiants.¹⁶⁵ »

Cette adresse de Jacques Biot à ses étudiants dans le périodique de l’X, cité par Isabelle Grand, atteste de la place des intérêts nationaux au cœur du discours Polytechnicien. Il poursuit :

« Notre enseignement s’appuie aussi sur des valeurs intangibles, parce qu’inscrites dans le patrimoine génétique de notre École, et socles de notre différenciation : sélectivité et quête de l’excellence, haut niveau scientifique multidisciplinaire, forte composante des humanités et sciences sociales, valeurs morales d’intégrité et de *sens de l’intérêt général*.¹⁶⁶ »

En ce qui concerne la mise en œuvre du système électrique français, on constate, tant au sein de l’État que d’EDF et du CEA (pour ne citer qu’eux) une prééminence d’ingénieurs issus de l’école Polytechnique, puis des Mines et des Ponts. La figure de l’ingénieur est au centre de la définition Etats-Unienne de *technocracy* : pour Walter Rautenstrauch, les ingénieurs sont les plus indiqués pour prendre les rênes de l’État, l’énergie étant au centre de leurs prérogatives. En France, les Mines et les Ponts et Chaussées sont les écoles citées dans la définition même de l’ingénieur. Qui sont ceux qui, à la suite d’un passage par Polytechnique, les ont fréquentées ? Les élèves de Polytechnique sont majoritairement des hommes, majoritairement enfants de cadre, et probablement majoritairement blancs. Issus du groupe socialement dominant, ils sont amenés, avec leur scolarisation dans ces écoles, à se considérer comme une élite. Une élite se définissant comme porteuse d’une mission, celle de « redresser la France », avec, parmi ses valeurs, le « sens de l’intérêt général ».

¹⁶⁴ Georges GURVITCH et Lucien FEBVRE, *Industrialisation et technocratie*, Paris, A. Colin, 1949, 214 p.

¹⁶⁵ Jacques BIOT, « Tradition et ambition | La Jaune et la Rouge », *La Jaune et la Rouge*, octobre 2013, vol. 688, 10/2013 p. ; Isabelle GRAND, « La fabrique des corpsards en France : le cas des grands corps », *op. cit.*

¹⁶⁶ Isabelle GRAND, « La fabrique des corpsards en France : le cas des grands corps », *op. cit.*

2.1.1.2. L'intérêt général et l'intérêt national

Que signifie ce « sens de l'intérêt général » dont les polytechniciens seraient dotés ? Explorons donc maintenant les liens entre ingénieurs polytechniciens, technocrates, énergie et intérêts général et national. À nouveau, le détour par la théorisation de la *technocracy* n'est pas inutile : l'opposition entre homme d'affaires mû par son seul intérêt propre, et ingénieur, que reprend le comparse de Walter Rautenstrauch, Henry Gantt, au sociologue Thorstein Veblen¹⁶⁷, amène à associer ingénieur, intérêt « technique » (efficacité), et intérêt général. Il existerait alors une adéquation entre l'« efficacité technique » (qui peut être mesurée objectivement) et intérêt général, puisque le maximum d'efficacité serait nécessairement bon pour l'intérêt général. Les ingénieurs seraient alors ceux à même de produire ce maximum d'efficacité, et donc de défendre l'intérêt général. Il y a donc une association présentée comme logique entre rationalité technique et intérêt général, autant que celui-ci sert de principe de légitimation : « ils [les technocrates] développent, d'autre part au plan superstructurel, en même temps que leur pouvoir, un imaginaire caractérisé par le scientisme et le productivisme légitimés par l'appel à l'intérêt général.¹⁶⁸ » La rationalité technique permettrait de mettre au jour ce qui est « nécessaire », qui serait de fait congruent avec l'intérêt général.

Mais qu'est-ce que cet « intérêt général » ? On a compris, en suivant Henry Gantt, qu'il était opposé aux intérêts individuels qui animent l'homme d'affaires, on peut légitimement l'opposer aux « intérêts particuliers » en général. Après avoir cerné ce qu'il n'est pas, en voici une définition positive. Jacques Chevallier, professeur de droit public, en propose une dans le Dictionnaire de la Participation¹⁶⁹ : comme « finalité de l'institution et de l'action de l'État », et comme « principe de légitimation du pouvoir ». Il poursuit :

« L'approche volontariste conçoit en revanche l'intérêt général comme un intérêt public, résultant du dépassement des intérêts particuliers tels qu'ils s'expriment sur le marché : expression de la volonté générale des citoyens, animés par le souci du bien public, il serait d'essence différente et l'État en serait le traducteur et le garant.¹⁷⁰ »

¹⁶⁷ Ils étaient contemporains et se seraient côtoyés à Greenwich Village, toujours selon Didier RENARD, « Technocracy, ou la science contre l'économie, Un mouvement américain des années trente », *op. cit.*

¹⁶⁸ Salvador JUAN, « Technocratie », in Yves DUPONT (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003, p.

¹⁶⁹ Jacques CHEVALLIER, « Intérêt général », in Illaria CASILLO, Jean-Michel FOURNIAU, Catherine NEVEU, Rémi LEFEBVRE, Loïc BLONDIAUX, Denis SALLES, Francis CHATEAURAYNAUD et Rémi BARBIER (dirs.), *Dictionnaire de la Participation*.

¹⁷⁰ *Ibid.*

L'intérêt général serait donc à la fois le but de l'État, mais aussi ce que l'État seul est à même de synthétiser et de représenter. Les agents de l'État seraient également, de par leur fonction, amenés à être l'incarnation de l'intérêt général :

« Parce qu'elle fait partie de la sphère publique, parce qu'elle se trouve du côté de l'État, l'administration ne saurait être comparée à aucune autre entité sociale : la finalité qu'elle poursuit n'est pas l'intérêt particulier de ses agents, mais l'intérêt général de la société ; par essence neutre et impartiale, elle est censée échapper aux clivages qui traversent le corps social et être au service de tous. L'appartenance à la sphère publique est ainsi la caution d'un total désintéressement : au service de l'intérêt général, les "gens du public" sont censés ne plus s'exprimer en tant qu'individus, dominés par des intérêts personnels et égoïstes ; ils s'effacent entièrement derrière les contraintes de leur fonction. ¹⁷¹ »

C'est là qu'on est en mesure d'établir un lien avec le discours de Jacques Biot à ses étudiants polytechniciens : l'X (Polytechnique), fait partie des grandes écoles, qui sont le lieu de formation des élites de l'État français. Elles ont été créées à cet effet. Les élèves des Grandes Écoles se destinent dans un premier temps aux grands corps d'État, puis viennent occuper diverses positions au sein de l'administration d'État. Au contraire de certains énarques, qui choisissent de se lancer en politique¹⁷² et d'occuper ainsi des positions de pouvoir visibles et soumises au jeu des élections, les polytechniciens sont « moins visibles » au sein de l'État, ils font davantage partie des cabinets ministériels, des administrations. Les ingénieurs de l'X sont donc susceptibles de se réclamer de l'intérêt général, non seulement à cause de leur statut d'ingénieur et de la rationalité qui le caractériserait, mais surtout, car ils sont destinés à la fonction publique d'État, donc à l'incarnation de l'intérêt général.

La mobilisation de l'intérêt général se décline dans les différents secteurs qui sont investis par les polytechniciens : l'énergie, et en particulier le nucléaire, n'y fait pas exception. On retrouve dans la politique autour du développement de l'énergie nucléaire une référence récurrente à l'intérêt général, mais aussi à l'intérêt national qui semblent mêlés inextricablement, comme dans le discours de Jean Biot cité plus haut qui commence par « La France a besoin de l'innovation ». Cela va dans le sens des analyses de Gabrielle Hecht :

« Les ingénieurs de l'État français cultivent une idéologie du service désintéressé de la nation qui leur permet de justifier certaines approches spécifiques du

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² Isabelle GRAND, « Du technocrate à l'énarque : la promotion Voltaire (1978-1980) », in Isabelle GRAND, Salvador JUAN et Julien VIGNET (dirs.), *La technocratie en France : une nouvelle classe dirigeante ?*, Lormont, France, Le bord de l'eau, 2015, p.

développement technique. L'invocation de la nation permet de créer un sentiment d'objectivité, qui à son tour accomplit le travail de légitimation.¹⁷³»

Il est fréquent que la politique énergétique soit intrinsèquement liée à la politique nationale. Plus encore, pour le cas de la France, comme l'écrit Aurélien Evrard :

« Ces objectifs d'indépendance énergétique – que nombre d'États, à l'image de la France, ont rapidement assimilé à celui d'indépendance nationale – associés à la fonction symbolique de l'énergie nucléaire, sont à l'origine de discours légitimant l'orientation passée des politiques énergétiques (et particulièrement électriques) nationales. Cette perspective symbolique a largement contribué à faire de *l'État l'acteur le plus légitime en matière de choix énergétiques*¹⁷⁴. »

L'association entre nucléaire et intérêt général, à travers la mise en coïncidence entre tarifs avantageux de l'électricité issue de la production nucléaire et intérêt des citoyens-consommateurs¹⁷⁵ révèle également les liens entre production d'électricité et État, mais aussi une assimilation des intérêts d'EDF à l'intérêt général (Aurélien Evrard note d'ailleurs que l'arrivée des EnR implique pour EDF une redéfinition des termes de cet intérêt général, étant donné que les tarifs sont réévalués à la hausse). Salvador Juan résume cette assimilation des projets technocratiques à l'intérêt national : « C'est l'emploi et la croissance économique qui sont les arguments le plus fréquemment mis en avant, mais aussi la compétitivité ou l'aura de la France.¹⁷⁶»

L'intérêt général est également assimilé à une distance vis-à-vis de la politique et de ses clivages, que l'on retrouve dans l'évocation de l'administration d'État de Jacques Chevallier « par essence neutre et impartiale, elle est censée échapper aux clivages qui traversent le corps social et être au service de tous.¹⁷⁷» Ces positions à l'écart de la politique partisane correspondent avec la position de « neutralité technique » des ingénieurs vis-à-vis du social développée par Walter Rautenstrauch, qui est souvent invoquée comme mode de justification, et comme moyen de disqualifier des oppositions comme étant partisans. La formation des ingénieurs les rendrait selon lui plus à même d'administrer les problèmes économiques, politiques et sociaux, car ils seraient simplement guidés par la rationalité, le pragmatisme et la recherche de l'efficacité, se plaçant *au-dessus* du politique. Il cherche à transposer au social « l'idéal et les techniques » de l'ingénieur. Nul besoin d'idéologie ou de politique, la simple

¹⁷³ Gabrielle HECHT, *Le rayonnement de la France*, op. cit., p. 21-22.

¹⁷⁴ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, op. cit., p. 44-45.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 47.

¹⁷⁶ Salvador JUAN, « Technocratie », op. cit.

¹⁷⁷ Jacques CHEVALLIER, « Intérêt général », op. cit.

technique deviendrait le principe neutre (et nécessairement bon) de gouvernement. Ainsi, Henry Gantt écrit : « la véritable démocratie [par opposition à la démocratie parlementaire] c'est l'organisation des affaires humaines conformément aux lois de la nature, qui donne à chacun non des droits, mais la chance de pouvoir agir au maximum de ses capacités¹⁷⁸ ». Cela laisse ceux qui sont à même de définir les « lois de la nature » ainsi que les réponses techniques à ces lois, le champ libre pour ordonner la démocratie de façon à « agir au maximum de [leurs] capacités ». Cet « en dehors » peut alors se transformer en opacité lorsqu'il qualifie des « décisions technocratiques », que ce soit d'une manière péjorative sous la plume de critiques, ou au contraire assumée par des technocrates eux-mêmes, par exemple Marcel Boiteux, Directeur Général puis Président du Conseil d'Administration d'EDF de 1967 à 1987, cité par Aurélien Evrard : « on ne peut pas tout traiter en termes politiques. Il faut donc accepter de sous-traiter en termes technocratiques.¹⁷⁹ » Pour Béatrice Hibou, qui voit dans la technocratie l'un des aspects des régimes autoritaires qu'elle examine dans *Anatomie Politique de la Domination*, on ne peut en aucune manière parler d'une dépolitisation : d'une part parce qu'à son sens la distinction entre expertise et politique est à remettre en cause : il existerait une porosité entre elles, voire une impossibilité de délimiter les deux domaines (tant en termes de pratiques qu'en termes d'individus : les technocrates sont aussi des politiciens, dans le cas du régime nazi par exemple). Pour elle, « ces affinités [technique – politique] ne sont évidemment pas propres au régime nazi. Elles caractérisent toute situation politique, précisément parce qu'il est impossible de séparer, dans l'exercice du pouvoir, la technique de l'idéologie politique¹⁸⁰ [Béatrice Hibou poursuit :] “les instruments ne sont que des théories matérialisées”, nous rappelle Gaston Bachelard, de sorte que “les phénomènes portent de toutes parts la marque théorique”¹⁸¹ » Si elle ne peut être distinguée de l'idéologie politique, la technique peut par contre contribuer à la masquer « la technicité créait de la distance et dissimulait le caractère généralisé de l'asservissement et de la déshumanisation » lorsque les outils statistiques et techniques étaient employés pour mettre en œuvre des massacres de masses. Cependant, loin d'être le propre des régimes autoritaires qu'étaient l'Allemagne nazie ou l'URSS, il s'agit pour Béatrice Hibou d'une « configuration extrêmement banale, caractéristique de toutes les sociétés modernes » consistant en une

¹⁷⁸ Didier RENARD, « Technocracy, ou la science contre l'économie, Un mouvement américain des années trente », *op. cit.*, p. 30,31.

¹⁷⁹ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*, p. 48.

¹⁸⁰ Marcuse, *L'homme unidimensionnel*, cité par Béatrice HIBOU, *Anatomie politique de la domination*, Paris, France, la Découverte, 2011, p. 122.

¹⁸¹ Bachelard, *le nouvel esprit scientifique*, paris, 2003, p. 16, cité par Béatrice Hibou, *Ibid.*

« division fonctionnelle du travail », une « substitution de la responsabilité technique à la responsabilité morale » et en un « souci constant d'efficacité » qui contribue à la production de l'indifférence¹⁸².

L'inclusion de « l'intérêt général » parmi les valeurs des Polytechniciens soulève plusieurs enjeux. En opposant la rationalité de l'ingénieur aux intérêts personnels de l'homme d'affaires, Walter Rautenstrauch fait de l'ingénieur le plus à même d'incarner l'intérêt général. Celui-ci est également considéré comme le principe de justification du pouvoir de l'État et comme sa finalité. Or Polytechnique destine d'abord à l'exercice au sein de l'État et des grands corps. Le Polytechnicien incarne alors doublement l'intérêt général : au titre de l'État, et en tant qu'ingénieur exerçant une rationalité technique. Ces deux versions ont ceci de commun qu'elles se démarqueraient de la politique. En dehors, ou au-dessus, cette distance feinte à la politique est susceptible d'être un redoutable instrument... politique.

2.1.1.3. La porosité public-privé

Selon Salvador Juan, une autre caractéristique importante de la technocratie est la porosité public-privé. En effet, dans la lignée de Georges Gurvitch, il écrit « il ne s'agit pas de caractériser la haute fonction publique (ou un pur esprit technocratique), mais de désigner les groupes industriels qu'elle tend à diriger après être passée, le plus souvent, par le service de l'État ¹⁸³ ». Pour lui, la circulation entre État et entreprises est financière, via la commande publique notamment, mais elle concerne également la trajectoire des individus « les échanges de services financiers et de hauts fonctionnaires entre l'État et les appareils technocratiques sont permanents.¹⁸⁴ » Pour les élèves de Polytechnique, le mouvement vers le privé s'amorce dès la sortie de l'école. Quand en 1964-65, seuls 31,9 % des sortants de l'X étaient considérés comme « démissionnaires »¹⁸⁵, c'est-à-dire basculant dans le privé, aujourd'hui, ce ne sont plus que 15 % des sortants qui vont dans les corps d'État (dont 28 % pour poursuivre leurs études en doctorat) tandis que 52 % choisissent l'entreprise. Sur ces 52 %, 59 % vont vers le secteur de l'industrie (viennent ensuite le Conseil, l'Assurance/Banque et les Services) ; l'énergie est le second secteur industriel le plus choisi, juste après les technologies de l'information et avant la construction aéronautique, ferroviaire et navale et l'armement, suivi

¹⁸² *Ibid.*, p. 124.

¹⁸³ Salvador JUAN, « Technocratie », *op. cit.*

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ Christophe CHARLE, « Le pantouflage en France (vers 1880-vers 1980) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1987, vol. 42, n° 5, pp. 1115-1137.

du BTP-infrastructures), d'après l'enquête premier emploi 2016 qui suit l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de Polytechnique en 2014¹⁸⁶. Le « pantoufflage »¹⁸⁷ peut également avoir lieu lorsque le polytechnicien passe au privé après avoir exercé des fonctions au sein de l'État. La distinction public-privé perd de sa netteté, d'autant plus qu'issus des Grandes Écoles, les « pantouffleurs » sont susceptibles de continuer à se considérer comme l'incarnation de l'« intérêt général »¹⁸⁸.

Observer le financement des entreprises de production d'énergie permet de saisir la place qu'occupe l'État, mais aussi la pénétration des financements privés dans le secteur de la production d'électricité. Le CEA (dirigé très majoritairement par des ingénieurs des Mines) est un organisme public financé par l'État à hauteur de 80 %. EDF (dirigée majoritairement par des polytechniciens ingénieurs des Ponts ou des Mines, et quelques énarques) est devenue une société anonyme à capitaux publics, après son entrée en bourse en 2005, et son capital est détenu à 85,6 % par l'État français. Areva est détenue principalement par le CEA, en y ajoutant l'État français et la Caisse des Dépôts et consignations on arrive également aux alentours de 85 % des actions. Pour autant, un mouvement d'ouverture vers des fonds privés est amorcé. La situation est moins univoque lorsqu'on s'intéresse aux EMR : DCNS (rebaptisé Naval Group) est détenu majoritairement par l'État, mais Engie (anciennement GDF-Suez) a désormais un capital majoritairement privé, Alstom, constructeur de machines, également. S'ajoutent à l'équation les entreprises internationales comme Siemens, Dong, etc. Si le développement des EMR semble rester principalement une affaire d'État, la place des entreprises privées, et la circulation entre elles et l'État n'est pas à négliger.

Les technocrates sont caractérisés par les liens qu'ils établissent entre public et privé (notamment à travers leurs trajectoires personnelles). Le fait qu'ils soient formés à incarner l'intérêt général se répercute alors potentiellement sur la manière dont les intérêts de l'entreprise privée sont susceptibles d'être alors agrégés à l'intérêt général. Juan annonce un brouillage des frontières entre public et privé ; en ce qui concerne l'énergie, et *a fortiori* le nucléaire, l'État est majoritaire, mais occupe toutes sortes de rôles : réglementaire, exécutif,

¹⁸⁶ ECOLE POLYTECHNIQUE, *ENQUÊTE PREMIER EMPLOI 2016 Insertion professionnelle des jeunes diplômés en 2014*, <https://gargantua.polytechnique.fr/siatel-web/linkto/mICYYYUCUVY6>, consulté le 10 mars 2017.

¹⁸⁷ « La « pantoufle » désigne, dans l'argot polytechnicien, le choix par un élève en fin de scolarité de renoncer aux carrières de l'État pour un emploi dans le secteur privé » ainsi que la somme correspondant au remboursement des études par l'élève Christophe CHARLE, « Le pantoufflage en France (vers 1880-vers 1980) », *op. cit.*

¹⁸⁸ Un exemple de pantoufflage est celui de l'ancien préfet de Loire Atlantique Bernard Hagelsteen ayant choisi Vinci durant l'appel d'offres pour le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes se reconvertissant peu de temps après chez ASF, filiale de Vinci.

financier... Les EMR impliquent de nouveaux acteurs : en effet, des entreprises à capital majoritairement privé viennent rejoindre le duo EDF-CEA.

2.1.1.4. Reproduction de la domination historique, travail permanent de (re)construction de savoir-faire et de légitimité

Pour Pierre Lascoumes, la caractéristique principale des technocrates n'est pas tant leur maintien d'une hégémonie sur des secteurs en place (industrie dans son ensemble, réseaux et infrastructures, etc.) que leur capacité à se renouveler en permanence, pour étendre leurs champs d'action, en construisant de manière continue savoirs-faire et légitimité. C'est ainsi qu'il constate que, d'agents d'industries polluantes, les ingénieurs sont devenus les principaux artisans des politiques environnementales en France : si, au départ, le fondement de l'écologie politique réside dans « la critique de la raison scientifico-technique »,

« Les grands corps techniques (Mines, Ponts, IGREF) [...] sont devenus, conceptuellement et pratiquement, les principaux opérateurs de ces nouvelles politiques. [...] De plus ces experts techniques ne connaissent aucune concurrence professionnelle en ces matières. Au contraire, les enjeux environnementaux ont permis une extension et un renouvellement de leur champ de compétence.¹⁸⁹ »

Selon Pierre Lascoumes, c'est sur leur capacité à construire un monopole sur la production de connaissances que s'appuie l'appropriation par les technocrates d'un nouveau champ d'action : celui des politiques de l'environnement. Cette appropriation tient à la manière dont les enjeux environnementaux ont été construits par les écologistes. Il constate que si au départ, l'écologie politique se définit par sa critique de la raison scientifique et technique (à l'image des analyses de Jacques Ellul et Bernard Charbonneau¹⁹⁰), les enjeux écologiques ont été formulés à partir des catégories de pensées qui relèvent de la rationalité scientifique et technique. Le fait que la crédibilité du mouvement écologiste lui soit conférée par l'écologie scientifique offre l'opportunité aux acteurs technocratiques de s'emparer de l'expertise environnementale et de s'imposer comme les experts les plus légitimes des questions relatives aux risques, aux pollutions, etc. Les grands corps techniques (Mines, Ponts, IGREF) déjà en situation de monopole sur les enjeux de la politique de l'eau, industriels, énergétiques et d'aménagement du territoire intègrent à leurs prérogatives les nouvelles contraintes et valeurs

¹⁸⁹ Pierre LASCOUMES, « La technocratie comme extension, cumul, et différenciation continus des pouvoirs ; le cas des politiques d'environnement », *op. cit.*, p. 187.

¹⁹⁰ Jacques ELLUL, *Le système technicien*, *op. cit.* ; Bernard CHARBONNEAU, *Le jardin de Babylone*, Paris, Gallimard, 1969, 281 p.

environnementales. Ce sont également des acteurs issus de ces grands corps qui sont détachés de leur ministère ou administration d'origine (agriculture, industrie, délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) pour constituer le Ministère de l'Environnement en 1971. En refusant la création d'un nouveau corps d'ingénieurs écologues, et par ce double mouvement d'intégration des enjeux environnementaux à leurs propres ministères (comme l'industrie) et de détachement de corpsards pour la formation du ministère de l'environnement, les technocrates construisent leur contrôle sur le discours scientifique et réglementaire relatif à l'environnement. Une des forces des organisations technocratiques est qu'elles sont productrices du cadre cognitif à partir duquel les autres acteurs intervenants sont tenus de se situer. La maîtrise des informations « de base » permet de disqualifier les raisonnements profanes ou minoritaires¹⁹¹. Dans le cas des politiques de l'environnement, cette position constitue un outil non négligeable pour faire face à la critique écologiste.

Cette hégémonie sur les connaissances s'accompagne d'un contrôle important sur les normes d'évaluation qui encadrent l'action technocratique. En effet, seuls (ou presque) les acteurs issus des mêmes viviers auraient les compétences pour évaluer l'action les uns des autres. C'est ce que Salvador Juan appelle « cycle réalisation / contrôle / réalisation / contrôle ¹⁹² ». Pierre Lascoumes va dans ce sens lorsqu'il distingue chez les technocrates un cumul des pouvoirs : normatif, exécutif et de règlement des conflits, lorsqu'il analyse les politiques de l'environnement¹⁹³. Ainsi, ce sont les mêmes acteurs qui vont contribuer à fixer les seuils (de pollution par exemple) sur lesquels ils seront eux-mêmes évalués, et ainsi de suite.

L'étude de Pierre Lascoumes montre comment les technocrates parviennent à se saisir des enjeux environnementaux, en s'appuyant sur leur position hégémonique dans certains domaines pour en investir de nouveaux. Les technocrates absorbent une partie des prérogatives de l'écologie (pourtant construites à partir de la critique de la raison scientifico-technique) via la construction d'une hégémonie sur les politiques de l'environnement. À mon sens, les EMR sont l'illustration de l'intégration d'un nouveau pan des prérogatives écologistes : les énergies renouvelables. Celles-ci sont incluses dans l'action technocratique

¹⁹¹ Pierre LASCOURMES, « La technocratie comme extension, cumul, et différenciation continus des pouvoirs ; le cas des politiques d'environnement », *op. cit.*

¹⁹² Salvador JUAN, « Une interprétation sociologique de l'action technocratique », *Les Temps Modernes*, octobre 1986, n° 483.

¹⁹³ Pierre LASCOURMES, « La technocratie comme extension, cumul, et différenciation continus des pouvoirs ; le cas des politiques d'environnement », *op. cit.*

via leur nature d'objet technique, les technocrates étant à même d'en faire un nouveau champ de connaissances et d'expertise. De surcroît, leur caractère maritime leur permet de fixer également des normes et des standards qui favorisent leur monopole.

2.1.2. La gouvernementalité : penser le caractère politique d'une technique qui se présente comme neutre

Pour saisir les moyens de ce renouvellement de l'hégémonie de ces acteurs qui se présentent comme guidés par la raison technique (politiquement neutre) et l'intérêt général, je choisis comme le font Pierre Lascoumes et Sezin Topçu, de m'inscrire dans l'étude de la gouvernementalité.

Bruno Latour propose une synthèse du concept de gouvernementalité, forgé par Michel Foucault :

« Sous le terme un peu lourd de “gouvernementalité”, Foucault a su déceler un phénomène lui aussi assez pesant : la nature politique de ce qui semblait jusqu'ici n'appartenir en rien aux domaines du politique. Ni la disposition des murs d'une prison, ni les préférences sexuelles, ni la comptabilité des péchés dans un ordre religieux, ni un texte de loi, ni le plafond de verre sur les carrières des femmes, ni la définition de l'orgasme ou de la masturbation, ni le training des chiens de course, ne paraissent, aux yeux du sens commun, faire partie des objets politiques ni devoir se traiter dans les arènes de la démocratie. Et pourtant, l'immense travail des historiens, des féministes, des “archéologues” (au sens justement de Foucault) n'a rien fait d'autre que de révéler, derrière l'apparence professionnelle, savante, technique de tous ces “savoirs” et ces savoirs faire, les formes de “pouvoir” qui s'y exercent d'une façon d'autant plus efficace qu'ils se sont fondus dans les habitudes en se naturalisant. [il s'agit donc, selon la reformulation de Latour, de] dépasser l'impression écrasante d'évidence par laquelle passe l'exercice du pouvoir institué. ¹⁹⁴ »

Latour établit un lien entre l'étude de la gouvernementalité et l'étude sur la politique des sciences et des techniques « qu'on résume souvent par l'expression anglaise de “*science studies*” ». C'est qu'il n'est pas toujours aisé de délimiter ce qui est politique, ce qui relève du pouvoir institué dans un domaine construit historiquement comme distinct de la politique. La gouvernementalité permet donc de dévoiler, dans ce qui est présenté comme savant ou technique, donc neutre et a-politique, ce qui, en réalité construit le pouvoir. Cela paraît

¹⁹⁴ Bruno LATOUR, « Pour un dialogue entre science politique et science studies », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 4, pp. 657-678.

correspondre à l'analyse d'un pouvoir exercé par les technocrates qui présentent leur action comme guidée par la raison technique et en dehors de la politique comme développé plus haut.

La gouvernementalité sert à appréhender les pratiques de l'État, les « formes d'exercice¹⁹⁵ » matérielles et instrumentales de son pouvoir, ainsi que l'expose Roselyne Ringoot :

« La gouvernementalité est un néologisme inventé par Foucault qui vient ainsi élargir le champ lexical des langages du politique. Par cette désignation, il saisit et signifie la *matérialité étatique en marquant la volonté de s'attacher aux pratiques de l'État plus qu'à sa théorie ou à son essence*. Le gouvernement est pour lui un substantif fonctionnant comme un verbe transitif direct : le gouvernement des autres ou encore le gouvernement de soi. À l'opposé de la gouvernance qui peut être bonne, mauvaise, mondiale ou locale, la gouvernementalité exclut tout épithète. Il s'agit d'un concept qui renvoie à l'*effectuation plus qu'à l'intention, à la concrétisation plus qu'au programme*. Reprendre à son compte le concept de gouvernementalité aujourd'hui est une manière d'élargir le champ des empiries des actions et des techniques de gouvernement, de repérer le degré d'étatisation de la société. C'est aussi mesurer les paradoxes du libéralisme contraignant qui implique plus de liberté et de bien-être, par le biais des technologies de pouvoir d'autant plus efficaces qu'il faut "gouverner moins" ». ¹⁹⁶

La gouvernementalité est donc cette mise en acte du pouvoir qui ne s'affiche pas nécessairement comme telle, mais qui est susceptible d'orienter les conduites. C'est l'actualisation dynamique, via des actions et des techniques, du pouvoir d'État.

Comment dès lors appréhender ces pratiques par lesquelles s'effectue le pouvoir ? Comment observer cette gouvernementalité ? C'est par *les instruments* que Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, dans un ouvrage de référence¹⁹⁷, choisissent de la saisir. Pour eux, « un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur ¹⁹⁸ ». Leur démarche est différente des approches fonctionnalistes (qui s'intéressent aux objectifs que les instruments permettent

¹⁹⁵ Sezin TOPÇU, « Technosciences, pouvoirs et résistances : une approche par la gouvernementalité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4 mars 2014, n° 60-4/4 bis, pp. 76-96.

¹⁹⁶ Roselyne RINGOOT, « Questionner le discours avec Michel Foucault. Actualisations théoriques et actualité éditoriale », *Mots. Les langages du politique*, 30 novembre 2010, n° 94, pp. 199-207.

¹⁹⁷ Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALÈS (dirs.), *Gouverner par les instruments*, Paris, France, les Presses Science Po, 2004, 2004, 370 p.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 13.

d'atteindre), eux s'intéressent aux instruments qui structurent les programmes parce que ces instruments ne sont pas neutres politiquement ni idéologiquement, mais au contraire construisent des rapports sociaux spécifiques. Les instruments sont « porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode d'action envisagé ¹⁹⁹ ». La manière dont ces auteurs souhaitent mobiliser l'analyse par les instruments vise à dépasser la coupure entre *politics* et *policies*²⁰⁰. On peut trouver un écho à cette distinction dans la façon dont les technocrates disent se tenir à distance des orientations relevant de la politique (*politics*) pour se concentrer sur la mise en œuvre technique (et donc neutre, objective) des politiques (*policies*). Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès visent à dégager les effets des instruments (davantage que de débattre sur leur nature). Ils les considèrent en effet comme des institutions, au sens sociologique du terme, car ceux-ci :

« Déterminent en partie la manière dont les acteurs se comportent, créent des incertitudes sur les effets des rapports de force, conduisent à privilégier certains acteurs et intérêts et à en écarter d'autres, contraignent les acteurs et leur offrent des ressources, et véhiculent une représentation des problèmes. ²⁰¹ »

Pour Sezin Topçu, les instruments jouent un rôle dans la transformation de l'espace public (directement ou indirectement contestataire). C'est cette relation qu'elle étudie dans *La France Nucléaire*, en mettant en évidence des transformations dans la gouvernementalité de la critique en ce qui concerne le nucléaire en France. Elle détaille différents types d'instruments, qui, par leur emploi combiné, ont permis de construire et de maintenir l'omniprésence de la production électronucléaire en France.

« *L'instrument économique*, comme par exemple les conventions qui accordent des avantages économiques aux communes accueillant une centrale nucléaire. [...]

l'instrument juridico-administratif, illustré par l'enquête publique dont les modalités sont décisives pendant les années 1970 pour l'exclusion des contestataires hors des processus décisionnels. [...]

l'instrument répressif, du dispositif policier qui lui aussi est déterminant dans le reflux du mouvement antinucléaire des années 1970, à Malville (été 1977), à Plogoff et ailleurs. [...]

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ L'emploi de l'anglais est utile pour opérer une distinction entre *politics*, qui renvoie à la sphère idéologique, à « la politiques », et *policies*, qui fait référence à la mise en œuvre, aux politiques (comme par exemple dans l'expression « politiques publiques. »)

²⁰¹ Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALÈS (dirs.), *Gouverner par les instruments, op. cit.*, p. 16.

l'instrument sociométrique, les sondages d'opinion mais aussi plus généralement le recours aux sciences sociales au sein des entreprises (EDF en premier lieu), avec l'ambition de mieux étudier, cerner, contrôler et surveiller "l'adversaire". [...]

l'instrument communicationnel, des campagnes d'information, de communication et de publicité, des mots performatifs destinés à forger des formes de justification renouvelées pour la filière nucléaire à la suite de chaque crise – un instrument indissociable du dispositif de secret fortement encadré par la loi, les règlements, les serments.

L'instrument participatif renvoie pour sa part aux formes instituées de la participation du public à la régulation ou la gestion de l'énergie nucléaire, une participation mise en place à partir de la décennie 1980 et constituant un moyen efficace de mener les conduites en les institutionnalisant et en les soumettant aux normes institutionnelles dictant la bonne façon de faire science et de faire politique.

Il s'agit enfin de l'instrument temporel, du bon usage du temps pour rendre la technique irréversible ou la présenter comme telle. On peut distinguer, dans l'analyse des controverses portant sur l'énergie nucléaire dite civile, trois moments de transformation de la "tension historique" entre l'atome et ses détracteurs : une première période qui va de 1968 à l'accident de Tchernobyl ; une deuxième entre 1986 et le milieu des années 1990 ; une troisième période que l'on peut qualifier de post-Rio et de pré-Fukushima, qui va de 1995 à 2011. ²⁰² »

Le développement des EMR rassemble pour une part les mêmes acteurs que le nucléaire. Il paraît donc pertinent de tenter d'analyser comment ces instruments, mis en œuvre par l'État français, EDF, et les autres instances s'employant au développement et au maintien du programme électronucléaire français, sont susceptibles d'être mobilisés dans le cas des EMR, pour distinguer ce qu'il y a de politique dans l'action des promoteurs des EMR.

Le concept de gouvernementalité, forgé par Foucault, a été repris par des auteur·es à qui il permet de saisir la manière dont l'État exerce et maintient son pouvoir, dans le cas des politiques de l'environnement notamment pour Pierre Lascoumes, dans le cas du nucléaire pour Sezin Topçu. C'est notamment à travers les instruments que ceux-ci se proposent de détecter les déclinaisons concrètes de ce pouvoir. La mobilisation de la gouvernementalité paraît ici utile dans le sens où, si les technocrates se positionnent comme en dehors de la

²⁰² Sezin TOPÇU, « Technosciences, pouvoirs et résistances », *op. cit.*

politique, la gouvernementalité permet de saisir ce qui, néanmoins, est politique dans leur action.

Synthèse d'étape

Prendre en compte le caractère « échevelé » de l'objet technique EMR implique d'interroger le rôle de l'État et des entreprises qui favorisent ou encadrent leur mise en œuvre. Or ces acteurs majeurs de l'énergie sont, pour une large part, issus d'écoles d'ingénieurs renommées comme Polytechnique, les Mines et les Ponts. On peut envisager comme des technocrates : des ingénieurs voués à prendre en main l'État. Ils développent un ethos particulier : Majoritairement hommes, de classe supérieure, et blancs, les polytechniciens se considèrent comme une élite ayant la charge de « redresser la France ». Les technocrates présentent différents traits qui font la spécificité de leur exercice du pouvoir. D'abord, ils se réclament de l'intérêt général : formés à incarner l'État, ils continuent de mobiliser l'intérêt général comme facteur de légitimation même lorsqu'ils ont quitté la fonction publique. Dans le cas de l'énergie en particulier, l'intérêt général est souvent confondu avec l'intérêt national, et c'est au nom du *Rayonnement de la France* que l'on justifie les décisions²⁰³. Tant la rationalité technique que le souci de l'intérêt général permettent aux technocrates de se positionner en dehors ou au-dessus de la politique, de se réclamer d'une forme de neutralité. Béatrice Hibou montre qu'il n'en est rien, et que la technique peut s'avérer masquer les choix politiques les plus terribles. L'hégémonie sur la production et la circulation des connaissances, et la capacité à renouveler et étendre leurs champs d'action, y compris en absorbant la critique, sont également caractéristiques des technocrates. Pour comprendre les mécanismes du maintien, du renouvellement et de l'expansion des domaines d'action des technocrates, la gouvernementalité s'avère, dans le cas des politiques d'environnement et du nucléaire notamment, un outil conceptuel précieux. Visant à saisir le pouvoir de l'État par sa matérialité, sa mise en actes, la gouvernementalité permet d'appréhender comme politique ce qui ne se présente pas immédiatement comme tel. Les instruments sont alors mobilisés, par Sezin Topçu notamment, pour saisir les mécanismes par lesquels l'énergie nucléaire continue à être mise en œuvre en France. Dans la continuité de ce travail, il semble pertinent d'envisager le développement des EMR comme l'un des visages du renouvellement et de l'expansion des champs d'action des technocrates du nucléaire, et comme une nouvelle manière de gouverner

²⁰³ Hecht, Gabrielle, and Guenièvre Callon. *Le Rayonnement De La France : Énergie Nucléaire Et Identité Nationale Après La Seconde Guerre Mondiale*. Paris : Amsterdam, 2014.

la critique, y compris la critique *du nucléaire*. Quel rôle viennent jouer les EMR, auxquelles, en tant qu'EnR, on peut conférer différents rôles et différentes significations ? De quels instruments permettent-elles la mise en place ?

2.2. Gouvernamentalité, Acceptabilité, Participation

Dans cette partie, je m'intéresse particulièrement à deux instruments particuliers, qui me semblent particulièrement mobilisés dans le cas du développement des EMR : « l'acceptabilité sociale », qu'on peut rapprocher de l'instrument sociométrique, et la participation, aussi *instrument participatif*. Parmi les instruments distingués par Sezin Topçu, deux semblent présenter un lien fort, car ils reposent sur des formes de prise en compte des opinions de la population, et mobilisent des techniques plus ou moins directement issues des sciences sociales. Il s'agit, d'une part, de l'instrument sociométrique, et, d'autre part, de l'instrument participatif.

Revenons dans un premier temps à la définition de la gouvernamentalité et du gouvernement, proposée par Foucault, et à la manière dont elle a ensuite été mobilisée. Lorsque Michel Foucault s'intéresse à la gouvernamentalité, il s'écarte d'une observation traditionnelle de l'État comme siège du pouvoir, pour s'attacher à mettre en évidence les manifestations du pouvoir à différents niveaux de la société. La gouvernamentalité constitue une évolution dans l'exercice du pouvoir, correspondant notamment à l'accroissement des pouvoirs de police, et à la mobilisation d'instruments. Ces instruments sont autant d'incarnations d'un savoir, d'une connaissance sur le social et les manières de la gouverner. Foucault s'intéresse au « mouvement par lequel se constitue, au travers de technologies “mouvantes”, un champ de vérité avec des objets de savoir²⁰⁴ ». Ce savoir est organisé en « systèmes de connaissance²⁰⁵ ». Les savoirs sont spécifiques au pouvoir de police : la mesure, la surveillance des populations visent un contrôle accru, mais également l'orientation des conduites.

Cette évolution est notamment illustrée par Sezin Topçu lorsqu'elle décrit l'emploi par EDF de ce qu'elle appelle *instrument sociométrique* : à travers la création d'équipes de scientifiques issus des sciences humaines dès les années 1970, et la production de connaissances. Ce travail aboutit à plusieurs résultats. D'abord, la caractérisation des

²⁰⁴ Sezin TOPÇU, « Technosciences, pouvoirs et résistances », *op. cit.*

²⁰⁵ Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALÈS (dirs.), *Gouverner par les instruments*, *op. cit.*, p. 19.

écologistes comme des « écolos chevelus » inscrits dans un rejet de la société industrielle, anti-technologie, adoptant une posture catastrophiste²⁰⁶. Ce portrait des opposants circule largement, y compris auprès des acteurs de la répression (CRS notamment). Il est mobilisé pour stigmatiser les opposants. Ensuite, ces études proposent une distinction entre ces écologistes et les « opposants craintifs », à savoir « le public », qui serait manipulé. Cette vision informe la stratégie de communication d'EDF qui cherche alors à promouvoir en contre une vision économique « rationnelle » opposée à la vision écologique. Enfin, la production de sondages, démultipliée pendant la décennie 1970, tant auprès d'un large public que de groupes plus précis (riverains, groupes sociaux précis), porte « une attention particulière [...] aux images sociales et mentales, voire aux « fantasmes » du nucléaire dans le public²⁰⁷ ». Le fait de retracer l'évolution des positions pour/contre le nucléaire, de l'image d'EDF, ainsi que des sensibilités du public (quant à la pollution par exemple) est utile à plusieurs titres : classer et caractériser les groupes sociaux opposés au nucléaire permet de s'appuyer sur les clichés caractérisant ces groupes pour disqualifier leur opposition, mais aussi, en mobilisant la légitimité conférée par les statistiques et les chiffres, de construire « une opinion publique en alternative au mouvement anti-nucléaire²⁰⁸ ». Sur le plan local, les sondages contribuent à l'identification des zones où l'implantation d'un projet serait rendue difficile ou impossible par une trop forte opposition.

On distingue donc dans l'utilisation de l'instrument sociométrique (en relation avec d'autres types d'instruments, comme l'instrument répressif et l'instrument communicationnel) trois aspects : la production discursive d'identités attachées à des individus ou à des groupes, qui peut être mobilisée pour disqualifier l'action ou le discours de ces groupes, la prédiction des conduites, et l'orientation de l'opinion publique.

Sezin Topçu décrit la manière dont [les nucléaristes] mobilisent l'instrument sociométrique pour construire leur légitimité et celle de leurs projets, mais aussi pour disqualifier les critiques – en produisant des caractérisations de celles-ci. En ce qui concerne les EMR, il apparaît que l'essentiel de la recherche scientifique est consacré à leur « acceptabilité sociale ». Dans cette section, je montre en quoi l'évolution de l'emploi de la notion d'acceptabilité sociale, et son application aux EMR, est susceptible de refléter une évolution

²⁰⁶ Sezin TOPÇU, *La France nucléaire, op. cit.*, p. 107-108.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 110.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 122.

de la manière de gouverner les projets énergétiques, se constituant à la fois en *instrument sociométrique* et en *instrument participatif*.

2.2.1. L'acceptabilité sociale, un visage de l'instrument sociométrique ?

Après un bref historique de la notion d'acceptabilité sociale et une synthèse des définitions disponibles, cette section propose un examen de la littérature concernant l'acceptabilité sociale des EMR : ses résultats, ses critiques, et surtout l'emploi qui est susceptible d'en être fait en relation directe avec le succès des projets de développement.

2.2.1.1. L'« acceptabilité sociale » : un usage de plus en plus diversifié ?

Prenant son essor à la fin des années 1990, la notion d'acceptabilité sociale est employée par rapport à trois domaines principaux : la santé, l'énergie (en particulier nucléaire) et les risques environnementaux. Mobilisée par différentes disciplines, son usage est plastique, flou. Pour certains chercheurs, « acceptabilité sociale » succède à la notion de *NIMBY*, souvent fortement critiquée pour son emploi visant justement à neutraliser les conflits autour de projets d'aménagement en disqualifiant les critiques, et son faible potentiel explicatif.

Ce que désigne « l'acceptabilité sociale » s'avère difficile à fixer, et à saisir. Comme la participation, on peut la qualifier de « notion floue²⁰⁹ ». Si l'utilisation d'« acceptabilité sociale » dans les articles scientifiques apparaît dans les années 1970, elle connaît un développement d'abord anecdotique jusqu'au début des années 2000. D'après Corinne Gendron, « ce concept fait [...] l'objet d'une production académique croissante : selon la base de données Scopus, le nombre d'articles faisant référence au concept d'acceptabilité sociale est en effet passé de 104, en 2002, à 398 en 2013²¹⁰ ». Une rapide recherche sur Google scholar²¹¹ permet effectivement de retracer l'installation du terme dans la littérature francophone. Le terme « acceptabilité » pris seul connaît une diffusion antérieure, à partir des années 1950 :

²⁰⁹ Expression empruntée à Loïc Blondiaux, et qui lui sert à qualifier la démocratie participative, j'y reviendrai plus bas. Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, 109 p.

²¹⁰ Corinne GENDRON, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 1 février 2014, n° 11, pp. 117-129.

²¹¹ Le référencement sur Scholar évolue rapidement, et cette recherche vise simplement à observer une tendance, les chiffres présentés étant susceptibles d'évoluer (actualisée en 2017). Les disciplines et les thèmes cités sont ceux des articles faisant partie des 30 premiers résultats.

Figure 2 : Évolution du nombre de publications utilisant la notion d'acceptabilité (sociale), sur la base de données Google Scholar, 1950-2017

Réalisation : Laure Bourdier

Période	« Acceptabilité » seul	« Acceptabilité sociale »
1950-1960	31	0
1961-1970	131	0
1971-1980	551	0
1981-1990	1620	75
1991-2000	4310	386
2001-2010	15100	2700
2011-2017	15400	3450

Si l'emploi du terme « acceptabilité » seul concerne principalement des travaux de linguistes, sans rapport direct avec ce qui nous occupe ici, on le voit également, dès les années 1970, apparaître dans des travaux qui concernent le nucléaire, le bâtiment mais aussi la santé (« l'acceptabilité » de traitements, de vaccins), et la nutrition. Dès le développement de l'emploi d'acceptabilité sociale, celui-ci se concentre sur l'électricité (en particulier le nucléaire), les risques et l'environnement, et la santé (1980-1990). L'usage s'élargit ensuite aux domaines des technologies de l'information et de la communication, de l'agronomie et du développement durable, la santé et l'énergie (principalement mais pas uniquement nucléaire) occupant toujours une place importante. Ces travaux n'émanent pas nécessairement des sciences humaines (la sociologie est pourtant présente), mais davantage des ingénieurs, des économistes, des politistes et des médecins (1980-1990). La décennie 1990-2000 voit l'arrivée du marketing (pour la seule acceptabilité) et de la psychologie (pour l'acceptabilité sociale) parmi les premiers résultats. Dans la décennie 1990-2000, on constate également la forte présence de publications émanant d'entreprises ou d'institutions publiques (ministères). D'une manière générale, l'enjeu de ces travaux semble être d'évaluer, ou de prévoir, la réception par un public d'un objet technique ou scientifique, comportant potentiellement des risques.

Le fait que ce terme soit employé à la fois par des scientifiques issus de différentes disciplines, mais aussi par des entreprises ou des représentants de l'action publique est révélateur de la diversité de ses usages, en même temps que d'un flou autour de sa signification. C'est ce qui fait s'interroger Jérôme Boissonnade dans l'introduction d'un numéro de la revue *Vertigo* récemment consacré à la notion :

« Cette notion a-t-elle un sens scientifique ou s’agit-il exclusivement d’une catégorie de la pratique ? Élaborée à partir du milieu des années 80 (Laufer, 1984), elle est utilisée de manière plus soutenue depuis les années 2000 par de nombreux acteurs représentant des intérêts publics ou privés (élus, consultants, institutions financières, collectivités locales, sociétés d’investissement, ministères, dirigeants d’entreprises, etc.).²¹² »

Le flou le pousse à rapprocher cette notion de celle de développement durable : « La notion d’acceptabilité sociale s’est répandue depuis le milieu des années 2000, soit moins d’une décennie après celle de développement durable. Elles ont connu un succès similaire et une genèse assez proche, leurs fondements théoriques sont fragiles et elles sont portées par les mêmes acteurs²¹³ ». L’acceptabilité sociale serait-elle donc, comme évoqué plus tôt pour les EnR, et à l’instar du développement durable, une « formule » comme le caractérise Alice Krieg-Planque en analysant les discours hétérogènes qui le mobilisent²¹⁴. Elle définit ainsi la formule : « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces formulations contribuent dans le même temps à construire²¹⁵ ». Mais surtout, selon elle, le développement durable devient, par sa nature de formule, un « opérateur de neutralisation de la conflictualité ». Qu’en est-il de l’acceptabilité sociale ?

Le fait que la psychologie sociale et l’ergonomie tiennent une place importante dans la genèse de la notion n’est pas anodin. En effet, les scientifiques issus de ces disciplines tentent en général de penser la réceptivité d’une population à l’intégration dans leurs usages quotidiens de tel ou tel objet technique. Dans ces travaux, les auteurs tentent d’identifier les usages dans lesquels l’objet peut trouver à s’intégrer, et comment favoriser cette intégration, et au contraire les freins, pratiques ou psychologiques qui pourraient retarder ou empêcher son adoption. Les individus pris en compte sont considérés comme des usagers ou des consommateurs dans leur relation à l’objet, et l’enjeu final principal des travaux reste l’élaboration d’une stratégie de mise sur le marché de cet objet. Mais l’acceptabilité sociale voit son usage s’étendre pour concerner des échelles plus larges, en se focalisant sur l’environnement, l’énergie et les projets d’infrastructures :

²¹² Jérôme BOISSONADE, Remi BARBIER, Tom BAULER, Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS, Frédéric LEMARCHAND et Emmanuel RAUFFLET, « Mettre à l’épreuve l’acceptabilité sociale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, 19 avril 2016, Volume 16 Numéro 1.

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ Alice KRIEG-PLANQUE, « La formule “développement durable” », *op. cit.*

²¹⁵ Alice KRIEG, *La notion de « formule » en analyse du discours : cadre théorique et méthodologique*, Besançon, France, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009, p. 7.

« Alors que des méthodes d'acceptabilité sociale visaient à prédire et à changer le comportement des utilisateurs face à des systèmes technologiques, une telle approche intervient donc aujourd'hui à des échelles bien plus larges, lorsqu'il s'agit par exemple, de définir un principe d'équité dans le marché des permis d'émission de gaz à effet de serre pour en favoriser l'acceptabilité.²¹⁶ »

La plupart des travaux qui tentent (tardivement) d'élaborer une synthèse de la définition et une typologie de l'emploi d'« acceptabilité sociale » se concentrent sur les recherches qui appartiennent à cette seconde catégorie²¹⁷ et qui concernent donc l'environnement, l'énergie et les (grands) projets d'infrastructures²¹⁸. Ceux qui se sont attelés à cette tâche font part de leur « embarras²¹⁹ », tant les acteurs qui mobilisent l'« acceptabilité sociale » sont variés, tant la majorité d'entre eux se passe de produire une définition au préalable²²⁰. On peut toutefois établir des parallèles entre des étapes décrites par Sezin Topçu en ce qui concerne l'évolution de l'emploi de l'instrument sociométrique pour gouverner la critique du nucléaire et la manière dont est utilisée « acceptabilité sociale ».

Avant de m'intéresser aux différentes définitions de l'acceptabilité, je voudrais m'attarder sur son « ancêtre », qui, si l'on en croit les travaux de synthèse précités, serait le « syndrome NIMBY²²¹ » (qui, malgré son antériorité et les critiques dont il a fait l'objet, reste largement mobilisé par les acteurs de terrain²²²). Pour Sezin Topçu, établir un portrait-type des opposants

²¹⁶ Jérôme BOISSONADE, Remi BARBIER, Tom BAULER, Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS, Frédéric LEMARCHAND et Emmanuel RAUFFLET, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

²¹⁷ Corinne GENDRON, « Penser l'acceptabilité sociale », *op. cit.* ; Pierre BATELLIER, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19 avril 2016, Volume 16 Numéro 1 ; Jérôme BOISSONADE, Remi BARBIER, Tom BAULER, Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS, Frédéric LEMARCHAND et Emmanuel RAUFFLET, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *op. cit.* Il est à noter que la majeure partie de ces travaux concerne le Canada ou le Québec. En France, il semble que l'intérêt analytique pour l'acceptabilité sociale soit moins marqué.

²¹⁸ Batellier en particulier se concentre sur les grands projets, et en propose la définition suivante : « grands projets – au sens de projets d'envergure tant par le montant élevé des investissements consentis, la durée des travaux que l'importance des impacts économiques, sociaux et environnementaux : transport, énergie, traitement des déchets, projets extractifs, exploitation forestière et agricole, développement immobilier, etc. » Pierre BATELLIER, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec », *op. cit.*

²¹⁹ Jérôme BOISSONADE, Remi BARBIER, Tom BAULER, Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS, Frédéric LEMARCHAND et Emmanuel RAUFFLET, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

²²⁰ Batellier y ajoute l'absence de « références théoriques et conceptuelles » et le fait que la mobilisation d'acceptabilité sociale se fait « autour de valeurs, finalités et postulats de départ rarement explicités. » Pierre BATELLIER, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec », *op. cit.*

²²¹ D'après le politiste Arthur Jobert, NIMBY a été importé des Etats-Unis, avec un aéropage d'autres acronymes utilisés pour qualifier des variantes d'opposition aux projets de développement, voir Arthur JOBERT, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 1998, vol. 11, n° 42, pp. 67-92.

²²² Voir, notamment, l'analyse des rencontres « les EMR, et vous », chapitre VII, section 2.3.

au nucléaire et de leurs convictions (« écolos chevelus » rejetant la société industrielle²²³) permettait de stigmatiser ceux-ci, et d'ainsi décrédibiliser leurs revendications. Le syndrome *NIMBY*, pour *Not in my backyard*²²⁴, a(vait) pour objectif « de dénier toute légitimité aux acteurs concernés²²⁵ », en les caractérisant également comme s'extrayant de la société. À la différence des « écolos chevelus », qui prônent un autre mode de vie, les opposants « *NIMBY* » seraient mus uniquement par des intérêts individuels et égoïstes lorsqu'ils s'opposent à la mise en place de tel ou tel projet à proximité de leur domicile. La construction de ce syndrome est en elle-même un exemple de mobilisation de l'instrument sociométrique. En effet, le « diagnostic » de *NIMBY* s'appuie sur un décalage : le fait que dans des sondages à l'échelle nationale le projet ou l'idée du projet rencontre une majorité d'opinions favorables, et qu'à l'inverse, il se heurte à une majorité d'oppositions au niveau local. La production, puis la mise en regard des sondages au niveau national (voire européen) et local permettent donc d'aboutir à ce hiatus, et de l'interpréter comme une marque d'incohérence et d'égoïsme résumée dans l'idée de *NIMBY* : « je suis en faveur de [tel ou tel développement] tant qu'il a lieu hors de mon voisinage. » Cet égoïsme serait assorti d'une mauvaise compréhension du problème posé, lié à une incapacité à appréhender les dimensions techniques et d'intérêt général d'un projet²²⁶. Ceux qui formulent ce diagnostic font à l'inverse preuve d'une conviction dans la nécessité du développement opposé par les « *NIMBYstes* », ce qui semble logique lorsqu'il s'agit des porteurs de projet eux-mêmes. Le fait que ces présupposés soient partagés par une analyse scientifique concluant à des comportements « *NIMBY* » est le signe d'un défaut de problématisation, pour la sociologue britannique Claire Hagget :

« Ces présupposés incluent un accord non problématisé quant au fait que l'implantation [à laquelle il y a opposition] est nécessaire, mais que pour des raisons égoïstes, irrationnelles, relevant de l'étroitesse d'esprit, les gens empêchent la localisation de développements nécessaires dans leur voisinage,

²²³ Sezin TOPÇU, *La France nucléaire, op. cit.*, p. 107-108.

²²⁴ Tantôt traduit par « pas dans ma cour » tantôt par « pas dans mon jardin ».

²²⁵ Jérôme BOISSONADE, Remi BARBIER, Tom BAULER, Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS, Frédéric LEMARCHAND et Emmanuel RAUFFLET, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

²²⁶ Le *NIMBY* est largement critiqué pour son simplisme et son incapacité à refléter de manière pertinente la complexité de la construction des opinions locales d'opposition à un projet, voir notamment Claire HAGGETT, « Understanding public responses to offshore wind power », *Energy Policy*, février 2011, vol. 39, n° 2, pp. 503-510 ; Corinne GENDRON, « Penser l'acceptabilité sociale », *op. cit.* Mais par ailleurs, cette vision d'une construction de l'opinion basée sur l'ignorance fait l'objet d'ouvrages de sociologues bénéficiant d'une certaine publicité, comme Gérard BRONNER, *La démocratie des crédules*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2013, 343 p.

volontairement et en toute ignorance.²²⁷ »

Cette caractérisation des oppositions légitime en retour un certain type de stratégie de la part de ceux qui préconisent la mise en place des projets, d'après Corinne Gendron :

« Aux inquiétudes, au manque d'information et aux intérêts particuliers des citoyens riverains, la réponse typique du promoteur se résume à une stratégie de communication et de relations publiques visant à informer et à convaincre. Le décideur cherche à informer la population des détails du projet et de la technologie utilisée, en faisant notamment valoir son innocuité. Mais il s'agit aussi de convaincre du bien-fondé du projet ou d'une solution technique présentés comme la meilleure solution à une problématique donnée. ²²⁸ »

Le *NIMBY* et son faible potentiel explicatif sont aujourd'hui critiqués par bon nombre de travaux autour de l'acceptabilité sociale. Cependant, tant son emploi, que l'implicite d'égoïsme et d'ignorance qu'il véhicule et dont découlerait la nécessité d'une information du public n'ont pas totalement disparu des discours des porteurs de projets, des institutionnels, et des scientifiques.

L'acceptabilité sociale permettrait cependant de pallier aux manques explicatifs de *NIMBY*, et de saisir les opposants dans davantage de nuances, autant que de proposer de meilleures manières de faire face à ces oppositions potentielles ou avérées. Ces oppositions sont le point de départ de la plupart des travaux qui tentent de synthétiser la genèse de la notion : la « montée en puissance » des contestations sociales concernant les grands projets. Cette « nécessité » de l'acceptabilité sociale n'est pas une conséquence mécanique de la contestation, mais s'accompagne de transformations concrètes dans la manière dont la loi intègre graduellement les dimensions environnementales et sociales à l'encadrement des projets d'infrastructures, impliquant des contraintes différentes pour les Maîtres d'Ouvrage et les pouvoirs publics²²⁹. En effet, les obligations réglementaires sont susceptibles d'être mobilisées par des mouvements de contestation pour tenter de stopper les projets. L'« acceptabilité sociale » devient donc un moyen de répondre à ces nouvelles formes de

²²⁷ Notre traduction de "These assumptions include an unproblematic agreement that various developments are required, but that for selfish, irrational, and parochial reasons people are willfully and ignorantly preventing the siting of necessary developments in the local vicinity." Claire HAGGETT, « Understanding public responses to offshore wind power », *op. cit.*

²²⁸ Corinne GENDRON, « Penser l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

²²⁹ Sans plus s'y attarder car j'y reviendrai dans une section ultérieure, on peut citer la loi sur l'eau, la loi Barnier (1995), l'Étude d'impact environnemental (EIE) qui s'inscrit dans la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 (n° 76-629) ou encore, à l'échelle européenne, dans la Directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (1985/337/CE).

résistance, ainsi qu'un outil supplémentaire pour faire face aux oppositions qui continuent de s'exprimer par des voies plus habituelles.

2.2.1.2. L'acceptabilité sociale, entre catégorie de la pratique et catégorie scientifique

Dans le cadre des projets d'aménagement et des infrastructures techniques, la notion d'acceptabilité sociale, employée par des scientifiques issus de disciplines différentes, comme par des acteurs de terrain, fait tardivement l'objet de tentatives de définition. En effet, peu d'entre ceux qui mobilisent « acceptabilité sociale » semblent juger nécessaire d'en proposer une définition générale au préalable. Les synthèses sont rares et tardives. Cette section propose donc de distinguer trois types d'usages de la notion « acceptabilité », à partir des quelques définitions proposées par des scientifiques.

L'acceptabilité sociale-assentiment : Le plus souvent, l'acceptabilité sociale est définie comme un état de fait synthétisé par Corinne Gendron comme il suit : « Assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, incluant le *statu quo*²³⁰ ». On pourrait également choisir la formulation suivante : absence d'une opposition au sein de la société civile susceptible d'entraîner des surcoûts importants ou l'annulation d'un projet. Cet assentiment-absence d'opposition est susceptible d'être évalué par le biais de sondages, et donc d'être formulé sous forme de taux : une acceptabilité sociale faible peut donc signifier un fort taux d'opposition, tandis qu'une acceptabilité sociale forte peut autant désigner un soutien massif à un projet, qu'un soutien minoritaire assorti d'une part importante d'indifférence au sein d'une population donnée (si tant est que l'opposition est suffisamment minoritaire et faible pour ne pas être considérée comme une menace pour le bon déroulement du projet).

L'acceptabilité sociale-facteurs d'assentiment/de rejet : Une seconde manière de définir l'acceptabilité sociale revient à lister tous les éléments qui entrent en ligne de compte dans l'assentiment ou l'opposition chez les individus ou les groupes. Ainsi, Marie-Christine Zélem propose la synthèse suivante :

« La notion d'acceptabilité sociale est de fait extrêmement complexe. Elle rassemble tout à la fois des considérations sur le degré de familiarité et la compréhension des technologies proposées, la perception des risques associés au projet (sociaux, sanitaires, électoraux, économiques, mais aussi techniques), la

²³⁰ Corinne GENDRON, « Penser l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

connaissance des alternatives possibles, l'appréciation des coûts et des avantages des options préconisées, les dispositions des publics destinataires ou/et du territoire d'accueil...

Surtout, elle renvoie à deux paramètres essentiels largement sous-estimés : la façon dont le projet est promu (du point de vue sémantique, politique, technique, économique ou social) et le degré de confiance dans le mode de gouvernance adopté.²³¹ »

Une telle manière de définir l'acceptabilité sociale intègre certains des éléments du *NIMBY* : l'incapacité à comprendre les technologies et le manque d'information, l'incapacité à prendre en compte l'intérêt général (à travers une mauvaise connaissance des alternatives, mais aussi des avantages de cette solution sur une autre), et leur « remède », la communication du maître d'ouvrage. La nouveauté réside dans l'intégration du comportement du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics et de l'appréhension de celui-ci par le public. Certains travaux insistent sur l'importance de la procédure aux yeux du public, d'autres sur le caractère déterminant de la confiance dans les porteurs de projet (en particulier son absence qui susciterait des oppositions). Le corollaire de cette définition est le type d'enquête servant à mettre au jour tous ces facteurs.

L'acceptabilité sociale-dispositif : Troisièmement, l'« acceptabilité sociale » peut servir à définir l'ensemble des pratiques, des dispositifs et des discours mis en place afin d'aboutir à la première définition. Son étendue varie suivant les auteurs, de la plus étroite à la plus large, comme celle proposée pour l'« acceptabilité sociale des risques » par Guillaume Grandazzi, pour qui elle :

« Désigne et englobe l'ensemble des procédures, d'enquêtes d'utilité publique, controverses, expertises et contre-expertises, indemnisations, mais aussi les créations d'associations et de groupements de défense qui rendront ou non acceptables par des riverains ou la société en général, l'implantation d'industries dangereuses (pétrochimie, centrales nucléaires, centres de stockages ou de retraitement de déchets toxiques, etc.), la construction de barrages et de tunnels ou encore la mise en circulation de produits à risques comme les OGM par exemple.²³² »

²³¹ Marie-Christine ZÉLEM, « Les énergies renouvelables en transition : De leur acceptabilité sociale à leur faisabilité sociotechnique », *La revue de l'énergie*, 2012, vol. 63, n° 610, pp. 418-424.

²³² Guillaume GRANDAZZI, « Acceptabilité sociale des risques », in Yves DUPONT (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 534.

La plupart des définitions s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'un processus impliquant un dialogue entre ceux et celles qui mettent en place le projet et le public (et donc davantage que la simple communication prévue comme « remède » au *NIMBY*). Ce processus permettrait principalement au maître d'ouvrage de prendre en compte les prérogatives de la société civile et de les intégrer au projet :

« Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, un programme ou une politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain.²³³ »

La différence préconisée par Corinne Gendron entre *NIMBY* et acceptabilité sociale réside dans le passage de la focalisation sur les intérêts (ceux des publics seraient opposés à ceux des décideurs / porteurs de projets) vers la prise en compte des valeurs portées par les différents participants aux processus d'acceptabilité sociale. La défense de l'acceptabilité sociale (au sens de processus) correspondrait en partie à une « réhabilitation » des publics, dans le sens où ils ne seraient plus appréhendés comme des individus mesquins, ignorants et crédules, mais comme porteurs de valeurs qu'il s'agit de faire dialoguer avec le projet, et qui sont susceptibles de l'enrichir, en lui conférant une dimension sociale.

L'acceptabilité sociale peut donc être définie de trois manières : (1) comme un assentiment (ou une absence d'opposition) de la société civile à un projet donné, (2) comme les éléments qui rentrent en compte dans la création de (ou l'absence de) l'assentiment (risques, coûts, etc.), et (3) comme l'ensemble des pratiques, des dispositifs et des discours mobilisés afin d'évaluer et/ou d'obtenir l'acceptabilité sociale-assentiment (1). L'acceptabilité sociale serait ainsi synonyme d'une meilleure prise en compte des publics dans le façonnement des projets et les prises de décisions, et en particulier des valeurs dont les publics seraient porteurs.

2.2.1.3. Énergies marines : une prise en compte spécifique de l'acceptabilité ?

Qu'en est-il des énergies renouvelables, et en particulier des EMR ? Les énergies renouvelables ont un statut relativement particulier au sein de la littérature scientifique. En effet, elles sont rarement incluses parmi les grands projets auxquels les écologistes sont opposés. À la différence du nucléaire par exemple, elles ne sont pas considérées comme

²³³ Julie Caron-Malenfant et Thierry Conraud, Guide pratique de l'acceptabilité sociale, pistes de réflexion et d'action, 2009, p. 14, cité par Corinne GENDRON, « Penser l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

présentant des risques importants (elles sont d'ailleurs absentes de la définition proposée par Guillaume Grandazzi dans le dictionnaire des risques, voir *supra*). Plus encore, les EnR sont présentées comme un remède aux risques entraînés par les autres modes de production d'énergie. Mais paradoxalement, la plupart des travaux de sciences humaines qui leur sont consacrés mobilisent la notion d'acceptabilité sociale, et ces travaux représentent une part non négligeable de l'ensemble des études tentant d'évaluer ou de concourir à l'acceptabilité sociale de projets d'infrastructures présentant un impact social et environnemental. Cela pose plusieurs questions : les EnR feraient-elles l'objet d'une critique réactionnaire et individualiste, différente de celle auquel est confronté le nucléaire ? Les procédures encadrant les grands projets s'appliqueraient-elles mécaniquement aux EnR mettant ainsi en forme une opposition analogue ? ou, à l'inverse, les EnR seraient-elles des « grands projets » comme les autres ?

Beaucoup de travaux sur les EnR prennent ce décalage comme point de départ : tandis que la « lutte contre le changement climatique » ou encore la « transition énergétique » font consensus, les projets d'énergie renouvelable, et en particulier les projets éoliens, présentent des « enjeux d'acceptabilité sociale ». Les extraits suivants révèlent une insistance sur la nécessité de prendre en compte ces enjeux, en les présentant comme la condition de la réussite de la transition énergétique, ou de la lutte contre le réchauffement climatique :

« De fait, si les objectifs de la lutte contre le changement climatique font l'objet d'un large consensus, pour être légitimes et efficaces, les moyens mis en œuvre doivent aussi faire l'objet d'une reconnaissance par le plus grand nombre, ce qui suppose de s'interroger sur ce que l'on nomme communément leur acceptabilité sociale²³⁴. »

ou encore :

« La transition énergétique amorcée à l'échelle internationale implique des enjeux d'acceptabilité sociale qu'il est nécessaire de surmonter pour assurer sa réussite. [...] Dans ce contexte, la nécessité d'utiliser les énergies renouvelables semble faire consensus auprès de la société et des politiques.²³⁵ »

²³⁴ Marie-Christine ZÉLEM, « Les énergies renouvelables en transition », *op. cit.*

²³⁵ Charlène KERAGORET, Harold LEVREL et Antoine CARLIER, « La compensation au service de l'acceptabilité sociale : un état de l'art des apports empiriques et du débat scientifique, réflexions au service du développement de l'éolien en mer », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 28 décembre 2015, Volume 15 Numéro 3.

L'adhésion des scientifiques au développement EnR est souvent visible²³⁶, et les travaux visent souvent explicitement à comprendre ce qui peut déplaire aux populations dans un développement nécessaire et « bon pour l'environnement » : « *What is there not to like ?* » se demandent les auteurs d'un ouvrage collectif traitant de l'acceptabilité sociale des éoliennes, en particulier de ses aspects paysagers et visuels²³⁷. Le décalage présenté entre opinion publique favorable et opposition locale n'est pas sans rappeler la construction du *NIMBY*, mais aussi la mobilisation de l'instrument sociométrique décrite par Sezin Topçu.

Dès 2007, EDF publie un mémento concernant l'acceptabilité des ouvrages électriques²³⁸. Dans un premier temps, les travaux rassemblés sous l'étiquette « acceptabilité sociale » se concentrent sur l'évaluation des taux d'assentiment. Les outils mobilisés pour de telles quantifications sont notamment le « consentement à payer ». Le commissariat général au développement durable produit par exemple en 2009 une étude intitulée « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes ²³⁹ ». La démarche utilisant le consentement à payer devient ensuite minoritaire, par rapport à des démarches tentant de caractériser les populations locales, et d'évaluer les facteurs d'opposition, d'adhésion, et ceux qui sont susceptibles de faire évoluer l'opinion²⁴⁰. Cette évolution s'explique par un recours accru aux outils sociologiques pour appréhender les questions d'acceptabilité (au détriment des outils économiques). Les éoliennes terrestres font l'objet d'une part importante des travaux ; en France et ailleurs dans le monde, leur implantation suscite des mouvements d'opposition qui se structurent et se fédèrent notamment à l'échelle européenne²⁴¹. Pour Marie-Christine Zélem, l'opposition à l'éolien est spécifique, et les opposants diffusent des informations partiales, inexacts et

« Se structurent autour de fantasmes se cristallisant autour de menaces supposées, de risques encourus : extinction d'espèces ornithologiques, perturbation des ondes hertziennes, chute de mâts, maux divers provoqués par leur bruit, défiguration du

²³⁶ Comme dans le sous-titre de l'article cité à la note précédente : « réflexions *au service* du développement de l'éolien en mer » par exemple.

²³⁷ Martin J. PASQUALETTI, Paul GIPE et Robert W. RIGHTER (dirs.), *Wind power in view*, *op. cit.*, p. 4.

²³⁸ Groupe EDF, « L'acceptabilité des ouvrages électriques. Un mémento à l'usage des acteurs du groupe EDF », 2007, cité par François BAFOIL (dir.), *L'énergie éolienne en Europe : conflits, démocratie, acceptabilité sociale*, Paris, France, Sciences Po les presses, 2016, p. 18.

²³⁹ Sébastien TERRA et Aurore FLEURET, « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes - Enquête sur quatre sites éoliens français », *op. cit.*

²⁴⁰ Willett KEMPTON, Jeremy FIRESTONE, Jonathan LILLEY, Tracy ROULEAU et Phillip WHITAKER, « The Offshore Wind Power Debate : Views from Cape Cod », *Coastal Management*, 16 mars 2005, vol. 33, n° 2, pp. 119-149.

²⁴¹ Citons la Fédération environnement durable, qui fédère 1050 associations, l'EPAW (European Platform Against Windfarms) qui déclare « 1277 organisations membres, de 31 pays principalement européens » .

paysage, etc.). Dans tous les cas, confortées par des actions de lobbies spécialisés en désinformation, ces voix misent sur la peur et l'inquiétude.²⁴² »

Il n'en reste pas moins que c'est l'éolien terrestre qui fait office de socle de référence dans les recherches quant à l'acceptabilité sociale des EnR, qui pour une part choisissent de prendre au sérieux les arguments et les valeurs qui entrent en jeu dans la construction des positions relatives aux projets. Hormis la gêne visuelle (ou son absence), nombre d'arguments sont développés par les opposants comme les partisans de l'éolien. Ces arguments sont alors présentés dans ces recherches comme fonctionnent non pas isolément, mais comme constituants d'opinions et de représentations complexes, prenant en compte des implications locales (comme la création d'emploi ou la perte de valeur foncière des habitations) et globales (changement climatique, économie nationale par exemple). Ce sont principalement ces travaux qui servent de base aux réflexions sur les EMR²⁴³.

Accompagnant le développement des premières éoliennes en mer, les réflexions sur l'acceptabilité sociale des EMR sont d'abord publiées en anglais par des unités de recherche situées majoritairement dans le nord de l'Europe (Danemark, Suède, Pays-Bas, Royaume-Uni). Pour beaucoup, ces travaux sont des évaluations des arguments *contre* les projets (et *pour* dans une moindre mesure), et de la proportion d'opposition au sein d'une population locale. Comme pour l'éolien terrestre, l'argument de la gêne visuelle est mis en avant dans de nombreux travaux. La similarité des réticences trouble les développeurs comme certains chercheurs, qui voyaient dans l'implantation en mer, loin des *backyards*, une réponse aux problèmes soulevés par le terrestre. Selon Claire Haggett, qui propose une synthèse des recherches anglophones sur l'éolien *offshore*, ces cinq principaux problèmes subsistent et sont communs au terrestre et à l'*offshore* :

- « 1. La valeur esthétique spécifique du paysage particulier dans lequel est prévue l'implantation – plutôt que le fait que l'implantation soit proche/locale
2. Les oppositions peuvent être ancrées dans le contexte social, politique et historique de tel ou tel lieu particulier, et dans l'attachement émotionnel que les gens ont pour cet endroit.
3. Les conflits autour des énergies renouvelables peuvent mettre en forme une fracture entre global et local (tandis que la peur du réchauffement climatique est éloignée de la vie de tous les jours, la peur des impacts locaux ne l'est pas)

²⁴² Marie-Christine ZÉLEM, « Les énergies renouvelables en transition », *op. cit.*

²⁴³ Maarten WOLSINK, « Acceptation sociale de l'innovation en matière d'énergie renouvelable : en quoi l'*offshore* est-il différent? », in Gaëlle GUEGUEN-HALLOUËT et Harold LEVREL (dirs.), *Energies marines renouvelables : enjeux juridiques et socio-économiques : actes du colloque de Brest 11 et 12 octobre 2012*, Paris, A. Pedone, pp. 215-238.

4. Qui détient le projet, et les relations que les gens entretiennent avec les développeurs.
5. Le processus de prise de décision, la confiance en les décideurs, et les opportunités d'apporter une critique significative dans un sens ou dans l'autre.²⁴⁴ »

Si cette vision de l'acceptabilité sociale-facteurs d'assentiment (2) est significativement plus large que le modèle explicatif fourni par NIMBY, elle est encore trop restrictive selon Maarten Wosink, qui considère que le cadrage de la notion d'acceptabilité sociale-facteurs d'assentiment sur les populations locales est trop étroit. D'après lui, d'autres dimensions doivent être prises en compte si l'on cherche à appréhender les conditions du succès de l'implantation de projets éoliens offshore :

« Tout comme pour les éoliennes terrestres, l'acceptation sociale des projets offshore est également tridimensionnelle : acceptation sociopolitique (politiques, évolution de la réglementation, implication des autres parties, etc.), acceptation par le marché (décisions concernant l'investissement, les structures tarifaires, la concurrence, etc.) et acceptation communautaire (participation aux projets et à la prise de décision, externalités pour les collectivités, etc.).²⁴⁵ »

Pour lui, il s'agit d'un biais provenant d'abord de la perspective de ceux qui mettent en œuvre les développements EMR, qui est ensuite reproduit par les scientifiques :

« De nombreux promoteurs et autorités locales ou régionales continuent de penser que l'acceptation sociale et l'acceptation du public ne sont qu'une seule et même chose. Comme un grand nombre d'études sur l'acceptation sont financées par des acteurs du secteur de l'énergie ou par des organismes gouvernementaux, bon nombre de travaux universitaires reproduisent cette hypothèse sans en discuter les fondements théoriques.²⁴⁶ »

Lui considère que ce sont avant tout les institutions et les développeurs eux-mêmes qui sont susceptibles de freiner le développement des EnR et la transition énergétique. D'une part, parce que les cadres réglementaires, les décisions politiques, et les incitations financières sont déterminants dans le succès de nouveaux modes de production d'énergie (et leur transformation ou leur retrait peut, à l'inverse, anéantir le développement d'une filière entière, comme vu plus haut pour le photovoltaïque chez les particuliers en France). D'autre part,

²⁴⁴ Claire HAGGETT, « Understanding public responses to offshore wind power », *op. cit.* (ma traduction).

²⁴⁵ Maarten WOLSINK, « Acceptation sociale de l'innovation en matière d'énergie renouvelable : en quoi l'offshore est-il différent? », *op. cit.* Ici, « acceptation » est la traduction depuis l'anglais de « *(social) acceptance* », utilisé aussi couramment en anglais pour « acceptabilité (sociale) ».

²⁴⁶ *Ibid.*

parce qu'institutions et développeurs accordent trop peu d'importance à la « prise de décision collaborative » et à l'inclusion des communautés dans la planification des projets. Maarten Wolsink est relativement seul à inclure les décideurs dans le cadrage de ses recherches sur l'acceptabilité des EnR. Il constate une forte ambivalence au sein de ces groupes vis-à-vis des projets qu'eux-mêmes développent, ce qui justifierait de davantage chercher à les prendre en compte. Ce manque est également pointé par Jérôme Boissonade et al. :

« Cependant, l'approche dominante en termes d'acceptabilité induit l'existence de deux entités : les usagers d'un côté et les objets techniques de l'autre. L'enjeu, dans cette optique, consiste à envisager une acculturation mutuelle permettant la réussite de la relation. On peut néanmoins considérer qu'une telle démarche fait l'impasse sur l'existence des « milieux » constitués entre-autres par ces assemblages à la fois humains et non-humains.²⁴⁷ »

Plus encore, si l'approche dominante prend en compte les objets techniques comme des « objets chauves » comme développé plus haut, le fait d'intégrer développeurs et institutions à l'analyse permettrait de les appréhender comme des « objets échevelés ».

La seconde préconisation de Maarten Wolsink, l'inclusion des publics dans la prise de décision, semble bien plus largement partagée par ceux qui produisent du savoir sur l'acceptabilité sociale des EnR. En effet, même les approches les plus centrées sur les publics et les plus proches des définitions stigmatisant les opposants insistent sur l'importance de la consultation et/ou de la participation et/ou de la compensation dans l'obtention de l'acceptabilité sociale-assentiment (1). Le sentiment « d'injustice procédurale²⁴⁸ » est notamment mis en avant comme un motif de rejet des projets lorsque ceux-ci sont mis en place sans consultation préalable, mais aussi lorsque les dispositifs visant à communiquer ou à établir un dialogue en amont de l'implantation sont perçus comme iniques par le public. La légitimité du processus est donc présentée comme déterminante, alors même que certains travaux font état de « simulacres » de processus participatifs, résumés par Bruce Shindler et Julie Neburka comme le danger des 3 « i » : "*three Is of federal public involvement : Inform, solicit Input, then Ignore.*²⁴⁹." La participation est présentée dans la plupart des travaux

²⁴⁷ Jérôme BOISSONADE, Remi BARBIER, Tom BAULER, Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS, Frédéric LEMARCHAND et Emmanuel RAUFFLET, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

²⁴⁸ Anne-Claire URVOAS, *L'acceptabilité sociale des énergies marines renouvelables sur un littoral convoité. Application au projet de parc éolien offshore en Baie de Saint-Brieuc*, IEP Toulouse, Toulouse, 2015, p. 77 ; Marc MORMONT et Pierre M. STASSART, « Acceptabilité des politiques environnementales, le cas des oppositions locales aux projets éoliens », 2015.

²⁴⁹ Bruce SHINDLER et Julie NEBURKA, « Public participation in forest planning : eight attributes of success », *Journal of Forestry*, 1997, 91(7), pp. 17-19 ; Corinne GENDRON, « Penser l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

comme une nécessité, émanant à la fois de la demande du public, qui souhaite s'impliquer dans les processus décisionnels, et des promoteurs des projets, qui l'appréhendent comme un moyen incontournable d'aboutir à l'acceptabilité-assentiment (1). La participation est donc l'un des piliers de l'acceptabilité-dispositif (3). Compensation et consultation sont également constitutives de la plupart des définitions de l'acceptabilité (3), la compensation étant au centre de certains travaux de recherche récents sur les EMR, comme ceux de Charlène Kermagoret en économie²⁵⁰. D'après elle, les deux premiers appels d'offres pour l'éolien en mer tendent

« À institutionnaliser l'usage du principe de compensation dans le cadre du développement de ces technologies. La compensation est ainsi invoquée pour garantir des principes de justices [sic.] sociale et environnementale au sein des territoires impactés et pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets ²⁵¹. »

La compensation est susceptible de prendre plusieurs formes, sur les plans individuels, collectifs, environnementaux, d'être immédiatement financière ou non (le plus souvent), et d'être mise en place au niveau local (le plus souvent) ou à des niveaux plus larges.

La trajectoire de l'acceptabilité peut être analysée comme une évolution de l'instrument sociométrique. La transformation des pratiques s'opère tant chez les chercheurs et les chercheuses, que chez les développeurs qui sollicitent les chercheurs, financent leurs travaux, intègrent leurs résultats à leurs discours, et mettent en œuvre certaines des préconisations formulées par les scientifiques. EDF est à l'avant-garde de l'usage de la notion pour les infrastructures énergétiques : les scientifiques de l'entreprise produisent les premières études concernant l'acceptabilité des projets éoliens. On assiste ainsi à une institutionnalisation de l'acceptabilité, avec des textes de loi qui la rendent nécessaire²⁵², et son intégration dans :

« La dérégulation des outils de gestion du territoire (décentralisation, fin de la planification, etc.) que les dispositifs « participatifs » (enquête publique, CNDP, conférences de citoyens, etc.) n'ont pas remplacés. La notion d'acceptabilité sociale, directement issue de la gestion des risques et du calcul rationnel, a donc progressivement été mise en œuvre afin d'assurer la bonne fin de projets

²⁵⁰ Charlène KERMAGORET, Harold LEVREL et Antoine CARLIER, « La compensation au service de l'acceptabilité sociale », *op. cit.* ; Charlène KERMAGORET, *La compensation des impacts sociaux et écologiques pour les projets d'aménagement*, *op. cit.*

²⁵¹ Charlène KERMAGORET, Harold LEVREL et Antoine CARLIER, « La compensation au service de l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

²⁵² « Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement » ; « LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ».

industriels, d'aménagement ou de politique publique.²⁵³ »

Avec l'acceptabilité sociale (3), le gouvernement s'exerce de deux manières (au moins) : d'abord avec la production de catégories et de définitions (*NIMBY* d'abord, mais aussi « les opposants à l'éolien terrestre », etc.), et d'outils pour disqualifier les discours et les convictions des opposants, mais également avec l'enrôlement des publics dans les dispositifs et l'orientation de leurs conduites. Plusieurs chercheurs le montrent de manière plus ou moins critique :

« C'est ainsi que des grands projets d'infrastructures peuvent échouer faute d'avoir su enrôler suffisamment tôt les populations cibles ou/et les acteurs des territoires concernés. Cette situation se rencontre notamment lorsque les effets de communication ayant été tardifs, les acteurs locaux, en particulier les riverains, se sentent écartés des processus de décision et se considèrent comme pris en otage par un mode de gouvernance trop vertical. Nombre de recherches montrent cependant qu'il s'agit bien souvent du résultat de maladresses : manque de concertation en amont, annonce tardive, information indigente, manque d'explicitation des risques inhérents à la technologie, absence de participation des populations locales, manque d'incitations ou de compensations financières...²⁵⁴ »

« [L'acceptabilité] inclut les parties prenantes et les groupes d'intérêts considérés comme stratégiques de façon continue durant la réalisation du projet, à l'aide d'une pédagogie bienveillante qui légitime ce processus d'enrôlement (sens du compromis, dépassement des conservatismes, etc.) [...]. En visant l'assentiment, l'acceptabilité sociale des projets environnementaux joue des frontières entre approbation et résignation, notamment lorsqu'elle se revendique d'un « paternalisme libertaire » qui cherche à contourner les résistances en évitant l'écueil de l'injonction autoritaire et à inciter à une réorientation volontaire des comportements.²⁵⁵ »

Les travaux sur l'acceptabilité sociale des EMR s'inscrivent pour une part dans la continuité de ceux qui concernent les éoliennes terrestres (et les EnR terrestres en général). Beaucoup de ces études prennent comme point de départ le constat d'un décalage entre une opinion publique majoritairement favorable aux EnR et des oppositions locales parfois virulentes. Dans un premier temps, les recherches sur l'acceptabilité sociale des éoliennes en mer sont

²⁵³ Jérôme BOISSONADE, Remi BARBIER, Tom BAULER, Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS, Frédéric LEMARCHAND et Emmanuel RAUFFLET, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

²⁵⁴ Marie-Christine ZÉLEM, « Les énergies renouvelables en transition », *op. cit.*

²⁵⁵ Jérôme BOISSONADE, Remi BARBIER, Tom BAULER, Marie-José FORTIN, Yann FOURNIS, Frédéric LEMARCHAND et Emmanuel RAUFFLET, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *op. cit.*

publiés en anglais par des chercheurs du Nord de l'Europe. Une majorité se concentre sur le recensement des arguments contre, en mettant souvent en avant la gêne visuelle. Le sentiment de justice du processus et la relation avec les développeurs viennent notamment s'ajouter aux aspects mis en évidence. Parmi les chercheurs évaluant l'acceptabilité sociale des projets, des critiques s'élèvent, notamment de l'étroitesse de la perspective d'une part importante des travaux. Ceux-ci se concentrent en effet principalement sur les populations locales riveraines, sans inclure le marché, les politiques ou les porteurs de projet eux-mêmes. D'autres critiques mettent en avant la superficialité avec laquelle les publics sont impliqués dans les processus décisionnels relatifs aux projets. Avec la compensation, cette implication ressort comme la condition de l'acceptabilité sociale-assentiment (1). L'acceptabilité sociale-dispositif (3) décrite ou envisagée dans ces travaux correspond à la description proposée par Sezin Topçu de certains aspects de la mobilisation de l'instrument sociométrique et de l'instrument participatif par les acteurs du nucléaire : Productions de catégories et de définitions permettant de disqualifier les oppositions, et enrôlement dans des dispositifs visant à entraîner une réorientation volontaire des comportements.

Le domaine de l'acceptabilité sociale a connu une évolution accompagnant celle de la critique des projets qu'il étudie. Les chercheurs formulent des critiques des travaux les plus anciens et le domaine semble évoluer vers une meilleure prise en compte des populations locales. Cependant, à mon sens, le point commun des recherches sur l'acceptabilité est leur objectif : elles visent à permettre le développement des projets. L'inclusion de l'idée de « justice sociale » est le plus souvent présentée comme un moyen pour éviter la contestation, et non comme une fin en soi. L'un des moyens de favoriser le sentiment de « justice sociale » est, d'après ces études, de mettre en place des dispositifs participatifs.

L'outil privilégié pour l'« enrôlement » ou la « réorientation volontaire des comportements », ou encore un accroissement de la « justice sociale » en lien avec les projets semble être la participation, préconisée par la majorité des chercheurs. Sezin Topçu décrit la participation comme un instrument distinct de l'instrument sociométrique. La participation fait l'objet d'une littérature à part entière, souvent distincte du corpus de recherches sur l'« acceptabilité sociale ».

2.2.2. Gouvernamentalité et participation

La participation a une origine différente de l'acceptabilité sociale. Les travaux les plus récents sur l'acceptabilité sociale intègrent la nécessité de la participation, mais les dispositifs participatifs n'ont pas été élaborés par les chercheurs qui étudient l'acceptabilité.

2.2.2.1. La participation : d'un idéal théorique et militant à l'institutionnalisation

Comme l'acceptabilité, la participation pose un problème de définition. Est-ce une idée, un groupe de chercheurs, des dispositifs, des associations, une forme de structuration de l'action publique ? Tentons d'abord de retracer l'émergence de cette « notion floue » comme l'écrit Loïc Blondiaux, l'une des figures de la recherche sur la participation²⁵⁶.

En France, c'est d'abord au sein du monde politique qu'émergent les premières formulations conceptuelles de la participation, dans les années 1960. Loïc Blondiaux attribue à différents groupes de gauche non communiste (clubs, PSU, CFDT, ...) « l'idée d'une participation accrue des citoyens à la décision publique ». Guillaume Gourgues, Sandrine Rui et Sezin Topçu²⁵⁷ situent les origines des théories sur la démocratie participative dans les thèses développées par Carol Pateman et Crawford MacPherson²⁵⁸ ayant inspiré la *New Left* (qui s'affronte aux théories élitistes libérales à l'instar de celles développées par Joseph Schumpeter) et dans le « tournant délibératif » (amorcé avec les travaux de Jürgen Habermas sur l'espace public et la délibération²⁵⁹) qui tente de « dessiner une voie inédites entre républicanisme et libéralisme et d'envisager les procédures démocratiques les plus à même de favoriser une formation rationnelle de la volonté générale dans un contexte où les conflits politiques liés au pluralisme des valeurs et des savoirs sont plus vifs et plus profonds²⁶⁰ ». Ces conflits s'expriment notamment autour de l'environnement et des innovations scientifiques. La première vague en faveur de la participation, portée en termes d'expérimentations pratiques par des mobilisations (travailleurs sociaux, mouvement pour l'éducation

²⁵⁶ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit.

²⁵⁷ Guillaume GOURGUES, Sandrine RUI et Sezin TOPÇU, « Gouvernamentalité et participation », *Participations*, 11 octobre 2013, n° 6, pp. 5-33.

²⁵⁸ Carole PATEMAN, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, 132 p ; Crawford Brough MACPHERSON, *Principes et limites de la démocratie libérale*, Montréal, Boreal Express Limitee, 1985, 155 p.

²⁵⁹ Jürgen HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit par Marc BUHOT DE LAUNAY, Paris, France, Payot, 1978, 324 p ; Jürgen HABERMAS, *Théorie de l'agir communicationnel*, traduit par Jean-Marc FERRY, Paris, France, Fayard, impr. 1987, 1987, vol.2/, 448; 480 p.

²⁶⁰ Guillaume GOURGUES, Sandrine RUI et Sezin TOPÇU, « Gouvernamentalité et participation », op. cit., p. 8.

populaire²⁶¹) échoue, et l'institutionnalisation de la participation ne débutera que dans les années 1990. Ce sont alors davantage les acteurs de l'action publique qui s'en font les relais, avec l'entrée de la participation dans la loi : d'abord en 1991 avec la loi d'orientation pour la ville, qui prévoit l'organisation d'une concertation par le maire avant toute action qui « modifie substantiellement les conditions de vie des habitants dans les quartiers ou les ensembles immobiliers²⁶² », et surtout avec la loi dite Barnier pour la protection de l'environnement qui consacre son premier chapitre à la consultation du public, rend obligatoire la tenue d'une concertation pour les projets d'infrastructure au-delà d'un certain volume, et crée à cet effet la Commission Nationale du Débat Public²⁶³. Comme en témoignent les orientations de ces deux textes, c'est principalement dans les domaines de l'environnement et de l'urbain que s'oriente l'effort participatif²⁶⁴, qui occupe de plus en plus de place dans l'agir politique français. C'est aussi le cas à l'échelle européenne, avec la convention d'Aarhus, votée en 1998 par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU) et ratifiée en 2002 par la France, qui « consacre un droit à l'information, à l'accès à la justice et surtout à la participation du “public concerné” à l'élaboration de la réglementation dans le domaine environnemental ». Autant d'évolutions qui tentent de faire de la participation une norme. Ainsi, Loïc Blondiaux écrit-il : « le détour par l'écoute des citoyens se donne comme une figure obligée de l'action publique et comme nouvel art de gouverner, comme si désormais il n'était plus possible de prendre de décision sans avoir consulté le public au préalable ²⁶⁵».

Émanant de divers courants de gauche et d'une critique théorique du libéralisme, les premières expérimentations de démocratie participative sont de relatifs échecs. L'institutionnalisation de la participation aura lieu via un mouvement descendant. La participation devient une norme, un passage obligé pour l'action publique, mais aussi, une manière de gouverner.

²⁶¹ Magali NONJON, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 2005, n° 70, n° 2, pp. 89-112.

²⁶² « Loi d'orientation pour la ville (no 91-662 du 13 juillet 1991) ».

²⁶³ « Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement », *op. cit.*

²⁶⁴ La santé est également un domaine dans lequel des formes d'inclusion des publics à la décision ont été mises en œuvre, sous des formes différentes. Toutefois, leur institutionnalisation est contemporaine des autres formes, citons notamment la « LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ».

²⁶⁵ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, *op. cit.*, p. 21,6.

2.2.2.2. La participation : théorie, champ, dispositifs

En quoi consiste cette participation ? Comme pour l'acceptabilité sociale, la définition de la participation nécessite d'être scindée, cette fois en deux définitions principales.

La participation peut d'abord être définie comme principe théorique, interrogation des apories de la démocratie représentative, et tentative d'élaborer des modèles nouveaux ou complémentaires de prise de décision politique dans les sociétés contemporaines. En France, les travaux concernant la participation sont parvenus à constituer un domaine de recherche à part entière (avec ses colloques, équipes de recherche, revues : programmes Concertation, décision, environnement 1 et 2 lancés par le ministère de l'Environnement, GIS Démocratie et Participation et sa revue *Participations*, ...²⁶⁶). En son sein cependant, tant les justifications, les principes que les objectifs conférés par les chercheurs à la mise en place de dispositifs participatifs sont susceptibles de différer significativement. Cela, d'autant plus que comme pour l'acceptabilité sociale, les scientifiques ne sont pas seuls à formuler des définitions théoriques de la participation. Les mouvements politiques et associatifs ont été parmi les premiers à mettre en avant cette nouvelle conception de la démocratie. Ils ont ensuite été rejoints par les acteurs de l'État et des collectivités, ainsi que les entreprises. La circulation des travaux comme des règlements à l'échelle internationale alimente également la diversité des visions et des outils. La réflexion sur la démocratie participative vient interroger la définition du citoyen et du sujet politique²⁶⁷.

Mais c'est dans la mise en place d'expérimentations, de dispositifs que viennent s'élaborer la seconde définition de la participation : cet ensemble disparate de moyens par lesquels les citoyens, le public, les profanes viendraient participer à la délibération concernant des décisions susceptibles de les concerner. Ainsi, on peut citer les dispositifs les plus connus, qui diffèrent par leur forme, leurs objectifs, et ceux qui les mettent en place : le jury de citoyens, la conférence de citoyens, le budget participatif, et le débat public, dont la commission nationale du débat public contribue à actualiser, pour la France, une définition institutionnelle.

²⁶⁶ Guillaume GOURGUES, Sandrine RUI et Sezin TOPÇU, « Gouvernementalité et participation », *op. cit.*

²⁶⁷ Les motifs à la transformation du rôle du citoyen divergent : d'un côté « les effets de dépossession induits par la délégation ou encore la tendance oligarchique des démocraties qui encouragent l'apathie et la passivité des citoyens. », « l'inégale distribution du pouvoir dans des configurations où État et société civile ne sont jamais strictement séparés, ou encore la colonisation des mondes vécus par les modes de gouvernement technocratiques » comme le recensent Gourgues et al. *Ibid.*, p. 8-9. De l'autre, la nécessaire responsabilisation d'un citoyen insouciant des risques sociaux et environnementaux induits par les modes de vie des sociétés occidentales Dominique BOURG et Kerry H. WHITESIDE, *Vers une démocratie écologique : le citoyen, le savant et le politique*, Paris, France, Seuil, 2010, 103 p.

Ces dispositifs sont rarement initiés d'en bas, par le public lui-même. Le développement de ces dispositifs, par les entreprises et/ou l'action publique, s'accompagne d'une « offre de participation ». Au-delà de la CNDP (dont la saisine pour l'organisation de débats publics concerne des projets à partir d'une certaine envergure), les procédures autorisent une flexibilité et des formes d'élaboration pour laquelle les acteurs de l'action publique, les élus et les entreprises peuvent faire appel à des professionnels, qui se répartissent en deux groupes : d'anciens militants désormais reconvertis en professionnels de la participation d'une part, ainsi que « des entreprises classiques de communication qui perçoivent dans ce nouveau créneau un marché à occuper²⁶⁸».

La participation est donc définie par de multiples acteurs : chercheur-es, militant-es, entreprises, acteurs et actrices de l'action publique... Définie dans deux sens : ils en proposent des définitions, et ils en sont parfois l'incarnation, car ce sont eux qui la mettent en actes. Tant les horizons théoriques que les déclinaisons pratiques proposés par ces acteurs diffèrent fortement. D'une manière analogue à l'« acceptabilité sociale », le caractère plastique, difficile à saisir de la notion peut conduire à son rejet. Loïc Blondiaux choisit d'y voir un atout :

« La force d'une notion aussi indéterminée que celle de « démocratie participative » tient précisément à son flou, à la diversité des usages possibles dont elle peut être l'objet, à sa capacité d'ancrage dans un des registres d'action et des systèmes de références très disparates. À l'instar d'autres principes extensibles presque à l'infini, comme celui de développement durable par exemple, cette plasticité sémantique en explique sans doute la réussite jusqu'à présent remarquable²⁶⁹».

La participation est donc à la fois une théorie critique et normative, un champ de recherches, et un ensemble vaste de dispositifs, de procédures, d'instruments qui se définissent comme les déclinaisons pratiques de ces théories. La notion, les multiples interprétations qu'elle génère, font l'objet de critiques vives quand certains choisissent d'y voir une opportunité heuristique mais aussi politique.

²⁶⁸ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit., p. 22-23. Voir aussi Magali NONJON, « Professionnels de la participation », op. cit.

²⁶⁹ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit., p. 24-25.

2.2.2.3. Participation et EnR

En quoi le développement des EMR est-il en lien avec ce domaine de la participation ? Si l'on en croit les travaux concernant l'acceptabilité sociale des EnR et des EMR, la « réussite » de la transition énergétique serait conditionnée au développement de ces EnR, ce développement à l'acceptabilité des projets, et l'acceptabilité à la participation du public. La participation serait donc une condition *sine qua non* à la mise en place d'infrastructures de production d'électricité d'origine renouvelable en mer. Au-delà du fait que ces phénomènes sont relativement contemporains les uns des autres, tant l'acceptabilité sociale, que la participation, que le développement des EnR peuvent être regroupées dans la définition canonique du développement durable proposée par le rapport Brundtland. Développement durable, acceptabilité sociale et participation sont autant de formules²⁷⁰ mobilisées par une variété importante d'acteur-ices œuvrant de fait à la transformation de l'agir politique en France et dans le monde. Or les EnR, en tant que projet, sont présentées comme porteuses de ces transformations comme le démontre Aurélien Evrard : « l'approche de politique énergétique contenue dans le projet de développement des énergies renouvelables s'appuie sur la décentralisation, la participation et le pluralisme des acteurs²⁷¹ ». Les EMR impliquent donc la participation à plusieurs titres, et celle-ci est prévue dans les projets qui nous occupent. En effet, les deux appels d'offres pour la construction de parcs éoliens *offshore* requièrent la saisine de la CNDP et la tenue de débats, ainsi que de manière plus large la participation des acteurs. Ce sont donc en premier lieu les débats publics CNDP qui seront étudiés ici. Le précédent notable en France d'une tentative d'implémentation de projet éolien *offshore* est le parc de Veulettes sur mer, qui a fait l'objet d'un débat public CNDP d'avril à septembre 2010²⁷² (le projet lui-même a été arrêté).

Les EMR émergent en France après l'institutionnalisation de la participation : les projets d'EMR supposent des dispositifs participatifs, notamment sous la forme de l'obligation de saisine de la Commission Nationale du Débat Public inscrite dans l'appel d'offres, donnant lieu à l'organisation d'un débat public. D'une participation réussie dépendrait le succès des projets.

²⁷⁰ Alice KRIEG-PLANQUE, « La formule “développement durable” », *op. cit.*

²⁷¹ Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*, p. 101.

²⁷² Mathieu BRUGIDOU et Arthur JOBERT, « Débat local, processus national - Le premier débat public sur un projet d'éolien en mer en France », 2011.

2.2.2.4. Gouvernamentalité et critiques de la participation

Dans le cas du développement des EMR, il semble pertinent de mobiliser les critiques de la participation, en particulier celles qui l'appréhendent comme un instrument de gouvernement. Je laisserai de côté celles qui remettent en cause le principe selon lequel les citoyens sont capables et légitimes pour prendre part davantage aux décisions dans le cadre des démocraties représentatives existantes²⁷³. Celles qui m'intéressent touchent à la manière dont la participation permet de désamorcer la critique, d'orienter les conduites, de générer davantage de contrainte pour les citoyens. Cette critique est formulée depuis l'extérieur, mais aussi depuis l'intérieur du domaine de recherches sur la participation. Ainsi, Loïc Blondiaux les évoque sous forme de craintes dans l'introduction à son ouvrage, en proposant de « nous interroger sur un possible retournement de la démocratie participative contre les objectifs dont elle se réclame²⁷⁴ » et postule, en s'appuyant sur Luc Boltanski et Eve Chiapello, d'une intégration des critiques par les structures du capitalisme qui prendrait la forme de la participation. Il nuance cependant ce postulat :

« À l'instar du suffrage universel en ses débuts, ces nouvelles formes de participation peuvent être pensées à la fois comme des instruments de dressage et de libération, comme des technologies visant à canaliser les mécontentements populaires et comme les lieux où une contestation de l'ordre établi peut trouver à s'exprimer et à se renforcer.²⁷⁵ »

La variété des formes de participation amène Pierre Sauvêtre à rejoindre ce constat du caractère équivoque de la participation – et des rapports au pouvoir qu'elle induit :

« Il n'y a pas la participation, mais des participations, des formes variables de participation, et que, par conséquent, elle ne peut pas être un de ces universaux dont on pourrait dire qu'elle est toujours un instrument d'exercice du pouvoir ou bien qu'elle est toujours un processus de démocratisation.²⁷⁶ »

L'un et l'autre s'accordent toutefois à affirmer qu'une caractérisation univoque de la participation comme outil de gouvernement de la critique serait erronée :

« Réduire ces expériences à de simples stratagèmes de communication ou à de

²⁷³ Et qui pourraient être rangées dans ce que Jacques Rancière appelle « la haine de la démocratie » Jacques RANCIÈRE, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique éditions, 2005, 106 p. Ces critiques sont davantage détaillées par Guillaume GOURGUES, Sandrine RUI et Sezin TOPÇU, « Gouvernamentalité et participation », *op. cit.*

²⁷⁴ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, *op. cit.*, p. 10.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 48.

²⁷⁶ Pierre SAUVÊTRE, « La problématisation de la participation à travers l'histoire de la gouvernamentalité », *Participations*, 11 octobre 2013, n° 6, p. 36.

nouvelles formes autoritaires de contrôle politique n'a guère de sens, dès lors que les capacités de résistance, de détournement, d'appropriation de ces procédures existent et sont porteuses de dynamiques démocratiques nouvelles.²⁷⁷ »

En gardant à l'esprit ces travers analytiques possibles, il paraît néanmoins pertinent d'examiner comment il est possible d'envisager les transformations du gouvernement dont la participation se fait le relais (d'autant plus que la critique de la mise en œuvre, de l'emploi des outils, ne vaut pas nécessairement pour une critique du principe).

On peut d'abord envisager certains dispositifs participatifs comme des moyens d'informer le public. La CNDP intègre explicitement l'information dans la définition du débat public²⁷⁸. Pierre Lascoumes considère la mobilisation de l'information et de la communication en tant qu'*instruments* comme l'un des exemples de renouvellement des modes d'action technocratiques : pour lui il s'agit moins de « donner la parole » à des publics incertains mais davantage de donner à parler et à entendre des controverses par l'intermédiaire de représentants. Cela représente pour lui un efficace facteur de réduction des conflits, en organisant la mise en discours à travers leur mise en débat²⁷⁹, et en orientant les demandes et les « termes du choix » pour le public²⁸⁰. Au sein, et autour, des dispositifs participatifs, il conviendrait donc d'interroger la manière dont les instruments informationnel et communicationnel sont mobilisés (y compris en mobilisant la participation comme élément de discours). L'orientation des conduites comme forme de gouvernementalité permise par la participation ressort de la synthèse des principales formes de critique sociale de la participation proposée par Guillaume Gourgues, Sandrine Rui et SezinTopçu :

« Des citoyens lucides et soucieux de se prémunir contre toute forme d'instrumentalisation, une perte de temps menaçant le fonctionnement de la représentation, une demande sociale incertaine mais une offre autoalimentée par un marché de prestation en plein essor, une crainte de dépolitisation et de réification du consensus, un champ politique soucieux de sa reproduction par l'entremise d'artifices participatifs : voici la manière dont nous pourrions dresser l'inventaire des critiques que génère inévitablement la démocratie

²⁷⁷ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit., p. 83. BLONDIAUX, Loïc. *Le nouvel esprit de la démocratie, Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, p. 83.

²⁷⁸ *Le glossaire / CNDP - Commission nationale du débat public*, <https://www.debatpublic.fr/glossaire/342>, consulté le 31 août 2017 ; *Débat public / DicoPart*, <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/debat-public>, consulté le 31 août 2017.

²⁷⁹ Roselyne RINGOOT, « Questionner le discours avec Michel Foucault. Actualisations théoriques et actualité éditoriale », op. cit.

²⁸⁰ Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALÈS (dirs.), *Gouverner par les instruments*, op. cit., p. 24.

participative. ²⁸¹»

Pour ces auteurs, ces critiques dénoncent ce qu'ils qualifient de « gouvernementalisation de l'offre de participation », sous laquelle ils regroupent à la fois « domination, domestication, manipulation, enrôlement, imposition ou encore de dépolitisation ». Le trait saillant de cette gouvernementalisation est l'orientation des conduites : « Il s'agirait d'amener les individus et les groupes à adhérer, à accepter, à se conduire de la « bonne » manière, à renoncer à la contestation, à réduire les conflits ²⁸²». En fait d'accroissement des libertés permise par la participation, l'effet inverse serait obtenu, via l'adhésion des participant·es à des formes de citoyenneté cadrées et soumises dans la participation.

On trouve un constat analogue chez Sezin Topçu lorsqu'elle analyse le rôle de la participation dans le gouvernement de la critique du nucléaire. Elle choisit deux moments principaux. D'abord la gestion participative de l'après Tchernobyl en Biélorussie, avec l'accompagnement du « relogement volontaire » de biélorusses en territoires contaminés notamment par le « Projet Ethos », piloté par des experts français. La forme de gouvernance alors mise en place, dite « autonome », « participative » et « heureuse » qui serait basée sur l'*empowerment* du public. Ces programmes débouchent sur l'autonomisation des volontaires (amenés à gérer eux-mêmes leur exposition à la radioactivité par exemple) qui va de pair avec l'arrêt des aides de l'État et l'éclatement du statut de victime auparavant reconnu à ces personnes²⁸³. Ensuite, son second exemple de gouvernement par la participation est celui du nucléaire en Nord-Cotentin, d'abord autour de la controverse sur le taux anormal de leucémies dans la Hague (1997), puis avec le débat public sur l'EPR. Les vives inquiétudes engendrées par un taux de leucémies chez les enfants vivant à proximité de la Hague donnent lieu à la création d'un groupe pluraliste incluant des experts associatifs : ce groupe conclut après travail, à l'impossibilité d'établir un lien de causalité entre l'usine et les leucémies. En ce qui concerne l'EPR, la CNDP organise un débat en tentant de fédérer les associations. Celles qui choisissent de participer se heurtent à la censure, et le débat finit par se dérouler après que la décision de construction de l'EPR ait été avalisée par le gouvernement. Sezin Topçu remarque la succession de l'emploi de différents instruments :

« Plusieurs formes de gouvernement de l'espace public se succèdent ainsi dans le cadre du débat public sur l'EPR. La consultation citoyenne, initialement annoncée

²⁸¹ Guillaume GOURGUES, Sandrine RUI et Sezin TOPÇU, « Gouvernamentalité et participation », *op. cit.*, p. 22.

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ Sezin TOPÇU, *La France nucléaire*, *op. cit.*

mais mort-née, cède rapidement sa place à un gouvernement par l'urgence et par le fait accompli : on décide avant même de débattre. Puis vient la perspective d'un gouvernement par l'information lorsque la CPDP EPR décide le maintien du débat. Elle échouera à son tour avec l'irruption de la crise de secret défense. [...] dès lors, c'est le secret, avec en arrière fond la répression, qui s'impose comme forme dominante de gouvernement. Et finalement, en décidant de maintenir un débat sans finalité concrète (débat dénaturé), y compris après le départ des principaux acteurs critiques du nucléaire (débat vidé), la CNDP aura inventé une nouvelle forme de consultation publique : le débat sans débat et sans acteur ²⁸⁴ »

À partir de ces constats, Sezin Topçu s'oppose à une vision irénique d'une démocratie technique (et donc participative) venant se substituer à des formes autoritaires et technocratiques²⁸⁵ de prise de décision. Elle constate plutôt une recombinaison des différents modes de gouvernement, et l'emploi simultané ou successif de différents instruments.

La participation est-elle donc uniquement un moyen de capter et de faire cesser la critique, d'une manière moins visiblement autoritaire ? Pour certains auteurs et autrices, il serait erroné, ou du moins trop partiel de l'envisager de cette seule manière, sans prendre en compte les capacités de résistance, de boycott, de resignification dont la critique fait preuve. La construction de la participation (théorie et outils) est d'ailleurs indissociable de la critique sociale, tant celle-ci a contribué à sa construction. Sandrine Rui estime que l'existence de subjectivités critiques est comprise dans le concept même de gouvernementalité. Elle rappelle que pour Michel Foucault, la gouvernementalité implique une forme de pouvoir relationnel et productif, et partant, se fait l'avocate de l'examen des résistances à ce pouvoir et de leurs effets²⁸⁶.

La participation n'est pas univoque, et elle ne peut pas être appréhendée uniquement comme un outil de gouvernement de la critique. Pour autant, tant Pierre Lascoumes que Guillaume Gourgues, Sandrine Rui et Sezin Topçu postulent une « gouvernementalisation de la participation ». La mobilisation de la participation ne remplace pas l'emploi des autres instruments de gouvernement, et les décisions peuvent par ailleurs continuer d'être prises de manière technocratique. Mais l'exploration de la participation en termes de gouvernementalité peut également être l'occasion de s'attacher à saisir les subjectivités critiques, les résistances qui sont susceptibles d'émerger au sein de ces dispositifs complexes.

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 287-288.

²⁸⁵ Au sens opaque, en dehors de la politique.

²⁸⁶ Sandrine RUI, « « Où donc est le danger ? » Participation et usages de Foucault », *Participations*, 11 octobre 2013, n° 6, pp. 65-86.

2.2.2.5. La Place des chercheurs et chercheuses

Un aspect soulevé par les chercheurs et chercheuses critiques en ce qui concerne la participation comme l'acceptabilité sociale est le rôle déterminant des sciences humaines et sociales – et de celles et ceux qui les font – dans la théorisation et la mise en œuvre des dispositifs d'acceptabilité sociale et de participation.

Dans le cadre des recherches sur l'acceptabilité sociale, on constate la récurrence d'études visant explicitement à produire des outils pour favoriser l'acceptabilité sociale (1) des projets, et focalisées sur les populations. Les scientifiques qui produisent ce type de recherche participent donc de l'instrument sociométrique tel que le décrit Sezin Topçu. La question de l'initiative de ces recherches et de leur financement est posée ; elle ne fait aucun doute lorsque celles-ci sont menées par des chercheurs appartenant aux équipes d'EDF. Le domaine de la participation est particulièrement marqué par l'implication des chercheurs et chercheuses dans leur objet : ceux-ci sont nombreux à s'investir dans la mise en œuvre des dispositifs. Plus largement, la plupart des professionnels de la participation s'appuient sur des savoirs provenant directement des sciences humaines et sociales. « Le risque est bien celui d'un contrôle de la participation au travers de ces savoirs [shs] souvent complexes. De ce risque, il est important de mesurer la portée ²⁸⁷ » écrit Loïc Blondiaux. Enfin, assiste-t-on à une institutionnalisation de la critique provenant des sciences humaines ? Sezin Topçu décrit ce mécanisme pour ce qui concerne les sciences dures dans les années 1980 : avec le Mitterrandisme, on observe une « institutionnalisation de la critique », en particulier de la critique scientifique : « la composante scientifique du mouvement, jugée la plus rationnelle, est plus particulièrement visée par la stratégie socialiste d'inclusion des contestataires pendant cette période ²⁸⁸ ». Ceux-ci sont intégrés à la production de rapports, à des comités de réflexion, à la production de scénarios de consommation énergétique alternatifs. On peut postuler que la mobilisation des (chercheurs en) SHS pour la production de savoirs et de dispositifs, c'est également une captation de la critique qu'elles seraient susceptibles de relayer qui s'opère.

Dans les années 1990-2000, l'acceptabilité sociale et la participation commencent à faire l'objet d'une inclusion dans les politiques publiques. La participation, bien qu'issue de mouvements politiques de gauche à la différence de l'acceptabilité sociale, se trouve incluse

²⁸⁷ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie, op. cit.*, p. 24.

²⁸⁸ Sezin TOPÇU, *La France nucléaire, op. cit.*, p. 122.

dans l'ensemble des dispositifs et des processus servant à caractériser cette dernière. En d'autres termes, la participation est une des conditions de l'acceptabilité sociale, prise au sens (1) d'assentiment ou d'absence d'opposition du public empêchant la réalisation d'un projet (d'aménagement le plus souvent). Tant l'acceptabilité sociale que la participation se trouvent liées au développement des EMR. D'une part, l'acceptabilité sociale marque à la fois la majorité des travaux de sciences humaines sur la question des énergies (marines) renouvelables, et où d'autre part elle est intégrée aux projets à travers notamment les appels d'offres. Ces appels d'offres rendent obligatoire la participation du public sous la forme d'un débat public organisé par la CNDP.

Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai montré, à l'aide des travaux qui examinent l'hypothèse d'une technocratie du nucléaire, que les acteurs dominant le secteur de l'énergie en France présentent un ethos spécifique, impliquant la défense de l'intérêt général et national, à travers la mobilisation de la rationalité technique. Ce groupe est caractérisé par la manière dont il renouvelle et étend ses champs d'action. La mobilisation d'instruments de gouvernement permet l'avènement du programme électronucléaire français, malgré la critique, notamment écologiste. Les technocrates se sont également approprié une partie des enjeux soulevés par le mouvement écologiste, en construisant de nouveaux savoirs faire qui leur ont permis de définir les normes et les savoirs légitimes en termes de risques environnementaux. À mon sens, un mécanisme similaire est à l'œuvre avec le développement des EMR. L'alternative au nucléaire que représentaient les énergies renouvelables est resignifiée, permettant aux technocrates de se positionner comme les seuls experts de ce type d'infrastructure de production d'électricité. En effet, via leur situation en mer, le développement des EMR est placé sous l'égide de l'État, et implique que seules de grandes entreprises ont la capacité de les développer. Partant du postulat de cette appropriation des renouvelables par les technocrates, il me semble pertinent d'envisager alors la question de l'acceptabilité sociale des EMR sous l'angle d'un redéploiement des manières de gouverner de ce groupe technocratique. Contrairement à la majorité des travaux scientifiques qui s'attachent à évaluer l'acceptabilité sociale des projets pour favoriser leur développement, je propose d'appréhender l'acceptabilité sociale et les recherches qui s'y rapportent comme un dispositif qui combine instrument sociométrique et instrument participatif. En effet, j'ai montré que les

recherches sur l'acceptabilité préconisent l'emploi de la participation comme une manière de sécuriser le développement des projets.

Chapitre III : Planification et maintien de la centralité nationale dans le développement de projets d'énergies marines renouvelables

Avec l'essor des politiques « développement durable » à l'échelle mondiale face, notamment, à la recrudescence des effets du changement climatique, les pays membres de l'Union Européenne développent des programmes de production d'électricité d'origine renouvelable, qui accordent une part grandissante aux EMR, en particulier l'éolien en mer, à partir de la fin de la première décennie 2000. Dans ce travail, je m'interroge sur les groupes d'acteurs qui mettent en œuvre, ou qui sont concernés par le développement des énergies marines en Basse-Normandie. Identifier ces acteurs et leurs modes d'action permet d'interroger ce qui placerait le développement des EMR dans la continuité de l'hégémonie technocratique sur la production d'électricité fondée sur le nucléaire. Il convient alors d'interroger la présence de l'État, des grandes entreprises et, en leur sein, des ingénieurs qui correspondent au profil technocratique que j'ai décrit. Cette exploration vise également à mettre à jour les instruments qui sont mobilisés pour faire advenir les projets : la politique EMR est-elle aussi centralisée que la politique nucléaire ? Ce chapitre se concentre sur les groupes qui œuvrent à la réalisation des projets au niveau principalement national. La première section examine le rôle de l'État et de ses agences dans le développement des projets. La deuxième section se focalise sur les entreprises qui sont concernées par les EMR, tant les énergéticiens que les industriels. Enfin, l'émergence des EMR entraîne la création de nouvelles structures qui rassemblent des acteurs publics et privés.

L'amorce de l'ouverture de la production énergétique française aux Énergies Renouvelables est souvent présentée comme induite par les différentes résolutions internationales et européennes prises notamment aux Sommets de la Terre (Rio, 1992, Johannesburg, 2002) et au Conseil Européen avec le « Paquet Énergie Climat » de 2008. Le développement des EMR vient s'inscrire dans les engagements pris par la France lors de ce Conseil Européen. Les projets EMR trouvent donc à s'inscrire dans un réseau d'acteurs dense en particulier à l'échelle Européenne, tant sur le plan institutionnel que celui des entreprises qui développent, construisent et exploitent des EMR, d'autant plus que dans les pays voisins, le marché s'est développé de façon bien plus rapide qu'en France. C'est surtout à l'échelle des régions que l'on constate l'implication directe de l'Union Européenne, avec des programmes et projets

interrégionaux. La Basse-Normandie est impliquée dans le programme *Atlantic Power Cluster*, qui rassemble des partenaires britanniques, espagnols, portugais et français (de 2012 à 2014). L'objectif de ce programme est de créer une stratégie transnationale de développement des EMR, et ainsi rattraper le retard sur les pays d'Europe du Nord. La Basse-Normandie établit de surcroît un partenariat spécifique avec l'Écosse, focalisé sur les EMR émergentes comme l'hydrolien. Elle participe également aux différents rassemblements Européens axés sur les EMR, comme l'ICOE (*International Conference on Ocean Energy*) à Dublin en 2012, et contribue à les organiser, comme Thetis EMR en 2014 à Cherbourg. Rassemblant les acteurs institutionnels, les entreprises, les chercheurs, ces salons permettent la mise en visibilité des acteurs, et sont explicitement tournés vers la facilitation de l'innovation technique, mais aussi financière, relative aux projets EMR. L'acceptabilité sociale n'y occupe qu'une place négligeable²⁸⁹. Les projets EMR contribuent donc à transformer certaines pratiques des collectivités territoriales en lien direct avec des partenaires européens.

Mais en France, le développement des EMR est principalement régulé par les acteurs traditionnels de l'Énergie. Après l'échec des deux tentatives pionnières de parc éolien en mer à Veulettes et au Tréport, c'est par la formulation d'Appels d'Offres et d'Appels à Manifestation d'Intérêt que l'État entend structurer le développement EMR (notamment pour éviter une implantation au coup par coup comme dans le cas de l'éolien terrestre). Caractérisés notamment par leur protectionnisme, ces Appels d'Offres aboutissent à la sélection de lauréats principalement français, qui, pour certains comme EDF et Alstom, sont entièrement novices dans le secteur de l'éolien en mer. Les entreprises principales sont par contre des fleurons de l'industrialisation de la France, issues pour une majeure partie de la production d'électricité d'origine nucléaire. La structure appel d'offres permet de rester dans un fonctionnement centralisé, les instances de contrôle comme la CRE étant proches des entreprises faisant l'objet de ce contrôle comme EDF.

²⁸⁹ En effet, sur 129 communications, seules trois s'intéressent à la question des communautés locales ou de la prise en compte des intérêts des acteurs concernés. <https://www.icoe-conference.com/library/search/>. consulté le 26 décembre 2013.

3.1. Secteur public : planifier, autoriser, inciter

3.1.1. ÉTAT

Le développement des Énergies Marines Renouvelables, s'il découle de résolutions internationales et d'engagements de l'Union Européenne, est, pour les cas qui font l'objet de cette étude, initié par l'État Français. L'action de l'État s'articule autour de plusieurs aspects des projets, gérés par des instances différentes qui seront détaillées dans cette section.

Tout d'abord, il faut noter que, contrairement aux installations d'énergies renouvelables terrestres, le sol sur lequel sont susceptibles d'être ancrées, posées, fixées les machines produisant de l'énergie en milieu marin n'appartient à personne. Ou plutôt, l'espace maritime et le sol marin sont administrés par l'État. Cette zone sous contrôle de l'État est appelée Domaine Public Maritime (DPM) : « On distingue le domaine public maritime (DPM) artificiel (article L.2111-6 du CGPPP) et le DPM naturel. Le DPM artificiel est composé des équipements et installations portuaires, ainsi que des ouvrages et installations relatifs à la sécurité et la facilité de la navigation maritime. Le DPM naturel est constitué du sol et du sous-sol de la mer, compris entre la limite haute du rivage, c'est-à-dire celles des plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles, et la limite, côté large, de la mer territoriale²⁹⁰ », jusqu'à 12 milles nautiques. Dans le cas des Énergies Marines Renouvelables, c'est le Préfet qui accorde l'autorisation d'occupation du DPM sous forme de concession valable au maximum trente ans²⁹¹, après consultation d'autres parties prenantes comme la Préfecture Maritime.

Pour étudier le développement des énergies marines renouvelables en Basse-Normandie, je me focaliserai sur deux phénomènes en particulier : la construction d'un parc éolien *offshore* au large de Courseulles-sur-Mer, dans le Calvados, et l'implantation de fermes pilotes hydroliennes au large du Raz Blanchard et éventuellement du Raz de Barfleur situés dans le Cotentin. L'un et l'autre de ces phénomènes sont encadrés et sanctionnés par une action étatique, qui dépasse la simple allocation de concession d'exploitation du domaine public

²⁹⁰ *La consistance du domaine public maritime (DPM) - Ministère du Développement durable*, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Consistance-du-domaine-public.html>, consulté le 16 juin 2014.

²⁹¹ *Droit EMR : Comment s'organisent les projets énergies marines renouvelables en France?*, <http://www.marineenergytimes.com/droit-emr--comment-s%E2%80%99organisent-les-projets-energies-marines-renouvelables-en-france.html>, consulté le 16 juin 2014.

maritime, c'est pourquoi il apparaît important de préciser l'action de l'État relative à ces deux développements.

Pour ce qui est des parcs éoliens *offshore*, des expériences ayant échoué à se concrétiser ont eu lieu en Haute Normandie. À Veulettes-sur-Mer, un projet de parc éolien porté par la société Enertrag a obtenu, dès 2008, les autorisations administratives permettant une implantation (dont celle d'exploitation du domaine public maritime). Pour autant, face à une opposition principalement menée par des résidents secondaires, le projet a été ajourné et n'a pas vu le jour. Au large du Tréport, ce seraient principalement les pêcheurs qui auraient contribué à bloquer un premier projet entamé en 2004 par La Compagnie du Vent (filiale de GDF Suez depuis 2007), mettant en avant l'entrave à leur activité que constituerait le parc éolien, notamment lors de la commission particulière du débat public organisée en 2010.

L'échec de ces expériences pionnières est marqué par un flou administratif. En effet, le droit encadrant de telles installations n'existe pas en France – puisque les installations elles-mêmes n'existent pas. Ces projets sont donc l'occasion d'une production de nouveaux statuts juridiques, tant pour les installations que pour les travailleurs de construction et de maintenance. Afin de structurer le développement des parcs eux-mêmes, et de ce que d'aucuns appelleront par la suite la « filière éolien en mer », l'État a lancé, en 2011, un premier appel d'offres (AO) relatif à la construction de cinq parcs éoliens en mer au large des côtes françaises. Les cinq zones concernées incluaient Courseulles-sur-Mer, ainsi que Le Tréport (à nouveau), Fécamp, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire. Cette démarche de l'État est appréhendée par les fonctionnaires territoriaux comme un moyen d'éviter l'échec des projets comme à Veulettes-sur-mer pour parvenir à atteindre l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020. L'État s'appuie alors sur son contrôle du DPM :

« L'État lui le sol maritime appartient à l'État. [...] Donc l'état français par rapport à ça a lancé un appel d'offres sur de l'éolien offshore pour essayer d'alimenter ces 20% d'énergies renouvelables en plus. [...] Comme le territoire maritime appartient à l'État, c'est l'État qui décide de là où on met les parcs. C'est une nouveauté par rapport à ce qui s'est passé avant dans les EMR puisque le parc éolien de Veulettes celui qui a fait tellement de tapage, il n'y avait pas eu l'AO donc le consortium qui portait la mise en place de ce champ a demandé une demande d'occupation du domaine public maritime et à partir de ce moment-là il pouvait déclencher la mise en place de la concertation et c'est à ce moment-là que ça a été refusé²⁹². »

²⁹² Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012.

L'intervention de l'État est vue comme un moyen de limiter la contestation locale, les collectivités pouvant lui attribuer la décision de choix des sites :

« Ça fait une énorme différence parce que l'État a dit "Il va y avoir des champs, point barre". Donc ça change vachement la donne, les régions si elles ont du bazar enfin j'exagère je fais du direct un peu faux, si elles ont des problèmes sur le territoire elles peuvent dire "c'est pas nous, c'est l'État".²⁹³ »

Cet extrait d'entretien met en évidence la manière dont la décision de l'État est présentée comme unilatérale et ayant un caractère d'autorité qui s'impose, non seulement aux régions, mais aussi aux éventuels contestataires. Le rôle de planification assumé par l'État est présenté comme inscrit dans la culture des fonctionnaires :

« Donc nous on s'est inscrits dans cette obligation d'anticiper, donc l'anticipation porte là-dessus, porte aussi sur une approche rationnelle dans l'exploitation des gisements, ça c'est le devoir de l'État, c'est notre culture Mines, c'est-à-dire il y a une ressource, l'État se doit d'exploiter la ressource et ne pas laisser se développer des exploitations anarchiques qui nous feraient perdre la moitié du potentiel.²⁹⁴ »

Avec la mise en œuvre d'un travail de structuration du développement de l'exploitation des ressources en vent et en courant de l'espace maritime, l'État s'inscrirait donc dans la continuité d'un travail d'administration rationalisée d'une ressource nationale. La forme de l'appel d'offres permet aussi à l'État de regrouper dans le temps la construction de différents sites de production d'électricité. La production annoncée est donc d'un volume important, ce qui permet d'envisager la création d'une filière :

« L'État décide d'augmenter la part d'énergies renouvelables avec de l'éolien offshore, et deuxièmement aussi, faut pas se leurrer, de développer les industries donc là évidemment en développant ces parcs là ils savent qu'ils vont développer Alstom, Areva, EDF, toutes des grosses²⁹⁵. »

L'appel d'offres est perçu comme visant explicitement à favoriser les grandes entreprises françaises de l'énergie.

Cet appel d'offres a été conçu par la Commission de Régulation de l'Énergie, et lancé par le ministère en charge de l'Énergie. À cette période, l'énergie est passée de la tutelle du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, chargé des Technologies

²⁹³ Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012.

²⁹⁴ Entretien, échelle Régionale, 31 mai 2012.

²⁹⁵ Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012.

vertes et des Négociations sur le climat (mené par Jean-Louis Borloo) jusqu'en novembre 2010 à celle du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Christine Lagarde) *via* le ministère chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique (Éric Besson, jusqu'en mai 2012). La compétence énergie a depuis été réintégrée au sein du ministère de l'Écologie, d'abord sous la tutelle de Delphine Batho (jusqu'en juillet 2013), puis de Philippe Martin, et enfin de Ségolène Royal (avril 2014). L'appel d'offres fonctionne comme un cahier des charges, proposant trois axes d'évaluation des projets des consortiums candidats : la qualité du projet industriel et social, qui vaut pour 40% de la note, le prix d'achat de l'électricité proposé, pour également 40%, et enfin, le « respect de la mer et ses usages » pour 20% de la note. Ces choix, ainsi que les mouvements d'un ministère de tutelle à l'autre, témoignent du fait que les Énergies Marines renouvelables viennent s'inscrire dans l'action étatique tant sur le plan de l'action environnementale (puisque les énergies renouvelables représentent une part non négligeable de celle-ci, rappelons l'objectif européen des « 3 X 20 ») que sur le plan de l'action industrielle et économique (comme en témoigne la répartition de la notation des candidatures à l'appel d'offres sur l'éolien en mer).

Le processus de façonnement de l'appel d'offres implique plusieurs instances. Sur le versant étatique, les instances impliquées rassemblent à la fois celles concernées par la régulation de l'exploitation du sol marin (ou l'implantation sur celui-ci) ; celles qui, comme l'ADEME, visent à favoriser l'approche développement durable via la promotion des énergies renouvelables ; enfin celles qui touchent à la production et à la commercialisation de l'Énergie (CRE, ...). La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a été fondée en 2000, au moment de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie : son rôle principal est de réguler les marchés du gaz et de l'électricité. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante, dont les membres doivent faire état d'une absence de conflits d'intérêts, tant par rapport au gouvernement, que par rapport aux entreprises concernées par les régulations qu'ils proposent. Parmi les cinq membres actuels du collège de la CRE, on compte un ancien élève des Ponts et Chaussées, Philippe de Ladoucette, ayant notamment dirigé les Charbonnages de France, entreprise d'État ; un ancien fonctionnaire ayant travaillé pour le ministère de la Défense, le Conseil d'État et l'Assemblée Nationale (Olivier Challan Belval) ; une ingénieure ayant passé le plus clair de sa carrière au sein de GDF et d'EDF (Catherine Edwige) ; une consultante, diplômée en sciences et techniques et gestion de l'environnement, ayant travaillé consécutivement pour Greenpeace, Europe Écologie les Verts, la mairie de Paris, et exercé un mandat de conseillère régionale d'Île de France (Hélène Gassin) ; un

physicien ayant travaillé pour EDF, notamment dans le secteur nucléaire, responsable syndical à la CGT et directeur de cabinet du secrétaire national de la CGT (de 2008 à 2013), et membre des commissions développement durable de la CGT et du Conseil National de la transition énergétique (Jean-Pierre Sotura); enfin un sénateur, également vice-président du Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER), et président des Régulateurs méditerranéens de l'énergie (MEDREG) (Michel Thiollière). La CRE rédige l'appel d'offres, puis donne un avis consultatif sur les dossiers. Son avis repose sur ses propres analyses « extrêmement techniques²⁹⁶ », et s'appuie sur l'analyse territoriale des préfets de région et maritime. À l'issue du premier appel d'offres éolien en mer, la CRE recommande le consortium emmené par EDF pour cinq des parcs (et aucune candidature pour le parc du Tréport). Mais c'est en dernier ressort le gouvernement qui tranche et désigne les lauréats. C'est ce qui a eu lieu en 2012, lorsque le consortium mené par EDF, Éolien Maritime France²⁹⁷ a remporté le premier appel d'offres pour les parcs de Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint-Nazaire ; et que le gouvernement a attribué la construction et l'exploitation du parc de Saint-Brieuc à Ailes Marines SAS²⁹⁸ ; l'unique candidature pour le parc du Tréport, du consortium mené par GDF Suez²⁹⁹, ayant abouti à un classement sans suite par l'État.

Pour l'élaboration de l'appel d'offres, la CRE a bénéficié d'études préalables, menées notamment par une agence d'État, l'ADEME, sur la ressource en vent et les zones propices à l'installation de parcs éoliens *offshore* et ce, dès 2005. Comme l'ADEME, qui, bien qu'elle soit basée à Paris, comprend des antennes régionales (comme celle d'Hérouville Saint Clair), les instances d'État s'appuient pour la mise en place des projets sur l'État déconcentré en Région. Différentes administrations sont impliquées dans l'évaluation et l'accompagnement des projets éoliens *offshore* et hydroliens, au premier chef, le Service Énergie Construction Climat Air Développement Durable de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement). En effet, ce service, notamment à travers son chef de service, occupe diverses fonctions, parmi lesquelles contrôler l'action de RTE (Réseau de Transport d'Électricité) sur la constitution et la gestion du réseau de transport d'électricité très haute, haute et moyenne tension ; mais aussi contribuer à créer des liens entre les entreprises, pour les amener à s'implanter sur le territoire :

« Donc vous voyez que c'est une action de longue haleine... Disons que moi quand

²⁹⁶ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

²⁹⁷ Composé, en sus d'EDF Energies Nouvelles, par Alstom, Dong, WPD offshore et Nass & Wind offshore.

²⁹⁸ Constitué d'Iberdrola, Eole-Res, Areva, Technip et Neoen Marine.

²⁹⁹ Via sa filiale La compagnie du Vent, et Areva, Vinci, CDC infrastructure, et Siemens pour un parc.

on me demande "qu'est-ce que j'ai fait ?" J'ai fait un métier d'entremetteur. C'est-à-dire complètement hors administration, hors dimension réglementaire, c'est d'être attentif, d'être à l'écoute. Par exemple Aurigny, à l'époque j'étais en contact, je les [les industriels] ai découverts par un projet de cale qu'ils nous avaient soumis, et puis je les ai questionnés, pour mieux découvrir ce qu'il y avait derrière le projet, et c'est comme ça que les connexions se sont créées. Si vous voulez, là on est dans une dimension, alors là maintenant évidemment tout ça, ça se fait sous couvert de croissance verte, alors comme dans mes attributions j'ai aussi développement durable, donc la croissance verte est complètement dedans, et là on va exploiter la filière énergies marines pour essayer de créer de l'activité industrielle.³⁰⁰ »

Ces services déconcentrés de l'État, s'ils sont aujourd'hui également rattachés au ministère de l'Environnement, ont historiquement bien davantage de liens avec les ministères de l'Industrie et de l'Équipement. Et si les termes « développement durable » ou « environnement » sont désormais accolés à l'intitulé des services, il s'agit surtout, selon les premiers concernés, de « verdir » leur image, tandis que les modes d'action restent les mêmes. Le chef de service Énergie Construction Climat Air Développement Durable est un fonctionnaire d'État ingénieur de formation, issu de Polytechnique et du corps des Mines, ayant auparavant exercé des fonctions similaires au sein de la DRIRE.

L'appel d'offres le précisant ainsi, c'est la Préfecture de Région, qui dépend directement du gouvernement *via* le ministère de l'intérieur, qui accorde en dernier lieu les autorisations d'occupation du domaine maritime. Si l'on peut considérer que la Préfecture, comme la DREAL, président à l'implantation de l'ensemble des infrastructures de production d'électricité sur le territoire Bas-Normand, il est évident que la spécificité maritime des modes de production étudiés ici impliquent également des services de l'État spécifiquement maritimes ou littoraux. La PREMAR, ou préfecture Maritime de la façade Manche-Mer du Nord pour le cas Bas-Normand, est impliquée, aux côtés de la préfecture de Région, dans la délivrance des concessions d'occupation du domaine public maritime. C'est aussi la PREMAR qui doit trancher les questions de sécurité maritimes, au premier rang desquelles celle qui préoccupe nombre d'acteurs de la pêche et de la plaisance bas-normandes : l'autorisation ou non de naviguer et de pratiquer la pêche au sein du futur parc éolien *offshore* de Courseulles-sur-Mer.

³⁰⁰ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

Les services de l'État sont également engagés dans un travail de concertation auprès de certains acteurs du territoire (qui sera détaillé dans la seconde partie du chapitre suivant, voir 4.2).

3.1.2. Agences d'État, entreprises à capital majoritaire État ; autorités administratives indépendantes

Le rôle et les interactions entre l'État central (à travers le gouvernement) et ses administrations déconcentrées, à la fois en termes de régulation (appel d'offres, allocation d'exploitation du DPM, autorisations de circulation, etc.), et d'incitation (fédération des entreprises, structuration de l'appel d'offres, études préalables à l'implantation), font l'objet de la section précédente. Cette section vise maintenant à montrer que l'État, de manière moins directe, contribue à structurer le transport d'électricité, est producteur d'expertises, et contribue également à la mise en place d'instances dites de « démocratie participative ». Les Appels d'offres rendent de tels modes d'action nécessaires. Ceux-ci sont développés par des entreprises à capital majoritairement détenu par l'État (ici RTE), des Agences d'État, et des Autorités Administratives indépendantes.

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, a un rôle important dans la mise en place des projets d'Énergies Marines Renouvelables. Il s'agit d'une entreprise, détenue à 100 % par EDF (elle-même étant détenue par l'État à hauteur de 84,49 %), et présidée par Dominique Maillard (un « X-Mines » ayant, juste avant, occupé des fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la CRE³⁰¹). J'ai choisi de placer RTE dans cette sous-section et non pas, comme EDF, dans celle réservée aux entreprises et aux industriels, car il apparaît que RTE est la seule entreprise (contrairement à EDF qui prend part à un marché concurrentiel) à gérer le réseau français de

³⁰¹ Dominique Maillard est président du directoire de RTE depuis mai 2007. Il a été reconduit dans ses fonctions pour 5 ans, le 31 août 2010. Né à Paris en 1950, Dominique Maillard est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur du Corps des Mines. Il a consacré la quasi-totalité de sa vie professionnelle, dans la haute fonction publique, au secteur de l'énergie. Il débute sa carrière en 1974, comme chef de la division énergie à la Direction régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIR) d'Ile de France et chef de mission auprès du Préfet de Région. Entre 1978 et 1982, il est chef du service économique puis du service des économies de matières premières à l'Agence pour les économies d'énergie. Rapporteur de la commission de l'énergie des 8^{ème} et 9^{ème} plans, il est ensuite nommé secrétaire général de l'Observatoire de l'énergie (1982-1984). De 1991 à 1995, il est directeur du gaz, de l'électricité et du charbon au ministère de l'industrie et commissaire du gouvernement auprès d'EDF, de GDF et de Charbonnages de France. Après avoir passé deux ans (de 1995 à 1997) à la SNCF comme directeur de l'économie, de la stratégie et des investissements, il occupe, entre 1998 et 2007, le poste de directeur de l'énergie et des matières premières au ministère délégué à l'Industrie. Dominique Maillard a présidé en 2002 et 2003 le Conseil de direction de l'Agence internationale de l'Énergie (AIE). Il a été, de 2000 à 2007, commissaire du gouvernement auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

transport d'électricité, pour cela, elle est liée à l'État par un contrat de service public³⁰². Cette situation unique s'ajoute aux liens directs entretenus entre RTE et la DREAL, et les autres forces étatiques³⁰³ comme les préfetures, et découle logiquement de la situation d'EDF et de RTE comme entreprises d'État en situation de monopole. L'action de RTE de structuration du réseau énergétique français est très fortement marquée dans son fonctionnement comme dans ses principes par la centralisation et la production électronucléaire. L'électricité ne se stockant qu'en très petites quantités, il s'agit pour RTE de veiller à une constante adéquation dans le réseau entre l'offre et la demande. Or si le parc électronucléaire est capable d'une fourniture d'électricité constante, stable, prévisible, il peine à s'adapter aux fluctuations de la demande, les centrales nucléaires étant loin d'être des outils maniables et adaptables. Il s'agit donc de réguler les variations de la demande par d'autres moyens, comme l'utilisation des barrages hydroélectriques³⁰⁴, des centrales au gaz, au charbon et au fioul³⁰⁵, ou encore l'achat d'électricité à des pays limitrophes comme l'Allemagne³⁰⁶.

L'inclusion de modes de production renouvelables, comme l'éolien terrestre, ou le photovoltaïque, répartis en petites unités de production éparpillées sur le territoire, et envoyant sur le réseau une électricité de faible puissance, et surtout intermittente et peu prédictible, n'est pas sans poser problème aux ingénieurs qui régulent le réseau national. Les énergies marines renouvelables, telles que les mettent en forme les différents appels d'offres et appels à manifestation d'intérêt, sont légèrement différentes de cette production renouvelable à « petite échelle ». En effet, l'éolien maritime est – sera – rassemblé en « parcs » aussi appelés « centrales », proposant des puissances de production de l'ordre du quart de celle d'un réacteur nucléaire, tandis que la production hydrolienne, si elle n'est pas constante, est pour le moins prévisible sur de longues échelles de temps, le rythme de la

³⁰²<http://activites.edf.com/transport/transport-d-electricite-39.html>

[https://www.rte-](https://www.rte-france.com/sites/default/files/20170505_contrat_de_service_public_rte_final_signe_par_sroyal.pdf)

[france.com/sites/default/files/20170505_contrat_de_service_public_rte_final_signe_par_sroyal.pdf](https://www.rte-france.com/sites/default/files/20170505_contrat_de_service_public_rte_final_signe_par_sroyal.pdf), consulté le 26 décembre 2014.

³⁰³ RTE et de la Préfecture de la Manche ont par exemple agi conjointement dans le cas des expropriations, expulsions, et autres manifestations de violence policière et militaire liées à l'érection de la ligne THT « Cotentin-Maine » ayant culminé durant l'année 2012 (le projet et la controverse qui l'accompagnent s'étendent sur une durée de temps bien plus longue, puisque le débat public CNDP a eu lieu en 2005 et 2006, et que la mise en service a eu lieu en mai 2013).

³⁰⁴ Très majoritairement exploités par EDF, pour le reste par GDF-Suez ou une de ses filiales.

³⁰⁵ Les centrales au fioul et au charbon sont presque en totalité exploitées par EDF (et quelques-unes par le groupe E-ON), la plupart des centrales au gaz étant elles exploitées par GDF.

³⁰⁶ En effet, si la France est exportatrice d'électricité durant l'été, en particulier vers l'Allemagne, cette électricité étant principalement d'origine nucléaire, elle importe de l'électricité pendant l'hiver, surtout pour satisfaire à la demande en électricité de chauffage (une autre spécificité française). Las, l'électricité achetée en hiver est presque deux fois plus chère que l'électricité vendue en été. Voir Rapport d'activité RTE, 2011.

production étant celui des marées. C'est pourquoi les énergies marines renouvelables, et en particulier l'hydrolien, trouvent grâce aux yeux des ingénieurs marqués par le mode de fonctionnement d'un réseau national à forte proportion électronucléaire³⁰⁷.

C'est donc dans ces modes de fonctionnement, ces habitudes techniques, ces modes de pensée qui caractérisent RTE et à travers lui, le fonctionnement de la production électrique française, que viennent s'insérer les projets d'énergies marines renouvelables. Ils sont donc pensés également en termes de raccordement au réseau, à la fois matériel (comment et où raccorder les unités de production électrique au réseau de transport français) et technique (comment intégrer leur production à celle, préexistante, qui circule sur ce réseau). C'est là que l'on peut également déceler la complémentarité *de fait* qui existe entre ces modes de production renouvelables et les centrales nucléaires. En effet, si la « ressource », le « gisement » (en vent, en courants de marée) préside au choix des sites où seront développées les énergies marines renouvelables ; la construction d'unités de production requiert la possibilité d'évacuer la puissance électrique produite (notamment *via* des lignes HT ou THT, ou vers des agglomérations). Or c'est là que la proximité avec des infrastructures existantes peut être bénéfique : par exemple, la situation des futures « fermes pilotes » hydroliennes, au large de la pointe du Cotentin, est proche de la centrale nucléaire de Flamanville et du futur EPR, pour lesquels deux lignes à très haute tension ont été construites. Ce sont ces mêmes lignes THT qui permettraient au réseau d'« absorber » la puissance produite par les hydroliennes du Raz Blanchard et du Raz de Barfleur³⁰⁸. Toutefois, dans le cas de la mise en service de l'EPR, le réseau existant ne serait pas suffisant pour permettre d'évacuer aussi la puissance maximale estimée pour les hydroliennes pilotes qui font l'objet de l'AMI. La construction des hydroliennes permet alors de justifier le projet de liaison transmanche FAB (France-Aurigny-Grande-Bretagne) entre le Cotentin et le Devon. RTE mobilise ce lien dans sa communication. Ainsi, sur la page du site de RTE consacrée au projet FAB, Christophe Chabert, le directeur d'Open Hydro (la filiale de DCNS consacrée à la fabrication d'hydroliennes) est cité, dans un long plaidoyer en faveur de la construction de la liaison transmanche : « Cette interconnexion permettra l'exportation de l'électricité produite par la ferme hydrolienne d'Aurigny vers les réseaux européens. Elle permettra également l'échange d'énergie entre la France et la Grande-

³⁰⁷ Voir entretien avec chef de service DREAL.

³⁰⁸ Notons qu'on observe des phénomènes similaires de « complémentarité » au niveau du réseau de transport d'électricité entre EMR et centrales nucléaires, notamment au Pays de Galles par exemple.

Bretagne. Le projet FAB est une pièce essentielle du puzzle pour le développement d'un des plus importants projets d'énergies marines renouvelables en Europe.³⁰⁹ »

Plusieurs Agences d'État et Établissements Publics interviennent à différents stades du processus décrit et contraint par les appels d'offres. On peut englober leur action sous le nom d'« expertise », non sans en détailler ici les variations, tant en termes de nature et d'objet, qu'en termes de moments de ce processus.

Différentes instances relatives à l'étude et à la protection des milieux marins sont impliquées dans des expertises qui tentent d'évaluer l'implantation d'unités de production EMR en termes de risques pour ces milieux. Parmi elles, l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), joue un rôle de recherche, d'expertise et « d'agence de moyens ». Créé en 1984, il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. L'IFREMER assure des missions de suivi des écosystèmes, de surveillance des milieux maritimes et littoraux et des activités maritimes, au rang desquelles la pêche et l'implantation des EMR. Son budget annuel est d'environ 200 millions d'euros. L'Agence des Aires Marines Protégées (AMP) est également concernée, en tant qu'elle donne un avis et produit des données scientifiques sur un certain nombre d'aspects du milieu marin touché par l'implantation des EMR. Ce rôle d'expertise est également rendu visible dans le débat public ; vient donc s'y ajouter un rôle de communication et d'action de vulgarisation auprès du grand public, ainsi que la « mise en scène », en quelque sorte, d'une position de vigilance quant à l'action des consortiums sur l'environnement touché par les EMR. Ce suivi et la participation aux concertations et au débat public s'ajoutent à ses nombreuses missions. En 2014, l'AMP fait l'objet d'un rapport parlementaire qui pointe ses difficultés budgétaires (impliquant une politique d'emploi resserrée). L'agence des aires marines protégées n'est donc pas nécessairement en mesure d'assurer des missions de suivi des impacts environnementaux des parcs éoliens en plus de ses missions ordinaires.

Enfin, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ayant le même statut d'autorité administrative indépendante que la CRE, intervient de manière obligatoire dans le processus imposé par l'appel d'offres. En effet, le calendrier décrit par l'appel d'offres pour la

³⁰⁹ <https://www.rte-france.com/fr/projet/interconnexion-france-aurigny-grande-bretagne-fab#slideshow-3>, consulté le 26 décembre 2017.

construction du parc éolien *offshore* de Courseulles-sur-Mer inclut la saisine de cette Commission Nationale du Débat Public par le maître d'ouvrage lauréat, avec comme conséquence la constitution d'une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) *ad hoc*, et la tenue d'un débat public organisé par celle-ci. La CNDP, constituée en 1995 par la loi dite Barnier³¹⁰ se donne pour but d'organiser et d'animer des débats publics autour de grands projets d'aménagement. D'après cette même loi, les maîtres d'ouvrage de travaux de construction d'infrastructure (autoroutes, usines, unités de production électrique, etc.), s'ils dépassent un certain montant (en général 300 millions d'euros³¹¹) sont tenus de saisir la Commission et de financer le débat organisé par celle-ci. Non seulement dans le cas du parc de Courseulles, l'appel d'offres implique cette saisine, mais le montant du projet entre également dans les dispositions prévues par la loi (puisque le projet s'élève, selon le maître d'ouvrage, à hauteur de 1,8 milliard d'euros³¹²). La Commission s'inscrit dans le mouvement de construction d'une « démocratie participative »³¹³ (voir chapitre suivant). Constituée de membres de provenances diverses³¹⁴, elle est présidée par un Énarque, Philippe Deslandes, qui sera, au moment du début du débat public, remplacé par un ancien haut fonctionnaire ingénieur des Ponts, des Eaux et forêts, Christian Leyrit. Le président de la commission nationale désigne le ou la présidente des commissions particulières qui sont affectées à l'organisation d'un débat sur un projet précis. Ainsi, Philippe Deslandes nomme Claude Brévan³¹⁵ présidente de la commission particulière du débat public sur le parc de Courseulles-sur-Mer, puis celle-ci choisit d'être accompagnée par Jean-Louis Cherel³¹⁶, Mireille Leteur³¹⁷,

³¹⁰ <http://www.debatpublic.fr/historique-textes-reference>, consulté le 26 décembre 2014.

³¹¹ http://www.siffee.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/montreal/pleniere-3-1/BERTAULT_TEXTE.pdf, consulté le 26 décembre 2014.

³¹² http://www.debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org/DOCS/DOCUMENTS_MAITRE_OUVRAGE/DMO/SYNTHESE_DMO.PDF, consulté le 26 décembre 2014.

³¹³ Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, *op. cit.*

³¹⁴ Pour plus de détails sur la composition de la CNDP, voir en annexe le détail de sa composition actuelle, mais aussi des deux précédentes.

³¹⁵ Inspectrice générale honoraire de la construction, elle a été présidente des CPDP « Prolongement de l'A16 » et « Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre l'autoroute A6 et l'autoroute A71 », elle a également été membre de la CPDP « Devenir de la RN154 » (voir chapitre suivant).

³¹⁶ Général de Gendarmerie (2ème section) et Juge de proximité (2004-2011), il a été membre de la CPDP « Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre l'autoroute A6 et l'autoroute A71 ».

³¹⁷ Consultante en aménagement des eaux et environnement, elle a été membre de la CPDP sur le projet « Aqua Domitia ».

Laurent Pavard³¹⁸ et Roger Silhol³¹⁹. Cette CPDP, selon la manière dont elle se définit elle-même, vise à proposer au(x) public(s) un espace d'information, d'expression et de débat. Si les débats sont ouverts à qui veut (ou peut) participer, la CPDP décide de qui vient s'exprimer à la tribune : au premier chef le maître d'ouvrage, les acteurs placés dans une posture similaire (en l'occurrence RTE, qui s'occupe du raccordement terrestre du parc), les acteurs institutionnels (Maires, représentants de la Région,...) et étatiques (Premar, Préfecture...), ainsi que certains acteurs du territoire (Comité des Pêches, Associations environnementales), mais aussi des « experts » sollicités pour l'occasion (expert en photomontages, agence des aires marines protégées...). On le verra à travers l'étude approfondie, le débat public rassemble une part importante des acteurs cités ici. Au terme du débat, un bilan émanant de la commission particulière est établi et rendu public. Le maître d'ouvrage doit alors lui aussi publier un avis quant à son intention de poursuivre le projet. Pour le parc de Courseulles, cet avis s'est avéré positif.

Dans une phase postérieure à la tenue du débat public a lieu l'enquête publique, menée par une commission de commissaires enquêteurs³²⁰. Initialement annoncée pour 2014, il elle se tient finalement à la fin de l'été 2015. La période de recueil des avis, du 15 août au 10 octobre, est prolongée jusqu'au 28 octobre, car l'adresse mail indiquée sur les documents disponibles pour le public est initialement mal libellée, entraînant la perte de témoignages. Dans le cas du parc de Courseulles-sur-Mer, les enquêtes publiques concernant les autorisations d'occupation du domaine public maritime et les autorisations au titre de la loi sur l'eau, pour le parc éolien, et pour le raccordement, se tiennent simultanément. Les commissaires enquêteurs se tiennent pendant une période donnée à la disposition du public, lors de permanences, pour recueillir des avis, et enfin formuler leur avis positif ou négatif sur la poursuite du projet. Ils ont la capacité d'influer, à travers leur rapport d'enquête, sur les autorisations délivrées par la Préfecture. Du relatif succès de l'enquête publique dépend donc en partie la poursuite du projet³²¹. En l'occurrence, la commission rend en janvier 2016 un

³¹⁸ Ingénieur général des ponts, eaux et forêts, il est Président du conseil des systèmes d'information de 2013 à 2017, au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

³¹⁹ Il est Préfet honoraire, ancien préfet chargé de mission de service public, ancien sous-préfet de Dreux (28) et de Montluçon (03)

³²⁰ Celle-ci est composée de Christian Tessier, président de la commission, André Néron, président de la commission en cas d'empêchement de Christian Tessier, Catherine de la Garanderie, Jean-François Gratieux, Danielle Faysse, et de Claudine Oosterlinck, membre suppléante.

³²¹ À la différence du résultat du débat public, celui-ci étant strictement consultatif.

avis favorable à la délivrance des autorisations pour les deux pans du projet (parc et raccordement).

Ce sont les tribunaux administratifs qui désignent les commissions d'enquête publique, puis qui examinent, comme les services de la préfecture, les avis rendus par les commissions. Pour le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, il s'agit du tribunal administratif de Caen. Le 8 janvier 2016, le décret n° 2016-9 paru au journal officiel désigne la cour d'appel administrative de Nantes comme seul destinataire des recours contre la construction des parcs éoliens (qui auraient auparavant été adressés au TA de la région du parc, puis, en cas d'appel, à la cour administrative de Nantes.) L'objectif est de raccourcir le temps d'instruction des recours pour accélérer la mise en œuvre des projets eux-mêmes, en limitant notamment le temps disponible pour effectuer ces recours, ainsi que l'apport de moyens nouveaux³²². Le magazine *Le moniteur*, destiné aux professionnels du bâtiment et de l'énergie, rapporte les critiques émises par des associations de protection de la nature « estimant qu'avec ce décret "l'on rend plus difficile le rôle des lanceurs d'alerte sous couvert de réduire les temps d'instruction" et que texte "aboutira à une augmentation des frais de justice"³²³». Cinq recours contre les différents projets de parc éolien du premier appel d'offres sont néanmoins déposés auprès de la CAA de Nantes par des associations. Tous sont rejetés. Dans un article qui commente ces transformations de la jurisprudence liée au littoral, Laurent Bordereaux et Catherine Roche critiquent les effets d'homogénéisation des décisions de justice concernant des affaires différentes. En effet, même si les requêtes des associations se ressemblent :

« Cette étude montre également la similarité des réponses apportées, ce qui pourrait être une suite logique à la démonstration précédente mais qui pose des questions quand ces arrêts comprennent de simples copiés-collés. Si la nouvelle procédure avait pour objectif de réduire les délais contentieux, et de spécialiser une juridiction, on peut regretter ces raccourcis rédactionnels qui amènent à une standardisation des décisions rendues.³²⁴ »

Les décisions visant à accélérer la mise en place des parcs éoliens – en réduisant la capacité de multiplier les recours – impliquent également des transformations dans l'examen de ces recours, qui suivent des procédures plus standardisées. Pour ce qui concerne les recours

³²² Les moyens sont les « Motifs avancés par une partie sur le fondement desquels, celle-ci entend voir reconnaître par une juridiction, le bien-fondé de sa demande ou de sa défense. Le moyen peut porter sur des motifs de fait ou de droit, ainsi que sur le fond d'une affaire ou sur la procédure. » http://www.justice.gouv.fr/mots-cles/mc_m.html, consulté le 6 août 2019.

³²³ « Ouvrages énergétiques en mer : un contentieux accéléré », *Le Moniteur*, 11 janvier 2016.

³²⁴ Laurent BORDEREAUX et Catherine ROCHE, « Littoral et milieux marins », *Revue juridique de l'environnement*, 5 juillet 2018, Volume 43, n° 2, pp. 389-408.

relatifs au premier appel d'offres, cette standardisation va de fait dans le sens d'un rejet des recours, puisqu'aucune action intentée par les associations n'a abouti.

Ce tour d'horizon des acteurs rattachés directement ou indirectement à l'État, aux niveaux national, régional et départemental permet de saisir la multiplicité des niveaux auxquels la puissance publique intervient dans le processus aboutissant potentiellement à la mise en place d'EMR en Basse-Normandie. La circulation de l'information se fait sur un mode vertical, Paris tranchant nombre de décisions et étant à l'origine des orientations générales. Cependant, on peut également supposer un mouvement ascendant à l'inverse, des acteurs qu'on qualifierait davantage « de terrain » étant susceptibles de faire remonter des données et des constats. Remarquons également que différents acteurs sont amenés à collaborer à l'échelle locale, en premier lieu les différents services de l'État en Région, mais aussi la DREAL et RTE par exemple, ou encore l'ADEME et la DREAL, etc.

3.2. Secteur privé : investir de nouveaux marchés

La publication d'appel d'offres et d'appels à manifestation d'intérêt par l'État révèle la poursuite de deux objectifs : d'une part, structurer la planification du développement éolien en mer, et d'autre part initier le développement d'une filière industrielle encore absente en France. Le pays est « à la traîne » par rapport à ses voisins européens en termes de production industrielle et d'exploitation d'énergies renouvelables³²⁵, et les énergies marines n'y font pas exception.

Le Danemark et l'Allemagne sont les précurseurs de l'exploitation et de la production d'infrastructures de production d'énergies renouvelables. Le Danemark s'est depuis longtemps orienté sur la voie de la production d'électricité d'origine renouvelable, même si sa production électrique reste fortement marquée par l'utilisation du charbon comme combustible dans des centrales thermiques. Premier au monde, le parc éolien *offshore* de Vindeby a été mis en service en 1991 dans la mer Baltique. Exploité par Dong Energy, il était constitué de onze éoliennes fabriquées par Siemens. En 2014, le nombre de parcs éoliens

³²⁵ D'aucuns estiment que le développement freiné du photovoltaïque notamment est imputable à une politique nationale en faveur de moyens de production plus puissants et plus centralisés, voir notamment Frédéric GAILLARD, *Le soleil en face, op. cit.*

offshore danois s'élève à quatorze, et le même nombre est en phase de conception³²⁶. Énergéticiens et constructeurs danois (parmi lesquels Dong, l'équivalent d'EDF au Danemark, et Vestas, pendant longtemps leader mondial de la construction d'éoliennes³²⁷) ont donc acquis, au cours de cette vingtaine d'années, une expérience de toute la chaîne de production aboutissant à la mise en service de ces parcs. En Allemagne, l'organisation fédérale, la forte influence des Verts (*Die Grünen*) dans le monde politique, puis le renoncement annoncé à la production d'électricité nucléaire, ont également contribué au fort développement de la production d'électricité renouvelable. Si ce que l'on pourrait qualifier de « course aux renouvelables » ne s'est pas fait sans échecs ni aberrations (on pense notamment à la construction de parcs éoliens terrestres dont la production ne put être utilisée, faute de raccordement au réseau adéquat, et aussi d'inégale répartition des terrains propices – plutôt au Nord – et de la consommation électrique – plutôt au Sud), ces développements ont permis aux énergéticiens comme aux constructeurs d'affiner leurs outils technologiques comme leur capacité de production. L'allemand Siemens, par exemple, compte aujourd'hui parmi les premiers constructeurs mondiaux d'éoliennes terrestres et maritimes³²⁸. Le Royaume-Uni est un autre acteur important, quoique d'une manière plus récente, du développement des énergies marines renouvelables en Europe. On peut considérer que le Royaume-Uni a, suivant l'injonction européenne des « 3X20 », mis en place une politique extrêmement volontariste de développement de parcs éoliens *offshore* (prévoyant une puissance installée environ huit fois plus importante que la France). Le fait que le sol marin le long du littoral britannique – et le littoral lui-même – appartienne à une entité unique, le Crown Estate (qui dépend donc de la couronne d'Angleterre) qui a un statut privé, faciliterait grandement les autorisations d'exploitation du sol et permettrait de centraliser les procédures³²⁹.

Visant à pallier le manque français en termes de demandes d'autorisation, les appels d'offres français permettraient une plus grande uniformisation des démarches à suivre, en même temps qu'ils favorisent la place d'énergéticiens et de constructeurs français sur le marché des EMR. Dans ce contexte, on assiste au dépôt de candidatures de consortiums constitués d'acteurs français de l'énergie (donc en particulier d'acteurs de l'électricité nucléaire) et d'acteurs

³²⁶ <http://www.4coffshore.com/windfarms/windfarms.aspx?windfarmid=DK13>, consulté le 28 décembre 2014.

³²⁷ <http://lenergiedavancer.com/ge-et-vestas-dominent-le-classement-des-fabricants-deoliennes/2013/04/23/>

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ D'ailleurs, en France, nombre d'échecs de développement d'unités de production d'électricité d'origine renouvelable ont été en partie imputés aux « lourdeurs » administratives propres aux modes de fonctionnement administratif français (« Zone de développement éolien », nécessité ou non de permis de construire, etc.).

d'autres pays européens déjà très implantés sur le terrain des Énergies Renouvelables en général et des EMR en particulier, mais aussi d'acteurs français industriels d'autres secteurs d'activité (par exemple l'armement ou des transports). En effet, s'il apparaît évident que la production d'électricité marine renouvelable nécessite une ingénierie et une expérience spécifique, en sus de lieux de production dédiés, la construction des machines comme leur exploitation découle en ligne directe d'autres types de construction qui relèvent d'autres secteurs des technologies de pointe, par exemple l'aviation, qui a inspiré la forme des pales d'éolienne, etc. Il s'agit donc, pour certains des industriels et des énergéticiens français, d'opérer un « transfert de compétences » vers cette nouvelle « filière » que constituent les Énergies Marines Renouvelables. Ce « transfert de compétences » s'accompagne également du rachat d'entreprises de taille plus modeste, qui parfois ont déjà abouti à des prototypes et que les industriels au capital plus important se proposent d'emmener à l'étape de développement industriel.

On peut distinguer trois catégories principales d'entreprises qui sont investies dans le développement des EMR en Basse-Normandie (étant entendu que le mode de développement des EMR ayant cours implique principalement des entreprises ayant un capital et une capacité de production importants, ce qui est corrélé à une activité à l'échelle internationale, ou tout le moins une aspiration à atteindre cette échelle internationale). Ces trois catégories sont les suivantes : les énergéticiens, spécialisés dans la production d'électricité, qui mènent les projets ; les industriels, qui fabriquent les machines et les technologies nécessaires à la production ; enfin, de taille plus modeste, les développeurs et les sous-traitants, les premiers préparant le projet en amont, fournissent des expertises, les seconds se voyant déléguer des étapes de la production des machines ou de la gestion de certains aspects du processus de construction, de mise en service et de maintenance. Il est entendu qu'à l'ère des grandes entreprises réticulées, certaines fonctions sont remplies par des branches ou des filiales des mêmes grandes entreprises ; que certaines petites entreprises performantes peuvent se voir absorbées par d'autres plus importantes ; qu'enfin, les carrières dans ces secteurs sont caractérisées par la mobilité des individus qui peuvent circuler d'un type d'entreprise à l'autre – en général d'une petite entreprise vers une plus grande³³⁰. Cette classification est donc à considérer sans hermétisme, visant surtout à faire comprendre les différents aspects du

³³⁰ Par exemple Jean-Philippe Pagot, qui travaille chez le bureau d'études In Vivo Environnement, puis chez Poweo, puis chez EDF-En.

processus de mise en place des EMR, de la conception et du choix du site jusqu'à la mise en service et l'exploitation.

3.2.1. Énergéticiens

Le marché français de l'électricité et de l'énergie en général est fortement marqué par son histoire : au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement français décide de nationaliser la production et la distribution du gaz et de l'électricité, en créant en 1946 deux entreprises publiques, Électricité de France et Gaz de France. Avant 2000 et la loi de dérégulation du marché de l'énergie³³¹, Électricité de France (EDF) était le seul fournisseur d'électricité du marché français, et son capital était détenu à 84,45 % par l'État Français ; GDF était le fournisseur exclusif de gaz naturel et l'exploitant de la plupart des centrales électriques au gaz. EDF gérait à la fois le réseau de transport d'électricité, et le réseau de distribution jusqu'au consommateur, tandis que GDF avait les mêmes compétences pour le gaz. Depuis 2000, si on a vu l'arrivée de nouveaux fournisseurs d'électricité sur le marché français, comme Poweo ou Enercop³³², tous « empruntent » le réseau géré par RTE et ERDF (Électricité Réseau de France, une filiale d'EDF) pour l'électricité, un phénomène similaire se produisant pour la distribution de gaz (via GRDF, Filiale de GDF). Dans le même temps, EDF et GDF (devenu GDF-Suez en 2006) ont diversifié leurs activités, chacun investissant le champ de compétences de l'autre. Il demeure que ces deux entreprises sont toujours, les leaders du marché de l'Énergie Française, même si leur capital inclut maintenant d'autres actionnaires que l'État. Cela explique sans doute pourquoi c'est EDF d'un côté, et GDF de l'autre que l'on retrouve à la tête des principaux consortiums concurrents pour le parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer. Remarquons que, novices ou débutants dans le domaine des EMR, ces énergéticiens ont choisi de s'adjoindre les services d'énergéticiens étrangers plus expérimentés dans le domaine de l'éolien, ou de l'éolien *offshore*, parmi lesquels on retrouve notamment Dong (Danemark).

Ces entreprises méritent qu'on s'attarde quelque peu sur leur structure, leur capital, leurs dirigeants et certains des employés les plus visibles et impliqués dans le développement des EMR. Une remarque préalable : dans le contexte mondial actuel d'incitation forte au développement des Énergies Renouvelables de toutes sortes d'une part, et devant l'intérêt

³³¹ Qui a vu, comme mentionné plus haut, la création de la Commission de Régulation de l'Énergie, la CRE.

³³² Fondé en 2005, ENERCOP fournisseur d'électricité français se définissant comme citoyen, écologique et solidaire. Hélène Gassin de la CRE, a travaillé pour Enercop plus tôt dans sa carrière.

accru porté au maritime et à ses ressources comme à un « nouvel eldorado ³³³», il s'agit pour les entreprises de se positionner sur un marché mondial en pleine expansion, la France constituerait alors une première étape pour ces entreprises pour ensuite conquérir le marché mondial³³⁴. Ce « jeune marché » semble également drainer de « jeunes recrues », et ces jeunes actifs du monde des énergies renouvelables semblent venir de parcours de formation légèrement plus divers (notamment marqué par un passage hors de France³³⁵) que ceux peuplant le monde de l'énergie « traditionnel ».

Le consortium principal lauréat du premier appel d'offres sur l'éolien *offshore* français, baptisé Éolien Maritime France est mené par EDF Énergies Nouvelles. EDF est une entreprise au capital appartenant à 84,49 % à l'État Français, sa filiale EDF énergies nouvelles lui appartenant à 100 %³³⁶. EDF et EDF-En sont respectivement dirigées par Henri Proglie et Antoine Cahuzac³³⁷. Ingénieur issu de l'école Polytechnique, Antoine Cahuzac a notamment occupé des fonctions de dirigeant au sein de la Banque HSBC, avant de rejoindre, EDF EN³³⁸ en 2012. Parmi les autres employés d'EDF EN et d'EDF, citons Jean-Philippe Pagot, directeur environnement d'EDF, biologiste de formation, dont le parcours est marqué notamment par un épisode dans la Marine Nationale, et qui, avant de rejoindre le groupe EDF, travaillait pour Poweo, qui développe également des projets d'énergie renouvelable à une échelle plus modeste, et encore avant pour In Vivo, un des bureaux d'études sollicités par EDF pour le parc de Courseulles. Le chef de projet pour le parc éolien *offshore* de Courseulles-sur-Mer est David Lemarquis, issu quant à lui de l'INSA de Lyon. Avant de rejoindre EDF, il a également travaillé pour Espace Éolien Développement.

Allié à EDF dans le consortium Éolien Maritime France, DONG Energy est le leader du secteur énergétique Danois. Son capital est d'ailleurs, comme EDF, détenu en majorité par l'État danois (à 76 %). Dong a contribué à développer et à exploiter une bonne part des parcs éoliens *offshore* au Danemark, mais aussi au Royaume-Uni. Son représentant pour le parc

³³³ Cyrille P. COUTANSAIS, « L'Eldorado maritime », *op. cit.*

³³⁴ Un mode de fonctionnement qu'on a déjà vu à l'œuvre, et dont le nucléaire n'est qu'un exemple parmi d'autres.

³³⁵ Comme Nicolas Serrie de Alstom, décrit plus bas.

³³⁶ Depuis seulement 2011 : au départ baptisée SIIF (Société internationale d'investissements financiers) et spécialisée dans les centrales thermiques et hydroélectriques, puis l'éolien et le solaire, EDF acquiert 30 % du capital en 2000, puis 50 % en 2002, puis son nom change pour EDF Énergies Nouvelles en 2004. EDF acquiert le reste des parts en 2011.

³³⁷ Antoine Cahuzac est le frère cadet de deux ans de Jérôme Cahuzac, brièvement ministre du gouvernement de Jean-Marc Ayrault avant de démissionner suite à des accusations de fraude fiscale.

³³⁸ <http://www.societe.com/societe/edf-energies-nouvelles-379677636.html>, consulté le 28 décembre 2015.

éolien de Courseulles-sur-Mer, Jacques Feer, a largement fait état de l'expertise de DONG reposant sur une expérience presque trentenaire. Jacques Feer est chef de projet pour Dong pour le parc éolien de Courseulles³³⁹.

L'autre consortium en lice pour le premier appel d'offres sur l'Éolien *offshore* était mené par GDF-Suez Énergies du Futur. Filiale de GDF. GDF Suez Énergies du Futur est principalement composé, pour le secteur éolien *offshore*, de l'entreprise autrefois appelée « la Compagnie du Vent » qui avait présidé sans succès au développement du parc éolien *offshore* du Tréport, et que GDF a acquise en 2007. Cela permet sans doute d'expliquer pourquoi ce consortium était le seul en lice sur le parc du Tréport lors de ce même premier appel d'offres. C'est d'ailleurs à la suite de la déconvenue essuyée par GDF, qui n'a été retenu pour aucun parc lors de ce premier tour (le Tréport étant « reporté » au second appel d'offres, en raison des coûts trop élevés des projets proposés), que le PDG de GDF-Suez, Gérard Mestrallet, avait tenu des propos très négatifs sur l'éolien, lors d'une visite au Canada axée autour des systèmes énergétiques insulaires :

« Ce sont des énergies intermittentes qui vont nécessiter de grandes capacités de réserve, qui vont reposer sur le gaz naturel en raison de la facilité d'utilisation des turbines à gaz [...] comme les consommateurs veulent de l'électricité tout le temps, il faut construire à côté de ces éoliennes [des] turbines à gaz qu'on peut mettre en route comme des mobylettes quand il n'y a pas de vent et les éteindre quand il y a du vent [...] Résultat des courses : on va payer trois fois³⁴⁰. »

Cette citation illustre le fait que, si les grands groupes français se positionnent sur des marchés comme ceux des EMR, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils croient au bien-fondé environnemental, ni au caractère techniquement intéressant de tels développements, mais bien car il s'agit pour eux de se positionner sur un marché en mutation dont ils se doivent de rester les acteurs principaux. Si les acteurs du groupe GDF s'expriment moins publiquement sur les EMR (et cela est lié à cet échec au premier appel d'offres), GDF Suez est toutefois impliqué en Basse-Normandie, en amont de la désignation des lauréats du premier appel d'offres, mais aussi lors des rendez-vous généraux qui concernent les EMR, notamment à travers Yannick Raymond, qui pilotait la candidature du consortium mené par GDF-Suez pour le parc de

³³⁹ Cependant, pour sa réponse au second appel d'offres, EDF EN n'est plus partenaire avec DONG Energy – EDF n'a pas remporté de parc lors de ce second appel d'offres. Dong était largement mobilisé, dans le discours du consortium, comme garantissant expérience et savoir-faire (parmi des partenaires énergéticiens et industriels novices de l'offshore). Il semble que pour le second appel d'offres, cet effet de légitimité n'était plus aussi nécessaire.

³⁴⁰ <http://www.usinenouvelle.com/article/gerard-mestrallet-critique-l-eolien.N153359>, consulté le 23 janvier 2013.

Courseulles-sur-Mer, et qui depuis la clôture de l'appel d'offres, œuvre comme « project manager hydrolien ». Il est ingénieur agronome de formation. Avant d'occuper les fonctions susmentionnées, il a travaillé pour l'Association du Grand Littoral Atlantique. Au titre de GDF-Suez, Yannick Raymond s'est intéressé dès le départ à ce travail de thèse, étant même présent lors du premier comité de pilotage de la thèse aux côtés du CRBN, le commanditaire de la thèse³⁴¹, ainsi qu'à certaines réunions proposées par l'IRD². Yannick Raymond est proche du parti Europe écologie les verts³⁴².

L'entreprise Iberdrola, quant à elle, représentait l'exploitant énergétique d'un consortium candidat pour le parc de Saint-Brieuc. Premier producteur d'électricité espagnol, Iberdrola est déjà implanté sur le marché français des énergies renouvelables, principalement *via* des parcs éoliens terrestres. Iberdrola premier producteur d'électricité d'origine nucléaire d'Espagne, y développe également des projets d'éolien en mer, et se veut être l'une des entreprises pionnières de l'éolien *offshore* flottant³⁴³. Par ailleurs, Iberdrola, entreprise à capital principalement flottant est implantée dans d'autres pays comme l'Écosse, les États-Unis, le Brésil, et la Bolivie, et compte parmi les principaux producteurs d'électricité mondiaux.

Le développement des énergies marines en France, favorise largement les grandes entreprises françaises du secteur de l'énergie. Avec l'appel d'offres notamment, l'État favorise largement la mainmise des énergéticiens historiques français, malgré la présence de grandes firmes étrangères.

3.2.2. Fabricants de machines (industriels)

Le « passé » des industriels parties prenantes dans le développement des énergies marines renouvelables en France, et particulièrement en Basse-Normandie, est moins homogène que celui des énergéticiens qui font l'objet de la section précédente. Si la plupart d'entre eux sont déjà présents sur le marché de l'éolien terrestre, d'autres se lancent directement dans la production d'éoliennes *offshore* ou d'hydroliennes, diversifiant par là leur activité de production de manière non négligeable.

³⁴¹ Ce qui a surpris, de manière plutôt négative, la personne qui représentait alors le CRBN. Je ne reverrai pas Yannick Raymond dans ce cadre.

³⁴² Je l'apprends par des échanges informels. Yannick Raymond communique également sur une liste de diffusion interne d'EELV 14.

³⁴³ En effet les spécificités du littoral méditerranéen ne permettent que très peu voire pas l'implantation d'éolien offshore posé, car les fonds chutent très vite à des profondeurs importantes.

Parmi les lauréats du premier appel d'offres éolien *offshore*, on compte d'abord Alstom, membre d'Éolien Maritime France aux côtés d'EDF EN et de Dong Energy, et futur constructeur des éoliennes pour les parcs de Courseulles, mais aussi de Saint Nazaire et Fécamp. Alstom est un équipementier d'ordinaire spécialisé dans la construction de trains et d'infrastructures ferroviaires. L'entreprise est dirigée par Patrick Kron, polytechnicien passé par l'école des Mines. C'est un ingénieur des Ponts et Chaussées, également polytechnicien, Jérôme Péresse³⁴⁴, qui dirige la branche renouvelables d'Alstom. Alstom s'est distingué lors de ce premier appel d'offres en proposant l'Haliade 150, une éolienne légèrement plus grande que celles de ses concurrents, et surtout plus puissante (6 MW). Selon les représentants du consortium, cette puissance supérieure a permis de réduire significativement l'espace maritime occupé par le parc, en réduisant le nombre d'éoliennes implantées tout en atteignant les objectifs fixés par l'appel d'offres en termes de puissance installée totale du projet de parc. Alstom a du même coup annoncé sa volonté de produire cette éolienne à Saint-Nazaire pour les turbines et les rotors, et à Cherbourg pour les pales et les mâts, remplissant ainsi un autre des prérequis de l'appel d'offres qui favorisait la présence – ou la création – d'usines de construction d'éoliennes sur le sol français. Lors des débats publics, Alstom était notamment représenté par Nicolas Serrie, qui semble représentatif de la jeune génération investie d'importantes responsabilités³⁴⁵. En effet Nicolas Serrie, directeur France éolien *offshore* d'Alstom est issu de l'école des Ponts et Chaussées (après Polytechnique) et a effectué un passage par une grande université américaine, avant de débiter sa carrière à la Banque Mondiale. Avant de rejoindre Alstom, il a également travaillé à l'Agence Française de Développement. En 2014, la branche énergie d'Alstom est rachetée par General Electric, une entreprise basée aux États-Unis.

Allié à GDF, Areva se positionne donc comme l'autre fabricant français d'éoliennes *offshore*. Historiquement spécialiste des infrastructures de production électrique nucléaire (Areva a équipé en réacteurs l'ensemble des centrales nucléaires de France), le groupe Areva diversifie son activité, jusqu'à exploiter le nucléaire médical avec sa filiale Areva Med³⁴⁶. Pour l'appel d'offres, Areva proposait une éolienne plus petite et légèrement moins puissante que celle d'Alstom, qui avait cependant l'avantage d'être déjà produite à l'échelle industrielle (alors qu'au moment du premier AO, l'Haliade 150 n'existait que sous forme prototypale). Areva a

³⁴⁴ L'époux de la femme politique Valérie Péresse.

³⁴⁵ Il est né en 1982, il a donc 31 ans en 2013.

³⁴⁶ Bientôt implantée à Caen.

en effet installé certaines de ses éoliennes *offshore* au large des côtes allemandes. La proposition d'Areva quant à son implantation industrielle lors du premier appel d'offres visait, elle, principalement le Havre. Au terme du premier appel d'offres, Areva sera le constructeur des éoliennes du parc de Saint-Brieuc, pour le consortium mené par Iberdrola et Eole Res. L'évolution des propositions d'Areva pour le second appel d'offres permet également de constater que dans le domaine des énergies marines, les technologies évoluent rapidement. En effet, pour le second appel d'offres, Areva s'est positionnée avec une nouvelle éolienne, encore plus puissante que l'Haliade 150, Adwen d'une puissance de 8 MW, qui équiperait le parc de Noirmoutier. En 2016, Areva, en difficulté financière, cède sa branche énergies renouvelables à Siemens via sa filiale Gamesa (qui était coproductrice de l'éolienne Adwen). Menacée par la faillite d'Areva, la construction d'usines de turbines et de pales sur le port du Havre est finalement maintenue et commencerait en 2020, après d'importants aménagements supportés par le port du Havre.

Certains des acteurs industriels se positionnent, en Basse-Normandie, davantage sur le terrain de la production de machines hydroliennes, même si pour certains d'entre eux ils comptent également parmi les leaders de l'éolien mondial. C'est le cas de Siemens, entreprise allemande et troisième fabricant mondial d'éoliennes. En Basse-Normandie, Siemens a manifesté son intention de s'implanter sur le marché hydrolien autour du Raz Blanchard. L'allemand se présente comme plus rôdé que ses concurrents, bénéficiant de l'une des plus anciennes expérimentations de production d'électricité hydrolienne avec le rachat de MCT, entreprise basée en Irlande du Nord qui a depuis 2008 installé SeaGen, un prototype d'hydrolienne dans le Strangford Lough à quelques centaines de kilomètres de Belfast. Siemens fait donc figure d'acteur solidement structuré, également auprès des collectivités territoriales³⁴⁷, qui ont organisé spécifiquement pour Siemens un « B2B »³⁴⁸ à Cherbourg³⁴⁹, avec les entreprises du tissu local.

EDF a également développé une hydrolienne, qui a connu plusieurs phases de test³⁵⁰ dans l'espace à forts courants de marée situé entre Paimpol et l'île de Bréhat, en Bretagne Nord. Cette hydrolienne, baptisée l'Arcouest, a été développée à l'origine par l'entreprise irlandaise

³⁴⁷ La SPL ONEM en coordination avec la MEF du Cotentin, la CCI de Cherbourg et la Miriade.

³⁴⁸ Business to business, sorte de rendez-vous d'affaires tournant qui vise à mettre en contact des entreprises entre elles : ici principalement une entreprise multinationale et des entreprises locales pouvant proposer des services de sous-traitance.

³⁴⁹ Le 3 juillet 2013.

³⁵⁰ Entrecoupées notamment d'une longue période d'immersion accidentelle dans la rade de Brest, l'un des treuils permettant de soulever la machine ayant cédé.

Open Hydro, rachetée progressivement par EDF. Implanté localement, DCNS se pose comme un concurrent potentiel d'EDF et de Siemens (mais aussi de Voith Hydro – partenaire d'Alstom). À la différence de ses concurrents, DCNS est une entreprise spécialisée dans l'armement et, plus spécifiquement à Cherbourg, la construction de sous-marins (nucléaires). C'est donc en partant d'une autre forme d'expertise technique³⁵¹ que les ingénieurs de DCNS entendent se tailler une place sur ce marché. Frédéric Le Lidec dirige la division EMR chez DCNS³⁵².

Globalement, les acteurs industriels impliqués dans la fabrication d'hydroliennes sont les mêmes que pour les éoliennes *offshore*. Néanmoins que la situation immergée des hydroliennes permet aux acteurs appartenant déjà au secteur maritime de s'intégrer dans le marché. La différence de stade de développement et d'industrialisation des deux technologies permet également d'observer le mode de fonctionnement de l'innovation dans ce secteur : de petites entreprises, plus jeunes, développent des prototypes et les testent pour se voir ensuite acquises en totalité ou en partie par des entreprises plus importantes, qui interviennent à la phase préindustrielle. Ces petites entreprises semblent toutefois orienter leur activité afin de correspondre aux exigences des grandes entreprises.

Fin 2014, deux projets remportent l'AMI pour l'implantation d'hydroliennes pilotes. Il s'agit d'Alstom avec GDF-Suez (pour quatre hydroliennes de 1,4 MW), et de DCNS avec EDF En (qui prévoient l'installation de sept hydroliennes de 2 MW chacune) d'autre part. Après le rachat d'Alstom, General Electric décide d'abandonner le développement de l'hydrolienne Oceade, entraînant au début de l'année 2017 le retrait de GDF-Suez (Engie depuis 2015), et l'annulation de leur part dans l'AMI. En juin 2018, DCNS (rebaptisé Naval Group en 2017), inaugure la première usine française d'hydroliennes sur le port de Cherbourg. Mais un peu plus d'un mois après, le groupe annonce la fin de ses investissements dans la filière hydrolienne et la décision d'abandonner l'usine³⁵³.

³⁵¹ L'hydrolienne rappelle alors les hélices servant à propulser les sous-marins.

³⁵² Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ENSTA Bretagne et d'un Master of Business Administration.

³⁵³ Installée après des investissements d'environ 10 millions d'euros de la SHEMA, société d'économie mixte dont font partie les trois départements Bas-Normands, la Région, ainsi que la Ville, la Communauté d'Agglomération, la Ville du Havre et la Chambre de Commerce du Havre.

3.2.3. Développeurs et sous-traitants

Aux côtés, ou en dessous des grands énergéticiens et des industriels, d'autres types d'acteurs privés viennent former la « filière » énergies marines renouvelables. Au sein des consortiums, les « développeurs » assument un rôle préparatoire très important, pilotant les études préalables, assurant les pré-concertations avec les acteurs du territoire, etc. Parmi eux, membre du consortium Énergies Marines France, la filiale *offshore* du français WPD. Brice Cousin, chef de projet éolien *offshore* pour WPD, s'est avéré être l'acteur le plus visible des pré-concertations qui ont notamment concerné les acteurs de la pêche. Issu d'une école d'ingénieurs parisienne, il a quitté le projet peu de temps après les résultats du premier AO, pour poursuivre sa carrière chez EDF.

Les phases préalables au dépôt de candidatures ont vu de nombreux bureaux d'études et autres experts dans des domaines aussi variés que la sécurité maritime, les photomontages et l'étude de la faune aviaire vendre leurs services aux consortiums. La plupart sont basés en France, et quelques-uns d'entre eux en Basse-Normandie. Pour le Parc de Courseulles, on peut recenser nombre de ces experts grâce aux rapports d'études préalables fournis par Éolien Maritime France lors du débat public. Il s'agit du bureau d'études In vivo pour les études des biocénoses benthiques, géophysiques et sur la pêche, de la société Géomines pour l'historique des risques pyrotechniques (engins explosifs), du Groupe mammalogique normand pour l'étude sur les mammifères marins, du Groupe ornithologique normand et du cabinet Biotope pour l'étude ornithologique, du cabinet SETUP environnement pour l'étude paysagère, de l'IFREMER pour l'étude sur les coquilles Saint-Jacques, d'ACTIMAR pour l'étude hydrosédimentaire, d'Erea ingénierie pour les études d'impact acoustique, et enfin de SIGNALIS et DNV pour les études relatives à la sécurité maritime et aux moyens électroniques de surveillance du plan d'eau³⁵⁴.

S'ajoutant à ces expertises requises par l'appel d'offres, les photomontages utilisés dans la communication du consortium vers le public sont réalisés par Franck David, du cabinet Géophom. Pour la préparation et l'organisation du débat public, le consortium lauréat fait également appel à une agence spécialisée dans la concertation et la communication, État d'Esprit. Fondée à la fin des années 1990, État d'esprit est basée à Paris et en Normandie,

³⁵⁴ On peut retrouver les détails de ces rapports d'études sur le site de la CPDP du parc éolien offshore de Courseulles sur Mer : <http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-courseulles>. Le maître d'ouvrage (ici EDF, DONG et WPD) se charge également d'une partie des études préalables, celles concernant le dimensionnement des fondations, la distance aux éoliennes pour la navigation, le bilan carbone, et l'évaluation de la ressource en vent.

comprend quinze salariés, et intervient dans les domaines du transport et de la mobilité, l'aménagement et l'urbanisme, les ports et les voies fluviales, le développement durable, la santé, l'action publique et institutionnelle, le « monde du travail », l'Europe, à travers l'organisation de dispositifs de concertation (débat public, jury citoyen) et plus largement d'évènements (colloques, rencontres), l'aide à la communication (édition de magazines, assistance à la conception de campagnes de communication). Dans le cadre du débat public sur le parc éolien, État d'esprit aide le maître d'ouvrage à préparer les documents et la communication autour du débat, mais aussi les séances elles-mêmes (« choix des éléments soumis à débat (sur la forme et sur le fond), éléments de langage, posture du maître d'ouvrage, etc.³⁵⁵ »). L'agence assure également la logistique du débat pour la Commission : régie, rédaction des verbatim et des synthèses, comptage et accueil des participants, etc. État d'Esprit organise également la concertation pour le compte de Ports Normands Associés concernant l'agrandissement des terre-pleins du port de Cherbourg.

Les experts contractants avec les Maîtres d'ouvrage ne sont pas les seuls à se livrer à des recherches, en particulier sur les milieux. Certains ont par exemple été sollicités en tant qu'experts par la CPDP de Courseulles, pour donner un avis sur les expertises commandées par le maître d'ouvrage lors du débat public (Morgane Remaud de l'agence des Aires Marines Protégées, ou Jean-Marc Vezien, Ingénieur de Recherche LIMSI-CNRS pour les photomontages). Enfin, on trouve un autre type d'acteur issu du monde de la mer, qui propose également une forme de sous-traitance aux exploitants des parcs : l'Armateur. En effet, certains armateurs comme STX basé à Saint Nazaire proposent la construction de fondations d'éoliennes *offshore*. D'autres de concevoir des « jack-up boats » bateaux disposant de piles montées sur des vérins, qui transforment le navire en petite plateforme, permettant l'installation des éoliennes.

Les Salons des Énergies marines et autres rencontres sont autant d'occasions pour les acteurs qui souhaitent se positionner sur ce type de sous-traitance de rentrer en contact avec les grandes entreprises. Certaines de ces entreprises et associations étaient notamment présentes aux rencontres IRD2 de juin 2012³⁵⁶. Mais les experts ne sont pas les seuls types de sous-traitants du monde des énergies marines. Des entreprises plus réduites, y compris des PME,

³⁵⁵ <http://www.etat-desprit.fr/nos-metiers/concertation-publique/debat-public/>, consulté le 26 décembre 2017.

³⁵⁶ Citons ainsi INEO, Chantiers Allais, Sabella, Cofely, Nass & Wind, Electrimar, La compagnie du vent, BBB énergies de la mer, In Vivo, Vander Conseil, Greeneo, Anivardo Conseil, Cotentin Conseil, Creoccean, Energie de la Lune, Neoen marine, Cio, Artelia, Valeol, Eoliennes en Pays de Vilaine, Quiet Oceans, Wibee sas, Eole Generation, Valorem, Nortem...

peuvent intervenir dans la fabrication d'éléments d'éoliennes ou d'hydroliennes, dans le travail logistique, lié notamment à l'installation et au raccordement, et dans l'exploitation et la maintenance. Ainsi, des entreprises bas normandes de chaudronnerie, de fabrication de composants, etc., envisagent d'intégrer à leur activité la fabrication de composants d'éoliennes, d'hydroliennes pour alimenter les futures (éventuelles) usines de Cherbourg. Ces sous-traitants sont représentés dans les salons par les CCI, mais aussi par la Sotraban (l'association des sous-traitants de Normandie).

3.3. Des structures mixtes

Le secteur des énergies renouvelables est marqué par une prolifération des entreprises nationales et internationales. En France, pour peser face à l'État, celles-ci se regroupent dans le Syndicat des Énergies Renouvelables (le SER), en 1993. Organisme de lobbying, le SER organise également la convergence des acteurs lors de manifestations : le colloque annuel rassemblant l'ensemble des filières EnR, et des colloques spécifiques dédiés à chaque type d'énergie. Les entreprises privées détaillées plus haut sont adhérentes au SER. Mais c'est aussi le cas de l'agence de l'innovation bas-normande Miriade qui dépend du conseil régional.

France Énergies Marines, « l'institut pour la transition énergétique dédié aux énergies marines renouvelables » est une instance hybride à laquelle ont adhéré la SPL ONEM, la Région (Basse) Normandie, ainsi que l'Université de Caen. Dans FEM, des acteurs territoriaux et des acteurs de la recherche publique collaborent avec des industriels pour produire une offre de recherche développement pour les EMR. Dans la lignée des recommandations formulées par les Grenelle de l'Environnement et de la Mer, FEM répond à l'« urgence de créer une plateforme technologique nationale des énergies marines, catalysant la recherche partenariale et coordonnant la mise en place de sites d'essais en mer indispensables à la validation des technologies ». Il s'agit d'un IEED (Institut d'Excellence dans le domaine des Énergies Décarbonées), financé par l'Agence Nationale de la Recherche à hauteur de 34 674 600 € pour la période 2015-2019³⁵⁷, qui s'inscrit dans un budget global d'environ 130 M€ pour neuf ans. FEM a vocation à devenir un Groupement d'Intérêt Public (GIP)³⁵⁸. Basée en Bretagne

³⁵⁷ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/?ProjetIA=10-IEED-0006>. consulté le 26 décembre 2017.

³⁵⁸ Le Groupement d'intérêt public (GIP) permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens en vue de missions d'intérêt général. La loi du 17 mai 2011 rationalise son régime juridique. Les GIP existants doivent se conformer à la loi avant le 16 mai 2013. <https://www.economie.gouv.fr/reforme-des-gip>, consulté le 26 décembre 2017.

à Brest, la plateforme France Énergies Marines rassemble, au moment de sa labellisation IEED, des « partenaires académiques » : l'IFREMER, le CEA, le CNRS ; l'IFP Énergies Nouvelles, l'École Centrale de Nantes, l'ENS Cachan, l'ENSTA Bretagne, et l'Université Bretagne Occidentale ; « des pôles de compétitivité³⁵⁹ » : le Pôle Mer Bretagne et le Pôle Mer PACA ; des régions : Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, PACA, Pays de la Loire, Réunion ; et « des industriels » : Agence Économique de Bretagne, Alstom Hydro France, Alstom Wind, Areva Renouvelables, DCNS, EDF, Énergie de la Lune, Geocan, Le Gaz Intégral, Nass&Wind, Nenuphar, Sabella – SAIPEM, STX Europe, TBI, Technip, VALOREM.

En Basse-Normandie, tant la Région Basse-Normandie, l'Université de Caen et la SPL ONEM ont également rejoint FEM quelque temps après sa création, ainsi que Bretagne développement innovation, Cap Énergies, Corrodys, Innosea, M prime Energy, Neopolia, Open Ocean, Sinay, Technopôle Brest-iroise, Telecom Bretagne, l'Université de Bretagne-Sud, l'Université de Nantes, Valorem, ainsi que, comme partenaires, la Ville de Bordeaux, le Bureau Veritas, Cerenis, le Cetmef, La compagnie du vent-gdf suez, la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'École Navale, CG gironde, GTM Sud-Ouest Bâtiment, l'Ifsttar, Ixblue, Mixener, Oceanide, Veolia Environnement, et Texsys.

France Énergies Marines réalise de la recherche et développement « très appliqués », dans le but de faire baisser les coûts de production de l'énergie³⁶⁰ et de réduire les risques des projets. Son action est d'abord une action de coordination et de mise en commun des recherches et des outils comme « des études, des protocoles, des outils logiciels, des bases de données, l'élaboration de standards, des démarches prospectives pour identifier l'évolution du marché, les verrous technologiques, les critères d'insertion environnementale et de compatibilité des usages ». ³⁶¹ Elle propose également des ressources d'information, de vulgarisation scientifiques et de communication à la destination des acteurs de la filière Énergies Marines et du grand public. FEM co-pilote trois projets de recherche, en 2015, 2016 et 2017, lancés

³⁵⁹ « Pôle de compétitivité » qui émane d'une politique lancée par le gouvernement français en 2005 : « Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique. » C'est le CIADT (comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, présidé par le Premier ministre) qui attribue le label pôle de compétitivité.

³⁶⁰ LCOE : *Levelized Cost of Energy*, c'est-à-dire le prix comprenant l'investissement initial (dont la R&D) et les coûts de fonctionnement sur toute la durée de vie de l'équipement de production.

³⁶¹ <http://www.france-energies-marines.org/Qui-sommes-nous/Les-missions>, consulté le 26 décembre 2017.

par l'Agence Nationale de la Recherche, avec chacun un budget de 3 M€. Ces projets sont divisés en sept axes :

- Performance/Compétitivité de la chaîne de valeur,
- Aide au déploiement des réseaux des fournisseurs,
- Optimisation des flux logistiques,
- Développement des standards,
- Intégration des systèmes,
- Aspects non technologiques (aspects environnementaux, financement),
- Enjeux sociétaux.

FEM héberge également des thèses de doctorat : l'une en Sciences de L'Univers sur les effets des unités de production ETM (Énergie Thermique des Mers) sur le phytoplancton³⁶², l'autre en Physique proposant des méthodes acoustiques d'étude des peuplements benthiques mobilisables dans les études d'impact EMR. FEM propose également des cofinancements de thèse en relation avec des laboratoires de recherche à l'Université de Brest notamment. Enfin, FEM œuvre à la mise en place de trois sites d'essais, l'un au Croisic, focalisé sur l'énergie houlomotrice et éolienne, le second à Bordeaux visant à expérimenter l'énergie issue des courants estuariens, le dernier autour des éoliennes flottantes, dans le Golfe de Fos en Méditerranée. D'après certains de mes enquêtés, FEM a vocation à devenir l'organisme de recherche qui emmène toute la filière EMR, comme le CEA pour le nucléaire. À travers l'adhésion d'un grand nombre d'entreprises privées, mais aussi de structures de recherche publique et de collectivités, s'opère également une orientation et une unification des objectifs de recherche³⁶³.

Conclusion

Ce chapitre a permis de montrer que le développement des EMR s'inscrit dans la continuité d'un contrôle étatique fort, notamment en amont avec la planification du choix des sites et des conditions du développement de la filière concentrées dans l'appel d'offres. L'État, à travers les préfetures de Région et Maritime exerce également un rôle réglementaire avec la délivrance des autorisations d'exploitation du DPM et relatives à la loi sur l'eau. L'unification des procédures de traitement des recours par la CAA de Nantes participe de la centralisation

³⁶² Mélanie Giraud, *Évaluation de l'impact potentiel d'un upwelling artificiel lié au fonctionnement d'une centrale à énergie thermique des mers sur le phytoplancton*, Université de Bretagne Occidentale, Brest, soutenue en 2016.

³⁶³ J'y reviens au chapitre VII.

du processus construite par l'appel d'offres. Elle fonctionne comme un instrument temporel permettant de réduire les délais dans lesquels les recours des opposants sont possibles.

L'importance de la conception par RTE et les services de l'État de la nécessité de centralisation du réseau électrique fournit un cadre de pensée qui favorise les grosses unités de production. Cela explique également la volonté de produire de l'électricité avec des hydroliennes, dont la production est envisagée comme régulière et prévisible sur le long terme. L'esprit hérité de la culture mines amène les acteurs à envisager l'espace marin en termes de gisement dont il faut administrer et valoriser l'exploitation.

L'État poursuit également des actions économiques. Les relations de proximité entre l'État et les énergéticiens français se prolongent, au niveau central comme à travers les actions de l'État en région. Ces relations s'appuient sur le partage d'une culture commune : on constate la prépondérance des anciens polytechniciens parmi les acteurs étatiques, comme privés. L'appel d'offres favorise les grandes entreprises françaises, au point que la décision d'attribuer le parc de Saint Brieuc à Iberdrola est perçue par les acteurs régionaux comme une décision politique visant à éviter que l'appel d'offres ne soit perçu comme biaisé et trop protectionniste. Les énergéticiens français principaux, EDF et GDF-Suez intègrent la production d'énergies marines à leur champ d'action, notamment en absorbant des entreprises déjà existantes. Sur le plan de la construction des machines, on retrouve Areva qui exerce un monopole sur la construction et la gestion d'infrastructures électronucléaires, mais aussi DCNS et Alstom, qui choisissent d'investir le secteur des générateurs renouvelables (éoliennes pour Alstom et hydroliennes pour DCNS). Les machines proposées par ces constructeurs sont caractérisées par leur puissance.

Le modèle de développement des EMR qui sont susceptibles d'être implantées en Basse-Normandie est donc un modèle proche de la centralisation étatique, avec une planification restrictive de l'État qui favorise les grandes entreprises françaises de l'énergie. Toutefois, l'appel d'offres est décrit comme visant à permettre une meilleure mise en relation du projet avec les « acteurs du territoire » (via un interlocuteur unique – le consortium lauréat), et de favoriser « une meilleure prise en compte des enjeux du projet à l'échelle du territoire³⁶⁴ ». Comment ces projets d'énergie marine sont-ils « pris en compte » par les acteurs, « à l'échelle du territoire » ?

³⁶⁴ Synthèse du cahier des charges du premier appel d'offres éolien en mer, Commission de Régulation de l'Énergie, juillet 2011. Cette synthèse est reproduite en annexe.

Chapitre IV : L'adaptation des territoires aux projets

Dans le chapitre précédent, j'ai montré que les projets de développement EMR sont fortement centralisés et réglementés par l'État, favorisant ainsi les grandes entreprises. Toutefois, l'appel d'offres est présenté comme permettant une meilleure insertion des projets sur le territoire. Dans ce chapitre, je m'interroge donc sur la manière dont les projets sont susceptibles d'être gouvernés à l'échelle régionale et locale. En Basse-Normandie, l'annonce de la publication des appels d'offres entraîne la mobilisation d'acteurs, en particulier issus des collectivités territoriales. Je propose ici d'identifier ces acteurs, leurs modes d'action et les relations qu'ils entretiennent entre eux, dans un premier temps. Le développement annoncé des EMR entraîne la production de dispositifs à destination des acteurs locaux : acteurs de la pêche et de la sécurité maritimes, associations et groupes militants, élus des communes riveraines des projets et petites collectivités locales, riverains et représentants des activités économiques, et acteurs rassemblés autour des thématiques touchant à la mémoire du débarquement du 6 juin 1944. Ceux-ci font l'objet de la seconde partie de ce chapitre.

4.1. Collectivités : construire l'attractivité et l'acceptabilité par la mobilisation

4.1.1. Une implication progressive : le virage vers la mer

« Enquêtrice : Et là, le pourquoi de la mobilisation des acteurs territoriaux c'est... une conviction... »

« Enquête-e Niveau Régional : Ben économique ! ³⁶⁵ »

Les services de la Région Basse-Normandie s'impliquent, avant l'annonce des appels d'offres, dans l'accompagnement des énergies marines sur le territoire, dans l'espoir explicite de stimuler l'économie et l'emploi. Des secteurs importants de l'économie régionale connaissent en effet un déclin significatif. Parmi les régions les plus agricoles et rurales de France, la Basse-Normandie voit disparaître la moitié des emplois agricoles au cours de la seconde moitié du 20^e siècle. L'industrie est répartie principalement dans des établissements moyens et des PME, avec la fermeture de la SMN (Société Métallurgique de Normandie,

³⁶⁵ Entretien, échelle Régionale, 10 mai 2012.

située près de Caen) en 1993, puis des sites de production Moulinex en 2001. L'arsenal et les installations nucléaires ont créé une concentration d'ouvriers, mais aussi d'ingénieurs et de chercheurs. Toutefois ces deux secteurs s'affaiblissent et en 2009, le Nord-Cotentin est le secteur bas normand le plus touché par le chômage³⁶⁶. D'après l'INSEE³⁶⁷, la crise de 2008 a durement frappé l'industrie bas-normande, principalement concentrée autour de l'automobile et de l'agroalimentaire. La population est vieillissante, les jeunes quittant la région pour leurs études ou pour trouver de l'emploi. Les institutionnels régionaux y voient autant une spécificité régionale qu'un ensemble de signaux d'alerte :

« Nous on se bat pas en Normandie, et on est en train de perdre beaucoup de choses à pas se battre, le solde de l'émigration, beaucoup de jeunes qui s'en vont, on a pas d'industrie, on a aucune industrie en Basse-Normandie... [...] Et la Normandie s'est reposée sur son agriculture, énormément, elle n'a rien développé d'autre, et l'agriculture c'est très individualiste. Donc maintenant, la Bretagne elle a eu la chance d'avoir un mur qui est tombé comme ça et ça a été brutal, mais il a fallu réagir [alors] que la Normandie, ça se fait petit à petit, tout s'en va, tout se barre.³⁶⁸ »

Dans leur discours, les EMR représentent alors une planche de salut qu'il importe de saisir :

« Tout le monde fait la même analyse que moi. C'est-à-dire qu'au vu de la situation de la région, quand vous regardez les atouts de la région, une opportunité de ce type il ne s'en représentera pas avant je ne sais combien de temps »³⁶⁹.

En effet, l'impact positif espéré des EMR sur l'industrie et l'emploi porterait sur différents secteurs : les ports, les industries de sous-traitance, donc l'emploi, la formation, et la recherche. La mise en lien de ces bénéfices escomptés avec un constat négatif sur la situation économique et démographique du territoire permet de présenter le développement des EMR comme nécessaire. Ce diagnostic est d'abord posé par des fonctionnaires, des « techniciens » des collectivités. Ceux-ci mettent ensuite en œuvre des démarches visant à convaincre les élus de l'opportunité du développement EMR :

Enquête-e Niveau Régional : « Et puis à la région on a très vite travaillé sur le sujet, on a eu beaucoup de mal à convaincre les élus parce qu'il faut quand même

³⁶⁶ Jean-Claude BOYER, « Basse-Normandie », in Jean-Claude BOYER, Laurent CARROUÉ, Jacques GRAS, Anne LE FUR et Solange MONTAGNÉ-VILLETTE (dirs.), *La France : les 26 régions*, Paris, France, Armand Colin, 2009, pp. 238-247.

³⁶⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques>, consulté le 26 décembre 2017.

³⁶⁸ Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012.

³⁶⁹ Entretien, échelle Régionale, 31 mai 2012.

rappeler que certains élus, avaient fait campagne [en 2010] contre les projets de parcs offshore, quand même ! [...] Donc il y avait beaucoup de chemin à parcourir quand même. Donc en interne, c'est vrai qu'avec les services de la région, il a fallu argumenter quoi. »

Les techniciens organisent alors des visites de site de production, pour convaincre les élus des potentialités de développement industriel :

« À Bremerhaven, il a été décidé d'aller voir ce que pouvait... En fait l'idée c'était que... parce que la sensibilisation politique et la prise de conscience elle passe aussi par le visuel, comme tout le monde il faut qu'on se rende compte. Et l'idée c'était de sensibiliser les élus à ce que pouvait être le développement d'un port autour de l'éolien offshore... »

La Région Basse-Normandie présente un important et rare potentiel en termes d'énergie hydrolienne. La Région souhaite donc se positionner comme l'interlocuteur principal des industriels de l'hydrolien en France. Les autres EMR étant dans une phase de développement moins avancée sont incluses, même si elles sont moins centrales dans le discours des politiques comme des techniciens. La politique développée par la région autour des EMR s'inscrit également dans une politique plus large autour du littoral et de la mer. Prenant exemple notamment sur la région Bretagne, la Basse-Normandie tente de développer davantage les activités de ses ports, mais également tous les aspects touristiques, sportifs et de loisirs liés au littoral et au maritime. Les impératifs environnementaux (risques de submersion notamment) et la multiplication des usages sur le littoral et dans la Manche sont également à l'agenda des politiques régionales. Le développement d'une « gouvernance » mise en place par la Région permet alors d'intervenir dans ces conflits d'usage :

« Du coup [la Région] fait une gouvernance sur la mer, pourquoi ? Parce qu'il y a plein de questions à régler dans les conflits d'usage. Et dès qu'il y a un problème sur le territoire, les usagers, les personnes, se retournent toujours vers les financeurs [et le réglementaire] donc elles s'adressent à l'État et elles s'adressent aux collectivités. D'abord elles écrivent une lettre à leurs communes, après à leur communauté de communes, après au département, et après à la Région. Voilà. Donc c'est là où la Région peut prendre la main pour intervenir sur tout ça en disant : "attendez, il y a plein d'activités, on a les moyens de développer encore plus l'économie à travers cette activité-là". Donc que ce soit le portuaire, le développement des sports nautiques et la pratique [...] Et dès que vous avez des gens qui viennent sur le littoral ils laissent de l'argent, ça aide le commerce, c'est un cercle vertueux. Donc voilà, on sait que si on se coordonne, on peut largement développer la valeur ajoutée qu'on peut rapporter sur le territoire. On l'avait jamais regardé en tant que tel, on s'était jamais dit "on a un sacré domaine

maritime, on pourrait peut-être en faire quelque chose...” Et aujourd’hui voilà.³⁷⁰ »

Le développement économique, et sa mise en visibilité sont autant d’arguments mobilisés dans la gestion des conflits auxquels les collectivités sont susceptibles de faire face. La coordination des activités littorales et la création de valeur sont pensées comme des éléments d’une politique cohérente qui permettent de justifier d’autres éléments de cette politique (comme le développement EMR). Pour les acteurs régionaux, la mise en place d’une gouvernance permet également d’initier une collaboration avec l’État en région. L’organisation, par la Région Basse-Normandie et les services de l’État, d’une « conférence de la mer » en mars 2012 intitulée « La Mer est notre Futur » permet de visibiliser cette nouvelle inflexion de la politique du Conseil Régional. Les EMR tiennent une place centrale dans cette journée. Le développement des EMR sert donc de support à un « virage vers la mer » ; réciproquement, les autres activités liées au littoral peuvent permettre de faire la promotion des EMR auprès des acteurs du littoral et des acteurs extérieurs. Les régates qui font l’objet d’un soutien du CRBN (ou qui ont été créées par celui-ci) sont par exemple l’occasion pour le CRBN de communiquer sur les enjeux du littoral, et en particulier le développement EMR³⁷¹.

Le « virage vers la mer » est d’autant plus vu comme nécessaire que les collectivités territoriales, dont le CRBN, ont la tutelle des ports bas normands susceptibles d’être concernés par le développement des EMR. Ports Normands Associés³⁷² est l’organisme de gestion des ports de Cherbourg et de Ouistreham, pour ces collectivités. Ces deux ports sont dans une situation économique délicate. Le port de Cherbourg a vu l’annulation de projets importants présentés comme pouvant redresser sa situation, comme l’implantation d’un terminal charbonnier, en 2010, qui a fait l’objet d’oppositions, de la part de Greenpeace notamment. Ce port dispose de surfaces disponibles importantes et d’une accessibilité forte, due à un manque de trafic (le trafic de passagers comme de marchandises est en déclin pour les deux ports, sauf en ce qui concerne les produits dangereux qui transitent par le port de Cherbourg³⁷³). L’implantation d’usines de mâts et de pales par Alstom, et d’usines d’hydroliennes, impliquerait un renouveau pour ce port qui est fortement mis en avant par les

³⁷⁰ Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012.

³⁷¹ Solitaire du Figaro, Normandy Channel Race, course solo-duo Normandie entre Granville et Cherbourg,...

³⁷² PNA est un syndicat mixte régional dédié à la gouvernance des ports de Cherbourg et de Caen-Ouistreham qui regroupe la région Basse-Normandie, le département du Calvados et le département de la Manche.

³⁷³ <http://www.pna-ports.fr/web/accueil.html>, consulté le 26 décembre 2017.

élus comme les techniciens des collectivités. Le choix de Ouistreham comme port de maintenance par les exploitants du parc de Courseulles-sur-Mer permettrait également de créer de nouvelles activités et des emplois.

C'est Bertrand Marsset, Directeur de l'Aménagement et l'Environnement de PNA, qui intervient le plus pour représenter le syndicat mixte dans les rencontres publiques liées aux EMR. De fait, le développement des EMR implique pour PNA de réaliser des investissements et des aménagements importants qui visent à favoriser l'implantation des usines et de la base de maintenance. À Cherbourg, il s'agit de l'extension de 39 hectares de terre-pleins et de la construction d'un quai spécifiquement conçu pour supporter des charges très lourdes, qui accueillent désormais l'usine de pales LM Wind (qui équiperont les éoliennes Haliade), et l'usine construite, mais jamais exploitée, initialement destinée aux hydroliennes Naval Group (DCNS). Ces travaux d'aménagement ont nécessité des investissements de 60 millions d'euros. Les travaux envisagés pour l'accueil de la base de maintenance à Ouistreham sont plus modestes et représentent 6 millions d'euros. Pour l'aménagement du port de Cherbourg, PNA mène sa propre concertation³⁷⁴, à l'automne 2012, suivie par une enquête publique en 2013, les travaux sont ensuite réalisés de mars 2015 à juillet 2016.

4.1.2. SPL ONEM : se fédérer pour peser

Dans une ligne volontariste vis-à-vis du développement EMR, la Région s'est associée, dès 2011, au Conseil Général de la Manche et à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour créer une Société Publique Locale (SPL), Ouest Normandie Énergies Marines (aussi *West Normandy Marine Energy*³⁷⁵). Les figures politiques incarnant cette collaboration sont Laurent Beauvais, le Président du Conseil Régional, Jean-François Legrand, Président du CG 50, et Bernard Cazeneuve, maire de Cherbourg et président de la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC)³⁷⁶. La convergence d'élus de bords politiques différents est mise en avant comme un atout rare³⁷⁷ :

³⁷⁴ PNA fait alors appel au prestataire État d'Esprit pour l'organisation de la concertation.

³⁷⁵ <http://ouest-normandie-energies-marines.fr/>.

³⁷⁶ Dans d'autres régions, on retrouve des mobilisations similaires de la part des communautés d'agglomération, comme celle de Brest par exemple, qui se trouve face à des enjeux comparables à ceux auxquels Cherbourg fait face.

³⁷⁷ À l'époque de la création d'ONEM, le conseil régional de Basse-Normandie est emmené depuis 2004 par une majorité Parti-Socialiste (après une longue succession de majorités de droite ou de centre-droit). Entre 2008 et 2015 (jusqu'à la réunification des deux Normandie), Laurent Beauvais, élu socialiste de l'Orne, préside le Conseil Régional. Les conseils généraux du Calvados et de la Manche sont tous deux à droite depuis la Seconde Guerre mondiale. Jean-Léonce Dupont (« nouveau centre » puis UDI) préside le CG14 depuis 2011, et Jean

« Quand je dis union [des trois collectivités territoriales concernées] ça veut dire qu'il y a une union politique qui va bien au-delà en fait, et là on a quelque chose de très intéressant et qui je pense n'existe nulle part ailleurs en France, c'est qu'on a une alliance politique en période électorale entre des partis très différents [deux élus PS et un élu UMP] on a atteint le politique, vraiment, au sens noble, pour le développement du territoire.³⁷⁸ »

Ce qui permet ce regroupement, ce sont les intérêts de développement du territoire, qu'ONEM doit défendre. Les collectivités ont choisi, comme Directeur Général de la SPL, un haut fonctionnaire : Jean-Pierre Laflaquière, issu de Saint-Cyr, ayant occupé diverses positions dans des ministères, dont celui de l'équipement, et Préfet de la Manche avant d'être recruté par ONEM³⁷⁹. Jean-Pierre Laflaquière démissionne rapidement d'ONEM, en 2012, pour embrasser des fonctions de Haut-Commissaire en Polynésie Française. Il est remplacé par François Piquet, ancien secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, puis en mars 2015, par Géraldine Martin, ingénieure agronome de formation, qui fait partie d'ONEM dès sa création, d'abord en tant que chef de service du service mer du CRBN³⁸⁰, puis en tant que directrice adjointe d'ONEM.

François Le Grand (UMP puis sans étiquette) préside le CG50 de 1998 à 2015. La ville puis la communauté urbaine de Cherbourg sont administrées par des élus du parti socialiste depuis la fin des années 1970. Bernard Cazeneuve est maire de Cherbourg-Octeville depuis 2001, et préside également la Communauté Urbaine jusqu'à son entrée au gouvernement en 2012. Il est alors remplacé par Jean-Michel Houllegatte (PS), puis par Benoît Arrivé (PS) en 2016.

³⁷⁸ Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012. La convergence de tendances politiques opposées est en réalité courante, lorsqu'il s'agit de développer des projets de ce genre, permettant notamment à la France de se tailler une place sur un marché déjà développé mondialement : « Lorsqu'on considère n'importe quel projet ou filière intégrée, tant sur le plan des enjeux socio-économiques ou financiers que des modalités de légitimation, les oppositions classiques droite/gauche s'évanouissent derrière les impératifs de la compétitivité "nationale", d'une technologie "française" de pointe. » (Juan, 1993, p. 116)

³⁷⁹ Les circonstances de son départ de la préfecture sont floues. Cependant, son exercice de Préfet est marqué par les mobilisations contre l'EPR et la THT Cotentin-Maine, qui sont fortement réprimées notamment via des déploiements massifs de forces de gendarmerie. Jean-Pierre Laflaquière fait aussi en tant que Préfet l'objet d'actions en justice : « Le 18 juin [2009], six communes et deux associations anti-THT de la Manche assignent le préfet de la Manche devant le juge des référés du tribunal de grande instance de Coutances « pour voie de fait » c'est-à-dire une illégalité de l'administration, portant atteinte à une liberté fondamentale ou à un droit de propriété, à savoir le non-respect de la Charte sur l'environnement : « Nous demandons au préfet d'appliquer la Charte de l'Environnement. Elle date de 2004 et elle est dans la Constitution. Cette Charte établit la liberté de vivre dans un environnement sain et définit le principe de précaution. Or, le préfet refuse de la mettre en œuvre. C'est une faute, détachable de son service. La Constitution est au-dessus des arrêtés et des lois. » Laurent REQUET, *La Basse-Normandie : terre de l'écologie politique ? Du combat des associations environnementales à l'action des partis écologistes (1968-2012)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université de Caen Normandie, 2017, p. 537.

³⁸⁰ Le service mer gère les ports normands, certains aspects de sécurité maritime, notamment le financement de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, le nautisme avec l'organisation de régates, par exemple la solitaire du figaro, en coordination avec le Service Sports, la direction de l'économie, et la direction de la formation du CRBN, et les EMR.

La SPL ONEM n'embauche, au départ, que Jean-Pierre Laflaquière et une assistante de direction, l'équipe d'« une demi-douzaine de personnes » qui l'appuient est constituée de personnels des trois collectivités, dont une partie du temps de travail est affectée à ONEM. Après un temps de réflexion stratégique « on a fait du *benchmark* comme ça se fait beaucoup³⁸¹ » qui s'appuie sur l'étude des autres régions françaises, mais aussi sur les autres pays d'Europe, et l'exploration des réseaux dédiés aux énergies (marines) renouvelables (Syndicat des Énergies Renouvelables,...), la SPL ONEM coordonne une action de « structuration » du territoire, qui comporte trois volets : la recherche, la formation, et le développement économique.

Sur le plan des acteurs économiques, ONEM s'appuie sur le travail de la Miriade (Mission Régionale d'Aide au Développement des Entreprises). Ses actrices principales sont Alexia Lemoine, responsable du pôle ingénierie de projets³⁸², et Delphine Christian (titulaire d'un doctorat de chimie, ayant travaillé pour l'agroalimentaire et l'industrie pharmaceutique), également animatrice du Pôle Mer Bretagne en Basse-Normandie. La Miriade est nouvellement dirigée par Alexandre Wahl, docteur en physique et également directeur du CNRT Matériaux, une UMS rattachée au CNRS, incarnant la volonté politique de création de passerelles entre le monde de la recherche publique et les acteurs économiques du territoire (et l'amincissement de la frontière entre recherche privée à des fins de commercialisation et recherche publique). L'action générale de la Miriade consiste à offrir de l'aide aux entreprises, dans une volonté de les fédérer et de faciliter pour elles démarches et implantations sur le territoire. En ce qui concerne les EMR, il s'agit notamment d'organiser une offre de sous-traitance pour la valoriser auprès des « gros industriels » comme Alstom :

« On va juste structurer une offre de sous-traitance EMR, par rapport à une chaîne de valeur industrielle, mais voilà quoi. On va quand même peut être recréer une association ou quelque chose comme ça, mais qui sera pas... dont l'objectif est juste de pouvoir regrouper au sein d'une structure, de marketer je dirais les compétences quoi.³⁸³ »

Cette structuration passe par la mobilisation des réseaux existants : le réseau des chambres de commerce et d'industrie, l'association de sous-traitants SOTRABAN. La Miriade lance

³⁸¹ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

³⁸² Pôle qui a en charge tout l'accompagnement des projets d'innovation, de développement économique, les projets européens, qu'ils soient des projets développés par des entreprises, des entreprises et des laboratoires de recherche, afin de les accompagner dans la structuration du projet et éventuellement dans la recherche de financement.

³⁸³ Entretien, échelle régionale, 10 mai 2012.

également un appel à manifestation d'intérêt, qui débouche sur l'identification de cent cinquante entreprises. Ce travail, en coordination avec la CCI de Cherbourg, aboutit à la constitution d'un annuaire de la sous-traitance, qui classe les entreprises Bas-Normandes qui pouvaient proposer de la sous-traitance d'ordre industriel notamment, en fonction de leur place dans la chaîne de mise en œuvre des EMR (des études préalables, à la fabrication, à l'installation, jusqu'à la maintenance)³⁸⁴. Cet annuaire recense 144 entreprises, principalement des PME des trois départements bas normands. Les sous-traitants potentiels sont ensuite mobilisés par ONEM, la Miriade ou les CCI lorsqu'elles organisent des événements en lien avec les EMR. Les moments principaux, intitulés « B2B » (pour Business to business³⁸⁵), visent à mettre en relation ces sous-traitants entre eux, mais surtout avec les « donneurs d'ordres », les grandes entreprises (Siemens, Alstom...). Ces rencontres se déroulent sur un même modèle : elles débutent par une présentation de l'énergéticien ou du constructeur, ainsi que des acteurs politiques et institutionnels, puis elle est suivie d'une rencontre « B2B », lors de laquelle les acheteurs et les responsables des ressources humaines des grandes entreprises reçoivent les entreprises locales lors de petits entretiens. Les entreprises du tissu industriel local ont parfois du mal à identifier ce qui est attendu d'elles : leurs représentants rencontrent alors un maximum d'acteurs disponibles, un peu au hasard, dont la jeune sociologue que je suis pour savoir ce que je peux leur apporter. Ainsi, la réunion de ces acteurs révèle de fortes disparités de compréhension des enjeux et des codes relatifs à ces nouveaux types de développement. L'issue incertaine des appels d'offres éoliens, puis des AMI hydroliens, crée également un flou : il n'est pas toujours possible de savoir si l'industriel auquel on s'adresse a réellement l'intention de s'implanter, s'il est pertinent de transformer son activité pour anticiper ou non ³⁸⁶. La « menace » des délocalisations de la sous-traitance dans d'autres régions de France, d'Europe, voire du monde, revient également dans les discours des candidats à la sous-traitance, car rien ne contraint réellement les industriels à asseoir leur production sur un socle de sous-traitance locale.

³⁸⁴ https://miriade-innovation.fr/wp-content/uploads/2014/03/Annuaire_EMR_25-04-23.pdf

³⁸⁵ Expression renvoyant à de rapides rencontres en tête à tête entre deux entreprises organisées en série et dans un même lieu par un tiers (équivalent de l'idée du « speed dating » mais sur le plan professionnel).

³⁸⁶ La fermeture de l'usine d'hydrolienne de Cherbourg, un mois après son inauguration, s'accompagne d'ailleurs de dettes de l'industriel Naval Group (ex DCNS) auprès des sous-traitants de la région de l'ordre de 450 000 euros, d'après le journal Le Marin, le 15 février 2019, <https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/energies-marines/33544-cherbourg-materiel-et-outillage-dopenhydro-disperses-aux>.

4.1.3. Université de Caen, acteurs de l'enseignement supérieur

Le CRBN, *via* le pôle Recherche de la Direction Innovation, Recherche, Économie, Tourisme mobilise des chercheurs, *via* le financement de thèses notamment, sur des thématiques liées aux spécificités régionales. Ce pôle est dirigé par Claire André. C'est notamment par son biais qu'un financement de thèse portant sur « l'acceptabilité sociale des Énergies Marines Renouvelables » a été proposé par la Région à l'Université de Caen. La Région finance également des travaux universitaires touchant aux thématiques EMR dans d'autres disciplines. Par ailleurs, certains organismes de recherche travaillent directement pour les énergéticiens, comme le Groupement Ornithologique Normand (GON) qui a été sollicité par le consortium Éolien Maritime France pour réaliser des études d'impact dans le cadre de l'implantation du parc de Courseulles-sur-Mer.

Mais la stratégie d'ONEM est plus large. En effet, celle-ci décide de « fédérer » les organismes de recherche régionaux, pour ensuite offrir une offre « globale » de recherche-développement aux industriels :

« L'idée c'est qu'on profite de l'arrivée de cet emploi industriel pour orienter la recherche et faire en sorte que tout le monde en bénéficie. Dans ce cadre-là cet après-midi je vais aller à une réunion sur la création d'un cluster qui regroupe à la fois l'ensemble des donneurs d'ordres nationaux implantés sur le territoire de Basse-Normandie, c'est-à-dire DCNS, Alstom, EDF EN, et puis on en mettra d'autres [...], l'ensemble des entreprises sous-traitantes et puis l'ensemble des labos. Donc on va créer cette structure qui a un double objectif, un premier c'est de faire en sorte que les labos apprennent à connaître les entreprises nationales et les sous-traitants, apprennent à les connaître et à travailler ensemble et qu'on arrive à finalement à progressivement à orienter la recherche dans une direction qui est plutôt les EMR.³⁸⁷ »

La mobilisation souhaitée est de deux ordres : orientation de la recherche vers des thématiques en lien avec les EMR, et travail en partenariat avec les entreprises. Ayant vocation à développer les relations entre les chercheurs et le grand public, l'IRD2 (Institut Régional du Développement Durable) est une association unissant des acteurs du CRBN et de l'Université de Caen³⁸⁸. ONEM associe alors IRD2 et Miriade pour effectuer ce travail. Au moment de l'embauche de Sophie Raous, première salariée de l'IRD2, la Miriade a déjà commencé à

³⁸⁷ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

³⁸⁸ Impliqué sur le terrain des EMR depuis 2011 (et le recrutement d'une chargée de mission, Sophie Raous, depuis devenue chef d'une petite équipe), l'IRD2 a notamment organisé en 2012 à l'Université de Caen des « rencontres » intitulées « les EMR, et vous ? » et focalisées sur l'« acceptabilité sociale » des énergies marines renouvelables (voir *infra*.)

recenser (afin de constituer un deuxième annuaire) les différentes unités de recherche et d'enseignement, et au sein de celles-ci, les différents enseignants, chercheurs, doctorants travaillant sur des thématiques pouvant s'appliquer aux EMR, ou directement focalisées sur les EMR. Des représentants de différents laboratoires, de disciplines variées, ainsi que différentes structures d'enseignement supérieur ont ainsi été amenés à se rencontrer lors de réunions, à l'Université et à l'ENSI Caen³⁸⁹, afin de présenter leurs travaux et leurs « offre de services » à la Miriade et à des acteurs de la recherche en EMR, comme la plateforme France Énergies Marines. Citons parmi eux le M2C (morphologie côtière), le CRIIGEN, l'IUT d'Alençon, le LUSAC, le LOMC, BioMea, Géophen, le laboratoire de droit public, l'UMR LMCT, le CERREV, le laboratoire de Catalyse et spectrochimie, INTECH... Ces rencontres ont abouti à la formation de Green Mar (Groupe de Recherche sur les Énergies MARines Renouvelables), un réseau de chercheurs fédérant vingt-et-une structures. GREENMAR a été officiellement lancé par Laurent Beauvais lors d'une conférence de presse au salon Thetis EMR d'avril 2014³⁹⁰.

La Direction de la Recherche de l'UCBN, notamment à travers le Vice-président Recherche de l'Université, Daniel Delahaye, a également été impliquée dans la constitution de ce réseau. Il est intéressant de remarquer les différentes stratégies déployées par les représentants des unités de recherche au sein de ce dispositif. Certains, bien plus que d'autres, sont depuis longtemps déjà habitués à bénéficier de financements de grandes entreprises privées. De ce fait, ces laboratoires sont déjà en interaction avec les institutionnels qui font la jonction entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche universitaire. La plupart du temps ce sont les directeurs d'unités de recherche qui sont présents lors des réunions. D'autres en revanche, ne répondent pas aux sollicitations, et on constate que le fait de tendre leur activité en direction des thématiques EMR ne fait pas ou peu partie des orientations qu'ils souhaitent emprunter. On peut sans doute opérer une ligne de partage entre sciences de l'ingénieur et sciences dites « dures » d'un côté, et sciences humaines de l'autre, les sciences humaines ne semblant pas – ou moins – se couler dans le moule proposé par une porosité recherche publique – applications privées qui semble bien correspondre à certains laboratoires.

On constate donc que les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont sollicités, à la fois par les entreprises, mais surtout par les collectivités territoriales. On leur demande de

³⁸⁹ Une des écoles d'ingénieurs caennaises.

³⁹⁰ On peut donc légitimement penser que la visibilité médiatique de ce réseau en constitue l'un des atouts principaux...

présenter une « offre de services » intelligible et attractive pour les industriels désireux (ou non) de s’implanter dans la région. Cela crée des alliances, des rencontres et des structures rassemblant des acteurs qui ne se côtoyaient pas nécessairement. Ces transformations sont emblématiques de celles qui touchent l’Université dans son ensemble, via les réformes successives qu’elle a subies et qui transforment jusqu’à la nature même du travail de recherche.

4.1.4. Emploi et Formation

Le troisième secteur stratégique pour ONEM est celui de l’emploi et de la formation :

« D’abord il faut qu’on puisse fournir l’ensemble des personnes qui vont être employées dans la filière, donc on a un travail sur les filières de formation qu’on vient de lancer, avec un rendu au mois d’octobre, l’objectif est de se rendre compte si on a une filière adaptée, ou s’il faut... Alors ça concerne évidemment l’ensemble des aspects, formation continue, formation initiale, apprentissage, [...] on forme les profils adaptés aux besoins des industriels, est-ce qu’il faut pas compléter ces formations, est-ce qu’il faut pas modifier les volumes de formation, suivant quel échéancier, donc on a tout ça à regarder, on a donc une filière de formation à adapter aux besoins de demain³⁹¹. »

C’est la Miriade, associée à la Chambre de Commerce et d’Industrie de Cherbourg et à la Maison de l’Emploi et de la Formation du Cotentin qui supervise le travail d’identification et de référencement des besoins en main-d’œuvre et en formation. La MEF et la Technopole Cherbourg Normandie se livrent à un recensement de tous les métiers susceptibles d’être nécessaires aux différentes étapes de la mise en œuvre des EMR. Dans un annuaire de plus de 200 pages sont listées l’ensemble des structures de formation régionales permettant d’obtenir les qualifications pour accéder à ces postes³⁹². Cet annuaire, centré sur les métiers de l’éolien *offshore*, est réalisé en partenariat avec les membres d’un « dispositif emploi formation » composé du consortium lauréat pour le projet éolien de Courseulles-sur-Mer. Immédiatement après l’introduction, suit une brève présentation des quatre entreprises composant initialement le consortium. Dans les événements dédiés à la construction de ces partenariats, les organismes publics se proposent de produire une offre de travailleurs adaptés

³⁹¹ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

³⁹² <https://mef-cotentin.com/wp-content/uploads/2017/08/Annuaire-des-formations-EMR-version-electronique.pdf>.

aux besoins des consortiums, des « produits qui correspondent à [leurs] besoins ³⁹³ ». Ce mode de fonctionnement est très largement inspiré du travail mis en place par les mêmes acteurs autour du chantier de l'EPR :

« Pour tout ce qui est de la structuration il s'est structuré un groupe de réflexion, pas de réflexion de travail très concret là-dessus qui est animé par une personne de chez nous [...] Et elle avait déjà travaillé sur l'EPR. Et elle fait aussi... elle est sur l'offre de formation initiale, mais aussi sur tout ce qui est reconversion. Genre EPR, donc sur tous les points de charge, donc c'est vraiment quelqu'un là-dessus de spécialiste, donc elle a créé ce groupe de travail où il y a vraiment là-dessus tous les interlocuteurs de la formation au sein de ce groupe de travail ils reçoivent les consortiums.³⁹⁴ »

Ce sont donc les grandes entreprises qui définissent leurs besoins auprès des collectivités. Les besoins en formation concernent donc les candidats à des emplois sur les sites de production annoncés par les grandes entreprises, ainsi que les futurs techniciens de maintenance du parc, mais également les salariés des entreprises de sous-traitance.

Les acteurs de l'éducation nationale, notamment via les lycées professionnels, sont donc également inscrits dans cette démarche coordonnée, et mettent d'ores et déjà en place certaines formations spécifiquement orientées par les EMR. Il apparaît nettement que dans cette région marquée par une faible industrialisation et un exil massif des jeunes, cette action au niveau de l'emploi et de la formation, de « structuration de filière » à même de générer des créations d'emploi, est présentée comme cruciale pour l'ensemble des collectivités territoriales. Ces créations d'emploi ou de bénéfices pour les entreprises locales fonctionnent également comme un discours valorisant permettant de justifier le développement des EMR auprès des populations.

4.1.5. Marketing territorial et communication

ONEM coordonne donc une stratégie visant à inciter les industriels à s'implanter dans la région, autrement dit :

« Leur débiller un tapis rouge, notamment par toute l'enveloppe d'aides qu'on peut débiller autour d'un consortium. Des aides qui sont évidemment gardiennées par des règlements européens et nationaux. Pas mal d'aides à

³⁹³ Représentant d'organisme de formation, Rencontres industriels-emploi ONEM, CCI Cherbourg, Alstom (Cherbourg, 9 février 2012).

³⁹⁴ Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012.

l'immobilier, à l'emploi, d'avances remboursables, de prêts à taux...³⁹⁵ »

Ces aides recouvrent notamment les investissements réalisés pour les aménagements des ports, mais aussi pour préparer la formation des futurs personnels. Mais l'action d'ONEM n'est pas uniquement financière : il s'agit d'un travail de mise en forme du territoire, sur les plans de la sous-traitance, de la recherche, et de la main d'œuvre (via les structures de formation et d'aide à l'emploi). Les acteurs de ces domaines sont orientés, mobilisés, incités à se structurer et à se transformer pour s'adapter à la demande des grandes entreprises.

Il faut désormais rendre visible l'offre territoriale ainsi mise en forme, « se montrer sur ce marché émergent des EMR³⁹⁶ ». Les élus, particulièrement Laurent Beauvais et Jean-François Le Grand, assistés des techniciens des collectivités et d'ONEM, assument ces fonctions de « marketing territorial » qui se déploie dans différents cadres, nationaux et internationaux. Cette action commence par la participation à des salons nationaux des énergies marines, comme Thetis EMR, dont la première édition a lieu à Bordeaux en janvier 2012 :

« Il faut savoir qu'il y a six mois il n'y avait rien, on est allé, on a participé nous avec les élus concernés, [...] au salon Thétis à Bordeaux, la présence de la Basse-Normandie était égale à zéro, on n'était pas là d'ailleurs, en dehors de la participation au colloque si vous voulez, alors que la Bretagne était extrêmement présente, les Pays de la Loire étaient présents. En peu de temps grâce à notre participation à la manifestation EWEA à Copenhague qui était un des premiers actes de présence, notre notoriété est en train de complètement changer, et grâce au travail qu'on engage, je retourne pour la troisième fois à Bruxelles, Bruxelles on commence à être connus, on fait du lobbying à Paris, donc il y a du travail de lobbying.³⁹⁷ »

C'est la Région Basse-Normandie qui est rendue visible dans les salons, via la tenue de stands sur lesquels sont mis en valeur les « atouts du territoire ». La Région se place donc au côté de ses concurrentes et/ou partenaires que sont la Bretagne, les Pays de la Loire, et dans une moindre mesure, la Haute-Normandie, mais aussi les autres régions européennes, en particulier l'Écosse. À partir du salon de l'EWEA (European Wind Energy Association) à Copenhague en avril 2012, la Basse-Normandie occupe une place croissante dans les événements rassemblant les acteurs nationaux et internationaux de la filière. La participation à ces événements permet de réactiver les liens avec les consortiums, mais aussi avec les autres

³⁹⁵ Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012.

³⁹⁶ Entretien, échelle Régionale, 25 novembre 2012.

³⁹⁷ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

régions, les représentants de l'État, etc. Puis, en avril 2014, elle héberge à Cherbourg la troisième édition de Thetis EMR 2014 et les rencontres du SER (Syndicat des Énergies Renouvelables) qui se sont tenues en son sein ; en 2018, Cherbourg accueille le salon international ICOE (*International Conference on Marine Energy*).

Les élus sont également mobilisés lors des temps plus restreints : ils accueillent et organisent la venue des membres du gouvernement, en lien avec le lancement des appels d'offres et des AMI, mais aussi des événements autour d'un partenariat précis, avec les industriels, avec les régions françaises (surtout celles concernées par les appels d'offres éoliens), avec l'Écosse.

La création de ces partenariats entre Régions leur permet de tenter de peser sur les décisions de l'État. Avant le choix des lauréats du premier appel d'offres, Basse-Normandie et Pays de la Loire rencontrent le cabinet du Ministère de l'Industrie, pour signifier leur soutien à la candidature du consortium emmené par EDF :

« Enquête-e échelle régionale : Si j'avais été dircab au ministère de l'industrie j'y aurais été sensible, c'est-à-dire que si j'avais deux candidatures qui étaient assez proches, j'aurais eu tendance à privilégier celle qui avait tendance à plus irriguer le territoire français que celle qui était totalement concentrée à un endroit donné. Si vous voulez chacun est dans son... dans son rôle, là on a joué, on a essayé de jouer de notre influence, voilà, ça fait partie de la politique d'influence, c'est tout... »

Enquêtrice : d'accord, donc il y a quand même un côté où les régions pèsent sur l'État, et où...

Enquête-e échelle régionale : Enfin pèsent... le terme est pas... non, essaient de montrer... si vous voulez ça fait partie... c'est un élément de plus dans la balance, théoriquement le cabinet qui fait son boulot, il doit dire "derrière il y a deux régions" voilà... ça pèse ce que ça pèse, mais c'est un élément qui peut entrer en ligne de compte à un moment donné. Et il faut, il faut... quand on est dans des démarches comme celles-là, c'est pour ça que je disais qu'il fallait être offensif, il faut, il ne faut rien négliger, c'est-à-dire que vous pouvez toujours considérer qu'il suffit d'attendre et puis voir comment ça va se passer.³⁹⁸ »

Les collectivités tentent donc de faire valoir leurs prérogatives vis-à-vis de l'État. Pour ce faire, la manière de se mobiliser est importante : il ne s'agit pas d'appliquer les décisions de l'État, mais bien de mettre en place des stratégies « offensives ». Les industriels sont également la cible de ces stratégies. Or, avec la décision d'Areva de s'implanter au Havre, les

³⁹⁸ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

collectivités reconnaissent que le rapport de force leur est très défavorable, et décident de créer ONEM :

« Il y a eu un espèce de traumatisme et une prise de conscience des élus que on était pas outillés pour répondre à ces... et que on avait pas quelqu'un qui coordonnait [qui] pouvait avoir une autorité entre guillemets sur le territoire pour parler à ces industriels d'une voix commune quoi. C'est quand même sous l'impulsion de Jean-François Legrand que ça a été fait, et le choix de Jean Pierre Laflaquière était une proposition, je crois, aussi de Jean-François Legrand.³⁹⁹ »

Le fait de se regrouper permet aux collectivités de peser davantage face à l'État et aux industriels. Mais cela tient également au profil particulier de Jean-Pierre Laflaquière :

« L'arbitrage n'existe pas, et l'arbitrage c'est les consortiums qui le font, et ça, ça craint quoi. Donc Jean Pierre Laflaquière commençait à siffler la fin de la récré et avait assez d'autorité auprès d'un Péresse ou d'un Yvon André pour dire "ça va quoi".⁴⁰⁰ »

Le statut de haut fonctionnaire de Jean-Pierre Laflaquière est capital dans la tentative d'établir une relation moins déséquilibrée avec les consortiums, mais aussi avec l'État central et l'État en région. En effet, Jean-Pierre Laflaquière a des relations que n'ont pas les acteurs régionaux, il a accès à des informations différentes, et aussi une plus grande « autorité ». Cette différence de statut illustre le fait que l'État central et les entreprises nationales ont un poids bien plus important que les régions dans les prises de décision.

Le développement des EMR entraîne une mobilisation des acteurs régionaux, caractérisée par la production de nouvelles définitions d'eux-mêmes, de nouvelles normes d'action et de nouveaux discours. La région organise une convergence des acteurs : « tous les milieux économiques, les milieux scientifiques, les milieux du travail sont là »⁴⁰¹. Elle se positionne comme l'acteur structurant et favorisant les relations entre les autres. Dans les rencontres organisées par la Région, le discours autour des EMR est celui de la (ré) conciliation d'acteurs et de domaines d'action auparavant antagonistes : réconciliation gauche/droite, avec l'alliance politique à l'origine de la création d'ONEM, convergence d'action entre secteur public (en particulier la recherche) et secteur économique, résolution des contradictions entre développement et préservation de l'environnement « sortir d'une vision cloisonnée économie

³⁹⁹ Entretien, échelle régionale, 15 février 2012.

⁴⁰⁰ Entretien, échelle Régionale, 25 novembre 2012. L'enquête-e fait référence à Jérôme Péresse, directeur de la branche renouvelables d'Alstom, et de Yvon André, Président d'EDF-En.

⁴⁰¹ Laurent Beauvais, discours de bienvenue de la journée « La Mer est Notre Futur », organisée par le CRBN le 8 mars 2012.

/ écologie, pour aller vers une vision gagnant-gagnant⁴⁰²». Ce front uni des acteurs régionaux fait partie de la recomposition de l'identité régionale construite pour positionner la Basse-Normandie comme attractive aux yeux des consortiums pour l'implantation des EMR. Il s'agit de transformer la Basse-Normandie, principalement agricole et rurale, en une région caractérisée par sa *maritimité*, à l'image de la Bretagne. Ce nouveau visage est construit à coups d'importants investissements, notamment dans les ports normands.

4.2. Acteurs Transversaux et acteurs locaux : mobilisations

Avec la mise en place de projet de développement d'une filière énergies marines, l'État, les consortiums et la région contribuent à structurer le « territoire ». Chacun à leur manière, ils mettent en œuvre des concertations pour gouverner les oppositions aux projets. Qui sont les groupes d'acteurs identifiés comme nécessitant de mettre en œuvre des stratégies d'acceptabilité ou des concertations ? Ces différents groupes font l'objet de cette section. Il importe toutefois de commencer par identifier quelles sont les formes de concertation dont ils font l'objet.

L'appel d'offres donne lieu à différents types de concertation. D'abord, il impose aux consortiums de travailler à la prise en compte des usages existants, qui fait partie du volet « respect de la mer et de ses usages », comptant pour 20 % de la note finale attribuée aux candidatures. Ce sont les développeurs, comme WPD, qui s'occupent de la concertation pour les consortiums. Leur action, entamée avant la parution des appels d'offres (WPD dit avoir commencé le travail de concertation en 2008), se concentre les élus locaux et sur les pêcheurs. Ces derniers font l'objet d'une attention particulière, avec la multiplication des réunions, mais aussi des temps plus informels et conviviaux⁴⁰³. Les compensations environnementales peuvent être négociées lors des concertations informelles⁴⁰⁴. Le processus de concertation mené par les développeurs n'est pas public. Mais son résultat est mis en scène lors du débat public : l'aboutissement de la concertation est présenté comme le choix d'emplacement, de taille, et de disposition du parc qui intégrerait le moindre impact pour l'ensemble des usages que la concertation a permis d'identifier.

⁴⁰² Représentant de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, journée « La Mer est Notre Futur », organisée par le CRBN le 8 mars 2012.

⁴⁰³ Dans des échanges informels, plusieurs enquêtés font preuve de méfiance quant aux méthodes employées par les développeurs, en mentionnant l'opacité des tractations, ainsi que la « table des négociations ».

⁴⁰⁴ Annaïg OIRY, *La transition énergétique sous tension ?*, op. cit., p. 178.

Mais les consortiums ne sont pas seuls à travailler à l'acceptabilité. À travers la Préfecture de Région et la PREMAR, l'État est responsable de l'organisation de plusieurs concertations : celles qui concernent le parc éolien lui-même (et donc principalement le partage des espaces maritimes), et celles qui concernent le raccordement à la terre (qui comprend les travaux de câblage jusqu'au poste de transformation de Ranville, à environ vingt kilomètres de Bernières-sur-mer, le point d'atterrissage finalement préféré par RTE). Les concertations rassemblent les services de l'État (DREAL), les représentants de la pêche professionnelle, du consortium lauréat de l'appel d'offres (ou de RTE), les élus – y compris les maires des communes jouxtant le parc, les acteurs de la sécurité maritime, les « acteurs économiques » (Chambre de Commerce et d'industrie), Ports Normands Associés, les « acteurs environnementaux », la Chambre d'Agriculture (pour le raccordement). Ces acteurs se réunissent dans un ou plusieurs des quatre groupes techniques, chacun animé par un service de l'État différent : sécurité maritime (PREMAR), pêche et autres activités économiques dont le tourisme (DDTM-DML et DIRECCTE), environnement (DDTM 14), Dispositifs d'évacuation de l'énergie (autrement dit, raccordement, animé par la DREAL). Un cinquième groupe est ajouté après la tenue du débat public : Histoire et devoir de mémoire, animé par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Ces concertations placées sous l'égide des services de l'État sont distinctes de celles qui sont menées par les consortiums candidats à l'appel d'offres, puis par le seul lauréat, et aussi du débat public. Toutefois, le débat public est le lieu de mise en visibilité de ces concertations :

« Le préfet de la région Basse-Normandie et le préfet maritime, ce n'est pas une obligation, ont décidé de mettre en place une instance de suivi de la concertation, qui n'a rien à voir avec le débat public, qui s'est mise en place au mois de septembre. Elle a été déclinée pour la partie sécurité maritime et usages, on a un groupe technique, un groupe de travail propre aux questions de sécurité maritime. Nous avons cherché à associer j'ai envie de dire tous les marins et les pratiques de bonne volonté qui pouvaient nous apporter des éléments de réflexion⁴⁰⁵. »

« Le processus de concertation qui va permettre de rechercher le tracé de moindre impact pour le territoire, c'est un processus qui se déroule sous l'autorité de la préfecture de région, à travers une circulaire, la circulaire Fontaine, et ce processus regroupe 70 acteurs du territoire. Donc nous travaillons dans cette concertation avec aussi des groupes de travail pour étudier les questions techniques précises, dans chacun de ces groupes, plusieurs membres de la concertation participent, échangent, on répond aux questions et puis ce soir, c'est

⁴⁰⁵ Jean-Michel Chevalier, adjoint au Préfet Maritime, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, séance de Port-en-Bessin, 12 avril 2013.

aussi pour nous l'occasion dans le débat public, puisqu'on vous présente le projet, on amorce un dialogue avec vous, cela va permettre d'enrichir cette concertation qui est en cours.⁴⁰⁶ »

Ces concertations sont perçues par les acteurs régionaux comme relativement inédites :

Enquêté-e Niveau Régional : Il y a des choses où là par exemple elle arrête une décision et elle y va. Mais sinon dans la majorité des cas, elle est d'abord en concertation avec les acteurs. Parce qu'il y a un truc dont on est persuadés, c'est que pour que quelque chose se passe sur le territoire il faut d'abord que ce soit voulu par les acteurs du territoire.

Enquêtrice : Et du coup, comment...

Enquêté-e Niveau Régional : à la différence de l'État d'ailleurs...

Enquêtrice : L'État il est plus dans on ...

Enquêté-e Niveau Régional : Alors là c'est pareil, je dirais peut-être ça, mais j'en suis pas persuadé-e... [...] Et puis il y a plus de concertation en amont... [...] même si c'est un peu pipeau des fois...⁴⁰⁷.

Les modes d'actions de l'État sont décrits comme étant en changement, d'une décision arrêtée et inflexible vers davantage de consultation. Cependant, dans le discours de cette enquêté-e, il semble que la transformation de l'action de l'État consiste davantage en une concession procédurale qu'en une association des acteurs du territoire à la décision.

La Région et les collectivités sont impliquées dans la production de l'acceptabilité des EMR. Dans le discours des acteurs, il convient de les associer à l'action de l'État :

« De toute façon maintenant en France dès que vous faites quelque chose il y a systématiquement des gens qui s'opposent, ça c'est typiquement français, donc, pour essayer de faire aboutir de tels projets, il est évident que l'État, les collectivités les élus doivent cheminer ensemble. Si chacun part de son côté ou autre, je dirais chacun va à l'échec. Et je pense qu'en particulier au niveau de l'acceptabilité, au-delà de l'État, les élus ont un rôle important à jouer. Donc c'est à eux aussi, par des signes, par les propos qu'ils tiennent, qu'ils doivent montrer que ces projets sont importants pour la région, qu'ils ne sont pas forcément les monstres qu'on veut bien décrire, etc.⁴⁰⁸ »

⁴⁰⁶ Gilles Serna, responsable du raccordement terrestre, Réseau de Transport d'électricité, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, séance de Ranville, 23 avril 2013.

⁴⁰⁷ Entretien, échelle Régionale, 15 février 2012.

⁴⁰⁸ Entretien, échelle Régionale, 31 mai 2012.

Les élus sont présentés comme particulièrement importants dans le désamorçage des enjeux d'« acceptabilité ». Ils doivent traduire le projet national en une version intelligible pour le territoire, en mettant en avant les retombées économiques positives. Pour favoriser l'acceptabilité, l'intérêt général est traduit en intérêt régional. Les EMR sont incluses dans la construction de l'image de la Région, sur le versant de la communication. L'agence Aprim⁴⁰⁹, basée à Caen, s'occupe de créer le contenu des organes de communication du Conseil Régional (mais aussi de la Ville de Caen, de l'Agglomération de Caen la Mer, etc.). On retrouve des références à l'actualité des EMR quasiment dans chaque édition de *Reflète*, le magazine de la Région, mais aussi dans *Connexions, le magazine des acteurs du développement en Basse-Normandie*. *Connexions* reflète le domaine d'action de la Miriade, et les orientations techniques et politiques suivies par la Région en matière de recherche scientifique et d'« entreprises innovantes ». Les collectivités abordent la construction de l'acceptabilité comme un exercice de communication et de pédagogie :

« Parallèlement à ça il faut que la population locale, petit à petit, enfin l'ensemble des habitants, comprenne ce que c'est, donc on participe par exemple à la solitaire du Figaro qui est à Cherbourg, donc on va y participer, avec pour l'instant des outils pédagogiques pas forcément très adaptés parce qu'on a pas eu le temps d'y travailler, il faut être plus pédago, plus simple, là on est un peu trop institutionnels. Dans le plan de communication c'est là-dessus qu'on est en train de travailler⁴¹⁰. »

La communication à l'endroit des populations n'est pas, chronologiquement, la première mission investie par ONEM ; elle semble davantage être une nouvelle compétence à développer qu'une habitude. La temporalité de l'appel d'offres explique également ce « second temps » de la communication à destination du public. Maintenant que l'un des consortiums est lauréat, il est possible pour les collectivités de défendre son projet :

« Enquête-e échelle régionale : Mais c'est pas une crainte, je pense pas, mais bon c'est un sujet... Et le consortium est très très demandeur de l'appui des pouvoirs publics là-dessus quoi.

Enquêtrice : Pour favoriser l'acceptabilité ?

Enquête-e échelle régionale : Oui. Donc ils ont commencé à travailler pas mal avec Arromanches et les communes autour d'Arromanches, et pas les pêcheurs puisque le travail date depuis plusieurs années, et au niveau politique ils sont déjà

⁴⁰⁹ Au cours de la recherche, j'ai été interrogée par l'une de ses journalistes, Guilaine Barré.

⁴¹⁰ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

pas mal avancés avec les élus locaux. Maintenant ça va faire partie des sujets qu'il va falloir qu'on traite ensemble. Qu'ils traitent eux et que nous on organise peut-être aussi quelques trucs, quelques actions autour de ça.

Enquêtrice : D'accord. Plutôt des actions... qu'est-ce que vous envisagez ? Plutôt des actions de sensibilisation, d'explication ?

Enquêté-e échelle régionale : Ça, c'est eux qui vont le faire. Par contre on peut les aider à les faire. Et puis des témoignages, peut être aussi avoir la force de l'exemple, des témoignages du fait que certes il y a des impacts, mais ils sont pas tous négatifs quoi. Ce que va faire le colloque au mois de juin. Ce qui est dommage c'est qu'au colloque les contestataires, les opposants ne souhaitent pas venir...⁴¹¹ »

Les enquêtés présentent l'action des élus et des services des collectivités comme complémentaire des concertations menées par les consortiums. L'apport des élus régionaux se concentre notamment sur les questions liées au classement des plages du débarquement à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) que certains craignent de voir rendu impossible par la construction du parc éolien. Peu investie par les développeurs, la concertation avec les acteurs de la mémoire semble « déléguée » aux élus régionaux. Elle s'inscrit donc dans leurs relations, qui sont marquées par des négociations autour de l'implantation des industriels et de la création d'emplois locaux.

La préoccupation du CRBN pour l'acceptabilité sociale découle de cette volonté de mettre en forme la Région de façon attractive. Elle se préoccupe des potentiels freins au développement, quitte à se positionner en première ligne face aux oppositions, notamment en organisant ses propres concertations *via* Ports Normands Associés. Le développement potentiel des EMR implique donc que le CRBN organise des espaces dans lesquels est définie cette acceptabilité souhaitée, le plus emblématique étant la conférence « Les EMR, et vous » organisée par l'IRD2 en juin 2012. Ces rencontres où sont rassemblés de très nombreux acteurs régionaux permettent la coproduction et la mise en œuvre immédiate d'une vision commune de l'acceptabilité « positive », telle que la définit alors Jean-Louis Bal, président du syndicat des énergies renouvelables (SER) : résolution des conflits d'usage, recherche d'une appropriation collective et positive, transparence sur les études d'impact, retombées socio-économiques⁴¹². Son corollaire « négatif » est le désamorçage simultané des oppositions, notamment par la

⁴¹¹ Entretien, échelle régionale, 10 mai 2012.

⁴¹² Rencontres « les EMR et vous », Université de Caen, juin 2012.

mise en discours de l'absence des opposants⁴¹³ et de leurs revendications présumées, et plus largement des raisons des oppositions. L'objectif affiché est l'orientation des conduites « citoyennes », qui passe par l'« éducation » et la « formation », mais aussi de celles qui ont cours dans l'espace privé : « il faut que les gens acceptent de vivre dans une maison plus petite, et pas en t-shirt » s'exclame le vice-président du Conseil Général de la Manche à l'issue de la journée.

4.2.1. Pêche et sécurité maritimes

Les professionnels de la pêche comptent parmi les acteurs les plus affectés dans leurs usages professionnels par la présence d'un parc éolien. Se présentant comme les acteurs « historiques » de la mer, les représentants des professionnels font publiquement état du fait que leurs zones de pêche se sont considérablement rétrécies en même temps que les réglementations et les usages maritimes se sont démultipliés (Zones Natura 2000, extraction de granulats, clapage des boues de la Seine, trafic maritime...). L'exploitation des EMR vient s'ajouter aux usages existants pour réduire encore un peu plus les espaces où ils sont autorisés à pêcher. Ce rétrécissement des espaces de pêche est mis en avant par le comité des pêches comme le problème principal des pêcheurs vis-à-vis des énergies marines. Même temporairement, les déplacements de navires privés de leurs zones de pêche entraîneraient un partage obligatoire de zones de plus en plus petites, et des conflits entre professionnels de la pêche. Le Comité des pêches mobilise souvent une présentation qui s'appuie sur une carte mettant en évidence la multiplication des usages et des restrictions dans l'espace Manche. Cette carte permet aussi de faire valoir le fait que les parcs du premier appel d'offres et de l'AMI sont les seuls qui seront acceptés par les pêcheurs du territoire Bas-Normand.

En termes de représentation, le monde de la pêche bas-normand est structuré, par échelles de territoire. Le comité des Pêches Régional de Basse-Normandie dépend du comité national des pêches, et surplombe les deux comités départementaux de la Manche et du Calvados. Dans le Calvados lui-même, le comité des pêches a trois antennes locales, situées dans les principaux ports de pêche que sont Honfleur, Port en Bessin et Grancamp-Maisy. Au total, pour la Basse-Normandie, ces comités représentent environ 2000 marins sur 500 navires et 300 pêcheurs à pied professionnels. Il s'agit de pêche artisanale, avec des navires de moins de 25 mètres qui pratiquent principalement la petite pêche et la pêche côtière. La Basse-Normandie est une

⁴¹³ L'absence à une réunion à laquelle ils ne sont pas conviés, et lors de laquelle ils auraient été minoritaires, est caractérisée comme « politique de la chaise vide » et sert à leur discrédit.

région importante en termes de pêche de coquillages de France, en particulier de Coquilles Saint-Jacques. En Basse-Normandie, les personnes qui représentent les pêcheurs dans les réunions rassemblant les institutionnels et les entreprises, mais aussi au cours du débat public, sont Daniel Lefèvre, le président du Comité Régional, et Béatrice Harmel sa vice-présidente. Il transparaît lors de ces réunions, et lors d'un entretien mené avec Daniel Lefèvre, que les consortiums et les représentants des pêcheurs sont depuis longtemps en discussion, depuis une période bien antérieure à la promulgation du premier appel d'offres. En effet, une première zone avait été définie par les pêcheurs et deux groupes, l'un emmené par WPD, l'autre par GDF-Suez, les négociations aboutissant à une zone de 30 km² à 40 km², et 50 éoliennes implantées. L'appel d'offres implique de recommencer les négociations. Les pêcheurs associent les projets de parc avec les éventuels emplois industriels à terre. Ainsi Daniel Lefèvre relate : « nous on les appelle consortium Alstom et Areva, c'est bien plus simple ». Le choix d'Areva d'implanter ses usines au Havre marque la fin du soutien des pêcheurs au consortium porté par GDF-Suez et Areva : « on allait pas nous se faire hara-kiri dans des zones, pour qu'il n'y ait pas de retombées⁴¹⁴ ». Le sacrifice est donc consenti dans la mesure où l'emploi local connaît des retombées positives à terre. Ces négociations ont donc abouti à différentes choses : la faveur des pêcheurs donnée à Éolien Maritime France (le consortium rassemblant EDF, WPD, Dong et Alstom), pour le choix d'implantation qui ne couvre pas le gisement important de coquilles Saint-Jacques situé dans la zone prévue par l'État (une moindre emprise du parc), la création d'une cellule mixte (pêcheurs-maître d'ouvrage) de suivi de l'évolution du projet, pour s'assurer de maintenir la communication avant, pendant et après l'exploitation. Les relations entre le comité des pêches et WPD sont rendues visibles dans la manière dont les représentants du comité des pêches s'adressent à Brice Cousin de WPD lors du débat public par exemple :

« Bonjour et merci de me donner la parole. Béatrice Harmel, Comité régional des pêches. C'était juste un petit commentaire puisque tu nous as fait une présentation très bisounours, de ta relation avec les pêcheurs. Ça ne s'est pas passé aussi facilement que ça. Là c'était un peu trop...⁴¹⁵ »

Cette intervention permet de mettre en avant à la fois la dimension de proximité de la relation, à travers le tutoiement, l'emploi d'un lexique familier, mais aussi le fait de lui reprocher d'enjoliver son récit de la relation entre le consortium et les pêcheurs. Béatrice Harmel

⁴¹⁴ Entretien, pêche professionnelle, 11 juin 2012.

⁴¹⁵ Béatrice Harmel, vice-présidente du comité des pêches de Basse-Normandie, débat public sur le parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer, séance de Port-en-Bessin, 12 avril 2013.

positionne ainsi le comité des pêches comme entretenant de bons rapports avec le maître d'ouvrage du parc, mais aussi comme capable de se positionner dans un rapport de force. À la fois premiers impactés et force collective capable de se mobiliser et de créer de vrais blocages, les pêcheurs agissent et s'expriment différemment des autres acteurs du littoral, et sont également traités de manière différente par les parties prenantes.

Mais la pêche n'est pas qu'un secteur unifié ; tous les professionnels ne s'inscrivent pas dans les orientations politiques suivies par le Comité des Pêches ; la Conchyliculture se place quelque peu à part ; sans parler des pêcheurs de loisir, avec lesquels les rapports ne sont guère simples. La pêche de loisir, à pied et à bord de navires, est en effet largement pratiquée en Basse-Normandie. Ces pêches ne nécessitent pas de permis spécifique, hormis les autorisations de navigation pour les embarcations. Elles sont cependant encadrées par différents arrêtés aux niveaux national et départemental. La Délégation à la Mer et au Littoral, une section de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est en charge de la gestion de la pêche de loisir. Si tous les pratiquants de la pêche de loisir, en particulier les pêcheurs à pied, ne sont pas nécessairement dénombrables⁴¹⁶, la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer compte dix-huit associations adhérentes pour le département de la Manche⁴¹⁷ et huit pour le Calvados⁴¹⁸, le Comité de la Pêche Maritime de Loisir de la Manche regroupe quant à lui 23 associations et 3000 adhérents. Ces associations contribuent notamment à aménager des espaces en relation avec les autres usages pour la mise à l'eau des embarcations, à discuter les autorisations (ou interdictions) de pêche, ainsi qu'à sensibiliser leurs membres aux enjeux environnementaux.

La navigation de pêche, la navigation de plaisance ainsi que la navigation marchande font l'objet de dispositifs de sécurité maritime. Sous l'autorité du Préfet Maritime, c'est le CROSS (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) de Jobourg (situé sur la pointe est du Cotentin) qui coordonne, en plus des activités de gestion et de surveillance du trafic maritime, les actions de sauvetage au large. Les CROSS dépendent du ministère de l'Environnement et sont dirigés par les administrateurs des affaires maritimes. La SNSM est une association qui, sous la houlette des CROSS, s'occupe de secourir les bateaux en

⁴¹⁶ Ils sont cependant environ 2,5 millions en France, selon le MEEDE

⁴¹⁷ CD50, Barfleur, Barneville Carteret, Cotentin, Côte Ouest Créances, CPAG Granville, Mer Voile Pêche Granville, Omonville-la-Rogue, Portbail, Port Dielette, Port Racine, Querqueville, Roubaril, St Vaast - La Hougue, Urville Nacqueville, Landemer Montfarville, Vauville – Hague, Breteville sur Ay.

⁴¹⁸ Bernières sur Mer, Courseulles, Colleville Montgomery, La Lutine Luc sur Mer, Lion sur Mer, Saint-Aubin, Trip Normand Mondeville, Merville-Franceville.

difficulté. Principalement portée par des bénévoles (4500 dont 3500 sauveteurs embarqués), l'action de sauvetage au large est complétée par la surveillance des plages l'été par 1500 sauveteurs (rémunérés par les communes). La SNSM est financée à 24 % par l'État et les collectivités, et tire l'essentiel de son budget de dons. En Basse-Normandie, la SNSM compte une délégation dans chaque département littoral, et respectivement 20 et 22 stations de sauvetage dans la Manche et le Calvados. La présence et l'impact des projets EMR impliquent des transformations dans les pratiques des acteurs de la sécurité maritime, notamment en raison des risques que ces ouvrages sont susceptibles de présenter (collision), mais également à cause des possibles interférences radar créées par les éoliennes.

4.2.2. Associations et groupes militants

Le paysage associatif et militant mobilisé autour du développement des EMR est composé de différents types de structures (qui peuvent avoir le statut association loi 1901) : du petit groupement local d'individus au budget symbolique, au groupement d'entreprises, en passant par des structures parapubliques. Ces structures ne sont pas concernées au même titre par le développement EMR : cette section rassemble les groupes opposés au nucléaire (qui peuvent soutenir ou s'opposer au développement EMR), des associations dont l'objet est la sauvegarde et/ou l'étude de l'environnement, ou le « développement durable », des associations dont l'objet principal est l'opposition aux éoliennes, ou encore dont l'objet est présenté comme menacé par les projets (patrimoine paysager ou historique).

L'arrivée annoncée des EMR sur le territoire s'inscrit dans un contexte énergétique régional particulier. Le développement progressif de l'éolien terrestre rencontre des oppositions locales, notamment menées par des associations qui s'affilient pour la plupart à la Fédération Environnement Durable⁴¹⁹. Les plus médiatisées concernent la possible implantation d'éoliennes à proximité du Mont Saint Michel (en 2009). Toutefois, la production d'origine éolienne reste faible : de 2008 à 2012, le parc installé passe de 81 MW à 222 MW, et reste à moins de 300MW en 2014 (ce qui classe la Basse-Normandie parmi les régions faiblement équipées en éolien). Mais surtout, la production électrique en Basse-Normandie est presque exclusivement d'origine nucléaire *via* la centrale de Flamanville, située au Nord du Cotentin. En 2012, 96 % de l'électricité produite en Basse-Normandie était d'origine nucléaire⁴²⁰. La

⁴¹⁹ Présentée ci-après.

⁴²⁰ Le reste étant principalement d'origine éolienne terrestre, les autres sources (thermique fossile et renouvelable, hydraulique, photovoltaïque) intervenant pour moins de 0,5 %.

région est excédentaire (comme huit autres régions françaises) : sa production correspond à environ 1,75 fois sa consommation⁴²¹. Avec l'usine de retraitement de déchets nucléaires de La Hague, et l'EPR en construction, l'industrie du nucléaire représente une part très importante du bassin d'emploi de la région de Cherbourg. L'industrie nucléaire et le développement du réseau électrique qui en découle suscitent des oppositions locales visibles, autour de la construction de la nouvelle ligne THT Cotentin Maine parmi les plus récentes notamment. Certaines associations opposées au nucléaire mettent en avant les renouvelables, et à ce titre les EMR, comme une alternative au nucléaire, mais elles ne sont pas majoritaires.

Deux organisations de défense de l'environnement fortement marquées par leur implication dans la lutte antinucléaire se distinguent l'une de l'autre dans leur positionnement vis-à-vis des EMR : Greenpeace France, et les Robins des Bois (fondée par Jacky Bonnemains après son exclusion de Greenpeace.) Greenpeace a amplement communiqué contre les différentes implantations de sites nucléaires en Nord Cotentin, en particulier contre l'EPR de Flamanville. Dans le même temps, Greenpeace défend le principe des énergies renouvelables, et inclut les EMR dans ses scénarios de transition énergétique. Cependant, hormis une apparition remarquée du Rainbow Warrior III dans le port de Cherbourg en avril 2014 au moment où se tenait Thetis, salon consacré aux EMR, assortie de communication dans les médias appuyant leur développement, Greenpeace France ne s'exprime qu'à peine sur les projets EMR concrets. Les Robins des Bois, association fondée en 1985, inclut dans son action contre l'exploitation et l'industrialisation de la mer, un réquisitoire contre les « usines offshore » qui auraient une fonction de « cheval de Troie » amorçant une exploitation débridée des ressources marines. Après avoir exprimé un avis négatif lors de l'enquête publique concernant le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, l'association fait partie des cosignataires du recours déposé contre la construction des parcs auprès de la cour administrative d'appel de Nantes en octobre 2016.

Les associations « de protection de la nature » montrent également leur intérêt pour les développements EMR. Une partie d'entre elles sont affiliées à France Nature Environnement, une fédération française d'associations de protection de la nature et de l'environnement. Fondée en 1968 sous le nom de « Fédération française des sociétés de protection de la nature », elle regroupe 3500 associations au sein de 80 « organisations adhérentes ». France

⁴²¹ Toutes les données sur la production installée en Basse-Normandie proviennent des bilans annuels nationaux et régionaux produits par Réseau de Transport d'Électricité – à partir de 2015, les données sont regroupées pour les deux Normandie, ce qui ne permet pas de comparaison avec les années antérieures : https://www.rte-france.com/sites/default/files/be_regional_2012_basse-normandie.pdf, consulté le 26 décembre 2017.

Nature Environnement défend une position pro-EnR : « Nous participons à la transition énergétique, synonyme de réduction de la consommation d'énergie, sortie des énergies fossiles et du nucléaire et développement des énergies renouvelables. ⁴²²» Le GRAPE (Le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement), membre de FNE, exerce une veille sur les projets d'aménagement du territoire, et intervient notamment sur le plan juridique. Fort de six salariés, il pilote aussi l'« Espace Info Énergie », proposant informations et sensibilisation sur le thème de l'énergie aux particuliers, notamment en ce qui concerne la construction, la rénovation, les économies d'énergie, les énergies renouvelables. Le GRAPE entretient des partenariats avec des associations : FNE, le CREPAN, le Graine BN (Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) et Familles Rurales BN⁴²³ ; mais aussi avec des institutions : la Région, l'Ademe, les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la DREAL, la DRDJSCS Normandie⁴²⁴, et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Des représentants du GRAPE participent aux différentes enquêtes publiques sur les projets EMR, ainsi qu'au débat public sur le parc éolien de Courseulles, émettant des réserves et des préoccupations. Le GRAPE fait partie des associations déposant un recours contre la construction du parc éolien de Courseulles-sur-Mer en octobre 2016⁴²⁵. Le CREPAN (Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie), affilié également à FNE, relaie les positions de celle-ci, notamment au cours du débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, notamment sous la forme de cahier d'acteur⁴²⁶. Le CREPAN se prononce (avec FNE) comme « plutôt favorables pour des raisons de nécessité urgente de transition énergétique. ⁴²⁷» Le CREPAN s'est donné des missions de concertation avec les institutions, d'assistance juridique, de promotion des technologies propres et des EnR, de pédagogie, de sensibilisation et de formation, de préservation de la nature. En plus des huit salariés, des représentants du CREPAN siègent dans de nombreuses instances consultatives aux niveaux

⁴²² *Qui sommes-nous ?*, <http://www.fne.asso.fr/qui-sommes-nous>, consulté le 4 septembre 2017.

⁴²³ Une association à l'objet très large, synthétisé en « promouvoir les personnes, les familles et leur lieu de vie, rural ou parfois péri-urbain », et propose notamment des services d'accueil des enfants en bas-âge et pour les loisirs. Elle comporte également un volet environnement, principalement consacré à la sensibilisation via l'organisation d'animations.

⁴²⁴ Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

⁴²⁵ Avec Belle Normandie Environnement, Robin des Bois, Vent de Colère, la Fédération Environnement Durable, la SPPEF et D-Day Heritage.

⁴²⁶ « En parfait accord avec FNE, notre fédération nationale, nous considérons le recours à l'éolien comme indispensable pour satisfaire la transition avec les énergies fossiles et fissiles. Le projet de Courseulles va dans le bon sens. Nous saluons en particulier la concertation très en amont avec la population bas-normande. » Cahier d'acteur du CREPAN, 14 juin 2013.

⁴²⁷ Bulletin associatif « les Éphémères du CREPAN », septembre-octobre 2016, <http://www.crepan.org/wp-content/uploads/2016/10/ZEF-Automne-2016.pdf>, consulté le 26 décembre 2017.

interrégional, régional, départemental et local, notamment le Comité de Bassin Seine Normandie, le Conseil Maritime de façade et à la Commission des Cultures Marines, le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional), la Commission de désignation des commissaires enquêteurs, mais aussi pour ce qui concerne le nucléaire le CLI AREVA La Hague, le CLI ANDRA (réunions de bureau, de groupe travail livre blanc et démantèlement), le CLI Flamanville et EPR en construction⁴²⁸. Le CPIE⁴²⁹ Vallée de L'Orne est une association d'éducation à l'environnement et au développement durable et de valorisation des territoires et des patrimoines. Son conseil d'administration comporte des représentants du conseil départemental, de la ville de Caen⁴³⁰, ainsi que d'autres associations, elle emploie 28 salariés, notamment à la Maison de la nature et de l'estuaire (Sallenelles) et au musée d'initiation à la Nature (Caen), dont elle a la gestion. Certains de ses membres sont présents lors d'évènements publics consacrés aux EMR. Le CPIE mène certains projets en partenariat avec FNE. Au niveau plus local, Les Amis du Platon, une association basée à Bernières sur Mer, et fondée autour de la défense d'un marais contre la construction d'un terrain de golf en 2012 exerce désormais sa vigilance sur le processus d'érosion affectant le littoral bernierais, ainsi que sur le projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer et en particulier son raccordement à la terre. Cette association est adhérente du GRAPE.

Les associations naturalistes focalisées sur la préservation d'un type d'animal en particulier sont également concernées par le développement des EMR. Ainsi, au niveau national, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) développe de multiples actions en relation avec l'énergie : participation à des groupes d'experts, à des instances de concertation, l'animation de réseaux (programme national « éolien biodiversité » avec l'ADEME, le MEDD, le SER/FEE), des partenariats avec des énergéticiens (dont EDF), le suivi de terrain et juridique. La LPO a une position générale favorable aux énergies marines, sous certaines conditions.⁴³¹ Pour autant, en 2017, elle se prononce contre le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, qui fait l'objet d'une consultation publique préalable en février 2017⁴³², et dont la localisation fait partie d'une zone Natura 2000. La LPO dispose d'une antenne normande, la LPO Normandie depuis

⁴²⁸ *Les représentations* / CREPAN, <http://www.crepan.org/les-representations/>, consulté le 5 septembre 2017.

⁴²⁹ Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

⁴³⁰ Qui subventionnent son action.

⁴³¹ « Si respect de la réglementation environnementale (dont évaluation environnementale du programme afférent) planification concertée, Études au cas par cas, suivis rigoureux en phase exploitation et adaptation au besoin. Fort besoin de recherche sur la biodiversité marine », Plateforme de positionnement de la LPO sur l'énergie, janvier 2016.

⁴³² <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-l-eolien-en-mer-au-a9430.html>, consulté le 26 décembre 2017.

le début des années 2000. Elle est basée à Rouen et dispose de trois salariés. Le Groupement Ornithologique Normand est une association plus ancienne (créée en 1972), forte d'une dizaine de salariés, de 200 observateurs et d'un millier d'adhérents. Son action principale est la production de données scientifiques, qui peuvent être mobilisées pour « alerter les responsables lorsque le patrimoine ornithologique est menacé ». Le GONm gère également des réserves, et se livre à des actions de sensibilisation et d'initiation à l'ornithologie. Le GONm, avec le bureau d'études biotope, a produit des études ornithologiques pour la société Éoliennes Offshore du Calvados⁴³³ visant à synthétiser les données ornithologiques sur la zone du parc et d'évaluer les impacts potentiels sur les oiseaux. Le GONm n'émet pas de position en faveur ou en défaveur des EMR. Pour les mammifères marins, c'est le Groupe Mammalogique Normand (membre du GRAPE, comme le GONm), qui a réalisé les études pour Éoliennes Offshore du Calvados. Fondée en 1978, l'association compte 3 salariés pour la Basse-Normandie. Comme le GONm, le GMN mène des activités de recherche et d'étude scientifiques, associées à des actions de protection, de coordination, de sensibilisation et d'information du public. Son étude n'aboutit pas à un positionnement en défaveur de la construction du parc éolien. Ce n'est pas le cas d'une autre association dont l'action se centre sur les mammifères marins, le Groupe d'Étude des Cétacés du Cotentin, fondé en 1997. L'activité du GECC, de ses deux salariés et de ses nombreux stagiaires et bénévoles, se concentre également sur le suivi et la production d'études scientifiques concentrées sur les mammifères marins, en particulier le Grand Dauphin, assorti d'activités de sensibilisation. Sans s'opposer sur le principe aux EMR, le GECC se dit « mécontent du traitement réservé à la question des mammifères marins » pour les deux parcs éoliens de Courseulles et Saint-Brieuc. Il exprime réserves et mécontentement dans des cahiers d'acteurs dans le cadre du débat public⁴³⁴.

⁴³³ Le consortium mené par EDF.

⁴³⁴ « Le GECC ne nourrit aucun a priori négatif concernant les Énergies marines renouvelables (EMR). Toutefois, s'il s'agit d'une énergie intéressante et peu polluante, le GECC se montre très inquiet et très critique quant au mode opératoire choisi pour mettre en place ce nouveau chantier énergétique. En 2013, le GECC a assisté à plusieurs débats publics sur la question et il a pu constater que les mammifères marins n'ont pas leur place dans les discussions relatives aux implantations de parcs éoliens en mer. Ces projets, en raison de la manne financière qu'ils représentent, se font généralement dans l'urgence, sans concertation ni discussion quant à un éventuel protocole d'étude pour évaluer leur impact sur les mammifères marins. Le GECC a le pénible sentiment qu'il est plus facile d'évincer les mammifères marins du débat des EMR, que d'assumer clairement le fait que de tels projets vont inmanquablement occasionner des dérangements chez ces animaux, et qu'il convient de faire face à cette réalité pour trouver des solutions efficaces et pertinentes afin d'amoindrir ces effets néfastes. » « Valeurs du GECC », <https://www.gecc-normandie.org/valeurs-du-gecc/>, consulté le 26 décembre 2017.

Deux associations d'un type différent sont également concernées par les développements EMR en Basse-Normandie. Il s'agit d'associations plus centrées sur le développement durable et les sciences et technologies que sur la nature : « Effet de Serre toi-même »⁴³⁵, et l'APDN (Association des Petits Débrouillards de Normandie). Créée en 2005 à Rouen, Effet de Serre toi-même ! se focalise sur le changement climatique et la transition énergétique, via des actions de sensibilisation et de « dialogue avec les instances clefs (les institutions de pouvoir politique, économique, médiatique, associatif) ». Ayant participé aux rencontres organisées par l'IRD2 à Caen (les EMR, et vous ?), Effet de serre toi-même se mobilise, avec FNE (dont elle est membre) et d'autres associations⁴³⁶, en faveur du parc éolien en mer de Fécamp et contre les recours déposés par d'autres associations, dans la presse et les débats publics. L'APDN est la branche locale d'une association nationale, les Petits Débrouillards. Créée en 1986, il s'agit d'un « réseau national d'éducation populaire à la science et par la science ». L'un des trois volets de son action est l'éducation aux transitions énergétiques. L'APDN participe également aux rencontres IRD2, mais c'est surtout la branche Bretagne qui s'investit dans la production de contenus pédagogiques et de temps de sensibilisation autour des EMR.

Les opposants à l'éolien choisissent également la forme associative pour s'organiser. Plusieurs associations ont pour objet principal, sinon exclusif, la mise en place d'actions d'opposition à l'éolien ou à l'hydrolien. Les associations opposées à l'éolien sont pour la plupart fédérées à l'échelle française et européenne. En Europe, l'EPAW (European Platform Against Windfarms) est forte de « 1277 organisations membres, de 31 pays principalement européens ». PULSE (Pour Un Littoral Sans Éoliennes) et la FED (Fédération environnement Durable), deux associations nationales y sont adhérentes. Cette dernière, créée en 2007, résume ainsi son objet : « La devise de la FED est simple : “l'acceptabilité sociale de l'éolien” est égale à zéro.⁴³⁷ ». Elles regroupent elles-mêmes des associations locales, comme « Vent de colère en Pré Bocage », dont le président, Hervé Texier, est le vice-président de la Fédération Environnement Durable et son relai pour la Basse-Normandie, qui compte cinquante-deux associations adhérentes. D'autres associations choisissent de s'impliquer en vertu de l'objet

⁴³⁵ Constituée de citoyens aux compétences multiples, Effet de serre toi-même ! a pour vocation de rassembler ceux qui souhaitent agir, sans plus attendre, pour anticiper les changements climatiques et contribuer à la transition énergétique

⁴³⁶ Le Crepan, Effet de Serre Toi-Même ! Enercoop Normandie, Demain l'Écologie en Mouvement et la Ligue de Protection des Oiseaux, *Le bras de fer se poursuit entre défenseurs de l'environnement au sujet du projet de parc éolien au large de Fécamp*, <http://www.paris-normandie.fr/actualites/politique/le-bras-de-fer-se-poursuit-entre-defenseurs-de-l-environnement-au-sujet-du-projet-de-parc-eolien-au-large-de-fecamp-CL6805206>, consulté le 6 septembre 2017.

⁴³⁷ <https://www.environnementdurable.net/index.htm>, consulté le 26 décembre 2017.

principal de leur association : paysages (Société Pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – SPPEF), mémoire du débarquement (Association Port Winston Churchill Arromanches, Associations d'anciens combattants). Elles peuvent alors adhérer aux associations d'opposition à l'éolien, qui proposent d'offrir un soutien logistique aux mobilisations locales. L'association Port Winston Churchill, à travers son président (et principal membre actif au moment du lancement de l'appel d'offres) décide de solliciter le soutien de la FED. La mobilisation contre les AMI hydroliens, dans le Cotentin, est moins importante. Des militants antinucléaires, comme le CRILAN (Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire), mettent en lien la construction des hydroliennes avec la construction de la liaison transmanche FAB. En décembre 2014, une manifestation s'y opposant a lieu devant la préfecture de la Manche. En 2017, une « naked race » est annoncée sur le réseau social Facebook, à l'initiative d'un exploitant de chambres d'hôtes situées à proximité du point d'atterrissage envisagé pour les fermes-pilotes. Elle vise à attirer l'attention sur la nécessité de protéger la Baie d'Écalgrain et sa plage, sans que les organisateurs se disent opposés au projet. La course sera finalement annulée et remplacée par un pique-nique, la préfecture ayant menacé les participants d'amendes pour exhibition⁴³⁸.

4.2.3. Élus et collectivités

Les collectivités locales et l'ensemble des acteurs dont les usages seront (même de manière légère) directement affectés par la présence physique d'une unité de production EMR font l'objet de cette section. La plus concrète d'entre elles étant le parc éolien *offshore* de Courseulles-sur-Mer, ce sont principalement les acteurs qui sont concernés par lui qui seront décrits ici. Les « simples citoyens », les riverains, ne font pas, avant le débat public, l'objet de dispositifs particuliers. La concertation orchestrée par les développeurs se concentre sur les élus locaux, qui servent ensuite de relais d'information vers leurs administrés. Hormis certaines associations liées à la mémoire du débarquement, qui publicisent leurs oppositions ou leurs inquiétudes, le tissu local « terrestre » reste presque coi.

Les maires des communes sont les élus locaux les plus concernés par les transformations induites par l'implantation d'un parc éolien. En effet, la commune littorale d'un parc éolien est destinataire d'une taxe acquittée par l'exploitant, dont le montant est fixé en prenant en

⁴³⁸ <https://www.lamanchelibre.fr/actualite-363125-insolite-hydroliennes-dans-la-manche-une-course-nue-pour-sensibiliser-la-population> ; https://actu.fr/normandie/auderville_50020/dans-hague-course-nudiste-annulee-pique-nique-prevu-la-place_11374266.html, consulté le 26 décembre 2017.

compte plusieurs paramètres au nombre desquels figure la distance séparant le littoral de la commune de l'éolienne la plus proche, ainsi que la population de la commune. Selon certaines estimations, cette taxe représente, pour les petites communes à faible budget, un apport annuel non négligeable. Cela contribue à faire des élus municipaux des interlocuteurs privilégiés pour les développeurs, car ils sont susceptibles de servir de relais et de faire valoir les avantages liés à la taxe auprès de leurs administrés. De manière plus générale, et en particulier dans la période antérieure au débat public, les maires des communes littorales ont pu servir de ressources d'information (qu'ils tenaient principalement des développeurs) pour les populations. Les maires entretiennent des contacts avec les développeurs depuis une date bien antérieure à la publication de l'appel d'offres par l'État. Toutefois, les riverains ne semblent pas investir outre mesure les maires comme relais d'information ; l'un d'eux fait état du faible intérêt montré par ses administrés à l'égard du futur développement, et évoque le nombre restreint de sollicitations qui lui ont été faites à ce sujet :

« Enquêtrice : Et vos administrés, quand ils viennent vous poser des questions, ou... »

« Enquêté-e élu local : alors je vais être franc, il y a très peu de personnes qui sont venues... Très peu, peut-être quatre ou cinq. Et en particulier des gens qui ont vue sur la mer directement⁴³⁹. »

En suivant les traces de l'atlas de l'Éolien en Mer publié par l'ADEME en 2009, on recense 29 communes littorales, entre Grancamp-Maisy à l'Ouest, et Ouistreham et l'embouchure de l'Orne à l'Est (voir Annexe). Les communes qui ont accueilli des séances du débat public ne sont pas toutes situées sur le littoral. On peut remarquer que leur Maire (ou une adjointe dans le cas de Caen) introduisait systématiquement les séances, la plupart du temps en termes enthousiastes. Il s'agit de Frédéric Pouille, maire de Courseulles-sur-Mer, Pierre-Albert Cavey, maire de Port en Bessin-Huppain, Jean-Luc Adélaïde, maire de Ranville, Philippe Onillon, maire de Ver-sur-mer, Maryvonne Mottin maire de Bernières-sur-mer, Patrick Jardin maire d'Arromanches, André Ledran maire de Ouistreham, et J.M.Gilles maire de Lion-sur-mer (précisons qu'il s'agit des maires au moment du débat public, entre mars et juillet 2013, et que nombre d'entre eux ne sont plus en fonction depuis les dernières élections municipales de 2014). Certaines communautés de communes littorales tentent également de se positionner pour répercuter sur les services qu'elles proposent les bénéfices de la taxe. Enfin citons le Pays du Bessin au Virois, association de maires, dont le directeur Vincent Lopez mène une

⁴³⁹ Entretien, élu local, 14 mai 2013.

équipe très investie dans la recherche et la communication sur les EMR auprès des populations et des élus. Ils sont notamment à l'origine de diverses brochures d'information.

4.2.4. Riverains et activités économiques

Ceux qui sont, pour une part importante, représentés par les élus locaux présentés plus haut font l'objet de cette section. S'ils sont ici classés selon leur lieu de résidence (riverain du littoral par exemple) ou leurs pratiques, il est fréquent de voir qu'un même individu peut appartenir simultanément à plusieurs catégories présentées ici (voire y ajouter celle d' élu local). Ainsi, la catégorie « riverain » est difficile à délimiter puisqu'elle ne prend en compte qu'un critère, celui de la résidence, qui à lui seul, ne serait suffisant pour caractériser un groupe social.

Comme nous l'avons lu à travers les mots d'un élu à la section précédente, les riverains semblent faire preuve d'un intérêt mitigé pour le futur parc éolien, comme, pour certains, d'un intérêt mitigé pour le littoral lui-même. Ce secteur du littoral, à l'ouest de l'Orne, ainsi que les communes qui le séparent de Caen, ont connu des installations de populations qui, voyant que les prix du logement augmentaient dans l'agglomération caennaise, ont trouvé des habitations plus abordables dans cette zone. Tournées vers la capitale bas-normande, ces populations n'ont pas nécessairement de lien particulier avec le littoral. D'autres riverains sont implantés depuis plusieurs générations, et continuent parfois d'habiter dans la commune même qui les a vus naître. Il semble qu'ils comptent parmi les plus investis dans les activités des communes, incluant celles qui sont liées au littoral.

La côte ouest du Calvados est également particulière de par le lieu de résidence principale de ses résidents secondaires. Si certains propriétaires de maisons en front de mer sont parisiens, anglais ou viennent de régions de France plus éloignées de la mer, certaines communes, comme Ver sur mer, sont marquées par une forte présence de résidents secondaires « locaux ». Ces personnes ont souvent leur habitation principale à Caen ou ses proches alentours et utilisent cette résidence secondaire très fréquemment le week-end, voire certains soirs de la semaine. Certains d'entre eux, interrogés, disent envisager de ne conserver que cette résidence une fois qu'ils auront atteint l'âge de la retraite. Les résidents du front de mer marquent une hostilité plus nette vis-à-vis de l'impact visuel que le parc serait susceptible d'avoir, mais aussi en lien avec les autres pratiques qu'ils développent (comme le nautisme).

D'autre part, dans certaines communes, ces résidents du front de mer font partie des ASA⁴⁴⁰ qui gèrent la digue devant leur propriété. Ce sont donc des acteurs qui agissent parfois collectivement et de manière concertée, ou du moins qui ne peuvent que difficilement faire l'économie de se connaître entre eux.

Les autres vacanciers viennent alimenter l'économie des hôtels, gîtes et campings présents le long de la côte. Les habitants du Calvados fréquentent cette partie du littoral, pour un après-midi à la plage comme pour des temps de vacances plus longs. Ils fréquentent, tout comme les riverains, les différentes structures proposant des activités de voile (écoles et clubs), de nautisme et de plongée. La côte est également l'hôte de la pratique de l'équitation, de la randonnée pédestre, de la pêche et de la chasse de loisir. Si les pratiquants des loisirs nautiques, affectés directement par la présence du parc, comme une contrainte pesant sur leurs activités, ont exprimé leurs craintes et leurs questionnements quant à leur avenir au sein du débat public, les autres loisirs ne s'appuyant pas sur la mer en tant que telle ont brillé par leur absence d'expression. Une exception notable dans le paysage des pratiquants ludiques de la bordure littorale est représentée par les clubs de plongée, qui ont pu se placer du côté des populations rétives à l'émergence du parc éolien *offshore* pour certains et pour d'autres dans une position de prestataire de services potentiel auprès du maître d'ouvrage.

4.2.5. Mémoire

L'ensemble des acteurs en lien avec la mémoire du débarquement du 6 juin 1944 fait ici l'objet d'une section spécifique. Il s'agit en effet d'une particularité historique de la Basse-Normandie, qui constitue un ressort capital de l'économie touristique de la région, amenant chaque année sur les côtes Normandes des milliers de visiteurs du monde entier. Ainsi, le « monde de la mémoire » rassemble des professionnels, employés des musées publics et privés, des cimetières et autres lieux de mémoire, des guides indépendants, mais aussi des associations d'anciens combattants, d'amis d'anciens combattants, de passionnés de matériel militaire, etc. Ces acteurs étaient présents en nombre à la séance du débat public organisée sur le thème de la mémoire à Arromanches en juin 2013. Si des protestations se sont élevées depuis l'étranger contre la construction d'éoliennes au large des plages du débarquement, l'opposition a surtout été portée localement par une association, l'association Port Winston Churchill d'Arromanches et un homme, son président, Gérard Lecornu. L'objet de

⁴⁴⁰ Associations Syndicales Autorisées.

l'association est, comme son nom l'indique, la sauvegarde du port artificiel d'Arromanches, « Port Winston », constitué de caissons de béton armé qui se dégradent au fil du temps. La construction du parc représente pour lui un sacrilège. L'association Port Winston a donc adhéré aux associations d'opposition à l'éolien, comme « Basse-Normandie environnement » (président Hervé Texier) et la « Fédération Environnement Durable » (présidée par Jean-Louis Butre). Avec la présence potentielle des éoliennes, Gérard Lecornu craint de voir les possibilités de classement du port et des plages au patrimoine mondial de l'Unesco s'évanouir. Cette crainte semble partagée par d'autres acteurs de la mémoire ; pour y faire face, les acteurs régionaux comme Laurent Beauvais multiplient les occasions de porter une parole qui se veut rassurante sur les chances maintenues de faire l'objet du classement.

4.2.6. Recours et actions d'opposition

Les opposants au parc éolien de Courseulles-sur-Mer sont faiblement mobilisés au moment du choix des lauréats de l'appel d'offres (avril 2012). Un an avant, fin avril 2011, l'association Port Winston lance, avec le soutien de la FED, une pétition pour s'opposer à la construction du parc, qui récolte environ 3000 signatures, appuyée par des actions de tractage sur le marché de Bayeux⁴⁴¹. Ils sont également présents à plusieurs séances du débat public⁴⁴². L'association Libre Horizon est créée en mai 2014. Basée à Meuvaines, entre Ver-sur-Mer et Arromanches, elle propose des lettres types pour participer à l'enquête publique (211 de ces lettres seront versées à l'enquête). Libre Horizon s'associe ensuite à d'autres associations pour déposer des recours contre la construction du parc. Il s'agit de Basse-Normandie Environnement Durable, Robin des Bois, le GRAPE, la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France), la Fédération environnement durable, Vent de Colère, et l'Association D-Day Heritage. Ces associations déposent en octobre 2016 un recours contre l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, puis en juin 2017, une plainte auprès de la Commission Européenne pour infraction au droit communautaire (commune aux opposants contre les parcs de Courseulles-sur-Mer, Fécamp, Le Tréport, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, et Noirmoutier). À la fin du même mois de juin, les associations déposent un autre recours contre l'arrêté préfectoral approuvant la concession d'utilisation du domaine public maritime. En octobre 2017, la cour d'appel administrative (CAA) de Nantes rejette le recours portant sur la

⁴⁴¹ Ouest-France, 7 mai 2011.

⁴⁴² Catherine Boutin, association PULSE (Pour un littoral sans éoliennes), Gérard Lecornu, association port Winston Churchill. Voir chapitres suivants.

loi sur l'eau. Les associations déposent alors, en décembre 2017, un pourvoi au Conseil d'État contre l'arrêté de la CAA de Nantes. En avril 2018, la CAA rejette le recours contre la concession d'utilisation du DPM. En mai, le Conseil d'État n'admet pas le pourvoi qui concerne la loi sur l'eau. Les associations déposent le mois suivant un pourvoi relatif à la décision de la CAA concernant la concession d'utilisation du DPM, qui sera rejeté plus d'un an après, à la fin du mois de juillet 2019. Au même moment, la Commission Européenne approuve les aides de l'État accordées au parc, rejetant de fait la plainte des opposants. Les actions de recours contentieux sont le mode d'action principal de ces associations d'opposants. Toutefois, celles-ci organisent une manifestation qui reçoit une certaine audience médiatique, à Arromanches, en avril 2017. Celle-ci ; à l'appel de Libre Horizon et de la FED, rassemble environ 200 personnes⁴⁴³.

Conclusion

Certains groupes d'acteurs sont fédérés au niveau national, régional et départemental, en plus de développer une action locale. Les regrouper permet alors de mettre en évidence la combinaison des niveaux de gouvernement. Les pêcheurs sont affectés à l'échelle locale, mais aussi à l'échelle nationale avec la promulgation d'appels d'offres comportant plusieurs projets de parcs différents, le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique. L'éolien *offshore* vient s'ajouter aux différentes contraintes qui restreignent les espaces de pêche. Les pêcheurs sont impliqués dans les temps de préparation du projet : à travers des rencontres répétées avec les développeurs, dans les concertations organisées par la préfecture, et dans la constitution d'une « cellule de liaison pêche », spécifiquement dédiée à la communication entre maître d'ouvrage et professionnels de la pêche. Les plus visibles en termes de conflits d'usage, les pêcheurs sont très souvent invités à s'exprimer, par l'intermédiaire de leurs représentants (Comités des pêches) au cours des événements qui touchent au projet. Ils évoquent également la façon dont la pêche est affectée par les EMR – et les autres usages – lors d'évènements plus larges, comme les assises du développement durable. La gestion des projets EMR finit par occuper un temps considérable du mandat des représentants des pêcheurs, sans nécessairement que ceux-ci puissent participer à la construction des espaces dans lesquels ils interviennent.

⁴⁴³ <https://www.lamanchelibre.fr/actualite-301007-pres-de-200-manifestants-contre-le-parc-eolien-arromanches>, consulté le 26 décembre 2017.

L'idée principale de cette partie est l'absorption de la contestation associative, via une recomposition des clivages. Au niveau national, les associations les plus médiatiques qui luttent contre le nucléaire, comme Greenpeace et le Réseau sortir du nucléaire défendent le développement des EMR, tandis que les Robins de Bois s'y opposent. Les militants antinucléaires plus radicaux sont quasiment absents du paysage. L'acteur émergent de la contestation est la Fédération Environnement Durable. Elle a pour seul objet l'opposition aux projets éoliens : malgré son intitulé, il ne s'agit pas d'une association de défense de l'environnement au sens habituel, et elle rassemble des adhérents d'horizons politiques divers. Au niveau local et régional, on recense de nombreuses associations de protection de l'environnement. Pour la plupart affiliées à France Nature Environnement, elles reprennent majoritairement les positions favorables aux EMR de leur fédération (très impliquée dans la production d'un discours favorable aux EnR de grande envergure). Cependant parmi ces associations, d'autres s'opposent aux projets, ce qui crée des conflits et des clivages au sein du réseau régional d'associations environnementales.

Les principales associations naturalistes, focalisées sur la protection de types spécifiques de faune (oiseaux, mammifères) sont sollicitées par les consortiums pour produire les études d'impact requises par l'appel d'offres. Ces études créent un cadrage précis qui contraint l'action et le discours public des associations ; elles ne critiquent pas publiquement les projets, tandis que des associations similaires n'ayant pas produit d'études dans ce cadre contestent leurs résultats et alertent des risques. Notons également qu'à l'échelle nationale, EDF En a débauché l'ancien président de la LPO Hérault pour le nommer directeur environnement. Le gouvernement de la critique environnementale s'exerce donc de manières différentes : en interne des fédérations associatives, via des « conflits d'intérêt » dus à la conduite des études d'impact ou, via un « pantouflage associatif », des associations vers l'entreprise privée.

Conclusion

La centralisation de la décision étatique, en ce qui concerne la production énergétique, est maintenue via l'élaboration des projets EMR. Les résultats des appels d'offres confortent les acteurs principaux de la production énergétique française dans leur place prépondérante, en particulier EDF. Cette analyse, formulée au chapitre précédent, rejoint les conclusions d'un article d'Aurélien Evrard et Romain Pasquier qui s'intéressent à la façon dont les projets EMR permettent de « Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France ». Ceux-ci mettent

également à jour un phénomène concomitant : qu'ils appellent une « territorialisation par le bas », produite par les acteurs locaux qui, d'après eux, mettent en place des stratégies d'appropriation des projets. À leur sens, les reconfigurations et les nouvelles coalitions d'acteurs, associant diverses échelles territoriales, à l'image de celle incarnée par ONEM, permettent aux acteurs territoriaux de faire coïncider les projets avec leurs propres logiques, et, « bien souvent, ces stratégies de réappropriation permettent aux acteurs politiques locaux de consolider leur leadership.⁴⁴⁴ » Ils concluent à la possibilité pour les collectivités territoriales de « participer pleinement à la formulation de la politique éolienne offshore⁴⁴⁵ ». Mon analyse va dans le sens de leur constat, en ce qui concerne l'émergence de nouvelles configurations d'action territoriale, supportées par un discours de recomposition de l'identité régionale intégrant la nécessité du développement des EMR *pour la Basse-Normandie*. Toutefois, à mon sens, la « gouvernance » pilotée par ONEM et les élus régionaux consiste non pas en une adaptation des projets au territoire, mais plutôt en une adaptation du territoire aux projets. Certes, la coalition d'acteurs permet aux acteurs territoriaux de se constituer comme interlocuteurs des industriels, mais ils restent exclus des relations entre ces industriels et l'État (à Paris comme au niveau régional) – même si l'embauche d'un haut fonctionnaire comme figure de proue d'ONEM vise à peser davantage dans les rapports de force. La rencontre avec les industriels permet surtout à ces derniers de transmettre aux collectivités leurs besoins, laissant ensuite à celles-ci le soin de proposer des financements, des infrastructures, et de mobiliser une offre de sous-traitance, de main d'œuvre et de recherche. Ces acteurs présents sur le territoire sont incités à se regrouper, et à orienter leur action pour correspondre aux besoins des industriels. La situation économique difficile des ports, du bassin d'emploi de Cherbourg, et l'exode des jeunes actifs appuient l'injonction faite au territoire de proposer une offre complète qui séduira les industriels et les incitera à implanter usines et sites d'essais en Basse-Normandie.

Les différentes concertations, menées par les consortiums et par l'État, contribuent également à orienter les acteurs du territoire, en les regroupant dans de multiples dispositifs. Les pêcheurs et les élus des communes littorales sont particulièrement concernés par ces dispositifs, ainsi que, dans une moindre mesure, certaines associations naturalistes. Spécificité régionale, les acteurs de la mémoire sont, pour certains d'entre eux, mobilisés contre le projet

⁴⁴⁴ Aurélien EVRARD et Romain PASQUIER, « Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France », *Gouvernement et action publique*, 2018, N° 4, n° 4, p. 88.

⁴⁴⁵ *Ibid.*

de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer. Les acteurs régionaux, et en particulier les élus, se consacrent à rassurer ces acteurs, notamment *via* la prise en charge de la candidature pour le classement des plages du débarquement au patrimoine de l'Unesco. À la fin de l'année 2012, seuls les acteurs « ordinaires » semblent peu impliqués dans la « mise en ordre de marche » de la Basse-Normandie.

Les acteurs de l'échelle régionale, État comme collectivités, identifient le débat public qui se tient de mars à juillet 2013 comme une étape importante dans la construction de l'acceptabilité des projets. Elle est également pensée comme un moment qui permet de vérifier la compatibilité du territoire avec les projets des industriels, de faire la preuve que ceux-ci vont pouvoir être mis en œuvre sans (trop) de contestation.

Avant 2013, à l'échelle locale des communes littorales proches du projet de parc éolien, on remarque que les riverains s'intéressent peu au projet, et, hormis certaines associations structurées autour de la mémoire du débarquement, ne forment pas de coalition produisant un discours public. Comment, dès lors, « l'appropriation », par des citoyens devenus « éco-citoyens », que les orateurs des réunions organisées par le CRBN appellent de leurs vœux, est-elle permise et produite ? Comment ces « publics lambda », ces « habitants » accèdent-ils à la controverse autrement qu'en tant qu'objets de discours ? Il semble que c'est ce que l'organisation du débat public est susceptible de permettre : tant l'appropriation que l'expression d'un consentement « actif » au développement des projets.

Chapitre V : Le débat public : un dispositif qui favorise les ingénieurs

Dans ce chapitre, je vais chercher à montrer en quoi le dispositif du débat public contribue à construire une hiérarchisation des positions propice au gouvernement de la critique. Dans les chapitres précédents, j'ai déjà mis en évidence le fait que les technocrates cherchent à maintenir leur hégémonie sur le système énergétique français. Celle-ci repose sur un gouvernement de la critique, qui évolue et se renouvelle, en mobilisant notamment la participation et l'acceptabilité sociale. Mais le gouvernement commence par une transposition des modes d'agir technocratiques à différentes échelles : en effet, si la centralisation et la verticalité des prises de décision ont cours, les grandes orientations énergétiques étant définies à l'échelle nationale, les projets EMR contribuent à amener les acteurs régionaux à se structurer et à s'auto-produire en un réseau compatible avec la réalisation espérée de ces projets. Cela passe par une transformation et une standardisation bureaucratique des pratiques, autant que par la mobilisation des groupes potentiellement critiques dans la préparation du projet. Dans ces temps préparatoires au projet, une partie du travail d'acceptabilité des projets EMR est donc effectuée par un réseau complexe d'acteurs, tant les porteurs de projet eux-mêmes que l'État et les collectivités. Ce travail se concentre sur les acteurs de la pêche (notamment à travers leurs représentants des comités des pêches régional et départemental), mais aussi sur les élus des communes littorales, les acteurs économiques et les associations environnementales, ainsi que, dans une moindre mesure, sur les acteurs de la mémoire du débarquement. Malgré la densité et la variété de ce réseau, un bon nombre d'acteurs reste à l'écart : il s'agit du « grand public », et plus spécifiquement des populations locales ou proches riveraines des projets. Le dispositif principal prévu par l'appel d'offres à destination de ce public est le débat public. En quoi celui-ci constitue-t-il un instrument de gouvernement spécifique à destination du « grand public » ?

Je propose donc d'examiner le débat public en tant qu'instrument, et particulièrement en quoi, comme le formulent Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, les dispositifs de débat public « déterminent en partie la manière dont les acteurs se comportent, créent des incertitudes sur les effets des rapports de force, conduisent à privilégier certains acteurs et intérêts et à en écarter d'autres, contraignent les acteurs et leur offrent des ressources ⁴⁴⁶ ».

⁴⁴⁶ Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALÈS (dirs.), *Gouverner par les instruments*, op. cit., p. 16.

Le débat public étant un espace construit autour de l'idée de délibération et centré sur la parole. Pour l'analyser, je me concentre ici sur les conditions de production de cette parole : l'organisation de l'espace, les règles du dispositif qui visent à la permettre et à l'encadrer. Cette analyse repose sur une observation directe de l'ensemble des séances du débat public sur le projet de parc éolien de Courseulles-sur-mer.

Pour identifier les groupes d'acteurs qui sont privilégiés par ce dispositif, je m'appuie dans un premier temps sur un comptage des mots prononcés par l'ensemble des participants au débat, à partir des retranscriptions intégrales des échanges, que je code par type d'acteur, position dans la salle ou à la tribune, sexe, et type d'intervention. Cela me permet de produire une représentation statistique du partage de la parole, et d'identifier les groupes ou les acteurs qui sont alors favorisés, en termes quantitatifs.

L'analyse qualitative, mobilisant à la fois l'observation et les retranscriptions me permet alors de saisir ce qui, dans la manière dont le dispositif est défini et produit par ceux qui le conçoivent (la Commission Nationale du Débat Public, et ses représentants au sein du débat, les membres de la commission particulière), contribue à justifier cette répartition inégale de la parole, et à produire des comportements qui la construisent.

Cette méthodologie s'appuie sur le foisonnement de travaux sur la participation, mais, en particulier sur les travaux qui mobilisent le genre⁴⁴⁷ comme analyseur des rapports de pouvoir⁴⁴⁸. Ces travaux proposent des outils spécifiques qui permettent particulièrement

⁴⁴⁷ La définition du genre que j'emploie ici correspond à celle proposée par Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat et Alain Vilbrod : « Par genre, nous entendons le processus de construction sociale de la différence des sexes, en tant qu'il est producteur à la fois de différence et de hiérarchisation sociales. [...] Le concept de genre [...] permet d'analyser comment le social produit et reproduit les catégories de sexe comme éléments structurants et hiérarchisés des sociétés humaines (Mathieu, 1991). En ce sens, le genre n'est pas seulement un produit de la socialisation qui conduit à intérioriser des rôles de sexe différenciés, c'est un principe d'organisation sociale. Pour autant, le genre ne constitue pas un système immuable. La division sexuelle du travail en particulier découle de rapports sociaux de sexe socialement et historiquement situés (Kergoat, 2000). Le concept de rapports sociaux de sexe met l'accent sur les tensions qui opposent le groupe social des femmes et le groupe social des hommes autour d'un enjeu, en l'occurrence le travail et ses divisions. Ces tensions introduisent une dynamique et sont potentiellement porteuses de changement. » dans Yvonne GUICHARD-CLAUDIC, Danièle KERGOAT et Alain VILBROD (dirs.), *L'inversion du genre : quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2008, 401 p.

⁴⁴⁸ Marion PAOLETTI, Sandrine RUI et Loïc BLONDIAUX, *Participations. La démocratie participative a-t-elle un sexe ?*, Bruxelles, Belgique, De Boeck, DL 2015, 2015, 257 p. Anna JARRY-OMAROVA, « Le genre de la participation citoyenne à Sevran (Seine-Saint-Denis) », *Participations*, 2017, n° 18, pp. 177-204 ; Yves RAIBAUD, « La participation des citoyens au projet urbain : une affaire d'hommes ! », *Participations*, 21 septembre 2015, n° 12, pp. 57-81 ; Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, Belgique, De Boeck, coll. « Ouvertures politiques », 2012, vol.1/, 357 p ; Catherine ACHIN, « Un « métier d'hommes » ? », *op. cit.* ; Catherine ACHIN, Elsa DORLIN et Juliette RENNES, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, 17 septembre 2008, n° 31, pp. 5-17.

d'appréhender les dimensions du pouvoir qui ne sont pas immédiatement explicites, et de lire les situations d'inégalité (et pas uniquement celles qui ne concerneraient que les hommes et les femmes). À mon sens, le genre est d'autant plus pertinent dans ce cas que, comme on l'a vu dans le deuxième chapitre, les technocrates acteurs de l'énergie sont caractérisés par leur position de classe, de race, mais aussi de genre. À mon sens, leur masculinité fait partie de leur ethos professionnel. Dès lors, tenter de lire le débat public à l'aide de la sociologie du genre dans l'espace professionnel permet également de saisir la manière dont le dispositif débat public contribue à favoriser certains acteurs.

Ce chapitre s'organise en trois temps : d'abord, je présente le débat public, son organisation spatiale, temporelle, sa fréquentation, et la répartition du temps de parole. J'analyse également la manière dont le débat est défini par les acteurs qui lancent et annoncent le débat : la Commission Particulière du Débat Public, mais aussi le maître d'ouvrage⁴⁴⁹. La seconde partie du chapitre se concentre sur la manière dont la figure du maître d'ouvrage est définie, à la fois par lui-même, mais surtout par les autres acteurs, en particulier par la CPDP. La troisième partie, à l'aide d'une focalisation sur la présidente de la commission du débat public, permet de comprendre quels sont les ressorts de la construction de la figure du maître d'ouvrage, et la manière dont elle conditionne les échanges.

⁴⁴⁹ « Le « maître de l'ouvrage » est le pouvoir adjudicateur pour le compte duquel les travaux sont exécutés. Lorsque le marché est conclu par une entité adjudicatrice, les dispositions applicables au pouvoir adjudicateur s'appliquent à l'entité adjudicatrice. », c'est-à-dire en l'occurrence le consortium Éolien Maritime France, constitué, au moment du débat de EDF, WPD et Dong Energy. Cependant, par extension, Alstom (qui construit les éoliennes) est également inclus dans l'expression « maître d'ouvrage ». RTE est le maître d'ouvrage du chantier de raccordement du parc à la terre. Cependant, il n'est pas contraint par l'appel d'offres, et intervient « spontanément » dans le débat. Le maître d'ouvrage est donc distinct du maître d'œuvre : « Le « maître d'œuvre » est la personne physique ou morale, publique ou privée, qui, en raison de sa compétence technique, est chargée par le maître de l'ouvrage ou son mandataire, afin d'assurer la conformité architecturale, technique et économique de la réalisation du projet objet du marché, de diriger l'exécution des marchés de travaux, de lui proposer leur règlement et de l'assister lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement. » Les éléments de définition sont extraits de « Arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ». <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021089735&categorieLien=id>, consulté le 26 décembre 2017.

5.1. La CPDP du projet éolien *offshore* de Courseulles-sur-Mer : un espace de débat fréquenté mais contraignant, reproduisant différentes inégalités

Le dispositif de débat public est défini par la loi dite Barnier de 1995⁴⁵⁰, qui crée également la Commission Nationale du Débat Public, laquelle est chargée d'organiser les débats. Jean-Michel Fourniau, dans le *Dictionnaire de la Participation*, reprend les éléments principaux de la loi pour fournir cette définition de synthèse du débat public :

« Dispositif de démocratie participative institué par la loi et mis en œuvre par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur les grands projets ou politiques dont elle est saisie en raison de leurs forts impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire. La Commission particulière du débat public (CPDP) qui a organisé le débat public pendant 4 à 6 mois établit le compte rendu de l'ensemble des échanges qui ont eu lieu, et la Commission nationale en tire un bilan. Les commissions sont neutres et ne donnent pas d'avis sur le projet soumis à examen public, mais publient, à l'issue du débat, leur compte rendu et bilan qui synthétisent les avis du public et des parties prenantes. Trois mois plus tard, le décideur doit rendre sa décision en explicitant ce qu'il prend ou non en compte du débat public.⁴⁵¹ »

Le débat public n'est donc pas une instance décisionnelle, dans le sens où l'avis du public est strictement consultatif. La tenue d'un débat public est requise par l'appel d'offres. Deux parties sont en réalité contraintes par l'ouverture de cette procédure : la CNDP, et le maître d'ouvrage (MO)⁴⁵². Celui-ci doit saisir la commission en vue de l'organisation d'un débat

⁴⁵⁰ « Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement », *op. cit.*

⁴⁵¹ Jean-Michel FOURNIAU, « Débat Public », in Illaria CASILLO, Jean-Michel FOURNIAU, Catherine NEVEU, Rémi LEFEBVRE, Loïc BLONDIAUX, Denis SALLES, Francis CHATEAURAYNAUD et Rémi BARBIER (dirs.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, p.

⁴⁵² « Le « maître de l'ouvrage » est le pouvoir adjudicateur pour le compte duquel les travaux sont exécutés. Lorsque le marché est conclu par une entité adjudicatrice, les dispositions applicables au pouvoir adjudicateur s'appliquent à l'entité adjudicatrice. », c'est-à-dire en l'occurrence le consortium Éolien Maritime France, constitué, au moment du débat de EDF, WPD et Dong Energy. Cependant, par extension, Alstom (qui construit les éoliennes) est également inclus dans l'expression « maître d'ouvrage ». RTE est le maître d'ouvrage du chantier de raccordement du parc à la terre. Cependant, il n'est pas contraint par l'appel d'offres, et intervient « spontanément » dans le débat. Le maître d'ouvrage est donc distinct du maître d'œuvre : « Le « maître d'œuvre » est la personne physique ou morale, publique ou privée, qui, en raison de sa compétence technique, est chargée par le maître de l'ouvrage ou son mandataire, afin d'assurer la conformité architecturale, technique et économique de la réalisation du projet objet du marché, de diriger l'exécution des marchés de travaux, de lui proposer leur règlement et de l'assister lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement. » Les éléments de définition sont extraits de « Arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux », *op. cit.*

portant sur son projet, puis, à l'issue de la tenue du débat, rendre public un avis. Cet avis peut être de trois types : poursuite du projet en l'état, poursuite du projet avec des modifications ou abandon du projet. Une fois saisie, la CNDP nomme un ou une président·e, qui constitue une commission particulière – CPDP. Celle-ci est donc tenue d'organiser le débat, puis de rédiger un compte-rendu des échanges, mais « la Commission nationale du débat public et les commissions particulières ne se prononcent pas sur le fond des projets qui leur sont soumis.⁴⁵³ » Ce compte rendu est ensuite rendu public et adressé au maître d'ouvrage, et peut servir de base à la rédaction de l'avis du MO.

5.1.1 Un espace très fréquenté mais un accès à la parole inégal

Dans cette première partie du chapitre, j'interroge la manière dont la CPDP organise le débat. Elle décide de l'agencement spatial des réunions. Je commence donc par montrer que l'espace du débat public est divisé en différentes zones auxquelles correspondent des groupes, et des rôles. Ces zones sont au nombre de trois : la tribune, là où siègent la CPDP, le maître d'ouvrage, et les invités ponctuels, la salle, où s'assied le public, et l'espace interstitiel, depuis lequel on ne peut pas prendre la parole⁴⁵⁴.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021089735&categorieLien=id>. consulté le 26 décembre 2017.

⁴⁵³ Article L121-1 du Code de l'Environnement.

⁴⁵⁴ Plus de photos des espaces décrits sont présentées en annexe de ce travail.

Figure 3 : Débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, séance de Ver-sur-Mer (29 avril 2013)
Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies



La CPDP organise également les différents temps du débat : la succession des séances (les onze séances du débat sont organisées dans différentes villes, avec une succession de thèmes et de modalités de réunions différentes, pendant cinq mois) et la succession des temps au sein des séances elles-mêmes. Elle évalue la fréquentation du débat en procédant à des comptages des participants et de leurs temps de parole. On peut d'ores et déjà mettre à jour des inégalités qui résultent de ces découpages : à travers le décompte précis des mots prononcés par chaque participant-e, je montre que le dispositif débat public, dans le cas du projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer, offre un temps de parole très différent selon qu'on est placé à la tribune ou dans la salle, et selon qu'on est un homme ou une femme, tandis que les personnes non-blanches sont absentes de l'espace de la parole. Cette répartition inégalitaire va dans le sens d'un dispositif principalement consacré à la production d'une information produite par le maître d'ouvrage et destinée au public, davantage que comme un espace d'expression du public.

Le débat public se divise en trois espaces qui induisent des rapports à la prise de parole distincts : la salle qui accueille le « public », les allées et la régie depuis lesquelles on n'accède

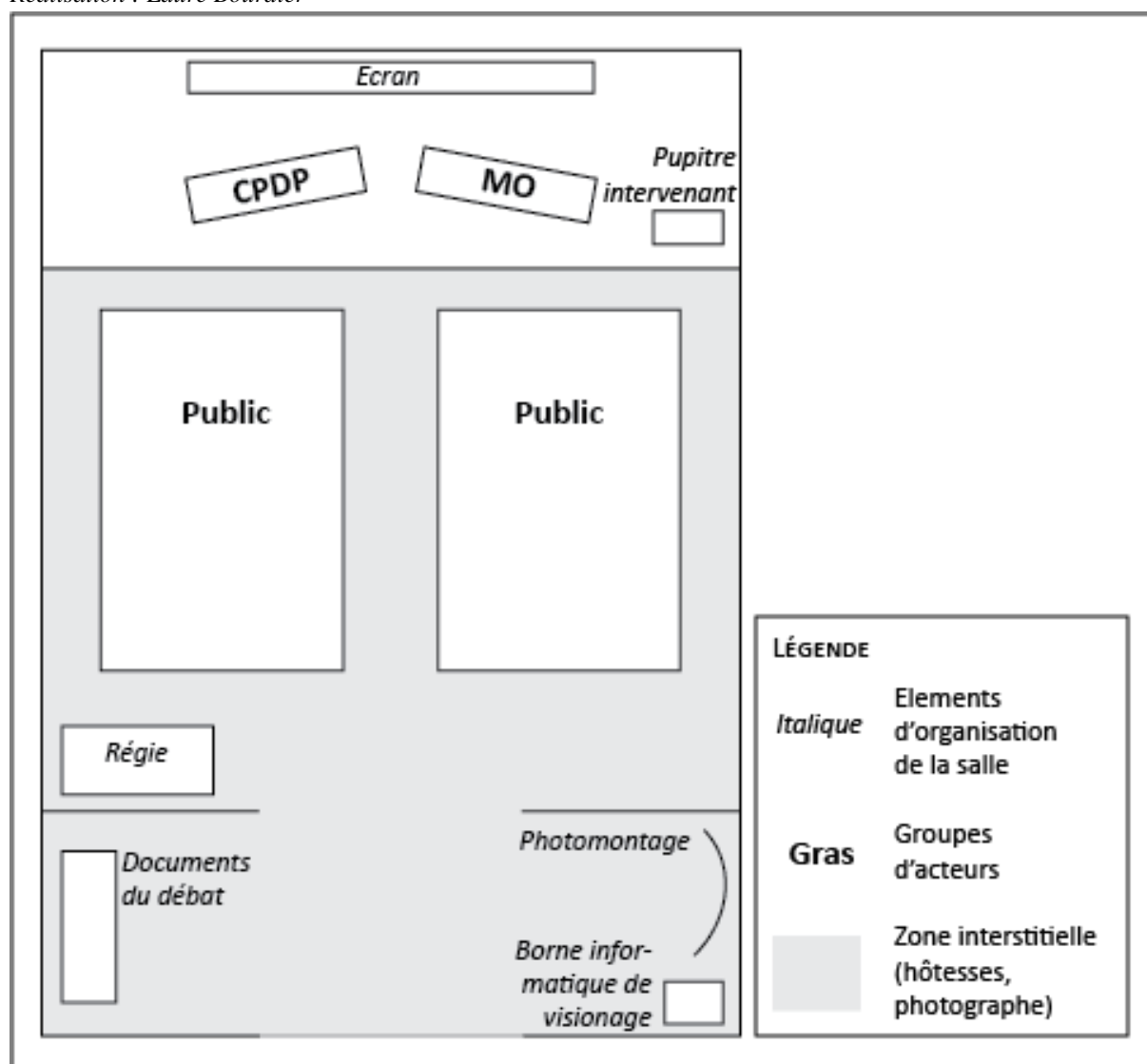
pas à la parole⁴⁵⁵, et la tribune, à laquelle siègent systématiquement les membres de la CPDP, ainsi que d'au moins trois représentants du maître d'ouvrage (jusqu'à cinq) auxquels s'ajoutent, pour neuf des onze séances, d'autres intervenants⁴⁵⁶. Les membres de ces deux dernières catégories, peuvent pour certains être situés soit à la tribune, soit dans la salle parmi le public en fonction des séances. La tribune offre une situation privilégiée pour prendre la parole, près de 80 % des mots étant prononcés depuis cet espace (je détaille plus amplement la répartition de la parole plus bas, voir figure 6 à 8).

L'espace des séances est organisé de la même manière lors de chaque séance, et adapté en fonction de la dimension et de la configuration de chacune des salles prêtées par les communes. Les différences sont suffisamment minimales pour proposer une description qui corresponde à chacune des séances. L'espace du débat public peut être divisé en trois : la tribune, la salle (les sièges sur lesquels s'assied le public), et un troisième espace constitué des travées de circulation autour du public et devant la tribune ainsi que la régie.

⁴⁵⁵ Les allées et la régie sont occupées par le secrétariat de la CPDP, les prestataires pour la CPDP, les hôtesse d'accueil, les photographes et les journalistes.

⁴⁵⁶ Ceux-ci sont susceptibles de siéger à la tribune aux côtés du maître d'ouvrage, ou de venir faire une intervention en se tenant au pupitre placé d'un côté de la tribune.

Figure 4 : Disposition générale de la salle, Débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)
Réalisation : Laure Bourdier



Aux trois espaces correspondent trois régimes de parole différents : c'est à la tribune qu'est régulée la parole et que l'on s'exprime le plus et le plus longtemps, dans la salle on demande la parole et on se la voit accorder, enfin les personnes présentes dans le troisième espace ne prennent pas la parole du tout. La tribune est surélevée, et divisée en deux tablées munies de micros et de porte-noms : d'un côté la CPDP (cinq personnes pour la majorité des séances), de l'autre le maître d'ouvrage (souvent au moins quatre personnes), auxquelles viennent parfois s'ajouter d'autres intervenants lors des séances thématiques. La tribune comporte également un pupitre où les intervenants ponctuels programmés par la CPDP sont invités à s'exprimer⁴⁵⁷. Derrière la tribune, un grand écran permet de projeter les présentations des

⁴⁵⁷ Ces deux dernières catégories sont regroupées dans un tableau présenté en annexe. Il s'agit de six représentants de l'État (Préfets, MEDDE, services déconcentrés), deux représentants de RTE, six représentants des usages maritimes (pêche, sauvetage en mer, nautisme), trois représentants de Ports Normands Associés, la

différents intervenants. Hormis Claude Brévan, la présidente de la CPDP, et Mireille Leteur, membre de la CPDP, seule une femme siège à la tribune pendant une séance entière (il s'agit de la chargée de ressources humaines d'EDF). La tribune est donc marquée par une large majorité masculine⁴⁵⁸, et plutôt âgée (plus de cinquante ans – à l'exception de Nicolas Serrie, d'Alstom, et du chargé de projet du parc, David Lemarquis). Les hommes de la CPDP comme les hommes du maître d'ouvrage portent tous des costumes relativement semblables. Sauf mention contraire, tous les participants décrits ici sont blancs.

La taille de la salle, ainsi que l'affluence, varient en fonction des séances et des communes. La plupart du temps le public est invité à prendre place sur des chaises organisées en rangées. On peut distinguer plusieurs groupes qui se répartissent dans l'espace : à l'avant de la salle, près de la tribune, s'asseyent souvent des collaborateurs du maître d'ouvrage ainsi que des élus qui ont éventuellement prévu de prendre la parole. Leur apparence est proche de celle des personnes assises à la tribune. Le maire de la commune d'accueil après son mot de bienvenue, les experts ou les acteurs invités ponctuellement à s'exprimer à la tribune sont également assis à l'avant. À l'arrière de la salle, des groupes de deux ou trois personnes assistent au débat sans prendre la parole. Ils sont également vêtus de manière plus formelle que celle du reste du public. Il s'agit d'autres professionnels, rattachés au MO, aux collectivités, aux services de l'État, ou encore au prestataire embauché par la CPDP pour l'organisation des débats⁴⁵⁹. On peut y ajouter les chercheurs qui travaillent sur des objets connexes ou en lien avec le littoral, et qui assistent au débat sans nécessairement s'exprimer. Dans le milieu de la salle sont rassemblés les autres participants du public à l'allure plus hétérogène que les groupes précités. Toutefois, l'ensemble de la salle est en majorité masculin à environ 70 %, pour toutes les séances, et on y remarque une importante proportion d'hommes de plus de cinquante ans.

Enfin, dans l'espace interstitiel se trouvent plusieurs types d'acteurs. L'entrée des salles est souvent flanquée d'un employé de sécurité incendie (souvent la seule personne racisée de toute l'assemblée) ainsi que d'un ou une salarié·e de la CNDP ou du prestataire de service

CCI et la maison de l'emploi et de la formation, deux élu·es, trois experts indépendants (université ou ADEME), trois ayant réalisé des études d'impact pour le compte du MO, deux interventions des Aires marines protégées, deux associations environnementales.

⁴⁵⁸ Entre sept et onze personnes siègent à la tribune, et au maximum trois femmes par séance : les hommes représentent entre 71 % et 85 % des présents à la tribune.

⁴⁵⁹ Que je reconnais grâce aux observations effectuées dans d'autres cadres (salons, réunions B2B). Les employés du prestataire État d'Esprit alternent entre position dans la salle et position à la régie.

« État d'Esprit » chargé de compter le nombre de participants⁴⁶⁰. À l'arrière de la salle, plusieurs autres salariés sont à la régie et gèrent le son et les écrans. Dans les travées, plusieurs hôtesse d'accueil d'un autre prestataire de service circulent d'un participant à l'autre pour apporter les micros et faire signer les formulaires d'accord pour le droit à l'image aux participants ayant pris la parole. Ces hôtesse sont toutes des jeunes filles aux alentours de 20 ans (une catégorie d'âge et de sexe qu'on retrouve bien peu dans le public⁴⁶¹). Enfin, un photographe, également prestataire de service de la CPDP, circule également en effectuant des clichés qui sont ensuite publiés sur le site du débat. D'autres photographes, journalistes, occupent également cet espace, tandis que leurs collègues abordent parfois des participants pour les interviewer à l'extérieur de la salle. À l'entrée, la plupart des salles disposent d'un espace d'accueil où la CPDP dispose les documents du débat, des panneaux d'exposition, un écran présentant le film du maître d'ouvrage et celui de RTE, les photomontages sous forme de panneaux, de borne interactive et de catalogue. Hormis la séance de Port-en-Bessin (qui commence à 18h), les séances commencent à 20h et durent en moyenne trois heures. Si quelques invités quittent la salle rapidement après leur intervention prévue à la tribune (les représentants de l'État, les experts, ...), et que certains élus s'éclipsent également en cours de séance, la majorité des participants assiste aux deux premières heures du débat. La salle se vide ensuite progressivement, en particulier lorsque la durée de la séance dépasse les trois heures. Sur la base de comptabilités réalisées lors des premières heures de chaque séance, la fréquentation est la suivante (voir figure 5) :

⁴⁶⁰ Voir supra, chapitre III, section 3.2.3.

⁴⁶¹ Et que je suis l'une des seules à sembler incarner : lors de la séance d'Arromanches, l'une des membres du secrétariat de la CPDP m'aborde, en me demandant si je suis l'étudiante qui a écrit une contribution sur le site internet du débat. En effet, nous ne sommes que quelques jeunes femmes parmi le public du débat, et encore moins à assister à l'ensemble des séances.

Figure 5 : Fréquentation du débat public sur le projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer par séance
Réalisation : Laure Bourdier

Séance	Type de séance	Date	Nombre de participants
Bayeux (1)	Ouverture	20/03/2013	180
Courseulles-sur-Mer (2)	Générale	04/04/2013	300
Port en Bessin (3)	Pêche, activités nautiques, sécurité maritime et aérienne	12/04/2013	160
Ranville (4)	Raccordement terrestre et aménagements portuaires	23/04/2013	116
Ver sur mer (5)	Générale	29/04/2013	131
Caen (6)	Impacts économiques, emplois, filière industrielle	15/05/2013	150
Bernières (7)	Auditions publiques	31/05/2013	70
Arromanches (8)	Sites historiques, paysage et environnement	12/06/2013	180
Ouistreham (9)	Installation, exploitation, démantèlement, phase chantier, bilan carbone	20/06/2013	145
Lion sur mer (10)	Générale	11/07/2013	100
Courseulles-sur-Mer(11)	Clôture	18/07/2013	210

Celles-ci pouvant avoir participé à plusieurs séances et ainsi être comptées plusieurs fois, quelque 1 742 personnes auraient ainsi assisté au total à la commission observée, soit près de 160 en moyenne par séance. Dans son compte-rendu, la CPDP recense également ce qu'elle appelle « expression écrite », désignant la participation non-présentielle à la commission : 16 cahiers d'acteurs, 84 avis, 13 contributions, 22 110 visites sur le site internet ainsi que 225

coupons carte T ont ainsi été dénombrés. Elle se félicite que le débat ait aussi été largement relayé par les médias : 2 conférences de presse, 32 interviews, 300 articles presse et web confondus, dont 161 de médias locaux, 24 de médias nationaux, et 20 de médias internationaux. Cette « fréquentation » est considérée comme importante par la CPDP, et signe d'un intérêt du public, des élus et des médias pour le débat et pour le projet, comme l'illustre cette intervention de la présidence de la CPDP, Claude Brévan à la séance de Ver sur mer (5) :

« On est à la cinquième réunion. Il y a eu une participation assez soutenue, quelquefois très importante. Il y a environ 700 personnes qui ont participé aux quatre premières réunions, bien sûr dans ces 700 personnes, il y a quelquefois plusieurs fois les mêmes parce qu'il y a des fidèles. Alors on commence à connaître des visages dans l'assemblée. Ça montre que les gens sont particulièrement intéressés puisqu'il y a des réunions qui sont thématiques où on aborde des sujets différents à chaque fois, on approfondit, aujourd'hui c'est une réunion à caractère plus général. C'est aussi, il y a aussi eu une présence importante d'élus, ce qui est important, qui n'est pas toujours le cas dans les débats publics. C'est un débat qui intéresse manifestement les médias puisqu'il y a eu à peu près 140 retombées dans les médias, presse et média télévisé. Il y a à peu près la moitié des retombées qui sont des supports locaux, mais il y en a aussi sur des supports spécialisés et au jour d'aujourd'hui il y a eu deux journaux étrangers qui se sont exprimés sur ce champ éolien, ce sont des journaux britanniques. Et là, il y a eu aujourd'hui des interviews de la BBC et du Times, je pense que ça donnera également lieu à des productions de papier ou de retransmission. C'est un débat qui intéresse. »⁴⁶²

L'affluence lors des différentes séances du débat public est présentée comme un point positif pour le débat, comme pour le projet. La légitimité du débat public est toujours à construire, et le nombre de participants contribue ici à cette construction⁴⁶³. En effet, le désintérêt voire le boycott peut être mis en place par les opposants, mettant alors en évidence le caractère inique de la procédure et le rejet du projet⁴⁶⁴. Le destin du projet et du débat public sont liés : un

⁴⁶² Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ver-sur-Mer, (5/11).

Lorsque je cite des interventions lors du débat public, je donne les informations suivantes : Prénom Nom, place à tribune ou dans la salle, position professionnelle ou qualité annoncée, lieu de la séance, (rang de la séance par rapport aux onze autres).

⁴⁶³ Martine REVEL, Loïc BLONDIAUX, Cécile BLATRIX, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEVRE et Bertrand HÉRIARD DUBREUIL (dirs.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2012, p. 14. La construction de la légitimité du dispositif est opérée également lorsque celui-ci est défini, ce qui sera développé à la section suivante.

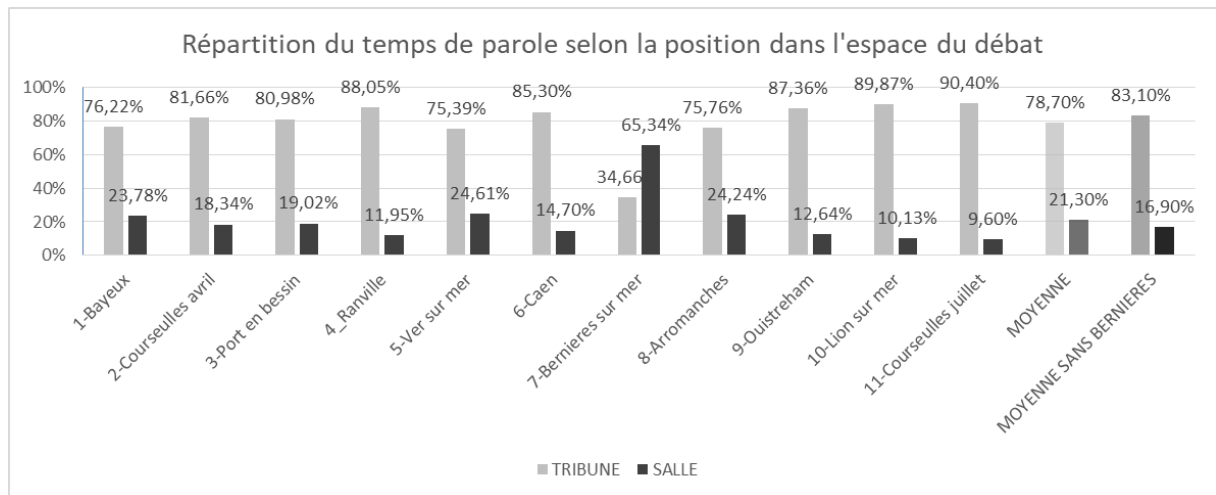
⁴⁶⁴ « Il est vrai que du côté des instigateurs, le soin et l'énergie placés dans l'établissement de fichiers et le recours à toutes sortes d'instruments comptables témoignent d'une obsession de la mobilisation, l'abstention et la désaffection s'avérant toujours du plus mauvais effet. » écrit à ce sujet Sandrine RUI, « « Où donc est le danger ? », *op. cit.*

débat public avec de l'affluence est considéré comme un « intérêt » pour le projet, réciproquement, un projet dont l'acceptabilité a été travaillée en amont « permet » un débat public « réussi ».

Chaque séance commence par un mot de bienvenue de l'élue municipal.e de la commune d'accueil, suivi d'une présentation du débat et de ses règles par la présidente de la commission. Le corps des séances voit une alternance entre des présentations du maître d'ouvrage ou d'autres acteurs invités à la tribune et des temps où le public se voit offrir la parole. Afin de compléter l'observation de la répartition des acteurs dans l'espace du débat, je me suis livrée à un comptage des temps de parole (via un comptage du nombre de mots dans chaque intervention à partir des retranscriptions). Ceux-ci sont synthétisés par séance dans les graphiques suivants :

Figure 6 : Répartition du temps de parole selon la position dans l'espace du débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer

Réalisation : Laure Bourdier



Lors de dix séances sur les onze, les personnes situées à la tribune s'expriment entre 75% et 90% du temps. La seule exception est la séance de Bernières-sur-Mer, intitulée « Séance d'auditions publiques » : c'est la séance où des participants d'ordinaire situés dans la salle sont invités à développer un avis plus long : cela explique la relative « inversion » de la tendance par rapport aux autres séances. Toutefois, remarquons que lors de cette séance, le déséquilibre est nettement moins marqué que lors des autres séances. La CPDP procède à son propre comptage de la répartition des temps de parole⁴⁶⁵. Le total correspond

⁴⁶⁵ Elle les répartit entre différents groupes en distinguant CPDP, maître d'ouvrage et autres intervenants à la tribune. Pour l'ensemble des séances on obtient alors : temps de parole de la commission sur toutes les réunions : 385 minutes (15,42%), maître d'ouvrage : 751 minutes (30%), public 344 minutes (13,77%), autres participants à la tribune : 1017 minutes (40,72%), au total 497 minutes soit 41 heures et 37 minutes (différent des plus de 35 heures annoncées par la commission).

approximativement à celui obtenu par la méthode du comptage du nombre de mots : public : 13,77% du temps et tribune tout confondu : 86,22% du temps de parole. On constate donc une asymétrie notable entre la tribune, qui comprend la CPDP, le maître d'ouvrage, RTE, ainsi que les experts, les représentants de l'État invités et les représentants des groupes d'acteurs concernés (pêche et nautisme).

Figure 7 : Répartition du temps de parole selon le sexe des participant-es dans le débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer

Réalisation : Laure Bourdier

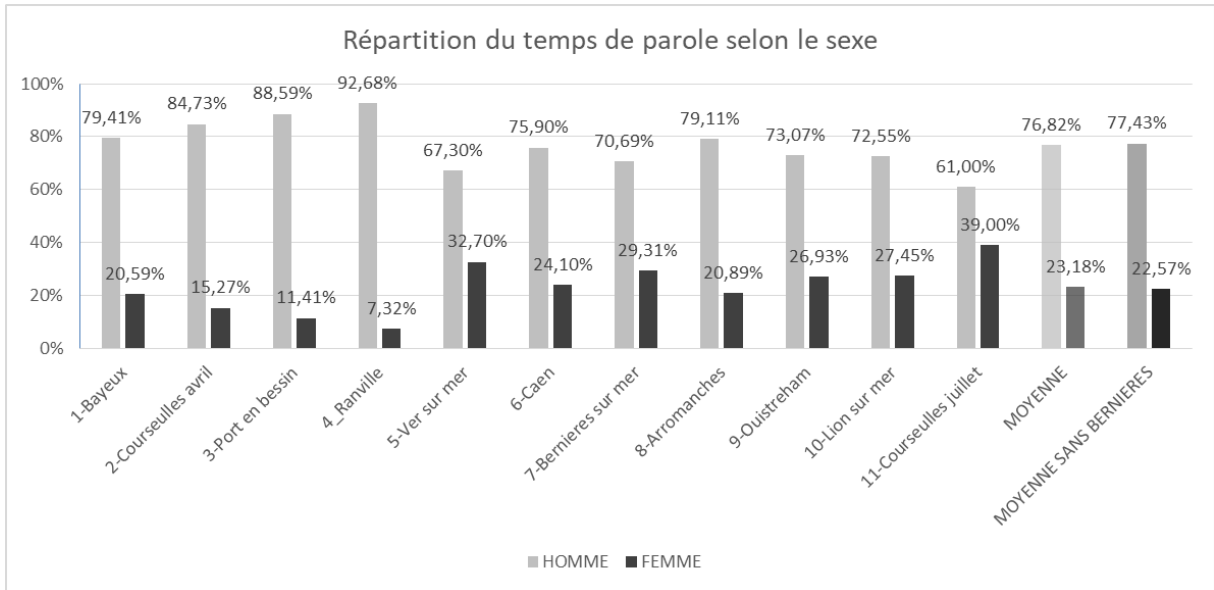
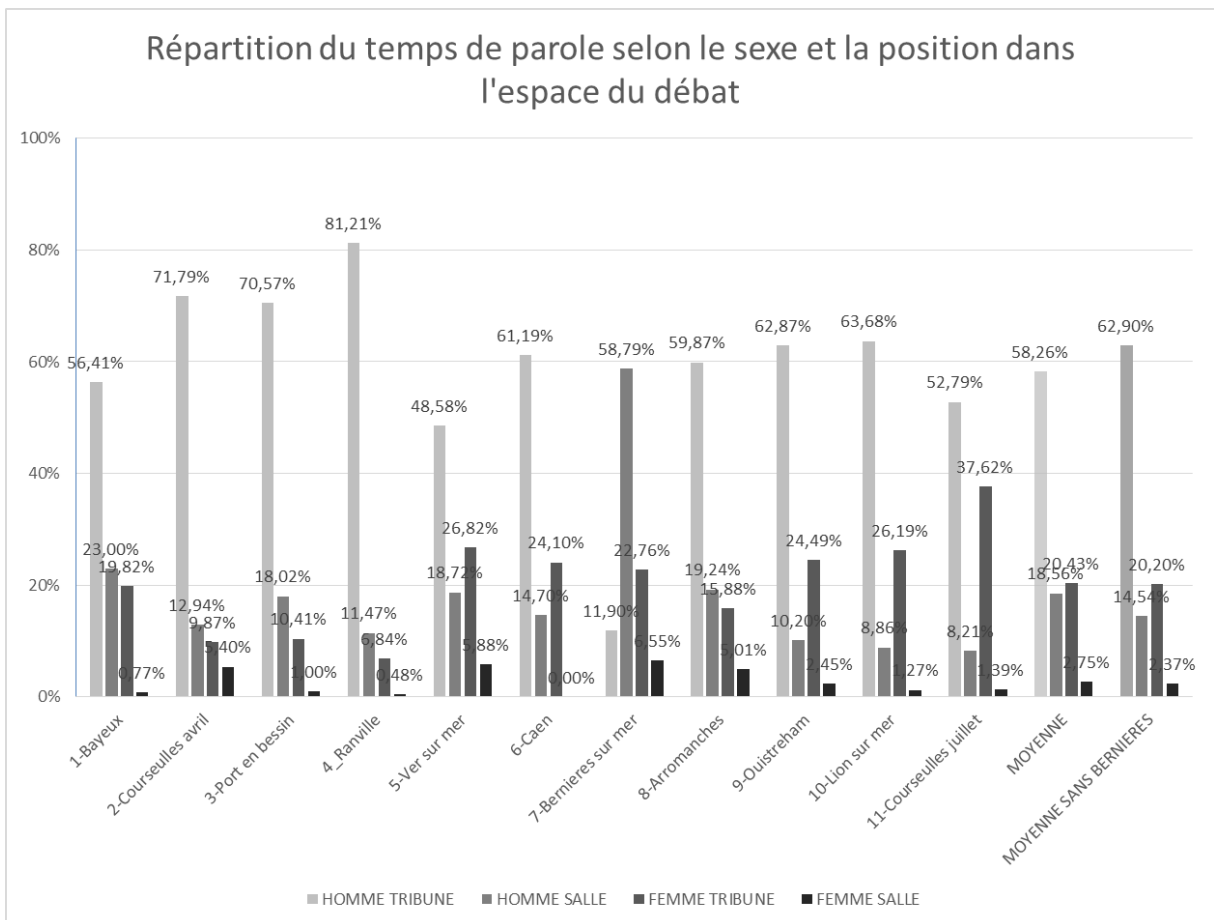


Figure 8 : Répartition du temps de parole selon le sexe et la position dans l'espace du débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer

Réalisation : Laure Bourdier



L'asymétrie est également particulièrement marquée entre les hommes et les femmes : au total, les prises de parole des femmes dans la salle représentent moins de 3% du volume total de parole, l'ensemble des prises de parole des femmes 6,6% (la présidente, Claude Brévan, assume à elle seule près de 70% des prises de parole de femmes). Le faible taux de prise de parole ne s'explique pas seulement par la moindre présence de femmes dans l'enceinte de la CPDP, puisqu'on dénombre environ 30% de femmes présentes, et qu'elles représentent 18,43% des personnes qui prennent la parole. Ces données permettent de constater qu'il existe des inégalités dans l'espace du débat : d'abord entre les espaces de la tribune et l'espace de la salle, ainsi qu'une inégalité de genre, qui traverse les trois zones du débat.

Comme écrit plus haut, la manière dont la CNDP codifie le fonctionnement du débat présente des points communs avec la manière dont Jürgen Habermas conceptualise la délibération au sein de *l'espace public* :

« En plaçant par exemple au cœur de sa mission la “confrontation des arguments” et la formation d’une “intelligence collective”, la philosophie spontanée du débat public recoupe d’une manière étonnante les attendus de certaines théories de la démocratie délibérative [Blondiaux, 2004]. Le débat public, une institution d’inspiration habermassienne ? Le raccourci est provocateur mais invite à considérer ici les liens évidents qui unissent, en ce domaine particulièrement, théories et pratiques sociales.⁴⁶⁶ »

Sans présumer d'une filiation directe, les travaux de Jürgen Habermas et, en l'occurrence, de celles et ceux qui les ont discutés fournissent des ressources utiles pour analyser la construction des débats. D'après Jürgen Habermas, une des dimensions importantes de l'espace public où l'on débat est la suspension des inégalités entre les participants : on fait « comme si » tout le monde était à égalité. Cette volonté de mettre à égalité les participants est exprimée dans les présentations du débat par Claude Brévan : « C'est le moment où tous les citoyens, parfaitement égaux entre eux, quel que soit leur grade, leur situation, leur représentativité, peuvent s'exprimer sur un projet, peuvent poser des questions, peuvent s'informer, peuvent faire des propositions.⁴⁶⁷ » Le débat est donc présenté comme un moment où les hiérarchies sociales n'ont pas d'impact sur l'accès à la parole. Lorsqu'elle étudie les théories habermassiennes, Nancy Fraser pointe les difficultés notamment pratiques que pose le postulat de suspension des inégalités proposé par Habermas :

⁴⁶⁶ Martine REVEL, Loïc BLONDIAUX, Cécile BLATRIX, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEVRE et Bertrand HÉRIARD DUBREUIL (dirs.), *Le débat public, op. cit.*, p. 13-14.

⁴⁶⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bernières-sur-Mer, (7/11).

« L'expression clé ici est "comme si" ; en réalité, les inégalités sociales entre les interlocuteurs n'étaient pas supprimées mais uniquement mises entre parenthèses. L'interaction discursive au sein de l'espace public bourgeois était plutôt régie par des protocoles de style et de décorum qui étaient eux-mêmes des corrélats et des marqueurs de l'inégalité sociale. Ils fonctionnaient de façon informelle pour marginaliser les femmes et les membres de classes populaires et pour les empêcher de participer en tant que pairs.⁴⁶⁸ »

Dans le débat public, le cadre des réunions met en effet en évidence certaines inégalités. La séparation de la salle et de la tribune instaure une hiérarchie visuelle spécifique : les participants à la tribune sont surélevés, une place leur est réservée, ils sont nommés et présentés, disposent chacun d'un micro, tandis que la salle se trouve en contrebas, anonyme, et doit demander la parole et attendre de se faire apporter un micro. Enfin, les personnes situées dans l'espace interstitiel n'ont pas accès à la parole, et tentent de se rendre le moins visibles possible. D'autres dispositions spatiales, comme celle, organisée horizontalement, des assemblées des indignés à Madrid, sont susceptibles de maintenir davantage d'égalité entre les participants, en prévenant l'émergence de leaders⁴⁶⁹. Au contraire, la disposition de la CPDP indique clairement les positions de pouvoir dans la discussion⁴⁷⁰.

En ce qui concerne la classe sociale, un effet de décalage peut être observé entre les vêtements et l'hexis corporelle des acteurs placés à la tribune (costume, jambes croisées), ainsi que ceux de la majorité du public, vêtu de manière moins formelle, avec des couleurs, etc. Par ailleurs, Le décorum des salles proposé par la CPDP est relativement restreint. Les caractéristiques propres à chaque salle sont plus marquantes : à Courseulles, il s'agit d'un gymnase, alors qu'à Ouistreham le maire accueille la CPDP dans un bâtiment classé monument historique. Davantage que de marquer une différence entre les participants, le choix des salles met en évidence les différences entre les communes d'accueil. Si on suppose que la position de classe varie en fonction de la commune et que la salle communale reflète plus ou moins le statut social de la majorité des habitants de ladite commune, le décorum n'a pas agi en renforçant

⁴⁶⁸ Nancy FRASER, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in *Qu'est-ce que la justice sociale ? : reconnaissance et redistribution*, traduit par Estelle FERRARESE, Paris, France, Éd. la Découverte, 2011, p. 121.

⁴⁶⁹ Héloïse NEZ, « Délibérer au sein d'un mouvement social », *Participations*, 11 décembre 2012, n° 4, pp. 79-102.

⁴⁷⁰ La CNDP en est consciente lorsqu'elle écrit dans son guide méthodologique que le placement de la CPDP en partie dans la salle peut marquer une plus grande proximité avec le public : « Si tous les membres de la CPDP ne sont pas sur scène (c'est souvent une question de place), le président présente également ceux qui sont installés dans la salle. Il est important que le public ait, lors de cette première réunion, la vision d'une équipe soudée et proche de lui. C'est d'ailleurs l'intérêt de ce positionnement dans la salle des membres de la commission. » page 39 des cahiers de méthodologie 2002-2012 de la CNDP, publiés en 2012. Il s'agit de la troisième édition de ces cahiers.

les inégalités sociales, dans le cas d'une participation unique à la réunion de la commune d'habitation. Dans le cas de la participation à plusieurs réunions, les inégalités entre les communes sont susceptibles d'être mises en évidence. Par ailleurs, le caractère itinérant du débat est à la fois un facteur facilitant pour la participation à une réunion unique dans la commune d'habitation, mais nécessite de disposer d'un véhicule pour se rendre aux autres réunions.

La lecture de l'espace de chacune des réunions au prisme du genre permet de distinguer plusieurs choses : d'abord la fréquentation plus faible des débats par les femmes : en moyenne, le public n'est constitué de femmes qu'à un tiers environ. Cette faible fréquentation peut s'expliquer de différentes manières : d'abord, les femmes investissent moins que les hommes les espaces politiques. Elles y sont sous-représentées. Le débat public, en tant qu'espace politique, n'échappe pas à cette règle⁴⁷¹. Les contraintes horaires et domestiques affectent également les hommes et les femmes d'une manière différente : la garde des enfants incombant le plus souvent aux femmes, cela les rend moins disponibles en soirée. Cependant, cette contrainte ne pèse pas sur les retraitées, qui ne semblent pas pour autant affluer dans les espaces de débat, aux antipodes de leurs homologues masculins. Mais lorsqu'elles viennent tout de même assister au débat, elles entrent dans un espace qui n'est pas neutre en termes de genre : à la tribune, les personnes placées en position de légitimité sont en très large majorité des hommes (lors de la plupart des séances, les seules femmes à la tribune sont les membres de la CPDP). La présence d'hôtesse circulant entre les personnes pour passer les micros et recueillir les noms et les consentements de droit à l'image accentue la division genrée des rôles au sein du débat. Ces hôtesse, jeunes et exclusivement de sexe féminin, contribuent à renforcer la conception selon laquelle les femmes sont présentes dans des rôles d'accueil et de service dans lequel leur apparence est importante, tandis que ce sont les hommes qui prennent la parole. La présence de deux femmes à la tribune propose-t-elle un contre modèle ? Mireille Leteur, membre de la CPDP, ne prend la parole que lors d'une seule séance de débat, la dernière, et il s'agit d'une intervention prévue. À l'inverse, Claude Brévan est la personne qui s'exprime plus que toutes les autres dans le débat. Je reviendrai sur le caractère atypique en termes de genre de la place qu'elle occupe dans le débat⁴⁷².

⁴⁷¹ Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre, op. cit.*

⁴⁷² Section 3 de ce chapitre.

Enfin, sur le plan des inégalités liées à la race, notons la présence d'un vigile racisé, encore une fois dans une position de service, mais placé cette fois à l'extérieur du lieu de débat. Dans l'observation, je ne remarque pas de personnes racisées dans le public, pas plus qu'à la tribune. Il paraît néanmoins important de souligner que cet espace délibératif étudié est, de fait, quasi exclusivement occupé par des personnes blanches.

L'organisation de l'espace du débat reproduit certaines inégalités, de genre et *a priori* de race, dans les lignes qu'il trace entre différents groupes sociaux. Cependant, le rôle de la commission est déterminant dans l'établissement de normes communes qui président au partage de la parole et à la création éventuelle d'une égalité « comme si ». Il est donc important d'appréhender la manière dont la commission définit ce qu'est le débat et en fixe les normes, mais également comment les autres participants font état des fonctions du débat et de leurs attentes vis-à-vis de celui-ci.

5.1.2. Informer et laisser s'exprimer : définition du débat public par la commission :

La commission situe le débat public dans le temps des projets, d'abord d'une manière générale, comme tous les débats publics : avant l'enquête publique, « avant que les décisions ne soient prises ». Pour appuyer cette antériorité à la décision, Claude Brévan rappelle qu'à la suite du débat public, environ un tiers des projets sont abandonnés. C'est « le moment de dire quelque chose », même si la commission précise que le « dialogue avec les citoyens » ne s'arrête pas avec la fin du débat. Il est présenté comme un moment où le public peut « recevoir l'information la plus complète possible sur le projet », se voir même « soumettre le projet ». La CPDP introduit donc d'abord le débat public comme une opportunité pour le public, puis comme une opportunité pour le projet : « c'est un moment qui va permettre effectivement d'enrichir le projet, en tout cas de le sécuriser s'il doit déboucher par ce que ça permet de dire, tout le public s'est exprimé et c'est important.⁴⁷³ » Pour les membres de la CPDP eux-mêmes, le débat occupe donc ce rôle de concession procédurale telle que Cécile Blatrix le développe dans son travail sur le TGV Méditerranée⁴⁷⁴ : le simple fait qu'il ait eu lieu permet de le rendre moins vulnérable aux critiques qui émergeraient par la suite.

⁴⁷³ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bayeux, (1/11).

⁴⁷⁴ Cécile BLATRIX, « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », in Martine REVEL, Loïc BLONDIAUX, Cécile BLATRIX, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEVRE et Bertrand HÉRIARD DUBREUIL (dirs.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 43-56.

Selon les membres de la commission, le débat poursuit deux objectifs principaux vis-à-vis du public : « les objectifs de ce débat c'est d'abord d'informer le public et de le laisser s'exprimer⁴⁷⁵ ». Il s'agit donc pour « le public » de recevoir des informations, et d'être autorisé à produire une expression. Cette information a une fonction : mettre le public à un niveau similaire d'information avec les autres parties prenantes qui ont déjà bénéficié de la concertation préalable au dépôt de candidature à l'appel d'offres. Il s'agit alors de justifier la tenue de la concertation puis du débat : « nous pouvons expliquer pourquoi il y a eu toute cette concertation avant. Ce n'est pas simplement pour vous dire : "nous allons vous présenter un projet qui est déjà tout bouclé de A à Z", c'est parce que c'était une des conditions de l'appel d'offres. Une des conditions de l'appel d'offres obligeait les candidats à vérifier l'acceptabilité locale du projet, c'est-à-dire d'éviter de lancer un projet qui de toute façon n'aurait eu aucune chance de perdurer tout simplement ou de prospérer parce qu'il y avait des empêchements absolument dirimants.⁴⁷⁶ » L'accès à l'information est présenté comme un facteur de « symétrie » entre les différentes parties prenantes, et dès lors comme un objectif du débat. L'expression du public, quant à elle, est annoncée à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs. Caractérisée comme « libre » et voulue « complète », non entravée par l'État⁴⁷⁷, elle correspond à la fois au fait de « poser des questions⁴⁷⁸ » et de « donner son sentiment ». La CPDP a un rôle prépondérant dans l'exercice de cette liberté : elle « facilite⁴⁷⁹ », « laisse s'exprimer⁴⁸⁰ », elle « fera tout pour⁴⁸¹ » et a « le souhait⁴⁸² » que tous aient la possibilité de s'exprimer. Elle souhaite favoriser l'expression d'un maximum de personnes⁴⁸³, afin que le débat soit le reflet de la diversité des opinions (la quantité de participants est également un facteur de légitimité, comme Claude Brévan le mentionne particulièrement à la fin du débat). Mais elle fixe également des limites : interdiction ou suppression des propos qu'elle juge « diffamatoires⁴⁸⁴ », et limitation des interventions dans leur durée et leur nombre par

⁴⁷⁵ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bayeux, (1/11).

⁴⁷⁶ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bayeux, (1/11).

⁴⁷⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

⁴⁷⁸ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁴⁷⁹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ouistreham, (9/11).

⁴⁸⁰ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ver-sur-Mer, (5/11).

⁴⁸¹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ranville, (4/11).

⁴⁸² Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Arromanches, (8/11).

⁴⁸³ « L'intérêt du débat c'est que le maximum de personnes puisse s'exprimer [...] que tout le monde ait le même niveau d'information », Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bayeux, (1/11).

⁴⁸⁴ Dans les faits, elle ne signale qu'une seule occurrence de « diffamation », à la séance suivante : « Nous avons reçu une contribution que nous n'avons pas mise entièrement sur le site parce qu'elle pouvait être considérée en partie comme diffamatoire. Elle posait la question notamment de savoir si le financement de ces parcs éoliens n'était pas d'origine mafieuse, faisant allusion aux parcs éoliens italiens qui, paraît-il, sont financés assez largement par la mafia. Alors, la corrélation entre les deux était si nette que ça nous est apparu comme étant

personne (lorsqu'un participant prend la parole de nombreuses fois lors de différentes séances). Information et expression sont à la fois offertes et contraintes : « Donc vous avez, non seulement l'opportunité, mais en quelque sorte, une espèce d'obligation de vous exprimer sur ce projet.⁴⁸⁵ ». Pour autant, cette expression doit encore obéir à un ensemble d'attendus énoncés par la CNDP.

5.1.2.1. Le débat et ses règles

À chaque séance, Claude Brévan présente le débat public et son déroulement. Elle le définit d'abord comme une « procédure de démocratie participative » qui implique des principes, et des règles. Ces trois principes sont les principes du débat public développés par la CNDP : argumentation, équivalence, et transparence. Ils permettent de définir le débat positivement mais aussi en creux, comme ce qu'il n'est pas, ainsi que d'avancer certaines règles encadrant son déroulement. Les règles encadrent la succession des prises de parole (la forme du débat), la forme des interventions, ainsi que, dans une certaine mesure, le fond de ces interventions. Lors des introductions, les règles les plus détaillées sont celles qui s'appliquent à l'expression du public. Si des précisions sont données quant au fond de l'expression des membres de la CPDP d'une part (« neutralité ») et du maître d'ouvrage d'autre part (« réponses »), les introductions posent peu de limites en termes quantitatif sur le temps de parole qui leur est accordé, et ne définissent que peu les règles d'accès à la parole pour ces deux groupes d'acteurs.

Cette section présente les règles « pratiques » de prise de parole du public, puis les principes caractérisant le débat public qui sont définis au début de chaque séance. Les séances de débat sont découpées en séquences de prises de parole successives. Après un temps d'introduction de la séance, une personne présente à la tribune prend la parole pour un exposé d'une quinzaine de minutes. C'est suite à un ou deux exposés que le public a la possibilité de s'exprimer. Après avoir levé la main et s'être vu accorder la parole, les membres du public sont incités à parler dans un micro, apporté par une hôtesse⁴⁸⁶. Ils doivent ensuite remplir un

franchement diffamatoire », Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Lion-sur-Mer, (10/11). « Une diffamation est une allégation ou imputation d'un fait non avéré qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. C'est une articulation précise de faits précis et objectifs pouvant sans difficulté, être l'objet d'une vérification et d'un débat contradictoire. [...] La diffamation publique est un délit. » Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F32079.xhtml>.

⁴⁸⁵ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁴⁸⁶ Si le micro qui passe peut fonctionner comme une modalité du contrôle de la parole, il permet aussi un accès plus « facile » pour les personnes dont la voix ne porte pas ou qui ne sont pas susceptibles de « prendre » la parole mais qui préfèrent se la voir accorder. Le passage du micro peut donc être appréhendé également comme

formulaire apporté par une autre hôtesse, en déclinant leur identité et en autorisant l'utilisation de leur image. À de nombreuses reprises dans les introductions et au cours des séances elles-mêmes, les membres du public sont encouragés à être succincts dans leurs prises de parole (afin de permettre l'expression du plus grand nombre, qui est l'un des objectifs annoncés du débat). La forme de ces prises de parole est également suggérée par les membres de la CPDP. Il s'agit tout d'abord de décliner son identité, puis deux types d'expression principales sont énoncées comme possibles : la « question », qui s'adresse principalement à la personne ayant fait l'exposé préalable au temps de parole du public ; ou « l'avis ». En sus de cet encadrement des prises de parole, les introductions font mention de la possibilité pour les personnes présentes dans le public de poser des questions par écrit, via des formulaires disponibles à l'entrée de la salle de débat, les questions étant ensuite lues ou « reformulées » à la salle par les membres de la CPDP, tandis que les avis sont consignés sur le site ou dans le compte-rendu.

Le principe d'équivalence distingue, dans le propos de Claude Brévan, la démocratie participative de la démocratie représentative. Dans la première forme et contrairement à la seconde, l'« équivalence des intervenants » conférerait une légitimité au « simple particulier ». Claude Brévan mentionne les réticences de ceux qui sont reconnus comme légitimes dans le cadre de la démocratie représentative et pour qui l'équivalence serait inhabituelle, en particulier les élus (« les élus », « les institutionnels », « les grands élus », le « président d'une collectivité territoriale », les « représentants d'association », les représentants d'un corps professionnel). L'équivalence est synonyme d'un « droit à la parole » et au temps de parole : « C'est un principe qui veut que chacun ait le droit *au même temps à la parole*, que ce soit un simple particulier et un représentant d'institution, d'association ou un élu.⁴⁸⁷ ». L'idée d'absence d'« ordre hiérarchique » « conforme à l'esprit du débat public⁴⁸⁸ » se retrouve dans la procédure de tirage au sort des intervenants de la séance d'auditions publiques. Dans cette perspective, la démocratie participative ne requerrait pas au préalable de compétence particulière, notamment oratoire « c'est-à-dire que personne n'est privé de parole et tout le monde a le droit à s'exprimer et même on invite tout particulièrement ceux qui auraient quelques craintes à prendre la parole en public à le

un élément qui permet de restreindre la nécessité d'avoir la voix qui porte pour s'exprimer dans un cadre politique, nécessité susceptible de favoriser les hommes en particulier comme le développent Delphine DULONG et Frédérique MATONTI, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? », *Sociétés & Représentations*, 2007, n° 24, n° 2, pp. 251-267.

⁴⁸⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ranville, (4/11).

⁴⁸⁸ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bernières-sur-Mer, (7/11).

faire⁴⁸⁹ » – ou en termes de connaissances – « Il n’y a pas de petite question, il n’y a pas de grande question, il n’y a que des interrogations⁴⁹⁰ ». Dans ces introductions de séance, le principe d’équivalence ne semble concerner que ceux qui sont placés dans le public. La CPDP pointe donc des différences de capital entre les participants éventuels, tout en présentant le dispositif comme accordant la même place à chacun en dépit de ces différences. Dans l’énonciation de ce seul principe d’équivalence, un lien est établi entre les identités et positions sociales des participants (élus, ...), leurs compétences oratoires, et l’éventuelle qualité de leurs interventions. En d’autres termes, la démocratie participative serait le lieu où de simples particuliers, malgré une éventuelle timidité ou des questions qui pourraient être considérées ailleurs comme « de petites questions », ont le droit de prendre la parole au même titre que les élus.

Le principe d’argumentation implique de justifier ses positions. C’est, au sens de Claude Brévan, ce qui différencie un débat public (grâce à ses « questions ouvertes ») d’un référendum (caractérisé par des « questions fermées »). L’objectif du débat n’est pas d’obtenir un taux de réponse constituée autour de l’alternative oui/non – en faveur ou en défaveur du projet –, mais d’avoir des « débats » « argumentés », des « débats avec le maître d’ouvrage » et un « débat entre vous » permettant à chacune des parties de bénéficier de ses échanges avec l’autre. Les participants sont donc invités à justifier leurs prises de position, leur « sentiment », leurs « suggestions⁴⁹¹ », regroupés sous l’expression « avis ». L’argumentation est la condition pour que la confrontation des opinions corresponde aux objectifs du débat : « S’il n’y a pas d’argumentation ou si on est simplement sur une confrontation d’opinions sans qu’elle soit argumentée, ça n’a pas d’intérêt⁴⁹² ». Équivalence et argumentation semblent directement être issus de l’impératif dialogique habermassien : une égalité « comme si » qui fait que seule prévaut la force du meilleur argument.

Le dernier principe est le principe de transparence. Pour tous les présents lors du débat public, il implique que leurs interventions soient enregistrées et rendues publiques notamment via le site internet de la CPDP. Les éventuels supports de présentation sont également publiés sur le site. Claude Brévan qualifie la procédure de « claire », elle parle de « décisions rendues publiques », donc de « transparence ». Cette dernière affecte spécifiquement la CPDP, le

⁴⁸⁹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Caen, (6/11).

⁴⁹⁰ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Caen, (6/11).

⁴⁹¹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Caen, (6/11).

⁴⁹² Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

public et le MO. L'un des rôles définis de la CPDP est de permettre la publicisation des prises de parole dans le débat, via l'enregistrement, la retranscription, et la diffusion sur le site internet. Toutefois, la CPDP se réserve le droit de supprimer des éléments qu'elle juge comme ayant un caractère diffamant⁴⁹³. Le public, lui, est tenu de se nommer à chaque prise de parole, et l'anonymat, s'il n'est pas complètement impossible grâce à un contournement de la règle (donner un pseudonyme, refuser le droit à l'image), est fortement découragé : « Il n'y a pas de propos anonymes, tous les propos sont signés ou présentés⁴⁹⁴ ». Au même titre que les autres personnes présentes lors du débat, le maître d'ouvrage voit ses interventions retranscrites en intégralité. Il fournit également les supports qu'il utilise lors du débat (diapositives de présentation, cartes, etc.) ainsi que d'autres dossiers qui sont publiés sur le site internet du débat. La transparence est associée à l'idée d'honnêteté, ainsi qu'avec le droit du public à l'information. Le fait que la CNDP soit une autorité administrative indépendante⁴⁹⁵ est présentée comme un gage de cette probité. Le principe de transparence du débat public s'inscrit donc comme une réponse à la critique portant sur l'opacité des décisions technocratiques⁴⁹⁶.

Le principe de transparence comporte une autre dimension pour le maître d'ouvrage : un impératif de clarté. Les informations délivrées par celui-ci doivent être compréhensibles par le public : « On [la CPDP] est en quelque sorte les garants de cette concertation, de la manière la plus transparente et la plus claire possible⁴⁹⁷ ». Un des rôles de la CPDP est de formuler des demandes de précisions auprès du MO, portant sur les « points obscurs ». Ce qui est alors défini comme « obscur » semble souvent être de l'ordre du difficilement compréhensible, en particulier pour des « points techniques », ne désignant pas tant un aspect du projet qui aurait pu être dissimulé. Ainsi le caractère technique du projet déplace le curseur, l'honnêteté cédant la place à la simple pédagogie : il s'agit ici d'expliquer suffisamment clairement des notions techniques, davantage que d'être clair avec le public sur les réels ressorts du projet, ou de rendre publiques des informations potentiellement peu avouables. Si l'énonciation des principes revient à situer le débat public parmi les dispositifs démocratiques ou de participation, les membres de la CPDP distinguent également le débat de ce qu'ils appellent

⁴⁹³ Voir *supra*, fin de la section précédente.

⁴⁹⁴ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Port-en-Bessin, (3/11).

⁴⁹⁵ Voir *supra*, section 3.1.2.

⁴⁹⁶ Jean-Michel BELORGEY, « L'État entre transparence et secret », *Pouvoirs*, 2001, n° 97, n° 2, pp. 25-32.

⁴⁹⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Port-en-Bessin, (3/11).

« débat d'ingénieurs⁴⁹⁸ » ou « de techniciens⁴⁹⁹ ». La CPDP souhaite contrebalancer une omniprésence de sujets jugés « techniques » dans les échanges, que seuls « spécialistes », « ingénieurs », « techniciens » seraient à même de maîtriser. Cette omniprésence pénaliserait « ceux qui ne comprennent pas forcément, absolument tout », catégorie dans laquelle Claude Brévan se range elle-même : « j'ai encore des interrogations ». Cette ignorance est identifiée comme un facteur inhibant, et les présents sont incités à demander des précisions en cas d'incompréhension. Malgré l'expression de cette volonté de la CPDP, les « questions techniques » occupent une place très importante dans le débat (comme je le détaille au chapitre suivant).

5.1.2.2. La contrainte de l'appel d'offres

Claude Brévan déclare que la position du débat dans le temps du projet est particulière (tardive) à cause de la configuration impliquée par l'appel d'offres. Elle mentionne en particulier la clause de l'appel d'offres obligeant les candidats à vérifier « l'acceptabilité locale du projet » : « c'est-à-dire qu'en réalité, ça voulait dire qu'il n'y ait pas d'obstacle majeur à ce que ce projet soit mis en œuvre⁵⁰⁰ ». Ainsi, le fait que le maître d'ouvrage ait été lauréat de l'appel d'offres implique que soit établie la faisabilité du projet, y compris sur le plan « social ». En d'autres termes, tous les aspects principaux du projet sont définis, et la possibilité de le mettre en œuvre est elle aussi établie. Selon elle, les débats publics interviennent d'ordinaire à une phase antérieure du projet, lorsque la pertinence du choix du site peut encore être mise en question, par exemple. Or en l'occurrence, c'est l'appel d'offres qui fixe un périmètre pour les sites.

La position du débat dans le temps du projet fait partie des prérogatives de la CNDP elle-même, elle est le fruit de l'évolution législative et théorique du débat. En effet, à la différence de l'enquête publique, le débat est censé permettre ce positionnement citoyen sur l'opportunité du projet dans son ensemble. Le fonctionnement par appel à projet place donc le débat et la CPDP dans une position intermédiaire et relativement « inconfortable ». Cet inconfort ressort dans les introductions au débat mais également dans le bilan global proposé par la CPDP. Néanmoins, la CPDP fait le choix d'insister sur l'intérêt de voir le débat intervenir malgré tout, voire le justifie par un défaut d'intérêt d'un débat sur ce type de projet

⁴⁹⁸ Laurent Pavard, tribune, membre CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁴⁹⁹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11), mais aussi à Ver sur Mer (5/11), Ranville (4/11), Arromanches (8/11), Lion sur Mer (10/11).

⁵⁰⁰ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

plus en amont : « ça n'est pas le cas, parce que ça n'aurait pas eu grand sens de poser à blanc la question de savoir : “est-ce que vous voulez un champ éolien au large ?⁵⁰¹” », et sur le poids que le débat est susceptible d'avoir sur des aspects du projet qui seraient susceptibles d'évoluer. L'accent est mis sur l'obligation du maître d'ouvrage d'exprimer de manière publique, dans les trois mois qui suivent le terme du débat, sa décision quant à la poursuite du projet⁵⁰². Cela permet à la CPDP de maintenir la légitimité de la tenue du débat. Elle l'assoit également en la distinguant d'une concertation, et en particulier de celle, réglementaire dans le cadre du fonctionnement par appel d'offres, qui a déjà rassemblé pêcheurs, « milieux économiques » et élus⁵⁰³. L'inclusion dans le débat public de tous les publics potentiels, et le fait de leur offrir l'accès à une information délivrée lors de la concertation, permet également à la CPDP de justifier la tenue du débat public.

5.1.3 L'État, le maître d'ouvrage et les élus définissent le débat public d'une manière proche de celle de la CPDP ; une définition qui soulève des protestations.

Le modèle de « participation faible » proposé par la CPDP est congruent avec la manière dont le MO, les représentants de l'État et les élus définissent le débat, ses modalités et ses fins. Cette section se concentre particulièrement sur le discours des représentants du maître d'ouvrage, des représentants de l'État que sont le Préfet de Région et le Préfet Maritime, et des deux grands élus Laurent Beauvais, président du Conseil Régional de Basse-Normandie (CRBN) et Jean-Léonce Dupont, président du Conseil Général du Calvados (CG 14), lors de la première séance. Ceux-ci présentent une même ambivalence : tout en valorisant l'expression des publics, ils mettent principalement en œuvre une information descendante. La définition du débat crée par contre, au sein du public, des réactions et des protestations. Celles-ci sont particulièrement concentrées sur le positionnement du débat dans le temps du projet, trop peu en amont pour permettre au débat d'influer autrement qu'à la marge sur les caractéristiques du projet (et moins encore de discuter son opportunité). D'autres pointent la faible proportion d'« expression » par rapport à l'« information ». Ces critiques sont à la fois anticipées et désamorçées *a posteriori* par la CPDP, qui mobilise alors la contrainte induite par l'appel d'offres pour justifier la position du débat dans le temps du projet, ce qui illustre

⁵⁰¹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁵⁰² « Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement », *op. cit.*

⁵⁰³ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bayeux, (1/11).

la mobilisation de l'instrument temporel dans le gouvernement de la critique riveraine et associative du projet.

Contrairement à la CPDP, ni les acteurs qui représentent l'État, ni les élus, ni le maître d'ouvrage n'évoquent les aspects formels du déroulement du débat. Lorsque les autres acteurs proposent une définition du débat, ils évoquent ses objectifs, ou ce qu'il est susceptible de permettre. Une part importante des acteurs qui s'expriment depuis la tribune, le MO, les représentants de l'État, et certains élus définissent le débat en fonction du projet. Il est présenté comme une condition de son succès : le fait de mesurer les attentes et les préoccupations du public, puis de tenir compte de ses suggestions et ses remarques permettrait d'améliorer, d'approfondir le projet, d'en favoriser la maturité. Le débat enrichit ainsi d'autres étapes du développement comme la concertation menée par le réseau de transport d'électricité (RTE) sur le tracé de raccordement, ou les études constituant les dossiers de demande d'autorisation. Le rôle de la CPDP est alors vu par les représentants de l'État et les élus comme un rôle de conseil auprès du maître d'ouvrage et de la puissance publique, conseil nourri de la collecte et de la synthèse des avis émis lors du débat. L'information du public, la « sensibilisation du corps social » compte également parmi les objectifs principaux du maître d'ouvrage comme des élus, pour le « grand public » d'une part (qui est susceptible d'avoir des préjugés ou des *a priori*) comme pour ceux qui auraient participé à la concertation et qui auraient alors des questions plus précises. Ces éléments sont synthétisés par le maître d'ouvrage sous l'expression « dialogue avec les citoyens ».

Le débat est également présenté comme une opportunité pour le public : d'abord de s'exprimer librement, ensuite de s'adresser au maître d'ouvrage et d'obtenir des réponses de sa part. Des élus locaux et d'autres parties-prenantes comme la Maison de l'Emploi et de la Formation⁵⁰⁴ présentent également le débat comme un moyen pour eux d'obtenir des engagements publics du maître d'ouvrage (par rapport à la pêche, au recrutement dans les futures usines, ...).

Comme la CPDP, les autres acteurs situent le débat dans le temps : le maître d'ouvrage le présente comme un moment important du projet, simultané à la période de levée des risques, précédant l'enquête publique et les dépôts de demande de concession d'exploitation du domaine public maritime. L'appel d'offres est également mobilisé (notamment par le représentant de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), Mario Pain) comme

⁵⁰⁴ Voir chapitre IV.

une justification de la position du débat dans le temps du projet⁵⁰⁵. Comme pour la CPDP, il s'agit de justifier le fait que le débat n'a pas lieu très en amont des moments de la décision. À l'inverse, Laurent Beauvais, le président du CRBN, présente cette plus grande proximité temporelle comme un point positif

« C'est mon deuxième débat public, et j'entendais quelqu'un tout à l'heure qui disait : "mais c'est encore un peu lointain". Je voudrais rappeler que le précédent débat, c'était sur le ferroviaire, et on nous annonce des choses pour des horizons très lointains, je le regrette d'ailleurs. Là on est sur des horizons à quatre ans, cinq ans, je pense qu'on a ici une occasion plutôt positive de se remonter le moral, merci.⁵⁰⁶ »

en proposant une comparaison avec un autre débat public pour la liaison ferroviaire à grande vitesse « Paris-Normandie » qui a eu lieu en 2012, et qui, selon lui, a eu lieu bien trop en amont par rapport au projet.

La plupart des élus, des représentants de l'État et du maître d'ouvrage insistent sur l'importance du débat en le qualifiant de « sain » et « nécessaire ». Pour beaucoup d'entre eux, le fait que le public soit nombreux est la preuve d'un intérêt pour le projet et pour le débat, mais aussi de l'utilité de ce dernier. Hormis la CPDP et la représentante de la mairie de Caen, les acteurs ne font pas référence au caractère de démocratie participative du débat public. La relation descendante du maître d'ouvrage vers le public *via* l'explication du projet semble prédominante. Toutefois, certains acteurs confèrent des propriétés plus larges au débat. Les représentant.e.s du CRBN et de la mairie de Caen présentent le débat comme une opportunité pour alimenter et mettre en discussion un « projet de territoire ». Les élus mobilisent le débat pour informer : tant le public, sur la tenue d'autres débats, que les décideurs, notamment pour faire évoluer des enjeux en lien avec le parc (comme le classement des plages du débarquement à l'UNESCO), ou plus largement sur d'autres enjeux liés à leur mandat. D'autres déplorent la possibilité limitée de mettre en discussion la question générale de l'énergie, des économies d'énergie, etc.

Les règles du débat et sa tenue ne sont pas fortement remises en question par le public. On note peu de comportements qui s'écartent de l'organisation des prises de parole telle que la CPDP la définit, hormis quelques interventions hors micro. La salle est calme, sauf à Port-en-Bessin où il arrive que certaines prises de parole suscitent un brouhaha de la part des pêcheurs,

⁵⁰⁵ Mario Pain, tribune, DGEC, séance de Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁵⁰⁶ Laurent Beauvais, salle, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, séance de Bayeux, (1/11).

notamment lorsqu'il est question des autorisations de pêcher et de circuler dans le futur parc. Contrairement à d'autres débats sur les enjeux énergétiques, comme le débat autour de la construction d'un centre d'enfouissement de déchets radioactifs à Bure, ou le débat concernant la ligne THT Cotentin-Maine par exemple, où les opposants au projet décident de perturber le débat depuis l'extérieur ou à l'intérieur de la salle⁵⁰⁷, ici même les opposants affichés (comme Catherine Boutin du collectif Pulse – pour un littoral sans éolienne) font le choix d'intervenir en respectant les règles du débat. Cela ne signifie pas pour autant que l'appropriation des règles du débat est uniforme, ni que tous les participants partagent les objectifs mis en avant par la CPDP : régulièrement des critiques sont émises par le public. Elles sont principalement adressées à la CPDP.

La critique principale concerne la position du débat dans le temps du projet : plusieurs participants pointent le fait que le débat intervient trop tard, que « toutes les décisions sont déjà prises », que cela crée une impression d'être placé devant le « fait accompli⁵⁰⁸ ». À l'inverse, et beaucoup plus rarement, quelques remarques émanent du public qui décrit alors le débat comme un « ralentissement » du projet, face à l'« urgence climatique » (la production d'énergie renouvelable étant alors considérée comme un remède presque direct au changement climatique). Le principe de transparence est également pointé comme incohérent, à propos d'aspects précis, comme lorsque le maître d'ouvrage met en avant le secret industriel – « c'est confidentiel⁵⁰⁹ » –, ou de manière générale – « puisqu'il y a une transparence soi-disant totale⁵¹⁰ ». La neutralité de la commission est mise en cause à plusieurs reprises, en remarquant le refus de donner la parole à un participant, en évoquant un article du journal *le Monde* qui dénonce un « noyautage de la CNDP et du Ministère de l'Environnement par les Ponts et Chaussées⁵¹¹ ». D'autres critiques portent sur « l'expression » présentée comme relativement absente au regard de « l'information » :

« D'abord notre position sur l'organisation du débat public. Nous pensons un petit peu que le terme débat public est un petit peu présomptueux, sans vouloir vous faire de peine, parce que nous assistons plutôt, on a été plusieurs à assister à plusieurs réunions, et on pense plutôt que ce sont des réunions d'information,

⁵⁰⁷ Étienne BALLAN, Vincent BAGGIONI, Julie MÉTAIS et Anne Le GUILLOU, « Anticipation et contrôle dans les débats publics : le cas des premiers débats " nucléaires " », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, 2007, pp. 123-133.

⁵⁰⁸ Sylvie Manautines, salle, statut non déclaré, Arromanches, (8/11).

⁵⁰⁹ Daniel Tribout, salle, statut non déclaré, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁵¹⁰ Catherine Boutin, salle, association PULSE (Pour un littoral sans éoliennes), Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁵¹¹ Il s'agit d'un article qui évoque la nomination de Christian Leyrit, issu des Ponts et Chaussées, à la présidence de la CNDP, par Hervé KEMPF, « Le béton au pouvoir », *Le Monde*, 18 mars 2013.

*ce qui est déjà très bien, un point positif, quand on se rappelle comment a été installée l'usine atomique de La Hague, qui a été installée dans la clandestinité pour une grande part et on parlait d'une usine de casseroles, pour ceux qui s'en rappellent.*⁵¹²»

Enfin, des participants déplorent le fait que certains aspects soient mis de côté : la mention « vous n'avez pas du tout parlé de » revient dans des questions générales à la CPDP, mais aussi au maître d'ouvrage ou à RTE par exemple.

La CPDP répond à chacune de ces critiques, de manière anticipée dans sa présentation du débat lors des premières séances et au fur et à mesure qu'elles sont formulées. Dans ses réponses, elle met en avant le travail qu'elle a fourni pour favoriser l'expression du plus grand nombre et pousser le maître d'ouvrage à préciser ses réponses, tout en présentant ce travail comme une tentative – « on a vraiment essayé de faire le maximum⁵¹³ ». Enfin, elle les synthétise lors de la séance de bilan à Courseulles-sur-Mer :

*« Ce débat que la Commission considère comme assez complet a présenté néanmoins des singularités et a eu quelques insatisfactions liées à la genèse du projet, à la place du débat dans son processus de validation, et à la relative rigidité du cadre général dans lequel il s'inscrit. Certains ont considéré qu'il ne s'agissait pas d'un débat, mais d'une information sur un projet déjà décidé. Les quelques réserves que je vais évoquer à ce sujet ne remettent néanmoins pas en cause l'intérêt de la démarche et de ses apports.*⁵¹⁴ »

Les dispositions prévues par l'appel d'offres sont mises en avant comme entraînant un faisceau de conséquences négatives pour le débat : le choix du site par l'État, la tenue antérieure de concertations, l'autorisation d'exploiter délivrée au moment du choix des lauréats. D'après la CPDP, ces éléments créent de l'incompréhension, de la confusion, un brouillage, qui impactent la perception et la participation au débat, celle du public en général, et de groupes d'acteurs précis comme les entreprises. La CPDP est dans une position ambivalente par rapport à ces critiques : si elle les fait siennes à d'autres moments du débat (« on a été gêné par cet aspect assez fermé et assez contraint du projet⁵¹⁵ »), elle y répond

⁵¹² Christian Fleury, tribune, Président de l'association Les Amis du Platon, Bernières-sur-Mer, (7/11), (la séance de Bernières est la séance d'« auditions publiques », lors de laquelle les participants s'exprimant d'ordinaire depuis la salle sont invités à intervenir plus longuement depuis la tribune).

⁵¹³ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bernières-sur-Mer, (7/11).

⁵¹⁴ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

⁵¹⁵ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bernières-sur-Mer, (7/11).

seulement lors de l'ultime séance, et met en avant la pertinence de la tenue du débat, ses apports et ses enseignements.

La CPDP se voit donc adresser les critiques relatives aux paramètres dans lesquels se tient le débat, et en particulier les critiques qui concernent le placement du débat dans le temps du projet. C'est également principalement la CPDP qui vient désamorcer ces critiques, en particulier en décrivant la succession des différentes phases administratives du projet, mais aussi en insistant sur ce qu'il est possible de faire dans le débat. La CPDP est placée dans une position de tiers entre le public et les décisions de l'État liées à l'appel d'offres (qui prévoit pourtant la tenue d'un débat). Sans aller jusqu'à écrire qu'il y a une similarité entre les deux processus, on peut néanmoins faire le lien avec la situation de la CPDP concernant le projet d'EPR à Flamanville : les décisions de l'État placent le débat dans une temporalité contrainte, avec charge à la CPDP de néanmoins faire la preuve de l'intérêt et de la légitimité du processus⁵¹⁶. Cette charge de la preuve s'exerce dans différentes directions : principalement vis-à-vis du public, vis-à-vis du maître d'ouvrage, mais pas ou peu vis-à-vis de l'État (contrairement au débat EPR). En effet, c'est le fonctionnement par appel d'offres (donc l'État lui-même) qui impose le débat public.

On peut alors supposer que l'emploi de l'instrument temporel s'est modifié : sans aller jusqu'à court-circuiter le débat, l'appel d'offres structure une temporalité des prises de décisions qui restreint la portée du débat. L'appel d'offres crée une contrainte qui s'exerce à la fois sur la CPDP, le maître d'ouvrage et le public. Le débat n'est pas suffisamment situé en amont du projet pour permettre de discuter la pertinence du projet dans son ensemble ; d'autre part, la précision du projet entraîne une profusion d'informations qui démultiplie les informations transmises par le maître d'ouvrage au public. Celui-ci résiste en mettant en avant des critiques, cependant, celles-ci sont présentées par la CPDP comme ne remettant pas en question l'utilité du débat public, ni la validité de ce qui y a été dit.

⁵¹⁶ Étienne BALLAN, Vincent BAGGIONI, Julie MÉTAIS et Anne Le GUILLOU, « Anticipation et contrôle dans les débats publics », *op. cit.* ; Françoise ZONABEND, « Un débat en débat. À propos du débat public sur le projet de centrale électronucléaire " EPR, tête de série ", à Flamanville (Manche) », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, 2007, pp. 134-141.

5.2. Le maître d'ouvrage : hégémonie de la figure de l'ingénieur rendue « participante »

Pour le projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer, le maître d'ouvrage est le consortium lauréat de l'appel d'offres, composé d'EDF, de WPD, et de Dong energy, accompagnés d'Alstom comme industriel qui produit les machines qui sont susceptibles de constituer le parc. Même si le projet de raccordement à la terre de RTE ne fait pas l'objet d'une obligation réglementaire à tenir un débat public, RTE participe à plusieurs séances (ce que loue la CPDP), au titre donc de maître d'ouvrage du projet de raccordement. Les débats permettent d'identifier plusieurs personnes appartenant à ces entreprises, dans un premier temps celles qui sont placées à la tribune, ensuite celles qui prennent la parole depuis la salle, enfin celles qui sont citées par leurs collègues ou par d'autres acteurs. Ici j'ai choisi de lister les acteurs qui prennent la parole au moins une fois lors des débats.

Figure 9 : Position, trajectoire et participation aux débats publics pour le projet éolien offshore de Courseulles-sur-Mer des représentant·e·s du maître d’ouvrage

Réalisation : Laure Bourdier Source : LinkedIn (le site est informé par les acteurs eux-mêmes, les informations ne décrivent pas toujours la carrière dans son intégralité)

Entreprise	Nom	Fonction	Formation	Carrière	Volume de prise de parole	Nombre de séances avec prise de parole	Nombre de séances à la tribune
EDF EN	Yvon André	Président EDF EN	-	-	3280	1	1
	Henri-Pierre Roche	Responsable environnement	Ornithologue	Ancien président LPO Hérault	871	1	0
	Yves Rolland	Responsable installation en Mer	IUT MP Ingénieur CESI St Nazaire	CGG Veritas / Technip / La compagnie du vent / EDF EN	2922	1	1
	Bernard Guitton	Directeur du projet	Ingénieur Centrale Paris	Cegelec / Saipem / Sofresid engineering / EDF	26137	11	11
	Jean-Philippe Pagot	Directeur environnement maritime	Master Biologie marine	Equipe Cousteau / Eurodoc / In Vivo Environnement / Poweo / EDF EN	27188	7	7
	David Lemarquais	Chef du projet	Ingénieur INSA Lyon	Environnement Canada / Espace Eolien Développement / Poweo Enr / Edf EN	16533	8	9
	Thierry Muller	Directeur exploitation et maintenance	Ingénieur Insa Lyon Clark University certificate	EDF / EDF EN	3570	1	1
	Marielle Parmentier	Responsable RH éolien offshore	Institut de Gestion sociale IGS Aix-Marseille	EDF EN	2845	1	2
	Eric Neyme	Délégué régional	-	-	269	1	0
WPD	Brice Cousin	Chef de projet	Ingénieur Ecole Supérieure D'Ingénieurs Léonard De Vinci, Ecole Spéciale De Mécanique Et D'Electricité	PSA Peugeot Citroen / Vallourec / WPD France / WPD Offshore France	3856	2	2
RTE	Gilles Serna	Directeur de projet	Ingénieur génie électrique Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg	EDF / RTE ingénieur > chef de service > directeur de projets	7594	6	1
	Gaëtan Desquilbet	Directeur régional normandie	-	-	5099	1	1
Alstom	Nicolas Serrie	Directeur France éolien offshore	Lycée Louis Le Grand/ Polytechnique/ Ecole des Ponts	Alstom Renouvelables / General Electrics	3522	4	3
	Jean-Michel Chalard	Directeur Ressources Humaines	DESS Psycho-sociologie Université Bordeaux	Alstom / General Electrics	1398	1	1
DONG	Jacques Feer	Développeur de Projet	Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie, Paris	Nordex (fabricant d'éoliennes)/ Dong	3458	4	1

Le maître d'ouvrage du projet et RTE sont donc représentés par quinze personnes qui prennent la parole lors du débat. Au moins huit d'entre elles ont des formations d'ingénieur, deux des formations en management et/ou psychologie (et s'occupent de ressources humaines), une est biologiste marin, une ornithologue, et je ne dispose pas des informations pour les trois autres (qui occupent des fonctions plus élevées dans la hiérarchie des entreprises). Seule une, Marielle Parmentier, est une femme (elle s'occupe de ressources humaines pour EDF). Les trois représentants du maître d'ouvrage qui s'expriment le plus sont Jean-Philippe Pagot (Directeur environnement Maritime EDF Énergies Nouvelles, formation de biologiste), Bernard Guitton (Directeur du projet EDF, formation d'ingénieur) et David Lemarquis (chef du projet EDF, formation d'ingénieur). Ce sont eux qui présentent le plus souvent le projet, mais aussi qui répondent à un grand nombre des questions.

5.2.1. Le maître d'ouvrage « par lui-même »

Les représentants du maître d'ouvrage sont susceptibles d'intervenir dans trois cas de figure : lors d'interventions prévues, quand ils présentent le projet dans son ensemble ou certains de ses aspects, lors d'interventions imprévues, lorsqu'ils sont sollicités par la CPDP pour développer un point ou un autre, et enfin lorsqu'ils répondent aux questions qui suivent une intervention prévue par la CPDP (qui peut être la leur ou celle d'autres acteurs). Dans le premier cas, ils sont généralement introduits par la CPDP par leur position dans l'entreprise, puis se présentent eux-mêmes, simplement par leur appartenance à une des entreprises ou par leur position, leur responsabilité vis-à-vis du projet. Dans les présentations, ils s'effacent derrière le projet et l'entreprise dont ils font partie et dont ils présentent l'expérience et la notoriété :

« Je suis Jacques Feer de la société Dong Energy qui est coprotrice du projet avec WPD et la société EDF-En. Dong Energy a un certain retour d'expérience puisque le premier parc que nous avons construit en mer a été construit en 1991. Donc nous avons 22 ans de retour d'expérience.⁵¹⁷ »

« Bonsoir Mesdemoiselles, bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je suis Bernard Guitton, le Directeur du projet et je vais vous présenter rapidement le projet en tant que tel, comment est constitué le consortium et notre projet. Quels sont les acteurs qui composent le consortium lauréat ? EDF Énergies Nouvelles qui est un leader dans le domaine des énergies renouvelables dans le monde et qui est une filiale à 100 % d'EDF. Nous avons amené avec nous Dong Energy qui

⁵¹⁷ Jacques Feer, tribune, Dong Energy, Ouistreham, (9/11).

*est une société danoise, leader de l'éolien en mer dans le monde puisqu'ils exploitent plus de 1000 MW en mer actuellement et qui est détenue à 80 % par l'État danois. WPD offshore qui est un acteur majeur de l'éolien en mer qui développe ce projet depuis 2007 et qui nous accompagne également.*⁵¹⁸ »

Ils se présentent donc comme « leader » de leur secteur et insistent sur leur expérience et leurs réalisations antérieures. Le fabricant de machines, Alstom, est présenté de la même manière en détaillant les secteurs dans lesquels il a déjà des compétences⁵¹⁹. Tous se désignent comme étant des « industriels⁵²⁰ ». Un seul d'entre eux met en avant sa formation personnelle pour se définir : il s'agit de Jean-Philippe Pagot, qui se présente tour à tour comme « biologiste » et « marin ». Lorsqu'il mobilise cette formation, c'est pour légitimer ce qu'il va dire – « je peux vous garantir en tant que marin⁵²¹ » – ou pour au contraire éviter de se prononcer sur une question – « Moi, je suis scientifique, biologiste marin, je ne veux pas en juger, ce que je veux dire c'est qu'on pourra apporter ce type de projet, porter ce type de projet avec l'ensemble des personnes concernées.⁵²² » D'autres de ses collègues mobilisent le domaine duquel ils sont spécialistes pour recentrer le débat ou leur réponse – « Bonjour. Je suis Thierry Muller, je suis directeur exploitation et maintenance à EDF Énergies Nouvelles. Et donc je vais vous parler de ce qu'est l'exploitation et la maintenance d'un parc éolien et plus spécifiquement de ce qu'on l'on envisage concernant le parc de Courseulles-sur-Mer.⁵²³ » – ou au contraire repousser leur réponse – « Alors je vais vous donner une partie de la réponse, je pense, parce que je ne suis pas expert en développement et en environnement, donc qui seront beaucoup plus à même que moi à répondre comme vous le dites, il y aura probablement d'autres sessions où ce sujet sera abordé plus précisément⁵²⁴ ». Ils se présentent à la fois comme très expérimentés dans leur domaine, mais pas à même de répondre à toutes les sortes de questions.

⁵¹⁸ Bernard Guitton, tribune, Directeur du projet, EDF-En, Caen, (6/11).

⁵¹⁹ David Lemarquis, tribune, Chef du projet, EDF-En, Ver-sur-Mer, (5/11) : « Pour ce qui concerne l'éolienne, on a pris le parti après beaucoup d'analyses de retenir des éoliennes qui seront construites par le groupe Alstom. Aujourd'hui le groupe Alstom fournit des trains, des TGV, également beaucoup d'équipements électriques, ça peu de gens peut-être le savent, mais sont par exemple équipementiers de barrages hydroélectriques ou de centrales nucléaires. Ils font également des éoliennes terrestres. Ils ont aujourd'hui l'équivalent de 2 000 éoliennes installées dans le monde et ils se sont déjà lancés dans une diversification sur le marché de l'éolien maritime, parce que pour eux aussi c'est un développement qu'ils jugent prometteur et un développement industriel. »

⁵²⁰ Bernard Guitton, tribune, Directeur du projet, EDF-En, Courseulles-sur-Mer, (2/11). : « *Nous sommes donc trois industriels* »

⁵²¹ Jean-Philippe Pagot, tribune, Directeur environnement maritime, EDF-En, Ver-sur-Mer, (5/11).

⁵²² Jean-Philippe Pagot, tribune, Directeur environnement maritime, EDF-En, Ver-sur-Mer, (5/11).

⁵²³ Thierry Muller, tribune, Directeur exploitation et maintenance, EDF-En, Ouistreham, (9/11).

⁵²⁴ Yves Rolland, tribune, Responsable installation en mer, EDF-En, Ranville, (4/11).

La délimitation des compétences leur permet alors de jouer avec la temporalité du débat, en déplaçant les questions lors de séances spécifiques.

5.2.2. La compétence du maître d'ouvrage pour les autres

Leur compétence est également mise en avant par les autres acteurs, en particulier la CPDP. À plusieurs reprises, les membres de la CPDP désignent le maître d'ouvrage comme « compétent » : « Monsieur Guitton qui est le Directeur du projet. Monsieur Pagot qui est le Directeur de la partie environnementale du projet et qui est *très calé* comme vous allez le voir. Et puis Monsieur Lemarquis qui est le Chef de projet. Alors tous ces Messieurs *évidemment connaissent leur dossier très bien*. Ils apportent à chaque fois des éléments nouveaux.⁵²⁵ » La compétence du maître d'ouvrage est caractérisée comme principalement technique : « Nous, Commission, nous avons beaucoup insisté pour que les réponses apportées aux questions par la maîtrise d'ouvrage soient précises [...] Mais *tout ce qui relevait véritablement de sa compétence et qui était d'ordre technique*, on l'a véritablement poussé⁵²⁶ » Le maître d'ouvrage est en premier lieu présenté comme technicien, et non-spécialiste des autres domaines : « La troisième séquence est d'un registre un peu différent, encore qu'il s'agit évidemment bien de l'environnement. Et il s'agit vraiment de l'impact sur les milieux naturels. Et là, là aussi, ça n'est pas le maître d'ouvrage qui va exposer des domaines... *des questions pour lesquelles il n'est pas spécialiste*.⁵²⁷ » Pour autant, les connaissances du spécialiste de l'environnement d'EDF sont célébrées à plusieurs reprises : « Monsieur Pagot qui est lui un spécialiste dans l'environnement comme vous pourrez le voir tout à l'heure⁵²⁸ », « Monsieur Pagot qui est le Directeur de la partie environnementale du projet et qui est très calé comme vous allez le voir⁵²⁹ », « Je pense qu'il y a quelqu'un tout à fait compétent. Il est en train de prendre le micro, il va pouvoir vous répondre, Monsieur Pagot⁵³⁰ ». La CPDP délimite donc la compétence du maître d'ouvrage au registre technique, mais insiste également sur sa compétence dans d'autres domaines, comme celle de Pagot sur l'environnement. Le maître d'ouvrage se voit donc offrir un double accès privilégié à la parole : sur les questions techniques, il est présenté comme l'expert incontesté ; lorsqu'il n'est

⁵²⁵ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP,, Arromanches, (8/11).

⁵²⁶ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bernières-sur-Mer, (7/11).

⁵²⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP,, Arromanches, (8/11).

⁵²⁸ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Lion-sur-Mer, (10/11).

⁵²⁹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ouistreham, (9/11).

⁵³⁰ Jean-Louis Chereil, tribune, membre CPDP, Port-en-Bessin, (3/11).

pas a priori considéré comme spécialiste, le fait qu'il soit à même de prendre la parole tout de même et de donner des informations est valorisé au titre d'un surcroît de compétences, qui peuvent également être présentées comme un signe de sa bonne volonté.

5.2.3. La bonne volonté du maître d'ouvrage

La CPDP met en avant une autre caractéristique du maître d'ouvrage : sa bonne volonté vis-à-vis du débat et en particulier de la CPDP. L'implication de RTE est notée en particulier, en effet RTE n'était pas contraint par l'appel d'offres à participer au débat public et :

« c'est bien à la demande expresse de la Commission nationale que le raccordement électrique a dû être abordé et je dois dire que RTE s'est prêtée de très bonne grâce à cet exercice, alors que dans la préparation des débats, on nous avait dit que cette question était extrêmement sensible et difficile. Je crois que vraiment, on peut dire que l'exposé par RTE a été d'une grande transparence sur cette question sachant pour autant que cette procédure vit sa vie propre parallèlement. Si vous pouvez dire un mot sur ce que vous a apporté ce débat dans votre démarche, bien que vous n'y étiez pas contraint par les textes, je crois que ce serait très utile. Merci Monsieur Serna⁵³¹. »

Les efforts du maître d'ouvrage sont présentés comme visant à satisfaire la CPDP :

*« Jean-Philippe Pagot : Absolument et j'ai travaillé pour vous Madame Brévan, cette semaine en refaisant les calculs parce que c'était une question posée.
Claude Brévan : Ce n'était pas un numéro monté.
Jean-Philippe Pagot : Non, absolument pas, mais comme j'ai passé un morceau de ma soirée de mercredi soir, je crois, je voulais vous donner ces éléments de réponse.⁵³² »*

Le travail de préparation du débat et de réponse aux questions du public et aux demandes de la CPDP est mis en avant par le maître d'ouvrage comme sortant de l'ordinaire, comme un surcroît de travail accompli avec bonne volonté sur le temps personnel. La CPDP remercie à plusieurs reprises le maître d'ouvrage pour sa disponibilité et son travail tout en louant son « absence d'agacement » vis-à-vis des questions insistantes de la CPDP :

« Je voudrais aussi remercier la maîtrise d'ouvrage et RTE. Je dois dire que quelquefois, j'ai eu le sentiment non pas de les torturer, mais en tout cas de les agacer un peu par mes exigences en matière de précisions, d'approfondissements, quand j'ai relevé ce que je considérais comme des contradictions, quand j'ai relayé quelquefois vos questions, mais ils ont montré beaucoup de bonne volonté

⁵³¹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

⁵³² Jean-Philippe Pagot, tribune, EDF-En, et Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ouistreham, (9/11).

pour y répondre et ils n'ont jamais manifesté un agacement qui somme toute n'aurait pas été totalement illégitime.⁵³³ »

La CPDP elle-même caractérise la participation du maître d'ouvrage au débat comme une concession faite à l'endroit de la CPDP, comme une faveur. Pourtant, le maître d'ouvrage est tenu de participer au débat, il n'a pas d'autre choix que de se soumettre à cette procédure. La CPDP met donc en avant le fait qu'il se soumette de bonne grâce à cette obligation. À mon sens, ce type d'échange est révélateur d'une mise en scène de la concession faite par le maître d'ouvrage de se prêter de bonne grâce à l'exercice participatif. Pour moi, les idées sous-jacentes sont les suivantes : d'une part, que les dispositifs participatifs comme le débat public ne sont pas (encore) considérés comme légitimes ; d'autre part, que le maître d'ouvrage est en droit d'agir comme il l'entend, sans nécessairement justifier tous ses choix face à un public soucieux.

5.2.4. Les ingénieurs, les polytechniciens présents dans les esprits

À aucun moment les représentants du maître d'ouvrage à la tribune ne se définissent comme ingénieurs, contrairement à d'autres participants, comme Laurent Pavard de la CPDP, des participants dans le public, ou des experts invités à la tribune. Pour autant, le maître d'ouvrage s'associe et est associé aux ingénieurs par les autres acteurs. D'abord de son propre fait : parce qu'il dit en employer un certain nombre et que ce sont principalement les ingénieurs qui définissent les tenants du projet (ce qui va être mis en œuvre et comment). Dans la description du projet par le maître d'ouvrage, les ingénieurs représentent également une part importante des éventuels employés futurs du projet. Ensuite parce que son discours est associé à un discours d'ingénieur, un discours technique. C'est en particulier la CPDP qui met cela en avant, dès la seconde séance :

« Ce que je voulais dire en tout cas, c'est que cette réunion... euh... va avoir un caractère quelquefois un peu technique et que ... bien évidemment mon objet n'est pas de dire ce que les spécialistes ou les ingénieurs ne doivent pas prendre la parole, loin de là. Mais ça n'est pas un débat de techniciens. Et c'est-à-dire que tout le monde a le droit de prendre la parole, même ceux qui ne comprennent pas forcément absolument tout.⁵³⁴ »

⁵³³ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

⁵³⁴ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

La CPDP présente le maître d'ouvrage comme le seul interlocuteur compétent pour ces ingénieurs-spécialistes érudits qui se trouvent dans le public. Un échange entre un participant et Mario Pain, le conseiller spécial du directeur général de l'énergie et du climat, nous apprend que l'appel d'offres lui aussi a été formulé par un groupe d'ingénieurs polytechniciens, d'une manière incompréhensible pour le grand public : le maître d'ouvrage est alors pensé comme le pair de ces ingénieurs de la Commission de Régulation de l'Énergie. C'est également Laurent Pavard, « l'ingénieur de la commission » qui se substitue à RTE pour restituer les enjeux de transport de l'électricité à la séance de Lion-sur-Mer⁵³⁵.

À de nombreuses reprises, le statut d'ingénieur est posé comme une délimitation, une ligne de partage : il y a les ingénieurs, et les autres. Dans le débat lui-même, c'est principalement la capacité à comprendre des informations très techniques qui les distingue du participant ordinaire, de « tout le monde », et même de la CPDP, comme Claude Brévan le mentionne plus haut, ou comme l'exprime un participant :

« Patrick Lion : Le prix de rachat était dans le cahier des charges, mais avec une formule, je me suis penché dessus pendant des heures et des heures avant de comprendre quoi que ce soit, je ne sais pas quel est l'ingénieur, le polytechnicien farfelu qui a pondu cette formule ?

Laurent Pavard : C'est sûrement un polytechnicien, mais je ne sais pas si monsieur ?

Mario Pain : Je ne suis pas polytechnicien, mais je peux vous assurer qu'ils se sont mis à plusieurs. Non, mais effectivement, c'est le problème de l'écriture de ces documents, ils ne sont pas tout à fait faits pour être lus par les gens. C'est regrettable, parce que ce serait bien que ça le soit, mais... voilà. Je leur transmettrai quand même.⁵³⁶ »

Lorsqu'ils sont évoqués comme employés futurs du projet, ils sont également distingués des autres, en particulier des ouvriers :

« Sur les 200 emplois créés, aussi bien en construction qu'en maintenance, est-ce qu'on a une petite idée de la répartition de ces emplois entre les différents niveaux de formation des personnels ? Aujourd'hui on peut assister à une montée en puissance des ingénieurs, des cadres supérieurs d'une certaine oligarchie technique et malheureusement les ouvriers sont parfois un petit peu négligés. Combien d'ouvriers, combien de personnes, je dirai, issues des milieux un peu

⁵³⁵ « Comme je suis l'ingénieur de la Commission, je vais essayer de vous restituer de façon intelligible et intelligente ce qui a été dit dans des réunions précédentes » puis, avant de répondre à une autre question « je vais me faire embaucher par RTE ». Laurent Pavard, tribune, membre CPDP, Lion-sur-Mer, (10/11).

⁵³⁶ Patrick Lion, salle, statut non déclaré, Laurent Pavard, tribune, membre CPDP, Mario Pain, tribune, Direction générale de l'énergie et du Climat, MEDDE, séance de Courseulles-sur-Mer, (2/11).

moins formés pourront accéder à ces nouvelles technologies ou à ces nouvelles entreprises ?⁵³⁷ »

Le projet est donc perçu par ce participant comme un projet qui concerne surtout les cadres supérieurs qui sont des ingénieurs. Il considère que, dans la présentation qui est faite du projet, les ouvriers sont peu mentionnés, ce qui fait l'objet de sa question : quelles seront les opportunités engendrées pour les ouvriers par ce projet ? Comme la CPDP, certains participants explicitent le statut d'ingénieur du maître d'ouvrage, en rendant saillant le caractère hermétique des productions d'ingénieurs (et donc excluant – au moins potentiellement), mais aussi leur position de classe, opposée à celle des ouvriers.

5.2.5. Un public neutre vis-à-vis du maître d'ouvrage ?

L'expression « maître d'ouvrage », proposée par la CPDP dès le début du débat, et apparaissant sur les supports écrits et le site internet, est majoritaire pour désigner les représentants d'EDF, Dong, WPD et Alstom. Le maître d'ouvrage se désigne lui-même comme cela. Il emploie également le terme « consortium », comme les représentants de l'État, en particulier lorsqu'ils font référence à l'appel d'offres (qui les opposait à d'autres consortiums concurrents). Enfin, ils se définissent également comme « industriel[s] » à plusieurs reprises, même si le terme recouvre tantôt l'ensemble du maître d'ouvrage, tantôt Alstom seul, tantôt le tissu de sous-traitants potentiels.

La majorité des participants s'adressent directement au maître d'ouvrage – puisque c'est à lui qu'on invite les participants à s'adresser, sous forme de questions. Toutefois, lorsqu'il s'agit de distinguer l'interlocuteur, la plupart des participants mobilisent l'expression « maître d'ouvrage » ou, plus rarement, « consortium » (cette dernière expression marquant une connaissance antérieure du projet, puisqu'avant les désignations des lauréats, le groupe désormais maître d'ouvrage était un consortium candidat). En plus du terme de maître d'ouvrage, le public emploie principalement le nom des intervenants, en y ajoutant éventuellement leur entreprise : « ma question s'adresse à monsieur Serrie d'Alstom ». On retrouve cet emploi en particulier auprès des participants réguliers au débat, ou des acteurs qui ont des relations avec le maître d'ouvrage antérieures au débat. « Maître d'œuvre », « exploitant », « porteur de projet », « société de projet » sont également employés dans le public pour désigner le MO.

⁵³⁷ Jean-Michel Suard, salle, habitant de Courseulles-sur-Mer, séance de Bernières-sur-Mer, (7/11).

Toutefois, ce distinguant de cet usage, certains groupes précis marquent leur distance vis-à-vis du maître d'ouvrage en mobilisant d'autres termes. Les pêcheurs, à travers leur représentant Daniel Lefèvre (le président du comité régional des pêches), emploient « industriels » et « promoteurs ». Lorsqu'ils retracent l'historique de la concertation relative aux projets d'éoliennes en mer, ils présentent le maître d'ouvrage et ses concurrents comme principalement intéressés par les bénéfices financiers : « des industriels qui ne sont pas des philanthropes [...] on a reçu 18 ou 20 promoteurs qui ont défilé que ce soit auprès des professionnels, d'une manière pas toujours tout à fait très correcte vis-à-vis des structures [...] tous ces promoteurs qui eux étaient des industriels qui pensaient *business*⁵³⁸ ». La relation entre les pêcheurs et WPD est toutefois présentée comme plus positive : « Je félicite quand même Brice Cousin car il a su quelque part se mettre au niveau des professionnels et ne pas venir avec ses grands sabots parisiens⁵³⁹ ». Certains représentants d'associations, comme Léon Lemonnier, président de Courseulles en débats, choisissent d'autres vocables comme « les groupes industriels », ou « les entreprises privées⁵⁴⁰ ».

L'utilisation majoritaire par le public des termes employés par la CPDP ou le maître d'ouvrage lui-même pour caractériser ce dernier montre que la manière de se référer au maître d'ouvrage est véhiculée avec succès comme une règle implicite du débat. L'utilisation d'autres expressions, en particulier par les pêcheurs, s'inscrit à mon sens dans la mise en scène d'un rapport de force établi par les pêcheurs dans le cadre de la concertation. Les désigner alors comme des « promoteurs » permet de marquer une distance malgré l'apparence d'absence de conflits des échanges, et le fait que le maître d'ouvrage présente la concertation avec les pêcheurs comme un succès.

5.2.6. La masculinité du Maître d'ouvrage

La figure de l'ingénieur est fortement liée à la masculinité. Les ingénieurs figurent au premier rang des métiers caractérisés comme masculins, avec les métiers militaires, la police et la politique⁵⁴¹. Dans le cadre du débat, la masculinité du maître d'ouvrage n'est pas explicitement mise en jeu. Les représentants du consortium comme les hommes de la CPDP

⁵³⁸ Daniel Lefèvre, tribune, président du comité régional des pêches, séance de Port-en-Bessin, (3/11).

⁵³⁹ Daniel Lefèvre, tribune, président du comité régional des pêches, séance de Port-en-Bessin, (3/11.)

⁵⁴⁰ Léon Lemonnier, salle, président de l'association Courseulles en débats, séance de Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁵⁴¹ Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre, op. cit.*

déployent une masculinité relativement homogène : leur corps est discrètement présent, ils croisent leurs jambes et s'expriment d'une voix douce, sont rasés de frais et portent tous des costumes simples et sombres, assortis de cravates. Si on l'analyse à l'aide de la typologie proposée par Catherine Achin et Elsa Dorlin, on peut considérer que la masculinité des hommes à la tribune correspond à la « virilité privilège⁵⁴² ». La masculinité de Jean-Philippe Pagot est légèrement différente, ce qui est sans doute à rapprocher du fait qu'il ne soit pas ingénieur mais biologiste. Il met en avant à plusieurs reprises son engagement physique dans des activités liées au projet, en particulier la plongée et la navigation. Cette explicitation le distingue de ses collègues d'EDF, qui ne mentionnent pas d'implication concrète, corporelle, dans le terrain. Elle le rapproche également d'autres hommes : ceux qui font de la plongée, pour des raisons scientifiques ou non et ceux qui naviguent. Il est le seul représentant d'EDF à ne pas porter de cravate lors d'une séance (Bernières-sur-Mer) et à avoir une barbe lors de deux séances (Bernières-sur-Mer et Lion-sur-Mer). La « virilité privilège » des représentants du maître d'ouvrage contribue en creux à faire ressortir les autres types de masculinités et de féminités, en les constituant comme « autres » : la masculinité des pêcheurs, la féminité d'Anne d'Ornano, etc.

Dans ce débat public, on peut observer une construction collective du titre à parler du maître d'ouvrage, à partir d'éléments de ce qui peut être appréhendé comme son ethos professionnel. Il est défini comme un ingénieur, et cette identité d'ingénieur est mise en lien avec la grande complexité du projet qu'il envisage, ce qui lui permet également d'être caractérisé comme compétent. La CPDP contribue également à mettre en avant la bonne volonté dont il fait preuve dans sa participation au débat. Enfin, la figure de l'ingénieur est attachée à la masculinité. Toutes ces caractéristiques fonctionnent comme un ensemble cohérent. Je considère que l'ethos du maître d'ouvrage est mobilisé à la fois comme ce qui constitue son propre titre à parler, et qui lui confère la légitimité la plus grande pour s'exprimer dans le cadre de ce débat, et également ce qui conditionne le positionnement des autres participants, qui leur demande de négocier leur légitimité, y compris la CPDP.

⁵⁴² « Historiquement, la virilité « privilège » correspond à la norme dominante de la masculinité : on parlera alors de virilité « policée ». Les valeurs, le système de sens, l'ethos des hommes politiques se sont en effet construits autour d'une certaine acception socio-historique de la masculinité, telle qu'elle s'incarne dans la classe bourgeoise aux 19e et 20e siècles : tempérance, justice, courage, autorité..., mais aussi style corporel, où le physique n'est ni trop investi (ce qui est l'apanage stéréotypé des classes populaires comme des peuples colonisés), ni trop peu investi (ce qui a été la marque infamante des homosexuels, des « invertis », des intellectuels « bohèmes » ou des Juifs, étroitement liée au discours nationaliste de la fin du 19e siècle. » Catherine ACHIN et Elsa DORLIN, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », *Raisons politiques*, 17 septembre 2008, n° 31, pp. 19-45.

5.3. « Je suis un peu embêtante » : positionnement minoritaire de genre de Claude Brévan dans le débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer

Le caractère masculin de la figure de l'ingénieur qui domine le débat permettrait de contribuer à expliquer la très faible présence des femmes dans l'espace de la parole. La présidente du débat, Claude Brévan, fait alors exception. Mais comment expliquer qu'elle soit celle qui parle le plus et le plus longtemps de toutes les participant·e·s ? L'exploration détaillée de sa trajectoire professionnelle et la confrontation entre l'ethos professionnel⁵⁴³ du président de commission défini par la CNDP et sa pratique me permettent d'éclairer la manière dont, face aux ingénieurs, Claude Brévan négocie sa place : une place qui valorise et renforce la légitimité du maître d'ouvrage.

Dans le cas de ce débat public, le comptage des mots prononcés et du nombre d'interventions pour chaque participant révèle une large inégalité entre la tribune et la salle, et une inégalité encore plus grande entre les hommes et les femmes. Ce constat corrobore les recherches sur le genre dans la participation, selon lesquelles l'hégémonie masculine marque largement les espaces participatifs, tant en termes de fréquentation, que d'accaparement de la parole, que de légitimité et de reconnaissance. Les hommes peuvent prétendre à l'incarnation de l'universel, à l'objectivité, à la compétence technique, tandis que les femmes se voient offrir un accès limité aux espaces, puis à la parole – reproduisant des mécanismes constitutifs des espaces politiques⁵⁴⁴. J'ai montré que la masculinité était également caractéristique des groupes qui, au sein de l'État et des entreprises, construisent le système énergétique actuel. Or, dans ce contexte défavorable, Claude Brévan, la présidente de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), s'exprime davantage qu'aucun autre participant. Cette section vise

⁵⁴³ Dans cette section, je reprends à mon compte la définition d'ethos synthétisée par Bernard Fusulier. Pour lui, l'ethos est un concept heuristique pour saisir et interpréter des récurrences de comportement rapportées à des catégories sociales et à des milieux sociaux. Il construit cette définition en s'appuyant sur Max Weber et Pierre Bourdieu : Un ensemble de normes, de références, de valeurs qui renvoient à des manières de faire et d'être et structurent l'ethos du groupe professionnel. L'ethos professionnel est structuré par un ensemble de normes de valeurs et de références, transmises, produites, reproduites dans le cadre professionnel. Parmi elles, dans le cas des ingénieurs, des experts en conseil en gestion, des militaires, des hauts fonctionnaires, ces normes, ces valeurs et ces références sont liées à la virilité, à la masculinité. Bernard FUSULIER, « Le concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé », *op. cit.*

⁵⁴⁴ Anna JARRY-OMAROVA, « Le genre de la participation citoyenne à Sevran (Seine-Saint-Denis) », *op. cit.* ; Yves RAIBAUD, « La participation des citoyens au projet urbain », *op. cit.* ; Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*, *op. cit.* ; Catherine ACHIN, « Un « métier d'hommes » ? », *op. cit.* ; Catherine ACHIN, Elsa DORLIN et Juliette RENNES, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle », *op. cit.*

à caractériser ce en quoi elle diffère – ou non – des autres personnes présentes, et en particulier des autres femmes. Dans cette dernière partie du chapitre, je mobilise les mêmes matériaux que dans ce qui précède, et je m'appuie également sur les documents méthodologiques de la CNDP qui définissent le rôle de présidente de commission, sur le CV de Claude Brévan disponible sur le site de la CNDP, et sur un témoignage autobiographique d'un haut fonctionnaire qui a recruté Claude Brévan au début de sa carrière, Serge Vallemont⁵⁴⁵.

L'analyse de la trajectoire et de l'action de Claude Brévan au sein du débat permet de mettre à jour les rapports de pouvoir qui l'affectent, mais qui sont aussi susceptibles d'affecter les autres participants, et en particulier les autres femmes. Ces rapports de pouvoir ne sont pas les seuls existants au sein du débat, ils sont consubstantiels d'autres types de divisions entre les participants – classe sociale, origine géographique – et en particulier de la division ingénieur/non ingénieur.

Cette partie commence par l'évaluation, à l'aide du comptage précis du nombre de mots prononcés et du nombre d'interventions, de la part qu'occupe Claude Brévan dans l'espace de la parole. L'analyse de sa trajectoire biographique vise ensuite à dégager des éléments permettant de mieux comprendre son caractère atypique. Ensuite, je mets au jour les éléments constitutifs de l'*ethos* « professionnel » qui caractérise la position de président de CPDP, et comment Claude Brévan les mobilise dans son action de présidente. L'autorité en constituant l'un des points principaux, nous observerons en quoi Claude Brévan négocie sa position face à des hommes ingénieurs. Enfin, cette partie s'achève sur une réflexion sur la manière dont le positionnement de Claude Brévan est susceptible d'éclairer celui de l'ensemble des participants.

5.3.1. Claude Brévan domine l'espace de la parole

Sur les 217 intervenants⁵⁴⁶ du débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, Claude Brévan, est la personne, et de loin la femme, qui s'exprime le plus, que ce soit en termes de durée des interventions (estimée à partir du comptage des mots prononcés) que de leur nombre, sur l'ensemble du débat, et lors de cinq séances sur les onze (Bayeux (1), Ver-sur-

⁵⁴⁵ Serge VALLEMONT, *Une vie d'ingénieur aux ponts et chaussées : 1951-1995 : chroniques d'un témoin engagé*, Presses des Ponts, 2004, 416 p. Par ailleurs, celui-ci a également dirigé un ouvrage sur le débat public Serge VALLEMONT (dir.), *Le débat public: une réforme dans l'État*, Paris, France, LGDJ, 2001, 198 p.

⁵⁴⁶ « Intervenant » désigne ici toute personne qui prend la parole au moins une fois au cours des séances du public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer.

Mer (5), Bernières-sur-Mer (7), Ouistreham (9) et la seconde séance de Courseulles-sur-Mer (11)).

Figure 10 : Nombre de mots prononcés sur l'ensemble des séances de débat en fonction de la place dans l'espace, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)

Réalisation : Laure Bourdier

	Public	Tribune				individu moyen	Total	
		Total	Hors CPDP	CPDP	Claude Brévan			
Nombre de mots	Chiffre brut	64 035	241 209	171 004	70 205	50 278	1 407	305 244
	Pourcentage	20,98%	79,02%	56,02%	23,00%	16,47%	0,46%	100,00%

Dans l'ensemble, elle prononce à elle seule 50 278 des mots, sachant qu'un participant moyen prononce près de 1407 mots (mais que moins de 20% seulement des intervenants s'exprime davantage que la moyenne). Cela représente 16,47 % de l'ensemble des mots et 71,62 % de ceux prononcés par les membres de la CPDP. Elle détient également le record du nombre d'interventions au cours des séances du débat avec 536 prises de parole uniques, soit plus de 60 % des interventions faites par des membres de la CPDP (cf. infra, figure 11).

Figure 11 : Nombre de mots prononcés et nombre d'interventions à la tribune par les membres de la CPDP, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)

Réalisation : Laure Bourdier

CPDP	Mots prononcés		Interventions	
	Chiffre brut	Pourcentage	Chiffre brut	Pourcentage
<i>Claude Brévan</i>	50 278	71,62%	536	61,40%
<i>Laurent Pavard</i>	7852	11,18%	157	17,98%
<i>Jean-Louis Cherel</i>	7016	9,99%	122	13,97%
<i>Roger Silhol</i>	4760	6,78%	57	6,53%
<i>Mireille Leteur</i>	299	0,43%	1	0,11%
Total CPDP	70 205	100,00%	873	100,00%

Les interventions de Claude Brévan sont également plus importantes et plus nombreuses que celles des représentants du maître d'ouvrage qui s'expriment le plus, à savoir Bernard Guitton et Jean-Philippe Pagot (EDF En). Cependant ceux-ci prononcent davantage de mots que les autres membres de la CPDP (cf. infra, figure 12).

Figure 12 : Nombre de mots prononcés et nombre d'interventions de la CPDP par rapport à l'ensemble des participants, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)

Réalisation : Laure Bourdier

Tribune	Mots prononcés		Interventions	
	Chiffre brut	Pourcentage	Chiffre brut	Pourcentage
CPDP	70 205	23,00%	873	43,30%
<i>Claude Brévan</i>	50 278	16,47%	536	26,59%
<i>Laurent Pavard</i>	7852	2,57%	157	7,79%
<i>Jean-Louis Cherel</i>	7016	2,30%	122	6,05%
<i>Roger Silhol</i>	4760	1,56%	57	2,83%
<i>Mireille Leteur</i>	299	0,10%	1	0,05%
Tribune Hors CPDP	171 004	56,02%	671	33,28%
<i>Bernard Guitton (EDF En)</i>	26197	8,58%	138	6,85%
<i>Jean-Philippe Pagot (EDF En)</i>	27 188	8,91%	143	7,09%
<i>David Lemarquis (EDF En)</i>	16533	5,42%	66	3,27%
<i>individu moyen à la tribune</i>	4 639	1,52%	30	1,49%
<i>individu moyen dans la salle</i>	388	0,13%	3	0,14%
Total Tribune	241209	79,02%	1544	76,59%
Total tous participants	305 244	100,00%	2 016	100,00%

Les hommes représentent plus de 80 % des intervenants, avec 77 % des mots prononcés dans l'ensemble du débat public. Il apparaît cependant que la moyenne masculine du nombre de mots prononcés par individus est inférieure à celle des femmes : respectivement 1 328 mots contre 1 754 mots (cf. infra, figure 13).

Figure 13 : Mots prononcés par individu·e en fonction du sexe, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)

Réalisation : Laure Bourdier

	Individus		Mots prononcés		Moyenne mots prononcés / individus
	Chiffre brut	Pourcentage	Chiffre brut	Pourcentage	
Hommes	177	81,57%	235 081	77,01%	1328,14
Femmes	40	18,43%	70 163	22,99%	1754,08
Total	217	100,00%	305 244	100,00%	1406,65

Cependant, il apparaît que les prises de parole de Claude Brévan représentent 71,66 % des mots prononcés par des femmes. Un comptage séparé révèle que la moyenne pour les 39 autres femmes que Claude Brévan est bien inférieure : 509,87 mots (cf. infra, figure 14).

Figure 14 : Nombre de mots prononcés par Claude Brévan comparé au nombre de mots prononcés par les autres femmes, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)

Réalisation : Laure Bourdier

	Individus		Mots prononcés		Moyenne mots prononcés / individus
	Chiffre brut	Pourcentage	Chiffre brut	Pourcentage	
Femmes	40	100,00%	70 163	100,00%	1 754,08
Claude Brévan	1	2,50%	50 278	71,66%	50 278,00
Autres	39	97,50%	19 885	28,34%	509,87

Sans Claude Brévan, les chiffres changent du tout au tout : 93,5 % des mots sont prononcés par des hommes, et les femmes parlent en moyenne 1 100 mots de moins qu'eux (cf. infra, figure 15).

Figure 15 : Nombre de mots prononcés par sexe – Claude Brévan exceptée, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)

Réalisation : Laure Bourdier

	Individus		Mots prononcés		Moyenne mots prononcés / individus
	Chiffre brut	Pourcentage	Chiffre brut	Pourcentage	
Hommes	177	81,94%	285 359	93,49%	1612,20
Femmes hors Brévan	39	18,06%	19 885	6,51%	509,87
Total	216	100,00%	305 244	100,00%	1413,17

Somme toute, et le cas de Claude Brévan excepté, le débat public apparaît comme extrêmement défavorable aux femmes, tant en termes de durée des interventions (nombre de mots) qu'en termes de nombre d'interventions. Marielle Parmentier (EDF), la seconde femme qui parle le plus, est, quant au nombre de mots, dix-huitième lorsqu'on classe les intervenants, ses prises de parole cumulées représentant seulement 1,2% du total. En effet, parmi les 40 personnes qui s'expriment plus longtemps que la moyenne, on compte six femmes, soit 2,76 % de l'ensemble des intervenants, et 15% des intervenants parlant plus que la moyenne. L'écart hommes/femmes est encore plus marqué lorsqu'on dénombre les interventions : parmi les 40 intervenants (15,14%) qui font davantage d'interventions que la moyenne, on trouve seulement trois femmes.

Dans le débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, les femmes sont moins nombreuses, tant à la tribune que dans la salle (mais plus nombreuses dans l'espace interstitiel où l'on ne prend pas la parole). Elles prennent la parole moins de fois que les hommes, et s'expriment alors moins longtemps (nombre de mots inférieur). À l'inverse, Claude Brévan s'exprime plus et plus longtemps qu'aucun des participants, hommes et femmes confondus. Cette prépondérance semble indiquer que Claude Brévan n'est pas touchée par l'hégémonie masculine qui affecte la prise de parole dans le débat. Quels sont les mécanismes qui permettent l'accès de Claude Brévan à la parole ? La particularité de Claude Brévan dans

l'occupation du temps de parole s'explique notamment par les différents types de prise de parole qu'implique sa position de présidente. Comment Claude Brévan accède-t-elle à cette position ? Une socialisation professionnelle antérieure lui permet-elle de s'affranchir de sa place de femme dans un espace autrement dominé par les hommes ? Je tente maintenant de situer Claude Brévan en termes de trajectoire professionnelle. Le fait que Claude Brévan s'exprime de manière prépondérante et distribue la parole ne semble pas changer la répartition de la parole par ailleurs extrêmement défavorable aux femmes. Qu'est ce qui lui permet de parler autant ? S'exprime-t-elle de la même façon qu'un homme ? Cela entraîne-t-il une répartition différente de la parole ?

5.3.2. Une trajectoire biographique minoritaire

Pour l'essentiel de sa carrière, débutée en 1967 et jusqu'à son départ en retraite en 2005, Claude Brévan travaille pour l'administration publique, notamment au sein du Ministère de l'Équipement⁵⁴⁷. Dans quel contexte sa trajectoire s'inscrit-elle ? Quelles contraintes ont pesé sur sa trajectoire professionnelle ? Comment sa position est-elle caractérisée par ceux qui l'entourent en contexte professionnel ? Après avoir brièvement situé les enjeux de la féminisation du monde du travail français au cours du XX^{ème} siècle, et les évolutions récentes dans l'administration française en particulier, je détaillerai les étapes de la trajectoire professionnelle de Claude Brévan. Pour finir, un témoignage autobiographique d'un haut fonctionnaire de la direction du personnel me permettra de saisir les différents aspects qui ont caractérisé son recrutement et son exercice professionnel.

Au cours du XX^{ème} siècle, les femmes accèdent de plus en plus au travail salarié. Toutefois, cette accession reste fortement marquée par le genre : aujourd'hui encore, le marché du travail fait l'objet d'une ségrégation, tant horizontale (hommes et femmes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activités, ou occupent des postes différenciés au sein des secteurs les plus mixtes), que verticale (les femmes restent en bas de la hiérarchie et de l'échelle des richesses tirées du travail)⁵⁴⁸. De nombreux travaux ont étudié la féminisation progressive de certaines professions prestigieuses historiquement masculines, comme la médecine et la chirurgie en

⁵⁴⁷ Source : CV de Claude Brévan, publié sur le site de la CNDP.
[https://www.debatpublic.fr/garants/sites/garants/files/webform/CV C. BREVAN.pdf](https://www.debatpublic.fr/garants/sites/garants/files/webform/CV_C_BREVAN.pdf). consulté le 26 décembre 2017.

⁵⁴⁸ Clotilde LEMARCHANT, *Unique en son genre : filles et garçons atypiques dans les formations techniques et professionnelles*, Paris, France, PUF, 2017, 329 p.

particulier⁵⁴⁹, la représentation politique⁵⁵⁰, les professions juridiques⁵⁵¹, l'ingénierie⁵⁵², la haute fonction publique⁵⁵³, etc. Ils mettent notamment en évidence les obstacles auxquels sont confrontées les femmes qui tentent de pénétrer ces groupes professionnels, comme le résume Nicky Le Feuvre. D'après elle, il importe de :

« Partir des éléments qui ont fondé ces métiers comme “masculins”, d'analyser les discours et les pratiques qui ont justifié leur composition exclusivement masculine et qui ont produit l'allant de soi de l'hégémonie masculine. Les fondements de l'exclusion des femmes sont à chaque fois différents, mais ils répondent à deux principes communs : un processus de différenciation que certains anthropologues comme Mathieu appellent le “tabou de la similitude” et un processus de hiérarchisation des catégories de sexe, ou encore de “valence différentielle des sexes” selon Héritier. Les fondements de ces deux processus sont à chaque fois relativement arbitraires et renvoient à des représentations stéréotypées des catégories de sexe.⁵⁵⁴ »

La définition même des professions majoritairement exercées par des hommes porte en elle une exclusion et une infériorisation de la féminité. Nicky Le Feuvre propose une typologie des discours scientifiques et profanes qui caractérisent l'entrée de femmes dans une profession, entraînant (ou non) des transformations, résumé ici :

« Féminitude » : discours essentialiste qui justifie l'arrivée de femmes par un besoin en « qualités naturelles féminines » : « Ainsi, tout en restant “ce qu'elles ont toujours été”, les femmes peuvent espérer intégrer quelques niches professionnelles spécifiques, sans modifier pour autant l'*ethos* professionnel dominant, qui continue de valoriser les hommes et le masculin. »

« Virilité », discours qui autorise certaines femmes « exceptionnelles » à agir comme des hommes. « leur présence, forcément minoritaire, ne modifie

⁵⁴⁹ Nathalie LAPEYRE et Nicky Le FEUVRE, « Féminisation du corps médical et dynamiques professionnelles dans le champ de la santé, Abstract », *Revue française des affaires sociales*, 2005, n° 1, pp. 59-81 ; Joan CASSELL, « Différence par corps : les chirurgiennes », *Cahiers du Genre*, 2001, n° 29, pp. 53-81.

⁵⁵⁰ Catherine ACHIN, « Un « métier d'hommes » ? », *op. cit.*

⁵⁵¹ Anne BOIGEOL, « La magistrature française au féminin : entre spécificité et banalisation », *Droit et Société*, 1993, vol. 25, n° 1, pp. 489-523.

⁵⁵² Biljana STEVANOVIC, « L'histoire de la mixité à l'ex-école polytechnique féminine (1969-2000) », *op. cit.* ; Catherine MARRY, *Les femmes ingénieurs : une révolution respectueuse*, Paris, France, Belin, 2004, 287 p.

⁵⁵³ Alban JACQUEMART, Fanny LE MANCQ et Sophie POCHIC, « Femmes hautes fonctionnaires en France », *Travail, genre et sociétés*, 4 avril 2016, n° 35, pp. 27-45 ; Catherine MARRY, Laure BERENI, Alban JACQUEMART, Fanny LE MANCQ, Sophie POCHIC et Anne REVILLARD, « Le genre des administrations. La fabrication des inégalités de carrière entre hommes et femmes dans la haute fonction publique, Abstract », *Revue française d'administration publique*, 11 juin 2015, n° 153, pp. 45-68.

⁵⁵⁴ Nicky LE FEUVRE et Cécile GUILLAUME, « Les processus de féminisation au travail : entre différenciation, assimilation et « dépassement du genre » », *Sociologies pratiques*, 1 septembre 2007, n° 14, pp. 11-15.

finalement en rien les règles du jeu du recrutement et de la gestion des carrières, qui continuent de favoriser les individus dotés de caractéristiques masculines »

« Domination masculine » immuable : discours selon lequel l'entrée des femmes est toujours synonyme de dévalorisation future ou actuelle de la profession, laissant le système inchangé

« Dépassement du genre » : discours qui « met l'accent sur la reconfiguration potentielle des fondements matériels et idéels du système sexe/genre. Il est encore assez minoritaire dans les recherches sociologiques en France, mais il prend au sérieux le caractère social, et donc forcément contingent, du rapport social de sexe, tel que nous le connaissons aujourd'hui. La question centrale de recherche n'est plus de savoir si les femmes sont plus ou moins "féminines" ou "viriles", ni même de savoir si elles accèdent de la même manière que les hommes aux échelons supérieurs de ces professions ; il s'agit plutôt d'examiner en détail les modalités de ce processus et de comprendre en quoi ceux-ci participent à légitimer les principes de la différenciation/hierarchisation des catégories de sexe ou bien à les dépasser, partiellement au moins⁵⁵⁵ ».

Comment situer la trajectoire de Claude Brévan par rapport à cette typologie ? Comment transparaît la caractérisation de sa position de genre, par ses collègues, par elle-même, au cours de sa carrière ? Partant, quelles conséquences son entrée dans le monde masculin du Ministère de l'Équipement est-elle susceptible d'engendrer ?

La fonction publique, et en particulier celle des postes situés en haut de la hiérarchie, n'échappe pas aux processus de féminisation progressive. Elle intervient très tardivement par rapport à la carrière de Claude Brévan (qui commence en 1967, avec un départ à la retraite en 2005). En effet, l'administration française est toujours, au début de la seconde décennie 2000, marquée par les inégalités hommes/femmes, tant en ce qui concerne la carrière que les salaires, alors que de plus en plus de femmes y travaillent (54% en 2012⁵⁵⁶) : plus on s'élève dans la hiérarchie, plus on trouve d'hommes, et les femmes restent rares aux postes prestigieux. Cette augmentation du nombre de femmes est notamment le fruit d'une politique de « rattrapage des inégalités » de la part des pouvoirs publics. Cependant, ces politiques (qui comprennent la mise en place de quotas par exemple) ont été mises en place plus tard encore

⁵⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁵⁶ En effet les femmes sont largement minoritaires dans les postes d'encadrement : « en 2012, les femmes représentent 25 % des cadres dirigeants et supérieurs dans la fonction publique de l'État (52 % des agents), 34 % dans la fonction publique territoriale (61 % des agents) et 45 % dans la fonction publique hospitalière (52 % des agents). » *Taux de féminisation de la haute administration française - Sénat*, <https://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130405650.html>, consulté le 30 juillet 2018. La fonction publique est donc ségréguée de manière verticale et horizontale, les femmes étant réparties différemment en fonction des secteurs d'activité.

que dans les entreprises privées. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1970, les femmes se voyaient interdire l'accès à certains emplois publics⁵⁵⁷, et c'est seulement en 1983 que « le statut général de fonctionnaire interdit toute distinction en raison, notamment, du sexe⁵⁵⁸ ». La même année, une circulaire relative à l'égalité entre les femmes et les hommes formule une incitation explicite à mettre en place des mesures visant à favoriser le recrutement de femmes. Elle n'est que peu suivie d'effet. Alban Jacquemart, Fanny le Mancq et Sophie Pochic situent les premières mesures contraignantes en faveur du recrutement des femmes au début des années 2000 (loi Génisson en 2001, Charte de la promotion de l'égalité dans la fonction publique en 2008, Rapport Guégot sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique en 2011, etc.). Pour ces auteurs, « les ministères économiques et financiers font figure de pionniers en adoptant un plan d'actions sur trois ans dès le début des années 2000⁵⁵⁹ ». En 2002 seulement, les archives du ministère de l'Équipement (dont les compétences font aujourd'hui partie de celles du ministère de l'Environnement, après leur fusion en 2007) mentionnent, pour la première fois, l'observation de la « parité » parmi les missions de la direction du personnel, des services et de la modernisation⁵⁶⁰. Ce ministère fait l'objet d'une étude particulière dans les travaux menés par le Comité de pilotage pour l'égal accès des hommes et des femmes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, qui prend comme point de départ le constat suivant : si les femmes accèdent davantage à des postes de cadre, elles restent marginales aux postes de décision. Les auteures, Ghislaine Doniol-Shaw et Laurence Le Douarin, choisissent de placer la focale sur le ministère de l'Équipement car :

« Certaines des particularités de ce ministère [sont] favorables à une compréhension plus fine des obstacles que peuvent rencontrer les femmes dans l'accès aux emplois supérieurs. Ces particularités résident dans *la nature largement technique de ses missions*, soulignée par la présence de trois grands corps d'État techniques (X ponts, ITPE, AUE⁵⁶¹) et dans le poids élevé des services déconcentrés où l'avancement des agents est régi par des règles

⁵⁵⁷ Les femmes n'ont pu devenir préfet qu'en 1974 par exemple, Myriem MAZODIER, « Une femme dans la haute fonction publique au siècle dernier (1971 - 1999) », *Revue française d'administration publique*, 3 mai 2013, n° 145, pp. 137-146.

⁵⁵⁸ Alban JACQUEMART, Fanny LE MANCQ et Sophie POCHIC, « Femmes hautes fonctionnaires en France », *op. cit.*

⁵⁵⁹ *Ibid.*

⁵⁶⁰ COMITÉ D'HISTOIRE - MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, *Les directions d'administration centrale, des origines à nos jours - 2002 - Direction du Personnel, des Services et de la Modernisation*, http://www.histoire-dac.developpement-durable.gouv.fr/structure/2002?service=direction&nom=direction-du-personnel,-des-services-et-de-la-modernisation&ministere=ministere-de-l-equipement,-des-transport-et-du-logement&qid=sdx_q0&n=1&q=, consulté le 29 juillet 2018.

⁵⁶¹ X-Ponts : Corps des Ponts et Chaussées (le X est employé pour Polytechnique), ITPE : Ingénieurs des Travaux Publics d'Etat, AUE : Architectes Urbanistes de l'Etat.

administratives en partie différentes de celles de l'administration centrale, du fait de *l'obligation de mobilité géographique* qui s'impose aux premiers et non aux seconds. Une autre spécificité réside dans *les modalités de la gestion de carrière*, par la formalisation des parcours statutaires, surtout pour les ingénieurs des travaux publics de l'État, et par le rôle des chefs de services dans le choix de leurs collaborateurs.⁵⁶² »

En 2002, la combinaison de ces particularités permet d'expliquer que les femmes représentent 11% des emplois d'encadrement supérieur au Ministère de l'Équipement (moins que la moyenne de 13% sur l'ensemble de la fonction publique⁵⁶³).

La trajectoire de Claude Brévan au sein de ce ministère est bien antérieure, et l'effectivité des mesures mises en place au début des années 2000 ne se dessine probablement qu'au moment où elle prend sa retraite, en 2005. On peut donc considérer celle-ci comme une pionnière, occupant une position d'autant minoritaire, comme nous allons l'observer ici dans le détail. Claude Brévan est architecte diplômée par le gouvernement (DPLG) dès 1967, avant la réforme des études d'architecture de 1968. En 1973, quand seuls 3% des architectes sont des femmes⁵⁶⁴, elle représente une exception dans une profession à l'*ethos* professionnel masculin :

« Ce phénomène d'exclusion des femmes en architecture recouvre très largement la division symbolique des espaces entre intérieur et extérieur, l'éviction des femmes de l'espace public où les constructions se réalisent, ainsi que la sous-représentation des femmes dans les diverses formations techniques. ⁵⁶⁵»

La qualité d'architecte de Claude Brévan lui confère donc une légitimité à investir ce qui touche à l'espace public. Sa trajectoire minoritaire en termes de genre est encore infléchie par son obtention du certificat d'études supérieures d'aménagement. Délivré par l'École des Ponts et Chaussées, ce certificat sanctionne l'appartenance au corps des Urbanistes de l'État. S'il est accessible aux architectes, les ingénieurs des travaux publics d'État représentent une majorité des membres de ce corps à l'époque où Claude Brévan l'intègre. En 1970, Claude

⁵⁶² Ghislaine DONIOL-SHAW et Laurence Le DOUARIN, « L'accès des femmes aux emplois supérieurs dans la fonction publique : avancées et résistances », *Revue française d'administration publique*, 2005, vol. no116, n° 4, pp. 671-686.

⁵⁶³ *Ibid.*

⁵⁶⁴ La réforme des études implique une transformation des critères de recrutement, vers des critères académiques formels, plus favorables aux femmes que le recrutement relativement informel dans les ateliers d'architecture au sein des écoles des beaux-arts. Nathalie LAPEYRE, « Les temporalités sociales des femmes et des hommes architectes en France », in Yvonne GUICHARD-CLAUDIC, Danièle KERGOAT et Alain VILBROD (dirs.), *L'inversion du genre : quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 193-204.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 194.

Brévan entame une carrière dans l'administration publique (diverses positions au Ministère de l'Équipement, Inspectrice Générale de la Construction, Déléguée interministérielle à la ville et au développement Urbain). Elle fait partie des pionnières dans les fonctions qu'elle a occupées au sein des services de l'État Français. En effet, elle a notamment été la première femme et la première architecte à diriger une direction départementale de l'équipement (DDE) de 1986 à 1991. Elle occupe divers postes au ministère de l'Équipement, et devient en 1997 inspectrice générale de la construction (elle dépend alors du Conseil Général des Ponts et Chaussées⁵⁶⁶). Puis, jusqu'à sa retraite en 2005, elle est déléguée interministérielle à la ville (d'abord sous le gouvernement de Lionel Jospin, puis de Jean-Pierre Raffarin). L'année suivant son départ en retraite, elle est nommée présidente de la CPDP sur le prolongement de l'A16. Elle participe à deux autres CPDP, sur le projet d'achèvement de l'aménagement de la RN154 par mise en concession autoroutière (2009-2010), et sur le projet de route Centre Europe Atlantique, qu'elle préside (2010), comme la CPDP sur le projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer⁵⁶⁷. Depuis, elle a présidé deux autres commissions, sur les projets de Center Parcs au Rousset et à Poligny⁵⁶⁸ (2015), et sur le projet EuropaCity⁵⁶⁹ (2016). Les responsabilités de Claude Brévan au sein de la CNDP viennent donc s'inscrire dans la continuité de sa carrière au sein de l'État.

L'autobiographie de Serge Vallemont, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ayant accompli la seconde moitié de sa carrière à la direction du personnel du Ministère de l'Équipement (de 1978 à 1992)⁵⁷⁰, intitulée *Une vie d'ingénieur aux ponts et chaussées*,

⁵⁶⁶ « Le conseil général des Ponts et Chaussées (CGPC), dont le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) est désormais l'héritier, est l'une des plus anciennes institutions de l'État, héritier direct de l'assemblée des inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées réunie régulièrement à partir de 1747 par Trudaine. Le décret du 7 fructidor an XII (25 août 1804) a créé le CGPC. [...] le corps d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et le CGPC resteront largement inspirés par ces dispositions [...] Présidé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, le conseil exerce des missions d'inspections, d'évaluation d'expertise et de réflexion dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement, des transports et de la construction. Le cadre de son activité jusqu'au 9 juillet 2008 était défini par le décret du 16 mai 2005 qui intégrait l'inspection générale de l'Aviation civile et de la Météorologie dans les structures du CGPC et l'arrêté du 30 mai 2005 qui crée la nouvelle section dédiée aux questions de sécurité et de sûreté pour l'ensemble des modes de transports. » CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable)-Ministère de la Transition écologique et SOLIDAIRE, *Histoire - La création du conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD)*, <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/histoire-r12.html>, consulté le 27 juin 2018.

⁵⁶⁷ Les quatre débats publics aboutissent à une décision de poursuivre le projet de la part du maître d'ouvrage.

⁵⁶⁸ Décision du maître d'ouvrage de mener des études complémentaires avant de décider de poursuivre le projet ou non.

⁵⁶⁹ Décision du maître d'ouvrage de poursuivre le projet.

⁵⁷⁰ MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT NORD-PICARDIE et POINT D'APPUI NATIONAL DOCUMENTAIRE, *Serge Vallemont*, <http://www.histoire-dac.developpement-durable.gouv.fr/biographies.xsp?biographie=VALLEMONT-SERGE>, consulté le 9 août 2018.

permet d'appréhender le caractère à la fois pionnier et minoritaire à double titre (elle n'est ni ingénieur, ni un homme) du recrutement de Claude Brévan à la direction d'une DDE en 1986 :

« Je conserve le souvenir de la surprise provoquée par la nomination comme DDE de l'Eure et Loir de la première femme directeur [...] la perspective de promouvoir, pour la première fois dans cette fonction, une femme architecte rejoignait mon souci d'ouverture [...] Je n'aurai qu'à me féliciter de cette affectation, Claude Brévan développant dans cette DDE d'Eure et Loir une démarche de modernisation tout à fait exemplaire.⁵⁷¹ »

On peut constater dans ce récit qu'au cours de sa carrière, Claude Brévan a été confrontée au fait de ne pas être ingénieur. Cela rejoint la manière dont Ghislaine Doniol-Shaw et Laurence Le Douarin décrivent la situation des femmes au sein du ministère :

« Les missions techniques du ministère de l'Équipement constituent par ailleurs un point d'appui solide aux arguments, même les plus éculés, visant à écarter les femmes pour cause d'incompatibilité avec la technique, rejoignant en cela les constats réalisés dans d'autres études et touchant tous les niveaux hiérarchiques. Le dénigrement peut parfois être brutal, mais il est plus souvent insidieux, laissant peu de marges de manœuvre⁵⁷² ».

Les postes de direction, et en particulier ceux de DDE étant, dans une très large proportion, occupés par des hommes issus du corps des Ponts et Chaussées⁵⁷³, le profil de Claude Brévan apparaît extrêmement surprenant :

« Évidemment, [au cours d'une visite officielle à la DDE dirigée par Claude Brévan] tant Michel Rocard que son cabinet s'attendaient à entendre un brillant ingénieur des Ponts leur présenter le projet de modernisation de la DDE. Au lieu de cela, le Premier ministre put, durant une heure, prendre connaissance des conditions dans lesquelles Claude Brévan avait, depuis 1986, développé de manière très pragmatique toute une palette d'actions, allant de l'analyse stratégique au management participatif, en passant par la mise en place du contrôle de gestion, la valorisation de la fonction personnel, le tout accompagné par une extrême attention portée à tous ces petits problèmes très concrets dont la résolution crédibilise au niveau de l'ensemble du personnel toute démarche ambitieuse de modernisation.⁵⁷⁴ »

⁵⁷¹ Serge VALLEMONT, *Une vie d'ingénieur aux ponts et chaussées*, op. cit., p. 312-313.

⁵⁷² Ghislaine DONIOL-SHAW et Laurence Le DOUARIN, « L'accès des femmes aux emplois supérieurs dans la fonction publique », op. cit.

⁵⁷³ « Dans les postes très techniques que sont les directions de direction départementale de l'équipement, la moitié des dix femmes directrices appartient au corps des architectes urbanistes de l'État (2) ou des administrateurs civils (3), la proportion étant de 6 % pour la centaine d'hommes occupant le même poste. », *Ibid.*

⁵⁷⁴ Serge VALLEMONT, *Une vie d'ingénieur aux ponts et chaussées*, op. cit.

Sa manière de travailler est décrite comme pragmatique (en opposition à l'esprit qualifié de « brillant » de l'ingénieur des Ponts), valorisant le personnel, en portant une grande attention aux « petits problèmes très concrets ». Ghislaine Doniol-Shaw et Laurence Le Douarin mettent en évidence le fait que « la différence et l'originalité » sont caractéristiques des femmes recrutées à ces postes de direction : elles ne sont pas choisies pour leurs compétences supérieures à celles d'hommes d'une même formation, mais pour d'autres spécificités⁵⁷⁵. En l'occurrence, le style de travail de Claude Brévan décrit ici est considéré comme féminin et correspond à des positionnements spécifiques attendus des femmes cadres, ou plus généralement occupant des positions de pouvoir auparavant réservées aux hommes. En effet, celles-ci développent des styles de relations à leurs subalternes bien spécifiques et des manières différentes d'exercer leur activité⁵⁷⁶. Cependant, dans l'anecdote relatée par Serge Vallemont, le genre de Claude Brévan est aussi atypique que son absence de diplôme d'ingénieur des Ponts : « Au cours de cette présentation, Gérard Massin, le conseiller technique de Michel Rocard, X-Ponts, vint me glisser dans l'oreille : « Il n'y avait vraiment que toi pour réussir ce coup de choisir, pour présenter au Premier ministre et à la presse la modernisation des DDE, un département dirigé par une femme directeur qui plus est n'est pas ingénieur des Ponts.⁵⁷⁷ »

Au cours de sa carrière, Claude Brévan a donc été socialisée professionnellement dans un milieu dans lequel l'*ethos* professionnel est fortement marqué par la masculinité de l'ingénieur. Le témoignage de Serge Vallemont permet de constater l'intrication extrêmement forte entre l'identité X-Ponts et l'identité masculine, et son hégémonie au sein du ministère de l'Équipement et du cabinet du Premier ministre. La manière dont Serge Vallemont décrit le style professionnel de Claude Brévan permet de situer le recrutement de celle-ci dans une forme de « féminitude » en creux : ses qualités « féminines » sont valorisées, sans pour autant que l'hégémonie des ingénieurs masculins issus des Ponts et Chaussées sur le domaine de l'Équipement ne soit remise en question. Ces qualités, en particulier celles qu'on peut considérer comme du « management compréhensif », sont valorisées parce qu'elles sont efficaces dans le cadre de l'application des politiques de modernisation du gouvernement.

⁵⁷⁵ Ghislaine DONIOL-SHAW et Laurence Le DOUARIN, « L'accès des femmes aux emplois supérieurs dans la fonction publique », *op. cit.*

⁵⁷⁶ Joan CASSELL, « Différence par corps : les chirurgiennes », *op. cit.* Citée dans Natalie BENELLI, « Corps au travail », in *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, coll. « Hors collection Sciences Humaines », 2016, pp. 149-158.

⁵⁷⁷ Serge VALLEMONT, *Une vie d'ingénieur aux ponts et chaussées*, *op. cit.*, p. 313.

Claude Brévan a effectué sa carrière dans l'administration publique, et en particulier dans des contextes largement dominés par les grands corps d'État, surtout celui des Ponts et Chaussées. Elle y a exercé des fonctions de direction, ce qui fait d'elle une pionnière de la féminisation de ces secteurs. Comme d'autres femmes ayant été cadres dirigeants au sein du ministère de l'Équipement, les compétences qui lui valaient la reconnaissance de ses supérieurs étaient différentes de celles d'un ingénieur des Ponts, et présentaient des caractéristiques féminines. Qu'en est-il du rôle de président de commission du débat public ? L'*ethos* professionnel masculin est-il également le marqueur des membres de la CNDP ? Quelle est la définition du rôle de président de commission et comment Claude Brévan s'en acquitte-t-elle ?

5.3.3. La position de présidente CPDP : des attendus complexes

Historiquement majoritairement masculine, et présidée par des hommes le plus souvent ingénieurs, la Commission Nationale du Débat Public s'est graduellement féminisée et diversifiée en termes d'origines professionnelles (voir *supra*). Elle s'est progressivement dotée d'outils méthodologiques établissant peu à peu des normes d'action pour la participation, et en particulier pour ceux qui l'animent. Ceux-ci permettent de dégager des éléments constitutifs de l'*ethos* professionnel de la participation. Ainsi, on trouve sur le site de la CPDP un document intitulé « Le déroulement du débat public » qui détaille le rôle des membres d'une commission particulière et de son ou sa présidente au cours des différentes étapes d'un débat, et en particulier lors des réunions publiques, « le lieu de débat incontournable [...] véritable pivot du débat public, son ossature la plus consistante.⁵⁷⁸ » L'organisation et l'animation des réunions, par le président et les membres de la CPDP sont présentées comme des exercices impliquant de « concilier plusieurs exigences et contraintes » qui peuvent sembler contradictoires. Les consignes proposées aux CPDP sont souvent formulées sous la forme *faites ceci mais en faisant aussi l'inverse*. Il s'agit de favoriser la parole *mais* de la réguler, d'être bienveillant vis-à-vis du maître d'ouvrage *mais* sans sembler être en collusion avec lui, etc. (cf. *Infra*). Le rôle de membre CPDP est défini comme « vis-à-vis de tous les protagonistes du débat : un rôle de maïeutique, qui consiste à faciliter, à permettre, à entretenir tout ce qui va favoriser le surgissement des multiples points de vue, y compris ceux qui font l'objet des plus puissantes crispations. » Excepté le fait qu'il incombe au président de « siéger à la tribune » accompagné d'un ou plusieurs membres, d'ouvrir la

⁵⁷⁸ COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, *Le déroulement d'un débat public Méthodes et outils* | CNDP - Commission nationale du débat public, <https://www.debatpublic.fr/methodes-outils>, consulté le 14 juillet 2018.

séance et de présenter le débat, d'en répéter les principes, les tâches de la commission sont finalement peu explicitées. Le document définit bien davantage la manière dont elles doivent être accomplies, et surtout les qualités humaines alors requises. La personnalité des membres de la CPDP est présentée comme centrale dans le succès et la forme que prend le débat. Ainsi, la position de membre et *a fortiori* de président requiert « assurance, confiance en soi, [de] posséder cette sorte de sérénité qui met l'auditoire à l'aise en lui inspirant respect et qualité d'écoute, [mais aussi] éloquence, charisme [et également] modération et même modestie. [Il s'agit d'] un exercice de composition subtil où rentre une grande part d'appréciation personnelle⁵⁷⁹ ». Le membre se doit d'être pédagogue, ouvert, rigoureux, de prendre garde à ne pas, par une attitude trop formelle, paraître inaccessible au public, mais au contraire « faire ressentir de la proximité », faire preuve de tact. Le calme et l'autorité « spontanée » ou encore « naturelle » reviennent à plusieurs reprises⁵⁸⁰. Pour beaucoup, ces qualités sont intrinsèques à la personne du membre ou du président, elles sont présentées comme innées (ou, du moins, le processus par lequel elles sont acquises est masqué), et à aucun moment ne découlent d'une formation ou de compétences professionnelles spécifiques.

De surcroît, si la personnalité de la personne qui préside une CPDP est présentée comme cruciale, les attributs qui sont listés correspondent pour beaucoup à ceux attendus des « hommes politiques ». Or, comme le montrent Laure Béreni *et al.*, « les qualités et compétences qui sont requises d'un « homme politique » sont celles qui ont été traditionnellement monopolisées par les hommes : charisme, disponibilité, aisance oratoire, combativité, maîtrise technique⁵⁸¹ ». Ces auteurs ajoutent qu'il s'agit d'une forme de virilité précise, socialement située, en l'occurrence une virilité bourgeoise, blanche et hétérosexuelle, un modèle de « masculinité hégémonique », pour reprendre le concept forgé par Raewyn Connell⁵⁸².

Certains autres traits attendus des membres de la CPDP sont plus nuancés en termes de genre : « modération et modestie », capacité à mettre à l'aise et à accueillir le public, sont autant de qualités qui sont valorisées notamment chez les femmes bourgeoises, en particulier les

⁵⁷⁹ Christian LEYRIT, *Note méthodologique pour les commissions particulières du débat public* | CNDP - Commission nationale du débat public, Commission Nationale du Débat Public, 2015.

⁵⁸⁰ *Ibid.*

⁵⁸¹ Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*, *op. cit.*, p. 233.

⁵⁸² Raewyn CONNELL, *Masculinités*, Paris, Éd. Amsterdam, 2014.

mères⁵⁸³. Les qualités citées plus haut, que l'on retrouve chez les hommes et les femmes politiques, sont constitutives d'identités bourgeoises. L'exercice de la CPDP impose de prendre garde au fait de ne pas afficher une trop grande distance avec le public : l'attitude « trop formelle » peut faire « paraître inaccessible » aux yeux du public. En quelque sorte, l'exercice de la CPDP requiert un surcroît de compétences par rapport à l'activité politique « ordinaire », en ajoutant aux qualités constitutives de la virilité bourgeoise et blanche une capacité à paraître accessible, de tempérance et d'écoute qui permet le « rôle de maïeutique ». Quand, dans la démocratie représentative, le représentant combat ses pairs pour l'accès à la parole tandis que le citoyen se tient coi, dans son pendant participatif, le membre de la CPDP mobilise les qualités de l'homme politique, mais pour permettre et même catalyser la parole des citoyens. Cette position intermédiaire du membre CPDP est également explicitée en ce qui concerne la relation au maître d'ouvrage : il faut faire preuve de bienveillance, mais ne pas laisser penser à d'éventuelles collusions. Pour la CNDP, cela repose en particulier sur une distance vis-à-vis de l'expertise technique :

« La compétence technique sur le sujet abordé par le projet doit être considérée avec prudence. Elle peut être jugée excessive par le maître d'ouvrage, et porter préjudice à la confiance du public. L'obligation de neutralité de la CPDP pourrait être alors remise en cause par une trop grande proximité des membres avec l'objet ou le sujet dont il sera question durant le débat.⁵⁸⁴ »

Cette « absence d'expertise » est présentée comme favorable à la création de relations de confiance tant vis-à-vis du maître d'ouvrage que du public. Or, on l'a vu, l'expertise technique est une prérogative masculine ; la valorisation d'une distance à l'expertise ouvre donc en creux la possibilité à des femmes d'occuper la position de membre.

Lors du débat, Claude Brévan satisfait aux exigences formelles du document méthodologique de la CNDP. Elle accueille, siège à la tribune, présente les membres de la commission, présente les principes du débat et ses règles de déroulement, et assume la majorité des interventions de régulation de la parole (tant lorsqu'il s'agit de donner la parole que de la reprendre d'ailleurs). Elle exerce également un rôle actif vis-à-vis du maître d'ouvrage, en lui demandant de préciser ses réponses, ou en posant elle-même des questions. Elle propose

⁵⁸³ Comme par exemple chez Simone Weil, voir Christine BARD, « Les premières femmes au Gouvernement (France, 1936-1981) », *Histoire@Politique*, 2007, n° 1, pp. 1-25.

⁵⁸⁴ <https://www.debatpublic.fr/file/350/download?token=eJgaTugW>, consulté le 26 décembre 2017.

également ses propres réponses, souvent à la place d'acteurs absents (comme les représentants de l'État), ou en synthétisant les propos tenus dans les séances antérieures.

Comme je l'ai déjà évoqué, l'autorité « naturelle » est présentée comme un attribut déterminant du président de CPDP dans la note méthodologique concernant l'organisation du débat public : « l'animateur de la réunion doit savoir dénouer les tensions, tenter de rétablir le calme, il lui faut parfois allier persuasion et autorité naturelle⁵⁸⁵ ». Claude Brévan fait preuve de cette qualité lors des séances de débat. Elle n'hésite pas à interrompre les intervenants, en particulier lors de prises de parole qu'elle juge trop longues, ou pour contredire des interventions qu'elle estime mobiliser des informations erronées. Cela passe par de nombreux recadrages incitant les participants à réserver leur question pour un moment ou une séance ultérieure : « il faut aller vite » « allez vite sur ce point ». Lors de ces interventions, elle emploie un ton ferme et les intervenants se conforment à ses attentes.

Elle endosse également un rôle d'aiguillon vis-à-vis du maître d'ouvrage, lorsque, par ses questions répétées, elle pousse le maître d'ouvrage à préciser ou développer certains aspects de son propos. Cela correspond aux attendus de la CNDP vis-à-vis des CPDP :

« Le rôle de la CPDP est d'aider le maître d'ouvrage à évoluer et à aller au-devant du public avec toute l'empathie nécessaire et tout le sérieux requis. [...]ce sera alors à [la commission] de donner au maître ouvrage les indications nécessaires à un meilleur positionnement, si cela est nécessaire. Elle l'aidera à affiner son discours, à le modifier ou l'étayer, selon les cas, elle le soutiendra de sa présence impartiale et tentera toujours de rechercher avec lui une relation de confiance et de respect [...] La CPDP, en animatrice indépendante mais bienveillante, l'accompagnera sur le chemin de cette prise de conscience. Sans pour autant montrer de familiarité, ce qui pourrait être compris comme une collusion fâcheuse, elle entretiendra avec l'équipe du maître d'ouvrage des relations aussi franches que possible, permettant un dialogue constructif, dans l'intérêt du débat et du public.⁵⁸⁶ »

Claude Brévan insiste à de nombreuses reprises pour que le maître d'ouvrage délivre certaines informations, de manière courtoise mais en faisant preuve d'une relative fermeté, comme en témoigne cet échange entre Claude Brévan et l'un des représentants d'EDF à la séance de Ver-sur-Mer :

« Claude Brévan : Il [Eric Neyme, EDF] ne souhaite pas parler. Mais ceci dit,

⁵⁸⁵ COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, « Le déroulement d'un débat public Méthodes et outils | CNDP - Commission nationale du débat public », *op. cit.*

⁵⁸⁶ COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, *Cahier de Méthodologie de la CNDP 2002-2012*, 2013.

c'est important qu'il y ait un papier un peu plus précis là-dessus parce que ça intéresse quand même beaucoup les gens, cette question des coûts comparés. On a regardé l'autre jour la question des coûts de sortie, qu'est-ce que ça comprend ? Ça mérite vraiment une fiche un peu détaillée parce que c'est un sujet assez polémique et qui est loin d'être anecdotique. Merci. Vous vous décidez à parler ?

Éric Neyme : Sous votre aimable insistance, je le fais bien volontiers. Éric Neyme, je suis le Directeur régional Normandie d'EDF. Ma réponse, c'est de renvoyer tous ceux qui s'intéressent au sujet au rapport de la Cour des comptes de 2012 [...] si vous voulez le consulter il est en ligne sur les sites Internet.

Claude Brévan : Monsieur, le rapport de la Cour des comptes, c'est très bien sauf que tout le monde ne va pas le lire, mais par contre ce qui serait bien c'est que vous nous en fassiez un abstract, c'est-à-dire que pour mettre sur le site vous faites un petit résumé du rapport de la Cour des comptes.

Éric Neyme : Sur le site de la CPDP ?

Claude Brévan : Voilà, ça serait très gentil.⁵⁸⁷ »

L'action de Claude Brévan en tant que présidente correspond donc aux attendus de la CNDP quant au rôle de président de CPDP. Elle fait preuve d'autorité, se conformant à des attentes qui correspondent à des *ethos* professionnels masculins, comme celui d'homme politique. En occupant le rôle de présidente, dont la définition même implique de faire preuve d'aptitudes constitutives de la masculinité bourgeoise, blanche et hétérosexuelle, le positionnement de Claude Brévan peut être mis en regard avec la justification de « virilité » développée par Le Feuvre et Guillaume (cf. supra). Elle incarne en effet la possibilité d'adopter des pratiques sociales quasi-exclusivement masculines. Mais ce constat permet-il de décrire l'ensemble des registres d'action de Claude Brévan ? ses pratiques de présidente sont-elles identiques à celles de ses pairs masculins ?

5.3.4. « Entre soumission et résistance », négociation de l'autorité de présidente

On a montré plus haut que Claude Brévan, en vertu de ses attributions de présidente, fait preuve d'autorité afin, notamment, de cadrer le débat et de faire avancer les échanges. Cependant, il s'agit d'une autorité « douce » mitigée : elle emploie très peu de tournures à l'impératif, et la plupart de ses interventions sont particulièrement courtoises, systématiquement additionnées de « s'il vous plaît », « si vous le voulez bien »,

⁵⁸⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP ; Éric Neyme, salle, directeur régional EDF ; Ver-sur-Mer, (5/11).

principalement au conditionnel – « si vous pouviez », « il faudrait » – et à la voix passive – « ce serait bien », « on répondra ». Ce type de position, d'autorité « douce », est un exemple des stratégies, comportements, que la position minoritaire de genre exige des femmes qui y sont placées. Adoption du *passing* professionnel, de « justes comportements de genre », de nombreuses chercheuses ont mis à jour les spécificités de l'exercice professionnel des femmes minoritaires dans des professions masculines élevées hiérarchiquement. L'autorité « douce » est ainsi caractéristique des « justes comportements de genre » tels que Nathalie Benelli les décrit en reprenant les travaux de Joan Cassell sur les femmes chirurgiennes. Les « justes comportements de genre » visent à apporter des preuves de féminité pour compenser la transgression de genre impliquée par l'activité professionnelle que les femmes atypiques pratiquent. Ils impliquent de « passer par la mise en scène de la différence des sexes », en portant du rouge à lèvres par exemple. Ces comportements « féminins » sont mis en avant par Benelli et Cassell comme condition, comme concession faite par les femmes, pour pouvoir continuer à pratiquer une activité considérée comme masculine.

Les femmes exerçant des métiers à l'*ethos* masculin doivent mettre en œuvre des stratégies de *passing*, comme le détaille Isabel Boni-Le Goff (reprenant le concept développé par Harold Garfinkel) dans un travail qui concerne les expertes en *consulting* en entreprise : cette notion « désigne les transactions accomplies par un individu pour “négocier le droit de vivre selon un statut” permet en particulier de penser la dimension corporelle et infra-langagière qui est mobilisée dans l'expérience de travail⁵⁸⁸ ». Les femmes font l'objet d'une exigence paradoxale : respecter les normes vestimentaires ayant cours dans leur secteur, tout en maintenant des marqueurs de féminité. La présentation de Claude Brévan correspond à cette exigence : elle porte principalement des tailleurs simples, le plus souvent noirs, et une coupe de cheveux courte, additionnés d'un maquillage discret et de quelques bijoux. Notons que la seule exception à cet « uniforme » vestimentaire est l'ultime séance, lors de laquelle elle porte une robe bleue. Or c'est également la séance lors de laquelle s'effectue un bilan, très positif, en faveur de l'action de la Commission : la légitimité de Claude Brévan n'est plus à établir. La voix de Claude Brévan est également positionnée dans des registres plutôt graves.

⁵⁸⁸ Isabel BONI-LE GOFF, « « Ni un homme, ni une femme, mais un consultant. » Régimes de genre dans l'espace du conseil en management », *Travail et emploi*, 2012, n° 132, pp. 21-34.

Modulable en fonction des attendus de genre⁵⁸⁹, on peut considérer ici que la voix de Claude Brévan est partie intégrante de son *passing* professionnel⁵⁹⁰.

Les comportements féminins sont déclinés en pratiques de « management compréhensif » (opposé au « management autoritariste » masculin) visant à s'assurer de l'adhésion des subalternes (en particulier femmes⁵⁹¹) autant qu'à être acceptées par les pairs masculins⁵⁹². En l'occurrence, la relation de Claude Brévan avec ses subalternes est peu visible dans le temps des réunions publiques. Toutefois, au terme de l'ultime séance, Claude Brévan remercie les deux personnes en charge du secrétariat général de la CPDP :

« Et puis enfin, en votre nom à tous et comme elles ne sont plus je crois dans la salle, leur modestie n'aura pas à en souffrir, je voudrais remercier notre secrétariat général qui est composé d'Alexandra Moreau et Julie Quentel. Mais si, Alexandra est là, je la vois qui rougit comme un phare, voilà, Julie doit être tout au fond, elle se cache, parce qu'elles ont vraiment assuré un contact avec le public, dans une très très grande transparence dans tout le travail qui a été fait. [...] un petit pot, une espèce de verre du débat [...] vous attend de l'autre côté du rideau où vous avez pu entendre, il y a deux petites filles qui jouent, en l'occurrence la petite fille d'Alexandra et ma propre petite fille qui sont venues écouter le débat, mais elles sont peut-être encore un peu jeunes pour y participer.⁵⁹³ »

Elle les présente ici comme modestes et rougissantes, adjectifs souvent attribués à des jeunes filles⁵⁹⁴, tout en saluant la qualité de leur travail. Le fait qu'elles soient mal à l'aise d'être l'objet de l'attention collective des participants au débat indique également que leur travail s'est effectué hors de la prise de parole publique, dans le contact individuel avec les participants et l'organisation en amont, pendant, et en aval des séances. Enfin, en mentionnant le fait que leurs petites filles jouent ensemble, Claude Brévan rend explicite leur statut de mère et de grand-mère, qui, dans le cadre de cette séance, entre en interaction avec leur

⁵⁸⁹ Aron ARNOLD, « Voix », in Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, La Découverte, 2016, pp. 713-722.

⁵⁹⁰ Anne d'Ornano, autre oratrice dans le débat, mobilise également des registres de voix plutôt graves.

⁵⁹¹ Dans le cas des chirurgiennes, il s'agit d'infirmières et d'aides-soignantes qui sont des femmes dans une très large majorité, et ont tendance à remettre davantage en question l'autorité lorsqu'elle est exercée par une femme, d'après Benelli.

⁵⁹² Natalie BENELLI, « Corps au travail », *op. cit.*

⁵⁹³ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

⁵⁹⁴ Pour exemple, une des citations employées comme exemple par la définition de « Modeste » issue du *Trésor de la langue française* : « Les vins et le spectacle de ces «jeunes époux» rendirent les honnêtes puritains un peu trop égrillards pour le goût de Shelley. Les plaisanteries devinrent risquées. La jolie Harriet, qui était modeste, rougit beaucoup... Maurois, *Ariel*, 1923, p.74. » *MODESTE : Définition de MODESTE*, <http://www.cnrtl.fr/definition/modeste>, consulté le 30 juillet 2018.

pratique professionnelle. Dans sa relation à ces subordonnées femmes, elle se positionne à la fois comme bienveillante, plus âgée, et comme une femme elle aussi.

Cette stratégie mise en place par Claude Brévan, fruit d'une socialisation au travail⁵⁹⁵, est révélatrice des éventuelles sanctions auxquelles sont exposées les femmes minoritaires dans des métiers et des formations à l'*ethos* professionnel masculin⁵⁹⁶. Suivant la position hiérarchique des femmes, mais aussi leur âge, les « sanctions » ou les points de « blocage » ne sont pas les mêmes, et occasionnent différents types de positionnement chez les femmes. Par exemple, les femmes les plus jeunes peuvent être sexualisées par leurs collègues, tandis que les femmes plus âgées se heurtent parfois à une remise en question de leurs compétences ou de leur autorité. Toutes élaborent différentes stratégies pour faire face à ces situations. C'est ce que détaille Isabel Boni-Le Goff dans une recherche sur les femmes expert-conseil en management.⁵⁹⁷ Pour elle, les situations de « représentation solennelle » sont les moments les plus critiques lors desquels l'autorité doit être affirmée : les femmes ont encore plus de risques que les hommes de voir leur autorité remise en cause. Isabel Boni-Le Goff expose alors une stratégie développée par ses enquêtées pour désamorcer les situations de délégitimation : « faire la blonde », ou selon une expression reprise à Pascale Molinier « la stratégie de la bêtise⁵⁹⁸ ». Elle décrit alors une situation de travail lors de laquelle l'enquêtée, experte femme face à des cadres de l'entreprise expertisée, est à la fois placée dans une situation de minorité de genre, mais aussi de défaut de ressources « techniques ». En effet, celle-ci exprime qu'elle n'a « pas fait d'école d'ingénieurs », contrairement à ses interlocuteurs. L'enquêtée décide alors d'explicitier le cliché qui est projeté sur elle « je suis désolée, je suis une nana, blonde, mais très blonde, vous n'avez aucune chance de me faire comprendre ce que vous venez de m'expliquer sans utiliser des mots simples⁵⁹⁹ ». Boni-Le

⁵⁹⁵ Comme en témoigne l'étude de sa trajectoire professionnelle, voir aussi Natalie BENELLI, « Corps au travail », *op. cit.*

⁵⁹⁶ Qui vont des violences sexuelles au harcèlement, en passant par la mise au placard ou les freins à l'évolution de carrière. Voir par exemple en ce qui concerne les formations, Clotilde LEMARCHANT, « La mixité inachevée », *Travail, genre et sociétés*, 1 novembre 2007, vol. 18, n° 2, pp. 47-64. Et à propos du monde du travail dans le monde de l'Energie, et de l'administration publique : Cécile GUILLAUME et Sophie POCHIC, « La fabrication organisationnelle des dirigeants, Summary, Zusammenfassung, Resumen », *Travail, genre et sociétés*, 2007, N° 17, n° 1, pp. 79-103 ; Catherine MARRY, Laure BERENI, Alban JACQUEMART, Fanny LE MANCQ, Sophie POCHIC et Anne REVILLARD, « Le genre des administrations. La fabrication des inégalités de carrière entre hommes et femmes dans la haute fonction publique, Abstract », *op. cit.*

⁵⁹⁷ Isabel BONI-LE GOFF, « « Ni un homme, ni une femme, mais un consultant. » Régimes de genre dans l'espace du conseil en management », *op. cit.*

⁵⁹⁸ Pascale MOLINIER, *L'énigme de la femme active : égoïsme, sexe et compassion*, Paris, France, Payot, 2003, 275 p.

⁵⁹⁹ Isabel BONI-LE GOFF, « « Ni un homme, ni une femme, mais un consultant. » Régimes de genre dans l'espace du conseil en management », *op. cit.*

Goff y voit un retournement du stigmate (tel que décrit par Erving Goffman⁶⁰⁰), qui permet de désamorcer l'hostilité de l'auditoire et de se « faire accepter ». Boni-Le Goff décrit ici une concession à l'ordre du genre : « Jouer la « stratégie de la bêtise, c'est en somme chercher un compromis entre soumission et résistance aux assignations sexuées⁶⁰¹ ». Cet exemple apparaît extrêmement révélateur du genre de la technique et de l'ingénierie : la consultante est en effet placée face à l'intrication de la masculinité et du statut d'ingénieur. Ce lien est apparent dans les extraits d'entretiens auprès de cadres femmes du Ministère de l'Équipement menés par Ghislaine Doniol-Shaw et Laurence Le Douarin :

« L'accueil du préfet a été plus que glacial. Une femme, pas ingénieur, je ne sais pas ce que lui avait raconté le directeur du personnel. Le premier comité de direction, que des hommes, un jeune ingénieur des ponts de 40 ans, trois ingénieurs divisionnaires...⁶⁰² »

Le fait d'être une femme est « aggravé » par le fait de n'être pas ingénieur, tandis que le groupe des hommes semble d'autant plus cohésif qu'il est constitué exclusivement d'ingénieurs. On peut constater des mécanismes similaires dans la manière dont, lors de la majorité des séances, Claude Brévan verbalise son positionnement vis-à-vis du maître d'ouvrage, des spécialistes invités à prendre la parole à la tribune, et de ceux qui se présentent comme tels dans le public :

« C'est souvent un débat assez technique, alors quelquefois, ça passe un peu au-dessus de la tête, de la mienne en particulier, parce qu'il y a beaucoup d'ingénieurs qui posent des questions très très pointues, mais le maître d'ouvrage est là pour y répondre.⁶⁰³ »

Ou encore :

« Je dois dire que de temps en temps, j'espère que ça n'a pas été la même chose pour vous, mais j'ai un peu lâché prise sur des explications extrêmement techniques où je n'ai pas compris grand-chose.⁶⁰⁴ »

Ici ce n'est pas sa féminité que Claude Brévan met en avant, mais son absence de formation d'ingénieur. Cela l'amène à ne pas comprendre les « explications techniques », qu'elle

⁶⁰⁰ Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1, La présentation de soi*, traduit par Alain ACCARDO, Paris, France, les Éditions de Minuit, 1973, 251 p.

⁶⁰¹ Isabel BONI-LE GOFF, « « Ni un homme, ni une femme, mais un consultant. » Régimes de genre dans l'espace du conseil en management », *op. cit.*

⁶⁰² Ghislaine DONIOL-SHAW et Laurence Le DOUARIN, « L'accès des femmes aux emplois supérieurs dans la fonction publique », *op. cit.*

⁶⁰³ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ver-sur-Mer, (5/11).

⁶⁰⁴ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Caen, (6/11).

associe explicitement aux compétences des ingénieurs (qu'ils soient représentés par le maître d'ouvrage ou par des participants dans le public). Le fait d'expliciter qu'elle n'est pas en mesure de tout comprendre permet de rendre légitime le fait de participer au débat sans pour autant avoir de connaissances « techniques » poussées.

Claude Brévan emploie également les formules « je crois » et « si j'ai bien compris » de manière récurrente. Elle utilise ces expressions en particulier lorsqu'elle synthétise les informations données par le maître d'ouvrage ou d'autres intervenants invités à la tribune :

« Alors, je crois que ce que surtout Monsieur le Président Beauvais a mis en évidence, c'était que c'était une procédure extrêmement longue [...] Je crois que c'est tout ce qu'on peut dire. Je me permets de dire ça parce qu'on a beaucoup entendu parler, donc je ne fais que relater ce qui a été dit lors des réunions.⁶⁰⁵ »

« Monsieur Guitton, tout à l'heure il y a eu une question qui vous a été posée sur la nature des aciers. Il a été répondu sur la partie aérienne si j'ai bien compris. Vous avez dit acier sur la partie marine et comment vous les protégez contre la corrosion, parce que moi j'ai appris des choses sur les anodes sacrificielles...⁶⁰⁶ »

« Est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit dans les réunions précédentes, à savoir que l'éolienne Haliade était caractérisée par une certaine rusticité, une robustesse qui était liée au fait qu'il n'y a pas de boîte de vitesse, c'est bien ça ? Alors que sur les éoliennes terrestres, il y en a, qui constituent un point de vulnérabilité. J'ai peut-être mal compris.⁶⁰⁷ »

Elle est la seule de la CPDP qui emploie ces expressions à cet escient. Les autres membres masculins de la CPDP utilisent « je crois » pour réguler la parole⁶⁰⁸ – « je crois que monsieur le maire de Ouistreham voulait prendre la parole » –, mais pas pour exprimer des réserves quant à leurs connaissances. Ils utilisent des affirmations, « j'ai bien compris » ou « on a bien compris », quand Claude Brévan met en place un mécanisme langagier inverse, issu de la socialisation féminine, qui lui permet de se « protéger » d'une remise en question de ses connaissances et de ses compétences. En adoptant une posture modeste, elle désamorce les disqualifications possibles de ses questions ou de ses affirmations, autant qu'elle invite les différents spécialistes à valider, à compléter, ou à corriger ce qu'elle affirme. Elle semble agir en connaissance de cause d'un mécanisme décrit par Yves Raibaud dans le cadre de son étude d'un dispositif de participation citoyenne aux projets urbains à Bordeaux, et qu'il appelle « La

⁶⁰⁵ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ouistreham, (9/11).

⁶⁰⁶ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Caen, (6/11).

⁶⁰⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

⁶⁰⁸ Tandis que l'autre membre féminine ne parle à aucune séance, hormis la dernière.

disqualification de la parole des femmes » : « Lorsque leur intervention porte sur des sujets techniques, elles sont souvent contredites par « plus experts qu'elles », à moins que les informations qu'elles donnent ne soient tout aussi systématiquement complétées par des hommes se présentant comme « compétents sur ce sujet ». ⁶⁰⁹ » Comme chez Yves Raibaud, c'est en particulier sur les « sujets techniques » (pris au sens large) que Claude Brévan utilise ces expressions qui permettent de prévenir une éventuelle disqualification, et invitent à compléter son propos. Le fait d'être contredite ou corrigée apparaît alors en continuité avec son intervention, et non pas en opposition. On retrouve l'idée d'une autorité « douce », plus difficile à remettre en question, car moins péremptoire et « autoritaire ».

Claude Brévan n'adopte pas seulement une position de prudence vis-à-vis du maître d'ouvrage. Comme montré plus haut, elle endosse parfois un rôle d'aiguillon, en le poussant à apporter davantage de réponses ou à les préciser. Toutefois, cette fermeté, qui rentre pourtant dans les attributions de la CPDP, est nuancée. Claude Brévan n'exige pas, elle demande, et elle met en avant la bonne volonté du maître d'ouvrage de se plier à ses exigences, autant que la patience dont il fait preuve à son égard :

« Nous, Commission, nous avons beaucoup insisté pour que les réponses apportées aux questions par la maîtrise d'ouvrage soient précises. Alors elles ne sont pas toutes abouties, Monsieur en a évoqué une tout à l'heure, elle est un petit peu compliquée, il est vrai. Mais tout ce qui relevait véritablement de sa compétence et qui était d'ordre technique, on l'a véritablement poussé, on l'a même un peu embêté, je crois qu'on peut parler un peu familièrement, quelquefois en refusant ses réponses parce qu'elles ne nous paraissaient pas suffisamment précises. ⁶¹⁰ »

« Je voudrais aussi remercier la maîtrise d'ouvrage et RTE. Je dois dire que quelquefois, j'ai eu le sentiment non pas de les torturer, mais en tout cas de les agacer un peu par mes exigences en matière de précisions, d'approfondissements, quand j'ai relevé ce que je considérais comme des contradictions, quand j'ai relayé quelquefois vos questions, mais ils ont montré beaucoup de bonne volonté pour y répondre et ils n'ont jamais manifesté un agacement qui somme toute n'aurait pas été totalement illégitime. ⁶¹¹ »

⁶⁰⁹ Yves RAIBAUD, « La participation des citoyens au projet urbain », *op. cit.*

⁶¹⁰ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bernières-sur-Mer, (7/11). |

⁶¹¹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

Encore une fois, Claude Brévan emploie une autorité « douce »⁶¹², en reconnaissant que face à ses injonctions, l'agacement peut être légitime. Ce mécanisme permet au maître d'ouvrage d'apparaître non pas comme contraint et forcé, et soumis à l'autorité d'une CPDP (présidée par une femme), mais au contraire comme un participant qui, de lui-même, consent à s'engager pleinement dans le débat avec le public.

Claude Brévan, dans sa posture de présidente, navigue entre les contraintes contradictoires qui sont constitutives du rôle de président et celles qui pèsent sur les femmes dans des postures d'autorité. Comme lors de sa carrière, elle doit négocier son autorité dans un espace dominé par la technique et les ingénieurs. Pour ce faire, elle semble mettre en place des tactiques de *passing* et des tactiques langagières qui permettent de désamorcer la remise en question de son autorité et de sa légitimité. Cela lui permet, effectivement, de remplir son rôle de présidente, en régulant le débat. Mais elle fait pour cela de nombreuses concessions, en se positionnant presque comme subalterne. Quelles sont les conséquences de ce positionnement ambivalent de Claude Brévan sur les autres participants au débat ?

5.3.5. Les conséquences du positionnement sur le public et les autres participants

En négociant sa place, Claude Brévan ne fait pas que définir une hiérarchie entre elle et le MO. Certaines de ses prises de paroles explicitent la manière dont le public non-ingénieur est susceptible de se positionner dans ce débat. Or certain·e·s participant·e·s adoptent ces comportements, à l'image de celui de Claude Brévan : une confession de son ignorance, un aveu de ses lacunes techniques. L'identité « autre-qu'ingénieur » devient le cadrage par lequel certains participants introduisent leurs prérogatives, les caractérisant d'eux-mêmes comme moins légitimes ; hésitation et réserve sont de mise.

Le « désamorçage » mis en place par Claude Brévan la protège elle-même, mais il concerne également les autres participants, au sein du public en particulier :

« Vous allez voir, dans les débats précédents, il y avait des personnes qui sont très informées, il y a des ingénieurs, des gens très savants qui posent des questions

⁶¹² Pour autant on retrouve cette insistance chez d'autres membres de la CPDP comme Jean-Louis ChereL, tribune, membre CPDP, Ouireham, (9/11) : « Ce n'était pas assez dur. Alors je vais encore prolonger ma question, *excusez-moi d'être un peu pénible*. Dans l'hypothèse du parc de Courseulles, est-ce qu'on est certain, il peut y avoir du plus dur, mais est-ce qu'il peut y avoir du mou aussi ? » Cependant, les demandes de précision des autres membres de la CPDP s'adressent davantage aux participants dans le public qui posent des questions, les encourageant à préciser leurs questions, qu'au MO.

extrêmement techniques, quelques-unes, je ne vous le cache pas, me sont largement passées par-dessus la tête, mais il ne faut absolument pas que ça empêche ceux qui sont moins techniciens de poser des questions qui sont beaucoup plus liées à leur cadre de vie, à des questions générales sur l'énergie, sur la facture qu'ils trouveront dans leur boîte aux lettres, des choses tout à fait concrètes, il n'y a pas de petites et de grandes questions.⁶¹³ »

Elle nomme les obstacles que peuvent rencontrer les participants « moins techniciens » pour d'une part comprendre les informations qui sont dispensées, d'autre part pour se sentir légitimes à intervenir lors du débat. Dans l'optique explicite de favoriser les prises de parole et de lever les inhibitions, elle assimile l'absence de compréhension potentielle du public à la sienne propre. Elle propose alors de poser par exemple des « questions concrètes » sur le « cadre de vie ». Ce faisant, elle crée des délimitations entre ce qui relève des dimensions « techniques » et qui ne peut être compris que par les ingénieurs seulement (ou presque), et d'autres types de questions. Cette opération de désamorçage a deux effets : elle rend légitime les questions d'un autre type que technique, en même temps qu'elle consacre la position subalterne d'une majeure partie des participants au débat (et la sienne propre). Dès lors, il semble que la participation induise l'entrée dans le débat de subalternes qui auparavant en étaient écartés, mais dans une position explicitée comme subalterne : il est légitime de s'exprimer lorsqu'on ne dispose pas de compétences « techniques », toutefois, il s'agit de reconnaître la valeur « supérieure » de ce type de compétences et partant, de ceux qui les tiennent. Cela crée une différenciation hiérarchisée parmi les participants au débat, entre ceux « qui sont très informés » et ceux à qui « ça passe au-dessus de la tête ». C'est le « compromis entre soumission et résistance » que décrit Isabel Boni-Le Goff.

5.3.6. L'aveu d'ignorance

Dans le débat, les participants sont encouragés à poser des questions au maître d'ouvrage et aux autres invités de la CPDP exposant depuis la tribune (experts, représentants des collectivités, etc.) L'emploi de la formule « je ne sais pas » dans certaines interventions des participants situés dans le public révèle que ces participants admettent leur ignorance sur certains aspects du projet :

« J'ai une question un petit peu plus concrète sur l'implantation des éoliennes, en particulier sur les travaux qui auront lieu sur le fond marin. Je crois qu'il y a une

⁶¹³ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Lion-sur-Mer, (10/11).

phase de préparation, d'aplanissement, non ? Je ne sais pas.⁶¹⁴ »

Cet intervenant se présente comme intéressé et pose plusieurs questions au cours de la séance sur les caractéristiques du projet et ses impacts éventuels. « Je ne sais pas » révèle ici une position de bonne volonté, d'accumulation d'informations pour éclairer sa compréhension :

« Je suis venu ce soir sans avoir une parole préparée, mais pour écouter et apprendre des choses [...] je ne suis pas sûr, donc je suis ici pour apprendre un peu ce soir⁶¹⁵ »

Ce positionnement correspond à ce qui est proposé par la CPDP : acquérir des connaissances sur le projet, les articuler à celles sur son espace de vie, et faire part de ses inquiétudes pour éventuellement être rassuré. « Je ne sais pas » peut être également employé pour modérer une prise de position – « je ne sais pas, je trouve que ». Mais le « je ne sais pas » est particulièrement révélateur de la difficulté à participer au débat : après une question à laquelle le maître d'ouvrage puis la CPDP répondent par la négative sans appréhender la proposition qui y est sous-jacente, le participant reprend la parole en précisant sa question encadrée d'un « je ne sais pas » :

« Je ne sais pas, mais je posais juste la question parce que ça coûte quand même relativement du temps, de l'argent, donc quitte à faire quelque chose, dire peut-être demain il faudra et bien 100, 200 ou 300 éoliennes, voilà je ne sais pas ?⁶¹⁶ »

Lors de la huitième séance, une intervention du public est ponctuée de quatre « je ne sais pas » ; le participant tente de formuler des propositions de modification du projet, mais sans avoir d'autres informations que celles qu'il a entendues au cours de la séance même. Le maître d'ouvrage le renvoie alors au site internet, au compte rendu des séances passées, et à des séances ultérieures. Cela implique que pour participer de manière satisfaisante, il convient d'avoir assisté aux séances précédentes ou de connaître les informations qui y ont été délivrées, d'avoir consulté le site internet, et de prévoir d'assister aux séances suivantes, ce qui hiérarchise de fait les participants au débat sur la base des disponibilités et capitaux inégaux les caractérisant.

Le maître d'ouvrage, la CPDP et les experts invités à la tribune emploient également la formule « je ne sais pas ». Dans une part significative des cas, c'est pour marquer une incertitude quant au déroulé pratique du débat (les tours de parole, le fonctionnement des

⁶¹⁴ Christophe Lemièrre, salle, habitant de Ver-sur-Mer, séance de Ver-sur-Mer, (5/11).

⁶¹⁵ Adrian Cox, salle, élu local d'Arromanches, séance d'Arromanches, (8/11).

⁶¹⁶ Xavier Leclerc, salle, statut non déclaré, séance de Bayeux, (1/11).

présentations projetées, ...). Les cas où « je ne sais pas » désigne une lacune d'information existent également : ils portent sur des domaines qui ne relèvent pas de la spécialité du maître d'ouvrage sur les impacts, sur des comparaisons avec d'autres cas de figure (pour l'éolien terrestre par exemple) et surtout pour des questions qui concernent l'avenir du projet. Enfin, une dernière part des « je ne sais pas » soulève une incertitude quant aux connaissances du public et/ou à l'accessibilité du propos tenu – « je ne sais pas si ça va parler à tout le monde ». L'incertitude partagée par l'ensemble des présents tient à la somme de connaissances dont les participants dans la salle sont susceptibles de faire preuve. Cela se manifeste parfois par la surprise de Claude Brévan – « vous êtes déjà très savants ». À plusieurs reprises, elle insiste sur les connaissances préalables du public, en particulier en matière de sciences de l'ingénieur, tout en encourageant les participants qui n'auraient pas ces connaissances à prendre la parole et à poser des questions. Mais les participants semblent avoir intégré l'attendu de technicité des questions :

« Question vraiment de néophyte mais si on bat les pieux d'un diamètre de 7 mètres, il y a probablement une onde de choc qui va se propager à la fois dans le sous-sol, donc quel impact par rapport aux 19 km ? Et sur la mer, quels sont les impacts de ce battage ? Sonores et puis l'onde. Ce n'est peut-être pas très technique⁶¹⁷. »

« Je m'appelle Lysianne Cottin, j'habite Ver-sur-Mer. Je suis une citoyenne lambda. Je m'intéresse évidemment aux éoliennes. [...] Et puis après, si on parle de la vision purement des éoliennes sur le rivage et sur les points historiques qu'il y a aussi dans le coin, mais c'est peut-être de ma part un manque de connaissance technique, il me semble qu'il existe aussi ce qu'on appelle des turbines qui fonctionnent sous l'eau...⁶¹⁸. »

Le débat est donc censé apporter des connaissances à un public dont la dotation en connaissances est incertaine. Des participants se conforment à cet attendu de manière explicite, en insistant sur le fait qu'ils « ne savent pas ». Admettre ses lacunes est acceptable, mais un trop grand nombre d'incertitudes nécessite de s'informer davantage en lisant les documents du débat et en assistant à toutes les séances. La position d'ignorance compatible avec le débat est donc non une position d'ignorance totale, mais une position d'ignorance relative, et en tous cas contrebalancée par un apprentissage actif en conséquence. Et ce, en particulier vis-à-vis des connaissances techniques : Claude Brévan valorise les connaissances

⁶¹⁷ Raphaël Chauvois, salle, élu CRBN, séance de Ranville, (4/11).

⁶¹⁸ Lysiane Cottin, salle, habitante de Ver-sur-Mer, séance de Ver-sur-Mer, (5/11).

des participants tout en encourageant ceux qui n'auraient pas ces connaissances à poser des questions malgré tout. Mais les « questions techniques » apparaissent comme plus légitimes, puisque certains s'excusent de leurs lacunes ou du manque de technicité de leur question. On peut également l'expliquer par le fait que ces deux derniers participants anticipent la réponse qui va leur être faite : c'est pour des raisons techniques que les choix présentés ont été fait. Dès lors, une remise en question du projet ou de certains de ses aspects ou impacts est dépourvue de pertinence si elle n'est pas adossée sur des connaissances techniques.

Conclusion

Au cours des chapitres précédents, j'ai montré que les projets EMR structurés par les appels d'offres entraînent une mise en conformité des acteurs régionaux, via la mise en réseau, la production de nouveaux discours et modes d'action. Si les « citoyens » semblent échapper à l'inclusion immédiate aux dispositifs de structuration des acteurs régionaux, ils sont en revanche invités à s'inscrire dans le débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Or le débat public, comme dispositif, est l'espace de (re)production de hiérarchies sociales au sommet desquelles se trouvent les représentants du maître d'ouvrage. La CPDP construit une place pour les participants, à partir de laquelle ils sont enjoins de s'exprimer selon des modalités restreintes correspondant à une identité subalterne⁶¹⁹. Il convient dès lors d'interroger les discours que cette configuration permet peut-être de rendre hégémoniques, au moins dans l'espace du débat.

Non seulement le débat public n'est donc pas une instance au sein de laquelle les publics peuvent être décisionnaires, mais on peut considérer qu'ils y font structurellement l'objet d'une assignation à une place subalterne dans la hiérarchie du système d'acteurs rassemblés autour des projets d'EMR. À l'échelle des débats eux-mêmes, cette assignation est opérée d'abord par la création de places produisant une répartition inégalitaire des titres à parler. On constate l'effectivité de cette assignation dans la répartition quantitative de la parole : en effet les personnes situées à la tribune s'expriment plus de 80% du temps de parole, tandis que les personnes situées dans la salle s'expriment moins de 20% du temps. L'organisation et la répartition de la parole, justifiées par les règles du débat, encadrent la succession des prises de parole. Cette régulation de la parole, mise en œuvre par la CPDP, aboutit à une préséance

⁶¹⁹ Teresa DE LAURETIS, « Eccentric Subjects : Feminist Theory and Historical Consciousness », *Feminist Studies*, 1990, vol. 16, n° 1, pp. 115-150.

du maître d'ouvrage sur les autres participants : le dispositif entier est principalement tourné vers la présentation par le maître d'ouvrage de son projet. Le débat est donc le lieu d'une production de la figure de l'ingénieur comme incarnation de la légitimité pour « parler d'éolien en mer ». La constitution de cette figure trace une ligne de démarcation au sein de l'ensemble des participant·e·s : il y a ceux qui sont ingénieurs, et il y a celles et ceux qui ne le sont pas. Ne pas être ingénieur impose donc de négocier sa légitimité à s'exprimer dans le cadre du débat. Cette négociation passe notamment par la formulation des prises de parole sous forme de questions. Il s'agit désormais de savoir quels discours circulent au sein de cet espace qui offre des marges de manœuvre fort différentes aux différents groupes en présence.

Chapitre VI : la technicisation du politique comme outil de gouvernement

Dans le chapitre précédent, j'ai montré comment le dispositif du débat public produit des places et des identités hiérarchisées qui donnent la possibilité au maître d'ouvrage d'occuper très majoritairement l'espace de la parole dans le débat. Cette occupation de l'espace laisse peu de marge à la critique pour se déployer, et réactualise les relations de pouvoir entre l'ensemble des acteurs davantage qu'elle ne permet leur suspension dans le cadre d'un exercice de démocratie dialogique dont Habermas était l'un des inspirateurs. Si le jeu des places dans le débat révèle la prégnance des positions sociales, celles-ci font partie d'une vision du monde qui fait l'objet de rapports de pouvoir autant qu'elle participe à les réactualiser.

Dans ce chapitre, je m'interroge donc sur la vision du monde, la « représentation des problèmes⁶²⁰ » reflétée et circulant dans le dispositif débat public. Avec le nucléaire, les groupes technocratiques s'imposent par la référence à l'intérêt général et à la raison technique. Sezin Topçu montre que si la manière de gouverner des nucléaristes évolue, elle ne change pas du tout et les anciennes manières d'agir coexistent avec l'investissement de nouveaux modes de gouvernement. Ainsi, je m'interroge sur la manière dont le débat met en visibilité le fait que le maître d'ouvrage et l'État ont intégré l'alternative qu'incarnaient les énergies renouvelables, tout en maintenant leur vision du monde hégémonique préexistante. Comment le débat permet-il d'une part, de limiter la production d'un discours critique, et d'autre part, de quel type de discours encourage-t-il la production ? J'examinerai dans un premier temps le cadrage du débat public, pour tenter de comprendre à quel point une discussion en termes de vision du monde est explicitement rendue possible – les travaux sur les débats publics mettant le plus souvent en évidence que la focalisation étroite sur les projets empêche de discuter les visions du monde qui en sont le support. Je m'emploierai ensuite à dégager les différents aspects de celle du maître d'ouvrage, puis d'éventuels discours concurrents. Puis je m'intéresserai à la manière dont l'expertise technique et la rationalité sont mobilisés dans le débat pour évacuer les questionnements politiques et axiologiques. Enfin, je m'intéresserai aux thèmes du débat qui seraient susceptibles d'empêcher cette mobilisation

⁶²⁰ Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALÈS (dirs.), *Gouverner par les instruments*, *op. cit.*, p. 16.

de la technique et ainsi de permettre la critique en déplaçant le maître d'ouvrage de sa position dominante.

6.1. Le Rayonnement de la France

6.1.1. Cadrage du débat sur le projet

Dans un premier temps, je m'interroge sur la manière dont est cadré le projet mis en discussion lors de la première séance de débat à Bayeux le 20 mars 2013 (cf. supra, figure 5). Par cadrage, j'entends la manière dont les acteurs – rendus légitimes par la place tant hiérarchique que temporelle qui leur est donnée dans le dispositif du débat – délimitent ce qui fait l'objet de ce débat (et donc, implicitement mais aussi explicitement, ce qui n'en fait pas l'objet), son étendue, ses différentes dimensions, ainsi que les registres d'entendement du monde et de valeur par lesquels il est permis de l'appréhender. Ce cadrage contribue également à déterminer quels sont les acteurs qui peuvent légitimement s'exprimer lors de ce débat et de quelle manière ils sont susceptibles de le faire⁶²¹. Lorsqu'il se livre à une comparaison entre le débat sur le parc éolien en mer dit des Deux Côtes et le débat sur la construction d'un incinérateur de déchets à Ivry, Clément Mabi distingue deux types de cadrage proposés par chaque CPDP : l'un est un cadrage étroit et focalisé sur le projet et le lieu de son implantation, rendant *a priori* légitime la participation des riverains et la discussion sur les seules nuisances ou conflits d'usage, tandis que l'autre est un cadrage plus large, qui permet la mise en discussion du projet inscrit dans un monde plus vaste, autorisant alors l'implication de participants au concernement⁶²² plus axiologique et la discussion sur le bien-fondé de ce type

⁶²¹ Michel CALLON, « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités? Essai sur la notion de cadrage-débordement. », in Dominique FORAY et Jacques MAIRESSE (dirs.), *Innovation et performance*, Paris, EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), 1999, pp. 399-431 ; Francis CHATEAURAYNAUD, *Argumenter dans un champ de forces : essai de balistique sociologique*, Paris, France, Éditions Pétra, 2011, 477 p ; Robert D. BENFORD, David A. SNOW et Nathalie Miriam PLOUCHARD, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 23 octobre 2012, n° 99, pp. 217-255 ; Erving GOFFMAN, *Les cadres de l'expérience*, traduit par Isaac JOSEPH, traduit par Michel DARTEVELLE et traduit par Pascale JOSEPH, Paris, France, les Éd. de Minuit, 1991, 573 p.

⁶²² Je reprends à mon compte la définition du concernement proposée par Philippe Brunet : « toute sensibilité orientée vers une part du monde qui s'exprime par un comportement plus ou moins actif. Ainsi posée, la notion de concernement implique deux aspects profondément liés. D'abord, elle suppose un aspect relationnel nécessaire, c'est-à-dire un comportement orienté vers une part du monde envisagé à l'aide de la notion retravaillée de milieu. De plus, elle présume que ce rapport, comme sensibilité relative à un milieu donné, s'établit à partir d'un état de connaissances à son propos. » Philippe BRUNET, « De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures Sciences Sociétés*, 2008, Vol. 16, n° 4, pp. 317-325.

de projets, voire éventuellement du système dans lequel ceux-ci s'inscrivent⁶²³. À mon sens, se poser la question du cadrage permet d'interroger non seulement la manière dont la CPDP propose ou non la mise en discussion du projet jusque sur le plan des valeurs, légitimant ou ne légitimant pas l'expression du concernement de certains acteurs plus extérieurs que ceux directement pris dans des conflits d'usage, mais aussi la façon dont le dispositif produit par la CPDP permet un cadrage par les acteurs désignés comme légitimes, à chaque séance, et en particulier à la première séance. En effet, celle-ci permet de définir à la fois les modalités du débat (voir infra) mais aussi le projet qui va être discuté, ainsi que les enjeux relatifs au projet qui seront mis en discussion dont peuvent découler directement des acteurs présentés comme légitimement concernés. C'est lors de la première séance que l'objet du débat est défini en détail, plus par les acteurs de l'État (Préfet de Région et Préfet Maritime) et le maître d'ouvrage que par la CPDP. Pour identifier ce cadrage, j'étudie dans un premier temps la manière dont le projet est présenté par la CPDP dans les documents d'invitation au débat et sur son site internet. Puis j'analyse les documents fournis par le maître d'ouvrage : le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse. Enfin, les principales interventions de la première séance du débat sont observées, elles sont au nombre de dix : celle du préfet maritime, du préfet de Région, de la présidente de la CPDP, de cinq représentants du maître d'ouvrage, du président de Région et du président du Conseil Départemental du Calvados.

6.1.1.1. Présentation du projet

C'est la Commission Particulière du débat public qui annonce et communique auprès du grand public pour l'inviter à participer au débat. Cette communication se fait via les médias, dès février 2013, la CPDP renvoyant ensuite sur le site du débat à ces articles de presse⁶²⁴, mais aussi avec des affichages dans les communes accueillant des séances et les communes du littoral, et des diffusions de prospectus présentant le débat, y compris dans les boîtes aux lettres des particuliers (44000 tracts diffusés). Sur ces prospectus, le projet et le débat sont présentés succinctement. Le site internet propose également une présentation rapide du projet, qui reprend les mêmes éléments. Cette présentation situe le projet à partir du lancement de l'appel d'offres du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, du choix du lauréat (Éolien Maritime France pour Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Saint-Nazaire). Le second paragraphe présente la puissance du parc (450MW), le nombre

⁶²³ Clément MABI, *Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique*, op. cit.

⁶²⁴ Liste des articles de presse :

http://cpdp.debatpublic.fr/cdp-courseulles/FIL_DU_DEBAT/LE_DEBAT_DANS_LA_PRESSE.HTM

d'éoliennes (75) et leur puissance unitaire (6MW), l'éloignement à la côte et la superficie du parc (50km² de 10 à 16 km de la côte), puis l'implication de RTE, maître d'ouvrage pour le raccordement à la terre. Enfin, la présentation mentionne la saisine de la CNDP (comme la loi et l'appel d'offres le requièrent) et la prise en charge de l'organisation par une CPDP. Dans cette courte présentation, les éléments dont dispose le public sont donc : les acteurs à l'initiative du projet (l'État *via* le ministère, le maître d'ouvrage du parc, le maître d'ouvrage du raccordement) et l'instance responsable du débat (la CNDP). Les informations sur le parc en lui-même sont des informations « techniques » : puissance, distance, superficie. Cette description factuelle ne comprend pas de justification explicitement politique ou idéologique ni du projet, ni du débat. L'appel d'offres est présenté comme la cause du projet, un arrêté désignant le consortium lauréat, tandis que la loi rend obligatoire la tenue d'un débat. La tenue d'un débat relatif à la mise en œuvre d'un projet apparaît alors comme une étape dans une procédure légale. Les dimensions axiologiques, politiques, ou économiques qui ont structuré le projet ne sont pas incluses dans la présentation du débat, ce qui, à la simple lecture des documents d'invitation, ne laissent pas penser qu'elles seront mises à la discussion.

La Commission Particulière du débat public a vocation à préparer et organiser les échanges. C'est après la saisine de la Commission Nationale par le maître d'ouvrage (le 11 juin 2012), requise par l'appel d'offres dans un laps de temps de 6 mois consécutifs au choix des lauréats, et après la désignation d'une présidente de commission, le 4 juillet 2012, puis la désignation des autres membres de la commission particulière (le 5 septembre et le 3 octobre 2012), que débute la préparation. Cette préparation implique pour la commission de prendre connaissance du dossier du maître d'ouvrage, délivré lors de la saisine, puis d'échanger avec le maître d'ouvrage et les autres acteurs concernés en vue de l'organisation du débat. Par ailleurs, le maître d'ouvrage est également tenu de fournir un « dossier du maître d'ouvrage » destiné au public avant l'ouverture du débat, ce qu'il rend le 24 janvier 2013. Ce dossier sera ensuite diffusé, tant sur le site de la Commission Particulière, que sous forme papier lors des séances de débat. C'est l'appel d'offres qui situe le débat public dans le déroulé temporel du projet, lorsque le projet est déjà très clairement défini (puisque l'appel d'offres définit le site et la puissance installée, qu'un premier dossier de candidature a été produit et que les études de levée des risques sont en cours de réalisation). Claude Brévan mentionne à plusieurs reprises ce temps contraint comme affectant l'envergure du débat public, dans le sens où les modalités du projet qui seraient encore peu définies et sur lesquelles le débat est susceptible

de peser sont relativement peu nombreuses, même si elle tente de souligner néanmoins l'intérêt du débat :

« Alors là évidemment, il y a le fait qu'il y ait eu un appel d'offres qui ait été lancé et qu'il y a un projet qui soit déjà assez consistant, c'est un peu plus délicat, mais il n'empêche qu'il n'y aurait pas débat public si on pensait qu'il ne sert à rien ; ça paraît tout à fait évident, donc il y a manifestement une capacité à faire évoluer ce projet. ⁶²⁵»

L'appel d'offres et la position du débat dans la succession de démarches relatives au projet pèsent sur le cadrage proposé par la commission particulière lors de ce débat. En effet le degré d'élaboration du projet s'oppose, dans le discours de Claude Brévan, à la possibilité de discuter l'opportunité de la construction d'un champ éolien dans son ensemble⁶²⁶. La CPDP convient elle-même avoir été contrainte par cet aspect temporel à cadrer le débat d'une manière qui n'offre que peu de possibilité de discuter du projet sur un plan axiologique, d'offrir une place à la montée en généralité et à la prise de position⁶²⁷. Comme développé plus haut (chapitre V), cet usage de l'instrument temporel a des conséquences sur la manière dont le débat est perçu comme peu légitime par une partie du public⁶²⁸, mais aussi, sur la façon dont l'objet est défini et mis en discussion. Lorsqu'on examine le dossier du maître d'ouvrage, puis le découpage en séances thématiques proposé par la CPDP, on peut mettre à jour la manière dont la position du débat dans le temps a également une influence sur la manière dont est défini le « fond » du projet, ce qui le caractérise, et la manière dont sont mis en avant certains thèmes plutôt que d'autres, mais aussi les résistances qui s'opèrent – en tentant d'ouvrir le cadrage – de la part de la CPDP.

À l'orée du débat, le maître d'ouvrage met à la disposition du public deux documents : le « dossier du maître d'ouvrage » d'une centaine de pages, et sa synthèse de quatre pages.

⁶²⁵ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bayeux, (1/11).

⁶²⁶ La possibilité de discuter un projet en cours d'élaboration est pourtant ce qui distingue le débat public de l'enquête publique. Cécile BLATRIX, « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », *op. cit.*

⁶²⁷ On peut également ajouter que, plus en amont encore de l'appel d'offres, au moment de la mise en discussion du projet de parc éolien des deux côtes en 2010, la CNDP était réticente à l'organisation d'un débat par parc éolien, proposant d'organiser des débats par façades maritimes, dans l'idée que ceux-ci permettraient au public de davantage discuter l'opportunité de tels projets d'une manière générale, avant de pouvoir éventuellement se prononcer sur le choix des sites ou sur des enjeux spécifiques à un site en particulier. Toutefois, il apparaît que les différentes CPDP n'ont pas nécessairement fait les mêmes choix en termes de production d'un dispositif et de cadrage de l'objet. Le débat par façade aura finalement lieu pour l'implantation d'un nouveau parc, à l'automne 2019.

⁶²⁸ Françoise ZONABEND, « Un débat en débat. À propos du débat public sur le projet de centrale électronucléaire " EPR, tête de série ", à Flamanville (Manche) », *op. cit.* ; Étienne BALLAN, Vincent BAGGIONI, Julie MÉTAIS et Anne Le GUILLOU, « Anticipation et contrôle dans les débats publics », *op. cit.*

L'analyse de ces deux documents permet d'appréhender la manière dont le maître d'ouvrage souhaite soumettre son projet à la discussion. Elle permet d'examiner à la fois comment le projet est justifié, et d'évaluer le degré d'ouverture de la discussion, à la fois en termes de décisions déjà prises ou non, et d'échelle à laquelle les discussions sont susceptibles de se tenir : s'agit-il de débattre de l'opportunité de l'éolien en mer d'une manière générale, du choix de ce site particulier, ou des modalités du projet ? Cela permet également d'appréhender sur quels registres le public sera légitime de s'exprimer et de se positionner. Le petit paragraphe introductif de la synthèse proposée par le maître d'ouvrage reprend les mêmes informations que celles proposées par la CPDP : l'inscription du projet dans l'appel d'offres ainsi que les autres parcs, puis les chiffres relatifs au parc (nombre d'éoliennes, puissance par éolienne, puissance totale, distance à la côte). Il est suivi d'un « édito » d'Yvon André, président d'EDF-En et ici présenté comme Président du consortium. Cet édito, intitulé « L'éolien en mer, une opportunité économique pour le territoire » présente la Basse-Normandie comme « un territoire d'accueil propice » à la fois en termes de « richesses naturelles » et « d'activités maritimes et industrielles », puis énonce les retombées économiques positives que le parc est susceptible d'offrir au « territoire » : « emploi et formation » et croissance du secteur maritime et de l'industrie. Il situe enfin le débat comme un « moment fort dans l'élaboration du projet » offrant l'opportunité de « débattre » et « d'examiner ensemble ses enjeux ». La première page propose donc deux manières d'appréhender le projet : par son dimensionnement, et par les « apports » qu'il est susceptible d'offrir au territoire. Le document du maître d'ouvrage est d'emblée focalisé sur l'espace de la Basse-Normandie. C'est cet espace que présente la carte figurant à la seconde page, et qui comprend non seulement le site du parc, dessiné à l'intérieur de la zone proposée par l'État, mais aussi les zones Natura 2000 adjacentes, et les deux ports concernés par le développement du projet, Ouistreham et Cherbourg. En dessous, un « schéma théorique » du parc éolien présente les différents composants de l'éolienne et du parc, jusqu'au raccordement terrestre. Entre les deux, en milieu de page, une brève légende expose les points de « réduction » des impacts sur les usages existants (pêche et visibilité depuis la côte) en mentionnant la concertation passée. Sur cette page, les principaux points de blocage sont présentés comme déjà réduits ou inexistantes, et juxtaposés avec les caractéristiques techniques du parc⁶²⁹. La troisième page répond par anticipation aux questions concernant les principaux points de

⁶²⁹ On verra que dans le débat, le lien est fait de manière explicite entre choix techniques et réponse aux contraintes posées par les pêcheurs, la proximité d'Arromanches, etc.

blocage en termes d' « acceptabilité sociale » du projet, « l'environnement et l'Histoire », les « usages de la mer », qui sont associés à l'annonce de retombées positives : un encart sur l'implantation d'usines Alstom – et la création d'emplois associées –, une « dynamique nouvelle pour le tissu industriel local » et l'attention spécifique consacrée à l'emploi et à la formation – en particulier à destination des « personnes éloignées de l'emploi » –. Au centre de la page, un bandeau donne les « chiffres clés » de la production d'électricité par les futures éoliennes, ce qui permet d'anticiper également les critiques en termes de faible productivité de tels parcs éoliens, souvent mobilisées par les fédérations organisées d'opposants. Encore une fois, le propos est centré sur le contexte régional, la maîtrise des impacts et surtout les bénéfices escomptés – principalement en termes d'emploi. La réponse apportée par anticipation aux inquiétudes quant aux impacts consiste en l'affirmation d'une « connaissance technique et environnementale » des « principaux enjeux du secteur ». À cette connaissance viennent s'ajouter des choix techniques de disposition des éoliennes et des câbles, en fonction des usages de la mer, parmi lesquels la pêche est présentée comme centrale. Le maître d'ouvrage se positionne comme étant à même de fournir une expertise technique, tant dans l'identification et la compréhension des enjeux, que dans la réponse à y apporter éventuellement. La dernière page comporte deux sections : l'une intitulée « pourquoi le projet ? » présente le parc comme un moyen d'atteindre les objectifs fixés par l'État de 23% de production EnR en 2020, et comme « prémices d'une filière à fort potentiel », l'autre « un maître d'ouvrage expérimenté » présente les membres du consortium comme faisant partie des « leaders mondiaux » dans leur secteur, leurs « moyens financiers et leurs compétences » augurant de la qualité du projet.

La concision du document, et l'emploi massif du présent de l'indicatif pour décrire le projet, contribuent à produire l'impression de verrouillage qui se dégage de l'ensemble. Le conditionnel est utilisé seulement à deux reprises, lorsqu'il est question de la possible réduction d'émissions de CO2 entraînée par la politique nationale de développement des EnR, et de l'impact du financement de la CSPE sur les ménages. Chaque question est traitée, maîtrisée, et fait l'objet le cas échéant d'une expertise de la part du maître d'ouvrage. Les annonces sont précisément chiffrées, autant en ce qui concerne la puissance du courant qui serait produit que du nombre d'emplois qui seraient créés, comme en l'absence complète d'incertitudes quant à la future puissance du vent, ou de l'évolution de la production

industrielle et de la sous-traitance⁶³⁰. La lectrice attentive peine à déceler ce qui, parmi les informations délivrées, est susceptible d'être mis en débat. Si, en 2010, la synthèse du maître d'ouvrage du projet de parc éolien « des Deux Côtes » proposait des questions, et trois variantes de projet⁶³¹, il semble qu'ici les arbitrages ont déjà été effectués en amont. La focalisation sur les retombées économiques à l'échelle régionale, articulée à l'annonce des constructions d'usines Alstom, contribue à conférer au projet une dimension régionale plus que locale. L'échelle nationale apparaît seulement dans la partie « pourquoi le projet », en tant que contexte, placé hors du cadre de la discussion. Le débat serait donc une étape du projet qui permettrait au maître d'ouvrage de proposer un « compte rendu » des avancées du projet à un public régional, concerné non pas de manière purement locale, mais, d'une manière plus diffuse, par l'évolution favorable du tissu économique régional. Le parc en lui-même apparaît alors comme un déclencheur (ou une condition), vers le véritable objectif de cette transformation régionale bénéfique. Le maître d'ouvrage se positionne en tant qu'expert le plus qualifié pour mener à bien ce projet relevant de l'intérêt (général) régional, maîtrisant chacun des enjeux via la production de connaissances techniques et la mise en œuvre de solutions techniques permettant la construction du parc.

6.1.1.2. Désamorcer les critiques : le dossier du maître d'ouvrage

L'analyse du dossier du maître d'ouvrage permet de mieux appréhender la place allouée à chaque dimension du projet dans le débat par le maître d'ouvrage. Le dossier est réparti en trois parties : « pourquoi le projet ? » (17 pages), « les caractéristiques du projet » (25 pages) et « l'insertion du projet au sein du territoire » (29 pages), et conclu par quelques pages intitulées « les suites du débat public ». Visuellement, la place accordée aux caractéristiques du projet est plus importante et rentre, dès le sommaire, dans un niveau de détail plus grand.

La première section inscrit le projet dans un contexte plus large, mondial et national : celui de « grands défis énergétiques » (y compris la lutte contre le changement climatique), du développement mondial des énergies renouvelables, de la filière éolien en mer, et enfin, de l'appel d'offres de l'État. La seconde section commence par un historique de la conception du projet, puis présente ses caractéristiques techniques, puis les étapes du projet, les

⁶³⁰ Or on verra que ce qui est questionné de manière répétée par les acteurs fait l'objet d'incertitudes, comme par exemple la possibilité ou non de circuler et de travailler dans le parc pour les professionnels de la pêche. En effet, cette décision incombe en dernier lieu à la Préfecture Maritime, qui ne s'est pas prononcée au moment du débat.

⁶³¹ Clément MABI, *Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique*, op. cit., p. 229.

aménagement portuaires, les coûts, la production attendue et le bilan carbone⁶³². Enfin, la troisième section aborde l'environnement, les enjeux paysagers et les enjeux mémoriels en lien avec le débarquement. Elle présente les « activités humaines » en Basse-Normandie plaçant la pêche au sein d'une description plus large des caractéristiques régionales, et les impacts espérés sur l'économie de la région.

Le document est organisé différemment de la synthèse qui place les retombées régionales au centre. Ici le cheminement est descendant, de la justification politique et économique du projet vers ses caractéristiques pour finir par ce qui est susceptible de faire l'objet d'inquiétudes ou d'oppositions, à savoir les impacts. Ceux-ci sont inclus dans un ensemble baptisé « insertion du projet au sein du territoire » et associés à des éléments plus descriptifs de la région (« une région relativement rurale avec plusieurs pôles industriels » par exemple) et avec les impacts positifs espérés sur l'emploi et l'économie. Comment ces enjeux sont-ils déployés lors des séances de débat ? Et comment la CPDP structure-t-elle la discussion ?

Dans la répartition en onze séances, on constate que les enjeux en termes d'impact sont concentrés sur deux séances seulement : celle de Port-en-Bessin (consacrée à la pêche, aux activités nautiques et à la sécurité maritime), et celle d'Arromanches (Sites historiques⁶³³, paysage et environnement). Quels sont les sujets qu'il est possible d'aborder lors des autres séances et comment ? Existe-t-il une possibilité de discuter, avec une ouverture plus large, de la pertinence de la politique de développement des EnR du gouvernement, et en particulier du choix de l'éolien *offshore* en général ? Il semble que sur ce plan, l'appel d'offres joue un rôle de clôture : présenté par le maître d'ouvrage comme la manière la plus pertinente d'organiser à la fois l'implantation des parcs et le développement d'une filière, il attribue ces choix à l'État. Ce n'est donc pas au maître d'ouvrage de répondre de ces choix : la dimension de la pertinence du projet d'ensemble est donc placée en dehors de l'espace de débat, déjà au moment de la constitution du dossier du maître d'ouvrage.

⁶³² Le bilan carbone est une méthode de comptabilisation créée par l'ADEME qui vise à évaluer les émissions de gaz à effet de serre d'une activité (en l'occurrence la production d'électricité) en prenant en compte l'intégralité du processus, ici : l'extraction des matières premières, la construction, l'exploitation, le démantèlement. Dans le dossier du maître d'ouvrage, le bilan carbone est présenté en grammes équivalent carbone par kilowatt/heure produit : le maître d'ouvrage évalue le bilan du parc éolien à 17,6 g. eq. CO₂/kWh produit, qu'il compare à la moyenne française (72) et à la moyenne européenne (306).

⁶³³ La CPDP a insisté pour davantage intégrer au débat les enjeux relatifs au débarquement, qui étaient absents des concertations antérieures.

6.1.1.3. Un débordement hors cadre

L'appel d'offres et la position du débat dans la succession de démarches relatives au projet pèsent sur le cadrage proposé par la commission particulière lors de ce débat. En effet, la CPDP met plusieurs fois en opposition le caractère bien défini du projet et la possibilité de discuter « s'il était opportun de faire un champ éolien ». Je peux donc affirmer que le débat s'annonce comme offrant peu de possibilités d'évaluer les choix de politique générale. Cela n'explique pourtant pas la faible place accordée aux enjeux locaux dont le public serait susceptible de se soucier, et qui ne relèvent pas à proprement parler des enjeux énergétiques : les impacts sur les usages et sur l'environnement. Quels sont les éléments qui occupent le reste du temps du débat ? Quels sont ceux qui contribuent à donner aux participants l'impression qu'il ne s'agit pas réellement d'un débat, comme l'illustre cette citation du président de l'association environnementaliste bernièreuse *Les Amis du Platon*, Christian Fleury, à la réunion de Bernières-sur-Mer : « D'abord notre position sur l'organisation du débat public. Nous pensons un petit peu que le terme débat public est un petit peu présomptueux, sans vouloir vous faire de peine, parce que nous assistons plutôt, on a été plusieurs à assister à plusieurs réunions et on pense plutôt que ce sont des réunions d'information » ? La réponse de Claude Brévan qui suit cette remarque donne des indices :

« Vous avez mis en cause un peu l'organisation du débat public. Je voudrais vous dire que ce débat public est un peu particulier parce qu'on a un projet qui n'est pas très ouvert, qui est un projet en quelque sorte qui est déjà assez défini, défini par toute une série de contraintes et c'est vrai que nous, Commission du débat public, on a été gênés par cet aspect assez fermé et assez contraint du projet. C'est ainsi. Si on avait simplement posé la question de savoir s'il était opportun de faire un champ éolien sans savoir si c'était possible de le faire et à quelle difficulté ça se heurterait, ça aurait probablement été assez peu sérieux comme débat. Je ne crois pas qu'il y ait de solutions idéales quand il s'agit d'un projet technique aussi complexe. Il n'empêche que c'est vrai qu'on a le sentiment qu'il y a assez peu d'ouverture sur un projet de cette nature. Il n'empêche pour autant que nous n'avons pas organisé ce débat pour que ce soit simplement une information. Je crois qu'on a essayé de faire que toute l'expression soit la plus libre possible, peut-être est-ce qu'on s'est trompé ... En tout cas je crois que la réunion de ce soir prouve qu'il y avait un effort important de fait pour que les gens puissent s'exprimer⁶³⁴. »

Ainsi, le discours de Claude Brévan s'appuie sur l'idée que l'appel d'offres, mais aussi les « contraintes » qui pèsent sur cette position dans le temps, entraînent une définition

⁶³⁴ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bernières-sur-Mer, (7/11).

relativement étroite du projet, restreignant ainsi les marges de manœuvre de « mise en débat », et lui conférant la nature de « projet technique complexe ». À mon sens, cette prise de parole de Claude Brévan permet de soulever la question de ce qui, sur l'ensemble du débat, est mis en avant comme ayant limité les possibilités d'expression du public, et *a fortiori*, le poids de celui-ci sur la décision, mais aussi, de fait, ce qui caractérise la teneur des discussions déjà passées au moment de la séance de Bernières : une exposition des contraintes qui ont façonné le projet, et de sa complexité technique.

6.1.2. Effort national et impératif industriel : un projet pour la France

Cette section propose un examen de la manière dont le projet est justifié par une politique de l'État répondant à des impératifs fixés au niveau national et européens en lien avec le changement climatique. Cette politique accorde une place importante à la dimension industrielle du projet.

Lors de la première séance différents acteurs proposent une définition du projet selon la place qu'ils occupent dans celui-ci ou encore selon les dimensions dont ils se sentent investis. Ce sont les deux préfets qui commencent, représentant l'État, ils présentent ce dernier comme à l'initiative des projets. Ceux-ci sont présents à l'ouverture du débat, mais annoncent qu'ils se retirent pour le reste des séances⁶³⁵. Ensuite, la CPDP propose cinq présentations du maître d'ouvrage : une présentation générale du contexte par Yvon André, puis une par Bernard Guitton (plutôt focalisée sur le consortium), puis une sur la concertation par Brice Cousin de WPD, puis deux de David Lemarquis (caractéristiques techniques du projet, plan industriel, enjeux locaux). S'y ajoutent deux longues prises de parole depuis la salle de Laurent Beauvais, alors président du CRBN et de Jean-Léonce Dupont, président du Conseil Départemental du Calvados. Avec la présentation du fonctionnement du débat par Claude Brévan, ces prises de parole sont les seules qui sont supérieures à huit cents mots. Personne depuis la salle (hormis L. Beauvais et J.-L. Dupont), ne prend la parole pour plus de quatre cents mots sans interruption⁶³⁶. La vision du projet proposée lors de la première séance est donc constituée par : des représentants de l'État, le maître d'ouvrage, et des représentants des collectivités territoriales qui viennent appuyer les présentations en fin de séance.

⁶³⁵ Pour illustrer le fait qu'il s'agit du projet maître d'ouvrage, que celui-ci défend face au public, tandis que l'État jugera ultérieurement de la pertinence du projet (et donc de la délivrance des autorisations DPM et loi sur l'eau).

⁶³⁶ Vingt-huit personnes interviennent lors de cette séance, huit depuis la tribune et vingt depuis la salle.

Les deux premiers intervenants qui s'expriment longuement depuis la tribune sont le préfet de région et le préfet maritime. L'État est à l'origine du projet, ce qui a déjà été signifié par la mention de l'appel d'offres dans les textes d'annonce du débat, et l'est à nouveau par le fait de proposer à deux représentants de l'État d'introduire l'ensemble du débat public. Leur position liminaire dans le débat, et la manière dont ils disent se positionner en dehors, « à l'écoute », car ils sont à la fois « commanditaires » et décisionnaires sur ce projet (c'est aux préfets d'accorder les différentes autorisations qui permettent la construction du parc) ont différentes conséquences. D'une part le projet peut être présenté comme relevant de l'intérêt général, puisqu'il permet à l'État d'assumer ses engagements politiques relatifs à la gestion du réchauffement climatique, et le maître d'ouvrage incarne cet intérêt général puisqu'il a été choisi par l'État comme lauréat de l'appel d'offres. D'autre part, l'absence de l'État durant les échanges en même temps que l'existence de l'appel d'offres et de toutes les décisions qui lui sont attribuées – c'est à dire l'ensemble de contraintes qu'incarne l'appel d'offres – permettent au maître d'ouvrage de ne pas avoir à assumer comme siennes une partie des décisions relatives au projet, et, notamment, son emplacement, sa puissance installée, etc. L'auto-exclusion de l'État du débat permet, dans une certaine mesure, d'évacuer de la discussion les considérations relatives aux choix politiques nationaux (et internationaux), tout en ayant proposé une version « officielle » lors de la première séance du débat. Ce retrait est explicite, comme l'illustre cette intervention de Michel Lalande, Préfet de Région :

« Mais pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et c'est pourquoi moi je ne participerai pas à vos travaux, il est important que l'État soit à l'écoute et on ne peut pas être à l'écoute et en même temps acteur d'un débat, c'est une question de loyauté, de déontologie vis-à-vis finalement du corps social [...] pour que lorsque viendra le temps des décisions éclairées des débats que vous aurez eus, nous puissions prendre chacun pour ce qui nous concerne, les décisions qui nous paraîtront, non pas en âme et conscience, mais au regard des intérêts, de l'intérêt général de la région, de l'intérêt général des populations et de l'intérêt général de la France, les décisions qui nous paraîtront les plus opportunes.⁶³⁷ »

Ces choix de politique énergétique sont le reflet de l'incarnation de l'intérêt général par l'État, ce qui place ses représentants en dehors de la discussion – et leurs choix avec. L'État se positionne alors comme le garant de la bonne mise en œuvre de ces choix par le consortium. L'enjeu n'est donc pas de discuter les choix, qui sont présentés comme nécessaires, mais de vérifier que le projet est bien le reflet de l'intérêt général. C'est l'État qui borne le projet, en

⁶³⁷ Michel Lalande, tribune, Préfet de Région, Bayeux, (1/11).

amont comme en aval : il produit des normes, sous la forme d'un cahier des charges, puis en vérifie la bonne application. EDF ayant toujours l'État comme actionnaire majoritaire, le mécanisme peut apparaître comme le cycle contrôle / réalisation / contrôle décrit par Salvador Juan à propos des fonctionnements technocratiques⁶³⁸. Ici, cela permet au maître d'ouvrage de se positionner comme un exécutant et de présenter son projet comme répondant aux contraintes fixées par l'État, sans avoir besoin de répondre des décisions à l'origine de ces contraintes.

Pour autant, les décisions politiques relatives au projet sont présentées au public. Tant les représentants de l'État, que le maître d'ouvrage, que la CPDP, lors de cette première séance, proposent une généalogie semblable du projet. Cette généalogie, qui est aussi une justification, est double : d'une part, les aspects liés aux politiques relatives au changement climatique, d'autre part, les aspects liés au développement industriel et économique national. Le projet est d'abord inscrit par ces acteurs dans la continuité des politiques européennes liées à l'action contre le changement climatique. Il s'agit du « paquet énergie climat », un plan d'action adopté en 2008⁶³⁹, auquel les acteurs font référence via l'expression « trois fois vingt » : « Cette lutte, ça a été dit par M. le préfet tout à l'heure, cette lutte contre le changement climatique a été écrite à travers la fameuse règle des trois vingt⁶⁴⁰. » Comme l'indique cette expression, le plan comporte trois volets, que détaillent plusieurs des acteurs : 20% de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), 20% d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (dont découle le projet) et, seul des volets qui n'est pas légalement contraignant pour les États membres, 20% d'efficacité énergétique en plus⁶⁴¹. Le projet est donc d'abord explicitement situé comme découlant d'une politique à visée environnementale, dans le sens où il s'agit de lutter contre

⁶³⁸ Voir *supra*, et Salvador JUAN, « Une interprétation sociologique de l'action technocratique », *op. cit.*

⁶³⁹ Et qui sera révisé en 2014, un an après la tenue du débat.

⁶⁴⁰ Yvon André, tribune, Président EDF-En, Bayeux, (1/11).

⁶⁴¹ D'après un rapport parlementaire d'Yves Cochet adressé à Lionel Jospin en 2000, l'efficacité énergétique (anciennement plus connue sous le terme « économies d'énergie ») est « une stratégie qui réduit les consommations d'énergie, à service rendu égal, et entraîne la diminution des coûts écologiques, économiques et sociaux liés à la production et à la consommation d'énergie tout en permettant d'augmenter la qualité de la vie de tous les habitants de la planète et celle des générations futures. » Dans sa version États-Unienne, l'« energy efficiency » est compatible avec la croissance économique, comme le stipule ce livret méthodologique publié par le EOL Berkeley National Laboratory pour le Gouvernement États-Unien dans la première phrase de son introduction « *In a world where resources are becoming scarce and where energy consumption has a negative impact on our environment, energy efficiency appears as a critical opportunity to reduce energy consumption without compromising economic development.* » Yves COCHET, « Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables en France », p. 154 ; Jayant SATHAYE, Lynn PRICE, Michael MCNEIL et Stephane DE LA RUE DU CAN, *Energy Efficiency Indicators Methodology Booklet*, 2010.

le changement climatique. La contrainte Européenne n'est pas formulée comme telle, mais comme des « engagements » pris par l'État français dans le cadre des lois Grenelle, et surtout comme des « défis » dont l'ampleur fait l'objet d'une relative insistance. Dans le discours de Yvon André, le PDG d'EDF-En, on observe un contraste entre la grandiloquence avec laquelle la réduction des émissions et encore davantage le développement d'une production EnR sont annoncées comme faisant l'objet d'« efforts » très importants, notamment de la part de l'État et des entreprises, et au contraire la sobriété dans la mention de l'efficacité énergétique, évoquée une unique fois, qui plus est avec la formule d'atténuation « essayer » :

« 3 × 20, c'est-à-dire 20 % sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre. C'est quand même un enjeu assez considérable. De porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de l'énergie en France et en Europe à 20 % ; nous avons choisi de proposer des objectifs de 23 % donc légèrement supérieurs à la moyenne européenne donc c'est un engagement très fort répété à chaque changement j'allais dire de majorité, voire de gouvernement. Et le troisième 20 % c'est l'amélioration, c'est peut-être l'une des meilleures énergies renouvelables, c'est l'efficacité énergétique, essayer de consommer un peu moins en tous les cas, de façon un peu plus sobre. Donc l'engagement de la France est très clair dans ce domaine et pour obtenir cet objectif de 23 % il nous faut faire de l'éolien. [...] On est d'ailleurs clairement en retard par rapport à cet objectif. Et sur ces 25 000 MW l'idée c'est de faire 6 000 MW dans l'éolien offshore. Donc le premier appel d'offres concerne 2 000 MW. Vous avez sans doute noté ces derniers jours le lancement d'un deuxième appel d'offres qui touche 1 000 MW, un projet en Vendée, de nouveau le projet du Tréport qui est reproposé à l'appel d'offres et vraisemblablement dans un an, un appel d'offres qui permettra d'atteindre les 6 000 que j'évoquais tout à l'heure. Il faut bien noter qu'aujourd'hui, de façon générale, la production des énergies renouvelables concernant l'énergie finale est d'à peine plus de 2 % et que les objectifs évoqués, les 23 %, porteront à peu près à 10 % la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables donc c'est un effort considérable qu'il nous faut faire⁶⁴² »

Dans l'ensemble des discours, la nécessité de lutte contre le changement climatique est développée sous forme d'objectifs chiffrés et d'échéances. Les intervenants ne font pas appel à des registres politiques ou idéologiques récurrents concernant le changement climatique, comme la mention des générations futures ou de « la planète », pas plus qu'ils n'en évoquent les causes. Ces aspects semblent faire l'objet d'un consensus extérieur au débat, comme en témoigne le fait que ces engagements soient réitérés à chaque nouvelle majorité gouvernementale. Les acteurs se positionnent comme les exécutants de ces décisions

⁶⁴² Yvon André, tribune, Président EDF-En, Bayeux, (1/11).

politiques idéologiques, sur un autre plan, celui de la mise en œuvre. À mon sens il s'agit d'un élément de cadrage : le débat n'est pas le lieu pour discuter la pertinence des décisions qui sont à l'origine de la tenue du Grenelle de l'Environnement, ni, à l'issue de celui-ci, des objectifs arrêtés par les lois Grenelle. Plus encore, ces objectifs imposent un certain volume de production éolienne et éolienne *offshore* dont découle le projet de parc. Cette forme de narration donne une impression de nécessité à la décision, dans le sens où le projet de parc semble se dessiner mécaniquement par un enchaînement de causes / conséquences logiques : lutte contre le changement climatique → augmentation de la production EnR → objectifs chiffrés en puissance installée → nécessité d'un certain nombre de parcs → nécessité d'un parc au large de Courseulles. Cette idée de seule décision possible est véhiculée avec d'autant plus de force que les acteurs ne semblent pas placer leur marge de manœuvre dans l'élaboration d'une réflexion sur le *comment*, ou *pourquoi* faire face au changement climatique, mais plutôt dans l'intensité avec laquelle ils doivent intervenir dans l'exécution de ces objectifs chiffrés : en l'occurrence, une grande intensité, un « effort considérable ». Béatrice Hibou décrit un mécanisme analogue lorsqu'elle analyse l'exercice du pouvoir dans l'URSS des années 1930⁶⁴³ :

« Le rôle des statistiques, de la comptabilité, de la mise en chiffres, de la nécessité de "faire du chiffre", fut ainsi décisif dans le déroulement de la Grande Terreur. Cet imaginaire du savoir moderne, technique et rationnel – et de son application dans l'organisation du travail – permit cette distanciation à l'origine des événements les plus inhumains. Il s'agissait en effet non de tuer le plus de personnes possible, mais d'"accélérer le mouvement", de "donner du collier", de "donner" pour telle ou telle "ligne", sur tel ou tel "contingent" de matérialiser la volonté de "remplir le plan", du devoir et de la volonté de maintenir un "tempo élevé" [...] pour aider à "atteindre les objectifs" ⁶⁴⁴».

Comme elle le précise ensuite, ce processus existe également dans des configurations sociales plus banales (hors des sociétés dites totalitaires et de l'organisation de meurtres de masse). L'intérêt ici pour moi réside dans la création de la légitimité, simultanément à une disparition du sens politique et moral de l'action entreprise qui sont permises par la mobilisation de ce type de discours. C'est d'autant plus épineux ici que les objectifs de production d'énergie sont

⁶⁴³ Il ne s'agit surtout pas ici de placer sur le même plan la construction de parcs éoliens et les meurtres de masse organisés par le gouvernement soviétique, mais bien d'étudier les mécanismes discursifs qui permettent de créer de manière diffuse de la distance par la technicité, comme développé dans Béatrice HIBOU, *Anatomie politique de la domination*, op. cit., p. 124 et suivantes.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 124.

d'abord pensés en des termes techniques⁶⁴⁵, ce qui rend d'autant plus aisé le fait d'évacuer les dimensions politiques et humaines du discours.

Les politiques énergétiques relatives au changement climatique constituent l'un des impératifs à l'origine de l'appel d'offres. Les autres types de justification du projet sont l'indépendance énergétique de la France, mais surtout la nécessité de la construction d'une nouvelle filière industrielle nationale : « *cet appel d'offres, c'est d'abord une opportunité de promouvoir une filière industrielle en France, donc nous entendons y participer pleinement*⁶⁴⁶ » L'aspect du projet qui est évoqué par huit sur dix des intervenants « importants⁶⁴⁷ » de la séance inaugurale est l'aspect industriel du projet. Presque tous présentent le projet comme participant d'un objectif plus large de création d'une filière industrielle française (C'est-à-dire une filière de production d'éoliennes : turbines, pales et mâts). Le préfet Lalande inscrit le projet dans une très grande ambition industrielle, à la fois à l'échelle régionale, nationale et internationale, dans la continuité des deux fleurons français de l'industrie que sont le nucléaire et l'aéronautique :

« Derrière cet enjeu énergétique se dresse bien sûr, et chacun l'aura compris, la presse l'a beaucoup souligné, se dresse une très grande ambition industrielle. La construction et l'assemblage de ces fermes éoliennes et demain des installations hydroliennes représentent pour notre région un enjeu comme on le dit aujourd'hui communément, un enjeu extrêmement important. C'est une ambition régionale, c'est une ambition française, c'est une ambition européenne, c'est une ambition internationale, comme l'a été l'aéronautique, comme elle l'est encore aujourd'hui et comme a pu l'être le nucléaire civil en son temps.⁶⁴⁸ »

De la même manière, Yvon André (PDG d'EDF-En), le place dans la lignée des grands travaux qui « font partie de l'histoire d'EDF ». Il déplore l'échec du positionnement d'EDF sur les autres filières renouvelables (éolien terrestre et solaire) et présente l'éolien en mer comme une opportunité. Son collègue, Bernard Guitton, présente l'appel d'offres comme un appel d'offres à « vocation industrielle », impliquant l'opportunité de développer une filière :

« C'est un objectif qui permettrait de fournir au pays à peu près 3,5 % de sa consommation électrique et pour atteindre ces objectifs, l'État a décidé de procéder par appel d'offres avec, on a écrit à vocation industrielle, c'est-à-dire non seulement faire construire des parcs éoliens, mais avec une volonté forte de

⁶⁴⁵ Plutôt que, par exemple, en termes de pratiques collectives et individuelles permises par cette production d'énergie.

⁶⁴⁶ Yvon André, tribune, Président EDF-En, Bayeux, (1/11).

⁶⁴⁷ C'est à dire les neuf qui s'expriment plus de 800 mots.

⁶⁴⁸ Michel Lalande, tribune, Préfet de Région, Bayeux, (1/11).

profiter de ces opportunités pour créer une filière industrielle en France.⁶⁴⁹ »

Le mécanisme de rattachement du projet dans un passé industriel de grande envergure est proche de celui mis à jour par Gabrielle Hecht en ce qui concerne les projets de centrales nucléaires à la sortie de la seconde guerre mondiale. En effet, les projets nucléaires sont présentés comme l'équivalent futur de grandes réalisations techniques (comme la Tour Eiffel) ou militaires (incarnées par l'Arc de Triomphe) reflétant la grandeur nationale. Le fait de mettre en avant cette continuité confère « au programme nucléaire une légitimité culturelle ⁶⁵⁰ » et rend ces programmes indissociables de l'idée même de la France. Gabrielle Hecht décrit également un autre enjeu pour la France, auquel le développement du programme nucléaire permettrait de faire face : celui de ne pas être reléguée hors du cercle des « grandes nations » après la perte des colonies et les conséquences de la guerre. En ce qui concerne les projets d'énergies marines, il s'agit de ne pas se laisser distancer par les autres pays sur les marchés nationaux et internationaux des énergies renouvelables :

« Nous avons toujours considéré que cet appel d'offres était une formidable opportunité pour tout le monde de créer une vraie filière industrielle dans le domaine précisément de l'éolien, de l'éolien en mer. Vous savez qu'on n'a pas très bien réussi en France sur les filières industrielles énergies renouvelables, d'autres ont démarré avant nous et avec un certain succès, mais là c'est une chance que nous avons puisqu'il n'existe pas d'éoliennes offshore en France - ça ne vous a pas échappé - et que certains fabricants pouvaient décider et réaliser les installations industrielles précisément pour construire ces éoliennes. Donc c'est une opportunité que nous nous devons de saisir⁶⁵¹ »

EDF se décrit comme l'acteur indiqué pour emmener le consortium capable de répondre à ce besoin, grâce au fait que « les grands travaux » font, d'après Yvon André, « partie évidemment de l'histoire d'EDF ». Ce besoin national de se maintenir au premier plan, ou de ne pas se laisser distancer, est transposé à la Région :

« La Basse-Normandie, le Calvados présentent un certain nombre d'atouts qui nous permettent d'envisager de façon un peu optimiste la création, l'émergence d'une filière qui est importante pour notre pays, mais vous l'avez montré tout à l'heure, qui peut être importante à un niveau international, donc c'est quelque chose d'extrêmement intéressant.⁶⁵² »

⁶⁴⁹ Bernard Guitton, tribune, Directeur du projet, EDF-En, Bayeux, (1/11).

⁶⁵⁰ Gabrielle HECHT, *Le rayonnement de la France*, op. cit., p. 21.

⁶⁵¹ Yvon André, tribune, Président EDF-En, Bayeux, (1/11).

⁶⁵² Laurent Beauvais, salle, Président Conseil Régional de Basse-Normandie, Bayeux, (1/11).

La Région comporte en effet, d'après ces acteurs, les ressources, les « gisements » exploitables pour la production d'électricité éolienne *offshore*. Elle peut donc mettre ces ressources au service de la France. Mais c'est le fait qu'elle soit décrite comme en déclin sur le plan industriel qui fait dire à Laurent Beauvais : « c'est une opportunité que nous nous devons de saisir ». En effet le président du Conseil régional définit ce développement comme répondant au « besoin d'un renouveau industriel et portuaire » de la région. L'insistance sur le développement industriel induit par le parc permet donc de présenter le projet comme absolument nécessaire, non seulement à la France comme nation, mais aussi à la Région Basse-Normandie.

La manière dont le projet est introduit par les acteurs, sur le plan des objectifs à atteindre pour satisfaire au 3X20, mais surtout sur le plan industriel, est analogue en plusieurs points à la manière dont le nucléaire a été justifié et développé lors de la mise en œuvre du programme électronucléaire français. Le besoin d'indépendance énergétique de la France comptait également parmi les arguments avancés à l'époque. Avec les conséquences difficiles de la seconde guerre mondiale, et le début de la décolonisation, la France dispose de peu de ressources pour ne pas être « distancée » par les autres nations. C'est avec la prouesse technique que Charles de Gaulle entend maintenir le *Rayonnement de la France*. L'éolienne d'Alstom vient ici occuper la place des réacteurs nucléaires, en tant qu'elle permet de répondre mieux que les autres aux nécessités de puissance du parc, et EDF s'appuie sur son expérience passée pour asseoir sa légitimité.

6.1.3. La présence discrète du nucléaire en toile de fond

Le cadrage du débat sur le projet a une conséquence importante : la production d'énergie nucléaire est peu discutée et ne donne pas lieu à une mise en concurrence entre éolien et production électronucléaire. Le nucléaire est surtout présent en creux. En effet, il semble que le maître d'ouvrage évite au maximum d'en faire mention. La définition des objectifs de production EnR implique que 20% de la production soit d'origine renouvelable. Mais lorsque ces objectifs sont évoqués dans les temps de présentation générale du projet, les 80% restants ne sont, eux, pas mentionnés. La formulation en termes de « mix énergétique » permet également une certaine euphémisation de la présence massive du nucléaire en son sein, car il est dilué parmi les autres sources de production d'énergie. Le « mix énergétique » signifie également une gestion du réseau à grande échelle visant à harmoniser les différents types de production, et est présenté, en particulier à la deuxième séance de Courseulles, comme

nécessairement centralisé (et donc intrinsèquement compatible avec le nucléaire). La référence au « mix énergétique » permet également au maître d'ouvrage d'évacuer l'unique question du public concernant directement la sortie du nucléaire, en renvoyant la participante aux débats politiques prévus dans un futur proche sur la composition du futur mix énergétique français :

« Écoutez, je crois qu'il y a un débat actuellement sur la transition énergétique qui a cours et il me semble qu'une des missions de ce débat, c'est de définir quel sera le mix énergétique à 10 ans, 15 ans. Effectivement quelle sera la part de l'énergie nucléaire, de l'énergie renouvelable, l'énergie hydroélectrique, les éoliennes, etc. ? Mais je crois qu'il faut attendre les résultats de ce débat avant de...⁶⁵³ »

Dans le cadre du débat public sur le parc éolien, les représentants du maître d'ouvrage tentent donc d'éviter la question de la sortie du nucléaire, et ne placent en aucune manière leur projet comme un élément concourant à cette sortie.

Le nucléaire fonctionne aussi comme la référence partagée en termes de production électrique parmi le public, c'est l'« énergie classique » (en opposition aux énergies nouvelles) comme le formule un participant. Ainsi, le nucléaire est le principal étalon lorsqu'il s'agit de discuter du prix de revient du courant produit par le futur parc. La comparaison est défavorable à l'éolien, permettant le rappel implicite (et parfois explicite) de la rentabilité du nucléaire. Celui-ci fonctionne aussi comme un moyen de représenter la puissance. Les participants comparent la puissance installée du parc à celle d'une centrale nucléaire. Là encore, la puissance de l'éolien apparaît bien inférieure. La plupart du temps, ces comparaisons sont localisées, dans le sens où la centrale de Flamanville est souvent spécifiquement mentionnée comme référence.

La séance de Courseulles propose une description des choix de politique énergétique du gouvernement⁶⁵⁴, et décrit le mécanisme de l'appel d'offres comme un mécanisme de soutien à l'éolien, amené à devenir plus rentable dans le futur. Le premier exposé de Mario Pain, de la direction générale de l'énergie et du climat, est complété par une présentation du réseau de transport d'électricité. Les deux exposés mentionnent le nucléaire, toile de fond de la production d'électricité française. Mais surtout, l'intégration au réseau électrique des

⁶⁵³ Bernard Guitton, tribune, EDF-En, séance de Ver-sur-Mer, (5/11).

⁶⁵⁴ Par Mario Pain, conseiller spécial du directeur général de l'énergie et du climat, MEDDE ; Gaëtan Desquillet, Directeur Régional Normandie, RTE, présents à la tribune à Courseulles-sur-Mer, (2/11).

éoliennes (et des EnR en général) est mise en avant comme impliquant la nécessité d'un développement accru du réseau national et des échanges avec les pays voisins, via la construction de nouvelles infrastructures.

Enfin, le soutien aux éoliennes fonctionne paradoxalement comme un désamorçage de la critique du nucléaire : les partisans du développement des EnR s'attachent davantage à mettre en avant les points positifs du développement éolien qu'à produire une critique du nucléaire :

« Les énergies renouvelables, ce n'est pas simplement de l'hyper technologie. Ce n'est pas dans la tête des technocrates que ça a été construit. C'est un choix de société. [...] L'énergie nucléaire – je ne vais pas vous faire le plaidoyer antinucléaire ici – mais le coût de l'énergie nucléaire en ce moment, EDF se pose la question d'augmenter l'électricité, parce qu'on ne paye pas l'électricité au coût normal. Donc, on est à un moment charnière de notre région, de passer d'une région qui est fragilisée par sa mono-industrie qui tourne autour du nucléaire, pour passer dans une autre économie qui mettrait en avant cette innovation technologique et qui est un moyen, c'est peut-être grandiloquent, mais aussi de sauver l'humanité⁶⁵⁵ »

Pascale Cauchy, élue Europe Écologie Les Verts, défend le projet à l'aide d'un plaidoyer pour la transition énergétique. Dans son propos, on constate qu'elle se concentre sur une définition générique des énergies renouvelables comme « choix de société ». Dans le cadre du développement de l'éolien en mer, les écologistes, opposants historiques à EDF et à sa politique de production électronucléaire peuvent devenir des défenseurs et des alliés.

6.1.4. Une vision du monde sans concurrence possible

Lors de la première séance du débat public, il semble que la focalisation sur le seul projet ne s'opère pas tout de suite : les décisions européennes relatives au changement climatique sont évoquées, ainsi que les choix français de politique énergétique, et que le positionnement industriel de la France à l'échelle internationale. Le maître d'ouvrage a donc la possibilité d'investir différentes échelles spatiales de justification de son projet, sans se focaliser sur le seul plan local. Il lui est également possible d'évoquer l'expérience des différents membres du consortium et leurs réalisations passées, autant que d'insister sur la concertation ayant déjà eu lieu avec les « acteurs du territoire ». On peut dès lors considérer que le public est également légitime à s'exprimer, si ce n'est sur le plan axiologique du bien-fondé du parc, au

⁶⁵⁵ Pascale Cauchy, salle, élue CRBN EELV, séance d'Arromanches, (8/11).

moins sur les différentes échelles mobilisées par le maître d'ouvrage et les représentants de l'État. À ce propos, l'une des interventions d'un participant lors de la première séance mérite qu'on s'y attarde, au vu des réponses qui y sont apportées. Après la dernière présentation du maître d'ouvrage, puis une question concernant les professionnels des plateformes pétrolières⁶⁵⁶, un jeune homme d'environ 25 ans demande la parole. Son atypicité n'est pas du seul fait de son âge, bien inférieur à la moyenne des participants, mais aussi de son style vestimentaire beaucoup moins formel que celui de la tribune et des personnes autour de lui. Il s'exprime d'une manière un peu hésitante, cherche ses mots, et commence son intervention ainsi :

« Marius Jacob : Moi ça ne serait pas pour une question. Moi c'est pas vraiment pour faire une question que je suis venu, c'était plutôt en fait pour parler de cette transition écologique qui apparemment fait... qui me fait beaucoup rire en tout cas.

Claude Brévan : Énergétique.

Marius Jacob : Énergétique, écologique j'en sais rien, et moi j'aimerais souligner le fait qu'on ne peut pas parler de transition énergétique ou une écologie propre quoique ce soit, quand on parle d'industrialisation.⁶⁵⁷ »

Il poursuit en évoquant la nécessité de construire davantage de lignes THT qu'implique par la construction du parc, le caractère polluant de la production d'énergie, auxquels il oppose le besoin de relocaliser la production et la consommation, et de baisser cette consommation. Il formule également une critique des pratiques de RTE pendant la construction des lignes THT (expulsions, mouvements de populations) : les EMR ne sont pas source de changement à ce niveau. Lorsqu'il évoque la THT Cotentin-Maine et les expulsions de riverains, il est fermement recadré par Claude Brévan, qui lui a déjà demandé de terminer rapidement son intervention :

« Claude Brévan : Vous voulez bien vous concentrer sur le débat de ce soir, s'il vous plaît, là nous ne sommes pas sur la ligne très haute tension de la Manche on est sur...

Marius Jacob : Bien sûr que si, parce que quand...

Claude Brévan : Non non, on n'a pas beaucoup de temps pour parler. »

Elle décide ensuite de « répondre à la place du maître d'ouvrage parce qu'il faut aller vite » en renvoyant les questions relatives à la pollution à la séance ultérieure consacrée au bilan

⁶⁵⁶ Le participant vise vraisemblablement à suggérer que l'expertise des pétroliers pourrait bénéficier au maître d'ouvrage.

⁶⁵⁷ Marius Jacob, salle, statut non déclaré, Bayeux, (1/11).

carbone du projet⁶⁵⁸. Puis elle donne immédiatement la parole à Laurent Beauvais, dont la prise de parole, fluide et dense, n'est pas interrompue (elle comporte pourtant 850 mots, contre 593 prononcés au total par Marius Jacob). Les raisons de ce recadrage sont probablement multiples : le participant affiche un mépris relatif pour la procédure « ce ne serait pas pour une question » autant que pour le discours de justification produit par les différents intervenants (la « transition écologique »), et son expression est hésitante, ce qui déclenche agacement et soupirs dans la salle, pouvant conduire Claude Brévan à tenter d'interrompre sa prise de parole. Mais à mon sens, l'intérêt de cet échange réside dans le décalage entre l'échelle de discours autorisée au maître d'ouvrage et à d'autres participants, et refusée à ce jeune homme. S'il est possible pour le maître d'ouvrage d'évoquer le système de production électrique dans son ensemble, mais aussi d'autres réalisations et même son expertise dans d'autres domaines (Alstom par exemple), le fait de critiquer le mode de production électrique, puis d'autres réalisations du maître d'ouvrage (en l'occurrence de RTE, qui s'occupe du raccordement du parc à la terre), ayant pourtant eu lieu dans la région, est désigné comme hors sujet par la CPDP. Il semble que les participants au débat ont la possibilité de monter en généralité tant qu'ils acceptent le paradigme général de nécessité de production d'électricité et de développement de l'industrie. Un propos s'appuyant sur un autre paradigme, anticapitaliste, anarchiste⁶⁵⁹ ou décroissant, même s'il se concentre sur l'échelle locale, est rejeté comme hors sujet, d'autant plus s'il annonce considérer comme ridicule le paradigme initial (le participant dit en rire). Il est possible de critiquer le parc, mais seulement si l'on s'accorde sur le fait que la production d'électricité à grande échelle et la création d'industries sont nécessaires. C'est le cas des opposants affiliés à la fédération environnement durable, notamment, qui critiquent l'éolien pour ses impacts, mais aussi en tant que choix de production d'électricité, sans remettre en question l'organisation sociale plus large dont découle le projet. Catherine Boutin, par exemple, lors de la seconde séance, à Courseulles-sur-Mer :

« Bonsoir Catherine Boutin, chargée de la coordination d'un collectif qui s'appelle Pulse, pour un littoral sans éolienne, c'est-à-dire qui regroupe tous les projets éoliens de la côte normande, mais aussi de l'Atlantique, tous les opposants à ces projets gigantesques et monstrueux et surtout en plus inefficaces, en termes

⁶⁵⁸ Lors de la séance d'auditions libres de Bernières, François Piquet, président de la SPL ONEM, évoquera l'utilité de la ligne THT Cotentin-Maine pour le transport des futures productions hydroliennes sans apparaître hors sujet.

⁶⁵⁹ En effet, le participant a donné un nom d'emprunt, qui fait référence à un anarchiste illégaliste français, Marius Jacob (1879-1954), dont aurait été inspiré le personnage d'Arsène Lupin.

de production d'électricité.⁶⁶⁰ ».

C'est donc à partir d'une acceptation des critères du paradigme dominant que Catherine Boutin formule sa critique, en termes d'inefficacité. Le maître d'ouvrage peut alors lui répondre en revendiquant l'efficacité accrue de l'éolien lorsqu'il est *offshore*. Il est également possible de critiquer le système énergétique fossile existant, tant que cette critique est un moteur de soutien au projet :

« Le mode de production énergétique majoritaire, le pétrole et le nucléaire aujourd'hui, ont fait de la France une nation soumise aux pays détenteurs de ces richesses dans leur sous-sol, et ils entraînent aussi notre pays dans une réelle relation néocolonialiste envers ceux-ci, avec les conséquences que l'on connaît. Elle crée aussi une dépense individuelle de chacun de nous, et nous ôte tout pouvoir d'intervention, de responsabilité envers les groupes industriels producteurs de ces énergies. Ce constat doit entraîner une réflexion, une orientation différente, dont l'objectif national qui est de valoriser les capacités de production énergétique locale. La Basse-Normandie a un minerai extraordinaire et on est bien placé ce soir pour le démontrer, c'est le vent : le vent et les côtes normandes. Et les investisseurs dans les énergies marines s'y intéressent fortement. Nous sommes pour.⁶⁶¹ »

On a donc ici trois sortes d'intervention : la première, celle de Marius Jacob, est formulée sur trois échelles : nationale et internationale (le paradigme énergétique dans lequel les éoliennes en mer viennent s'inscrire), régionale (les actions du maître d'ouvrage dans la région), et locale (rejet du projet lui-même). La seconde, celle de Catherine Boutin, accepte le paradigme énergétique dans lequel les éoliennes sont incluses, mais critique l'implantation du parc pour des motifs internes à ce paradigme (une trop faible efficacité), ce qui permet au maître d'ouvrage de désamorcer sa critique sur le plan technique. Enfin, la troisième, celle de Léon Lemonnier, n'est pas une critique adressée au parc : l'association qu'il représente est en faveur du projet. Dès lors, la critique qu'il adresse au système de production énergétique existant n'est plus conflictuelle, parce qu'elle ne remet pas en question le projet – qui fait l'objet du débat. À mon sens, ici, le caractère renouvelable des éoliennes combiné à la position de surcroît de connaissances techniques du maître d'ouvrage permet de désamorcer tout un ensemble de critiques : celles qui sont formulées sur le plan de l'efficacité de la production, comme celles qui critiquent seulement la production d'énergies fossiles. L'intervention de

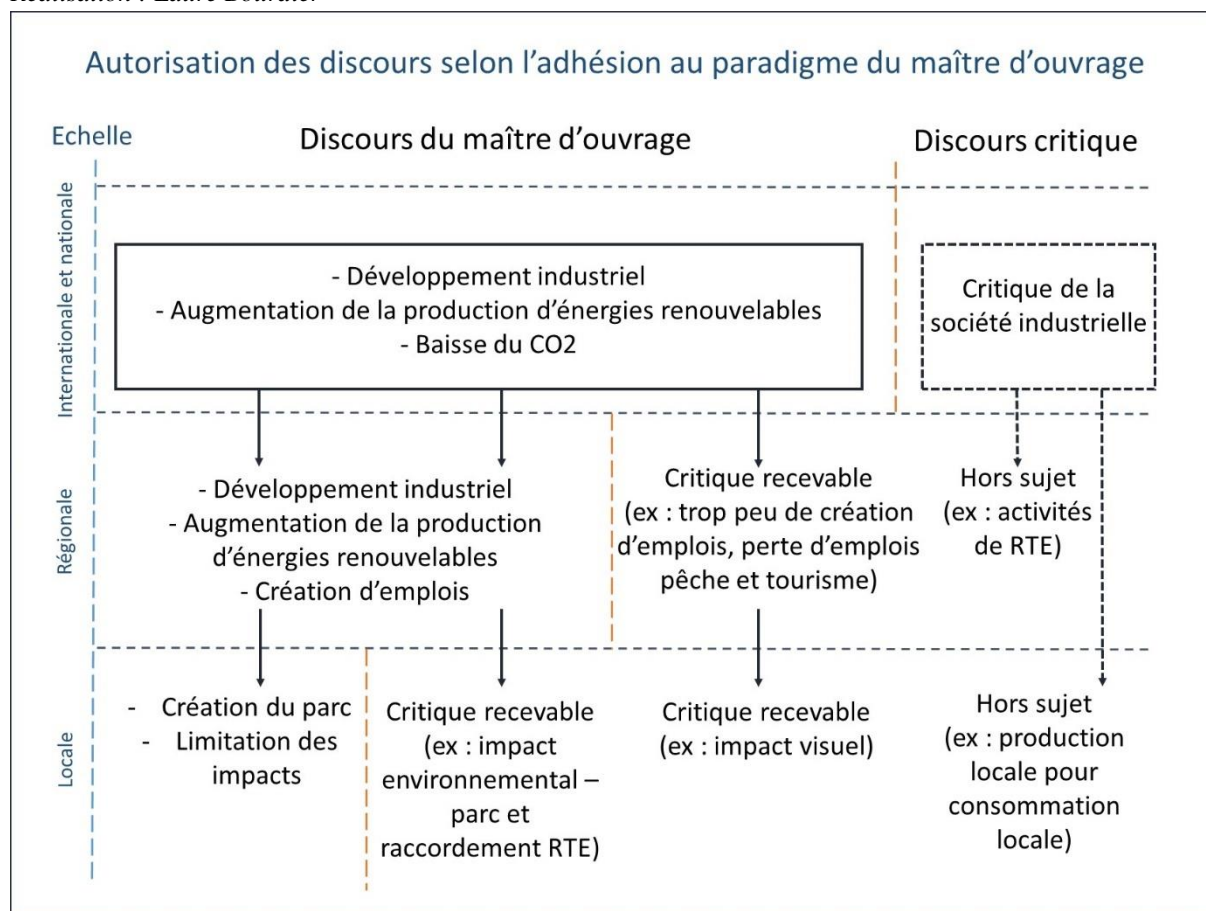
⁶⁶⁰ Catherine Boutin, salle, association PULSE (Pour un littoral sans éoliennes), Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁶⁶¹ Léon Lemonnier, salle, président de l'association Courseulles en débats, séance de Courseulles-sur-Mer, (2/11).

Marius Jacob et la réaction de Claude Brévan permettent d'éclairer le fonctionnement de la gestion de la critique dans le débat. Je tente de synthétiser figure 16 son fonctionnement : dans ce schéma, le discours du maître d'ouvrage correspond à un cheminement descendant du haut tout à gauche vers le bas tout à gauche, tandis que celui de Marius Jacob s'inscrit dans un cheminement partant du haut tout à droite jusqu'en bas tout à droite. Les autres critiques, y compris celle de Catherine Boutin, se situent au centre, ce sont les « critiques recevables ».

Figure 16 : Autorisation des discours critiques selon l'adhésion au paradigme énergétique dominant présenté par le maître d'ouvrage, Débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)

Réalisation : Laure Bourdier



La référence à une organisation sociale plus large, axée sur la technique et le développement de l'industrie, émaille l'ensemble du débat. Dès l'introduction du débat, le fait d'atteindre les objectifs de production EnR fixés par le gouvernement est présenté comme un grand défi. La présentation en détail des différents plans du projet, études préliminaires, choix et production des composants, installation, raccordement terrestre, aménagements portuaires, exploitation et maintenance, jusqu'au démantèlement, donne le loisir au maître d'ouvrage d'exposer les innombrables « challenges » et « défis technologiques » qu'il s'apprête à relever ou qu'il a déjà maîtrisés :

« Donc on parle là d'un bateau qui fait environ 150 m de long qui a une capacité de levage entre 1200-1500 tonnes. [il en existe très très peu dans le monde] Donc c'est quelque chose que l'on suit très très précisément et on a aussi à l'étude, on regarde la possibilité de faire construire un bateau, justement pour pouvoir assurer la disponibilité de ce moyen nautique qu'on sait difficile à trouver. Donc c'est quelque chose que l'on regarde aussi, c'est un réel challenge d'avoir ce moyen disponible le jour J. C'est un exercice mais on a une équipe solide, on a en France tout un tissu industriel qui pourra certainement répondre à cette demande qui est un vrai challenge, je le répète.⁶⁶² »

Cette formulation permet non seulement de valoriser le projet, mais aussi le maître d'ouvrage, qui se présente comme compétent pour faire face à ce type d'enjeux. Ici, la fiabilité est étendue au tissu industriel français. Le défi est rendu d'autant plus valorisant par le caractère colossal du projet, et les conditions difficiles liées aux aspects maritimes :

« Le battage des pieux. C'est évidemment un des sujets sur lequel on travaille beaucoup parce que, lorsque... on le disait, il faut vraiment des outils importants qui peuvent générer une puissance phénoménale pour descendre des monopieux, qui vont faire huit ou 900 tonnes dans un sol rocheux. Vous imaginez la puissance que ça peut représenter.⁶⁶³ »

Tous les présents sont invités à être témoins de cette aventure et à exprimer leur admiration en préambule à d'éventuelles questions. Claude Brévan n'y échappe pas : « c'est un chantier extraordinairement innovant⁶⁶⁴ ». Le projet devient l'incarnation de la modernité et du progrès, qui sont présentés comme des valeurs intrinsèquement positives. Celles-ci peuvent servir seules comme argument de défense du projet, comme ici, lorsque Claude Brévan répond à une riveraine offusquée d'être comparée par le maître d'ouvrage aux riverains du champ de Mars qui rejetaient la tour Eiffel :

*« Maggy Hibri : Je ne pense pas qu'on puisse comparer un parc d'éoliennes à la Tour Eiffel qui est devenue un symbole. Le parc d'éoliennes ne deviendra jamais un symbole français.
Claude Brévan : Ça peut devenir un symbole de modernité quand même et d'innovation. Madame, ce n'est pas si négligeable que ça. ⁶⁶⁵»*

L'éolienne Haliade est l'incarnation de ce progrès technique : elle est décrite comme alliant innovation et robustesse. L'innovation réside en particulier dans la puissance, beaucoup plus

⁶⁶² Yves Rolland, tribune, Responsable installation en mer, EDF-En, Ranville, (4/11).

⁶⁶³ Jean-Philippe Pagot, tribune, Directeur environnement maritime, EDF-En, Ouistreham, (9/11).

⁶⁶⁴ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ranville, (4/11).

⁶⁶⁵ Maggy Hibri, salle, habitante de Ver-sur-Mer, Ver-sur-Mer, (5/11).

importante que celles des éoliennes terrestres, qu'elle serait à même de produire. Elle est montrée sous toutes les coutures, dimensions, poids, matériaux, à grand renfort de photos et schémas. Le représentant d'Alstom la décrit comme un objet résistant, intelligent, autonome, se régulant naturellement face aux conditions climatiques qui pourraient l'endommager (elle est alors comparée à un avion, à une grue).

La technique est à la fois un élément valorisé et valorisant du projet, qui incarne à nouveau l'opportunité pour la France de s'illustrer à l'international, et pour la Basse-Normandie de relancer son économie industrielle et de voir des emplois créés. En cela, le discours proposé par le maître d'ouvrage s'inscrit dans la continuité du discours de progrès – intrinsèquement lié à l'identité nationale, formulé à propos du nucléaire lors de son développement⁶⁶⁶. Observons maintenant comment le discours technique permet au maître d'ouvrage de faire face au public d'une manière peu conflictuelle.

6.2. La technique comme moyen de rentrer en relation avec les publics

Dans la section précédente, j'ai montré que le projet est présenté comme reposant sur des valeurs techniques et industrielles qui sont similaires à celles du programme nucléaire à l'époque de son développement. Le progrès technique apparaît comme un moteur de la réussite française, dont la région est susceptible de bénéficier car elle offre les ressources adéquates à l'implantation du projet. Le débat est l'occasion de réassurer le partage par tous les participants d'une conception politique dominante du monde. La critique, ou la mise en question du projet est acceptée, si elle est formulée à partir de cette conception, et refusée si elle suppose une vision du monde concurrente. Dans cette section, je cherche à explorer la manière dont le discours technique est l'outil d'interaction principal entre le maître d'ouvrage et les publics, et comment le débat reproduit ce discours comme discours hégémonique. S'il semble évident que le discours technique est hégémonique quant aux questions d'ingénierie, comment fonctionne-t-il vis-à-vis des autres questions ?

⁶⁶⁶ Gabrielle HECHT, *Le rayonnement de la France*, op. cit.

6.2.1. Omniprésence des questions d'ingénierie et « éducation » des participants

Comme je l'écris plus haut, la répartition des thèmes par séance par la CPDP offre une large part au détail des aspects techniques et industriels du projet. C'est d'abord la quantité de temps allouée au discours technique qui le rend dominant dans le débat, couplée à la position d'énonciation privilégiée dont bénéficient les représentants du maître d'ouvrage, et les « ingénieurs » d'une manière générale (voir chapitre V). À plusieurs reprises, la CPDP elle-même remarque cette place prépondérante occupée par les explications techniques dans les échanges, au point qu'elle met en doute, par le biais de sa présidente, la pertinence d'un tel degré de détail apporté aux questions techniques :

« Je dois dire que de temps en temps, j'espère que ça n'a pas été la même chose pour vous, mais j'ai un peu lâché prise sur des explications extrêmement techniques où je n'ai pas compris grand-chose. [...] Les couples vicieux et les couples vertueux, si j'ai bien compris. C'est assez ça quand même. Je plaisante un peu, mais quelquefois dans le public, il y a des gens qui sont très avertis et qui saisissent parfaitement bien ces questions techniques. Et puis des gens comme moi qui le sont moins et ça nous passe un petit peu par-dessus la tête et on a un peu de mal à comprendre si c'est essentiel à la compréhension générale du projet ou pas.⁶⁶⁷ »

Si le surcroît d'information est parfois mis en doute, le maître d'ouvrage et les autres intervenants sont souvent valorisés pour leur effort de pédagogie. L'inquiétude ou les résistances des populations étant associées à une méconnaissance (du projet), la posture pédagogique constitue en elle-même la mise en scène du fait d'œuvrer en faveur de la réussite du projet et de son intégration dans le territoire. Cette pédagogie est présentée comme un effort, quelque chose qui n'est ni simple ni inné : « Bon, je vais essayer de ne pas faire trop technique et de vulgariser⁶⁶⁸ », annonce l'un des représentants d'EDF-En amorçant sa réponse à une question du public. En effet, le terme « technique » est souvent employé pour désigner le langage de spécialiste, des informations complexes. Selon cette perspective, c'est presque par essence que la technique nécessite un effort de pédagogie pour être comprise des profanes. C'est également cet effort qui concourt à justifier l'occupation du temps de parole par la tribune et les sujets « techniques », comme Claude Brévan le souligne à l'issue de la séance de Ranville : « Et j'en profite également pour remercier tout le monde de la qualité des présentations qui ont été faites. C'était une réunion où la tribune a beaucoup parlé, mais c'est

⁶⁶⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Caen, (6/11).

⁶⁶⁸ Yves Rolland, tribune, Responsable installation en mer, EDF-En, Ranville, (4/11).

parce qu'il y avait énormément de choses à expliquer. C'était effectivement assez compliqué et assez fouillé.⁶⁶⁹ » Les exposés sont caractérisés comme étant propres à passionner le public :

« [Je voulais] remercier les intervenants et en particulier, monsieur Pain et monsieur Desquilbet⁶⁷⁰, qui ne sont pas les maîtres d'ouvrage du projet et puis je crois que vraiment leurs interventions vous ont tout à fait passionnés, et puis également la maîtrise d'ouvrage ; et puis remercier surtout tous les intervenants, tous les participants, vous êtes très nombreux. C'est un sujet qui est assez technique, on est assez séduit par l'intérêt que vous portez à ce sujet, la capacité que toutes les questions... à vraiment élever le débat, et à poser les vraies questions.⁶⁷¹ »

Les publics sont placés dans une posture d'écoute et sont encouragés à formuler leurs interventions sous forme de questions. Cette posture de « bon élève » est valorisée. Les présentations denses en informations techniques suscitent logiquement des questions sur certains de leurs aspects et amènent des réponses techniques elles aussi. Les participants demandent ainsi des précisions que souhaitent obtenir des membres de la CPDP eux-mêmes :

*« Gérard Rennié : Oui, merci. Rennié Gérard. Petite question technique. Pour enfoncer des pieux de huit mètres de diamètre, il faut des forces énormes. Je suppose qu'une étude du sous-sol a été faite. Si vous tombez sur du rocher, est-ce que vous allez forer ?
Claude Brévan : Monsieur Cherel voulait poser la question. Merci, Monsieur.⁶⁷² »*

Le débat amène les participants à se positionner comme des amateurs (au sens de non-professionnels) modestes, concourant à l'examen des contraintes techniques et des écueils éventuels, dans la recherche d'une solution commune. Le participant qui pousse le plus loin cette posture, Philippe Ozanne, se présente comme un ingénieur retraité. Très assidu, il intervient plusieurs fois lors de quatre des réunions, avec des demandes de précision, mais également des questions qui sont en fait des suggestions (« avez-vous pensé à [tel aspect] », etc). L'exposé des caractéristiques techniques du projet parvient à faire s'impliquer certains participants, mais c'est toujours le maître d'ouvrage qui a le dernier mot, d'autant plus qu'il est en position de produire une vue d'ensemble de ces contraintes innombrables :

« Donc, comme vous le disiez, c'est au total environ quatre-vingt couches de

⁶⁶⁹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ranville, (4/11).

⁶⁷⁰ Mario Pain, conseiller spécial du directeur général de l'énergie et du climat, MEDDE ; Gaëtan Desquilbet, Directeur Régional Normandie, RTE, présents à la tribune à Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁶⁷¹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Courseulles-sur-Mer, (2/11).

⁶⁷² Gérard Rennié, salle, statut non déclaré, Ouistreham, (9/11).

contraintes qu'on travaille en général pour définir ces zones dites de moindre contrainte et évidemment l'exercice n'est pas aisé, puisque les contraintes en général se superposent volontiers⁶⁷³. »

S'il est logique que les questions sur des points techniques reçoivent des réponses qui le sont tout autant, une autre des raisons pour lesquelles les enjeux techniques occupent tant l'espace de la parole est que le maître d'ouvrage fournit des réponses techniques à des questions qui ne le sont pas nécessairement. À une participante qui demande quels ont été les problèmes rencontrés par les danois au moment de la « mise en pratique » des éoliennes en mer, sans préciser davantage, le maître d'ouvrage répond en termes de puissance installée, de méthode d'installation, de conception des fondations, de boîte de vitesses, etc. Il ne fait aucune mention des aspects sociaux ou environnementaux. Cette manière de proposer les réponses s'explique par la façon dont la technique est présentée, de manière récurrente, comme la contrainte principale, la contrainte première. Avant de pouvoir aborder le débat sur le parc, il fallait s'assurer de sa faisabilité technique. C'est de la même manière que sont abordés les éléments qui composent le parc : la contrainte technique du réseau électrique, des matériaux, du sol marin, etc., prime sur tout autre type de registre (même si elle est fortement associée aux coûts), d'autant plus que les décisions semblent alors neutres. Il est par exemple possible au représentant de la Préfecture Maritime d'apporter, selon lui, « un éclairage technique [...] dans une position de stricte neutralité⁶⁷⁴ ».

Cette hiérarchie des contraintes est intégrée au processus d'apprentissage du public de la posture de « bon élève » que j'évoquais plus haut. Ainsi, plusieurs participantes et participants disqualifient d'emblée leur propre question (qui porte sur un aspect autre que technique) en la commençant par une formule du type « peut-être est-ce pour une raison technique mais... ». Ce mécanisme permet au maître d'ouvrage de répondre sur le plan technique, en termes de faisabilité. Plus encore, cet apprentissage se poursuit dans la manière dont les participants sont susceptibles d'appréhender les questions des autres. Ainsi, je me souviens prendre en note la question d'une des participantes tout en me disant intérieurement : « mais non, ce n'est pas possible techniquement » ... J'avais effectivement bien anticipé, comme probablement d'autres personnes dans la salle, la réponse qui allait lui être faite :

« Elsa Joly-Malhomme : Oui, bonsoir. Elsa Joly-Malhomme. Donc, moi, j'ai regardé de près les photomontages. Et c'est vrai que ça m'a vraiment beaucoup

⁶⁷³ Jean-Philippe PAGOT statut 31 sexe M réponse 168 mots (8) Arromanches, (8/11).

⁶⁷⁴ Guillaume Barron, tribune, Directeur-adjoint, DDTM, Port-en-Bessin, (3/11).

impressionné. Je trouve que l'impact visuel sur [...] Arromanches est très impressionnant. Et moi, j'ai une question toute bête, c'est : pourquoi les éoliennes sont blanches ? Est-ce que si on les met grises ou bleues, est-ce qu'on ne les verrait pas moins ? Est-ce qu'on ne peut pas les éloigner un peu plus ? [...]

Jean-Philippe Pagot : Sur la position des éoliennes à 10 km aujourd'hui des côtes les plus proches, effectivement c'est issu d'un appel d'offres de l'État [...] qui nous a imposé cette zone. On n'a pas pu les reculer plus et on n'a pas pu non plus les serrer plus pour des raisons simplement techniques c'est-à-dire que si on venait à toutes les grouper dans un périmètre beaucoup plus petit, peut-être un peu plus loin, elles n'auraient plus d'intérêt en termes de production d'énergie parce qu'elles se perturberaient entre elles. [...] pour la couleur, là, pour le coup, on a des réglementations internationales qui sont liées à la sécurité maritime et à la sécurité aérienne. Donc, le blanc qui est une nuance de blanc – il y en a je ne sais pas combien. Il y en a plusieurs dizaines, je crois... Elle est définie par une réglementation internationale pour la visibilité en mer. Donc, on n'a pas la possibilité effectivement ou à moins de vouloir faire changer cette réglementation internationale de jouer sur la couleur.⁶⁷⁵ »

Les participants sont alors, à l'issue de cet apprentissage, susceptibles de se faire les hérauts de la réponse technique du maître d'ouvrage à des questions qui sont, comme celle d'Elsa Joly-Malhomme, d'un ordre différent (ici en l'occurrence, la gêne visuelle). L'effet de légitimité produit par le seul emploi de l'adjectif « technique » pour désigner son propre propos fait lui aussi l'objet d'une appropriation (plus ou moins adroite) de la part de certains participants, en particulier ceux qui se mettent particulièrement en avant en intervenant de nombreuses fois (qu'ils expriment des prérogatives précises comme le président de l'association pour la sauvegarde du port artificiel d'Arromanches, ou qu'ils n'aient, *a priori*, pas d'enjeu local à défendre, comme l'ingénieur retraité mentionné plus haut). Ainsi, Patrick Domenget, participant parmi les plus assidus (il intervient lors de huit réunions, souvent à plusieurs reprises), fait évoluer au cours du débat la manière dont il se présente. Au début, il se présente en qualité de professeur d'histoire-géographie dans un lycée technique intéressé par les aspects liés au développement durable. Plus le débat avance, plus il met l'accent sur le caractère technique de son intervention, ainsi que du lycée dans lequel il travaille, comme dans sa longue intervention à la séance d'auditions publiques de Bernières-sur-Mer :

« Ce qui est très important ici à comprendre, je suis désolé parfois, je vais être très technique, c'est qu'on change de logique. [il évoque longuement les réglementations autour du zonage des éoliennes terrestres] Si j'habite dans un

⁶⁷⁵ Elsa Joly-Malhomme, salle, statut non déclaré ; Jean-Philippe Pagot, tribune, Directeur environnement maritime, EDF-En ; Arromanches, (8/11).

endroit, je travaille dans un autre, je suis professeur au Havre dans le plus grand lycée technique de la ville, donc j'insiste d'un point de vue histoire géographie, point de vue aussi technique. Et on a parlé beaucoup d'élèves dans les réunions précédentes et aussi aujourd'hui. Je suis très content. Je veux apporter aux élèves des éléments techniques y compris dans le musée d'Arromanches ⁶⁷⁶»

Se dire « technique » permet ici à ce participant de tenter de se positionner à l'égal des intervenants spécialistes invités à la tribune lors des autres séances – même si ici il fait davantage référence aux aspects réglementaires, qui ne sont pas présentés comme techniques par la CPDP. Il tente de conférer au cadre de son activité (le lycée), et à son activité elle-même (l'enseignement), un prestige « technique ». Cependant, cet usage quelque peu maladroit ne suffit pas à placer son discours sur le même plan de légitimité que l'« effort de pédagogie » fourni par le maître d'ouvrage et les autres spécialistes invités à la tribune, lorsqu'ils avertissent leur auditoire de la possible complexité de leur propos (c'est leur propos qui est par eux caractérisé comme technique, tandis que Domenget désigne également sa propre *personne* comme « technique »). Claude Brévan l'interrompt en effet au milieu de sa phrase suivante : « Monsieur Domenget, je ne voudrais pas vous interrompre, mais je voudrais que vous vous concentriez un peu sur notre affaire parce que vous avez dit, il faut parler, il est onze heures, il y aura des questions à poser.⁶⁷⁷ » Il n'est donc pas si aisé, lorsqu'on parle depuis la salle, de bénéficier d'une légitimité « technique » : il ne s'agit pas seulement de désigner son propos comme étant technique, mais que d'autres, et en particulier la CPDP, le distinguent comme tel.

La place considérable accordée aux descriptions techniques dans le débat, la valorisation de l'effort de pédagogie fourni par le maître d'ouvrage et les autres spécialistes invités, produisent un effet de légitimité très fort qui donne du poids aux décisions du maître d'ouvrage. Même si certains participants tentent de conférer eux-mêmes cet étiquetage à leur propos, le décalage de ressources entre eux et ceux placés à la tribune les contraint à adopter une position qui se rapproche davantage de celle de bon élève, formulant inquiétudes ou questions qui permettent souvent au maître d'ouvrage de faire la preuve de la pertinence de ses choix ou des moyens qu'il met en œuvre, et de sa capacité à anticiper, comprendre et résoudre les problèmes en y apportant une réponse technique adaptée. L'ensemble véhicule

⁶⁷⁶ Patrick Domenget, tribune, enseignant en lycée technique, Bernières-sur-Mer, (7/11), (la séance de Bernières est la séance d'« auditions publiques », lors de laquelle les participants s'expriment d'ordinaire depuis la salle sont invités à intervenir plus longuement depuis la tribune). Patrick Domenget est le participant non-invité par la CPDP qui s'exprime le plus depuis la salle, il intervient lors de sept séances pour trente interventions au total.

⁶⁷⁷ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bernières-sur-Mer, (7/11).

l'impression que la principale réponse aux incertitudes, qu'elles aient été soulevées en amont par le maître d'ouvrage lui-même, ou qu'elles soient amenées au débat par le public, réside dans la capacité du maître d'ouvrage à déployer des moyens techniques, tour à tour décrits comme innovants ou produits d'une longue expérience.

6.2.2. Pêcheurs : entre technicisation et naturalisation

En l'absence de riverains « fixes » sur le site d'implantation du parc, le principal conflit d'usage posé par le parc est l'activité de pêche, en particulier la pêche professionnelle. L'emprise de 50 km² recouvre des zones pêchées, et empiète en particulier sur un gisement de coquilles Saint Jacques dont le commerce est une ressource importante pour les pêcheurs locaux. « La profession » représente une force d'opposition non négligeable, notamment car elle est collectivement organisée (*via* des coopératives locales, mais aussi les syndicats des pêches départementaux, régionaux, et nationaux, dont l'influence est susceptible d'affecter le projet de Courseulles, mais aussi les autres projets éoliens en mer). Elle a donc fait l'objet d'une attention soutenue du maître d'ouvrage, qui, *via* le développeur WPD, a entamé auprès d'elle une concertation, plusieurs années avant le dépôt du dossier de candidature à l'appel d'offres. Le cadrage du débat proposé par le maître d'ouvrage dans les documents qu'il fournit au public accorde une place importante à la maîtrise des impacts du parc sur la pratique de pêche, et la CPDP choisit de les placer au centre de la troisième séance du débat intitulée « Pêche, activités nautiques et sécurité maritime ». Mais avant d'étudier cette séance plus en détail, arrêtons-nous sur la façon dont les enjeux autour de la pêche sont présentés par le maître d'ouvrage lorsqu'il introduit le projet dans sa globalité, lors de la première séance et dans les documents du débat.

Lors de la séance inaugurale de Bayeux, la pêche est mise en avant comme un enjeu important dès les interventions des représentants de l'État, le préfet maritime Bruno Nielly, et le préfet « terrestre », Michel Lalande. Claude Brévan y fait également référence dans sa longue introduction au débat public. Tous trois mentionnent les pêcheurs parmi les groupes d'acteurs importants qui ont fait l'objet d'une concertation préalable au dépôt des candidatures à l'appel d'offres (et donc bien antérieure au débat public), à la fois de la part de l'État, ainsi que du maître d'ouvrage, et qui sont également invités à être parties-prenantes de « groupes de dialogue », les concertations placées sous l'égide de la Préfecture tout au long du

développement du projet⁶⁷⁸. À l'ouverture du débat, les pêcheurs sont donc présentés comme des acteurs très « informés », beaucoup plus que le « grand public ». Ce décalage s'explique, d'après Claude Brévan, par les attendus de l'appel d'offres :

« Une des conditions de l'appel d'offres obligeait les candidats à vérifier l'acceptabilité locale du projet, c'est-à-dire d'éviter de lancer un projet qui de toute façon n'aurait eu aucune chance de perdurer tout simplement ou de prospérer parce qu'il y avait des empêchements absolument dirimants. Donc nous voyons bien les enjeux extrêmement importants que sont la pêche notamment et d'autres enjeux également, c'est pour ça que ce projet a été concerté de manière approfondie, ce n'est pas pour faire une distinction entre quelque sorte d'heureux élus qui auraient le droit à une concertation particulière et puis les autres. »⁶⁷⁹

Si les pêcheurs sont distingués des autres publics, c'est que l'enjeu qu'ils incarnent est considéré comme « extrêmement important », à tel point qu'il serait susceptible de rendre le projet irréalisable⁶⁸⁰. Cela justifie le fait qu'ils aient fait l'objet d'une concertation importante et spécifique. Dans ce contexte, la victoire du maître d'ouvrage à l'appel d'offres, et la tenue du débat public, attestent du succès de la concertation et du fait que les pêcheurs ne constituent pas, ou plus, un obstacle à la construction du parc. Dans sa présentation, Yvon André commence par nommer la pêche professionnelle comme une « activité extrêmement significative en Basse-Normandie ». Le projet entre donc en interaction avec l'un des fleurons du territoire. Rapidement après, Yvon André mentionne l'aboutissement des concertations préalables auprès des pêcheurs et des élus : la réduction de la puissance du projet, de 500 MW à 450 MW. Brice Cousin, le représentant du développeur du projet, WPD, qui a mené la concertation auprès des pêcheurs (et des autres « acteurs du territoire ») explique, plus tard dans le débat, la suite de décisions qui ont amené à cette réduction de la puissance du parc. À l'aide de diapositives, il présente une cartographie des différentes contraintes qui ont façonné le contour et le dimensionnement du parc, au premier rang desquelles :

« Bien sûr il y a différents critères, des critères techniques et des critères réglementaires qui vont nous permettre de définir ces zones. Première chose bien sûr nous allons rechercher une zone où il y a du vent, nous avons besoin d'un secteur où le vent moyen est supérieur 25 km/h. Ensuite nous avons besoin de profondeur limitée, au-delà de 30 m de profondeur il devient beaucoup plus

⁶⁷⁸ Voir chapitre IV, section 4.2.

⁶⁷⁹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bayeux, (1/11).

⁶⁸⁰ C'est également qu'ils constituent un groupe structuré, capable de se mobiliser, notamment par des actions de blocage. Rudy AMAND, *Socio-anthropologie des marins pêcheurs*, Paris, France, L'Harmattan, 2011, 297 p.

*complexe d'implanter nos éoliennes.*⁶⁸¹ »

L'évidence de la primauté de la contrainte technique est présentée comme allant de soi, contrairement aux autres contraintes qu'il détaille ensuite, au fil desquels l'espace disponible sur la carte projetée sur le grand écran en fond de salle se réduit progressivement. Après l'évitement des routes maritimes et des zones de servitude radar, et l'éloignement à la côte fixé par la réglementation (nécessité de se situer dans le domaine public maritime), Brice Cousin aborde les contraintes qui ont été mises à jour lors de la concertation. Il présente comme évident le fait que « bien sûr » les secteurs de pêche de coquilles Saint Jacques font partie des contraintes émanant des acteurs du territoire, de même que le trafic maritime et la proximité des plages du débarquement. Il y ajoute les études relatives aux sols marins et à la faune ornithologique qui viennent réduire encore davantage la zone propice au parc. Il présente alors les solutions offertes par le maître d'ouvrage aux exigences posées par les pêcheurs en particulier : la réduction de la surface du parc, et donc de sa puissance qu'il met en scène à travers la présentation de trois variantes dont la dernière a été retenue, après une mitigation des contraintes techniques (effet de sillage) et des contraintes humaines (réduction de l'emprise) qui amènent au sacrifice d'une puissance installée maximale. Les pêcheurs font également l'objet d'un autre aménagement : la disposition des mâts d'éoliennes dans le sens du courant, visant à favoriser la circulation des bateaux à l'intérieur du parc. Dès la première séance, le maître d'ouvrage fait la démonstration d'une volonté de faire des concessions suite aux rencontres avec les pêcheurs, et il le rappelle tout au long du débat :

« Aujourd'hui, ce qui a été... comme je vous l'ai montré tout à l'heure, la zone mise à disposition par l'État fait 77 km² et nous avons, je dirais suite aux rencontres que nous avons eues avec les usagers de la mer et en particulier les représentants du monde de la pêche, fait un compromis en faisant en sorte de ne pas dépasser une superficie de 50 km².⁶⁸² »

Les autres acteurs du territoire valorisent cette capacité à faire des concessions qui prennent en compte l'activité de pêche :

« Sur le problème de la pêche je dirais, je vous remercie déjà d'avoir réduit la zone [...] Je vous remercie donc d'avoir reculé les zones par rapport à un nombre de projets initiaux pour effectivement respecter les sites, permettre un certain

⁶⁸¹ Brice Cousin, tribune, Chef de projet, WPD, Bayeux, (1/11).

⁶⁸² Bernard Guitton, tribune, directeur du projet, EDF-En, Lion-sur-Mer, (10/11).

*nombre de projets.*⁶⁸³ »

La mise en scène de cette démarche de négociation permet de faire la démonstration de la bonne volonté du maître d'ouvrage, mais pas uniquement. En effet, si celles-ci aboutissent à une réduction de la puissance, elles sont aussi l'occasion pour lui de faire la preuve de sa capacité à innover. En effet, l'élément présenté comme central dans cette réduction de l'emprise sans baisse trop importante de la puissance du parc dans les autres interventions du maître d'ouvrage est l'éolienne Haliade d'Alstom. Plus puissante de 2 MW, et plus grande que les machines existantes en mer et *a fortiori* sur terre, elle est d'autant plus valorisée que c'est cette puissance qui permet au consortium de faire face aux exigences des pêcheurs. Lorsque les enjeux de la pêche sont mentionnés de manière plus brève lors des autres séances, c'est souvent pour mettre en avant les solutions techniques, au premier rang desquelles l'Haliade, qui autorisent le maître d'ouvrage à présenter la concertation comme ayant réussi – au moins, à convaincre lors de l'examen de la réponse à l'appel d'offres que l'acceptabilité du projet était bonne.

Le groupe des pêcheurs sont donc présentés comme des acteurs importants, dont le refus du projet aurait la capacité d'empêcher celui-ci. La prise en compte des enjeux de la pêche est l'occasion pour le maître d'ouvrage de faire montre de sa capacité à articuler les différentes contraintes, à faire des concessions, et surtout à trouver des solutions techniquement innovantes pour accommoder ces contraintes.

Les pêcheurs sont-ils, comme le public « lambda », tenus de reconnaître cette capacité à la prouesse technique pour se voir accorder une place dans le débat ? « Devenir technique » est-ce la seule manière de peser dans le débat ? À cette séance il apparaît que les pêcheurs ont un positionnement original, tiraillés entre similarité avec le maître d'ouvrage et différence radicale d'avec lui, qui les distingue également du public général.

Dans le cadrage du maître d'ouvrage, comme celui de la CPDP, la pêche est positionnée comme un enjeu important, souvent premier (ou équivalent en importance à la mémoire du débarquement.) Les autres acteurs institutionnels comme les représentants de la Région et de l'État situent également la pêche de cette manière, en valorisant leur engagement dans la concertation auprès des acteurs de la pêche professionnelle. Consacrée aux enjeux de la pêche, des activités nautiques et de la sécurité maritime, la séance de Port-en-Bessin s'annonce

⁶⁸³ Jean-Léonce Dupont, tribune, Président du Conseil Général du Calvados, Bayeux, (1/11).

différente des autres. Accueillie dans la commune qui est aussi le port de pêche le plus important de Basse-Normandie, elle a lieu plus tôt dans la soirée que les autres séances pour permettre aux pêcheurs, contraints par les horaires des marées, d'y assister. Les pêcheurs sont le public que la CPDP cherche à voir participer lors de cette séance, et l'attitude du public, parmi lequel les pêcheurs sont nombreux, révèle une certaine confiance dans leur sentiment de légitimité à prendre part au débat. Le mot d'accueil du maire, focalisé sur les enjeux de la pêche, augmente d'autant plus cet effet de légitimité. À la suite des présentations du maître d'ouvrage, une représentante des pêcheurs s'adresse à Brice Cousin :

« Bonjour et merci de me donner la parole. Béatrice Harmel, Comité Régional des pêches. C'était juste un petit commentaire puisque tu nous as fait une présentation très bisounours, de ta relation avec les pêcheurs. Ça ne s'est pas passé aussi facilement que ça. Là c'était un peu trop...⁶⁸⁴ »

C'est la première occurrence de tutoiement dans le débat, et aussi la première fois qu'un acteur est à même de contredire le maître d'ouvrage, avec à sa disposition un niveau de connaissance équivalent des informations mises en discussion. La représentante des pêcheurs semble être à même de transgresser les manières de faire habituelles dans le débat, en se présentant comme différente du maître d'ouvrage (par le tutoiement, l'emploi de l'expression de registre familier « bisounours »), même si elle est interrompue par Jean-Louis Cherel de la CPDP, en charge de la distribution de la parole. Les pêcheurs seraient-ils capables de participer au débat en dehors du registre technique et de la position d'infériorité qu'elle implique pour le public ? Après les présentations des enjeux de sécurité en mer par les représentants de la Préfecture Maritime, Daniel Lefevre, président du comité régional des pêches est invité à intervenir.

Il commence par dénoncer la politique de l'État en termes de développement des énergies renouvelables, y compris en critiquant le défaut de planification de l'éolien terrestre et « le mitage » qui en découle d'après lui, et celle de l'Europe, le « diktat communautaire ». La conséquence de ce défaut de réglementation est le champ laissé aux intérêts des développeurs (« les industriels qui ne sont pas des philanthropes »), qui viennent en nombre solliciter les pêcheurs. En relatant les interactions avec les consortiums concurrents, il laisse transparaître que la faveur du comité des pêches est allée au maître d'ouvrage, pour deux raisons principales : le développement d'usines Alstom à Cherbourg (et non pas au Havre pour Areva) susceptible d'entraîner des retombées économiques positives, et l'attitude de Brice Cousin : « car il a su quelque part se mettre au niveau des professionnels et ne pas venir avec ses grands

⁶⁸⁴ Béatrice Harmel, salle, vice-présidente du comité régional des pêches, séance de Port-en-Bessin, (3/11).

sabots parisiens ». Il retrace ensuite la généalogie de la concertation avec les consortiums, qui avait commencé avant l'appel d'offres, aboutissant alors à un accord sur un parc de taille plus réduite que le projet actuel. Le nouveau périmètre de l'appel d'offre bouleverse ce premier accord, ce que Daniel Lefèvre désapprouve vivement. Comme le maître d'ouvrage, il met en avant la solution incarnée par l'éolienne de plus forte puissance qui permet de réduire la surface du parc. C'est la première fois dans le débat que le bien-fondé de l'appel d'offres est questionné, tant sur le plan général (son existence même, qui est présentée comme une sape des longues négociations antérieures), que sur les choix qu'il comporte en termes de zone et de dimensionnement du parc. Daniel Lefèvre présente le parc, tel que défini dans l'appel d'offres, comme quelque chose qu'il est possible de critiquer. Toutefois, cette critique ne permet pas la remise en question de l'appel d'offres (dans le sens où celui-ci pourrait être refusé), puisque dans son récit, consortiums comme pêcheurs acceptent la nouvelle contrainte que l'appel d'offres représente, et décident de travailler à s'y adapter ensemble.

Daniel Lefèvre reprend dans sa présentation certains des codes mobilisés par le maître d'ouvrage : il décrit la filière pêche en mobilisant des chiffres et une étude menée par le CESER. Cette manière de mettre en équivalence la pêche en la désignant comme une filière, au même titre que la filière industrielle EMR présentée par le maître d'ouvrage est reprise par d'autres pêcheurs dans le public :

« Et dans les chiffres qu'on donne, la pêche en Normandie, c'est deux mille emplois et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le pêcheur souffre un peu d'une certaine image et il ne faudrait pas prendre le pêcheur en tant qu'un individu tout seul. Si on raisonne en termes économiques c'est une grosse entreprise qui emploie deux mille personnes, une entreprise locale qui ne peut pas être délocalisée et cela fait des dizaines d'années qu'il y a des pêcheurs en Normandie et j'espère qu'il y en aura encore dans des dizaines d'années. L'emploi d'un pêcheur, c'est quatre emplois à terre. C'est donc une activité économique qu'il ne faut pas négliger si on ne peut pas aller contre le modernisme " les énergies renouvelables ", il ne faudrait pas supprimer des emplois quand on en crée d'autres.⁶⁸⁵ »

Les emplois annoncés par le maître d'ouvrage sont mis en regard avec les emplois existants au sein de la filière pêche. Mais surtout, Daniel Lefèvre utilise une carte projetée pour mettre en évidence l'accumulation successive des contraintes qui viennent réduire les espaces de pêche : Zones Natura 2000, extractions de granulats, clapage des boues de la baie de Seine,

⁶⁸⁵ Daniel Harrache, salle, Président du syndicat des pêcheurs de Trouville, Port-en-Bessin, (3/11).

trafic maritime, champs éoliens britanniques. Puis, il évoque le plan financier et la difficulté de répartir la taxe qui sera reversée au comité des pêches à cause des réglementations françaises et européennes, ce qui justifie de négocier directement avec les industriels. En tant que représentant d'un groupe structuré, il se place comme un interlocuteur direct du consortium et des services de l'État, notamment la préfecture maritime. Le fait que l'avis des pêcheurs ait pesé dans le choix du lauréat de l'appel d'offres est mentionné dès la séance précédente mais aussi à plusieurs reprises à Port-en-Bessin par les pêcheurs, et par les services de l'État. Cela consolide la position de légitimité des pêcheurs, depuis laquelle Daniel Lefèvre s'autorise à critiquer les décisions de l'État central, ce qui contribue par ailleurs à relativiser les décisions du maître d'ouvrage quant aux dimensionnements du parc et à présenter celui-ci comme étant de bonne volonté. À la séance de Port-en-Bessin, le comité des pêches fait la preuve de sa capacité à créer un rapport de force avec le consortium qui a conduit à des modifications du projet. La séance de débat se situe à mi-chemin entre mise en visibilité des relations passées entre représentants du maître d'ouvrage et représentants des pêcheurs qui valorise les uns et les autres, et poursuite des négociations. Mais tant la volonté des représentants de la pêche d'apparaître comme partie-prenante des décisions que celle du maître d'ouvrage d'afficher une posture d'inclusion se fissurent parfois :

« Pour lever tout doute puisque on a parlé d'indemnisation individuelle, juste pour préciser qu'à la suite de ces études qu'on est en train de mener pour qualifier la ressource sur le parc, ce qu'on estime pouvoir continuer à être pêché ou pas, c'est à la suite de ses études qu'il va être possible de définir les modalités de ce qui s'appelle des mesures compensatoires. [...] Ce seront des mesures qui seront mises en place une fois que l'impact sera qualifié et je dirais validé par tous, les scientifiques, l'État et nous-mêmes. Et les pêcheurs, pardon.⁶⁸⁶ »

Mais les pêcheurs ont une position plurielle : entre acteur de la mer au même titre que le consortium, témoin, et objet des démarches d'acceptabilité sociale : « maintenant je peux vous dire effectivement le travail qui a été fait par le comité régional et le département avec le consortium retenu. Je pense que la charte a pesé lourd dans le choix puisqu'ils ont quand même mis l'accent sur les critères d'acceptabilité sociale⁶⁸⁷ ». Ils se placent aussi comme une population impactée, victime. Contrairement au maître d'ouvrage qui évoque les contraintes pesant sur le parc pour mettre en avant sa capacité à les résoudre, les intervenants du monde de la pêche, acteurs « historiques » de la mer et du littoral, insistent sur le caractère subi des

⁶⁸⁶ David Lemarquis, tribune, Chef du projet, EDF-En, Port-en-Bessin, (3/11).

⁶⁸⁷ Daniel Lefèvre, Port-en-Bessin, (3/11).

transformations de l'espace marin : la pêche est « traumatisée⁶⁸⁸ », ou encore « attaquée de toutes parts⁶⁸⁹ », ou comme le formule Pierre Cavey, intervenant depuis la salle « on a tout qui va nous tomber sur la gueule ». Cette posture subie est illustrée par la comparaison entre les pêcheurs et les mammifères marins (menacés par l'extinction), ou encore les natifs américains « premières nations » (les derniers représentants d'un peuple décimé). La mobilisation de ces analogies accentue la menace qui pèse sur les pêcheurs, une menace faite à leur survie, si la pêche à l'intérieur du parc se trouve être interdite. Elle permet aussi de se positionner comme une richesse patrimoniale de la Région, source d'attractivité : « petit port, moyen port, grand port. Tout cela fait une économie littorale. Pas uniquement pêche. Il y a le touriste qui vient il aime bien voir les Mohicans parce qu'on nous considère un peu comme ça pour certains, faire des photos, voir des poissons, acheter, etc.⁶⁹⁰ » La transition énergétique est évoquée comme accroissant la nécessité pour les pêcheurs d'adapter leur activité à la modernisation, sans disparaître, tant faute de poisson à cause des impacts du parc sur la ressource, que faute de marins, la crainte de voir le consortium accaparer les marins-pêcheurs pour les enrôler sur les navires de maintenance étant énoncée à plusieurs reprises.

Lors de la séance de Port-en-Bessin, les pêcheurs présentent les caractéristiques du contre-public subalterne⁶⁹¹ : c'est leur organisation collective qui leur permet de peser dans le débat, tout en mobilisant d'autres codes langagiers et une autre *hexis* corporelle que les personnes placées d'ordinaire à la tribune. Ils parviennent à échapper à la posture d'écoute, de bon élève, à laquelle est assignée le reste du public. Mais, lors des autres séances, étant donné qu'ils sont très peu visibles (voire absents) ils sont alors placés en tant qu'objet de discours du maître d'ouvrage. Dans le reste du débat, la séance de Port-en-Bessin est mobilisée au même titre que la concertation préalable par le maître d'ouvrage pour faire la preuve de sa capacité à maîtriser l'ensemble des enjeux relatifs au parc, via la négociation. En effet, c'est notamment lors des temps de présentation de l'éolienne Haliade que les pêcheurs sont mentionnés. Ils servent alors à illustrer la manière dont l'innovation technique permet au maître d'ouvrage de faire face de manière satisfaisante, non plus aux contraintes techniques, comme je l'ai précédemment montré, mais cette fois aux enjeux d'acceptabilité.

⁶⁸⁸ Dimitri Rogoff, Port-en-Bessin, (3/11).

⁶⁸⁹ Pierre Cavey, Port-en-Bessin, (3/11).

⁶⁹⁰ Daniel Lefèvre statut 63 sexe M tribune avis 660 mots (3) Port-en-Bessin, (3/11).

⁶⁹¹ Nancy FRASER, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », *op. cit.*

6.2.3. L'environnement au prisme de l'expertise

« L'environnement » semble être une valeur partagée implicitement par tous... Mais cette notion est floue. Il s'agit ici de mettre au jour la manière dont l'environnement est défini, pour comprendre la place qui lui est attribuée dans le débat, et la manière dont cet enjeu permet au maître d'ouvrage de se positionner vis-à-vis du public. Les documents du débat fournis par le maître d'ouvrage intègrent les enjeux environnementaux, et ce, dès la deuxième page de la synthèse, avec la carte de situation du projet sur laquelle figurent les zones Natura 2000. Le respect de l'environnement est présenté comme l'une des caractéristiques du projet : « un projet qui respecte l'environnement et l'histoire ⁶⁹² ». De son côté, la CPDP choisit de lui consacrer la dernière partie de la huitième séance du débat (« Sites historiques, paysage et environnement »). Si l'environnement est donc présenté comme une thématique qui a sa place dans la mise en discussion du projet, sa définition est imprécise et sa délimitation est floue. En effet, au fil des séances, la notion d'environnement est tantôt mobilisée seule sans être explicitée, tantôt associée à presque tous les enjeux du territoire (les pêcheurs, le paysage, la faune, la mémoire), tantôt synonyme de paysage. La notion de risque environnemental est mobilisée de manière marginale pour faire référence à des catastrophes susceptibles d'affecter le projet (séisme, tempête). Cependant, la définition mobilisée est le plus souvent une définition étroite, qui correspond à la faune identifiable aux environs immédiats du projet : « Est-ce qu'il y a d'autres questions que certains souhaitent poser sur l'ensemble des questions qui ont été débattues aujourd'hui en matière d'environnement ? Aussi bien pour les mammifères marins que pour les oiseaux et en dernier lieu les poissons. Bien, je vais laisser la parole à la Présidente ⁶⁹³ ». L'usage de « faune » emprunte au vocabulaire des sciences naturelles, qui permettent d'appréhender ce qui relève de la part du projet liée à l'environnement : « Et effectivement au moment de l'atterrissage du câble d'export, on se pose la question, RTE en particulier, de savoir comment on va franchir ce platier qui a un certain nombre de caractéristiques remarquables d'un point de vue biologique, écologique. ⁶⁹⁴ »

Si le souci pour l'environnement au sens de la faune n'est pas remis en question par les participants, certains semblent considérer qu'on y accorde une importance plus grande qu'à certains enjeux humains. Les pêcheurs les premiers impliquent dans quelques interventions que les mammifères marins font l'objet d'une attention plus grande qu'eux, comme en

⁶⁹² Synthèse du maître d'ouvrage, p.3.

⁶⁹³ Jean-Louis Chereil, tribune, membre CPDP, Lion-sur-Mer, (10/11).

⁶⁹⁴ Jean-Philippe Pagot, tribune, Directeur environnement maritime, EDF-En, Lion-sur-Mer, (10/11).

témoigne ainsi l'un d'eux : « quand même le groupe de mammifères marins le plus important en baie de Seine, ce sont les marins pêcheurs. [...] Je veux bien qu'on parle des dauphins et des oiseaux, mais il ne faudrait pas oublier les pêcheurs.⁶⁹⁵ » D'autres s'inquiètent qu'on néglige les impacts du bruit du battage des pieux, ou des champs magnétiques sur les humains, alors qu'ils sont évalués pour les animaux.

Plusieurs groupes d'acteurs présentent principalement l'environnement comme une contrainte, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le développement des projets quels qu'ils soient, comme ici à propos du classement des plages du débarquement au patrimoine de l'Unesco : « Évidemment, je crois qu'il faut le savoir, l'environnement aujourd'hui de façon générale veut dire aussi contraintes, il faut l'assumer⁶⁹⁶ ». La plupart du temps, cette contrainte est présentée par le maître d'ouvrage, comme par les représentants de l'État, comme secondaire par rapport aux contraintes techniques et économiques. La réponse de Ludovic Genet, représentant de la DREAL, à une question posée sur d'éventuels impacts environnementaux du raccordement, illustre le rétablissement du primat des critères techniques et économiques : « Et moi je suis plutôt satisfait que le porteur du projet prenne en compte les enjeux environnementaux et d'autres enjeux, des enjeux techniques, les enjeux économiques avant de délimiter son tracé. L'argumentaire final du projet regroupera l'ensemble des paramètres c'est-à-dire techniques, économiques, et environnemental.⁶⁹⁷ » La manière dont le maître d'ouvrage présente à l'aide de cartes la succession des contraintes dans le choix de dimensionnement du parc place également l'environnement après les critères techniques et réglementaires et les usages existants. Le caractère contraignant des enjeux environnementaux est mobilisé comme moyen de justification de choix du maître d'ouvrage. Mais la contrainte réside également dans la nécessité de la « prise en compte » des enjeux environnementaux. Comme l'explique Ludovic Genet, il existe un protocole pour appréhender les enjeux environnementaux dans un projet, qui doivent être évalués, puis évités, minimisés ou compensés⁶⁹⁸ :

« Les principes, je l'ai dit tout à l'heure, il faut confronter le projet, ses impacts potentiels avec les enjeux environnementaux. Et cette démarche se fait dans un esprit de recherche de neutralité environnementale avec un principe qui a été maintenant formalisé par le ministère de l'écologie qui se décline en trois points.

⁶⁹⁵ Paul Françoise, tribune, Président du comité départemental des pêches du Calvados, Port-en-Bessin, (3/11).

⁶⁹⁶ Laurent Beauvais, salle, Président du CRBN, Arromanches, (8/11).

⁶⁹⁷ Ludovic Genet, tribune, chef du service ressources Nature, Mer et Paysages, DREAL, Ranville, (4/11).

⁶⁹⁸ Protocole qui découle de la « LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages - Article 69 ».

Éviter, réduire, et compenser.⁶⁹⁹ »

L'environnement est pensé à partir du projet, et de ses impacts éventuels, et c'est dans ces limites qu'il fait l'objet d'une étude :

« Le premier point, c'est comment prendre en compte des enjeux environnementaux dans un projet, puisqu'on est bien dans une logique de projet. Et c'est à partir du projet que l'on en définit les impacts et les enjeux. Le premier point, est pour le porteur de projet de déterminer ces impacts potentiels. Ensuite de prendre en compte l'ensemble des informations environnementales existantes et des interactions potentielles également entre le projet et les enjeux environnementaux.⁷⁰⁰ »

Le maître d'ouvrage fournit plusieurs fois la preuve de son implication dans la production d'informations, en le mentionnant lors des temps de présentation du projet à toutes les séances, à travers les plaquettes de synthèse disponibles à l'entrée des salles de débat et sur le site internet, et, bien sûr, lors des séances spécifiquement consacrées à l'environnement.⁷⁰¹ Jean-Philippe Pagot, le responsable environnement d'EDF, contribue à présenter pour le consortium un visage d'expertise et de pédagogie, en faisant la preuve des moyens mis en œuvre afin de cerner les enjeux et également d'y apporter des réponses techniques. Les innovations sont proposées à la fois en termes d'outils servant à évaluer, mesurer, quantifier les impacts éventuels, de technologies modifiant des aspects du parc (ensouillage des câbles⁷⁰², revêtements limitant l'émission de polluants) afin de limiter ces impacts, mais aussi de techniques dont la fonction est de réduire les impacts (rideaux de bulles pour circonscrire la propagation du son sous l'eau par exemple).

Un autre moyen de légitimation est le recours à des associations locales pour mener certaines des expertises : cela permet de donner une image plus neutre et moins contestable des conclusions proposées, tout en faisant la preuve de la valorisation des ressources scientifiques du territoire. C'est également un moyen de contrôler la critique à deux titres : d'une part en définissant les paramètres de l'étude en tant que commanditaire, d'autre part en laissant les représentants des associations répondre à leurs pairs qui expriment des désaccords avec les

⁶⁹⁹ Ludovic Genet, tribune, chef du service ressources Nature, Mer et Paysages, DREAL, Ranville, (4/11).

⁷⁰⁰ Ludovic Genet, tribune, chef du service ressources Nature, Mer et Paysages, DREAL, Ranville, (4/11).

⁷⁰¹ La CPDP prévoit initialement de consacrer la fin de la huitième séance aux enjeux environnementaux, mais les thèmes antérieurs de la réunion ayant occupé l'espace de débat un temps consacré à l'environnement est décalé deux séances plus tard, à Lion sur Mer.

⁷⁰² [Hydr.] Enfouissement d'une canalisation dans un fonds fluvial ou marin afin de la protéger des dégradations (dragage, chaluts, etc.), *ENSOUILLAGE - Dictionnaire du BTP - Eyrolles*, <https://www.editions-eyrolles.com/Dico-BTP/definition.html?id=3843>, consulté le 16 août 2019.

résultats de l'étude, comme à la fin de la séance d'Arromanches lorsque le groupe d'étude des cétacés du Cotentin (GECC) questionne les conclusions de l'étude menée pour le maître d'ouvrage par le groupe mammalogique normand.

Les questions relatives à l'environnement déplacent l'espace de la décision. En effet, il s'agit davantage pour le maître d'ouvrage de montrer qu'il s'est acquitté de ses obligations en termes d'évaluation des impacts que de trancher sur leur caractère éventuellement rédhibitoire. Les associations n'ayant pas participé aux études peuvent s'exprimer sur les conclusions de synthèse qui ont été transmises au public, mais c'est réellement l'autorité environnementale qui se prononcera. On ne propose pas au public d'estimer la gravité des impacts, mais d'être témoin du respect de la procédure, dans laquelle les seuils acceptables d'impact sont également définis. En cela, la manière de faire est similaire pour les projets éoliens et pour d'autres projets d'infrastructure qui ne représentent pas, par ailleurs, un moyen d'avoir un impact positif sur l'environnement (ici via la réduction des émissions de CO₂). Des participants tentent toutefois de réconcilier leur vision positive des éoliennes avec des impacts positifs sur l'environnement immédiat, en imaginant des récifs artificiels au pied des éoliennes qui permettraient d'enrichir l'écosystème marin.

Autant que les enjeux désignés comme techniques, ceux qui sont relatifs à l'environnement permettent au maître d'ouvrage de montrer son expertise et sa capacité à anticiper et évaluer les questions soulevées par la construction du parc, ainsi que de faire preuve de pédagogie auprès du public. Le fonctionnement par étude d'impact implique que les acteurs qui prennent les décisions relatives à l'environnement sont absents des débats. Le maître d'ouvrage montre qu'il a rempli ses engagements, puisque les études ont été menées, et présente les mesures de compensation qu'il envisage. Les spécialistes tiers (l'Agence des Aires Marines Protégées) ont la possibilité de formuler des recommandations. Le public se trouve placé dans une posture de délégation : vis-à-vis du maître d'ouvrage pour la production des études, des Aires Marines pour leur évaluation de ces études, et enfin de l'autorité environnementale pour déterminer si l'impact envisagé est trop délétère. Le débat permet un rapport à l'environnement, cadré par le périmètre du projet et ses impacts. L'importance qui est accordée à l'environnement au regard des autres aspects du projet est également fixée d'avance, via l'appel d'offres, d'abord, puis avec l'organisation des différentes séances de débat. Avec la présence de Jean-Philippe Pagot (le directeur environnement d'EDF-En), particulièrement disponible pour répondre aux questions à toutes les séances (sans la présence

d'associations naturalistes prévues au programme), le maître d'ouvrage se présente comme à même de maîtriser les impacts grâce à son expertise scientifique et technique⁷⁰³.

6.3. Techniciser le paysage ?

Dans le cadre du développement de projets éoliens, comme dans le cadre du développement de « grands projets inutiles et imposés »⁷⁰⁴, les analyses montrent que les controverses (qu'elles soient mises en visibilité par un travail de recherche dans le cas des éoliennes ou qu'elles se déploient dans des cadres de débat public par exemple) donnent lieu à des oppositions récurrentes entre rationalité et sens de l'intérêt général d'un côté (incarnés par le maître d'ouvrage ou le porteur de projet) et émotion (perçue comme de l'irrationalité) et intérêt privé ou individuel de l'autre (prêtés à des participants du public, à des riverains, etc.). Le fait de se présenter comme rationnel et incarnant l'intérêt général permet de consolider sa légitimité ; réciproquement, le fait de présenter les expressions émanant du public comme émotionnelles et/ou individuelles permet de les disqualifier et de leur dénier toute légitimité. Ces qualifications peuvent s'appuyer sur la façon de s'exprimer : parler d'une voix claire et posée ou au contraire tremblante, mal assurée, trop forte ou trop faible. Certains travaux féministes permettent alors de montrer que ces phénomènes de disqualification impactent particulièrement ceux et celles dont le mode d'expression n'est pas majoritaire, que ce soit les femmes parce que le ton de leur voix même est trop aigu pour être perçu comme « sérieux » ou « posé » ou des groupes dont le langage ne serait pas suffisamment châtié révélant une appartenance de classe minoritaire elle aussi⁷⁰⁵. Les accusations « d'hystérie » en particulier pour les femmes, ou d'une trop grande agressivité, surtout pour les personnes de classe populaire et/ou appartenant à des groupes professionnels précis (paysans, ouvriers, pêcheurs...), permettent alors de disqualifier simultanément forme et fond de l'intervention. Le débat public CNDP est, de fait, pensé comme le lieu de la régulation des émotions : il s'agit d'en permettre l'expression dans une certaine mesure, mais pas trop⁷⁰⁶. Mais aussi, et

⁷⁰³ Voir le discours de Marcel Boiteux, ancien PDG d'EDF, cité par Aurélien EVRARD, *Contre vents et marées*, *op. cit.*

⁷⁰⁴ Claire HAGGETT, « Understanding public responses to offshore wind power », *op. cit.*

⁷⁰⁵ Nancy FRASER, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », *op. cit.*

⁷⁰⁶ Voir chapitre précédent, la description du rôle du président de CPDP, qui implique notamment de « savoir imposer une certaine autorité, afin de donner aux échanges la hauteur nécessaire et de favoriser la sérénité du dialogue, même si les points de vue des uns et des autres sont contradictoires. D'une réunion houleuse peuvent se dégager des éléments positifs, du moment que l'animateur de la réunion a permis à chacun, par son calme et son autorité spontanée, de transcender les clivages et de gagner en confiance et en objectivité. », COMMISSION

c'est ce qui va faire l'objet de cette sous-partie, ce sont davantage certains types de sujets, de thèmes, qui sont susceptibles d'être qualifiés comme relevant de l'émotion, ou qui, ne sont pas a priori appréhensibles par le prisme des sciences en général et plus particulièrement des sciences de l'ingénieur. En fait, dans le cadre de ce type de controverse, ce qu'on ne peut « rationaliser », objectiver à l'aide d'outils scientifiques pose problème, car alors, comment évaluer la légitimité des revendications et préoccupations du public, et comment, éventuellement, y répondre rationnellement en y confrontant le plus grand bien, l'intérêt général, incarné par cette rationalité dominante ? Les économistes, *via* les modèles construits sur le consentement à payer, ont tenté d'objectiver la relation du public, son sentiment, vis-à-vis de projets éoliens par exemple⁷⁰⁷. Si ce type d'enquête permet de mettre en évidence une forte proportion d'opposition par exemple, il échoue à saisir les dimensions qualitatives qui viennent construire le rapport aux projets. Or la plupart des travaux qui étudient le rapport des populations riveraines aux projets (éoliens en particulier) font état de dimensions difficiles à quantifier, la dimension visuelle étant la principale. D'une manière plus large, se pose la question d'un souci éthique vis-à-vis de la préservation du paysage et de l'environnement. Ces dimensions comptent parmi les premiers moteurs d'opposition d'après de nombreux travaux⁷⁰⁸. De quelle manière le maître d'ouvrage et la CPDP appréhendent-ils cette gêne visuelle ? Et plus largement le souci pour l'environnement ? Si on considère le paysage comme un rapport esthétique à son environnement, on peut donc regrouper dans cette partie ce qui relève du rapport à l'environnement, pour en distinguer ensuite différentes modalités. Dans le cas du débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, on peut en distinguer deux principales : d'une part le rapport à l'environnement pris au sens de la volonté de préservation de la faune, traité plus haut, d'autre part le rapport à l'environnement pris au sens de souci vis-à-vis du paysage littoral et maritime. Ce rapport au paysage est ici marqué par une particularité de taille : le fait que cette portion du littoral ait été le théâtre d'une partie du débarquement des forces alliées de la France en juin 1944, engendrant une activité spécifique : commémorations, musées, visites, tourisme « de mémoire ». La CPDP décide de consacrer une séance spécifique aux aspects liés à l'environnement, la séance d'Arromanches, et de scinder cette séance en trois temps distincts : l'un consacré à la mémoire du débarquement, le

NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, « Le déroulement d'un débat public Méthodes et outils | CNDP - Commission nationale du débat public », *op. cit.*

⁷⁰⁷ Sébastien TERRA et Aurore FLEURET, « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes - Enquête sur quatre sites éoliens français », *op. cit.*

⁷⁰⁸ Willett KEMPTON, Jeremy FIRESTONE, Jonathan LILLEY, Tracy ROULEAU et Phillip WHITAKER, « The Offshore Wind Power Debate », *op. cit.* ; Martin J. PASQUALETTI, Paul GIPE et Robert W. RIGHTER (dirs.), *Wind power in view, op. cit.*

second aux aspects paysagers, et le troisième aux enjeux « environnementaux », en l'occurrence principalement faunistiques. Puisqu'il semble qu'une partie importante de la critique – ou en tous cas des motifs d'opposition – se concentre sur ces enjeux de relation à l'environnement, et en particulier au paysage, je vais ici m'attacher à explorer de quelle manière s'opère un gouvernement de cette critique « émotionnelle ». À mon sens, ce découpage en trois temps donne lieu à trois modes de gouvernement de l'émotion différents : le déplacement de la critique naturaliste via l'embauche d'associations pour mener et défendre les études d'impact environnemental (que j'ai déjà traité), la production d'une manière légitime d'exprimer l'émotion en relation avec la seconde guerre mondiale, concomitante avec la production d'un groupe légitime à le faire, et enfin la technicisation du rapport au paysage via la production et l'expertise de photomontages.

6.3.1. La mémoire de la guerre comme seule émotion légitime

La CPDP propose pour le débat public un séquençage par séances, et par thèmes (avec un ou plusieurs thèmes par séance et des séances « générales »). Parmi ces thèmes on trouve « Sites historiques », « paysages » et « environnement », rassemblés dans la même séance thématique, à Arromanches, le 12 juin 2013. Par qui et comment sont définis les enjeux relatifs aux « sites historiques » ? Quelle place occupent-ils dans le débat ? Si la CPDP prévoit de leur consacrer une séance spécifique, je commence par retracer ici la manière dont ces enjeux sont évoqués tout au long du débat. Dès la première séance, la Présidente de la commission du débat public introduit le thème des plages du débarquement :

« Il y a une petite particularité sur ce débat, c'est qu'il ne se situe pas n'importe où ce projet. Il se situe en face des plages du débarquement et nous avons souhaité que les personnes d'origine anglo-saxonne qui ont connu ces plages du débarquement, ou dont les descendants, très attachés à ces sites, puissent participer à ces réunions. Donc la réunion d'Arromanches bénéficiera d'une traduction simultanée et les documents seront traduits en anglais de manière à pouvoir recueillir toutes ces expressions.⁷⁰⁹ »

Ce faisant, elle délimite parmi le public un groupe que la CPDP souhaite particulièrement voir participer aux réunions : des Britanniques, Canadiens, États-Uniens ayant eux-mêmes participé au débarquement, ou des membres de leur famille. Il ne s'agit pas seulement d'un appel, puisqu'elle mentionne que des démarches visant à favoriser leur participation sont

⁷⁰⁹ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Bayeux, (1/11).

prévues avec la mise en place d'un système d'interprétariat anglais/français. Le deuxième intervenant qui évoque l'enjeu des plages du débarquement est Yvon André, le président d'EDF énergies nouvelles : « mais enfin et surtout, madame la présidente l'a rappelé, la mémoire, le territoire est fortement marqué par les événements de la dernière guerre mondiale et de nombreux lieux historiques en portent témoignage. » Son collègue, David Lemarquis, le chef du projet de parc, met en relation les enjeux de mémoire et les enjeux paysagers. Il met en exergue le travail d'évaluation commandité par le consortium :

« Enjeu sur le patrimoine évidemment, on en a déjà plusieurs fois parlé au cours de cette première réunion. On est pleinement conscients de s'insérer dans un site sensible, donc les plages du Débarquement, le tourisme balnéaire. Cet état de fait, finalement, on l'a intégré assez en amont de notre projet pour concevoir sur le même modèle que la conception liée à la pêche, un projet je dirais compact, le moins visible possible et le plus réduit en termes d'emprise. Et pour se rendre compte des enjeux, on a travaillé avec un bureau d'études.⁷¹⁰ »

La réponse apportée par le consortium en termes de réduction des impacts est la même que pour la pêche, à savoir une réduction de l'emprise du parc qui serait synonyme d'une moindre visibilité sur l'horizon. Dès la première séance, la CPDP et le maître d'ouvrage proposent une définition des enjeux liés à la mémoire : ce thème est important et « sensible », lié à un public précis, (les anglo-saxons et leurs descendants) et à une forme d'impact : l'impact visuel ou paysager. Cela donne donc lieu à deux types d'actions de la part du maître d'ouvrage : la réduction de l'emprise du parc (par rapport au périmètre initial défini par l'AO) et la production de photomontages. Deux autres acteurs mentionnent ces enjeux : il s'agit de Laurent Beauvais, le président de Région, qui l'évoque brièvement comme une caractéristique régionale, et Jean-Léonce Dupont, Président du Conseil départemental du Calvados, qui établit un lien entre mémoire, économie touristique, et effort du maître d'ouvrage de prendre en compte les impacts visuels du parc. Lors de cette séance inaugurale, seuls la CPDP et des acteurs favorables au parc s'expriment sur ces enjeux de mémoire. La CPDP place la séance concernant ces enjeux plutôt à la fin du débat, en huitième séance, le 12 juin, soit une semaine après l'anniversaire du débarquement et ses cérémonies commémoratives. La séance de débat se tient à Arromanches, où fut construit un port artificiel permettant le déchargement des matériels et des troupes nécessaires à la poursuite des combats menant à la libération. Aujourd'hui, en sus des vestiges du port Winston⁷¹¹, la ville comporte notamment un musée

⁷¹⁰ David Lemarquis, tribune, Chef du projet, EDF-En, Bayeux, (1/11).

⁷¹¹ C'est le nom attribué au port artificiel Mulberry d'Arromanches destiné aux forces armées britanniques en juin 1944.

du débarquement, ainsi qu'un cinéma panoramique proposant le visionnage de films d'archives du D-Day. La CPDP effectue donc un choix marqué qu'elle présente comme son apport à un enjeu trop faiblement traité dans les consultations préalables à l'appel d'offres : environnement et paysages sont mis en discussion dans le contexte de cette mémoire du débarquement.

Au cours des séances suivantes, les enjeux mémoriels sont mentionnés de plusieurs manières. D'abord, le maître d'ouvrage y fait allusion très rapidement lors de ses présentations générales du projet, hormis lors de la séance de Port-en-Bessin, concentrée sur les enjeux de la pêche et de la navigation. Il évoque alors la « contrainte liée à la mémoire qui était de limiter l'emprise sur l'horizon en particulier depuis le site classé d'Arromanches. » La mention des enjeux mémoriels permet alors au maître d'ouvrage de mettre en évidence le travail préalable de prise en compte des enjeux ou « contraintes », et de présenter la forme de son projet comme le fruit d'une mitigation de celles-ci. D'autres acteurs ayant une fonction représentative évoquent, également brièvement, la mémoire parmi les caractéristiques régionales ou locales. Seuls deux participants « lambda » l'évoquent ; l'une rapidement, l'autre est contredit par une élue EELV, qui présente le classement à l'UNESCO comme compatible avec le projet de parc. Puis la CPDP reporte la discussion à la séance d'Arromanches. Enfin, lors de plusieurs séances, Gérard Lecornu, président de l'association port Winston Churchill d'Arromanches, tente de développer un propos long présentant son association et les enjeux qui y sont liés en relation avec le projet de parc. Il est visiblement déjà connu par la CPDP qui, à la séance de Courseulles, lui propose de reporter son intervention à la séance d'Arromanches, et, à la séance de Ver sur Mer, suggère au maître d'ouvrage d'apporter des réponses sur le site internet :

"Laurent Pavard : Peut-être une dernière question avant de nous quitter, monsieur ?

Gérard Lecornu : Gérard Lecornu, le président de l'association port Winston Churchill. Je remercie la commission de bien vouloir me donner la parole. Mon intervention en fin de réunion ici à Courseulles, anticipe et lance un peu le débat qui aura lieu à Arromanches qui sera consacré principalement au patrimoine Allié. Alors, Arromanches certes est célèbre...

Laurent Pavard : Monsieur Lecornu. Il est très tard. Nous avons une séance comme vous le dites qui est consacrée à ce sujet-là. Est-ce que vous pouvez intervenir à ce sujet lors de la séance qui y sera consacrée ? Vous posez très rapidement votre question.

Gérard Lecornu : J'aurais voulu faire une intervention un peu longue sur la question.

Laurent Pavard : Alors, écoutez, je peux vous renvoyer à ce moment-là, à la réunion qui est consacrée à ce sujet-là, à Arromanches. »⁷¹²

Lors des séances qui précèdent, lorsque les enjeux relatifs à la mémoire du débarquement sont mentionnés par des participants du public, la CPDP renvoie systématiquement à cette séance. C'est un premier mécanisme par lequel la critique relative aux impacts sur les activités commémoratives est canalisée. Toutefois, la CPDP atteste de l'existence de cette critique, et de l'importance d'y accorder une place :

« Sur cet aspect particulier qui est important, il y aura donc cette réunion tout à fait essentielle le 12 juin à Arromanches. [...] Et on ne peut pas ignorer, Madame la Députée, qu'aujourd'hui il y a des réactions qui ne sont pas aussi positives que ce que vous espérez. Il y a une sensibilité très forte à cette question et on y attache, nous Commission, beaucoup d'importance parce qu'effectivement c'est une mémoire qui mérite le respect, et je crois que c'est important que ces gens-là puissent s'exprimer et que ce projet ne soit pas ressenti comme une violence absolument insupportable.⁷¹³ »

À cette occasion, Claude Brévan réitère la définition du public particulier auquel s'adresse la séance (les vétérans, leurs descendants, et plus largement les pratiquants du tourisme mémoriel), et elle caractérise également la manière dont il est susceptible de réagir. Les expressions qu'elle emploie alors classent cette réaction dans le registre du sentiment, de l'émotion vive : « sensibilité très forte », « ressenti comme une violence absolument insupportable ». Le fait que la Commission dise y attacher de l'importance rend légitime, pour ce public, l'expression de cette émotion. Cependant l'enjeu ne relève pas de cette stricte émotion, mais aussi des conséquences qu'elle serait susceptible d'avoir sur l'économie touristique :

« On ne sait pas si ça va se faire ou si ça ne va pas se faire, et on ne sait pas non plus si ces champs d'éolien, s'ils se réalisent, vont faire baisser la fréquentation du tourisme mémoriel par exemple, si les gens se sentent tellement trahis par ce projet que finalement ils décident au moins pendant un temps de bouder les plages du débarquement.⁷¹⁴ »

L'émotion ressentie par les touristes mémoriels est source d'incertitude quant à l'avenir de l'économie touristique en cas de construction du parc. Dans les prises de parole qui précèdent

⁷¹² Gérard Lecornu, salle, Président de l'Association Port-Winston Churchill d'Arromanches ; Laurent Pavard, tribune, membre CPDP, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

⁷¹³ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ver-sur-Mer, (5/11). Elle s'adresse à Isabelle Attard, députée du Calvados, qui appartient au parti Europe Écologie - Les Verts.

⁷¹⁴ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ver-sur-Mer, (5/11).

la séance d'Arromanches, y compris à Bernières-sur-Mer où deux interventions ont particulièrement comme thème le classement des sites à l'Unesco, le registre choisi par les participants n'est pas celui de l'émotion. Gérard Lecornu par exemple, propose une longue description technique du port artificiel, qui adopte une forme proche de la description du parc proposée par le maître d'ouvrage : matériaux, nombre de tonnes, etc. Cependant, son expression n'est pas aussi fluide que d'autres participants, ce qu'il explicite lorsqu'il reprend la parole : « j'étais un peu ému en intervenant tout à l'heure ». Un aveu est très rare dans le débat (même si certaines prises de parole sont marquées par des manifestations d'émotion, voix qui tremble, hésitation, balbutiements, rougissement, etc.).

Comme annoncé lors des séances précédentes, la réunion d'Arromanches offre enfin la possibilité aux participants d'évoquer les enjeux de visibilité du parc et, en particulier, ceux liés à la mémoire du débarquement. Les annonces faites par la CPDP esquissent la place particulière donnée à l'émotion et au sentiment dans cette réunion. Pourtant, lors des premières séances, sans l'interdire explicitement, Claude Brévan, dans sa présentation générale des principes du débat public, décrit le « sentiment » et son expression comme insuffisants et ne permettant pas le débat, en vertu du principe d'argumentation :

« Le troisième principe qui est un principe important, c'est celui de l'argumentation des propos. La question n'est pas que vous donniez une opinion sans l'argumenter parce que ça, ça ne permet pas de débattre, donc ça n'est pas simplement une question de sentiment, il faut argumenter, il faut dire pourquoi on critique ce projet ou pourquoi au contraire tel ou tel aspect est positif, c'est l'argumentation, c'est ça qui permet le débat. »

Cette capacité à argumenter implique une certaine forme de mise à distance, de canalisation des émotions propres aux espaces politiques, dont le débat public fait partie :

« L'idéal qui sous-tend les politiques participatives implique en effet un important travail de proscription et de prescription des émotions, qui culmine dès lors que des mots d'ordre, plus exigeants encore, en appellent aux vertus de la délibération. Dans ces cas, les dispositifs mis en œuvre invitent les participants au contrôle des affects nécessaires afin que chacun non seulement accueille avec curiosité et bienveillance les arguments contradictoires d'autrui, mais plus encore renonce à un point de vue personnel initial au nom d'un intérêt général enfin compris de tous.⁷¹⁵ »

⁷¹⁵ Loïc BLONDIAUX et Christophe TRAIÏNI, *Introduction : les émotions, angle mort et dimension essentielle de la participation politique*, Presses de Sciences Po, 2018, p. 14.

On a vu plus haut comment, au cours de la majorité des séances du débat, cette argumentation est mise au second plan au profit d'une injonction à « poser des questions »⁷¹⁶, la CPDP invite régulièrement les participant-e-s à donner un avis sur le site internet plutôt que lors des séances. Les avis, même argumentés, sont repoussés hors des temps de débat en présentiel. Dans ces conditions, exprimer en séance un avis qui accorderait une part à l'émotion semble découragé par la commission. La mise en discours des émotions disparaît-elle alors du débat ? Il apparaît que dans le cadre du débat, le vocabulaire des émotions est employé. Il l'est presque exclusivement pour faire référence à ce qui touche à la mémoire de la seconde guerre mondiale. J'ai effectué une recherche sur l'emploi des mots qui servent à décrire les émotions à partir du faisceau de synonymes du CRISCO⁷¹⁷. J'y ai choisi les mots suivants dont j'ai relevé les occurrences dans l'ensemble des séances du débat : « sensibilité » (24), « inquiétude » (19), « crainte » (8), « sentiment » (15), « émotion » (5), « douleur » (2), « colère » (1), « passion » (1), « bouleversement » (1). Ce qui m'intéresse alors en particulier, c'est lorsque ces mots sont employés pour décrire des comportements de personnes ou de groupes de personnes en lien avec le parc éolien. Voilà comment ces mots sont employés : « douleur », « émotion », « bouleversement » sont utilisés par Anne d'Ornano à Arromanches dans son discours en lien avec la mémoire de la seconde guerre mondiale. Un participant, Adrian Cox, à la même séance, évoque les « vétérans en colère » à cause du projet de parc. À la séance de Bernières-sur-Mer, Claude Brévan remercie un participant, Gérard Lecornu, de « porter avec autant de force et de passion cet élément important du patrimoine » (le port artificiel). Celui-ci se décrit lui-même comme « ému » lors de son intervention. Brévan utilise également le terme « émotion » à deux reprises, pour qualifier les propos tenus lors de la séance d'Arromanches en lien avec la seconde guerre mondiale dans son discours de la séance de clôture. À la même séance, le maître d'ouvrage fait, lui, part de son « émotion » à l'idée que le débat s'achève. « Inquiétude » et « crainte » sont plus récurrentes : ce sont surtout les pêcheurs qui font part de leurs inquiétudes ou qui sont décrits comme ayant des inquiétudes. « Crainte » est également utilisé par rapport aux « craintes à prendre la parole » et relativement au classement éventuel des plages à l'UNESCO, à la « construction d'éoliennes sur les plages », et plus largement comme les « craintes du public ».

⁷¹⁶ Voir chapitre V, section 1.

⁷¹⁷ <http://crisco.unicaen.fr/des/>

Il semble qu'en effet, lors de cette séance (et contrairement aux autres), le ressenti est autorisé, voire recherché, comme annoncé lors des réunions précédentes, et comme le rappelle Claude Brévan dans son propos introductif à la séance :

« Nous n'avons, nous, en tant que Commission, aucun avis, aucun a priori. Nous avons simplement le souhait que tout le monde puisse s'exprimer le plus librement et dire véritablement la manière dont est ressentie cette cohabitation qui est envisagée et la manière éventuelle de pouvoir améliorer le projet si ça apparaît nécessaire et possible.⁷¹⁸ »

Lors de la partie consacrée aux enjeux de mémoire, les relances de Roger Silhol (CPDP) impliquent que les participants fassent des interventions (« d'autres interventions ? » interroge-t-il après une prise de parole), contrairement aux autres séances où la relance majoritairement pratiquée par les membres qui président les séances est « d'autres questions ? ». Spécifiquement lors de cette séance, la CPDP invite donc à donner son « sentiment » au sens de donner son avis, bien davantage que pendant le reste du débat. Mais aussi, et les premières interventions prévues par la CPDP l'attestent, les registres que l'on peut légitimement employer lors de cette séquence sont relativement différents des registres habituels, et particulièrement marqués par le « sentiment » au sens d'émotion. C'est surtout le cas de l'intervention d'Anne D'Ornano, conseillère générale du Calvados⁷¹⁹, la dernière des trois interventions prévues de la première séquence :

« Ce qui ne change pas, ce sont les couleurs du ciel, le vent, le rythme des marées, le chant des oiseaux et l'émotion. Celle si forte, si poignante que l'on ressent dans les cimetières militaires qui jalonnent notre pays et qu'on le ressent tout simplement chaque fois que l'on tente d'imaginer ce qu'était cet été 1944 [...] nous devons en tous les cas un absolu respect et une infinie reconnaissance⁷²⁰ »

Particulièrement lyrique et saturée de métaphores et de comparaisons, cette prise de parole installe un modèle qui sera reproduit dans la plupart des interventions émanant de la salle, ou qui au moins, pèse sur les choix de registre et d'arguments employés par les orateurs suivants. Le premier à prendre la parole à sa suite exprime cette contrainte : « Alors, c'est difficile de prendre la parole après ce que nous venons d'entendre et je pense que nous sommes tous là

⁷¹⁸ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Arromanches, (8/11).

⁷¹⁹ Elle a présidé ce Conseil Général de 1991 à 2011, en étant également maire de Deauville de 1977 à 2001. Au moment du débat, elle exerce un mandat de conseillère municipale de Deauville et elle est vice-présidente du Conseil Général du Calvados.

⁷²⁰ Anne D'Ornano, tribune, vice-présidente du CG 14, Arromanches, (8/11).

dans une idée de commémoration, d'apaisement, de préparer le futur.⁷²¹ » À sa suite, la plupart des intervenants font référence à l'allocution d'Anne d'Ornano : « je suis complètement d'accord avec les sentiments évoqués par madame », « j'étais touché par le discours de Madame », « je fais mien à ma façon et de façon moins touchante les interventions que Madame d'Ornano a développées ». Cette référence confère au discours d'Anne d'Ornano une dimension de l'ordre du sentiment, et révèle un positionnement similaire en termes de registre de la part des deux premiers orateurs cités ici⁷²², tandis que Laurent Beauvais s'en démarque partiellement, en évoquant la procédure de classement des plages au patrimoine de l'UNESCO.

La mémoire de la guerre constitue un thème autour duquel la mobilisation du registre des émotions est possible, voire indiquée. Le grand nombre de cérémonies commémoratives se tenant régulièrement dans la région donne la capacité aux acteurs de maîtriser le type de discours solennel que propose Anne D'Ornano. La reconnaissance pour l'héroïsme des soldats impliqués dans les événements est partagée par l'ensemble des participants, et il apparaît légitime voire nécessaire d'explicitier ce respect. L'évocation des événements permet la mobilisation de références appartenant à des domaines qui ne sont mobilisés dans aucun autre moment du débat : l'Histoire bien sûr, mais aussi le monde de l'art et de la culture. Tous les participants intervenant à la suite d'Anne D'Ornano font montre de cette reconnaissance, sauf un, dont la question sur les emplois est renvoyée à la consultation du compte rendu d'une séance antérieure, et dont la tentative de proposition d'un agencement commémoratif du parc ne rencontre aucun écho. Les participants sont au contraire invités à se rassembler autour de ces enjeux commémoratifs, focalisés sur le sentiment national et les relations entre les pays alliés. Cette exaltation du courage des alliés passe également par le fait de saluer la prouesse technique liée au déploiement des forces alliées à partir du *D-Day*.

La première partie de la séance implique un type d'acteur inédit, à la représentativité singulière. En effet, si une part importante des intervenants disent appartenir à des associations binationales liées à l'organisation des commémorations, plusieurs autres mettent en avant leurs liens personnels avec des vétérans. Ainsi, Anne D'Ornano se remémore : « et c'est ainsi que j'avais un cousin anglais John Vernon et un oncle américain Henry Lawrence, qui ont débarqué l'un par la mer, l'autre est tombé du ciel en juin 44 », une des participantes

⁷²¹ Philippe Cléris, salle, Société protectrice des paysages et de l'esthétique de la France, Arromanches, (8/11).

⁷²² Adrian Cox, salle, conseil municipal d'Arromanches et hôtelier, et Karel Scheerlinck, salle, statut non déclaré, Arromanches, (8/11).

se présente quant à elle comme la veuve d'un vétéran britannique : « bonsoir. Je suis Madame Forknall, membre honoraire du neuvième bataillon britannique. Mon époux a débarqué exactement à Pegasus Bridge.⁷²³ » La solennité du thème de la mémoire confère donc un titre à parler à qui a, au cours de sa vie, côtoyé des vétérans. Dès lors, il n'est pas nécessaire de faire preuve de compétences dans les autres domaines qui sont requis pour aborder les autres domaines du développement du parc :

« Merci Madame la Présidente de me donner la parole pendant ces quelques minutes dans ce débat public dont l'enjeu est d'une extrême importance pour notre région. Je voudrais tout d'abord dire que je ne suis pas une technicienne de l'éolien ni de l'énergie, sauf peut-être de celle que chacun porte en soi. Je ne suis pas non plus une spécialiste de la pêche, et que mon propos sera donc uniquement axé sur le devoir de mémoire qui est si cher aux Normands.⁷²⁴ »

L'expression des émotions, et la légitimité à parler conférée par la connaissance interpersonnelle (en l'absence d'expertise) semble aller à l'encontre des prescriptions implicites et explicites qui permettent aux participants de voir leur parole reconnue comme légitime. Est-ce synonyme d'une soudaine ouverture du débat à des publics éloignés de la culture scientifique et politique légitime ? L'accueil explicite fait aux émotions est-il synonyme d'une opportunité de s'exprimer pour les groupes sociaux moins dotés de tels capitaux ? Si l'on considère Anne d'Ornano comme la personne qui installe un standard d'expression des émotions, il apparaît que non. En effet, sa présentation est celle d'une femme bourgeoise, et dans l'assistance, il semble que son statut de notable normande est connu de plusieurs participants. Or le registre avec lequel elle s'exprime implique non seulement des références aux émotions, mais se situe dans une catégorie presque littéraire. Il semble alors que l'expression autorisée de l'émotion nécessite de faire preuve de capital culturel en général, mais aussi d'un capital culturel et social spécifiquement lié au « devoir de mémoire ». Par ailleurs, la légitimité ainsi conférée ne s'applique qu'aux questions mémorielles.

Une organisation des échanges inédite pour le débat découle de ce thème particulier et des registres qui sont mobilisés lors de son évocation : les échanges ne sont pas structurés comme des questions/réponses de la salle à la tribune, mais davantage comme une alternance entre les « représentants » des vétérans qui expriment leur soutien au parc et ceux qui s'y opposent. Le maître d'ouvrage n'intervient pas une seule fois pendant cette phase de la réunion. Est-ce

⁷²³ Gisèle Forknall, salle, membre honoraire du neuvième bataillon britannique, Arromanches, (8/11).

⁷²⁴ Anne D'Ornano, tribune, vice-présidente du CG 14, Arromanches, (8/11).

à dire que les concernés par la mémoire sont susceptibles d'avoir plus de poids que lui sur la décision ? À mon sens, c'est davantage que passée la dissipation des craintes relatives à l'implantation des éoliennes sur les plages (une telle information ayant circulé sur certains sites internet anglophones), l'enjeu de ce moment de la réunion semble être la réunion elle-même, comme moment commémoratif et témoignage de respect en soi. Cela correspond d'ailleurs aux préconisations d'Anne D'Ornano, pour qui : « Ce respect, cette reconnaissance, nous les célébrons avec des fleurs, des discours, des levers de drapeaux, des sonneries aux morts et des hymnes nationaux tous les mois de juin. [...] Un souhait peut-être de leur part : qu'il y ait une trace quelque part dans cette ferme, comme ils disent, de moulins à vent. Peut-être une marque de leur régiment, quelque chose qui leur rende hommage. ». Dans les séances ultérieures, et en particulier la dernière, le maître d'ouvrage propose en effet de s'associer aux parties-prenantes de la mémoire pour « trouver la meilleure façon de rendre hommage ». Les autres acteurs présentent l'action à accomplir vis-à-vis de ces enjeux de manière large et floue, ce qui permet un glissement lors duquel c'est le parc lui-même qui devient l'hommage comme dans cette intervention de Michel Lalande :

« La seule obligation que nous avons c'est de veiller au respect de ceux qui nous ont précédés, surtout quand ils ont eu finalement une mission fondamentale, c'est de ramener la lumière sur un continent qui l'avait perdu depuis cinq ans. Alors finalement, c'est peut-être une très belle image que cette source de lumière qui va rayonner au bout de la mer par-là d'où sont venus ceux qui ont rallumé l'électricité sur un occident qui en avait été privé pendant quelques années.⁷²⁵ »

Les enjeux liés à la mémoire font avant tout l'objet d'une attention symbolique.

Dans un débat où la communication d'informations techniques occupe une très large place et est valorisée comme le registre d'expression préférable, la séquence sur la mémoire fait exception. En effet, la mise en discours de l'émotion n'y est pas dévaluée au profit d'une argumentation rationnelle et d'une expertise technique, mais au contraire encouragée voire requise. Le maître d'ouvrage perd momentanément centralité dans les échanges pour laisser la place à une succession de témoignages qui se répondent. Cela ne signifie pas pour autant que le coût d'entrée dans le débat y est abaissé : en effet, l'évocation de la mémoire nécessite la mise en jeu de capitaux culturels spécifiques. Cela n'implique pas non plus que les participants sont à même de peser sur la mise en œuvre du projet. En effet, hormis par l'utilisation d'éoliennes qui permettent la réduction du parc, la manière proposée et déclarée

⁷²⁵ Michel Lalande, tribune, Préfet de Région, Courseulles-sur-Mer, (11/11).

de prendre spécifiquement en compte ces aspects, tant par ceux qui s'expriment lors de cette séance, que par le maître d'ouvrage et les acteurs de l'État, est avant tout symbolique, elle relève de la mise en scène de l'hommage (qui a déjà lieu lors du débat lui-même.)

6.3.2. Les photomontages permettent de techniciser le paysage

Le lien avec les questions mémorielles constitue une particularité du projet de parc éolien de Courseulles dont les autres projets de l'appel d'offres sont exempts. A l'inverse, le problème de la visibilité des installations se pose de manière récurrente pour les éoliennes terrestres comme *offshore*, même s'il a pu être négligé, ou placé sous l'étiquette NIMBY et ainsi disqualifié. Cependant, il semble qu'il est malaisé d'appréhender les impacts visuels de la même manière que les autres impacts (environnementaux par exemple). Les outils permettant la prise en compte de la gêne visuelle sont différents. En effet, point de conséquences sanitaires d'une gêne visuelle (hormis peut-être les effets dits « stroboscopiques », qui ne concerneraient que les riverains situés directement dans l'ombre portée de l'éolienne, et dont la reconnaissance est faible). Pour ce qui est des impacts paysagers, on se trouve donc face à une impossibilité de les quantifier à l'aide des méthodes et outils scientifiques. Ce qui place les acteurs ayant envie de mettre en avant cette dimension sur un pied d'inégalité par rapport aux autres champs d'argumentation. Comment, dans un cadre où seul le discours économique et/ ou scientifique a cours, proposer un discours qui peut être entendu et mis en balance avec les autres aspects, alors même que le paysage semble échapper à une prise en compte par les discours scientifiques et économiques ? De plus, malgré le fait que le paysage relève d'une conception culturelle partagée, le caractère subjectif, par définition sensible de la relation au paysage⁷²⁶, rattache cette question aux goûts, souvent considérés comme des formes de singularité individuelle⁷²⁷ qui les rendrait impropres à la discussion : « Si c'est simplement j'aime ou j'aime pas, j'en veux ou j'en veux pas, finalement, ça ne permet pas d'échanger très, très loin autour de ces avis qui sont beaucoup plus intéressants s'ils sont étayés par un raisonnement qui donne matière à discussion »⁷²⁸ déclare Claude Brévan en préambule de la séance de Ranville. Cet « individualisme » sensible peut être appréhendé comme antithétique de l'idée selon laquelle l'enjeu principal des espaces pensés comme délibératifs, comme le

⁷²⁶ Augustin BERQUE, « De paysage en outre pays », *Le Débat*, août 1991, n° 65, pp. 4-13.

⁷²⁷ En ignorant les travaux sociologiques qui attribuent, au contraire, la formation des goûts à l'appartenance à un groupe social donné, à la suite de ceux de Pierre Bourdieu dans *La Distinction. Critique sociale du jugement*. (1979, Les Éditions de Minuit).

⁷²⁸ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Ranville, (4/11).

débat, est que les participants parviennent à se départir de leurs prérogatives individuelles pour parvenir à construire collectivement une réflexion sur l'intérêt général. L'écueil de la disqualification pour « individualisme » menace d'autant plus que le registre d'expression associé au paysage est celui de l'émotion, dont la manifestation peut également être associée à l'incapacité à se départir de ses affects pour adopter le point de vue rationnel-universel qui permettrait de discuter l'intérêt général. Prendre en compte le paysage implique alors de trouver des moyens de canaliser ces émotions, et des outils permettant la mise en commun des considérations associées au paysage. *Wind Power in view*⁷²⁹ est l'un des premiers ouvrages collectifs consacrés spécifiquement à la place conférée à la dimension visuelle et paysagère dans la mise en œuvre de projets éoliens. Les auteurs, géographes et historiens de l'environnement, font alors appel à des artistes et des théoriciens de l'esthétique pour la rédaction de l'ouvrage, dans lequel ils préconisent de mobiliser des artistes dans des dispositifs de co-construction des projets avec le public. L'utilisation d'outils de médiation comme la carte sensible est également de plus en plus répandue, en particulier dans le cadre de concertations menées autour de projets urbains. L'utilisation de tels outils aux dimensions artistiques permet certes de toucher des publics moins susceptibles d'investir les espaces délibératifs, mais elle peut s'avérer relever d'une « offre de subjectivation » proposée au citoyen qui empêche la mise en commun d'analyses et de revendications politiques⁷³⁰. Dans le débat qui nous occupe, quels sont les manières dont la CPDP propose de mettre en discussion les enjeux liés au paysage ? Le maître d'ouvrage est-il en mesure de maintenir sa position de *mieux sachant* lorsque ces enjeux sont abordés ?

Dans la synthèse du maître d'ouvrage, seule une ligne est associée à l'impact visuel du projet. Le choix de la disposition et de la réduction du dimensionnement est associé à la diminution de l'impact visuel, comme le développe le dossier complet :

« Par ses choix de conception, le Maître d'ouvrage a cherché à réduire les effets du projet sur le paysage. Le choix d'une éolienne de 6 mégawatts (capacité unitaire la plus élevée parmi les éoliennes existantes) permet, à puissance équivalente, de limiter l'emprise du parc qui occupera seulement 65 % de la zone soumise à l'Appel d'Offres. La visibilité des éoliennes sur la ligne d'horizon sera ainsi réduite. Une optimisation visuelle est également recherchée, par un alignement depuis les secteurs d'où l'emprise sur l'horizon est la plus forte. Le

⁷²⁹ Martin J. PASQUALETTI, Paul GIPE et Robert W. RIGHTER (dirs.), *Wind power in view*, op. cit.

⁷³⁰ Benoît FEILDEL et Jérôme LE JELOUX, « L'expression et la gestion des émotions dans les projets urbains, les dispositifs participatifs à l'épreuve des affects », in Loïc BLONDIAUX et Christophe TRAÏNI (dirs.), *La démocratie des émotions*, Presses de Sciences Po., 2018, p.

projet est situé à l'écart de l'axe visuel du site classé d'Arromanches et permet de préserver la vue des vestiges du port artificiel Winston Churchill.⁷³¹ »

Le maître d'ouvrage présente ensuite succinctement ses démarches pour évaluer l'impact paysager du parc, dont l'aboutissement est la production de photomontages. Ceux-ci sont destinés au public, mais aussi au dossier de demande d'autorisation qui sera adressé aux services de l'État. Dès la première séance, ces photomontages sont installés dans le hall d'entrée de la salle qui accueille le débat, et au fil des séances, de nouveaux, ainsi qu'une borne de visionnage leur sont ajoutés. Les participants s'y arrêtent à leur arrivée aux séances, voire quittent la salle pendant les échanges pour les consulter, d'une manière rendue parfois explicite lorsqu'ils les mentionnent peu après en prenant la parole. Au cours des séances qui précèdent la séquence spécifiquement allouée au paysage à Arromanches, l'impact paysager est parfois mentionné par certains participants comme le premier, voire le seul impact négatif du projet. Comme pour les enjeux environnementaux faunistiques, l'injonction « éviter, réduire, compenser » s'applique, et la présentation de certains aspects du projet connexes au parc l'illustrent. À ce titre, l'intervention de Bertrand Marsset, directeur aménagement et environnement de Ports Normands Associés, sur l'« intégration paysagère » du futur bâtiment destiné à la base de maintenance sur le port de Ouistreham est révélatrice : intégrer signifie ici en réalité « masquer totalement la perception ⁷³² ». En ce qui concerne le parc lui-même, il semble par contre impossible de rendre invisibles les éoliennes, puisque rien ne fait obstacle à l'œil du passant ou du riverain de la côte. Il s'agit alors de réduire, l'éolienne et la disposition spécifique du parc étant alors mises en avant comme mesures phares de la minimisation de l'impact. Dès lors, l'enjeu devient d'évaluer à quel point cette réduction de l'impact est effective et suffisante, ce qui relève encore une fois de la subjectivité.

La différence entre « les voir un peu », « les voir beaucoup » et « les voir trop », étant difficile à standardiser, les tensions se déplacent vers la véracité des photomontages. De fait, le soupçon pèse sur le maître d'ouvrage, qui, dans une volonté de réassurance, pourrait être amené à minimiser la visibilité du parc. La CPDP et certains acteurs qui soutiennent le projet, comme Fabienne Lisse, élue Europe Écologie les Verts (EELV) qui intervient lors de la séance d'auditions publique de Ranville, tentent de limiter ce soupçon en attestant de la future visibilité du parc :

⁷³¹ Dossier du maître d'ouvrage, p. 67.

⁷³² Bertrand Marsset, tribune, Directeur aménagement et environnement, Ports Normands Associés, Ranville, (4/11).

« Cela dit, le projet de parc éolien de Courseulles ne sera pas sans impact sur son environnement. Il ne s'agit pas de les occulter, mais il faut veiller à les minimiser. Les inquiétudes qui s'expriment lors de ce débat public doivent être prises en compte. C'est vrai, les éoliennes en mer seront visibles depuis la côte du moins par beau temps. Et même si la conception du projet vise à les réduire, les effets sur le paysage doivent être étudiés avec précision et portés à la connaissance de tous. Europe Écologie les Verts considère que cet impact visuel n'est pas une raison suffisante pour remettre en cause ce projet. Les éoliennes seront certes visibles dans différents sites du débarquement de juin 44, lieux emblématiques auxquels nous sommes profondément attachés, mais ce devoir de mémoire n'est pas contradictoire avec le développement durable et la création d'activités économiques porteuse de sens. En assurant les besoins énergétiques des générations présentes et futures, le parc éolien participera à fonder une indépendance énergétique respectueuse des hommes, de l'environnement et source de paix. »⁷³³

L'enjeu relatif au paysage se déplace, et devient davantage une question de transparence vis-à-vis de la visibilité (ou non), mise en regard avec les bénéfices escomptés. Ce déplacement a deux effets : d'abord, la question de la visibilité devient un enjeu de justice procédurale, et ce qui est en jeu est désormais la probité du maître d'ouvrage davantage que la valeur du paysage ; ensuite, la mise en discussion de cette valeur diminue.

La séance d'Arromanches permet d'appréhender les conséquences de ce déplacement, ainsi que plus généralement la difficulté à permettre la mise en discussion des enjeux paysagers. Lors de cette séance la CPDP choisit d'inviter un professeur de géographie honoraire de l'Université de Caen, Pierre Brunet, à présenter le paysage Bas-Normand. Dans sa présentation qui reprend les codes descriptifs de la géographie, celui-ci n'accorde qu'une place minimale aux éoliennes qu'il formule sous forme de question : « comment les verra-t-on ? ». Son intervention est immédiatement suivie d'une présentation des événements de la seconde guerre mondiale par Roger Silhol (CPDP), puis par le discours d'Anne D'Ornano, orientant irrémédiablement les échanges sur les aspects commémoratifs plus que sur les enjeux paysagers. Il faut alors attendre l'issue du temps consacré à la mémoire pour voir les enjeux paysagers évoqués de nouveau. Les intervenants invités par la CPDP sont deux : Franck David, du cabinet Géophom, qui a réalisé les photomontages pour le compte du maître d'ouvrage, et Jean-Marc Vezien, chercheur CNRS, invité pour expertiser le travail de Franck David. La très longue présentation de ce dernier consiste en l'exposition des différents logiciels, instruments optiques, objectifs, calculs qui ont permis la création des

⁷³³ Fabienne Lisse, tribune, bureau exécutif régional, Europe Écologie - Les Verts, Bernières-sur-Mer, (7/11).

photomontages. Il rentre dans un niveau de détail important et emploie des notions et un vocabulaire spécialisé, ce qu'il annonce en début de présentation : « donc, je vais détailler. Ça va être assez technique, soyez courageux ⁷³⁴ ». La salle semble peu réceptive à ses explications et les départs de la salle sont visibles. Claude Brévan lui demande d'accélérer :

« Si vous le permettez, vous pouvez vous étonner de ces explications très, très, très techniques, mais, mais, mais ça a été contesté par pas mal d'interventions. La méthode pour prendre ces photos a été pas mal contestée. Donc, peut-être est-ce que vous pouvez aller plus vite et on répondra un peu par écrit aux contestataires, parce que moi, ça me passe un peu au-dessus de la tête. Je ne doute pas que l'assemblée comprenne tout, mais on pourra répondre, donner une explication très précise à ceux qui, par écrit, ont mis en doute les méthodes, les techniques employées. »⁷³⁵

Son intervention révèle que l'invitation de Franck David s'adresse, davantage qu'aux présents dans leur ensemble, aux critiques qui se sont élevées lors des autres séances mais surtout sur le site internet. Il importe alors davantage que le « contre-expert » s'exprime, les explications de Franck David étant surtout nécessaires d'un point de vue de la procédure. Ainsi peuvent se résumer les attentes des participant·es à travers le propos tenu lors de la première intervention après la prise de parole de Franck David : « [indistinct] ... et non pas les méthodes de travail de ce que Monsieur produit. Est-ce crédible ou n'est-ce pas crédible ? C'est le seul point qui nous intéresse.⁷³⁶ » La CPDP demande alors à Jean Marc Vezien de présenter sa contre-expertise. Celle-ci se veut plus pédagogique. Elle s'achève ainsi :

« En conclusion, on m'a demandé d'analyser l'impact visuel réalisé sur cette zone. Je pense que l'analyse qui a été faite et qui vous est présentée par le biais des photomontages est conforme aux normes en vigueur. Elle fournit un cadre de référence qui est objectif. Vous avez vu, par l'exposé précédent, qu'il est solide méthodologiquement. Des études similaires ont déjà été effectuées, qui corroborent ce type d'expertise. La zone critique d'observation est bien identifiée et l'impact y est mesurable. Certes, l'impact reste un facteur subjectif. Mais néanmoins, il se fonde quand même sur des facteurs physiques ou psychophysiques, qui sont bien connus. Les facteurs spécifiques sur cette zone donnent à militer pour un amoindrissement de l'impact réel. De ce point de vue là, vous avez un peu de chance.⁷³⁷ »

⁷³⁴ Franck David, tribune, cabinet Géophom, Arromanches, (8/11).

⁷³⁵ Claude Brévan, tribune, Présidente CPDP, Arromanches, (8/11).

⁷³⁶ Jean-Louis Braud, salle, statut non déclaré, Arromanches, (8/11).

⁷³⁷ Jean-Marc Vezien, ingénieur de recherches, CNRS, Arromanches, (8/11).

Il est applaudi. Le public est à nouveau placé dans une position d'élève, qui salue la pédagogie des experts (comme le fait la CPDP). Les échanges qui suivent sont à l'avenant, et concernent surtout des demandes de précision, mobilisant les notions de géométrie, de perspective, hormis une question d'une riveraine qui déclare ne pas vouloir voir les éoliennes. Les échanges concernant le paysage s'achèvent ensuite.

Lors du débat public, ce n'est pas l'art qui est mobilisé pour mettre en forme les préoccupations du public relatives au paysage. La centralité des photomontages emmène les échanges sur le plan de la technique, évacuant toute mise en discussion plus politique ou sur le plan des valeurs.

Conclusion

Dans ce chapitre j'ai montré que le débat public permet la réaffirmation d'une vision du monde hégémonique très proche de celle mise en avant par les nucléaristes au moment du lancement du programme nucléaire français, centrée autour de l'idée de la défense de la place prépondérante de la France dans le monde. Cette vision nationaliste repose sur l'industrie, d'une part, mais aussi sur la prouesse technique. Ici, ce sont les objectifs du Grenelle de l'environnement qui fournissent l'opportunité d'en faire la preuve. Ce discours est contraignant parce qu'il mobilise l'intérêt général, impliquant dès lors chacun dans l'effort à déployer pour faire à nouveau la preuve de l'excellence française. Si le nucléaire n'est pas explicitement présenté comme central dans cette vision politique, son exclusion des échanges grâce à la focalisation sur le projet et sur les objectifs du Grenelle le maintiennent en arrière-plan comme la référence en termes d'énergie, tandis que les explications sur le fonctionnement du réseau électrique en attestent en creux la nécessité, et que ses opposants habituels s'emploient à défendre le projet de parc, davantage qu'à en faire la critique.

Tandis que le cadrage du débat par la CPDP semble permettre d'évoquer le système énergétique et les décisions politiques qui sont à l'origine du projet de parc, ces dernières sont présentées comme nécessaires, et il s'avère difficile de les interroger ou d'y proposer une alternative. En effet, les critiques – rares – qui s'appuient sur une remise en question du système politique qui sous-tend l'organisation du réseau de production d'électricité sont considérées comme hors sujet, et le public est invité à discuter les enjeux du parc à partir du

paradigme dominant (État décisionnaire, internationalisation du réseau électrique, croissance économique) et de lui seul.

Le découpage des séances permet au maître d'ouvrage de se présenter comme compétent et sérieux en proposant une information très détaillée des choix techniques qui déterminent la configuration du parc. À travers la mise en scène de l'accumulation des contraintes (la contrainte principale étant la faisabilité technique), le maître d'ouvrage referme la discussion, en présentant ses choix comme les seuls possibles. L'« effort de pédagogie » qu'il mobilise permet d'orienter les comportements des participants vers une posture de « bons élèves » intégrant progressivement le caractère premier de la contrainte technique, autant qu'ils font preuve d'une reconnaissance de la capacité du maître d'ouvrage à résoudre les problèmes grâce à sa compétence et sa capacité à innover. Les pêcheurs adoptent une autre posture, plus proche de celle d'un contre public. Mais l'antériorité de la concertation, et le fait que seuls les résultats de celle-ci soient présentés au public, permettent au maître d'ouvrage de se positionner vis-à-vis du public non-pêcheur comme ayant rempli ses obligations relatives à l'acceptabilité sociale, et de présenter une nouvelle fois sa compétence technique comme le moyen de résoudre les problèmes. Les questions de l'environnement, principalement ramenées aux impacts sur la faune, font également l'objet d'une posture de compétence du maître d'ouvrage, permise par la définition des enjeux environnementaux en stricte interaction avec le parc. Cette posture est associée au déplacement du conflit vers l'association locale ayant mené les études d'impact, en même temps qu'elle permet de mettre en scène la capacité d'innovation dans les techniques de suivi et de minimisation des impacts.

La dimension paysagère, qui semblait irréductible à une translation en termes « objectivables scientifiquement » fait l'objet de deux mécanismes qui permettent d'orienter les comportements du public. D'une part, la canalisation des émotions dans la séquence consacrée aux enjeux mémoriels, permet de structurer l'expression relative aux enjeux paysagers en proposant qu'elle s'articule sous une forme commémorative, tout en orientant la minimisation des impacts vers des mesures symboliques d'hommage. D'autre part, la présentation de l'expertise des photomontages suivie d'une contre-expertise déplace l'expression d'un concernement esthétique et d'une défiance vis-à-vis du maître d'ouvrage vers la mise en scène de la compétence technique et de la pédagogie.

Le dispositif du débat public consolide le maintien d'une vision du monde défendant l'expansion industrielle et la prouesse technique comme correspondant à l'intérêt général à

travers la mise en avant du fait que le projet est nécessaire à l'expansion du rayonnement national. Les enjeux sociaux et environnementaux sont technicisés, et la mise en pédagogie des enjeux techniques en même temps que leur caractérisation comme contrainte principale place le public dans une position d'élève qui réduit la possibilité de la discussion en termes politiques de l'opportunité du projet et plus largement du système dans lequel il s'inscrit. L'inscription du projet dans le cadre de la lutte contre le changement climatique permet de rendre compatible le paradigme énergétique dominant avec le fait de « sauver le monde » du désastre écologique.

Cependant, il faut rappeler que j'observe ce débat public dans le cadre du projet, il est combiné à de nombreuses négociations antérieures. Aussi le constat est à relativiser sur différents plans : d'abord, ne pas prêter davantage de pouvoir au débat public qu'il n'en a⁷³⁸. Dans le cas du parc de Courseulles, des associations, y compris des associations dont les membres ont participé aux débats, sont signataires des différents recours contre la construction du parc. Dans ces recours, les différentes études préliminaires font l'objet de critiques, comme la sûreté des machines Haliade, ainsi que le débat lui-même. Le débat public n'a donc pas désamorcé les critiques les plus virulentes.

Ce chapitre s'appuie sur des matériaux empiriques récoltés pendant le débat public : ce à quoi le public lui-même a accès. Le caractère principalement technique des échanges ne signifie pas que les concertations ont eu lieu sur le seul plan technique (en particulier avec les pêcheurs), ni que c'est la seule manière dont les acteurs d'Éolien Maritime France se représentent les enjeux liés au parc. Par contre, la manière dont ces acteurs cadrent les enjeux autour du parc autour des enjeux techniques, et la façon dont ils se définissent et sont définis fonctionne comme un outil de pouvoir, tout comme le fait de maintenir en dehors du débat les éventuels plans « non techniques » du travail accompli en amont⁷³⁹. La « technicisation » du politique opère donc ici également comme un mécanisme d'écartement des discours non-techniques hors des arènes visibles par le public.

⁷³⁸ Guillaume GOURGUES, *Le consensus participatif: les politiques de démocratie dans quatre régions françaises*, thèse, Grenoble, 2010, p. 701.

⁷³⁹ C'est d'ailleurs ce « passage sous silence » que Béatrice Harmel, la vice-présidente du comité des pêches, dévoile en partie lorsqu'elle s'adresse à Brice Cousin en lui disant : « tu nous as fait une présentation un peu bisounours » à propos de la manière dont il relate la concertation en amont du débat public.

Chapitre VII : Acceptabilité sociale : gouvernement par les sciences (sociales) et gouvernement des sciences sociales

Dans les chapitres précédents, j'ai montré qu'à travers les projets d'EMR, les énergéticiens traditionnels, qu'on peut qualifier de technocratiques, continuent de maintenir leur hégémonie sur le système énergétique. L'État et les grandes entreprises collaborent ensemble à cette structuration. À mon sens, le rôle des collectivités s'étoffe : il est différent d'un rôle d'application des consignes : les collectivités, et en particulier les régions, travaillent à mettre en forme le territoire pour le rendre compatible avec les attentes des industriels et de l'État. Ce travail de mise en forme est complété par un travail d'enrôlement des acteurs du territoire dans des dispositifs de concertation, qui font baisser la conflictualité, et qui fonctionnent comme des concessions procédurales. Ces dispositifs de concertation, organisés d'une part par l'État, d'autre part par les consortiums, s'adressent à des groupes d'acteurs précis. Le débat public permet alors d'enrôler les acteurs restants. Celui-ci a pour effet de placer les ingénieurs en position hégémonique, et les publics dans des positions d'élève. Il permet de maintenir comme hégémonique une vision du monde défendant le rayonnement de la France et la prouesse technique. L'intégration des énergies renouvelables à cette vision permet de s'adjoindre le soutien d'une partie des écologistes (EELV ou des associations affiliées à France Nature Environnement) qui sont par ailleurs opposés au nucléaire. La mise en discussion du projet dans le débat permet la technicisation des enjeux sociaux et environnementaux du projet et réduit la possibilité de discuter de l'opportunité du projet en termes politiques. En fait de démocratie technique, c'est davantage une « école de la technique ».

J'ai évoqué à quelques reprises la manière dont le débat public avait eu un effet sur ma propre relation à la raison technique : comme la plupart d'entre nous, j'ai été socialisée à reconnaître « la science dure » comme productrice de vérité, son exercice comme gage d'objectivité et de neutralité, mais aussi de progrès social et humain. Cette socialisation traverse tout le cursus scolaire général. Graduellement, mathématiques, physique, chimie et biologie s'imposent comme les matières qui permettent de se distinguer et de prévoir l'accès aux filières prestigieuses de l'enseignement supérieur, via un baccalauréat « S ». Dans un cursus de sociologie, on intègre dans le même mouvement une reconnaissance pour la démarche scientifique (celle de la sociologie et celle des sciences en général), et une conscience de la position « dominée » de la sociologie vis-à-vis des autres disciplines, comme l'écrit Monique

Hirschhorn : « En France, dans une université de masse [...] le développement de la sociologie a entraîné sa dévalorisation et sa “domination” par les disciplines scientifiques, juridiques et économiques et, même, par d’autres sciences humaines et sociales comme l’histoire, la géographie ou la philosophie⁷⁴⁰ », et les sociologues ont conscience de la position de « supériorité » des autres disciplines scientifiques.

Ce travail de thèse étant centré sur des acteurs eux-mêmes organisés autour d’un objet technique, qui font l’objet d’un travail de production d’eux-mêmes comme étant compatibles avec les projets techniques, je me demande comment, en tant que sociologue faisant partie de ce système d’acteurs, j’échapperais à cette reconnaissance de la supériorité de ces acteurs techniciens et de leur rationalité, à cette adhésion à la vision du monde proposée dans le débat public. La réponse est que je n’y échappe pas *a priori*, et que par conséquent, il m’importe de penser *a posteriori* les mécanismes qui produisent cet enrôlement dont je fais moi-même l’objet.

L’idée de ce chapitre est non pas d’identifier chez moi les mécanismes de socialisation à la rationalité scientifique antérieurs au début de cette recherche, mais plutôt de prendre comme point de départ les dispositifs dans lesquels j’ai été incluse pour tenter de penser ce que les projets du type EMR font à la production de la sociologie.

Si l’on pense la production EMR dans la continuité de celle d’électricité d’origine nucléaire, l’enrôlement des scientifiques vis-à-vis des dispositifs de production d’énergie EMR s’inscrit dans une histoire. En effet, la critique du nucléaire émanant des scientifiques fait l’objet, surtout à partir de l’élection de François Mitterrand, d’une institutionnalisation. Pour Sezin Topçu, il s’agit alors de :

« Responsabiliser les acteurs en les rapprochant des lieux du pouvoir, en modifiant leur champ d’action mais aussi en mettant à contribution leurs compétences scientifiques et politiques dans un cadre prédéfini. Ce processus peut entraîner la modération de la critique, étant donné qu’il est plus difficile de dénoncer l’énergie nucléaire de l’intérieur des institutions que de l’extérieur. Il peut également contribuer à brouiller les frontières (pro versus anti) entre des acteurs en conflit au fur et à mesure que ceux-ci interagissent, voire à transformer la perception que les uns avaient des autres jusqu’alors.⁷⁴¹ ».

⁷⁴⁰ Monique HIRSCHHORN, « Est-il vraiment utile de s’interroger sur l’utilité de la sociologie ? Plus de dix ans de débats », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, 27 novembre 2014, n° 52-2, pp. 221-234.

⁷⁴¹ Sezin TOPÇU, *La France nucléaire, op. cit.*, p. 122.

L'invitation à participer à des comités de réflexion, à des commissions, à la production de rapports et de programmes permet au Parti Socialiste d'intégrer la critique à l'intérieur du système. L'un des lieux principaux de cette intégration est l'AFME (Agence française de maîtrise de l'Énergie – qui deviendra ensuite l'ADEME), créée en 1982. La décennie suivante, la multiplication des scandales sanitaires et technologiques voit l'émergence de la production d'expertise alternative de la part des acteurs associatifs. Dans ce contexte, pour l'ensemble des enjeux environnementaux, comme pour le nucléaire, la production d'instruments de mesure de l'opinion sert de support à l'organisation du « "public understanding of science" par des campagnes de communication et de médiation scientifique visant à redorer l'image des technosciences.⁷⁴² » Comme le relatent Céline Pessis et Sara Angeli Aguiton, le travail de médiation scientifique dans et hors les musées des sciences et de l'industrie cherche alors à combler le déficit des publics en connaissances scientifiques qui est perçu comme étant à l'origine de leur défiance (« modèle du déficit »). Elles montrent ensuite l'émergence d'un second moment où des chercheurs tentent d'ouvrir la programmation scientifique aux publics, visant ainsi la résolution des conflits sociaux grâce à la mise en œuvre de dispositifs participatifs (modèle « relation sciences-société »). Pour Céline Pessis et Sara Angeli Aguiton, on peut alors distinguer différents types de mobilisation face aux enjeux de démocratie technique : la critique antilibérale des technosciences, la réforme institutionnelle, le dialogue professionnalisé, et la technocratie « responsable », qui sont utilisés pour faire face aux montées de la critique. Celles-ci transforment l'activité des universitaires comme des associatifs, vers une professionnalisation de la gestion de ce type de conflits.

Dans ce chapitre, je me pose la question de la forme que prend – ou non une professionnalisation des scientifiques dans la gestion des résistances au développement EMR.

Il s'organise en trois parties qui s'appuient sur l'analyse des moments où, dans le processus de préparation de la région à l'arrivée des EMR, j'ai été incluse en tant que sociologue travaillant sur la question de leur acceptabilité.

Le premier temps du chapitre vise à comprendre la manière dont les scientifiques en général sont mobilisés dans le cadre de ce développement anticipé. J'y analyse en particulier les dispositifs mis en place conjointement par la Région et l'Université, qui visent à favoriser la

⁷⁴² Céline PESSIS et Sara Angeli AGUITON, « Entre occultation volontaire et régulation publique : les petites morts de la critique radicale des sciences », *Ecologie politique*, 2 octobre 2015, N° 51, n° 2, pp. 93-105.

collaboration des chercheurs avec les industriels, notamment à travers la constitution d'un groupe de recherche, « Greenmar ». La région met donc en place des réunions des scientifiques entre eux (Greenmar), des réunions où les scientifiques rencontrent les industriels (Salons avec présentation de posters), rencontre avec France Énergies Marines (FEM) la plateforme R&D commune aux industriels, B2B de rencontres avec les grandes entreprises mais aussi les petites entreprises du territoire.

Dans le deuxième temps du chapitre, je cherche à saisir en quoi ces scientifiques sont mobilisés dans la production de l'acceptabilité, à travers l'analyse de la préparation et de la tenue d'une journée de rencontres, à l'université de Caen, intitulée « les EMR, et vous ? »

Enfin, dans un troisième temps, je tente de saisir des indices de l'impact de ces dispositifs sur la pratique des sociologues de l'énergie.

7.1. En Ordre de Marche : mobiliser les scientifiques pour attirer les industriels

7.1.1. La Région recense les universitaires...

Les différents projets EMR représentent pour les Régions autant d'opportunités d'attirer des capitaux et d'augmenter le rayonnement régional en France et à l'étranger. Si c'est d'abord la ressource « naturelle », en vent, en courant de marée, qui détermine la possibilité des projets, il s'agit également d'offrir des ressources en termes d'infrastructure (portuaires notamment), des ressources industrielles, des ressources de main d'œuvre et des ressources de recherche, sans oublier des ressources financières sous la forme d'aides à l'immobilier, à l'emploi, de prêts à faible taux, d'avances remboursables, etc. Ainsi, la SPL ONEM pilote à la fois un travail de structuration d'une offre de sous-traitance, de formation visant à préparer une future main-d'œuvre qualifiée, mais aussi de recherche scientifique, en s'appuyant majoritairement sur les organismes de recherche publique rattachés à l'Université de Caen. Il s'agit de « fédérer », de « mettre en réseau », pour offrir un visage uni et maximiser les retombées en termes de contrats de recherche, mais aussi de financement de plateformes d'essai, à l'image de celles existant en Écosse pour l'hydrolien par exemple.

« Dans ce cadre-là, cet après-midi je vais aller à une réunion sur la création d'un cluster qui regroupe à la fois l'ensemble des donneurs d'ordres nationaux

implantés sur le territoire de Basse-Normandie, c'est-à-dire DCNS, Alstom, EDF-En, et puis on en mettra d'autres parce qu'il y en a d'autres qui sont en train de pointer leur nez, l'ensemble des entreprises sous-traitantes, et puis l'ensemble des labos. Donc on va créer cette structure qui a un double objectif, un premier c'est de faire en sorte que les labos apprennent à connaître les entreprises nationales et les sous-traitants, apprennent à les connaître et à travailler ensemble, et qu'on arrive à finalement, à progressivement, à orienter la recherche dans une direction qui est plutôt les EMR. Entre autres, il n'y a pas que ça évidemment, mais c'est quand même un secteur dans lequel il convient d'être fort, vu l'installation industrielle qu'on va avoir sur le territoire, ce serait quand même un peu fort que ça n'arrive pas à attirer la recherche. Donc on va faire ça, on va créer ce cluster qui est un lieu de rencontres, d'échanges, on va faire des choses ensemble, et qui est aussi un outil externe qui nous donne du poids dans le cadre de collaborations avec d'autres régions qui se sont préparées depuis longtemps à ce genre de sujet, comme les Pays de la Loire.⁷⁴³ »

L'objectif des collectivités est de mettre en relation les scientifiques avec les grands groupes, mais aussi avec les sous-traitants. Cette acculturation aux besoins des entreprises permettrait d'« orienter la recherche », dans le sens de favoriser la production de résultats de recherche qui puissent être employés par les acteurs industriels et énergéticiens.

En ce qui concerne les EMR, la France n'est pas seule à offrir l'appui de ses scientifiques publics. Les Écossais font figure de pionniers dans ce domaine, avec un site d'essais financé par les pouvoirs publics devenu indépendant financièrement en 2011, l'EMEC (*European Marine Energy Centre*⁷⁴⁴). Henry F. Jeffrey de l'école d'ingénieurs de l'Université d'Édimbourg, coauteur du *Uk Energy Centre road map for marine energy*, fait partie de la délégation de scientifiques écossais invitée par la Région en septembre 2013. Il résume ainsi les enjeux des liens entre les chercheurs au sein de l'université et les industriels : « *[we offer] high quality independent research that the industry needs [we need to] make sure we are not duplicating the research – synergy. This sector has been driven by industrials, it's been led by the industry but very much supported by the academics.*⁷⁴⁵ » Les scientifiques doivent être à même d'anticiper les besoins des industriels afin de leur fournir une recherche qui est

⁷⁴³ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

⁷⁴⁴ <http://www.emec.org.uk>, consulté le 26 décembre 2017.

⁷⁴⁵ « [Nous proposons] une recherche indépendante de haute qualité, dont l'industrie a besoin. [Nous devons] nous assurer que nous ne sommes pas en train de dupliquer la recherche [et travailler] en synergie. Ce secteur a été emmené par les industriels, il est conduit par l'industrie, mais ils ont été très soutenus par les universitaires. » (ma traduction). Henry Jeffrey, Université d'Édimbourg, réunion « accueil de la délégation écossaise », CRBN, septembre 2013.

conforme à leurs besoins. Cette anticipation est corrélée à un besoin de coordination avec les industriels, et entre unités de recherche, pour ne pas « dupliquer la recherche ».

En Basse-Normandie, le premier moment de la mobilisation des scientifiques en vue de la création d'un cluster consiste en un recensement des différents laboratoires susceptibles de proposer des compétences à même d'intéresser les industriels. Initié par la Miriade, il est repris par l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2), une association fondée conjointement par la Région Basse-Normandie et l'Université de Caen⁷⁴⁶ en septembre 2011. Ce regroupement s'inscrit dans la politique régionale de « pôles d'excellence » spécifiques à la Région découlant de la politique de l'État :

« [Notre mission c'est de] faire ressortir quels sont les gros potentiels recherche/innovation spécifiques à la région [...] l'objectif de l'État français c'est trois domaines de spécialité par région, en Basse-Normandie : mer et littoral, bioéconomie et agroressources, matériaux, santé, TIC⁷⁴⁷ ».

J'ai pu suivre le travail de recensement des scientifiques bas-normands. L'évolution de la formalisation des informations donne des indices sur les différences entre les structures de recherche. Au départ, ce répertoriage est restitué *via* un tableur. Les informations sont organisées en fonction de la forme des réponses des premiers répondants : le tableau liste les thématiques et les laboratoires susceptibles d'être compétents, et l'échelle d'application de leurs compétences d'évaluation des impacts : « locale, méso et macro ». Les premières réponses concernent les éoliennes elles-mêmes, les matériaux qui la constituent, et les interactions avec l'environnement (vents et courants, sol, sédiments, faune). Les points qui ne sont pas détaillés et qui sont présentés comme transversaux sont : l'effet du cumul d'impact (les laboratoires qui y sont associés sont déjà cités dans la première partie du document), et la « réception sociale et la géographie de l'éolien ». La « compétence » est d'abord organisée par et pour les biologistes, chimistes, physiciens et ingénieurs qui travaillent déjà sur des objets immédiatement liés au milieu marin et aux structures techniques qui y sont implantées. L'étape suivante de ce recensement passe par l'adresse à chaque laboratoire identifié d'une

⁷⁴⁶ L'IRD2 poursuit des objectifs d'assistance à la mise en conformité des « acteurs économiques » notamment aux exigences du développement durable : « Le développement durable contraint donc chaque acteur à questionner son comportement au moyen d'outils qu'il ne maîtrise pas nécessairement. [...] C'est précisément pour aider les institutions publiques ou privées à s'approprier ces critères qui dépassent leurs domaines d'intervention respectifs que l'Institut Régional du Développement Durable a été créé. À l'échelle de la Normandie, l'IRD2 entend mettre en relation les acteurs qui contribuent à son développement et qui se trouvent confrontés à ces questions avec celles et ceux (chercheurs, formateurs, experts) qui peuvent les aider à évaluer leur action et qui peuvent les accompagner, les éclairer dans leur prise de décision. »

⁷⁴⁷ Entretien, échelle régionale, 31 juillet 2013.

fiche à remplir – dont le format sera conservé pour l’annuaire. Les laboratoires doivent mentionner sur cette fiche : les recherches en cours en lien avec les EMR, les compétences, les axes de recherche du laboratoire, les partenariats déjà développés avec des organismes publics ou privés, et enfin les techniques et les équipements dont dispose le laboratoire. Le format n’est pas sans rappeler les dossiers d’évaluation à remettre à l’Agence Nationale de la Recherche (ANR), dans lesquels les laboratoires sont évalués en partie sur leur capacité à mettre en place des recherches financées. Le classement en fiches déclaratives et la constitution de l’annuaire opèrent plusieurs brouillages : les structures de recherche sont classées par ordre alphabétique, toutes les disciplines et tous les types de structures sont mélangés. Sur les 21 organismes, 13 sont des laboratoires publics rattachés à l’Université de Caen, trois sont des laboratoires d’établissements d’enseignement supérieur publics ou privés, quatre des laboratoires ou bureaux d’études privés auxquels s’ajoute une association. La déclaration des partenariats est intéressante à ce titre : certains laboratoires mettent en avant leurs relations académiques nationales et internationales, d’autres les contrats de recherche type ANR, d’autres les partenariats avec des structures publiques ayant financé des recherches, d’autres encore avec des entreprises privées (y compris des « grands groupes » comme Google, L’Oréal, etc.). Les bureaux d’études mettent davantage en avant leurs liens avec l’université (comme source de légitimité scientifique). Les différentes stratégies et les inégalités entre les laboratoires dans la « création de partenariats » sont visibles dans la manière dont les représentants des équipes de l’université investissent les réunions « internes » à l’université. Si je suis la représentante du Cerrev (doctorante en début de parcours), la plupart des autres représentants sont des chercheurs titulaires, très souvent directrice ou directeur du laboratoire. Il apparaît que tous n’ont pas les mêmes ressources en termes de connaissance des relations avec les entreprises privées – les directeurs ou directrices qui se positionnent avec le plus d’assurance sont ceux qui mettent en avant le nombre et la densité de leurs partenariats avec les « grands groupes ». Cela ne signifie pas pour autant que ces laboratoires seront les plus impliqués dans le développement de programmes de recherche. Le groupe rassemblant la majorité des laboratoires rattachés à l’université de Caen sera baptisé GREENMAR (pour Groupe de Recherche sur les ENergies MARines Renouvelables), présenté comme une plateforme de recherche commune. En 2018, le bilan de Greenmar est le suivant : trois laboratoires de la liste d’origine ont fortement investi des recherches liées au développement EMR. Il s’agit de Borea (Biologie des Organismes et Écosystèmes Aquatiques – une thèse financée, un ANR ITE), du LUSAC (Laboratoire universitaire des sciences appliquées de Cherbourg), et de M2C (Morphodynamique

Continentale et Côtière – trois thèses financées, quatre post-doctorats, deux projets ANR/ITE et un AMI).

Le travail de recensement et de structuration se construit sur un modèle dans lequel les sciences de l'ingénieur, la biologie, la physique ont facilité à s'inscrire. Les laboratoires issus de ces disciplines parviennent à s'associer pour la construction de projets de recherche.

7.1.2.... pour les mobiliser

Le regroupement des scientifiques est également explicitement destiné à attirer l'implantation des industriels dans la région. La constitution de l'annuaire et du groupe de recherche est mobilisée dans la communication des élus et de leurs représentants. ONEM a la tâche de rendre visible cette offre de recherche auprès des industriels, comme en témoigne cette adresse de François Piquet, le deuxième président de la SPL ONEM lors d'une rencontre organisée par la Région avec les représentants de Siemens :

« Vous nous avez sécurisés par la transparence de votre exposé, vous pouvez être sécurisés. [...] Il n'y a pas ici que des cols bleus, il y a aussi des cols blancs. Le Rectorat nous a dotés d'un cluster académique, pour que toutes les intelligences soient mobilisées et que vous puissiez venir vous appuyer... [...]»⁷⁴⁸

Les chercheurs sont mis en discours comme une ressource du territoire, qui favoriserait l'implantation des industriels. Le président de l'Université de Caen est lui aussi impliqué dans la visibilisation de la mobilisation des scientifiques. Il participe au salon Thetis à Cherbourg en 2014 :

« Que tous soient absolument convaincus que nous sommes avec eux [...] ce passage de la recherche vers le monde industriel [...] cela devient un espace qui recoupe tous les enjeux de développement économique pour la région et au-delà [dont il est] très important de se saisir des potentialités. L'université est particulièrement heureuse d'apporter sa contribution à la filière EMR et sa contribution à la société de demain.»⁷⁴⁹

La mobilisation des scientifiques et leur mise en relation avec les industriels sont justifiées par les retombées positives pour l'économie régionale, mais aussi par l'idée de progrès

⁷⁴⁸ François Piquet, Président SPL ONEM, Rencontres Passerelles Siemens, Cherbourg, 3 juillet 2013.

⁷⁴⁹ Pierre Sineux, Président de l'Université de Caen Basse-Normandie, Salon Thetis EMR, Cherbourg, 9 avril 2014.

incarnée par les EMR. Dans ce discours, Pierre Sineux inscrit la recherche de son université dans une perspective de développement économique et de progrès technique.

Les scientifiques recensés dans l'annuaire ne sont pas simplement objets de discours de « marketing territorial » adressés aux industriels et aux autres acteurs de la filière EMR. Ils sont régulièrement mobilisés, directement (en personne) ou indirectement (leurs travaux), lors de moments qui visent à les mettre en contact avec des donneurs d'ordre potentiels : dans les grands salons des énergies marines, lors de rencontres avec la plateforme R&D France énergies marines, et dans des rencontres entre « donneurs d'ordres », sous-traitants et scientifiques. ONEM et la Miriade intègrent en effet l'offre scientifique lorsqu'elles représentent la Région avec un stand dans les grands salons internationaux et nationaux (comme ICOE à Dublin en octobre 2012, aux Assises Nationales des Énergies Marines Thetis à Cherbourg en avril 2014, aux Assises Nationales du syndicat des Énergies Renouvelables (qui ont lieu chaque année). Cela passe par la diffusion de l'annuaire et la présentation de posters de recherche, et, lorsque c'est possible, par la présence des chercheurs eux-mêmes sur le stand aux côtés de leurs posters. C'est le cas en particulier au salon Thetis de Cherbourg, co-organisé par la Région, qui prévoit un espace de choix pour la présentation de plusieurs posters. La présentation par poster est particulièrement associée à la formation des cursus de physique, de chimie et de biologie⁷⁵⁰. Mais, et surtout, elle est particulièrement mobilisée comme un des *media* clé pour la valorisation des travaux scientifiques auprès des entreprises. Comme l'écrit Jean Frances dans sa thèse sur les transformations du doctorat : « Ces supports de communication scientifique sont censés autoriser différents niveaux de présentation et différents niveaux de lecture. En effet, lors des "sessions poster", les exposants doivent pouvoir intéresser leurs homologues spécialistes et être en mesure d'expliquer leurs recherches à des scientifiques inscrits dans des domaines connexes, voire à des "non-scientifiques".⁷⁵¹ » Cette exigence s'applique lors des salons liés aux énergies renouvelables, qui rassemblent tant des spécialistes que des non-spécialistes. La Région organise également une rencontre entre France Énergies Marines, la plateforme de Recherche et Développement qui rassemble des organismes de recherche publics, des régions, des pôles de compétitivité et des industriels⁷⁵², et les laboratoires membres de GREENMAR. Lors de cette rencontre à laquelle j'ai participé, les chercheurs sont invités à faire de très courtes présentations des

⁷⁵⁰ A. MacIntosh-Murray, 2007, cité par Jean FRANCES, *Former des producteurs de savoir : les réformes du doctorat à l'ère de l'économie de la connaissance*, thèse, Paris, EHESS, 2013.

⁷⁵¹ Ibid., p. 284.

⁷⁵² Que j'ai déjà détaillés, voir supra, chapitre III.

travaux de leur laboratoire à l'aide de présentations power point, auprès du directeur recherche-développement de France Énergies Marines (FEM), Marc Boeuf, qui est aussi responsable de la R&D de DCNS⁷⁵³. L'objectif des acteurs est de montrer l'étendue des compétences bas-normandes, et de permettre aux chercheurs d'entamer des relations avec FEM, dont le budget de financement de recherche est important. L'exercice est délicat : il s'agit de construire une stratégie collective face à l'acteur privé représenté par FEM. La Région, qui a mobilisé les acteurs universitaires, ne parvient pas entièrement à transmettre leur vision des choses à ceux qui ne maîtrisent pas le caractère stratégique des échanges à l'œuvre. Ainsi une des organisatrices régionales proteste *in petto* lorsqu'elle reconnaît Marc Boeuf, le représentant de FEM « le mec qui s'occupe de la R&D c'est un mec de DCNS, non, mais c'est pas possible ! ». Elle semble déplorer l'attitude de l'un des chercheurs, qui s'efforce de montrer qu'il est prêt à adapter les orientations de recherche de son laboratoire aux besoins de France Énergies Marines : « c'est de la prestation de service ? Faut lui dire à la fin ». Le rapport de force semble délicat à établir entre des acteurs privés fédérés et structurés, détenteurs des moyens financiers, et les chercheurs peu habitués à ces formats et à ces espaces de négociation, et dont la mise en groupe est au stade de l'amorçage.

Une autre configuration dans la mise en lien des chercheurs avec les entreprises privées opérée par la région est la réunion au format « Business to Business » (ou B2B). J'ai pu assister à deux de ces réunions. La première, en juillet 2013, était organisée autour de l'entreprise Siemens. Après une première partie de journée en plénière, lors de laquelle les présentations sont principalement assurées par des représentants de Siemens, l'après-midi est découpée en une série de petits rendez-vous tournants⁷⁵⁴, lors desquels les entreprises potentiellement sous-traitantes et les chercheurs se succèdent auprès des représentants de Siemens. Sur inscription, la participation à cet après-midi et la possibilité de rencontrer ces représentants impliquent d'être « choisi » par eux. Le second rendez-vous B2B, en février 2014, n'est pas centré sur une unique entreprise. Intitulé « Réunion Passerelle Miriade B2B Entreprises-chercheurs », il offre davantage de place aux chercheurs, même si elle rassemble également des entreprises nationales et locales. Lors de ces rencontres, j'ai été « choisie » par quatre de ces entreprises. Cela fait de moi une interlocutrice « peu prisée », puisque les autres laboratoires présents obtiennent huit rendez-vous. Ces rencontres me permettent toutefois de percevoir un contraste très net entre les entreprises industrielles locales « traditionnelles » envisageant de proposer

⁷⁵³ Désormais Naval Group.

⁷⁵⁴ Sur le mode du « speed dating ».

de la sous-traitance à des industriels produisant des EMR, qui semblent peu à leur aise dans cet exercice formalisé, et les entreprises nationales qui font au contraire preuve d'assurance.

La dernière configuration découle des temps répétés d'organisation des chercheurs au sein de GREENMAR et de ces différents événements. Il s'agit des rencontres entre chercheurs organisés par les chercheurs eux-mêmes dans le but de préparer des projets de recherche en vue de les soumettre à l'ANR, à FEM, ou à d'autres financeurs. Les collaborations peuvent aller du simple appui, via l'accord pour être listé parmi les partenaires de la recherche (pour une thèse par exemple), à la co-construction d'un volet du projet. Jusqu'à présent, les projets qui ont rassemblé plusieurs laboratoires caennais réunissaient l'UMR Borea, l'UMR MC2 et le LUSAC (à deux ou à trois)⁷⁵⁵.

Sezin Topçu décrit la manière dont la création de l'AFME contribue à intégrer la critique, comme le fait de solliciter les scientifiques pour qu'ils s'intègrent à des cadres de réflexion préétablis. La critique est plus difficile depuis l'intérieur. Ici, avec le répertoriage et la mobilisation répétée, l'objectif est d'intégrer *l'ensemble* des acteurs régionaux de la recherche dans un cadre dans lequel l'objectif commun est de faire advenir les projets.

7.1.3. Financements, propriété intellectuelle et conflits d'intérêts

Ces configurations de mobilisation de la recherche posent plusieurs questions transversales aux différentes disciplines. La question des financements de la recherche est centrale. En effet, les transformations successives du financement de la recherche publique qui s'accroissent lors de la première décennie 2000⁷⁵⁶ demandent aux chercheurs d'être en constante recherche de financement. Les industriels se trouvent alors en position de force, de « donneurs d'ordre » face à des laboratoires cherchant à financer thèses et programmes de recherche. C'est alors les acteurs régionaux qui « rappellent » aux chercheurs la nécessité de construire des stratégies et de ne pas tout accepter de la part des industriels, comme à l'issue de la réunion rassemblant GREENMAR et France énergies marines : « [Il ne] faut pas oublier que vous faites partie de la recherche publique avec votre cerveau et des équipements. Il ne faut pas se mettre en situation d'infériorité, votre savoir-faire il peut être appliqué⁷⁵⁷ ». Les mesures de

⁷⁵⁵ Voir section précédente.

⁷⁵⁶ Voir notamment Christophe GRANGER, *La destruction de l'université française*, Paris, France, La Fabrique éditions, 2015, 176 p ; COLLECTIF POUR L'ÉTUDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Recherche précarisée, recherche atomisée : production et transmission des savoirs à l'heure de la précarisation*, Paris, France, Raisons d'agir, 2011, 157 p.

⁷⁵⁷ Participant-e, réunion FEM-Greenmar, 13 juin 2013.

management universitaire comme le « projet d'établissement » sont alors paradoxalement présentées comme des garde-fous permettant d'empêcher une trop grande inflexion des directions de recherche par les entreprises : « les juges de paix c'est les directeurs de labo, ils ont le projet de recherche qu'ils ont mis dans le projet d'établissement, pour répondre à l'évaluation.⁷⁵⁸ »

La nécessité pour les universitaires de trouver des financements auprès d'acteurs privés peut impliquer une transformation de la relation à la propriété intellectuelle. Ici, en effet, comme l'explique Marc Bœuf de FEM, les financements proposés par FEM impliquent différentes configurations relatives à la propriété intellectuelle des données produites. Elles sont au nombre de trois : *R&D générique* : la recherche appartient à FEM, les résultats sont alors diffusés aux membres de la plateforme, *R&D collaborative* : dans le cadre de projets européens par exemple, FEM est alors propriétaire des morceaux sur lesquels elle contribue, enfin, *R&D fermée* : 1/3 des membres ou le membre qui commandent la recherche en sont alors propriétaires. La position de FEM est avantageuse : la plateforme réunit en effet des groupes qui sont par ailleurs concurrents. À travers la plateforme, et les réunions comme celle que je viens de décrire, les industriels accèdent à une vision de ce que produit la recherche publique. À l'inverse, les laboratoires de R&D propres à chaque entreprise ne sont pas tenus de faire connaître leurs résultats de recherche. Les laboratoires publics doivent alors bien choisir leurs partenaires financiers, au risque de ne pas pouvoir exploiter leurs recherches précédentes auprès de nouveaux partenaires.

Le financement des chercheurs par les industriels pose la question des conflits d'intérêts. Celle-ci a fait l'objet de controverses et de travaux scientifiques, en particulier dans le champ de la recherche pharmaceutique et médicale. Les revues scientifiques médicales ont graduellement renforcé leur politique de déclaration de conflits d'intérêt⁷⁵⁹, sans que les déclarations soient systématiques, loin de là, et sans que cesse l'influence des laboratoires sur les résultats de recherche. Ainsi, Julien Duval et Johan Heilbron écrivent que « plusieurs analyses, qui ont pris pour objet des sous-ensembles de publications à prétention scientifique,

⁷⁵⁸ Participant-e, réunion FEM-Greenmar, 13 juin 2013.

⁷⁵⁹ Sheldon Krinsky et L.S. Rothenberg se sont penchés sur la déclaration de conflit d'intérêt par les contributeurs de ces journaux. Ils définissent le conflit d'intérêt comme « un ensemble de conditions selon lesquelles le jugement professionnel concernant un intérêt principal (comme le bien être des patients ou la validité de la recherche) est influencé de façon excessive par un intérêt secondaire (comme un bénéfice financier) ». Définition traduite de « Conflict of interest policies in science and medical journals : Editorial Practices and Author Disclosures », Sheldon KRINSKY et L. S. ROTHENBERG, « Conflict of interest policies in science and medical journals : editorial practices and author disclosures », *Science and Engineering Ethics*, avril 2001, vol. 7, n° 2, pp. 205-218.

font ainsi apparaître que les intérêts économiques et financiers des chercheurs expliquent une partie de plus en plus significative des résultats publiés : les effets prêtés à certains médicaments dépendent plus du lien des chercheurs à l'industrie que d'autres facteurs⁷⁶⁰ ». D'un champ et d'une discipline à l'autre, les modes de fonctionnement et les modes de financement diffèrent. Les recherches concernant les conséquences du financement des projets scientifiques autour des grands projets ou des infrastructures d'énergie ne sont pas aussi nombreuses. C'est notamment parce que dans ces cas-là, la critique se concentre sur les recherches directement produites par les firmes elles-mêmes, ou par des bureaux d'études, en particulier en ce qui concerne les impacts environnementaux des projets. Cette critique est apparente dans le cas du parc de Courseulles par exemple. Dans ce cadre, les scientifiques rattachés à l'université sont susceptibles d'être mobilisés pour apporter un éclairage pensé comme neutre et objectif⁷⁶¹. C'est également de cette façon que Philippe Rocher, l'animateur du colloque organisé par l'IRD2⁷⁶² envisage la présence des scientifiques « experts » dans des espaces où il s'agit de « s'y retrouver ? [de] trier l'info de l'intox [...] ? ». L'étiquette universitaire est mobilisée comme un gage de neutralité et d'objectivité, de « vérité ». La meilleure qualité attribuée aux recherches à l'université est également liée à la contrainte temporelle qui pèse moins sur les universitaires que sur les scientifiques réalisant les études d'impact. Les chercheurs universitaires sont placés dans une position paradoxale : on cherche à bénéficier de leur légitimité et de leur « neutralité », tout en sapant ce qui fonde celles-ci, à savoir l'indépendance de la recherche. Dans ce contexte, la divulgation des financements de recherche n'est pas systématiquement opérée. Lorsqu'elle l'est, elle n'est pas nécessairement présentée comme un biais ou un défaut, mais davantage comme un gage de performance du laboratoire.

La première partie de ce chapitre retrace les conditions de la mobilisation des scientifiques bas-normands autour des projets de développement EMR. Ceux-ci sont intégrés à une offre

⁷⁶⁰ Julien DUVAL et Johan HEILBRON, « Les enjeux des transformations de la recherche », Actes de la recherche en sciences sociales, 2006, no 164, n° 4, pp. 5-10. Les auteurs s'appuient sur : H. T. Stelfox et al., "Conflict of interest in the debate about calcium-channel antagonists", *New England Journal of Medicine*, 338, 1998, p. 101-105. Sur ce cas et bien d'autres, voir Sheldon Krimsky, *Science in the Private Interest. Has the Lure of Profits Corrupted Biomedical Research?*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2003 (trad. française par Léna Rosenberg : Sheldon Krimsky, *La Recherche face aux intérêts privés*, Paris, Les Empêcheurs de tourner en rond, 2004), Justin Bekelman et al., "Scope and impact of financial conflicts of interest in biomedical research", *Journal of the American Medical Association*, 289 (4), 2003, p. 454-465 ; Joel Lexchin et al., "Pharmaceutical industry sponsorship and research outcome and quality: systematic review", *British Medical Journal*, 326, 2003, p. 1566-1570.

⁷⁶¹ Voir chapitre précédent.

⁷⁶² Ce colloque fait l'objet de la seconde section du chapitre, où il sera présenté plus en détail.

de territoire proposée aux industriels. Leur mobilisation est justifiée par la croissance économique régionale et le progrès. Les disciplines de sciences appliquées sont celles qui sont le mieux intégrées à ces dispositifs ; et l'incitation tend à la production d'une recherche appliquée. Quelle est la place de la sociologie ? Dans les sections suivantes, j'aborderai plus en détail les assumptions des acteurs du développement EMR sur ce que sont la sociologie et l'acceptabilité sociale, et la manière dont, dans ce contexte institutionnel, elles ont une influence sur la production des travaux sociologiques. Mais pour l'instant, je voudrais simplement évoquer « la forme », c'est à dire la mobilisation de mon travail comme « existant » parmi d'autres, comme faisant partie des compétences de l'université et de GREENMAR. « L'acceptabilité » est presque toujours listée parmi les compétences proposées par les chercheurs, comme dans l'annuaire proposé par la Région. Voici la liste de ces compétences : Gisements et impacts environnementaux, Matériaux, Acceptabilité et réglementations, Modélisation numérique, Production d'énergie, Corrosion, Génie civil – Fondations, Acoustique, Réalité virtuelle et augmentée, Hydrodynamique et mécanique des fluides. Dans cette liste, seule l'« acceptabilité » est une expression qui n'est pas employée par la discipline elle-même. À mon sens, cette juxtaposition est due à deux facteurs : d'une part l'importance croissante attribuée aux résistances « citoyennes » dans l'échec des projets, et d'autre part, aux nouvelles exigences de pluridisciplinarité auxquelles fait face la recherche actuelle. En effet, l'« interdisciplinarité » ou « pluridisciplinarité » fait partie, au même titre que les applications, les brevets déposés et la présence d'industriels des critères mobilisés par l'ANR pour accorder des financements⁷⁶³. Les sociologues se voient souvent mobilisés pour s'acquitter d'un volet « social » de projets techniques ou naturalistes. Pour ma part, j'ai été sollicitée à plusieurs reprises par une collègue biologiste qui souhaitait inclure un volet « humain » dans sa modélisation du réseau trophique. La présence d'une sociologue était vue comme un atout pour le financement du projet. Pour autant, il ne m'a pas été possible d'imaginer comment m'intégrer de manière cohérente à ce projet déjà délimité, ni d'espérer y inclure mes propres questions de recherche. Ici, il me semble que tant pour les acteurs régionaux, que pour les acteurs scientifiques, existe un « besoin » autour de l'acceptabilité. Celui-ci est premièrement d'ordre discursif, c'est à dire qu'il faut être en mesure de dire que la question est prise en charge par des spécialistes, pour pouvoir mener des activités de recherche autres, ou attirer des financements publics ou privés.

⁷⁶³ Matthieu HUBERT et Séverine LOUVEL, « Le financement sur projet : quelles conséquences sur le travail des chercheurs ? », *Mouvements*, 1 septembre 2012, n° 71, n° 3, pp. 13-24.

7.2. Mobilisation des scientifiques dans le gouvernement des publics

Cette section est consacrée à la place accordée aux scientifiques, et en particulier aux sociologues, dans des dispositifs destinés à construire l'acceptabilité sociale des EMR.

7.2.1. La préparation du colloque

En septembre 2011, en parallèle du travail de recensement des scientifiques, l'IRD2 commence à concevoir un colloque ouvert au public qui se veut centré sur l'acceptabilité sociale des projets d'énergies marines. Les EMR sont l'une des premières missions de Sophie Raous, docteure en sciences agronomiques et première chargée de mission de l'association. Au début, ces réunions rassemblent le président de l'IRD2, François Sichel, professeur de toxicologie, et des scientifiques susceptibles d'être concernés par le développement des EMR : Christian Delabie, enseignant en géographie et salarié de l'ADEME Basse-Normandie, Sylvain Guillou, du laboratoire de sciences appliquées de l'antenne de Cherbourg et Yann Méar, du CNAM Intechmer de Cherbourg (modélisation des courants marins/étude des compartiments biotiques et abiotiques du milieu marin et de leurs interactions avec les activités anthropiques), Jean Marie Mouchel, directeur de Corrodys, centre en corrosion, corrosion marine et biocorrosion, moi-même, et, ponctuellement, mes directeurs de recherche. L'organisation du colloque occupe la majeure partie des réunions. L'objectif du colloque est de « définir l'acceptabilité au sens large des EMR. » Pour les participants à ces réunions, celle-ci comprend un volet social, un volet environnemental, et un volet économique. L'IRD2 fait le choix de se concentrer sur cet aspect « acceptabilité sociale » pour pallier un manque – les aspects technologiques ayant « déjà été évoqués » lors de rencontres nationales. Lors de la première réunion, un consensus s'établit sur la nécessité d'organiser une session qui doit être consacrée au « point de vue des usagers locaux », et qui rassemblera au moins des pêcheurs, représentés par le comité des pêches, et des sociologues. La volonté politique de la Région à travers ce colloque est de « pousser pour rendre acceptables les EMR.⁷⁶⁴ » La nature politique de l'événement est rendue explicite, toutefois l'IRD2 formule un souhait « d'ouverture et d'un lieu neutre⁷⁶⁵ ». L'ADEME suggère d'insister sur les points positifs,

⁷⁶⁴ Participant·e, réunion IRD2, Caen, septembre 2011 à juin 2012.

⁷⁶⁵ Participant·e, réunion IRD2, Caen, septembre 2011 à juin 2012.

ainsi que de faire des comparaisons avec le nucléaire pour valoriser les EMR. Il est intéressant de comparer le premier programme prévisionnel de septembre avec le programme final. Cette évolution aboutit à deux choses : une plus grande place accordée aux intervenants représentant les industriels, et une définition de l'acceptabilité focalisée sur les impacts environnementaux et leur gestion par les industriels d'une part, et sur les retombées économiques d'autre part. Le colloque a pour objectif de donner à entendre des informations – il est ouvert au public et son entrée est gratuite. Dans un premier temps, il vise aussi à servir de lieu de rencontre entre les participants, y compris les plus petites collectivités qui ne sont pas nécessairement les interlocutrices des firmes, et en particulier, à une étape de la préparation du programme, à deux groupes précis : les élus riverains de projets (susceptibles d'échanger avec des homologues de pays étrangers), et les scientifiques (pour activer la naissance de projets de recherche collectifs). Les ateliers visant à permettre ces échanges disparaîtront du programme au fil des remaniements.

La journée proposée par l'IRD2 navigue dans son positionnement entre journée scientifique et événement institutionnel. L'appellation « colloque » fait débat entre ceux qui participent aux réunions d'organisation : le caractère mixte – et pas uniquement scientifique – des intervenants et des interventions leur fait finalement préférer l'expression « rencontres », plus floue, qui ne donne pas l'impression de prétendre organiser un événement strictement scientifique (ce qui pourrait entraîner des critiques.) La journée a lieu dans le grand amphithéâtre Pierre Daure, au cœur du campus principal de l'université de Caen (préféré par les organisateurs aux espaces de l'Abbaye aux Dames, siège du conseil régional), inscrivant de fait l'événement dans un cadre scientifique. Cette inscription est renforcée par la présence de Pierre Sineux, le président de l'université, qui compte parmi les orateurs prononçant les discours d'ouverture (les autres sont : Philippe Rocher, l'animateur de la journée, Jean-Karl Deschamps, le nouveau président de l'IRD2 depuis janvier 2012 et élu Régional du Parti Socialiste, et Laurent Beauvais, le président également Socialiste du Conseil Régional de Basse-Normandie).

Un élément déterminant de la forme que prendra finalement le colloque est le choix d'engager le cabinet Metrol pour l'animation et l'organisation le jour même de l'événement. Créée en 1984 par Philippe Rocher, Metrol est une entreprise spécialisée dans la formation et l'animation d'événements autour des énergies renouvelables. On retrouve Metrol à l'organisation des nombreuses rencontres annuelles du SER (le syndicat des énergies renouvelables, fondé en 1993 qui rassemble les principaux industriels du photovoltaïque, de

l'éolien terrestre, de la biomasse), d'événements organisés autour d'une technologie précise (uniquement l'éolien par exemple), mais aussi plus largement sur le thème du développement durable (par des collectivités, comme des groupements d'entreprises). Philippe Rocher et son cabinet ont leur propre vision des enjeux politiques et scientifiques autour du développement des EnR, qui vient se superposer à la commande passée par l'IRD2. Celle-ci, et l'expérience du cabinet dans l'organisation d'événements rassemblent entreprises et acteurs publics, détermine le cadrage des différentes tables rondes, animées par Philippe Rocher. Celles-ci sont préparées à l'avance, par téléphone, avec chaque intervenant. Les tables rondes sont alors prévues pour favoriser un « ping-pong » dynamique entre l'animateur et les intervenants – ce qui interdit les présentations au format universitaire. L'animation par Metrol correspond davantage à celle de rencontres institutionnelles (comme celles proposées par d'autres collectivités), ou entrepreneuriales (comme celles du SER – dont Metrol assure l'animation à chaque édition), qu'à celle d'une manifestation scientifique organisée par des chercheurs. Ceux-ci sont placés sur le même plan que les autres intervenants, et leurs connaissances sont mobilisées au même titre que celles des professionnels invités. Les chercheurs sont donc invités à communiquer dans un cadre hybride, à destination d'un public non-scientifique et/ou non-spécialiste. Ce cadre contribue à produire une posture d'expertise pour les chercheurs, et à flouter la démarcation entre non-scientifiques et scientifiques, jusqu'à éclipser ces derniers, comme le reflète la présentation de la journée par Philippe Rocher :

« Vous le savez tous l'actualité est lourde sur les énergies, sur les énergies renouvelables en particulier, sur les énergies marines renouvelables encore plus en particulier. Comment s'y retrouver ? Comment trier l'info de l'intox parmi tous ces messages, tous ces rapports, toutes ces études, tous ces chiffres, toutes ces prospectives, tous ces scénarii, qui est crédible sur les sujets des énergies marines renouvelables, quelle est la réalité du moment, qui sont les acteurs, quels sont les enjeux, quelles sont les stratégies, quelles sont les prospectives, et puis surtout cette question, cette question qui va revenir plusieurs fois dans la journée et qui fera l'objet d'une table ronde entière : quelle est la réalité industrielle, économique et sociale des énergies marines renouvelables ? Pour répondre à toutes ces questions, l'IRD2 a bâti le programme autour d'interventions d'experts, d'interventions d'ouverture de cette journée, de ce colloque, et puis ensuite de tables rondes, qui permettront à des... encore des experts, à des bureaux d'études, des développeurs de projet, des industriels, des grands groupes et puis de plus petites entreprises de venir vous donner leur point de vue et de débattre de cette question centrale de la journée : la relation entre sciences et société, entre technologie et sociologie... »

Philippe Rocher n'emploie ni le terme « scientifique » ni le terme « universitaire » pour désigner les intervenants de la journée qui sont rattachés à l'université. Ceux-ci sont intégrés au groupe flou des « experts », à côté d'un détail de différentes configurations d'acteurs du secteur privé. Là encore, dans le discours, les scientifiques sont placés dans une position d'appui à l'action des entreprises.

7.2.2. Un consensus autour de la nécessité de la concertation ?

La journée de rencontre « les EMR, et vous ? » se tient le 20 juin 2012, à l'issue de neuf mois d'organisation. Lors de cette journée, on dénombre 317 inscrits sur la liste d'émargement, mais davantage de participants (tous ne signent pas cette liste). L'ensemble des participants n'assiste pas nécessairement à l'ensemble de la journée. Les participants sont très majoritairement bas normands (pour 64 %). Les régions voisines, la Haute-Normandie (7,9 %) et la Bretagne (9,2 %) sont fortement représentées. Enfin, 7,6 % des participants viennent de région parisienne⁷⁶⁶. Ce dernier chiffre s'explique particulièrement par la présence de représentants d'entreprises basées à Paris (6,3 % du total).

Lors des rencontres organisées par l'IRD2, j'ai conçu et distribué des questionnaires aux participants (317 inscrits), dont 49 m'ont été retournés (sur place pour 37 d'entre eux, par courrier postal ou électronique pour les 11 autres.) Parmi les réponses, 9 répondants sont là en tant que militant associatif ou par intérêt personnel, 32 dans le cadre de leur travail, 6 dans le cadre d'une recherche d'emploi, et un est à la retraite⁷⁶⁷. Parmi les répondants, 32 sont des hommes et 17 sont des femmes.

Centré sur la journée, le questionnaire cherchait à cerner les raisons de la participation à un tel évènement, à appréhender la vision des participants sur la notion « d'acceptabilité sociale », et plus largement leur position relative au développement de telles énergies. Il comporte quatorze questions ouvertes et une question à choix multiples qui offre la possibilité de développer sa réponse. Il a été construit en lien avec la chargée de mission de l'IRD2. De ce fait, il est d'une nature un peu hybride, entre « questionnaire de satisfaction » pour quelques questions, comme le fait remarquer l'un des répondants (lui-même sociologue) et outil

⁷⁶⁶ Les autres viennent des Pays de la Loire (2,52 %), Poitou Charente, Aquitaine, Languedoc, Picardie, Provence Alpes Côte d'Azur, et pays étrangers (pour moins de 2 % chacun).

⁷⁶⁷ Si l'on considère que les répondants à la recherche d'un emploi sont présents dans un cadre professionnel, et que le retraité l'est également (puisque c'était via son activité professionnelle qu'il était en lien avec le monde des EnR), la répartition acteurs associatifs / acteurs professionnels est la même que pour l'ensemble des participants (18,5 % pour les associatifs, 81,5 % pour les professionnels).

d'enquête. Néanmoins il fournit des éléments intéressants pour cerner les représentations qu'ont les participants de l'acceptabilité sociale et des différents acteurs concernés par le développement des EMR.

En règle générale, les répondants traitent une majorité des questions. Les premières questions concernent le contexte de participation aux rencontres et le « bilan de la journée ». La majorité des répondants doivent leur participation directement à l'IRD2, soit parce qu'ils ont été spécifiquement invités à intervenir ou à assister aux rencontres ou qu'ils ont participé à l'organisation (13), soit *via* la liste de diffusion de l'IRD2 (9). Le réseau professionnel (14) ou associatif (1) est à l'origine d'une part conséquente des participations. Enfin, 9 participants déclarent avoir trouvé l'information *via* la consultation du site du conseil général, la lecture de la presse ou de sites spécialisés, et *via* l'affichage sur le campus. Ces derniers ont des profils disparates, et sont relativement éloignés des réseaux, car ils ne sont pas immédiatement concernés dans le cadre de leur travail (qui est connexe), ou éloignés géographiquement. Deux d'entre eux sont membres d'associations qui défendent l'éolien (dans une perspective de transition énergétique). La grande majorité des répondants dresse un bilan positif (36) ou plutôt positif (2), tandis que pour quatre le bilan est neutre, deux sont mitigés. Il est négatif pour trois⁷⁶⁸, et deux ne se prononcent pas. À mon sens, ce bilan positif reflète une adhésion initiale d'une majorité des participants au principe du développement EMR d'une part, et au principe de l'acceptabilité sociale, notion autour de laquelle était organisée la journée, d'autre part. Les réponses suivantes permettent de détailler davantage les différentes conceptions de ces deux éléments.

Pour une majorité des répondants, l'acceptabilité est « importante ». La question, volontairement floue, vise à recueillir deux choses : la manière dont les répondants définissent l'acceptabilité, et la façon dont leur compréhension de cette notion a été infléchie par les rencontres⁷⁶⁹. Or à l'issue de ces rencontres, seul un répondant déclare explicitement que sa perception de la notion a été modifiée, tandis que huit d'entre eux disent qu'elle n'a pas changé et que trois autres disent avoir été confortés dans leur perception – les autres ne

⁷⁶⁸ Les trois qui sont critiques vis-à-vis de la journée le sont pour des raisons fort différentes : une ingénieure en architecture navale déplore le caractère « de surface » et « pas assez technique » des débats, un économiste et sociologue retraité qualifie la journée d'« opération médiatique » adressée aux industriels et orchestrée par Metrol (le cabinet spécialisé), regrettant que la journée n'ait pas été organisée par des universitaires selon des critères universitaires, enfin la représentante d'un bureau d'études du calvados déplore le fait de ne pas avoir « appris beaucoup de choses ».

⁷⁶⁹ « Quelle était votre idée de la question de l'acceptabilité sociale avant d'assister à cette journée ? L'acceptabilité sociale est-elle importante ou non ? En quoi ? Votre perception de la situation a-t-elle évolué au cours de cette journée ? »

répondent pas sur ce plan. Les répondants disent majoritairement (26) considérer l'acceptabilité sociale comme importante, d'autres la décrivent sans se prononcer sur son importance (6), quatre évaluent l'acceptabilité des projets (bonne ou mauvaise), sept formulent des critiques de la notion (souvent pour son caractère trop proche des intérêts des entreprises)⁷⁷⁰. La réponse à cette question révèle les manières substantiellement différentes de définir cette notion d'un répondant à l'autre. Pour quatre d'entre eux, l'acceptabilité est une proportion, un degré de refus ou d'absence de refus des projets. Ils la qualifient alors de « bonne » ou « mauvaise ». D'autres en ont une vision plus processuelle, dans le sens où acceptabilité semble être synonyme de démarches, d'un travail entrepris. Pour beaucoup de ces répondants, elle est alors décrite comme la condition du succès des projets. Cela peut s'interpréter dans deux sens : un premier sens où ce qui confère l'importance à l'acceptabilité, c'est le fait que sans elle, les projets échouent :

« [L'] Acceptabilité sociale est importante pour permettre de faire émerger plus facilement les projets EMR.⁷⁷¹ »

Dans un second sens, c'est que sans elle, les projets sont « mauvais » parce qu'imposés, la dimension « démocratique » des projets semble alors importer à ces répondants :

« L'acceptabilité sociale est essentielle pour qu'un projet soit née dans les meilleures conditions et soit optimal d'un point de vue environnemental et sociétal.⁷⁷² »

« Acceptabilité sociale très importante (démocratie) mais souvent manipulée par intérêts privés à court terme⁷⁷³ »

L'acceptabilité apparaît comme un élément qui peut être mis en avant par les entreprises, sans pour autant qu'elles ne l'investissent réellement dans sa dimension « démocratique ».

La « concertation » fait l'objet d'une même ambiguïté. Si presque tous les répondants préconisent des outils ou des démarches de concertation, et qu'aucun ne recommande explicitement le « passage en force », la nature de la concertation, son but, les moyens employés pour la mener à bien, et les acteurs concernés par cette concertation diffèrent. Le degré de concertation est variable. Pour certains, il s'agit davantage d'information : il faut « présenter les enjeux », « initier les acteurs aux projets », « faire comprendre l'intérêt

⁷⁷⁰ Enfin, quatre évoquent d'autres aspects de la journée sans répondre et deux ne répondent pas.

⁷⁷¹ Répondant rencontres IRD2, Collectivité Territoriale, Bretagne.

⁷⁷² Répondante rencontres IRD2, Bureau d'études, Calvados.

⁷⁷³ Répondant rencontres IRD2, Association littorale, Manche.

général », allier « transparence et détail de l'information ». Cette information peut s'accompagner d'une attention portée aux prérogatives des acteurs : « permettre l'expression des attentes et des craintes », « écouter et permettre de s'exprimer ». Enfin, au-delà de l'expression, la concertation revient pour certains à « prendre en compte » les attentes des acteurs. Selon les réponses, trois types d'objectifs sont conférés à « la concertation ». Une partie des répondants considère que le but de la concertation est de désamorcer les conflits, « éviter les blocages et les oppositions de principe » et donc les recours, ce qui permet de favoriser la « rapidité du projet ». Pour cette première partie des répondants, la concertation est donc un outil au service du succès du projet, dans le sens où elle sert à écarter les risques de ralentissement liés à d'éventuels recours. Un second groupe de réponses met en avant l'amélioration du projet permise par la concertation, avec une « meilleure insertion sociale et environnementale » ou la « cohabitation des différentes activités en mer ». Le déploiement d'outils de concertation permet donc de rendre le projet plus conforme à des attentes sociales et environnementales qui sont attachées au projet. Les acteurs considèrent alors que le fait d'avoir un impact positif pour l'environnement et d'être intégré aux usages existants est partie intégrante d'un projet EMR. Enfin, le troisième type de réponse est plus centré sur les populations et la nécessité de la participation. Ainsi, la concertation a comme objectif de « permettre l'expression de tous » ou encore de « permettre aux citoyens responsables de décider sereinement⁷⁷⁴ ». D'autres défendent également l'implication des citoyens via des formes d'intéressement financier dans les projets. La participation est alors moins pensée comme un outil que comme une finalité en soi⁷⁷⁵. La diversité des moyens de mise en œuvre de la concertation proposés par les répondants révèle qu'ils ont une connaissance de ces outils, bien que leurs visions de la concertation ne soient pas homogènes. Ainsi, sont cités des outils qui relèvent de la communication et de l'information, auprès de publics larges, avec quelques formes inédites comme l'« approche théâtralisée » et la « multiplication des lieux d'approche : galerie marchande, Cité de la mer⁷⁷⁶ », comme auprès de publics plus restreints « voyages d'études ». Les « colloques » sont également mentionnés parmi les formes de concertation. D'autres préconisent des formes de recueil des avis des publics via des

⁷⁷⁴ Cette formulation recèle une forme d'ambiguïté, puisqu'elle peut impliquer que certains citoyens ne sont pas responsables et qu'ils n'ont alors pas de part dans la décision. Toutefois, le fait de considérer que les citoyens doivent décider, et non pas simplement s'exprimer ou faire des remarques me paraît aller dans le sens d'une conception « forte de la concertation ».

⁷⁷⁵ Même si les réponses ne permettent pas toujours de l'affirmer. En effet, certaines réponses associent fortement nécessité « démocratique » et nécessité de succès du projet.

⁷⁷⁶ La Cité de la mer est un aquarium et un musée maritime situé dans l'ancienne gare maritime de Cherbourg. Elle a ouvert en 2002.

« enquêtes », des « sondages », ou d'un « référendum local ». Les répondants montrent également une connaissance fragmentaire des dispositifs participatifs et du vocabulaire du champ de la participation⁷⁷⁷ : « débat citoyen », « débat démocratique », « réunions publiques », « ateliers de travail », « forums ouverts », « commission du débat national⁷⁷⁸ ». L'ouverture des dispositifs varie selon les réponses : certaines réponses n'intègrent que les « acteurs identifiés » ou encore les « autorités locales⁷⁷⁹ ». D'autres y intègrent les associations « tous les acteurs y compris associatifs » : dans la conception de certains répondants, l'inclusion des associations dans les dispositifs ne va pas de soi. C'est la même chose pour « les opposants », que certains recommandent d'inclure. Dans certaines réponses, le vocable « association » sert d'ailleurs d'une façon euphémisée à parler des opposants. Enfin, d'autres répondants ont une conception large du public de la concertation, destinée « aux riverains et à la région », aux « citoyens responsables » ou simplement au « public ». Enfin, certains répondants insistent sur le fait que la concertation se doit d'être « publique », et menée par un acteur tiers, susceptible de faire preuve de neutralité. Il peut s'agir de l'État, ou encore d'associations. Un répondant oppose alors l'État (légitime pour mener la concertation) aux « opérateurs », et la concertation à la « négociation bilatérale entre acteurs ». La concertation serait donc également associée à la transparence par son caractère « public ».

À travers ses réponses sur l'acceptabilité sociale et la concertation, la majorité des personnes interrogées montre un attachement à des valeurs de « débat » et de « démocratie », au moins comme vecteur d'une meilleure réussite des projets. Cependant, pour plusieurs d'entre elles, les « opposants » aux projets viennent remettre en question la pertinence des dispositifs de concertation / consultation, lorsqu'ils y sont présents :

« Attention, généralement les débats publics sont "pourris" par les anti. Cet outil démocratique ne doit pas être une tribune où les pro ou "sans avis" sont privés de parole [il renvoie à des projets passés :] EPR, THT, les 2 côtes⁷⁸⁰ »

« Oui, mais les personnes présentes dans certaines réunions publiques sont des asso qui sont "contre" il faut toucher les habitants de la B-N donc communication

⁷⁷⁷ Voir infra et Loïc BLONDIAUX, *Le nouvel esprit de la démocratie*, op. cit.

⁷⁷⁸ Pour « Commission Nationale du Débat Public ».

⁷⁷⁹ « Ça doit devenir "leur" projet », ajoute le répondant, en impliquant donc que les collectivités territoriales et les communes doivent être non seulement favorables, mais impliquées dans la défense et la mise en œuvre des projets.

⁷⁸⁰ Répondant rencontres IRD2, Fonctionnaire, Calvados.

à renforcer⁷⁸¹ »

Les dispositifs seraient-ils alors avant tout pensés comme étant destinés aux publics « pro » ou « sans avis » ? Cela implique en tous cas que ceux qui produisent les dispositifs de concertation s'attachent à enrôler des publics, à produire du concernement, pour éviter l'unique présence de ceux dont le concernement s'exprime via l'opposition.

Le jour des rencontres, les opposants devaient initialement participer à la table ronde à laquelle j'interviens, et y être représentés par Sabine Servan-Schreiber, Présidente de l'association « Vent de Travers⁷⁸² ». Celle-ci sera finalement excusée, mais assiste tout de même aux échanges de l'après-midi. Les représentants d'associations opposées à l'éolien ne s'expriment pas non plus depuis la salle, comme le constatent d'autres participants lors de prises de parole. Leur absence est également largement mentionnée dans les questionnaires. Dix-neuf répondants disent regretter l'absence des opposants (11) et/ou des associations (8), huit auraient aimé la présence d'autres acteurs (en particulier des représentants de l'État et des scientifiques) tandis que 10 ne s'expriment pas en termes de groupes suffisants ou manquants. La focalisation sur les opposants vise pour certaines réponses explicitement (comme l'atteste certaines prises de parole en séance) à regretter le fait qu'ils auraient pu, dans cet espace, recevoir une contradiction (voir leur argumentaire « démonté »). Leur absence est clairement perçue par les participants comme volontaire, puisqu'ils figuraient au programme avant d'annuler leur participation. Ainsi, certains répondants évoquent un « boycott » ou une « politique de la chaise vide » :

« Globalement, bonne représentation des acteurs, hélas à l'exception notable des associations d'opposants, apparemment réticents à la confrontation⁷⁸³ »

D'autres regrettent leur absence, pour eux, la présence des opposants aurait fonctionné comme un gage de « débat », et de bon fonctionnement démocratique de cette journée :

« Aux tables rondes, à égalité associations pro et contre éolien. Regret pour la "chaise vide"⁷⁸⁴ »

Les opposants sont donc à la fois perçus par certains comme les destinataires de l'acceptabilité sociale (puisque'il s'agit d'empêcher les recours qui ralentiraient le projet), à la fois

⁷⁸¹ Répondante rencontres IRD2, Formation, Calvados.

⁷⁸² Qui a été très active dans l'opposition au projet de parc éolien au large de Veulettes-sur-Mer.

⁷⁸³ Répondant rencontres IRD2, Consultant, Bretagne.

⁷⁸⁴ Répondante rencontres IRD2, Association Environnementale, Calvados.

destinataires des dispositifs de concertation, à la fois obstacles au bon déroulement de celle-ci. Leur absence des dispositifs mettrait en péril la validité des débats ou d'une journée comme celle-ci. Un péril tout relatif : en effet, 16 des 19 répondants qui disent regretter l'absence des « opposants » ou des « associations » estiment que leur bilan de la journée est positif ou très positif⁷⁸⁵. La journée a permis à ces participants de nouer des contacts, mais aussi de nourrir leur argumentaire en faveur des EMR. Lors de cette journée, la construction de l'acceptabilité s'opère donc davantage chez ceux qui, déjà convaincus, disposeront de plus d'outils pour convaincre d'autres acteurs (dans le cadre de leur travail, de leur mandat, ou de leur association), qu'auprès d'opposants qu'il s'agirait de contredire ou de faire changer d'avis.

Les participants au colloque formulent dans le questionnaire une demande floue en termes d'acceptabilité. Au cours de la journée, ce sont les sociologues qui sont présentés comme les « experts » autour des enjeux d'acceptabilité.

7.2.3. Un rôle pour les sociologues

Dans cette section, je me propose d'interroger la façon dont, dans la journée « Les EMR, et vous ? », le rôle des sociologues est défini et mis en scène. Je m'appuie pour cela sur l'observation des échanges publics au cours de cette journée, et également sur l'analyse du programme : dans la matinée intitulée « le concept d'acceptabilité sociale », Dominique Pécaud⁷⁸⁶ prononce l'une des deux interventions d'ouverture (« L'histoire du concept d'acceptabilité et les questions que cela pose », durée prévue 25 min), nous sommes deux à intervenir dans la première table ronde⁷⁸⁷ (Salvador Juan et Laure Bourdier, Sociologues au Centre d'Étude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités), enfin Frédéric Lemarchand⁷⁸⁸ introduit la soirée avec une intervention intitulée « EMR et notion de transition énergétique : un changement culturel. » Les sociologues représentent quatre intervenants sur les trente-quatre invités à s'exprimer (trente-cinq si on y ajoute Philippe

⁷⁸⁵ Pour les trois autres, le bilan est mitigé, neutre ou la question est non remplie.

⁷⁸⁶ Présenté sur le programme comme « Responsable du Pôle Risques et Vulnérabilité de l'Institut de l'Homme et de la Technologie, Nantes. »

⁷⁸⁷ « Quel partage du domaine public maritime ? Les activités maritimes actuelles sont-elles un frein au développement des EMR ? Quelles sont les incidences sur les activités de la pêche ? Sur le tourisme ? Quelle prise en compte de l'histoire des différents acteurs du milieu maritime dans le développement de ces nouvelles énergies ? Quelles sont les synergies possibles entre les différentes activités développées sur, et dans, le domaine public maritime ? ».

⁷⁸⁸ Présenté sur le programme comme « Co-directeur du Pôle Risque de la Maison de Recherche en Sciences Humaines (Université de Caen) ».

Rocher, l'animateur⁷⁸⁹.) Dans le programme, les sociologues sont associés au « concept d'acceptabilité », et le programme comprend des enjeux définitionnels. Cependant, l'idée de l'acceptabilité, comme l'idée de sociologie, apparaissent floues dans la manière dont elles sont introduites et mobilisées par les autres participants. Ainsi, Philippe Rocher, dans son introduction à la journée citée plus haut, annonce des « tables rondes, qui permettront à des... encore des experts, à des bureaux d'études, des développeurs de projet, des industriels, des grands groupes et puis de plus petites entreprises de venir vous donner leur point de vue et de débattre de cette question centrale de la journée : la relation entre *sciences* et *société*, entre *technologie* et *sociologie*... ». Dans son discours, les sciences sont mises en relation avec leur produit, la technologie, et la société avec la sociologie, la discipline qui l'étudie. Cette manière de présenter un rapport inversé entre science et objet d'étude ou produit de la science dénote d'une agrégation de la sociologie à l'objet central de la journée (la technologie) davantage qu'une compréhension de la discipline. Par ailleurs, cette formulation suppose une délimitation nette entre production de la science (technologie) et social, comme appartenant à des univers étanches. Pourtant, Philippe Rocher a une vision de ce qu'il entend par la « relation sciences-sociétés ». Lorsqu'il présente Salvador Juan, il commence par lui poser cette question :

« Alors, exercice de pédagogie : on a avec nous deux sociologues, Salvador Juan, du Centre d'Études sur les Risques et les Vulnérabilités, qui travaille depuis dix ans sur l'acceptabilité sociale [...] est-ce qu'il y a, Salvador Juan, beaucoup de préjugés, on a entendu ce matin NIMBY, donc pas dans mon jardin, le NIMSBY, qui est une variante, peut être très importante ici dans la région, not in my second backyard, pas dans le jardin de ma résidence secondaire, on a entendu du BANANA, j'ai découvert le PUMA (peut être utile mais ailleurs), beaucoup de préjugés et d'apriori ?⁷⁹⁰ »

Dans l'introduction par Philippe Rocher du premier sociologue de la table ronde, le rôle de celui-ci revient, dès le départ, à produire une critique des « préjugés » des éventuels

⁷⁸⁹ Parmi les autres intervenants, on dénombre : 4 élus, 2 représentants de collectivités dépendant de la Région, 1 représentant de l'État, 1 représentant des Aires marines protégées, 6 universitaires (dont le Président de l'Université, 4 naturalistes et un ingénieur écologue), un représentant du comité des pêches, un représentant du Groupe Ornithologique Normand, une représentante d'association de riverains opposés aux éoliennes en mer (qui ne sera pas présente), un représentant de bureau d'études, 2 représentants du syndicat des énergies marines renouvelables, et 10 représentants d'entreprises, et Philippe Rocher.

⁷⁹⁰ Philippe Rocher, animateur cabinet Metrol, journée « les EMR, et vous ? », Université de Caen, 20 juin 2012. Les acronymes qu'il emploie et leur signification sont les suivants : *NIMBY* : *Not in my backyard* (pas dans mon jardin), *NIMSBY* : *not in my second backyard* (pas dans le jardin de ma résidence secondaire), *BANANA* : *Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything* (ne construisez rien nulle part près de quoi que ce soit), *PUMA* : peut être utile mais ailleurs.

opposants. Via la mobilisation d'acronymes comme « NIMBY », et de « préjugés » ou encore « *a priori* » pour qualifier leurs opinions, les éventuels opposants sont d'emblée placés sur le registre du manque de connaissance, de l'égoïsme qui ignore l'intérêt général. Le début du propos de Salvador Juan s'inscrit dans la continuité du registre posé par la question :

« Je pense que les préjugés et les a priori sont nombreux, et pour bien les comprendre [...] il faut les inscrire dans un contexte historique et culturel. À cet égard, il faut tout de même rappeler que c'est assez nouveau cette question de l'acceptabilité, ma voisine disait que c'était le nerf de la guerre, c'est une guerre qui a été menée depuis longtemps, en d'autres termes, pour d'autres équipements très lourds qu'on a imposés dans l'histoire de France sans la moindre attention à l'acceptabilité, à l'esthétique aux conflits d'usages, au bien-être des riverains, je pense aux autoroutes, aux centrales nucléaires [...] On n'a jamais réalisé d'études d'impact social. Parler d'acceptabilité c'est peut-être réaliser ces études d'impact social [...] Il est étonnant qu'on évoque subitement l'esthétique ou d'autres considérations de gêne.⁷⁹¹ »

Dans ce début de réponse de Salvador Juan, la mise en perspective par rapport à d'autres grands projets comme des centrales nucléaires fonctionne paradoxalement comme une minoration des prérogatives des éventuels opposants aux EMR. Ainsi, la critique du nucléaire et des grands projets de la part de sociologues peut devenir mobilisable dans la mesure où elle permet de rendre incongrues les résistances à des énergies « propres », qui comportent moins de risques que la production électronucléaire. Pour autant, elle semble ne pouvoir être mobilisée que dans ce sens : plus loin dans son intervention, Salvador Juan est interrompu par Philippe Rocher lorsqu'il mentionne à nouveau le nucléaire pour en évoquer le coût extrêmement lourd. La critique des énergies non-renouvelables est admise, mais seulement lorsqu'il s'agit d'invalider des postures d'opposition (aux renouvelables). On retrouve ce mécanisme lorsque Philippe Rocher met en regard l'absence de critique dont ferait l'objet la pollution induite par la circulation sur les routes littorales avec la contestation des éoliennes en mer :

« Les éoliennes elles sont visibles et envahissantes et en mouvement permanent mais finalement sur la route côtière les voitures elles sont visibles et envahissantes, parfois très envahissantes, bruyantes, polluantes, et pourtant elles, on ne s'en occupe pas trop, on trouve ça presque normal. Alors est-ce que face à une carte postale identique, vous imaginez cette côte, cette route côtière, est-ce qu'on a une clé de lecture différente, et est-ce que par hasard on est conditionné par le paysage est-ce qu'on a une valeur d'usage de ce paysage, est-ce qu'on a

⁷⁹¹ Salvador Juan, sociologue, journée « les EMR, et vous ? », Université de Caen, 20 juin 2012.

une valeur d'usage de ce qui vient gêner, polluer le paysage ? Comment se fait-il que les gens ne réagissent pas du tout de la même manière et que les mêmes personnes qui vont critiquer la mise en place d'éoliennes visibles, envahissantes en mouvement permanent ne s'occupent pas des voitures qui passent sur la route ?⁷⁹² »

Via la mobilisation de l'idée de « conditionnement », et de celle de « valeur d'usage » de l'autre, Philippe Rocher propose à nouveau une vision d'éventuels riverains assujettis à un déterminisme (ici un déterminisme « paysager ») et dans le même temps, centrés sur leurs usages personnels. Cette logique est extrêmement répandue parmi les défenseurs des EMR (qu'ils soient concernés de près, ou seulement de manière très lointaine⁷⁹³) : si les populations sont capables d'accepter des choses dans leur environnement qui ont les mêmes caractéristiques négatives qu'elles attribuent à des projets qu'elles refusent, c'est que ces populations sont incohérentes. De surcroît, si ces populations ne sont pas mobilisées pour refuser des choses qui présentent ces caractéristiques négatives (pollution visuelle, sonore, de l'air, etc.), il n'est pas légitime qu'elles se mobilisent contre un projet qui présente ces caractéristiques négatives. Cette manière de formuler les choses est récurrente chez les partisans de l'éolien, y compris les partisans *a priori* (par exemple des interlocuteurs à qui j'explique mon projet de thèse pour la première fois et qui n'ont jamais ou très peu entendu parler des projets sur lesquels je travaille) : un regard surplombant sur les potentiels opposants (sans nécessairement savoir qui ils sont, ni quelles sont leurs revendications) qui présume de leur incohérence et de leur mauvaise foi. Pour le parc de Courseulles-sur-Mer, l'exemple de la visibilité de la cheminée de la centrale électrique du Havre est utilisé très souvent pour montrer qu'il est injustifié de se plaindre de voir des infrastructures industrielles depuis la plage, d'autant plus que cette centrale est considérée comme laide :

« Enfin moi, il y a une dimension paysage, il y a une dimension super conservatrice quoi... J'ai entendu des réactions de gens de mon âge qui me disaient moi j'achèterais jamais une maison à Courseulles... Je me dis mais attends ! [gestuelle d'incrédulité] Moi j'habite le Pays d'Auge, quand on voit la plage à Trouville ou Deauville on a le Havre sous le nez. Ça, ça vous gêne pas ? Là je... je comprends pas, franchement moi je comprends pas. Mais je suis pas sûre que ce soit que rationnel. C'est une peur, je sais pas de quoi. Qui est remise sous couvert de paysage et qui doit être plus profonde que ça, je sais pas à quoi

⁷⁹² Philippe Rocher, animateur cabinet Metrol, journée « les EMR, et vous ? », Université de Caen, 20 juin 2012.

⁷⁹³ Je fais ici référence aux échanges informels que j'ai eus, tout au long de ma thèse, avec des interlocuteurs divers qui me demandent quel est mon objet d'étude. Chez une grande majorité d'entre eux, on observe une position a priori favorable aux EMR, et, de manière très récurrente, un discours qui critique les publics qui seraient susceptibles d'y être opposés.

ça renvoie mais...⁷⁹⁴»

Le fait d'envisager les éoliennes comme une gêne visuelle est perçu comme une preuve de conservatisme, mais aussi d'irrationalité. De la même manière, les éoliennes sont présentées comme un mal nécessaire lorsqu'on veut se débarrasser du nucléaire « je préfère avoir une éolienne qu'une centrale nucléaire près de chez moi⁷⁹⁵. » L'argument opposé aux militants anti-nucléaires fonctionne aussi dans le cas des éoliennes : le refus des développements menace d'un « retour au temps des cavernes », qui révèle encore une fois l'incohérence des opposants :

« [Il faut rester dans une optique de croissance] sinon on se développe pas... Il faut savoir si on veut retourner au temps des cavernes ou pas. Maintenant chaque individu a un niveau d'exigence tel que comment voulez-vous satisfaire à de telles exigences... Bon à part celui qui va aller se retirer à élever des chèvres et encore il a quand même des exigences parce qu'il voudra son ordinateur et sa connexion internet il se contentera pas de ses chèvres... Non, non ce n'est pas évident. Aujourd'hui faut concilier tout ça...⁷⁹⁶ »

Le motif de l'alternative infernale, décrit par Philippe Pignarre et Isabelle Stengers, est récurrent lorsqu'il s'agit de disqualifier d'éventuelles oppositions au développement EMR⁷⁹⁷.

Cette idée d'opposants pétris d'*apriori*, incapables de penser le changement et d'envisager rationnellement les évolutions techniques n'est pas mobilisée uniquement dans le cadre du développement des EMR. Dans d'autres cadres, les sociologues sont positionnés comme à même de sanctionner scientifiquement « l'irrationalité » des acteurs qui s'opposent : un an et demi après la journée « les EMR et vous ? », le cinq décembre 2013, l'auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen, à quelques centaines de mètres de l'Université, accueille une réunion qui rassemble certains des acteurs politiques, scientifiques et industriels présents aux rencontres EMR : la conférence Foresee, organisée par le pôle de compétitivité Nucléopolis⁷⁹⁸. Ce pôle normand des sciences nucléaires et de leurs applications, fondé en

⁷⁹⁴ Entretien, échelle Régionale, 10 mai 2012.

⁷⁹⁵ Participante, « les cafés de la ville » sur le thème de l'éolien, Caen, 19 janvier 2012.

⁷⁹⁶ Entretien, échelle Régionale, 31 mai 2012.

⁷⁹⁷ Philippe PIGNARRE, « Apprendre à échapper aux alternatives infernales », *Mouvements*, 2004, n° 32, n° 2, pp. 40-48.

⁷⁹⁸ Fondé en 2010, le pôle se définit comme il suit : « Autour d'acteurs mondialement reconnus comme EDF, ORANO (le nouveau nom d'Areva depuis 2018), le CEA ou le GANIL (grand accélérateur national d'ions lourds, en périphérie de Caen), Nucleopolis fédère l'expertise nucléaire des principaux acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation présents en Normandie dans le domaine de l'énergie, de la santé et de la maîtrise des risques. Un but unique : le développement économique. Depuis sa création en 2010, Nucleopolis soutient le développement économique de la filière nucléaire normande en favorisant la compétitivité des entreprises, et

2010, regroupe une cinquantaine d'adhérents, dont les trois « donneurs d'ordre » du Cotentin (Areva, EDF et DCNS), des PME du secteur et des organismes de formation et de recherche.

Nucléopolis est l'inspiration pour Greenmar :

« Actuellement il y a Nucléopolis qui est un peu le porteur de ces politiques locales, eh bien le cluster Maritime EMR qui s'appellera je sais pas comment, peut être comme la SPL Ouest Normandie énergies marines, j'en sais rien, qui sera l'équivalent [sera la preuve de la réussite de la politique menée par ONEM].⁷⁹⁹ »

Les collectivités tentent de reproduire pour les EMR les structures qu'elles ont mises en place pour le nucléaire, à quelques années d'intervalle. On peut toutefois considérer que les deux domaines s'alimentent mutuellement, puisque la journée de Nucléopolis intègre la dimension sociale parmi les sujets à traiter *après* la journée de l'IRD2. La conférence, intitulée « Énergies de demain, quels verrous ? » comprend trois interventions : celle de Benjamin Topper, du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA), celle de Jean-Baptiste Bart, chef du groupe Économie des Systèmes Électriques chez EDF R&D, et celle de Gérald Bronner, professeur de sociologie à l'université Paris-Diderot et codirecteur du Laboratoire interdisciplinaire des énergies de demain (LIED)⁸⁰⁰. Celui-ci, mobilisant à l'appui de son propos les sciences cognitives et les neurosciences, décrit des individus faisant l'objet de « biais cognitifs » qui les empêchent d'appréhender les nouveautés technologiques avec rationalité, et qui conduisent à une surévaluation des risques, résumant son ouvrage *La démocratie des crédules*⁸⁰¹. Si les travaux de Gérald Bronner soulèvent des critiques dans l'espace scientifique et médiatique, ils suscitent intérêt et approbation dans le cadre de Foresee. C'est que la posture de Bronner, qui dit s'intéresser à la déviance – et donc propose une caractérisation de ceux qui remettent en question le développement de certains modes de production énergétique comme des déviants, est compatible avec les intérêts objectifs de ceux qui souhaitent continuer à développer l'innovation dans le secteur de l'énergie nucléaire. Gérald Bronner parle d'une « formidable perspective [qui fait face à un] obstacle d'acceptabilité sociale. » Le sociologue serait à même de pointer ces incohérences que de nombreux acteurs, immédiatement concernés par les EMR comme de manière plus lointaine,

donc l'emploi. Ce soutien passe par l'accès aux marchés, l'innovation et le développement des compétences pour créer des emplois à valeur ajoutée. »

⁷⁹⁹ Entretien, échelle régionale, 11 juillet 2012.

⁸⁰⁰ Gérald Bronner fait partie du conseil d'orientation d'Areva, depuis 2013. Depuis la même année, il est également membre du conseil médical d'EDF.

http://www.lied-pieri.univ-paris-diderot.fr/?emd_person=brouillon-auto-11, consulté le 26 décembre 2017.

⁸⁰¹ Gérald BRONNER, *La démocratie des crédules*, *op. cit.*

imputent à des populations indéfinies d'opposants. Il semble que la posture de Gérald Bronner est celle qu'une partie des acteurs attendent de la part des sociologues, dans le sens où celle-ci fournit une validation scientifique à des postures préexistantes qui présentent les opposants comme incohérents.

Certaines réponses au questionnaire vont dans ce sens : les participants voient leur vision de l'acceptabilité « confirmée », « renforcée », alors même que plusieurs des intervenants critiquent la notion. La majorité déclare que son idée de l'acceptabilité n'a pas changé à l'issue de la journée. Dans le discours des sociologues, une partie des acteurs peut décider de retenir ce qui correspond à son attente et laisser de côté le reste. Cet extrait d'entretien est caractéristique de ce type de postures, qui prend comme point de départ l'incohérence de l'opposition :

« Ça, c'est quand même intéressant. Pourquoi à terre ça ne pose pas un problème à tout le monde, pourquoi en mer ça poserait un problème à tout le monde. Moi c'est là où je vous attends. Vous voyez je suis en train de vous guider. C'est quand même intéressant à décortiquer. Moi personnellement pour m'être intéressé aux travaux qui existent j'attends beaucoup parce que je trouve que c'est souvent très intéressant. Moi c'est sur ce terrain-là que je voudrais vous voir. Celui-là ou des choses analogues. Et essayer de faire comprendre à l'auditoire ce qui peut justifier leur comportement, comment on l'analyse et comment...⁸⁰² »

La tâche du sociologue consisterait ici à analyser la formation de l'opinion. Dans le cas du développement des EMR, les acteurs le souhaitent aussi pédagogue : ses analyses sont destinées aux acteurs du développement, mais ont aussi vocation à être retournées aux publics pour les éclairer sur leur propre comportement. Il s'agit d'« accompagner le changement », tâche questionnée par Christophe Beslay et Marie-Christine Zélem dans leur introduction aux actes du colloque « Sociologie de l'Énergie⁸⁰³ ». Cette dimension « pédagogique » s'inscrit dans un plébiscite plus large de la transparence et de la diffusion de l'information.

⁸⁰² Entretien, échelle Régionale, 31 mai 2012.

⁸⁰³ « La sociologie de l'énergie pour (re) penser les formes d'accompagnement au changement ? », Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY, « Pour une sociologie de l'énergie », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, p. 18. Je reviens plus amplement sur les actes de ce colloque dans la troisième partie du chapitre.

7.2.4. L'étude et les manifestations « scientifiques » comme dispositif d'acceptation

Certains travaux qui examinent l'acceptabilité sociale de projets EnR et EMR insistent sur l'importance de la justice procédurale dans la construction de l'acceptation des projets par les publics⁸⁰⁴. L'absence de transmission de l'information, de transparence, mais aussi d'attention portée aux opinions des publics est un facteur d'opposition. Dans ce contexte, le recueil de ces opinions *via* des recherches qualitatives ou quantitatives peut constituer en soi un élément qui permet aux acteurs du développement des EMR d'attester de la volonté de construire la justice de cette procédure. Le cadre de l'entretien peut fournir en lui-même un gage d'attention portée à des acteurs parfois isolés ayant le sentiment d'être insuffisamment pris en compte. Plus largement, pour certains acteurs, se voir inclus dans le périmètre d'une étude atteste d'une forme d'importance sociale. Le statut de scientifique permet également de toucher des groupes « méfiants » vis-à-vis des stratégies des développeurs, par exemple les associations d'opposants⁸⁰⁵. Avant même la communication de résultats, le fait de conduire des recherches met en actes une volonté de prendre au sérieux les opinions, au sein d'un dispositif légitime, puisque scientifique.

La restitution des résultats dans des cadres publics peut également être un outil de gouvernement. On a vu que certains acteurs attendent des sociologues un « démontage » des arguments des opposants. Sans répondre à cette injonction, les sociologues peuvent néanmoins restituer les points de vue des acteurs et en exposer la construction. Ils sont alors parfois mobilisés comme des sortes de représentants indirects de certains groupes d'acteurs. Dans une des réunions de préparation de la journée « les EMR, et vous ? », l'un des participants considère que le rôle des sociologues sera de « relayer les impressions du discours des opposants ». En leur absence, le fait de « relayer leur opinion » peut être perçu comme un gage de « démocratie », en faisant considérer que la parole d'un certain type de public a été entendue. De plus, si les opposants sont parfois accusés de « pourrir les débats » par des interventions intempestives, les sociologues sont à l'inverse supposés garder un détachement

⁸⁰⁴ Rolf WÜSTENHAGEN, Maarten WOLSINK et Mary Jean BÜRER, « Social acceptance of renewable energy innovation: An introduction to the concept », *Energy Policy*, 1 mai 2007, vol. 35, n° 5, pp. 2683-2691 ; Claire HAGGETT, « Understanding public responses to offshore wind power », *op. cit.*

⁸⁰⁵ Ceux-ci sont même méfiants envers de moi. Le fait de montrer ma carte d'étudiant et d'explicitier mon indépendance vis-à-vis des entreprises ne suffit pas. Avant le début de l'entretien, l'un d'eux me suggère que les entreprises sont prêtes à embaucher de jeunes étudiantes pour rentrer en contact avec les opposants. Il accepte malgré tout l'entretien, car je lui ai été recommandée par un de ses adhérents.

scientifique et ne pas mettre en œuvre eux-mêmes la dimension conflictuelle de leur objet⁸⁰⁶. Si l'on se place dans une volonté de pacification des conflits, les sociologues peuvent utilement incarner des formes de représentation (qui n'a toutefois pas été mandatée par les représentés), tout en ne pouvant pas investir la dimension agonistique du débat (de par une posture de neutralité scientifique). Leur présence agit à double titre comme outil pour désamorcer le conflit, sans nécessairement que leur propos lui-même ait besoin de conforter le développement des projets.

Les universitaires sont également susceptibles de déplacer le conflit sur leur personne. De ce fait, si leur restitution n'est pas considérée comme fidèle aux positions des enquêtés (ou simplement contradictoire), ce sont eux qui pourront être blâmés. Dans des cadres mélangeant universitaires et acteurs concernés par le développement, j'ai pu assister plusieurs fois à des démonstrations de mépris envers les pêcheurs de la part d'universitaires pour lesquels les enjeux vis-à-vis des pêcheurs ne sont pas directs. À Brest par exemple, lors des rencontres intitulées « Sea Tech Week », la table ronde finale rassemble des industriels, des universitaires, des élus, et le représentant du comité des pêches breton. Alors qu'élus et industriels s'adressent à ce dernier avec précaution, un professeur des universités (juriste) lui coupe plusieurs fois la parole et s'adresse à lui avec condescendance. Cela contribue à le disqualifier auprès de l'assistance, sans que ses relations ne soient entamées avec les élus et les industriels, qui ont eux fait la démonstration de la manière dont ils prennent au sérieux le représentant des pêcheurs.

Les scientifiques sont mobilisés dans la production de dispositifs visant à fabriquer l'acceptabilité sociale des EMR. Ils ont toutefois un contrôle restreint sur l'organisation finale de la journée et la manière dont ils sont présentés. Le public, largement favorable au développement EMR, exprime une demande floue d'acceptabilité (à l'issue de la journée). Cependant, on dégage une demande récurrente adressée spécifiquement aux sociologues : faire la preuve de l'irrationalité des opposants. Un dispositif comme la journée « EMR et vous ? », si elle ne touche pas des acteurs non concernés par le développement des EMR, et que très peu d'opposants sont présents, permet, à mon sens, de renforcer l'acceptation des

⁸⁰⁶ Je ne veux pas dire que les sociologues devraient employer les mêmes tactiques que des militants ou des politiques, mais plutôt qu'en invitant des sociologues à la place de certains groupes, on neutralise potentiellement du même coup des possibilités conflictuelles.

projets par les acteurs concernés eux-mêmes. Si l'on suit Maarten Wolsink⁸⁰⁷, et comme en attestent certains des entretiens, les acteurs qui œuvrent au développement de la filière ne sont pas nécessairement eux-mêmes convaincus par le développement des EMR. Le déploiement d'arguments en leur faveur vient renforcer la conviction de certains acteurs, leur fournissant à leur tour des arguments qui leur permettront de travailler à l'acceptation des projets au sein de leurs structures respectives. Les sociologues sont donc mobilisés pour valider la critique que les acteurs du développement font des opposants. Elle permet aussi de susciter davantage d'adhésion (en incarnant, par leur simple présence, la volonté des organisateurs de « prendre en compte les aspects sociaux », mais aussi en fournissant des outils argumentatifs), de désamorcer ou de minorer certaines formes de conflit.

7.3. Vers une ingéniérisation des sciences humaines ?

Dans les sections précédentes, j'ai montré comment les scientifiques étaient enrôlés dans des dispositifs visant à les faire orienter leurs recherches vers les EMR, pour correspondre aux besoins des industriels. J'ai également mis en évidence que ces scientifiques sont parties prenantes de dispositifs visant à construire l'acceptabilité sociale des projets. Dans ce cadre, la demande des acteurs vis-à-vis des sociologues est principalement de disqualifier les positions des opposants. L'inclusion des sociologues dans les dispositifs agit comme un élément de pacification et de construction de l'acceptabilité. On peut également s'interroger sur ce que l'inclusion dans ces cadres de mobilisation autour de projets EMR fait aux sociologues – ou plus exactement, sur quelles contraintes cette inclusion fait peser sur la pratique de la sociologie.

7.3.1. Une réunion entre scientifiques

En janvier 2019, le nouvel amphithéâtre de la MRSH de l'Université de Caen accueille une journée ONEM-RDI intitulée « L'innovation des EMR en Normandie ». Elle est destinée aux chercheurs et aux chercheuses de l'Université de Caen, avec comme objectifs de :

« Consolider des équipes pluridisciplinaires normandes et mettre en place des projets collaboratifs [et] d'aborder les différentes questions de recherche fondamentale pour la filière, mais également de valoriser le potentiel de

⁸⁰⁷ Maarten WOLSINK, « Acceptation sociale de l'innovation en matière d'énergie renouvelable : en quoi l'offshore est-il différent? », *op. cit.*

*recherche régionale*⁸⁰⁸ ».

Les laboratoires de Greenmar sont rassemblés autour de quatre tables rondes « Implantation et impact environnementaux », « Modélisation et simulation, production et stockage de l'énergie », « Matériaux pour les EMR et biofouling », « Développement d'une culture de la transition énergétique et appropriation des EMR ». On compte 68 participants, dont 48 hommes et 20 femmes. Lors des tables rondes, les participants ont été invités à proposer de courtes présentations structurées d'après ce modèle :

- *État des lieux sur la thématique : scientifique et en termes de projets conduits par les équipes normandes ;*
- *Positionnement de la Normandie au national et à l'international ;*
- *Quels sujets à développer prioritairement sur l'axe au regard des attentes des industriels ;*
- *Perspectives de projets communs à l'échelle Normande.*

La perspective est clairement tournée vers les besoins des industriels, comme le résume au cours de la journée une représentante d'ONEM-RDI : « Quelle est l'offre de services qu'on peut leur proposer, pour faire avancer plus vite leurs technologies, leur faire gagner du temps, de la productivité, de la rentabilité, et diminuer les coûts de production ? »

L'animateur de la troisième table ronde « Matériaux pour les EMR et biofouling », Hervé Gueuné, du laboratoire CORRODYS⁸⁰⁹, explicite au terme des présentations sa conception du rôle des scientifiques face aux enjeux des EMR. Il prend l'exemple des peintures qui sont susceptibles d'être appliquées sur des surfaces en contact avec le milieu marin, notamment sur les éoliennes en mer. Ces peintures sont corrodées par le milieu marin et s'y décomposent, entraînant une pollution. Pour lui, le fait que les « vendeurs de peinture » (c'est à dire les fabricants) estiment que tant que les peintures ne font pas l'objet de mesures légales d'interdiction, « mieux vaut vendre de la peinture », plutôt que de chercher des solutions innovantes et/ou non polluantes. C'est alors qu'« au niveau de la recherche il faut anticiper [...] avoir trois ou cinq ans d'avance » dit-il, c'est-à-dire s'adapter au jeu entre le législateur et le fabricant de peinture, pour produire des innovations qui seront

⁸⁰⁸ <http://recherche.unicaen.fr/actualites/retour-sur-1-innovation-des-emr-en-normandie-948687.kjsp>

⁸⁰⁹ Corrodys est un laboratoire R&D à statut associatif financé par la Région Basse-Normandie, le Conseil départemental de la Manche, le CEA, l'Université de Caen Basse-Normandie, la CCI Cherbourg Cotentin, et par le fonds européen de développement régional (FEDER). EDF et Areva comptent parmi ses références client. <http://www.corrodys.com/>, consulté le 26 décembre 2017.

commercialisables au moment où les peintures seront interdites. Il préconise de collectiviser cette stratégie, en réunissant des scientifiques aux spécialités différentes, pour développer une approche globale pour les EMR, qui intègre à la fois les enjeux énergétiques, environnementaux, et sociaux. Cela permettrait de répondre à « ce que souhaitent les industriels, les décideurs [ce] sont des éléments d'aide à la décision » en fournissant « une approche sur le coût global de ces systèmes-là ⁸¹⁰».

Cet exemple illustre le projet défendu au sein de Greenmar. Les scientifiques sont incités à se structurer à l'image de l'entreprise, en réunissant toutes les compétences qui permettent de traiter l'ensemble des aspects d'un projet afin de permettre son succès. Ils doivent mettre en place des stratégies visant à anticiper les besoins des entreprises en fonction notamment des évolutions réglementaires liées à la protection de l'environnement, mais aussi liées aux procédures en lien avec l'acceptabilité sociale. Un groupe de scientifiques ainsi structuré serait susceptible de produire une prospective ou une recherche-développement sur tous les problèmes qu'un projet peut rencontrer avant même qu'ils ne se posent. Il s'agit de réunir les mêmes compétences que l'entreprise, qui réfléchirait aux besoins de celle-ci, mais cinq ans en avance, comme une sorte de « miroir anticipé⁸¹¹ », qui permettrait à l'entreprise (ainsi qu'aux « décideurs ») de choisir ses nouvelles orientations. Cela implique une recherche centrée sur l'évaluation financière des retombées de l'innovation. L'intervention de Hervé Gueuné permet de comprendre que l'inclusion des « enjeux environnementaux et sociaux » dans cette image de « miroir anticipé » de l'entreprise est en partie liée à l'anticipation d'évolutions politiques et législatives en faveur de la protection de l'environnement et de la concertation. Cette manière d'envisager la recherche implique donc un travail important de prospective et de réflexion stratégique qui nécessiterait une connaissance approfondie des enjeux politiques et économiques. Les chercheurs occuperaient dès lors une position de conseil stratégique en plus d'offrir une capacité de recherche-développement. La spécificité de CORRODYS est qu'il s'agit d'un laboratoire strictement consacré à la R&D, qui ne comprend pas d'enseignants chercheurs. CORRODYS entretient des liens étroits avec la Région, qui est l'un de ses financeurs, ce qui explique peut-être partiellement la proximité du propos d'Hervé Gueuné et de celui d'ONEM.

Comment les scientifiques présents se positionnent-ils dans ce cadre ? Les enjeux de la journée sont appréhendés différemment selon les acteurs. Par exemple, un doctorant d'un

⁸¹⁰ Participant·e, journée « L'innovation des EMR en Normandie », 23 janvier 2019.

⁸¹¹ Mon image.

laboratoire de sciences appliquées de l'Université cherche à deux reprises à poser des questions qui relèvent de la discussion scientifique. Un autre intervenant lui répond « on en parle plus tard ». À mon sens, ce quiproquo illustre le fait que la réunion proposée a davantage une fonction de construction de cette réflexion stratégique préconisée par ONEM et par Hervé Gueuné qu'une fonction immédiatement scientifique, ce qui est clair pour la majorité des acteurs, mais pas pour tous. Sa question se démarque des autres interventions visant davantage à mettre en lien la compétence de son propre laboratoire avec ce qui vient d'être dit. À l'inverse, l'équipe de Biomea, à travers Nathalie Niquil, présente ce qui semble être l'approche la plus intégrée, et qui comporte déjà des collaborations et des points de jonction avec les objets des autres laboratoires⁸¹².

Comment les sociologues viennent-ils s'intégrer à cette journée ? La table ronde « Développement d'une culture de la transition énergétique et appropriation des EMR » est la dernière. Nous sommes quatre à intervenir, deux Professeurs des Universités (PU), Frédéric Lemarchand et Michelle Dobré, qui proposent un propos général sur les enjeux sociologiques du réchauffement climatique, et deux doctorants, Esdras Takam et moi-même, qui évoquons des éléments de notre recherche doctorale, focalisée sur une technologie (respectivement, le développement des technologies hydrogène et les EMR). À mon sens, les interactions autour de cette table ronde, qui donnent lieu à des formes d'explicitation peu fréquentes, sont autant d'indices de la place de la sociologie dans des cadres interdisciplinaires focalisés sur les relations avec les entreprises. Ces indices sont de plusieurs ordres. D'abord, nous étions pratiquement les seuls à adopter un vestiaire aussi formel, sans que ce soit notre habillement quotidien, ce qui trahit une recherche de légitimité⁸¹³. À l'inverse, certains biologistes portaient des chaussures de randonnée – pour la plupart, l'auditoire était vêtu de façon plus décontractée. Deux d'entre nous avaient recours à des registres qui empruntaient à d'autres domaines : celui des sciences « dures » et celui, partagé par les collectivités territoriales et les entreprises, de la stratégie de développement d'un projet. Cela donne un indice sur les manières les plus légitimes d'évoquer un problème, même si, auprès de spécialistes, cela fait paradoxalement perdre en légitimité. En effet, l'un des participants

⁸¹² Je l'évoque dans la partie 1, biomea, le LUSAC et MC2 ont en effet déjà collaboré sur des projets ANR et FEM.

⁸¹³ Cela peut refléter la position « dominée » de la sociologie au sein de l'Université française, comme l'écrit Monique Hirschhorn : « En France, dans une université de masse [...] le développement de la sociologie a entraîné sa dévalorisation et sa "domination" par les disciplines scientifiques, juridiques et économiques et, même, par d'autres sciences humaines et sociales comme l'histoire, la géographie ou la philosophie. » Monique HIRSCHHORN, « Est-il vraiment utile de s'interroger sur l'utilité de la sociologie ? », *op. cit.*

critique frontalement la mobilisation d'éléments de vulgarisation technique : « [votre] manière de présenter la problématique – moi j'avoue que [cette] présentation m'a un peu déçu, parce qu'elle prenait pour prétexte des faits chiffrés et donnés par des "technologues" pour dire "voilà le problème" »⁸¹⁴. La remarque comporte une suggestion de ne pas investir le champ des « technologues », de rester en dehors de ce registre. La démarcation entre les « technologues » et « les autres » ressort dans son propos : « [je voulais] vous remercier d'avoir ce langage-là, pour nous autres de la technologie, c'est souvent très *rafraîchissant* »⁸¹⁵. « Rafraîchissant » est un adjectif qui, si l'on en croit le *Trésor de la langue française*, lorsqu'il est employé au figuré, signifie « qui donne une impression de fraîcheur, d'innocence, de jeunesse.⁸¹⁶ », et par extension de naïveté voire de bêtise, et peut alors masquer une forme de condescendance, voire d'indifférence – son voisin, dans un échange informel à la fin de la journée me dit « mais personne ne vous écoute, ils n'en ont rien à faire »⁸¹⁷. Un participant fait des propositions sur les enjeux de vocabulaire (j'ai notamment évoqué le problème que me pose l'usage des expressions « acceptabilité sociale » et « NIMBY ») avec l'expression « réception sociale », qu'il considère comme plus neutre ; pour lui, l'appropriation serait complémentaire de la réception. De fait, ces expressions induisent un flou : comme elles ont été formulées par des non-sociologues, et que tout le monde appartient de fait au « social » concerné par le développement EMR, chacun se peut se sentir légitime à produire des analyses. Les sociologues sont donc enjoins à ne pas investir les prérogatives d'autres disciplines, mais les autres scientifiques peuvent investir la sociologie. Ainsi, plusieurs d'entre eux proposent des analyses, formulent des suggestions, etc.

C'est aussi que la démarcation entre discours sociologique et politique est floue pour les acteurs : « pourquoi vous employez un vocabulaire très technique [il parle du vocabulaire conceptuel sociologique] alors que votre propos est très clairement politique ? »⁸¹⁸ On retrouve également dans certaines interventions le mécanisme d'attribution de l'échec des projets aux « résistances », qui seraient une spécificité française, qu'on demande ensuite aux

⁸¹⁴ Participant·e, journée « L'innovation des EMR en Normandie », 23 janvier 2019.

⁸¹⁵ Participant·e, journée « L'innovation des EMR en Normandie », 23 janvier 2019.

⁸¹⁶ La citation choisie par les auteurs du dictionnaire associe fraîcheur et absence d'intellectualisme : « Elle était rafraîchissante par sa jeunesse, sa gaieté, son manque d'intellectualisme, même par ses défauts, par son étourderie qui touchait quelquefois à l'indifférence, par son naïf égoïsme. Si spontanée, toujours ! Rolland, J.-Chr., *Nouv. journée*, 1912, p. 1567. » *RAFRAICHISSANT*: Définition de *RAFRAICHISSANT*, <https://www.cnrtl.fr/definition/rafraichissant>. consulté le 26 décembre 2017.

⁸¹⁷ Participant·e, journée « L'innovation des EMR en Normandie », 23 janvier 2019.

⁸¹⁸ Participant·e, journée « L'innovation des EMR en Normandie », 23 janvier 2019.

sociologues d'expliquer. Cette focalisation sur les blocages au niveau de la population réapparaît à de nombreuses reprises, avec son corollaire, la nécessité d'informer, de vulgariser, etc. Le propos de Michelle Dobré est centré sur les résultats d'un programme de recherche qui élaborait notamment des modélisations de baisse des émissions de CO₂ en fonction de modes de vie idéal-typiques. Le caractère prospectif explique peut-être pourquoi certains des participants et des intervenants positionnent les sociologues dans des positions de prospective et de prescription de modes de vie à venir. Cette tendance est confirmée par le propos de clôture de la journée d'un membre de la commission recherche de Normandie Université, qui positionne les sociologues dans une posture de prescription politique et morale. L'assignation aux sociologues de ces aspects politiques et moraux les sépare de la pratique des autres scientifiques. Ceux-ci sont susceptibles de poursuivre leur activité de la même manière. La production « technique » est donc considérée sinon comme neutre, du moins comme une activité distincte de la réflexion sur ses propres conséquences sociales. Son discours, par ailleurs, est un discours qui comporte une vision politique de la recherche, et de la société. Pour autant, celui-ci n'est pas caractérisé comme politique par l'auditoire (contrairement à celui des sociologues). Dans de nombreux cadres, c'est le discours « de gauche » qui est caractérisé comme politique, alors qu'un discours plus conservateur ou libéral n'est pas perçu comme tel. On peut rapprocher ce mécanisme des conclusions de Donna Haraway sur les résultats de la recherche menée par Eric Engels sur les manuels de biologie aux États-Unis⁸¹⁹ :

« En éduquant les “adolescents”, en soi une catégorie du 20^{ème} siècle, sur le monde vivant, les textes de biologie “ont construit ce monde selon des modes spécifiques, généralement en accord avec la marchandisation, l'accumulation du capital, la bureaucratisation de la société, le renforcement des autorités professionnelles et technocratiques, la marginalisation des gens de couleur et des femmes, ainsi qu'avec le fait de privilégier l'hétérosexualité et la famille nucléaire.”⁸²⁰ »

Les sciences de la vie et de la matière porteraient, bien davantage qu'une neutralité, un implicite politique très marqué⁸²¹.

⁸¹⁹ Eric ENGELS, *Biology Education in the public Highschools of the United States from the progressive Era to the second world war : a discursive history*, Université de Californie à Santa Cruz, 1991.

⁸²⁰ Donna HARAWAY, « La seconde sœur, OncoMouse TM », in Émilie HACHE (dir.), *Ecologie politique : cosmos, communautés, milieux*, traduit par Cyril LE ROY, Paris, France, Éditions Amsterdam, 2012, pp. 197-233.

⁸²¹ Pour la France, un constat proche de « biologisation du social » est mentionné par Céline PESSIS et Sara Angeli AGUITON, « Entre occultation volontaire et régulation publique », *op. cit.*, p. 99.

Ainsi, dans des cadres scientifiques pluridisciplinaires centrés sur des objets techniques comme les EMR, les sociologues manquent de légitimité, voient leur discours caractérisé comme « politique », font l'objet d'injonctions les amenant à se concentrer sur les populations « obstacles » et la pédagogie, ou à formuler des discours de « moralisation » qui existent en parallèle de pratiques scientifiques qui ne subissent pas d'infléchissement. Ce tableau est-il pour autant généralisable ?

7.3.2. Défendre la sociologie : des systèmes techniques aux systèmes socio-techniques

« Pour répondre [...] nous sommes critiques oui et nous l'assumons c'est-à-dire d'un point de vue critique au sens littéral du terme, c'est-à-dire avoir un point de vue avec du recul [...] arriver à prendre la distance nécessaire pour offrir des critères de discrimination à différents élus, politiques et autres [et leur permettre] de faire des choix [il s'agit] de lutter contre une certaine forme de spécialisation des secteurs et de resituer l'ensemble des enjeux, y compris techniques, à l'intérieur d'un cadre qui est celui de la société. C'est complexe, ça nécessite de l'acculturation de part et d'autre »⁸²²

Cette réponse proposée par un sociologue au collègue qui caractérise le propos des sociologues comme « politique » lors de la journée scientifique autour des EMR de janvier 2019 est à l'image de bien d'autres réponses de sociologues dans des cadres similaires ou proches. Lorsqu'ils s'adressent à des scientifiques d'autres disciplines, à des élus, des techniciens, des représentants d'entreprise, des associations, etc. les sociologues se trouvent régulièrement dans des positions défensives, d'explication de ce qu'est la sociologie, et des raisons pour lesquelles les réflexions qu'elle permet sont pertinentes et nécessaires. Avec les transformations de l'université, qui les propulsent dans des cadres interdisciplinaires, les sociologues sont confrontés à la nécessité de défendre la sociologie. D'abord en montrant son utilité, puis en répondant à une demande d'usage⁸²³. Dans le cas du développement des EMR, et plus largement lorsque leurs objets sont en lien avec l'énergie, ils doivent aussi se confronter à la centralité occupée par l'objet technique dans les programmes de recherche.

La plupart des sociologues qui travaillent sur les objets techniques sont confrontés à leur centralité et à l'étanchéité supposée de la pratique scientifique qui produit ces objets vis-à-vis du social. Tous semblent conscients de ce problème, mais les manières de le traiter sont

⁸²² Participant·e, journée « L'innovation des EMR en Normandie », 23 janvier 2019.

⁸²³ Monique HIRSCHHORN, « Est-il vraiment utile de s'interroger sur l'utilité de la sociologie ? », *op. cit.*

différentes. Dans cette section et la suivante, je vais mobiliser les actes des premières journées internationales de sociologie de l'énergie, qui ont eu lieu à Toulouse le Mirail en Octobre 2012, qui me paraissent permettre d'explorer des configurations similaires à celle dans laquelle je suis placée. Les actes, dirigés par Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay et parus aux éditions du CNRS sous le titre *Sociologie de l'Énergie, gouvernance et pratiques sociales* rassemblent quarante-quatre textes (dont l'introduction, un texte préliminaire d'Alain Gras, cinq textes rassemblés sous le titre « approches conceptuelles et théoriques », et trente-sept articles principalement adossés à des recherches de terrain, et une conclusion générale.)

Comme le synthétisent Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay dans l'introduction de *Sociologie de l'Énergie, gouvernance et pratiques sociales*, dans le contexte de la transition énergétique, le discours scientifique légitime n'est pas, pour commencer, celui des sociologues :

« La sociologie de l'énergie s'invite donc aux débats sur la transition écologique et la transition énergétique ; débats largement dominés jusque-là par les sciences de l'ingénieur, mais aussi par les économistes et la science politique. [...] Il importe alors de combiner à la vision ingénieriale et techno-logique, une approche de type socio-logique, qui tend à replacer l'humain au cœur de la problématique⁸²⁴ ».

Certains tentent d'intégrer l'humain aux systèmes de pensée des autres sciences, comme en témoigne l'article de la physicienne Françoise Thellier⁸²⁵, qui place le corps humain parmi les éléments du système thermique d'un bâtiment. De la même manière, des projets scientifiques visant la modélisation des écosystèmes cherchent à intégrer des sociologues pour ajouter l'humain à ces modélisations. Sans impliquer nécessairement de telles transpositions, les projets pluridisciplinaires, les comptes-rendus à des financeurs peuvent entraîner une « technicisation » de la sociologie :

« Pour certains commanditaires des enquêtes réalisées, les méthodes et les concepts des sciences humaines sont apparus comme des objets techniques mis au service d'une population confrontée à l'invitation, formulée par les techniciens, ingénieurs ou responsables commerciaux, de transformer ses propres

⁸²⁴ Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY, « Pour une sociologie de l'énergie », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, p. 15.

⁸²⁵ Françoise THELLIER, « Sans occupant, les bâtiments ne consomment pas d'énergie ! », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 285-294.

pratiques en matière de consommation d'énergie.⁸²⁶ »

Celle-ci, on le comprend dans le propos de Dominique Pécaud, peut être du fait de techniciens « récepteurs » du propos sociologique, si centrés sur la technicité de leur objet qu'ils n'y voient que des dimensions techniques, mêmes lorsque ces dimensions sont en fait sociales. Les sociologues tentent de faire valoir le caractère social que comporte l'objet étudié, d'intégrer le social dans un système technique, et donc de montrer qu'il s'agit plutôt d'un « système socio-technique ». Dans beaucoup de travaux, la sociologie est présentée comme rendue nécessaire par la complexité même des phénomènes étudiés :

« Dans tous les cas, la précarité énergétique est un phénomène complexe et polymorphe qui suppose une approche systémique voire globale si l'on cherche à comprendre la situation des gens pour ensuite identifier des points d'amélioration et préconiser les solutions appropriées.⁸²⁷ »

C'est également dans la recherche de « solutions » que certains chercheurs mettent en évidence la nécessité de la mobilisation de la sociologie :

« Le projet Marie⁸²⁸ a pour objectif d'identifier et de tester des leviers pour dynamiser le marché de la rénovation énergétique du bâtiment dans le contexte méditerranéen. L'état des lieux initialement conduit a confirmé la nature avant tout socioculturelle des obstacles au développement du marché de la rénovation thermique des logements.⁸²⁹ »

Dans cet exemple, l'importance de la dimension « socio-culturelle » est mise en évidence en présentant celle-ci comme un obstacle déterminant le succès d'une mesure ou de la mise en place d'un système socio-technique (ici le « marché de la rénovation technique des bâtiments »). Cela rejoint la manière dont les acteurs concernés par les EMR se focalisent dans leur discours sur les résistances émanant des populations comme des obstacles au succès

⁸²⁶ Dominique PÉCAUD, « Idéologies publiques et savoir-faire domestique, Les réponses aux questions techniques et pratiques soulevées par la consommation du gaz naturel », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, p. 262.

⁸²⁷ Christophe BESLAY, Romain GOURNET et Marie-Christine ZÉLEM, « Le SLIME, un dispositif de réduction de la précarité énergétique », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, p. 313.

⁸²⁸ Un projet au financement Européen regroupant des chercheurs de neuf pays, « centré spécifiquement sur l'efficacité énergétique des opérations de réhabilitation du parc bâti. »

⁸²⁹ Viviane HAMON, « Rénovation énergétique : Une expérimentation localisée pour susciter le passage à l'acte, dans le cadre d'un projet stratégique européen », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, p. 313.

des projets. D'après David Rumpala⁸³⁰, une partie des techniciens empruntent une vision économique des acteurs en supposant que les acteurs agissent de manière rationnelle en finalité. Or la portée heuristique et pratique de cette préconception est remise en question par les faits. Les sociologues se positionnent alors sur le plan théorique, comme sur le plan pratique, comme étant plus à même de fournir des outils pour appréhender la rationalité des acteurs. Le problème posé par le positionnement des sociologues, en réponse à une incompréhension de la part des acteurs techniciens vis-à-vis des autres acteurs, est qu'il peut en découler une focalisation sur des acteurs usagers et sur leurs résistances ou réticences, et sur le caractère irrationnel de celles-ci. La suite de la description du projet Marie par Viviane Hamon l'illustre :

« Une expérimentation localisée doit permettre de [...] dynamiser la demande, en partant de toute motivation à faire des travaux et en jouant sur *d'autres registres que celui de la seule rationalité*.⁸³¹ »

Le fait de s'inscrire dans des projets pluridisciplinaires, souvent initiés par des financeurs qui ne sont pas sociologues, auprès desquels il faut faire valoir les apports potentiels d'un travail sociologique, peut entraîner des effets de cadrage des recherches.

7.3.3. Phénomènes de cadrage et focalisation sur les acteurs-usagers

Comment sont cadrés les travaux de sociologie de l'énergie ? Cette section s'appuie sur les actes des premières journées de sociologie de l'énergie pour tenter de dégager quelques pistes de réflexion. Il faut cependant rappeler que le champ est en constitution, et que ces premiers actes ne représentent pas exhaustivement les travaux de sociologues qui prennent pour objet une ou plusieurs facettes des pratiques sociales autour de l'énergie. Il s'agit donc ici de récolter des indices sur ce champ en formation.

Les actes comprennent huit textes de synthèse et trente-cinq articles qui détaillent le contenu d'une recherche précise. Sur ces 35 articles, 15 sont focalisés sur les usagers (ménages, consommateurs...), trois sur des professions spécifiques en tant qu'usager – bateliers et agriculteurs, quatre sur des groupements rassemblant des associations locales et des riverains. Cinq s'intéressent aux acteurs de l'action publique. Seul un est consacré aux scientifiques qui

⁸³⁰ Yannick RUMPALA, « Le «développement durable» appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le « développement durable » rencontre la « gouvernance »... », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 5 juin 2008, Volume 8 Numéro 2.

⁸³¹C'est moi qui souligne. Viviane HAMON, « Rénovation énergétique : Une expérimentation localisée pour susciter le passage à l'acte, dans le cadre d'un projet stratégique européen », *op. cit.*, p. 313.

conçoivent un objet. Enfin, six articles étudient plusieurs groupes d'acteurs simultanément : un les entreprises et les usagers, un les collectivités et les usagers, un les collectivités et les entreprises, et un réunit collectivités, entreprises, scientifiques et usagers dans des dispositifs expérimentaux. Les articles centrés sur les usagers examinent la relation des usagers à un objet ou à un dispositif technique ; ils concernent : le raccordement des foyers à l'électricité (4 – hors France métropolitaine), les consommations énergétiques domestiques (gaz (1), toutes (1), le chauffage (1), la voiture (1)), la précarité énergétique (qui peut se focaliser sur une ou l'ensemble des consommations énergétiques), les travaux de rénovation du bâti (6), l'extraction du gaz (1), les EnR (méthanisation et éoliennes) (2), et le compteur intelligent (3). Pour près de la moitié, les recherches présentées dans ces actes ont comme objectif explicite de parvenir à identifier des « leviers » et des « freins » ou des « points de blocage » relatifs à la mise en œuvre d'un programme de politique publique, d'un objet technique, ou d'un programme associant les deux (pour 20 textes sur 44). Par exemple : « L'objectif de ce texte est de contribuer à la compréhension du processus de diffusion/non-diffusion de cette technologie et d'en identifier les points de blocage⁸³² ». La nécessité de la transition énergétique motive la participation à la diffusion d'une technologie « Ces technologies apportent des réponses à la nécessaire transition durable caractérisée par une évolution des modes de production et de consommation prenant davantage en compte l'environnement et la disponibilité des ressources⁸³³ ». Cette participation peut prendre la forme de préconisations adressées aux acteurs de l'action publique :

« Il s'agissait également d'analyser l'action de ces "leaders" pour mettre en évidence les conditions d'une démarche efficace et élaborer des outils méthodologiques reproductibles visant à améliorer l'action des leaders potentiels et des professionnels qui les entourent. [...] Ce serait donc sur ce type de processus que l'action publique aurait intérêt à se pencher pour soutenir la transition énergétique dans les copropriétés.⁸³⁴ »

⁸³² Fabienne PICARD et Bénédicte REY, « Diffusion socio-technique de la pile à combustible en France Éléments d'appréciation à partir du regard des chercheurs », *op. cit.* Fabienne Picard est économiste, tandis que Bénédicte Rey est sociologue.

⁸³³ *Ibid.*

⁸³⁴ Elle aussi considère que le fait d'appréhender les acteurs comme rationnels constitue un écueil « Qu'il s'agisse des aides financières ou de l'audit énergétique obligatoire, ces instruments d'action publique appréhendent la rénovation énergétique des copropriétés comme la résultante de *décisions individuelles qui feraient appel à une rationalité économique et technique*. Or, c'est justement cette vision que les recherches sur les "leaders énergétiques" remettent en cause en montrant que la décision de travaux en copropriété repose moins sur une agrégation de choix individuels rationnels que sur la création d'une dynamique d'action collective impulsée et portée par une personnalité ou un groupe moteur. Ce serait donc sur ce type de processus que l'action publique aurait intérêt à se pencher pour soutenir la transition énergétique dans les copropriétés. » Sylvaine LE GARREC, « Copropriétaires « leaders » de projets de rénovation énergétique, des « porte-parole » de la transition

Ces préconisations visent à concourir au processus de transition énergétique. Les travaux peuvent permettre à l'action publique de réajuster des instruments déjà à l'œuvre, comme dans le cas de la reprise de la demande d'énergie :

« En faisant le lien avec le quotidien des individus, l'ambition du projet HECORE était d'analyser à terme les instruments politiques à mettre en œuvre pour limiter, neutraliser, voire éviter les effets de reprise de leur demande d'énergie.⁸³⁵ »

C'est souvent au niveau de l'utilisateur final et de son interaction avec un objet technique que se centre l'analyse. Dans le cas de la reprise de la demande d'énergie, les comportements de consommations font échouer les politiques d'économie d'énergie. Il peut également s'agir d'étudier les pratiques et les représentations de l'usager final en amont de la mise en œuvre d'un instrument (dans cet exemple, par GDF) :

« Nous avons tenté de comprendre si la flexibilité énergétique était pertinente du point de vue des stratégies de gestion de l'énergie et si cette technique était compatible avec les manières que les personnes étudiées ont d'utiliser cette ressource, leurs équipements techniques et les représentations sociales que les acteurs s'en font. Nous souhaitons identifier, sur les sites d'expérimentation, les conditions nécessaires à l'insertion sociale de la flexibilité dans des systèmes sociotechniques⁸³⁶ »

L'étude des usages et des représentations peut, comme dans cet exemple, aboutir à identifier des leviers pour faciliter le développement de nouveaux systèmes techniques. Les travaux rassemblés dans cet ouvrage évoquent une multiplicité d'acteurs, comme l'annoncent Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay dans l'introduction de l'ouvrage :

« S'agissant des individus, on invoque les figures de “consommateurs responsables”, de “nouveaux citoyens”, voire “d'éco-citoyens” et la multiplication de leurs identités : usagers, utilisateurs, experts profanes, prescripteurs, voire auto-producteurs d'énergie. La sociologie de l'énergie consiste alors à interroger ces nouvelles formes de consommation et la reconfiguration des engagements individuels. Elle questionne le jeu des représentations, des valeurs et des pratiques individuelles, familiales et/ou

énergétique ? », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 125-138.

⁸³⁵ La reprise de la demande en énergie « est un phénomène paradoxal où l'utilisation d'équipements plus efficaces en énergie n'amène pas nécessairement à une baisse de la consommation. » Elle fait partie de l' « effet rebond ». Sophie NEMOZ, « Au-delà de l'acceptabilité sociale La sociologie de l'énergie en prise avec les défis systémiques d'une transition des pratiques sociales », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 229-236.

⁸³⁶ Acceptabilité et appropriation sociale de la flexibilité énergétique par les consommateurs Jean-François Barthe, Christophe Beslay, Maud Minoustchin.

collectives dans leurs contributions potentielles à la maîtrise des ressources.⁸³⁷ »

L'usager final est décrit à la fois comme l'acteur principal mais aussi comme un acteur intégré dans un réseau d'utilisateurs, d'experts ou encore de producteurs :

« Dans nos sociétés contemporaines, l'homme est avant tout un consommateur, un usager, voire un client. L'acte de consommer est complexe et économiser l'énergie ne va pas de soi. Le consommateur d'énergie est avant tout un acheteur et un utilisateur de biens, de services, de bien-être, de fonctions, de symboles, de valeurs... Il est un acteur parmi d'autres au cœur d'un système d'acteurs multiples (architecte, artisans, maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude, scientifiques, fabricants, fournisseurs, formateurs, prescripteurs...) qui ont tous leur part de responsabilité dans le caractère énergivore de nos sociétés.⁸³⁸ »

Mais dans l'ensemble, ces autres acteurs sont peu intégrés au cadre d'analyse des sociologues de l'énergie. La place importante donnée à la relation avec l'objet technique peut contribuer à évacuer de l'étude les acteurs qui sont à l'origine de cet objet technique, et ceux qui encadrent sa diffusion : en l'occurrence, huit articles étudient les pratiques des acteurs de l'action publique (État en région, collectivités territoriales et locales, services sociaux), mais les entreprises qui produisent et vendent l'électricité et le gaz sont presque absentes des terrains d'enquête proprement dits (à l'exception de l'article de Dominique Pécaud qui aborde longuement les relations avec ses commanditaires), alors même qu'EDF et GDF participent au financement de plusieurs des études qui donnent lieu à des communications. La question des rapports de pouvoir qui les lient aux usagers et aux autres acteurs sont principalement évoqués dans les articles de synthèse situés en début d'ouvrage. Toutefois, la possibilité pour les acteurs privés de l'énergie d'orienter indirectement les comportements, notamment *via* les objets, est évoquée dans une partie des travaux. L'article de Laure Draetta, Alexandre Delanoë, Christian Licoppe, qui étudie le déploiement de compteurs communicants dans le cadre de programmes de maîtrise de la demande d'énergie résidentielle aborde très succinctement leur « capacité à instrumenter une forme originale de contrôle social » sans se positionner davantage. Avec le même objet, M. Poumadère, C. Mays, N. Schneider, R. Bertoldo, À. Boso, C. Oltra, A. Prades, J. Espluga-Trenc s'appuient quant à eux sur des économistes pour affirmer :

« Les recherches en économie des choix intertemporels montrent que nous paraissions peu enclins à faire un effort immédiat en faveur d'un bénéfice futur,

⁸³⁷ Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY, « Pour une sociologie de l'énergie », *op. cit.*, p. 16.

⁸³⁸ *Ibid.*, p. 17.

quand bien même il s'agit d'un piètre choix pour la défense de nos intérêts (Kahnemann, 2012). Compte tenu du caractère prévisible et communément répandu de ce genre d'écarts à la pensée logique, une solution consiste à orienter les nombreuses personnes "irrationnelles", sans les contraindre et pour leur bien, de sorte qu'elles retrouvent la direction qu'elles auraient choisie si elles avaient suivi leur raison. Ce "paternalisme libertaire" est revendiqué par les auteurs qui encouragent l'application de tels coups de pouce (nudge) pour aider les personnes à réaliser des économies (Thaler & Sunstein, 2008).⁸³⁹ »

Dans certains cas, les chercheurs peuvent donc, avec leur travail, apporter leur concours à la mise en œuvre d'innovations susceptibles d'accroître des formes de contrôle social par des entreprises afin de diminuer la consommation d'énergie. Dans le cas de ce dernier exemple, il faut mentionner que les auteurs français de l'article appartiennent à un institut de recherche indépendant, l'institut Symlog.

Mais le centrage sur la relation entre l'objet technique et l'utilisateur final n'empêche pas toujours la prise en compte de la responsabilité des entreprises et des pouvoirs publics, et certains articles, comme celui de Marie-Christine Zélem, proposent une réflexion sur les conséquences des actions des « grands acteurs », à savoir les grandes entreprises de production et de commercialisation de l'énergie (ici en conclusion de l'article) :

« Que nous enseignent ces deux exemples ? Que les projets énergétiques restent des projets politiques très techno-centrés, largement dominés par un principe de transfert de technologies de type vertical et caractérisés par la place hégémonique du marché et des "grands acteurs". Par ailleurs, ces projets reposent sur l'hypothèse toujours infondée qu'"il suffit de" les accompagner par des outils classiques de *Maîtrise de la demande en énergie* pour résoudre la problématique de l'insertion sociale des systèmes technologiques [...] On oublie également que, paradoxalement, la généralisation de l'électricité s'accompagne d'un multi-équipement, d'effets rebonds, de l'apparition de précarité énergétique et d'injustices sociales. On oublie aussi l'impact direct de ces projets en termes de changement social, de perte de savoir-faire au regard des ressources naturelles et de l'environnement... d'abandon des cultures traditionnelles (cultures vivrières, pêche, chasse, glanage...), de désorganisation sociale et de redistribution des pouvoirs locaux. Ainsi, derrière les politiques d'autonomisation énergétique, l'électricité contribue à continuer à façonner des sociétés très énergivores. Aveuglés par la volonté partagée de moindre dépendance énergétique, les pouvoirs publics et les institutions locales tendent à placer les populations dans

⁸³⁹ M. POUHADÈRE, C. MAYS, N. SCHNEIDER, R. BERTOLDO, À. BOSO, C. OLTRA, A. PRADES et J. ESPLUGA-TRENC, « Entre consommation durable et vie quotidienne : Les premiers balbutiements du compteur communicant en France et en Espagne », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS Ed., impr. 2015, 2015, p. 405.

une situation de dépendance irréversible vis-à-vis du marché et de la société de consommation. De fait, sans intelligence territoriale, le risque est toujours d’occulter les désordres possibles et de creuser les inégalités, au nom d’utopies technologiques.⁸⁴⁰ »

Dans ce travail de Marie-Christine Zélem, le détour par des terrains moins « électrifiés » permet d’appréhender les conséquences du développement du réseau de fourniture en électricité par des grands groupes, notamment en termes de perte d’autonomie politique et matérielle des populations. Comment penser ce qui, en France hexagonale, est un déjà-là ?

Dans l’ensemble des actes, les textes qui font le plus référence aux grands groupes, à la politique des États, mais aussi aux sources fossiles d’énergie dont le nucléaire sont très principalement les textes présentant des approches théoriques. La lecture de l’ensemble donne un sentiment de disjonction entre ces analyses dont certaines formulent des critiques fortes du système mondial de production d’énergie, d’un côté, et des travaux de terrain tournés vers l’accompagnement des usagers dans des objectifs de transition énergétique (le plus souvent via des solutions techniques). Si l’on en croit les organisateurs du colloque « Approches critiques de la « transition énergétique » dans les sciences humaines et sociales » (Université de Strasbourg, juin 2016), le fait d’établir le lien entre production et consommation d’énergie est l’une des difficultés principales auxquelles est confronté le champ de recherche (en constitution) autour de l’énergie. L’organisation des recherches reflète la déconnexion entre un système centralisé et des usagers finaux, à l’œuvre dans la société dans son ensemble.

Conclusion

Ce chapitre m’a permis de mettre en évidence que, dans le cas du développement des projets EMR en Basse-Normandie, il y a une tentative de regrouper *tous* les scientifiques bas normands qui travaillent sur des domaines applicables aux EMR. Sans nécessairement que ces acteurs se soient initialement manifestés comme critiques des énergies marines, leur inclusion dans les dispositifs organisés par la région les agrège aux acteurs du développement EMR, rendant la critique plus difficile. Mais encore davantage, l’objectif affiché d’ONEM est l’orientation des recherches vers le domaine des EMR, et sur des points qui correspondent

⁸⁴⁰ Marie-Christine ZÉLEM, « L’autonomie énergétique des territoires isolés et insulaires suppose un nouveau modèle énergétique ; Le cas de la Guyane et de La Réunion », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l’énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 83-96.

aux besoins des entreprises. Les scientifiques de plusieurs disciplines sont également mobilisés dans la construction de l'acceptabilité, à travers notamment l'organisation d'une journée de rencontres. À l'issue de cette journée, il ressort que l'idée d'acceptabilité est accolée aux sociologues et que la demande qui leur est faite est surtout de rendre légitime scientifiquement la disqualification des opposants (pour irrationalité et égoïsme). La question de la manière dont les acteurs engagés dans le développement des EMR et les scientifiques appréhendent les acteurs concernés par les projets d'EMR se pose.

Comme Yannick Rumpala⁸⁴¹ le pose avec justesse, une partie des techniciens empruntent une vision économique des acteurs en supposant que les acteurs agissent de manière rationnelle en finalité. Or la portée heuristique et pratique de cette préconception est remise en question par les faits. Les sociologues se positionnent alors sur le plan théorique comme pratique comme étant plus à même de fournir des outils pour appréhender la rationalité des acteurs. Il s'agit aussi d'un enjeu disciplinaire pour les sociologues, qui « défendent » leur discipline et montrant qu'elle permet une meilleure intelligibilité du monde social que des disciplines plus reconnues comme l'économie. Pour autant, la façon de le démontrer est susceptible de passer par la collaboration à l'avènement des projets, ce qui peut impliquer un infléchissement du propos des sociologues, dans le sens où les questions sont posées depuis l'extérieur de la discipline. Cet infléchissement tient au fait que certes, des outils sociologiques sont mobilisés, mais pour répondre à une question qui ne l'est pas. La volonté de se légitimer en tant que science passe donc paradoxalement par le fait de se « déscientifiser »... Le problème réside en partie dans les circulations entre le « monde de la pratique » et le monde de la recherche, puisque lorsque les sociologues écrivent « non, les acteurs ne sont pas rationnels », il est aisé d'alors comprendre que les acteurs sont irrationnels. Par ailleurs, la division social/technique est souvent associée par les techniciens à une division irrationalité/rationalité et/ou subjectivité/objectivité, qui leur permet d'exercer un pouvoir via l'auto-assimilation à la rationalité et l'assignation des autres à l'irrationalité⁸⁴².

Dans le cadre de recherches financées, le fait de démarrer la recherche en ayant immédiatement accès aux préoccupations des commanditaires peut produire des effets de proximité entre le sociologue et les techniciens qui lui présentent la question. C'est ce que décrit Guillaume Lacroix lorsqu'il retrace de manière réflexive son expérience de doctorant

⁸⁴¹ Yannick RUMPALA, « Le « développement durable » appelle-t-il davantage de démocratie ? », *op. cit.*

⁸⁴² Laurie BÉHAR et Vincent SIMOULIN, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public*, 15 avril 2014, Vol 31/2, pp. 151-167.

CIFRE au sein d'« une société d'ingénierie multi-métiers en construction [...] expert en développement durable ». Il évoque un phénomène d'enclichage du chercheur dans son terrain (terme qu'il reprend à François-Olivier de Sardan⁸⁴³). Sans même aller jusqu'à agréger ses objectifs à ceux du terrain, le processus de traduction d'une interrogation en objet sociologique, s'il est nécessaire, ne permet pas toujours d'abandonner les biais induits par la formulation opérationnelle de ladite question par des techniciens. Or, en ce qui concerne l'énergie, et en l'occurrence les énergies marines renouvelables, comme le formule le représentant de France Énergies Marines, plateforme de recherche et développement, « notre première mission [est de] lever les verrous technologiques⁸⁴⁴ ». Les dimensions d'acceptabilité sont agrégées à ces objectifs. Les sociologues sont alors invités à « lever les verrous sociaux ». Dans mon cas, la convergence d'intérêt créée entre l'université et la Région (et illustrée par exemple par le discours de Pierre Sineux cité à la section 5.1.2.) implique de manière implicite que les rencontres avec les industriels font partie du fonctionnement devenu ordinaire de la recherche, au même titre que l'organisation ou la fréquentation de séminaires scientifiques par exemple.

Plus largement, le cas de l'implication des scientifiques (et des sociologues en particulier) dans le développement des EMR en Basse-Normandie permet de soulever à nouveau trois types d'interrogations.

La première est celle de la programmation de la recherche. En effet, la situation des chercheurs de l'Université de Caen est, comme ailleurs, marquée par l'accélération des réformes visant à transformer l'Université française⁸⁴⁵. La « crise » de l'Université, mobilisée comme instrument de gouvernement des universitaires⁸⁴⁶, et l'organisation de la pénurie via le déficit des universités, entraîne la « course à l'autofinancement » et offre une place de plus en plus grande au secteur privé au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'une des conséquences principales de cette succession de réformes est la précarisation sans précédent de celles et ceux qui produisent et transmettent les savoirs⁸⁴⁷. Les SHS se

⁸⁴³ Guillaume LACROIX, *Les équilibristes du développement durable. Une ethnographie des experts et de l'expertise en durabilité dans la fabrique urbaine.*, 2019.

⁸⁴⁴ Participant·e, journée « L'innovation des EMR en Normandie », 23 janvier 2019.

⁸⁴⁵ Même si ces transformations sont inscrites dans une histoire longue, voir notamment Dominique PESTRE et François JACQ, « Une recomposition de la recherche académique et industrielle en France dans l'après-guerre, 1945-1970: Nouvelles pratiques, formes d'organisation et conceptions politiques », *Sociologie du Travail*, 1996, vol. 38, n° 3, pp. 263-277.

⁸⁴⁶ Christophe GRANGER, *La destruction de l'université française*, *op. cit.*, p. 62.

⁸⁴⁷ COLLECTIF POUR L'ÉTUDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Recherche précarisée, recherche atomisée*, *op. cit.*

distinguent parmi les autres disciplines comme étant celles où les chercheurs sont les plus précaires : le montant des salaires est inférieur pour tous les types de postes, les rémunérations sont irrégulières, bien davantage que pour les sciences « dures », et les conditions d'accueil (accès à un bureau, ordinateur, ...) largement inférieures à celles des autres sciences. Le décalage entre statutaires et non statutaires augmente la vulnérabilité des précaires face aux rapports hiérarchiques et la précarité elle-même contraint beaucoup d'entre eux à accepter des conditions de travail désastreuses. La détérioration des conditions est enchevêtrée à une transformation des objectifs de la recherche. En effet, le tournant modernisateur qui s'opère au cours du 20^{ème} siècle implique que l'objectif de la science n'est plus la production de connaissances nouvelles mais l'innovation qui permet la croissance économique. L'effort d'enseignement, comme l'effort de recherche, se concentre sur la production de futurs professionnels à destination des entreprises. Pour Christophe Granger, il ne s'agit pas uniquement de professionnalisation mais d'un asservissement de l'université à « des enjeux politiques, idéologiques et économiques qui ne relèvent pas d'elle. [...] c'est par-dessus tout priver les universitaires du pouvoir proprement universitaire de définir ce qu'est un enseignement universitaire et ce qu'on est collectivement en état d'attendre de lui.⁸⁴⁸ » Il constate un phénomène similaire sur le plan de la recherche, particulièrement incarné par la logique des Appels à Projets, et, au premier chef, ceux administrés par l'Agence Nationale de la Recherche.

Certains secteurs spécifiques sont particulièrement caractérisés par le fonctionnement par projet, comme les nanosciences et les nanotechnologies, qui font l'objet de recherches qui visent à appréhender ces transformations de l'activité scientifique⁸⁴⁹. Celle de Mathieu Hubert, Francis Chateauraynaud et Jean-Michel Fourniau s'appuie sur enquête par entretiens menée auprès de quarante-deux chercheurs. Comme pour les EMR, les programmes concernant les chercheurs qui font l'objet de cette enquête « mettent pour la plupart l'accent sur la recherche finalisée et l'innovation technologique, finançant notamment des projets de recherche partenariale entre laboratoires académiques et industriels. Beaucoup visent

⁸⁴⁸ Christophe GRANGER, *La destruction de l'université française*, op. cit., p. 97-98.

⁸⁴⁹ Matthieu HUBERT, Francis CHATEAURAYNAUD et Jean-Michel FOURNIAU, « Les chercheurs et la programmation de la recherche : du discours stratégique à la construction de sens », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 5 janvier 2012, n° 77, pp. 85-96 ; Julien BARRIER, « Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie », *Geneses*, 10 juin 2014, n° 94, n° 1, pp. 55-80 ; Morgan JOUVENET, « Profession scientifique et instruments politiques : l'impact du financement « sur projet » dans des laboratoires de nanosciences », *Sociologie du Travail*, 1 avril 2011, vol. 53, n° 2, pp. 234-252 ; Jérôme AUST, « Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement », *Geneses*, 10 juin 2014, n° 94, n° 1, pp. 2-6.

également à structurer la recherche sur une base territoriale, et à rassembler les acteurs selon leur proximité géographique.⁸⁵⁰ » L'enquête montre que les programmes entraînent une augmentation du travail administratif (et d'élaboration de comptes rendus) pour les chercheurs, et nécessitent l'acquisition de nouveaux savoir-faire (« la capacité à intéresser des partenaires industriels, ou la connaissance des procédures et l'expérience pratique du dépôt de brevets ») et de travailler à (re)définir les projets de recherche pour faire ressortir leur applicabilité. Si les chercheurs répondent à ces injonctions, ils peuvent mettre en place des stratégies de contournement, et formulent également des critiques. Leur critique principale est d'ordre général : ils redoutent que la programmation porte atteinte à la dimension fondamentale de la science. Une autre critique porte sur les dispositifs de programmation eux-mêmes : leur prolifération et leur opacité, l'impossibilité potentielle de répondre à leurs exigences, les injonctions contradictoires qu'ils comportent.

Comme je l'ai développé dans l'introduction de ce chapitre, en m'appuyant notamment sur les travaux de Céline Pessis et Sara Aguiton, les scientifiques sont de plus en plus mobilisés pour proposer des dispositifs de vulgarisation, puis participatifs, pour faire face aux conflits sociaux entraînés par le développement des technosciences. Programmation et applicabilité impliquent également la question de l'utilité sociale de la science. Dans le cadre des EMR, et plus largement de la sociologie de l'énergie, il me semble que l'idée de lutte contre le changement climatique fournit un mot d'ordre extrêmement consensuel qui justifie la production de recherches appliquées visant à « accompagner le changement » vers une transition énergétique. Or ce changement est très souvent appuyé sur l'innovation technologique. Les scientifiques sont donc invités à concourir directement à l'élaboration de ces solutions technologiques, ou bien, dans le cas des sciences humaines, à l'« acceptation » de ces solutions par l'utilisateur final. Les recherches sont alors souvent envisagées sous l'angle du bien commun, puisqu'il s'agit de lutter effectivement contre le changement climatique. À mon sens, le mot d'ordre de la transition énergétique peut empêcher certaines formes de réflexivité nécessaire de la part des scientifiques⁸⁵¹ en ce qui concerne l'orientation des recherches et la mobilisation des chercheurs dans des dispositifs de gouvernement.

⁸⁵⁰ Matthieu HUBERT, Francis CHATEAURAYNAUD et Jean-Michel FOURNIAU, « Les chercheurs et la programmation de la recherche », *op. cit.*

⁸⁵¹ Comme d'autres acteurs associatifs, politiques, etc.

Conclusion Générale

Dans un contexte de transformations environnementales et sociales causées par le changement climatique, ce travail permet d'interroger les possibilités de transformation sociale induites par le développement de nouvelles manières de produire de l'énergie à partir de sources renouvelables. Je mets en évidence que le développement des énergies renouvelables peut au contraire permettre le maintien du système énergétique existant. Ce maintien s'opère grâce à un renouvellement des modes de l'exercice du pouvoir. Ainsi, cette thèse montre comment le développement des EMR constitue un dispositif participant du gouvernement de la critique du nucléaire.

Dans le cas de la mise en œuvre d'énergies marines en Basse-Normandie, je montre que le rôle de l'État et des grandes entreprises est congruent avec la manière dont a été développé le secteur électronucléaire. L'État conserve un rôle prépondérant : dans la planification de l'exploitation des ressources, qui s'inscrivent dans la continuité des travaux du corps des mines ; dans la sélection et l'examen des candidatures aux appels d'offres et l'allocation des différentes autorisations réglementaires. Les appels d'offres et les AMI sont les instruments principaux de cette politique. Ils sont élaborés par les acteurs qui ont aussi contribué à façonner la politique nucléaire, comme la CRE. L'État poursuit également des actions économiques. Les relations de proximité entre l'État et les énergéticiens français se prolongent, au niveau central comme à travers les actions de l'État en région. Ces relations s'appuient sur le partage d'une culture commune : on constate la prépondérance des anciens polytechniciens parmi les acteurs étatiques, comme privés. Les membres de ce groupe se distinguent par leur statut social et leurs modes de fonctionnement : appropriation de l'intérêt général et national comme moyen de légitimation, circulation public-privé, et surtout une capacité à constamment investir de nouveaux champs dans lesquels ils se positionnent comme les acteurs les plus légitimes et les plus compétents. Ils ont su maintenir leur hégémonie en mobilisant de nouveaux outils de gouvernement, parmi lesquels les instruments sociométriques et participatifs.

J'ai montré que le développement des EMR s'accompagne également de l'émergence de nouvelles configurations d'action territoriale, supportées par un discours de recomposition de l'identité régionale intégrant la nécessité du développement des EMR *pour la Basse-*

Normandie. Toutefois, la « gouvernance » pilotée par ONEM⁸⁵² et les élus régionaux consiste non pas en une adaptation des projets au territoire, mais plutôt en une adaptation du territoire aux projets, via la mobilisation des acteurs économiques, de l'emploi et de la formation, et des acteurs scientifiques. Les acteurs régionaux se trouvent dans un rapport de force défavorable vis-à-vis des industriels et de l'État (lié à leur différence de statut, comme l'illustre la nécessité de recruter un haut fonctionnaire), qui les pousse à tenter de se conformer à des injonctions floues sur lesquelles ils n'ont pas autant de prise qu'ils le souhaiteraient. Les collectivités tentent de s'adapter aux besoins des industriels, en proposant des financements, des infrastructures, et une offre de sous-traitance, de main d'œuvre et de recherche. Ces acteurs présents sur le territoire sont incités à se regrouper, et à orienter leur action pour correspondre aux besoins des industriels. La situation économique difficile des ports, du bassin d'emploi de Cherbourg, et l'exode des jeunes actifs appuient l'injonction faite au territoire de proposer une offre complète qui séduira les industriels et les incitera à implanter usines et sites d'essais en Basse-Normandie. Les différentes concertations, menées par les consortiums et par l'État, contribuent également à orienter les acteurs du territoire, en les regroupant dans de multiples dispositifs. Les pêcheurs et les élus des communes littorales sont particulièrement concernés par ces dispositifs, ainsi que, dans une moindre mesure, certaines associations naturalistes. Spécificité régionale, les acteurs de la mémoire sont, pour certains d'entre eux, mobilisés contre le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer. Les acteurs régionaux, et en particulier les élus, se consacrent à rassurer ces acteurs, notamment *via* la prise en charge de la candidature pour le classement des plages du débarquement au patrimoine de l'Unesco. À la fin de l'année 2012, seuls les acteurs « ordinaires » semblent peu impliqués dans la « mise en ordre de marche » de la Basse-Normandie. Les projets EMR présentent un caractère fortement centralisé, congruent avec le mode de développement du nucléaire. Mais ils ont aussi une dimension territorialisée. Néanmoins, contrairement aux postulats selon lesquels les projets sont territorialisés, c'est-à-dire qu'ils s'adaptent au territoire, je montre qu'une combinaison de dispositifs construits autour des objets techniques contribue à mobiliser les acteurs du territoire en fonction des projets : en transformant leur activité d'entreprise, en transformant leurs compétences professionnelles, en adaptant leurs activités de recherche, ou en s'inscrivant dans des dispositifs de concertation. L'organisation technocratique est maintenue : les acteurs qui prennent les décisions, à savoir l'État et les grandes entreprises, sont sensiblement les mêmes

⁸⁵² La société publique locale Ouest Normandie Énergies Marines.

que dans le cas du développement du nucléaire. Cependant, le développement des EMR ne fonctionne pas seulement sur des prises de décision centralisées, opaques et autoritaires. Une forme de gouvernement à distance s'exerce également, à travers la mobilisation volontaire des acteurs régionaux, qui eux-mêmes produisent des dispositifs de transformation du territoire pour le rendre compatible avec les projets.

Je m'intéresse particulièrement au débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public, qui vient compléter la mise en compatibilité des acteurs locaux avec les projets. Le dispositif lui-même permet un gouvernement de la critique à travers la construction de hiérarchies entre les participants. La construction de la figure de l'ingénieur compétent techniquement et détenant les connaissances permet au maître d'ouvrage de se positionner en haut de cette hiérarchie et d'occuper la majorité de l'espace de la parole. La CPDP construit également une place pour les participants, à partir de laquelle ils sont enjoins de s'exprimer selon des modalités restreintes correspondant à une identité subalterne. Cette construction illustre la prééminence de la figure de l'ingénieur comme aménageur, qui fait partie intégrante de la culture des membres de la Commission Nationale du Débat Public.

L'occupation de la parole par les représentants des entreprises (en particulier EDF) laisse peu de marge à la critique pour se déployer, et réactualise les relations de pouvoir entre l'ensemble des acteurs. Ce constat marque l'écart entre les théories de la délibération, formulées notamment par Jürgen Habermas qui conceptualise un espace public dans lesquels les relations de pouvoir entre les individus sont suspendues pour laisser la place à la confrontation des arguments tournés vers l'intérêt général, et les déclinaisons concrètes des dispositifs que ces théories ont contribué à inspirer. Si le jeu des places dans le débat révèle la prégnance des positions sociales, celles-ci font partie d'une vision du monde qui fait l'objet de rapports de pouvoir autant qu'elle participe à les réactualiser.

Le débat public permet la réaffirmation d'une vision du monde hégémonique très proche de celle mise en avant par les nucléaristes au moment du lancement du programme nucléaire français, centrée autour de l'idée de la défense de la place prépondérante de la France dans le monde. Cette vision nationaliste repose sur l'industrie, d'une part, mais aussi sur la prouesse technique. Ici, ce sont les objectifs du Grenelle de l'environnement qui fournissent l'opportunité d'en faire la preuve. Ce discours est contraignant parce qu'il mobilise l'intérêt général, impliquant dès lors chacun dans l'effort à déployer pour faire à nouveau la preuve de l'excellence française. Si le nucléaire n'est pas explicitement présenté comme central dans

cette vision politique, son exclusion des échanges grâce à la focalisation sur le projet et sur les objectifs du Grenelle le maintiennent en arrière-plan comme la référence en termes d'énergie, tandis que les explications sur le fonctionnement du réseau électrique en attestent en creux la nécessité, et que ses opposants, davantage qu'à en faire la critique, s'emploient à défendre le projet de parc. Les enjeux sociaux et environnementaux sont technicisés, et la mise en pédagogie des enjeux techniques en même temps que leur caractérisation comme contrainte principale place le public dans une position d'élève qui réduit la possibilité de la discussion en termes politiques de l'opportunité du projet et plus largement du système dans lequel il s'inscrit. En fait de démocratie technique, il s'agit davantage de technicisation de la démocratie.

Enfin, j'ai montré comment les scientifiques participent de cette technicisation de la démocratie, lorsqu'ils sont mobilisés dans les débats publics et les temps publics de concertation, mais aussi plus largement. Dans le cas du développement des projets EMR en Basse-Normandie, un dispositif qui regroupe tous les scientifiques bas-normands travaillant sur des domaines applicables aux EMR est mis en place. Sans nécessairement que ces acteurs ne se soient initialement manifestés comme critiques des énergies marines, leur inclusion dans les dispositifs organisés par la région les agrège aux acteurs du développement EMR, rendant ainsi plus difficile pour eux de formuler une critique. Encore davantage, l'objectif affiché d'ONEM est l'orientation des recherches vers le domaine des EMR, et sur des points qui correspondent aux besoins des entreprises.

Les scientifiques de plusieurs disciplines sont également mobilisés dans la construction de l'acceptabilité, à travers notamment l'organisation d'une journée de rencontres. L'étude de cette journée montre la manière dont est produite et orientée la demande d'acceptabilité de la part des acteurs locaux du développement EMR. Les sociologues sont placés dans la position de répondre à cette demande d'acceptabilité. Celle-ci consiste surtout à rendre légitime scientifiquement la disqualification des opposants (pour irrationalité et égoïsme). Se positionner comme sociologue face à cette demande implique alors de faire preuve de réflexivité.

S'inscrivant dans l'histoire contemporaine de la production d'électricité en France, particulièrement marquée par le développement de l'électronucléaire, le développement des EMR permet d'interroger les potentialités de transformations sociales induites par l'adoption de nouveaux modes de production énergétiques : les énergies renouvelables. En effet, celles-

ci sont pensées à l'origine comme l'antidote à la société centralisée, autoritaire, policière et technophile que suppose la production électronucléaire. J'ai montré ici que les EMR ne constituent pas cet antidote, bien au contraire. Leur développement permet de maintenir, et même de renforcer la légitimité d'une gestion centralisée de la production d'électricité centrée sur le nucléaire. D'abord parce qu'elles sont déployées par les mêmes acteurs que le nucléaire, ensuite parce qu'elles suscitent la création de dispositifs qui orientent l'action des acteurs sur les territoires. Dans ces dispositifs, on n'assiste pas à une transformation des projets techniques vers l'intégration de dimensions sociales, mais à la translation en termes techniques d'enjeux sociaux. Les énergies renouvelables promettaient une exploitation localisée, et une autonomie accrue des territoires ; en l'occurrence, les territoires, enjoins à se transformer pour accueillir les EMR, voient leur dépendance à l'égard des décisions de l'État central et des grandes firmes s'accroître. Cette vulnérabilité s'exprime sur le plan économique, comme lorsque Naval Group (ex DCNS) décide finalement de ne jamais exploiter son usine d'hydroliennes tout juste ouverte à Cherbourg, et laisse alors ses commandes de l'ordre de 500 000 euros d'impayées auprès de nombreuses entreprises du tissu économique local. Les dispositifs de démocratie participative, s'ils ont été pensés comme des moyens de favoriser la reconnaissance par les experts techniciens et scientifiques d'une expertise profane, contribuent ici à l'inverse, à permettre aux seuls ingénieurs des grandes firmes, qui se présentent comme combinant une capacité d'analyse scientifique et une capacité d'agir technique, de conserver le monopole de l'expertise.

L'ambivalence des dispositifs de participation vis-à-vis d'une « mise à égalité » de tous les participants est à mon sens emblématique de ce qui restreint la portée des analyses des enjeux autour du développement de ces énergies, tout comme la façon dont les objets techniques que sont les hydroliennes, mais surtout les éoliennes, sont pensés et mis en discours. La manière dont les éoliennes en particulier ont été peu à peu construites comme un signifiant flou de la bonne volonté environnementale, comme le symbole de l'action face au changement climatique – sur la base de l'alternative avant tout sociale qu'elles incarnaient face au nucléaire et à la combustion fossile – semble constituer un obstacle à l'évaluation des propriétés sociales des acteurs qui les développent aujourd'hui, et de l'organisation sociale qui préside à leur mise en œuvre. Or, comme je le montre ici, cet objet technique symbole de changement social et environnemental a pu être complètement resignifié pour renforcer la vision d'une nation française emmenée par l'innovation et la puissance technologiques, incarnées par la figure de l'ingénieur polytechnicien.

Si, lors du débat public, les ingénieurs polytechniciens ont pu être qualifiés de « farfelus », adjectif pouvant désigner des personnes fantaisistes, ou originales, un peu loufoques⁸⁵³, ils sont, à l'inverse, l'incarnation d'une masculinité hégémonique, dominants de classe, de genre, et de race. Cette position dominante, et c'est particulièrement décelable dans le cadre des débats publics, s'additionne d'une dimension : la dimension scientifique et technique. Lorsque, dans les débats publics et dans les autres arènes du développement des EMR, l'identité d'ingénieur est mise en avant, ce n'est pas seulement leur supériorité technique qui organise les échanges en leur faveur, mais la combinaison des facteurs sociaux qui les constituent comme membres d'un groupe dominant. L'inégalité qui les oppose à leur auditoire n'est pas seulement une inégalité en termes de connaissances scientifiques, elle est une inégalité en termes économiques (qui accentue leur accès à la production des ressources scientifiques et techniques), en termes de capital social et culturel, en termes de genre et en termes de race, autant de ressources pour l'exercice du pouvoir. La dimension d'expertise technique fait écran aux autres types de capitaux (par exemple, les négociations avec les pêcheurs, qui impliquent également des dimensions économiques, sont masquées). Il importe alors de replacer la façon dont le groupe technocratique, qui présente ces propriétés sociales, défend en fait son propre intérêt lorsqu'il présente son projet comme coïncidant avec l'intérêt général. Les controverses autour des choix énergétiques n'opposent pas des projets incarnant l'intérêt général et des individus mesquins défendant leurs intérêts personnels, mais des groupes sociaux entre eux, ayant tous leurs propres intérêts d'une part, et une définition de l'intérêt général, d'autre part. La manière dont ce groupe technocratique a pu mobiliser l'intérêt général est révélateur d'un maintien des inégalités sociales, qui n'est pas infléchi par l'addition d'une nouvelle technologie de production d'électricité au réseau existant.

Avec le déplacement de la controverse autour du nucléaire vers l'expertise scientifique, les technocrates sont nécessairement placés en position de force, de par leur capacité notamment économique à produire de la recherche. Avec l'enrôlement des scientifiques autour des projets d'énergies marines renouvelables, la recherche publique est moins à même de se positionner comme un contre-pouvoir scientifique. Déplacer le regard scientifique sur les enjeux sociaux de l'agir des acteurs technocratiques, d'une part, et sur le transfert de moyens d'agir réels à

⁸⁵³ « Le prix de rachat était dans le cahier des charges, mais avec une formule, je me suis penché dessus pendant des heures et des heures avant de comprendre quoi que ce soit, je ne sais pas quel est *l'ingénieur, le polytechnicien farfelu* qui a pondu cette formule. » Patrick Lion, salle, statut non déclaré, séance de Courseulles (2/11), débat public pour le parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer.

l'échelle locale, d'autre part, peut permettre de mieux saisir les conditions d'émergence d'une véritable alternative énergétique découlant d'une alternative sociale. En l'occurrence, on voit que lorsqu'une énergie renouvelable est développée dans des conditions très proches de celles du nucléaire, on n'assiste ni à l'ouverture de la décision, ni à une reconfiguration des relations de pouvoir – même si de nouveaux instruments permettent leur déploiement dans de nouveaux espaces.

Le travail sociologique peut jouer un rôle dans la compréhension de ces rapports de force. À mon sens, cependant, la possibilité d'une telle recherche est fonction des conditions dans lesquelles elle est susceptible d'être menée. Or les transformations du financement de la recherche publique font peser une menace sur l'indépendance financière des travaux de recherche (et par conséquent sur leur cadrage et la définition de leur objet). Plus largement, si la qualité de la recherche scientifique est dépendante du travail d'objectivation des chercheurs et des chercheuses, il importe que ce travail intègre une réflexivité plus grande des chercheurs sur leurs propres intérêts – et ceux-ci peuvent notamment être éclairés par la position sociale de ces chercheurs. Dans les travaux internationaux que je mentionne en introduction, certains scientifiques se donnent pour but d'accompagner les communautés dans la création de nouvelles mythologies qui feraient des EMR une partie de leur culture. Peut-être ne s'agit-il pas de façonner, dans une approche qui part des objets techniques, et d'une décision venue d'en haut, la culture, dans le but de favoriser l'émergence de projets techniques. Peut-être s'agit-il de se placer aux côtés des « communautés » pour examiner ensemble quels sont les obstacles, ou au contraire les leviers par lesquels elles peuvent acquérir davantage d'autonomie politique, matérielle, et donc énergétique...

Lorsque les acteurs de la société civile décident d'agir sur le plan légal, en déposant des recours, ou en mobilisant des contre-expertises, cela leur confère de la légitimité. On peut envisager cette légitimité sur deux plans : d'abord une légitimité au sens strict de la légalité, leur action s'inscrivant alors dans le cadre du droit et étant en tous points légale (contrairement à d'autres modes d'actions, comme le blocage du train de déchets nucléaires évoqués en introduction, qui engagent le corps et l'exposent aux armes de la police, qui impliquent d'accepter de sortir de la légalité et de s'exposer à des poursuites pénales), ensuite une légitimité comprise dans une acception plus large, qui repose sur le fait de construire des arguments à partir du droit, et/ou de contre expertises scientifiques. Si l'alternative entre modes d'action légaux et modes d'action illégaux a déjà été discutée, il me semble pertinent d'examiner à quoi correspond le recours à une légitimité scientifique dans un mouvement

contre-technocratique. Est-il uniquement « pragmatique », dans le sens où il serait justifié par la recherche de la plus grande efficacité ? Ou traduit-il une reconnaissance du caractère de vérité de la production scientifique, placée « au-dessus » d'une réflexion politique et sociale ? Il ne semble pas qu'être capable d'évaluer précisément les impacts sur l'écosystème de tel ou tel projet soit nécessaire pour décider de le refuser *politiquement*. Mais il faut, pour cela, accorder davantage de valeur à une construction politique collective qu'à une expertise scientifique.

Pistes de recherche

L'actualité remet en mouvement les résultats de ce travail. En effet, les recours purgés et les autorisations accordées depuis la fin du mois de juillet 2019, les travaux des parcs éoliens *offshore* attribués lors du premier appel d'offres vont commencer. L'acceptabilité sociale est-elle suffisamment bien construite pour que rien ne vienne les entraver ? Les travaux, puis la mise en service vont offrir l'occasion d'appréhender les impacts réels sur les pratiques de pêche, l'environnement, les autres usages, mais aussi sur le paysage. Quel sera l'écart entre les prévisions rassurantes des maîtres d'ouvrage et des élus, les annonces alarmées des opposants, et le déploiement concret de 75 éoliennes à un peu plus de dix kilomètres des côtes ?

À l'automne 2019 s'ouvre également un nouveau débat public, demandé par le ministre de l'Environnement François de Rugy. Ce débat devra « au sein d'une macro-zone de 10 500 km² au large de la Normandie, identifier les zones pouvant accueillir des éoliennes en mer en amont de l'attribution, d'ici 2021, d'un projet de parc éolien en mer posé de 1 GW et de son raccordement à terre.⁸⁵⁴ » Contrairement aux débats publics concernant les parcs du premier et du second appel d'offres, qui étaient concentrés sur un projet unique dont le site était d'abord étroitement défini par l'appel d'offres, puis encore davantage par le maître d'ouvrage, ici, ni la zone, ni le maître d'ouvrage ne sont choisis. Par contre, la puissance du parc et le fait que les éoliennes soient posées sont déjà établis. Comment le débat va-t-il se dérouler en l'absence d'un projet à présenter ? Des maîtres d'ouvrage envisagés seront-ils présents ? Le débat intégrera-t-il des acteurs nouveaux, tant du côté de la tribune, que dans le public ? Le débat permettra-t-il aux acteurs mobilisés autour du parc éolien de Courseulles-

⁸⁵⁴ <https://www.debatpublic.fr/projet-deolien-mer-au-large-normandie>. consulté le 12 septembre 2019.

sur-Mer de déployer de nouveaux modes d'action ? Le début des travaux sera-t-il répercuté dans le débat ?

Le futur débat public pourrait être un des moments de mise en pratique par les opposants des apprentissages suscités par l'opposition au parc éolien de Courseulles-sur-Mer, mais aussi par d'autres configurations, plus éloignées et qui présentent pourtant des points communs. En 2013, la CNDP organise un autre débat sur la possibilité de créer un centre d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure, dans la Meuse (projet Cigéo). Les opposants au projet empêchent la tenue du débat public, ce qui conduit la CPDP à déplacer le débat en ligne. Plus récemment, le mouvement des gilets jaunes a montré que l'action directe n'était pas nécessairement l'apanage de mouvements préalablement structurés. Au vu de sa large médiatisation, et de la critique qu'il formule du « grand débat », peut-être fournira-t-il des ressources aux acteurs concernés par des projets éoliens dont s'amorcent les travaux pour développer de nouveaux répertoires d'action. L'étude de ce nouveau débat public peut alors permettre de saisir à quel point ces processus d'apprentissage peuvent aboutir à l'élargissement d'une critique des débats publics comme outil de gouvernement, ainsi que, plus généralement, à d'autres formes de politisation des enjeux énergétiques.

Bibliographie

ACHIN Catherine, « Un « métier d'hommes »? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, 1 juillet 2005, Vol. 55, n° 3, pp. 477-499.

ACHIN Catherine et DORLIN Elsa, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », *Raisons politiques*, 17 septembre 2008, n° 31, pp. 19-45.

ACHIN Catherine, DORLIN Elsa et RENNES Juliette, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, 17 septembre 2008, n° 31, pp. 5-17.

AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno, *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*, Paris, France, Presses de l'École des Mines, 2006, 303 p.

ALEXIEVITCH Svetlana Alexandrovna, *La supplication: Tchernobyl, chroniques du monde après l'apocalypse*, traduit par Galia ACKERMAN et traduit par Pierre LORRAIN, Paris, France, J.-C. Lattès, 1998, 267 p.

AMAND Rudy, *Socio-anthropologie des marins pêcheurs*, Paris, France, L'Harmattan, 2011, 297 p.

ANDERS Günther, *L'obsolescence de l'homme: Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle*, Éd. Fario, 2011, 428 p.

ARNOLD Aron, « Voix », in Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, La Découverte, 2016, pp. 713-722.

AUST Jérôme, « Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement », *Geneses*, 10 juin 2014, n° 94, n° 1, pp. 2-6.

AYED Choukri Ben, « Discriminations : l'éducation, un espace à haut risque? », *Le sociographe*, 1 janvier 2012, n° 34, pp. 65-78.

BAFOIL François (dir.), *L'énergie éolienne en Europe: conflits, démocratie, acceptabilité sociale*, Paris, France, Sciences Po les presses, 2016, 310 p.

BALLAN Étienne, BAGGIONI Vincent, MÉTAIS Julie et GUILLOU Anne Le, « Anticipation et contrôle dans les débats publics: le cas des premiers débats " nucléaires " », in *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, 2007, pp. 123-133.

BARD Christine, « Les premières femmes au Gouvernement (France, 1936-1981) », *Histoire@Politique*, 2007, n° 1, pp. 1-25.

BARRIER Julien, « Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie », *Geneses*, 10 juin 2014, n° 94, n° 1, pp. 55-80.

BATELLIER Pierre, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19 avril 2016, Volume 16 Numéro 1.

BECK Ulrich, *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, traduit par Laure BERNARDI, Paris, Flammarion, 2008, 521 p.

BÉHAR Laurie et SIMOULIN Vincent, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public*, 15 avril 2014, Vol 31/2, pp. 151-167.

BELORGEY Jean-Michel, « L'État entre transparence et secret », *Pouvoirs*, 2001, n° 97, n° 2, pp. 25-32.

BENELLI Natalie, « Corps au travail », in *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, coll. « Hors collection Sciences Humaines », 2016, pp. 149-158.

BENFORD Robert D., SNOW David A. et PLOUCHARD Nathalie Miriam, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 23 octobre 2012, n° 99, pp. 217-255.

BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre et REVILLARD Anne, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, Belgique, De Boeck, coll. « Ouvertures politiques », 2012, vol.1/, 357 p.

BERQUE Augustin, « De paysage en outre pays », *Le Débat*, août 1991, n° 65, pp. 4-13.

BESLAY Christophe, GOURNET Romain et ZÉLEM Marie-Christine, « Le SLIME, un dispositif de réduction de la précarité énergétique », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 311-324.

BIOT Jacques, « Tradition et ambition | La Jaune et la Rouge », *La Jaune et la Rouge*, octobre 2013, vol. 688, 10/2013 p.

BIRNBAUM Pierre, *Les sommets de l'Etat: essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1980, 192 p.

BIRNBAUM Pierre, BARUCQ Charles, BELLAICHE Michel et MARIE Alain, *La Classe dirigeante française: dissociation, interpénétration, intégration*, Paris, France, Presses Universitaires De France, 1978, 189 p.

BLATRIX Cécile, « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », in Martine REVEL, Loïc BLONDIAUX, Cécile BLATRIX, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEVRE et Bertrand HÉRIARD DUBREUIL (dirs.), *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 43-56.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, 109 p.

BLONDIAUX Loïc et TRAÏNI Christophe, *Introduction : les émotions, angle mort et dimension essentielle de la participation politique*, Presses de Sciences Po, 2018.

BOIGEOL Anne, « La magistrature française au féminin : entre spécificité et banalisation », *Droit et Société*, 1993, vol. 25, n° 1, pp. 489-523.

BOISSONADE Jérôme, BARBIER Remi, BAULER Tom, FORTIN Marie-José, FOURNIS Yann,

LEMARCHAND Frédéric et RAUFFLET Emmanuel, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19 avril 2016, Volume 16 Numéro 1.

BONI-LE GOFF Isabel, « « Ni un homme, ni une femme, mais un consultant. » Régimes de genre dans l'espace du conseil en management », *Travail et emploi*, 2012, n° 132, pp. 21-34.

BORDEREAUX Laurent et ROCHE Catherine, « Littoral et milieux marins », *Revue juridique de l'environnement*, 5 juillet 2018, Volume 43, n° 2, pp. 389-408.

BOURDIER Laure et WALKER Etienne, « Penser l'Emancipation au regard des modes d'action politiques contestataires contre les Grands Projets Inutiles ou Imposés », MRSH, Université de Caen Normandie, 2016.

BOURG Dominique et PAPAUX Alain, *Dictionnaire de la pensée écologique*, Presses Universitaires de France, 2015, 1858 p.

BOURG Dominique et WHITESIDE Kerry H., *Vers une démocratie écologique: le citoyen, le savant et le politique*, Paris, France, Seuil, 2010, 103 p.

BOYER Jean-Claude, « Basse-Normandie », in Jean-Claude BOYER, Laurent CARROUÉ, Jacques GRAS, Anne LE FUR et Solange MONTAGNÉ-VILLETTE (dirs.), *La France: les 26 régions*, Paris, France, Armand Colin, 2009, pp. 238-247.

BRONNER Gérald, *La démocratie des crédules*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2013, 343 p.

BRUGIDOU Mathieu et JOBERT Arthur, « Débat local, processus national - Le premier débat public sur un projet d'éolien en mer en France », 2011.

BRUNET Philippe, « De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures Sciences Sociétés*, 2008, Vol. 16, n° 4, pp. 317-325.

BUGADA Alexis et ECOLE DOCTORALE SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES (dirs.), *Énergies, environnement et développement durable*, Aix-en-Provence, France, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2013, 2013, 299 p.

CALLON Michel, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du Travail*, 3 janvier 1999, vol. 41, n° 1, pp. 65-78.

CALLON Michel, « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités? Essai sur la notion de cadrage-débordement. », in Dominique FORAY et Jacques MAIRESSE (dirs.), *Innovation et performance*, Paris, EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), 1999, pp. 399-431.

CALLON Michel et FERRARY Michel, « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », *Sociologies pratiques*, , n° 13, pp. 37-44.

CASELL Joan, « Différence par corps : les chirurgiennes », *Cahiers du Genre*, 2001, n° 29, pp. 53-81.

- CHARBONNEAU Bernard, *Le jardin de Babylone*, Paris, Gallimard, 1969, 281 p.
- CHARLE Christophe, « Le pantouflage en France (vers 1880-vers 1980) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1987, vol. 42, n° 5, pp. 1115-1137.
- CHATEURAYNAUD Francis, « Sociologie argumentative et dynamique des controverses : l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe », *A contrario*, 23 juin 2011, n° 16, n° 2, pp. 131-150.
- CHATEURAYNAUD Francis, *Argumenter dans un champ de forces: essai de balistique sociologique*, Paris, France, Éditions Pétra, 2011, 477 p.
- CHATEURAYNAUD Francis et TORNÉY Didier, *Les sombres précurseurs: une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, France, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1999, 476 p.
- CHEVALIER Jean-Marie, *Les 100 mots de l'énergie*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2010, pp. 5-24.
- CHEVALLIER Jacques, « Intérêt général », in Illaria CASILLO, Jean-Michel FOURNIAU, Catherine NEVEU, Rémi LEFEBVRE, Loïc BLONDIAUX, Denis SALLES, Francis CHATEURAYNAUD et Rémi BARBIER (dirs.), *Dictionnaire de la Participation*.
- COCHET Yves, « Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables en France », Rapport au Premier Ministre, La documentation Française, 2000.
- COHEN Élie, *Le colbertisme « high tech »: économie des Telecom et du Grand projet*, Paris, France, Hachette, 1992, 404 p.
- COLLECTIF POUR L'ÉTUDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Recherche précarisée, recherche atomisée: production et transmission des savoirs à l'heure de la précarisation*, Paris, France, Raisons d'agir, 2011, 157 p.
- COMITÉ D'HISTOIRE - MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, *Les directions d'administration centrale, des origines à nos jours - 2002 - Direction du Personnel, des Services et de la Modernisation*, http://www.histoire-dac.developpement-durable.gouv.fr/structure/2002?service=direction&nom=direction-du-personnel,-des-services-et-de-la-modernisation&ministere=ministere-de-l-equipement,-des-transport-et-du-logement&qid=sdx_q0&n=1&q=, consulté le 29 juillet 2018.
- COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, *Cahier de Méthodologie de la CNDP 2002-2012*, 2013.
- COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, *Le déroulement d'un débat public Méthodes et outils | CNDP - Commission nationale du débat public*, <https://www.debatpublic.fr/methodes-outils>, consulté le 14 juillet 2018.
- CONNELL Raewyn, *Masculinités*, Paris, Éd. Amsterdam, 2014.
- COUTANSAIS Cyrille P., « L'Eldorado maritime : entre prédation et gestion concertée »,

Études, 30 août 2011, Tome 415, n° 9, pp. 161-172.

DESCOINGS Richard et RÉMOND René, *Sciences Po : De La Courneuve à Shanghai*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2007, 502 p.

DIAM Amadou, *Pour une socio-anthropologie des risques littoraux : vulnérabilités socio-écologiques et action collective sur le littoral normand*, Caen, 2015.

DOBRE Michelle, « Environnement », in Yves DUPONT (dir.), *Dictionnaire des Risques*, Paris, Armand Colin, 2007, pp. 189-192.

DONIOL-SHAW Ghislaine et DOUARIN Laurence Le, « L'accès des femmes aux emplois supérieurs dans la fonction publique : avancées et résistances », *Revue française d'administration publique*, 2005, vol. no116, n° 4, pp. 671-686.

DUBOIS Vincent et DULONG Delphine (dirs.), *La question technocratique: de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, France, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, 253 p.

DULONG Delphine et MATONTI Frédérique, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? », *Sociétés & Représentations*, 2007, n° 24, n° 2, pp. 251-267.

DUPONT Yves (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003.

DUPUY Gabriel, *Scénarios de transition énergétique en ville: acteurs, régulations, technologies*, Paris, France, la Documentation française, 2015, 197 p.

DURAND Anne-Aël, « Dix graphiques qui illustrent les inégalités en France », *Le Monde.fr*, 30/05/2017 p.

DUVAL Julien et HEILBRON Johan, « Les enjeux des transformations de la recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2006, no 164, n° 4, pp. 5-10.

ECOLE POLYTECHNIQUE, *ENQUÊTE PREMIER EMPLOI 2016 Insertion professionnelle des jeunes diplômés en 2014*, <https://gargantua.polytechnique.fr/siatel-web/linkto/mICYYYUCUVY6>, consulté le 10 mars 2017.

ELLUL Jacques, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, 361 p.

ELLUL Jacques, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, France, A.Colin, 1954, 401 p.

ENGELS Eric, *Biology Education in the public Highschools of the United States from the progressive Era to the second world war : a discursive history*, Université de Californie à Santa Cruz, 1991.

EOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS, *Contexte réglementaire et administratif - Parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer*, http://www.calvados.gouv.fr/IMG/pdf/Contexte_reglementaire_et_administratif.pdf, consulté le 31 juillet 2017.

EVARD Aurélien, *Contre vents et marées : politiques des énergies renouvelables en Europe*, Paris, France, Presses de Sciences Po, 2013, 268 p.

EVARD Aurélien et PASQUIER Romain, « Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France », *Gouvernement et action publique*, 2018, N° 4, n° 4, pp. 63-91.

FASSIN Didier, « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », in Didier FASSIN et Éric FASSIN (dirs.), *De la question sociale à la question raciale: représenter la société française*, Paris, la Découverte, 2009.

FEILDEL Benoît et LE JELOUX Jérôme, « L'expression et la gestion des émotions dans les projets urbains, les dispositifs participatifs à l'épreuve des affects », in Loïc BLONDIAUX et Christophe TRAÏNI (dirs.), *La démocratie des émotions*, Presses de Sciences Po., 2018.

FLOCH Benoît, « L'École polytechnique, ce concentré d'inégalités », *Le Monde.fr*, 25/11/2014 p.

FLOCH Benoît, « Les grandes écoles opposées aux quotas de boursiers », *Le Monde.fr*, 04/01/2010 p.

FOURNIAU Jean-Michel, « Débat Public », in Ilaria CASILLO, Jean-Michel FOURNIAU, Catherine NEVEU, Rémi LEFEBVRE, Loïc BLONDIAUX, Denis SALLES, Francis CHATEAURAYNAUD et Rémi BARBIER (dirs.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013.

FRANCES Jean, *Former des producteurs de savoir : les réformes du doctorat à l'ère de l'économie de la connaissance*, thesis, Paris, EHESS, 2013.

FRASER Nancy, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in *Qu'est-ce que la justice sociale ? : reconnaissance et redistribution*, traduit par Estelle FERRARESE, Paris, France, Éd. la Découverte, 2011.

FUSULIER Bernard, « Le concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 29 août 2011, vol. 42, n° 42-1, pp. 97-109.

GAILLARD Frédéric, *Le soleil en face: rapport sur les calamités de l'industrie solaire et des prétendues énergies alternatives*, Montreuil, France, L'Échappée, 2012, 157 p.

GARRAUD Philippe, « Politique électro-nucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu », *Revue française de science politique*, 1979, pp. 448-474.

GARRIC Audrey, *Coup de froid sur la filière photovoltaïque*, <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/03/10/coup-de-froid-sur-la-filiere-photovoltaïque/>, consulté le 27 juillet 2017.

GAUCHON Pascal, *Le modèle français depuis 1945*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2015, 127 p.

GAUCHON Pascal et HUISSOUD Jean-Marc, *Les 100 mots de la géopolitique*, 2017, Paris, France, Presses universitaires de France, pp. 81-107.

GENDRON Corinne, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 1 février 2014, n° 11, pp. 117-129.

GOFFMAN Erving, *Les cadres de l'expérience*, traduit par Isaac JOSEPH, traduit par Michel DARTEVELLE et traduit par Pascale JOSEPH, Paris, France, les Éd. de Minuit, 1991, 573 p.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1, La présentation de soi*, traduit par Alain ACCARDO, Paris, France, les Éditions de Minuit, 1973, 251 p.

GOODMAN Alan, « Three Questions about Race, Human Biological Variation and Racism », *Anthropology News*, 1 septembre 2005, vol. 46, n° 6, pp. 18-19.

GOURGUES Guillaume, *Le consensus participatif: les politiques de démocratie dans quatre régions françaises*, thesis, Grenoble, 2010.

GOURGUES Guillaume, RUI Sandrine et TOPÇU Sezin, « Gouvernamentalité et participation », *Participations*, 11 octobre 2013, n° 6, pp. 5-33.

GRAND Isabelle, « La fabrique des corpsards en France : le cas des grands corps », in Salvador JUAN, Julien VIGNET et Isabelle GRAND (dirs.), *La technocratie en France: une nouvelle classe dirigeante ?*, Lormont, France, Le bord de l'eau, 2015.

GRAND Isabelle, « Du technocrate à l'énarque : la promotion Voltaire (1978-1980) », in Isabelle GRAND, Salvador JUAN et Julien VIGNET (dirs.), *La technocratie en France: une nouvelle classe dirigeante ?*, Lormont, France, Le bord de l'eau, 2015.

GRAND Isabelle, JUAN Salvador et VIGNET Julien, *La technocratie en France: une nouvelle classe dirigeante ?*, Lormont, France, Le bord de l'eau, 2015, 256 p.

GRANDAZZI Guillaume, « Acceptabilité sociale des risques », in Yves DUPONT (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 534.

GRANDAZZI Guillaume et LEMARCHAND Frédérick (dirs.), *Les silences de Tchernobyl: L'avenir contaminé*, Paris, France, Éditions Autrement, 2004, 234 p.

GRANGER Christophe, *La destruction de l'université française*, Paris, France, La Fabrique éditions, 2015, 176 p.

GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, KERGOAT Danièle et VILBROD Alain (dirs.), *L'inversion du genre: quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2008, 401 p.

GUILLAUME Cécile et POCHIC Sophie, « La fabrication organisationnelle des dirigeants, Summary, Zusammenfassung, Resumen », *Travail, genre et sociétés*, 2007, N° 17, n° 1, pp. 79-103.

GURVITCH Georges et FEBVRE Lucien, *Industrialisation et technocratie*, Paris, A. Colin, 1949, 214 p.

HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, traduit par Jean-Marc FERRY, Paris, France, Fayard, impr. 1987, 1987, vol.2/, 448; 480 p.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit par Marc BUHOT DE LAUNAY, Paris, France, Payot, 1978, 324 p.

HAGGETT Claire, « Understanding public responses to offshore wind power », *Energy Policy*, février 2011, vol. 39, n° 2, pp. 503-510.

HAMON Viviane, « Rénovation énergétique : Une expérimentation localisée pour susciter le passage à l'acte, dans le cadre d'un projet stratégique européen », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 393-402.

HARAWAY Donna, « La seconde sœur, OncoMouse TM », in Émilie HACHE (dir.), *Ecologie politique: cosmos, communautés, milieux*, traduit par Cyril LE ROY, Paris, France, Éditions Amsterdam, 2012, pp. 197-233.

HECHT Gabrielle, *Le rayonnement de la France : énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde guerre mondiale*, traduit par Guenièvre CALLON, Paris, Amsterdam, 2014, 455 p.

HIBOU Béatrice, *Anatomie politique de la domination*, Paris, France, la Découverte, 2011, 297 p.

HIRSCHHORN Monique, « Est-il vraiment utile de s'interroger sur l'utilité de la sociologie ? Plus de dix ans de débats », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, 27 novembre 2014, n° 52-2, pp. 221-234.

HOUGHTON John Theodore, *Le réchauffement climatique: un état des lieux complet*, traduit par Olivier EVRARD, Bruxelles, Belgique, De Boeck, 2011, 495 p.

HUBERT Matthieu, CHATEAURAYNAUD Francis et FOURNIAU Jean-Michel, « Les chercheurs et la programmation de la recherche : du discours stratégique à la construction de sens », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 5 janvier 2012, n° 77, pp. 85-96.

HUBERT Matthieu et LOUVEL Séverine, « Le financement sur projet : quelles conséquences sur le travail des chercheurs ? », *Mouvements*, 1 septembre 2012, n° 71, n° 3, pp. 13-24.

ILlich Ivan, *Œuvres complètes. Volume 1*, Paris, France, Fayard, 2003, 792 p.

JACQUEMART Alban, LE MANCQ Fanny et POCHIC Sophie, « Femmes hautes fonctionnaires en France », *Travail, genre et sociétés*, 4 avril 2016, n° 35, pp. 27-45.

JARRY-OMAROVA Anna, « Le genre de la participation citoyenne à Sevrans (Seine-Saint-Denis) », *Participations*, 2017, n° 18, pp. 177-204.

JOBERT Arthur, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 1998, vol. 11, n° 42, pp. 67-92.

JOUVENET Morgan, « Profession scientifique et instruments politiques : l'impact du financement « sur projet » dans des laboratoires de nanosciences », *Sociologie du Travail*, 1 avril 2011, vol. 53, n° 2, pp. 234-252.

JUAN Salvador, *La transition écologique*, Toulouse, France, Érès éd., DL 2011, 2011, 286 p.

JUAN Salvador, « Technocratie », in Yves DUPONT (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003.

JUAN Salvador, « Une interprétation sociologique de l'action technocratique », *Les Temps Modernes*, octobre 1986, n° 483.

JUAN Salvador, *De la maison solaire à l'action anti-technocratique ; approche sociologique de l'écologisme en France*, Université de Paris-Jussieu, 1985, 610 p.

KEMPF Hervé, « Le béton au pouvoir », *Le Monde*, 18 mars 2013.

KEMPTON Willett, FIRESTONE Jeremy, LILLEY Jonathan, ROULEAU Tracy et WHITAKER Phillip, « The Offshore Wind Power Debate: Views from Cape Cod », *Coastal Management*, 16 mars 2005, vol. 33, n° 2, pp. 119-149.

KERMAGORET Charlene, *La compensation des impacts sociaux et écologiques pour les projets d'aménagement : acceptation, perceptions et préférences des acteurs du territoire. Application au projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc*, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2014.

KERMAGORET Charlene, LEVREL Harold et CARLIER Antoine, « La compensation au service de l'acceptabilité sociale : un état de l'art des apports empiriques et du débat scientifique, réflexions au service du développement de l'éolien en mer », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 28 décembre 2015, Volume 15 Numéro 3.

KERR Sandy, WATTS Laura, BRENNAN Ruth, HOWELL Rhys, GRAZIANO Marcello, O'HAGAN Anne Marie, HORST Dan VAN DER, WEIR Stephanie, WRIGHT Glen et WYNNE Brian, « Shaping Blue Growth: Social Sciences at the Nexus Between Marine Renewables and Energy Policy », in Chris FOULDS et Rosie ROBISON (dirs.), *Advancing Energy Policy: Lessons on the integration of Social Sciences and Humanities*, Cham, Springer International Publishing, 2018, pp. 31-46.

KEUCHEYAN Razmig, *La nature est un champ de bataille*, Paris, Zones, 2014.

KRIEG Alice, *La notion de « formule » en analyse du discours: cadre théorique et méthodologique*, Besançon, France, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009, 144 p.

KRIEG-PLANQUE Alice, « La formule "développement durable": un opérateur de neutralisation de la conflictualité, The formula 'sustainable development': an conflict-neutralizing operator », *Langage et société*, 15 décembre 2010, n° 134, pp. 5-29.

KRIMSKY Sheldon et ROTHENBERG L. S., « Conflict of interest policies in science and medical journals: editorial practices and author disclosures », *Science and Engineering Ethics*, avril 2001, vol. 7, n° 2, pp. 205-218.

KUISEL Richard F., *Capitalism and the state in modern France: renovation and economic management in the twentieth century*, London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1981, xiv+344 p.

LABUSSIÈRE Olivier et NADAÏ Alain (dirs.), *L'énergie des sciences sociales*, Paris, France, Alliance Athena, 2015.

LACROIX Guillaume, *Les équilibristes du développement durable. Une ethnographie des experts et de l'expertise en durabilité dans la fabrique urbaine.*, 2019.

LAPEYRE Nathalie, « Les temporalités sociales des femmes et des hommes architectes en France », in Yvonne GUICHARD-CLAUDIC, Danièle KERGOAT et Alain VILBROD (dirs.), *L'inversion du genre: quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 193-204.

LAPEYRE Nathalie et FEUVRE Nicky Le, « Féminisation du corps médical et dynamiques professionnelles dans le champ de la santé, Abstract », *Revue française des affaires sociales*, 2005, n° 1, pp. 59-81.

LASCOUMES Pierre, *Action publique et environnement*, Paris, France, Que sais-je ?, 2018, 126 p.

LASCOUMES Pierre, « La technocratie comme extension, cumul, et différenciation continus des pouvoirs ; le cas des politiques d'environnement », in Vincent DUBOIS et Delphine DULONG (dirs.), *La question technocratique: de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, France, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, pp. 187-198.

LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (dirs.), *Gouverner par les instruments*, Paris, France, les Presses Science Po, 2004, 2004, 370 p.

LATOUR Bruno, *Politiques de la nature: Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, 2016, 465 p.

LATOUR Bruno, « Pour un dialogue entre science politique et science studies », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 4, pp. 657-678.

LAURETIS Teresa DE, « Eccentric Subjects: Feminist Theory and Historical Consciousness », *Feminist Studies*, 1990, vol. 16, n° 1, pp. 115-150.

LE FEUVRE Nicky et GUILLAUME Cécile, « Les processus de féminisation au travail : entre différenciation, assimilation et « dépassement du genre » », *Sociologies pratiques*, 1 septembre 2007, n° 14, pp. 11-15.

LE GARREC Sylvaine, « Copropriétaires « leaders » de projets de rénovation énergétique, des « porte-parole » de la transition énergétique ? », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 125-138.

LE ROULLEY Simon et UHEL Mathieu (dirs.), *Capitalisme ou technocratie ? : Sociologie des transformations sociales et politiques contemporaines*, Paris, France, Éditions l'Harmattan, 2019, 224 p.

LEMARCHAND Frédéric, *La vie contaminée. Eléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques*, Paris, Editions L'Harmattan, 2003, 272 p.

LEMARCHANT Clotilde, *Unique en son genre: filles et garçons atypiques dans les formations techniques et professionnelles*, Paris, France, PUF, 2017, 329 p.

LEMARCHANT Clotilde, « La mixité inachevée », *Travail, genre et sociétés*, 1 novembre 2007, vol. 18, n° 2, pp. 47-64.

LEYRIT Christian, *Note méthodologique pour les commissions particulières du débat public | CNDP - Commission nationale du débat public*, Commission Nationale du Débat Public, 2015.

MABI Clément, *Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique: entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale*, Thèse de doctorat, Université de Technologie de Compiègne, France, 2014.

MACPHERSON Crawford Brough, *Principes et limites de la démocratie libérale*, Montréal, Boreal Express Limitee, 1985, 155 p.

MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs: une révolution respectueuse*, Paris, France, Belin, 2004, 287 p.

MARRY Catherine, BERENI Laure, JACQUEMART Alban, LE MANCQ Fanny, POCHIC Sophie et REVILLARD Anne, « Le genre des administrations. La fabrication des inégalités de carrière entre hommes et femmes dans la haute fonction publique, Abstract », *Revue française d'administration publique*, 11 juin 2015, n° 153, pp. 45-68.

MATHIS Paul, *L'énergie, moteur du progrès?: 120 clés pour comprendre les énergies*, Versailles, France, Éditions Quae, 2014, 175 p.

MATHIS Paul, *Les énergies: Comprendre les enjeux*, Editions Quae, 2011, 266 p.

MAZODIER Myriem, « Une femme dans la haute fonction publique au siècle dernier (1971 - 1999) », *Revue française d'administration publique*, 3 mai 2013, n° 145, pp. 137-146.

MICHALAK Séverine, « Energies Marines Renouvelables et Responsabilité, Entre droit public et droit privé : une harmonisation souhaitable », in Gaëlle GUEGUEN-HALLOUËT et Harold LEVREL (dirs.), *Énergies marines renouvelables: enjeux juridiques et socio-économiques : actes du colloque de Brest, 11 et 12 octobre 2012*, Paris, France, A. Pedone, 2013.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT NORD-PICARDIE et POINT D'APPUI NATIONAL DOCUMENTAIRE, *Serge Vallemont*, <http://www.histoire-dac.developpement-durable.gouv.fr/biographies.xsp?biographie=VALLEMONT-SERGE>, consulté le 9 août 2018.

MOLINIER Pascale, *L'énigme de la femme active: égoïsme, sexe et compassion*, Paris, France, Payot, 2003, 275 p.

MORMONT Marc et STASSART Pierre M., « Acceptabilité des politiques environnementales, le cas des oppositions locales aux projets éoliens », 2015.

MUNIESA Fabian et CALLON Michel, *La performativité des sciences économiques*, Presses Universitaires de France, 2013.

NADAÏ Alain et LABUSSIÈRE Olivier, « Recomposer la mer pour devenir offshore : le projet éolien de Veulettes-sur-Mer, Moving offshore, recomposing the sea: wind power in Veulettes-sur-Mer (France) », *Natures Sciences Sociétés*, 26 novembre 2014, vol. 22, n° 3, pp. 204-218.

NEMOZ Sophie, « Au-delà de l'acceptabilité sociale La sociologie de l'énergie en prise avec

les défis systémiques d'une transition des pratiques sociales », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 229-236.

NEZ Héloïse, « Délibérer au sein d'un mouvement social », *Participations*, 11 décembre 2012, n° 4, pp. 79-102.

NONJON Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 2005, n° 70, n° 2, pp. 89-112.

OIRY Annaïg, *La transition énergétique sous tension ? : contestations des énergies marines renouvelables et stratégies d'acceptabilité sur la façade atlantique française*, thèse de doctorat, Paris 1, 2017.

P. M., *Bolo' bolo*, Paris, France, l'Eclat, 1999, 214 p.

PAOLETTI Marion, RUI Sandrine et BLONDIAUX Loïc, *Participations. La démocratie participative a-t-elle un sexe ?*, Bruxelles, Belgique, De Boeck, DL 2015, 2015, 257 p.

PAPON Pierre, *Le pouvoir et la science en France*, Paris, France, Éd. du Centurion, 1979, 314 p.

PASQUALETTI Martin J., GIPE Paul et RIGHTER Robert W. (dirs.), *Wind power in view: energy landscapes in a crowded world*, San Diego, Calif. etc, Etats-Unis d'Amérique, Academic Press, 2002, xi+234 p.

PATEMAN Carole, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, 132 p.

PÉCAUD Dominique, « Idéologies publiques et savoir-faire domestique, Les réponses aux questions techniques et pratiques soulevées par la consommation du gaz naturel », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 255-263.

PESSIS Céline et AGUITON Sara Angeli, « Entre occultation volontaire et régulation publique : les petites morts de la critique radicale des sciences », *Ecologie politique*, 2 octobre 2015, N° 51, n° 2, pp. 93-105.

PESTRE Dominique et JACQ François, « Une recomposition de la recherche académique et industrielle en France dans l'après-guerre, 1945-1970: Nouvelles pratiques, formes d'organisation et conceptions politiques », *Sociologie du Travail*, 1996, vol. 38, n° 3, pp. 263-277.

PICARD Fabienne et REY Bénédicte, « Diffusion socio-technique de la pile à combustible en France Éléments d'appréciation à partir du regard des chercheurs », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 205-212.

PIGNARRE Philippe, « Apprendre à échapper aux alternatives infernales », *Mouvements*, 2004, n° 32, n° 2, pp. 40-48.

PODEVIN Gérard, « L'émergence d'une filière EMR en France : quelles perspectives pour

l'emploi et la formation ? Le cas de l'éolien offshore posé », *Net.Doc*, 20 mai 2015, n° 136.

POUMADÈRE M., MAYS C., SCHNEIDER N., BERTOLDO R., BOSO À., OLTRA C., PRADES A. et ESPLUGA-TRENC J., « Entre consommation durable et vie quotidienne : Les premiers balbutiements du compteur communicant en France et en Espagne », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie: gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS Ed., impr. 2015, 2015, pp. 405-411.

POURTOIS Jean-Pierre et DESMET Huguette, *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Mardaga, 2007, 235 p.

RAIBAUD Yves, « La participation des citoyens au projet urbain : une affaire d'hommes ! », *Participations*, 21 septembre 2015, n° 12, pp. 57-81.

RANCIÈRE Jacques, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique éditions, 2005, 106 p.

RENARD Didier, « Technocracy, ou la science contre l'économie, Un mouvement américain des années trente », in Vincent DUBOIS et Delphine DULONG (dirs.), *La question technocratique: de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, France, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, pp. 19-33.

REQUET Laurent, *La Basse-Normandie : terre de l'écologie politique ? Du combat des associations environnementales à l'action des partis écologistes (1968-2012)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université de Caen Normandie, 2017.

REVEL Martine, BLONDIAUX Loïc, BLATRIX Cécile, FOURNIAU Jean-Michel, LEFEVRE Rémi et HÉRIARD DUBREUIL Bertrand (dirs.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2012.

REY-DEBOVE Josette, REY Alain et ROBERT Paul (dirs.), *Le petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, France, Le Robert, 2016, xlii+2837 p.

RIBAUT Nadine et RIBAUT Thierry, *Les sanctuaires de l'abîme: chronique du désastre de Fukushima*, Paris, France, Éditions de l'Encyclopédie des nuisances, 2012, 135 p.

RINGOOT Roselyne, « Questionner le discours avec Michel Foucault. Actualisations théoriques et actualité éditoriale », *Mots. Les langages du politique*, 30 novembre 2010, n° 94, pp. 199-207.

ROBBINS Paul, *Encyclopedia of Environment and Society: FIVE-VOLUME SET*, SAGE Publications, 2007, 2742 p.

RUI Sandrine, « « Où donc est le danger ? » Participation et usages de Foucault », *Participations*, 11 octobre 2013, n° 6, pp. 65-86.

RUMPALA Yannick, « Le « développement durable » appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le « développement durable » rencontre la « gouvernance »... », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 5 juin 2008, Volume 8 Numéro 2.

SATHAYE Jayant, PRICE Lynn, MCNEIL Michael et CAN Stephane DE LA RUE DU, *Energy Efficiency Indicators Methodology Booklet*, 2010.

SAUVÊTRE Pierre, « La problématisation de la participation à travers l'histoire de la gouvernamentalité », *Participations*, 11 octobre 2013, n° 6, pp. 35-63.

SCARWELL Helga-Jane, LEDUCQ Divya et GROUX Annette (dirs.), *Réussir la transition énergétique*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2015, 312 p.

SHINDLER Bruce et NEBURKA Julie, « Public participation in forest planning : eight attributes of success », *Journal of Forestry*, 1997, 91(7), pp. 17-19.

SIMONNOT Philippe, *Les Nucléocrates*, Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 1978, 313 p.

SOLIDAIRE CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable)-Ministère de la Transition écologique et, *Histoire - La création du conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD)*, <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/histoire-r12.html>, consulté le 27 juin 2018.

SPAES, *L'éolien offshore frôle les 15 GW installés dans le monde en 2016*, <https://www.energiesdelamer.eu/publications/47-eolien/eolien-pose-offshore/2823-1-eolien-offshore-frole-les-15-gw-installes-dans-le-monde-en-2016>, consulté le 28 juillet 2017.

STEVANOVIC Biljana, « L'histoire de la mixité à l'ex-école polytechnique féminine (1969-2000) », *Carrefours de l'éducation*, 1 janvier 2008, n° 17, pp. 58-75.

SULEIMAN Ezra N., *Politics, power, and bureaucracy in France: the administrative elite*, Princeton, N.J., Etats-Unis d'Amérique, Princeton University Press, 1974, xviii+440 p.

TERRA Sébastien et FLEURET Aurore, « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes - Enquête sur quatre sites éoliens français », « études et documents » du service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEIDD) du Commissariat général au développement durable (CGDD), juin 2009.

TÉVANIAN Pierre et TISSOT Sylvie, « La langue des médias, pourquoi la critiquer, comment la critiquer ? », *Mouvements*, 9 février 2010, n° 61, n° 1, pp. 45-59.

THELLIER Françoise, « Sans occupant, les bâtiments ne consomment pas d'énergie ! », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 285-294.

THÉNIG Jean-Claude, *L'ère des technocrates: le cas des Ponts et Chaussées*, Paris, France, Éd. l'Harmattan, 1987, 317 p.

TOPÇU Sezin, « Technosciences, pouvoirs et résistances : une approche par la gouvernamentalité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4 mars 2014, n° 60-4/4 bis, pp. 76-96.

TOPÇU Sezin, *La France nucléaire : l'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, France, Ed. du Seuil, 2013, 349 p.

TOURAINÉ Alain, *L'après-socialisme*, Paris, France, B. Grasset, 1980, 283 p.

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE, et CERTIC, UMR CNRS 6590 ESO, *Espace Manche - Atlas Transmanche*, <https://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/fr/page-382.html>, consulté le 31 juillet 2017.

URVOAS Anne-Claire, *L'acceptabilité sociale des énergies marines renouvelables sur un littoral convoité. Application au projet de parc éolien offshore en Baie de Saint-Brieuc*, IEP Toulouse, Toulouse, 2015, 115 p.

VALLEMONT Serge, *Une vie d'ingénieur aux ponts et chaussées: 1951-1995 : chroniques d'un témoin engagé*, Presses des Ponts, 2004, 416 p.

VALLEMONT Serge (dir.), *Le débat public: une réforme dans l'État*, Paris, France, LGDJ, 2001, 198 p.

VERNIER Jacques, *Les énergies renouvelables*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2017, pp. 3-9.

VIGNET Julien, « Les nucléocrates et la restructuration de l'Etat et du capitalisme », in Isabelle GRAND, Salvador JUAN et Julien VIGNET (dirs.), *La technocratie en France: une nouvelle classe dirigeante ?*, Lormont, France, Le bord de l'eau, 2015.

VRIGNON Alexis, « Les écologistes et la protection de la nature et de l'environnement dans les années 1970, Abstract », *Ecologie & politique*, 3 mai 2012, n° 44, pp. 115-125.

VRIGNON Alexis, « Écologie et politique dans les années 1970, Les Amis de la Terre en France », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 2012, vol. 1, n° 113, pp. 179-190.

WOLSINK Maarten, « Acceptation sociale de l'innovation en matière d'énergie renouvelable : en quoi l'offshore est-il différent? », in Gaëlle GUEGUEN-HALLOUËT et Harold LEVREL (dirs.), *Energies marines renouvelables : enjeux juridiques et socio-économiques: actes du colloque de Brest 11 et 12 octobre 2012*, Paris, A. Pedone, pp. 215-238.

WÜSTENHAGEN Rolf, WOLSINK Maarten et BÜRER Mary Jean, « Social acceptance of renewable energy innovation: An introduction to the concept », *Energy Policy*, 1 mai 2007, vol. 35, n° 5, pp. 2683-2691.

ZÉLEM Marie-Christine, « L'autonomie énergétique des territoires isolés et insulaires suppose un nouveau modèle énergétique ; Le cas de la Guyane et de La Réunion », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 83-96.

ZÉLEM Marie-Christine, « Les énergies renouvelables en transition : De leur acceptabilité sociale à leur faisabilité sociotechnique », *La revue de l'énergie*, 2012, vol. 63, n° 610, pp. 418-424.

ZÉLEM Marie-Christine et BESLAY Christophe (dirs.), *Sociologie de l'énergie: gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS Ed., 2015, 476 p.

ZÉLEM Marie-Christine et BESLAY Christophe, « Pour une sociologie de l'énergie », in Marie-Christine ZÉLEM et Christophe BESLAY (dirs.), *Sociologie de l'énergie : gouvernance et pratiques sociales*, Paris, France, CNRS éditions, 2015, pp. 15-20.

ZONABEND Françoise, « Un débat en débat. À propos du débat public sur le projet de centrale électronucléaire " EPR, tête de série ", à Flamanville (Manche) », in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, 2007, pp. 134-141.

Table des illustrations

Figure 1 : Consommation d'énergie mondiale et transitions.....	32
Figure 2 : Évolution du nombre de publications utilisant la notion d'acceptabilité (sociale), sur la base de données Google Scholar, 1950-2017.....	90
Figure 3 : Débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, séance de Ver-sur-Mer (29 avril 2013)	194
Figure 4 : Disposition générique de la salle, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013).....	196
Figure 5 : Fréquentation du débat public sur le projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer par séance	199
Figure 6 : Répartition du temps de parole selon la position dans l'espace du débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer	201
Figure 7 : Répartition du temps de parole selon le sexe des participant·es dans le débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer	203
Figure 8 : Répartition du temps de parole selon le sexe et la position dans l'espace du débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer.....	203
Figure 9 : Position, trajectoire et participation aux débats publics pour le projet éolien <i>offshore</i> de Courseulles-sur-Mer des représentant·e·s du maître d'ouvrage.....	221
Figure 10 : Nombre de mots prononcés sur l'ensemble des séances de débat en fonction de la place dans l'espace, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013).....	233
Figure 11 : Nombre de mots prononcés et nombre d'interventions à la tribune par les membres de la CPDP, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)	233
Figure 12 : Nombre de mots prononcés et nombre d'interventions de la CPDP par rapport à l'ensemble des participants, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013).....	234
Figure 13 : Mots prononcés par individu·e en fonction du sexe, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013)	234
Figure 14 : Nombre de mots prononcés par Claude Brévan comparé au nombre de mots prononcés par les autres femmes, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013).....	235
Figure 15 : Nombre de mots prononcés par sexe – Claude Brévan exceptée, débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013).....	235
Figure 16 : Autorisation des discours critiques selon l'adhésion au paradigme énergétique dominant présenté par le maître d'ouvrage, Débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (2013) .	284

Annexes

Annexe 1. Liste des terrains	404
Annexe 2. Guide d'entretien	409
Annexe 3. Synthèse de l'appel d'offres éolien	410
Annexe 4. Liste des débats publics CNDP sur les parcs éoliens en mer en France entre 2010 et 2019	416
Annexe 5. Intervenants invités à la tribune par la CPDP pour chaque séance de débat, débat public sur le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer	418
Annexe 6. Photographies du débat public pour le projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer	420
Annexe 7. Présentation du maître d'ouvrage : l'enchaînement des contraintes	424
Annexe 8. Présentation d'un photomontage pour visionnage sur écran d'ordinateur	426
Annexe 9. Questionnaire	427

Annexe 1 : Liste des terrains

1. Dispositifs participatifs, échelles nationale et régionale

Échelle	Terrain	Méthode de recueil
Nationale	Commission Nationale du Débat Public : Site internet, historique, textes de loi, organigramme.	Site internet
	Presse nationale	Internet et papier
	Sites internet opposants à l'éolien (PULSE, FED)	Sites internet opposants à l'éolien
	Sites internet défenseurs des EnR (Greenpeace, France Nature Environnement)	Sites internet défenseurs des EnR
Régionale	Commission Particulière du Débat Public pour le Parc éolien de Courseulles-sur-Mer : 11 séances de débat d'une durée de 4 h. (1 ^{er} semestre 2013)	Observation participante, enregistrements et retranscriptions intégrales, photos, comptage des présents et des temps de parole.
	Site internet de la CPDP pour le Parc éolien de Courseulles-sur-Mer	Dossiers du maître d'ouvrage, cahiers d'acteurs, compte-rendu et synthèse par séance et finaux, questions aux MO.
	Enquête publique pour le parc éolien de Courseulles-sur-Mer (aout-septembre 2015)	Observation participante, Compte rendu et décision du commissaire enquêteur, contributions.
	Entretiens avec les acteurs du littoral (pêche, riverains, voile, mémoire, opposants...)	Entretien semi directif intégralement retranscrit.
	Concertation PNA	Observation Participante, recueil programmes et littérature grise.
	Presse régionale (Ouest-France, la Manche Libre)	Internet et papier

2. Entreprises et acteurs de l'Action Publique, échelle nationale (1/2)

Terrain	Méthode de recueil
Salon Thetis et assises du SER, Workshop H2020, Conférence « dérisquer, baisser les coûts » (Cherbourg, 7, 8, et 9 avril 2014)	Observation participante, enregistrements, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
SeaTechWeek (Brest, 10 octobre 2012)	Observation participante, enregistrements, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
Rencontres Windustry (Lille, 7 octobre 2014)	Observation participante, enregistrements, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
Assises Nationales des Energies Marines Renouvelables (2014-2016)	Programmes et supports de communication
Assises Nationales des Energies Renouvelables (2012-2016)	Programmes et supports de communication
Annuaire du SER (EMR + ENR)	Annuaire du SER (EMR + ENR)
Littérature grise (Rapports du SER, du Ministère de l'Environnement, textes de loi, textes AO, textes AMI...)	Littérature grise (Rapports du SER, du Ministère de l'Environnement, textes de loi, textes AO, textes AMI...)
Presse (spécialisée (Green Univers, Merveille, Enerpresse) nationale (le Monde, le Figaro, Ouest France)	De 2012 à 2016
Sites internet des Entreprises (en particulier EDF PULSE)	De 2012 à 2016

2. Entreprises et acteurs de l'Action Publique, échelle régionale (2/2)

Terrain	Méthode de recueil
Rencontres industriels-emploi ONEM, CCI Cherbourg, Alstom, (Cherbourg, 9 février 2012)	Observation participante, enregistrements, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
Conférence « la mer est notre futur » CRBN (Caen, 8 mars 2012)	Observation participante, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
Réunion Atlantic Power Cluster (Cherbourg, 24 mai 2012)	Observation participante, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
Rencontres B2B ONEM Siemens (Cherbourg, 3 juillet 2013)	Observation participante, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
Accueil de la délégation écossaise, ONEM, (12 septembre 2013)	Observation participante, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
Colloque Foresee, Nucléopolis (Caen, 5 décembre 2013)	Observation participante.
Réunion Passerelle Miriade B2B Entreprises-chercheurs (Deauville, 25 février 2014)	Observation participante, enregistrements, collecte de littérature grise, programmes et supports de communication
Entretiens avec acteurs régionaux (action publique principalement)	Entretiens semi-directifs, enregistrés et retranscrits intégralement

3. Université, acteurs de la recherche, échelle nationale (1/2)

Terrain	Méthode de recueil
Réunion AIP2 Concertation, Paroles d'entreprises, (Paris, 29/03/12) Réunion AIP2 Concertation, Territoires (Paris, 7/02/2013)	Observation participante, enregistrements, programmes et supports de communication.
Premières Journées de Sociologie de l'Energie, CERTOP (Toulouse, 25-26/10/12)	Observation participante, programmes et supports de communication, actes.
Colloque Concertation et Décision Environnementale, AgroParisTech, (Paris, 7/02/2013)	Observation participante, programmes et supports de communication.
Colloque Bilan Programme Concertation et Décision Environnementale, (Paris, 29-30/05/2013)	Observation participante, programmes et supports de communication, actes.
Colloque UMR AMURE (Brest, 10-11/10/12)	Observation participante, enregistrements, programmes et supports de communication.
Colloque GIS Participation « Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation : Liaisons dangereuses et relations fructueuses », (Saint Denis, 29-30/01/2015)	Observation participante, programmes et supports de communication, actes.
Quatrièmes journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative (Lille, 13-14/11/2015)	Observation participante, programmes et supports de communication, actes.

3. Université, acteurs de la recherche, échelle régionale (2/2)

Terrain	Méthode de recueil
Réunions de pilotage de thèse (avec CRBN, ADEME)	Observation participante, enregistrements.
Réunions IRD2 (4 réunions, 2011-2012)	Observation participante.
Journée « les EMR et vous? », IRD2, Université de Caen, (20/06/2012)	Observation participante, enregistrements, programmes et supports de communication, questionnaires auprès des participants.
Réunions groupe recherche GREENMAR, Université de Caen, (4 réunions, 2012-2014)	Observation participante, programmes et supports de communication.
Rencontres informelles avec des membres de GreenMar (2012-2016)	Observation participante.
Entretien ADEME / unicaen	Entretien semi-directif, enregistré et retranscrit intégralement.
Magazine « Connexions » (Recherche et innovation) du CRBN (2012-2015)	Magazine « Connexions » (Recherche et innovation) du CRBN (2012-2015)
Presse Régionale (Ouest-France, 2012-2015)	Presse Régionale (Ouest-France, 2012-2015)

Annexe 2 – Guide d’entretien général (adapté en fonction du type d’enquêté·e)

Trajectoire Biographique / structure d’appartenance	Présentez-vous Parlez-moi de votre [travail / engagement associatif / mandat]	Quel est votre activité professionnelle ? Quel est votre formation ? Présentez moi la [structure/ association] à laquelle vous appartenez Quelle est votre fonction dans [structure] ? Comment êtes-vous arrivé·e à [ce poste / cette fonction] ? D’où êtes-vous ? Depuis combien de temps habitez-vous la région ?
Les projets EMR	Pouvez-vous me parlez des projets EMR dans la Région ?	Quand en avez-vous entendu parler pour la première fois ? Comment ? Par qui ? En quoi consistent ces projets ? Comment ces projets vous affectent-ils ? transforment-ils votre activité ? Quelles vont être les conséquences de ces projets [positives / négatives] ? Sur le plan social ? économique ? environnemental ? Que se passera-t-il si les projets sont annulés ? reportés ?
L’action vis-à-vis des EMR	Quelles sont vos actions vis à vis des EMR ?	Quelle part de vos activités consacrez-vous aux actions relatives à ces projets ? En quoi consistent ces actions ?
Les relations entre les acteurs	Qui s’occupe des EMR en Basse-Normandie ?	Avec qui êtes-vous en contact ? Quel est le rôle de [entreprises / État (services) / collectivités / élus / associations / autres] ? Comment se passent les relations avec ou entre [de [entreprises / État (services) / collectivités / maires / associations / autres] ?
L’acceptabilité	Qui est concerné par le développement des EMR en Basse-Normandie ?	[Qui / qu’est ce qui] peut être affecté négativement / positivement par les projets ? Qui est mobilisé ? Qu’est-ce qui est fait en termes d’acceptabilité ? Que pensez-vous de ces actions ? Qui a la possibilité de s’exprimer ? de prendre des décisions ?
L’énergie	Pour vous, quels sont les enjeux de l’énergie aujourd’hui ?	Que pensez-vous des énergies renouvelables ? Des autres sources de production d’électricité ? Et dans la région en particulier ?
Le littoral		Où habitez-vous ? Fréquentez-vous le littoral - l’espace maritime ? Est-ce un endroit important pour vous ? Quelles y sont vos activités ?

Annexe 3 : Synthèse de l'appel d'offres éolien



Le 1er appel d'offres éolien en mer – Présentation du cahier des charges

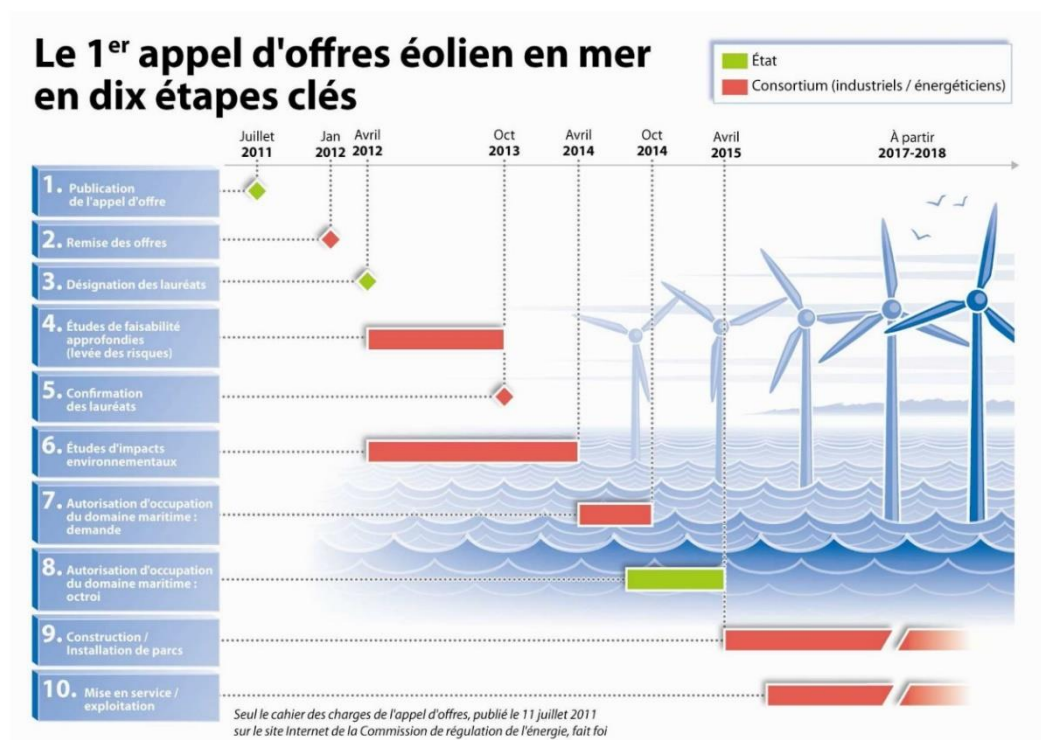
Le 5 juillet dernier, un avis publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) annonce le lancement d'un **appel d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine.**

Cet appel d'offres porte sur **la construction et l'exploitation de cinq installations** éoliennes de production d'électricité implantées en mer, en France métropolitaine. Chacune de ces installations constitue un lot de l'appel d'offre. Pour chacun de ces lots, les exigences à respecter par les candidats sont fixées par le cahier des charges de l'appel d'offres, publié le 11 juillet 2011 sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie (CRE - <http://www.cre.fr/>). Les candidats ont jusqu'au 11 janvier 2012, 14 heures, pour transmettre leurs dossiers à la CRE.

En répondant à l'appel d'offres, les candidats s'engagent à respecter l'ensemble des conditions du cahier des charges.

Une fois retenus, les candidats devront respecter des jalons intermédiaires tout au long du projet, jusqu'à la mise en service des installations.

Si, après leur sélection, les candidats décidaient de se soustraire à leurs obligations, des sanctions pécuniaires pourront être appliquées, la décision de sélection et l'autorisation d'exploiter l'installation pourront être retirées.



Mise à jour le 12/07/2011 - Seul le cahier des charges de l'appel d'offres, publié le 11 juillet 2011 sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie, fait foi.



1. Synthèse des clauses du cahier des charges

1.1. Caractéristiques des lots et des installations

L'appel d'offres porte sur 5 lots. Ces lots sont caractérisés par des périmètres géographiques précis situés dans les zones propices au développement éolien en mer retenues à l'issue du processus de planification et de concertation.

Chacun de ces lots est assorti d'un objectif de puissance à installer.

Zoom sur les zones retenues et les objectifs de puissance :

- Lot n°1 - Le Tréport, puissance maximale 750 MW, puissance minimale 600 MW ;
- Lot n°2 - Fécamp, puissance maximale 500 MW, puissance minimale 480 MW ;
- Lot n°3 - Courseulles-sur-mer, puissance maximale 500 MW, puissance minimale 420 MW ;
- Lot n°4 - Saint-Brieuc, puissance maximale 500 MW, puissance minimale 480 MW ;
- Lot n°5 - Saint-Nazaire, puissance maximale 750 MW, puissance minimale 420 MW ;

Ces objectifs ambitieux de puissance, répartis sur cinq zones, permettent :

- de donner de la visibilité aux acteurs de la filière,
- une optimisation des coûts des projets (commandes unitaires d'équipements importantes, concentration des moyens d'installation, limitation du nombre des raccordements) et donc du prix du kWh produit ;
- la désignation d'un acteur énergétique (ou d'un consortium d'acteurs) unique pour les parties prenantes locales d'un territoire donné ;
- de regrouper les démarches administratives, de faciliter l'instruction par les autorités compétentes tout en assurant une meilleure prise en compte des enjeux du projet à l'échelle du territoire.

Le cahier des charges de l'appel d'offres détaille en annexe les spécifications particulières de chaque lot, complémentaires aux clauses communes détaillées dans le corps du cahier des charges. Les conditions du raccordement électrique des installations sont imposées, et la concurrence ne porte pas sur le raccordement. Le candidat doit néanmoins assurer le financement du raccordement.

1.2. Caractéristiques des candidats et des offres

Les exigences de capacités financières et techniques des candidats seront évaluées pour valoriser les projets sérieux, et contribuer à assurer la réalisation effective des projets.

Les offres soumises devront notamment :

- présenter un niveau de fonds propres supérieur à 20% du montant total de l'investissement
- décrire l'expérience technique du candidat et de ses partenaires, la robustesse du plan d'affaire du projet au regard des variations des paramètres influant sur l'équilibre économique du projet, et la robustesse du plan de financement aux variations des conditions de marché.

Un candidat peut proposer des offres pour plusieurs lots.

Un candidat a par ailleurs la possibilité de déposer des offres liées sur plusieurs lots. Cette disposition permet, d'une part, aux partenaires industriels d'un candidat - si ce dernier est retenu - de proposer au travers de l'offre des plans industriels qui pourront être mis en oeuvre sur la base de cette seule candidature, et d'autre part, de bénéficier de diminution des coûts par effet d'échelle.



1.3. Plan industriel

Les offres des candidats doivent préciser les principales caractéristiques de leur organisation industrielle. Ces éléments participeront à l'évaluation des offres, contribuant notamment à la sécurisation des capacités de production et d'approvisionnement, à la minimisation des impacts des activités industrielles.

Le candidat présente également :

- son plan d'action pour la sécurisation de l'approvisionnement des composants critiques, de la disponibilité des capacités portuaires, des moyens de construction. Il fournit les accords ou protocoles d'accord à l'appui de ce plan ;
- le plan d'emploi estimé, son engagement volontaire pour le développement social et les actions de diversification et de reconversion des entreprises ;
- ses actions en matière de recherche et développement, pour le développement de l'éolien en mer, et notamment dans les conditions d'implantation des côtes françaises.

1.4. Environnement

Le candidat présente dans son offre les mesures qu'il envisage pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet sur l'environnement.

Il s'engage en outre à concevoir construire, exploiter et démanteler l'installation de manière à minimiser les impacts sur l'environnement et à remettre le site en état à la fin de l'exploitation.

Enfin, le candidat présente ses actions en matière de recherche et développement, pour la réduction l'évitement et la compensation des impacts environnementaux des parcs éoliens en mer dans les conditions d'implantation des côtes françaises.

1.5. Usages existants

Au titre de la sécurité, les contraintes qui s'imposeront au projet seront fixées par l'autorisation d'occupation du domaine public maritime.

Néanmoins, afin de garantir la prise en compte des enjeux liés à la sécurité dès le stade de l'offre, le candidat présente dans son offre les mesures qu'il prévoit de mettre en oeuvre afin de maîtriser les impacts éventuels du projet (surveillance du territoire, navigation, circulation aérienne, etc).

Au titre des activités de pêche, le candidat doit :

- optimiser l'emprise de l'installation sur le domaine maritime et minimiser le nombre d'équipements ;
- minimiser l'exclusion des activités existantes, pendant la construction et l'exploitation de l'installation afin de permettre la meilleure utilisation de l'espace maritime, dans des conditions acceptables de sécurité de navigation, et sous réserve des autorisations et prescriptions ultérieures;
- mettre en oeuvre les mesures permettant d'évaluer, de suivre et de compenser les impacts de l'installation sur l'exploitation de la ressource halieutique par les entreprises de pêche professionnelles concernées.

En outre, dès la sélection du candidat par l'Etat, une instance de concertation et de suivi, placée sous l'autorité des Préfets compétents, sera mise en place pour chaque projet, associant notamment le candidat retenu, les services de l'Etat et les représentants des Comités des Pêches concernés. Cette instance sera le lieu d'échange privilégié entre le candidat et les parties prenantes locales pour appréhender au mieux – et le plus en amont possible - les enjeux et impacts éventuels du projet

Mise à jour le 12/07/2011 - Seul le cahier des charges de l'appel d'offres, publié le 11 juillet 2011 sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie, fait foi.



d'installation éolienne en mer sur les usages existants et élaborer des recommandations notamment pour éviter ou atténuer ces impacts.

1.6. Phase de levée des risques

A la date du dépôt des offres, seules les conditions générales d'implantation des éoliennes en mer seront connues. Pour chaque lot, le candidat retenu devra identifier les conditions techniques précises d'implantation de son projet et produire - dans un délai imposé d'un maximum de 18 mois - les études correspondantes.

Cette étape de « levée des risques » permet de donner le temps au candidat de connaître précisément les conditions d'implantation et de confirmer la faisabilité du projet dans les conditions de son offre.

Si la faisabilité du projet au prix proposé est remise en cause par les résultats de ces études, une remise en concurrence est obligatoire, et un nouvel appel d'offre pourra être lancé sans délai sur le ou les lots concernés, en tenant compte des études réalisées.

1.7. Garanties d'exécution

Le candidat doit constituer des garanties financières dès sa sélection, en accompagnement des engagements pris. Ces garanties font l'objet de mainlevées progressives au fur et à mesure de l'avancée du projet

1.8. Limitation des risques

Certaines dispositions de l'appel d'offres visent à limiter le besoin de provision pour risque dans le prix proposé par le candidat :

- les opérations de raccordement sont placées sous la maîtrise d'œuvre du gestionnaire de réseau et permettent l'ajustement du prix de l'électricité après la sélection du lauréat en fonction du coût définitif des ouvrages de raccordement ;
- les effets de l'incertitude sur la connaissance du potentiel de vent, sur les revenus annuels de l'installation, sont atténués.

De plus, compte tenu des délais importants attendus entre la désignation des lauréats et la mise en service des installations, de nombreux paramètres externes au projet seront soumis à des variations externes au candidat. Les dispositions suivantes ont ainsi été retenues :

- le prix retenu pour la vente de l'électricité est ajusté en fonction de l'évolution d'indices de coût des matières premières et du travail ;
- la durée des contrats d'achat n'est pas modifiée –donc pas pénalisée- par les retards éventuels de mise en service qui découleraient du retard dans la délivrance des autorisations administratives et des recours contentieux éventuels contre ces autorisations, ou du retard dans la mise à disposition des ouvrages de raccordement.

2. Synthèse de la notation de l'offre du candidat, appuyée sur l'ensemble des éléments du dossier

Les offres des candidats seront évaluées en fonction de trois critères : le prix, l'organisation industrielle et la prise en compte de l'environnement et des activités existantes. La procédure d'évaluation de ces offres est précisée dans le cahier des charges.



Sur le critère de prix, la note maximale est égale à (40).

La compétitivité du prix proposé par le candidat sur chaque lot est évaluée en tenant compte des conditions particulières d'implantation des zones, selon un dispositif conférant à ce critère prix un poids relatif équilibré par rapport aux autres critères.

Sur le volet industriel, la note maximale totale est égale à (40).

– dont 14 points pour les capacités de production industrielles

L'évaluation tient notamment compte des mesures proposées par le candidat – et faisant l'objet d'accords ou de protocoles d'accords industriels - permettant de fiabiliser la capacité de production industrielle, les filières d'approvisionnement des composants jugés les plus critiques et les délais de mise en service, en tenant compte de la demande prévisionnelle du marché européen en matière d'installation éolienne en mer.

– dont 2 points pour la minimisation de l'impact des activités industrielles

Sur ce point, l'évaluation tiendra compte des choix d'implantation et des processus logistiques et valorisera ceux qui permettent une minimisation des nuisances et risques induits par les opérations de transport.

– dont 22 points pour la maîtrise des risques techniques et financiers

Pour valoriser les projets robustes aux risques et aléas, l'offre sera évaluée en fonction de l'expérience du candidat en matière de construction, de développement et d'exploitation de parcs éoliens en mer ainsi que de gestion des risques techniques et financiers associés.

– dont 2 points pour l'implication du candidat en matière de recherche et développement

L'évaluation portera sur la pertinence et le montant des actions de R&D en matière technologique et environnementale proposées par le candidat, en vue du développement de l'éolien en mer dans les conditions techniques des côtes françaises métropolitaine.

Sur le volet « activités existantes et environnement », la note maximale totale est égale à (20),

– dont 14 points pour la maîtrise des impacts sur les activités existantes

Le nombre d'équipements installés sur le domaine public maritime doit être minimisé pour réduire les impacts sur les usages existants. La note maximale est égale à 10 points.

La qualité des mesures envisagées pour l'évitement, la réduction et la compensation des impacts sur les activités existantes sont également évaluées sur 4 points.

– dont 5 points pour la maîtrise des impacts sur l'environnement

La qualité des mesures envisagées pour l'évitement, la réduction et la compensation des effets négatifs notables sur l'environnement est évaluée sur 4 points.

La qualité des actions envisagées pour le suivi environnemental est notée sur 1 point.

– dont 1 point pour la qualité du plan de démantèlement



3. Récapitulatif du barème de notation des offres

I - Volet industriel	
<i>Total points (I)</i>	40
Capacités de production	14
Impact des activités industrielles	2
Réduction des risques - expérience technique	22
<i>Source d'approvisionnement alternative pour les composants critiques</i>	2
<i>Robustesse financière du plan d'affaire</i>	2
<i>Robustesse du montage financier</i>	2
<i>Expérience en matière de développement et de construction de parcs éoliens en mer</i>	3
<i>Expérience en matière d'exploitation de parcs éoliens en mer</i>	3
<i>Robustesse de l'analyse des risques techniques, environnementaux et sociaux et pertinence des dispositions compensatrices de ces risques.</i>	5
<i>Mesures envisagées pour l'évaluation, la réduction et la gestion des risques liés à la sécurité maritime</i>	5
Recherche et développement (engagements liés à chaque parc éolien directement)	2
II - Volet activités existantes et environnement	
<i>Total points (II)</i>	20
Minimisation de l'emprise sur le domaine public maritime	10
Qualité des mesures d'évitement, réduction, compensation sur les activités existantes pendant la construction et l'exploitation	4
Qualité des mesures d'évitement, réduction, compensation sur l'environnement pendant la construction et l'exploitation	4
Qualité des actions de suivi environnemental, incluant les mesures d'évitement, réduction et compensation	1
Qualité des mesures d'évitement, réduction et compensation liées au démantèlement	1
III - Prix	
<i>Total points (III)</i>	40
Total points (I+II+III)	100

Mise à jour le 12/07/2011 - Seul le cahier des charges de l'appel d'offres, publié le 11 juillet 2011 sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie, fait foi.

Annexe 4 : Liste des débats publics CNDP sur les parcs éoliens en mer en France entre 2010 et 2019

Appel d'offres	Projet de parc éolien en mer	Localisation	Maître d'ouvrage	Période du débat	Mise en service envisagée	Statut
	Parc éolien en mer des Deux côtes	Entre Dieppe et le sud de la baie de Somme	La compagnie du Vent, Groupe GDF Suez	Du 28 avril au 10 septembre 2010	2015	Abandonné
Appel d'offres n°1 (lancé par l'État en 2011)	Parc éolien en mer de Saint-Nazaire	Prévue à 12km des côtes de Loire Atlantique, en face des communes du Croisic, de Batz-sur-Mer et du Poulinguen	Eolien Maritime France (EDF Energies Nouvelles, DONG Energy et Nass&Wind Offshore)	Du 20 mars au 20 juillet 2013	Installation de la première éolienne en 2018 et parc complet en 2020	Enquête publique terminée
	Parc éolien en mer au large de Fécamp	Entre 13 et 22 km au large des côtes de Fécamp	Eolien Maritime France (EDF Energies Nouvelles et DONG Energy) puis transfert à la Société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises (Eolien Maritime France et Wpd Offshore)	Du 20 mars au 20 juillet 2013	Installation de la première éolienne en 2018 et parc complet en 2020	Enquête publique terminée
	Parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc	Prévue de 17 à 30 km des côtes au large de Saint-Brieuc	Ailes Marines (Iberdrola et Eole RES)	Du 28 mars au 23 juillet 2013	2020	Enquête publique terminée
	Parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer	Entre 10 et 16 km au large du Calvados	Eolien Maritime France (EDF Energies Nouvelles et DONG Energy) puis transfert à la Société Eoliennes Offshore du Calvados (Eolien Maritime France et Wpd Offshore)	Du 20 mars au 20 juillet 2013	Installation de la première éolienne en 2018 et parc complet en 2020	Enquête publique terminée
Appel d'offres n°2 (lancé par l'État en 2013)	Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier	A 12km de l'île d'Yeu et 17km de l'île de Noirmoutier	Société Les Eoliennes en Mer de Vendée, dont les actionnaires sont ENGIE (anciennement GDF SUEZ), EDP Renewables et Neoen Marine	Du 2 mai au 7 août 2015	A partir de 2021	Débat public terminé
	Parc éolien en mer entre Dieppe et le Tréport	A 15km du Tréport et à 16km de Dieppe	Société Les Eoliennes en Mer de Dieppe – Le Tréport (LEMDT), dont les actionnaires sont ENGIE (anciennement GDF SUEZ), EDP Renewables et Neoen Marine	Du 24 avril au 31 juillet 2015	A partir de 2021	Enquête publique terminée
En vue de lancer un appel d'offres (2019)	Projet d'éolien en mer au large de la Normandie	Macro-zone de 10 500km ² au large de la Normandie	Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)	A venir	Inconnue (attribution projet d'ici 2021)	Débat public en préparation

Annexe 5 : Intervenants invités à la tribune par la CPDP pour chaque séance de débat, débat public sur le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer

Séance	Type de séance	Date	Invités au pupitre / à la tribune
Bayeux (1)	Ouverture	20/03/2013	Monsieur Michel LALANDE, préfet de région Basse-Normandie Vice-amiral Bruno NIELLY, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
Courseulles-sur-Mer (2)	Générale	04/04/2013	Mario PAIN, conseiller spécial du directeur général de l'énergie et du climat Gaëtan DESQUILBET, directeur régional, RTE Normandie
Port en Bessin (3)	Pêche, activités nautiques, sécurité maritime et aérienne	12/04/2013	Jean-Michel CHEVALIER, Adjoint au Préfet Maritime Guillaume BARRON, Directeur adjoint, Délégué à la mer et au littoral / Daniel LEFEVRE, Président du Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie Paul FRANÇOISE, Président du Comité départemental des pêches du Calvados Philippe AUZOU, Délégué départemental de la Société nationale de sauvetage en mer Calvados. Serge EVEN, Président de la Ligue de Voile de Basse-Normandie Jean OLIVE, Président de la Fédération des sports nautiques et sous-marins, ligue des Pays normands. Représentant du Comité 14 de la Fédération des sports nautiques et sous-marins
Ranville (4)	Raccordement terrestre et aménagements portuaires	23/04/2013	Jean-Luc ADELAIDE, maire de Ranville Ludovic GENET, chef du service Ressources Naturelles Mer et Paysages de la DREAL Basse-Normandie Gilles SERNA, Directeur de projets, RTE Jean-Michel SEVIN, Directeur général de Ports Normands Associés Bertrand MARSSET, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement de Ports Normands Associés
Ver sur mer(5)	Générale	29/04/2013	Pas d'intervention supplémentaire
Caen (6)	Impacts économiques, emplois, filière industrielle	15/05/2013	Laurent SODINI, vice-président de la Chambre Régionale de Basse-Normandie Jean-Claude LECHANOINE, président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Marie-Odile LECRES, présidente de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin François de BOURGOING, conseiller général du Calvados

Bernières (7)	Auditions publiques	31/05/2013	<p>Patrick DOMENGET, Professeur d'histoire et géographie</p> <p>Fabienne LISSE, membre du bureau exécutif régional Europe Ecologie Les Verts Basse-Normandie</p> <p>Christian FLEURY, Président de l'association Les Amis du Platon</p> <p>Gérard LECORNU, Président de l'Association Port Winston Churchill d'Arromanches</p> <p>Jean-Karl DESCHAMPS, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et du développement durable, Conseil régional Basse-Normandie</p> <p>Jean LEMOINE, trésorier adjoint du CREPAN</p> <p>François PIQUET, Directeur général de la SPL Ouest Normandie Énergies Marines</p> <p>Gilles LECOMTE, Dirigeant de de Hag'Tech, président de la Sotraban et élu de la CCI Cherbourg Cotentin</p>
Arromanches (8)	Sites historiques, paysage et environnement	12/06/2013	<p>Anne d'ORNANO, Vice-Présidente du Conseil général du Calvados</p> <p>Pierre BRUNET, Professeur de Géographie honoraire</p> <p>Franck DAVID, Géophom</p> <p>Jean-Marc VEZIEN, Ingénieur de recherche LIMSI-CNRS</p> <p>Gérard DEBOUT, Président du groupe ornithologique normand</p> <p>François LEBOULENGER, Président du Groupe mammalogique normand</p> <p>Morgane REMAUD, Agence des Aires Marines Protégées de l'antenne du Havre</p> <p>Jean LEMOINE, Trésorier adjoint, Membre du conseil d'administration du CREPAN</p> <p>René MAFFEI, Président du GRAPE</p>
Ouistreham (9)	Installation, exploitation, démantèlement, phase chantier, bilan carbone	20/06/2013	<p>Bertrand MARSSET, Directeur Aménagement et Environnement, Ports Normands Associés</p> <p>Damien GREBOT, Expert ADEME</p>
Lion sur mer (10)	Générale	11/07/2013	<p>Morgane REMAUD, Agence des Aires Marines Protégées de l'antenne du Havre</p>
Courseulles-sur-Mer(11)	Clôture	18/07/2013	<p>Pas d'intervention supplémentaire</p>

Annexe 6 : Photographies du débat public pour le projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer



Documents du débat disposés à l'entrée de la salle
Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies



Photomontage exposé à l'entrée de la salle
Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies



Public et tribune

Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies



Intervention d'un participant du public

Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies



Hôtesses d'accueil

Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies



Intervenant du débat et personnel de sécurité incendie

Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies



Signature du formulaire de droit à l'image

Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies

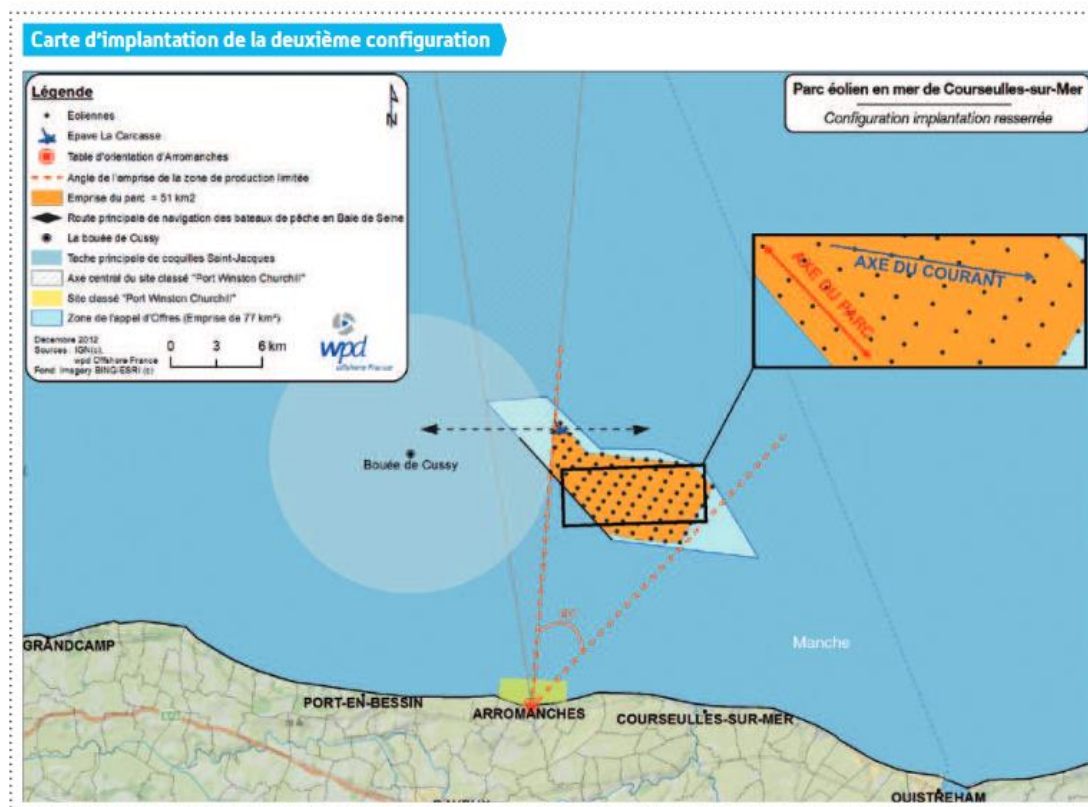
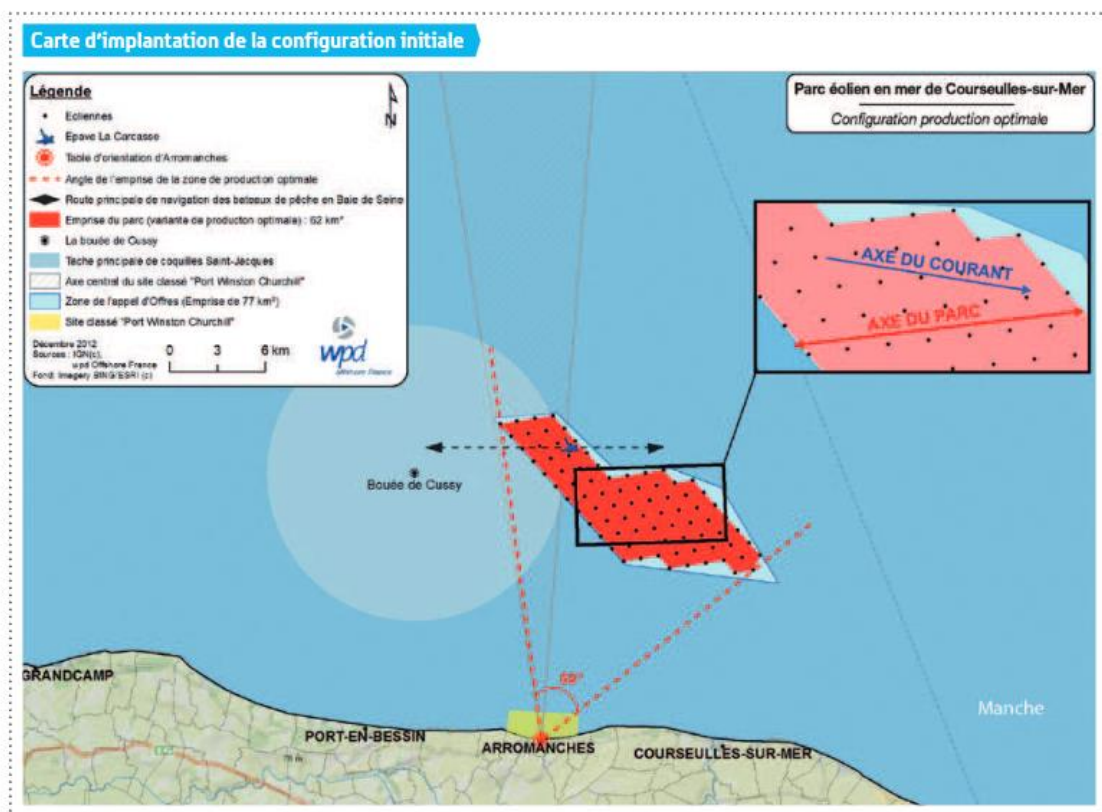


Vue d'ensemble de la séance de Port-en-Bessin

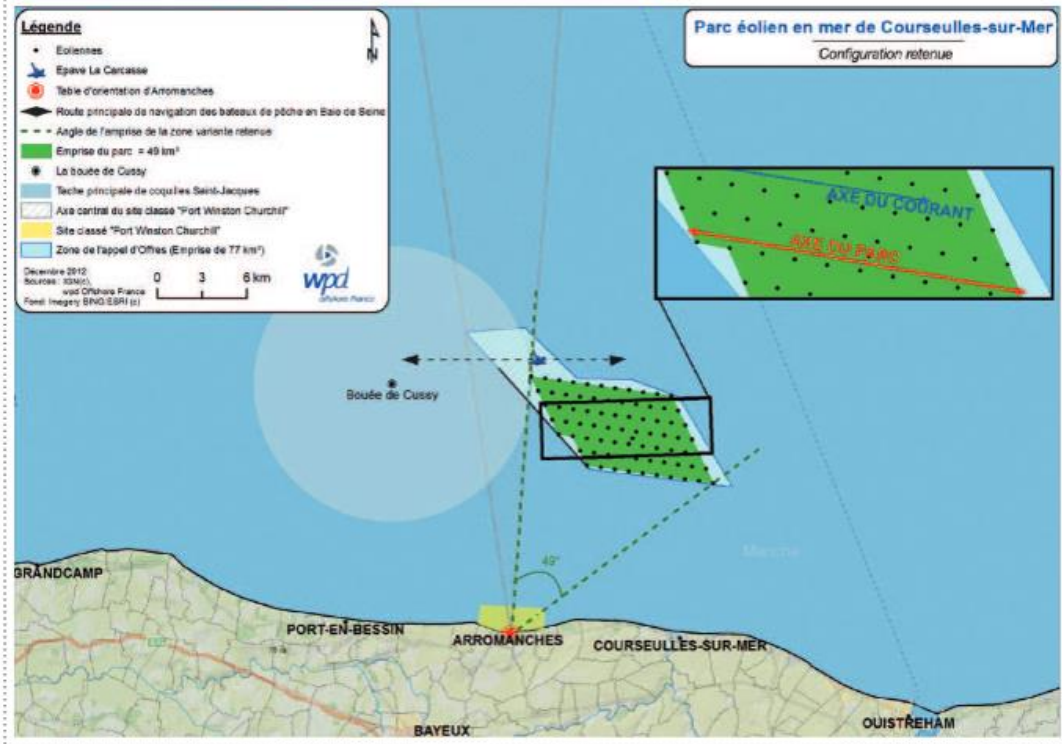
Source : Site internet du débat public, Crédits Agence Franck Castel photographies

Annexe 7 : Présentation du maître d'ouvrage : l'enchaînement des contraintes

Source : Site internet du débat public



Carte d'implantation du projet de parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer



Annexe 8 : Présentation d'un photomontage pour visionnage sur écran d'ordinateur


Source : Site éolienne en mer du calvados - <http://www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/>

Le Projet
Industrie et Emploi
Environnement et études
Concertation
Lettres d'information

Parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer

Courseulles-sur-Mer, Centre Juno Beach (10,2km)

20



Utilisez les flèches haut et bas de votre clavier pour afficher le photomontage suivant au précédent. Les flèches gauche et droite permettent de faire défiler le photomontage. La touche [q] permet de centrer le projet dans la vue. La touche [r] permet l'effacement de la carte. (Vous devez autoriser le javascript).

Photographie

Coordonnées WGS84 : 0° 27,66' E - 49° 20,21' N
 altitude : 5 mètres
 Hauteur d'observation : 1,70 mètres
 Azimut vue panoramique : 271,82°
 Date et heure : 09 août 2012 14:12
 Champ visuel : 60° sur panoramique 180°/225°
 Projection panoramique : cylindrique


Projet

Solenne la plus proche : 320 à 10,20km azimuth 10°
 Solenne la plus éloignée : 120 à 19,50km azimuth 232,2°
 Angle apparent : 51,1°
 Effacement par la couleur barrière :
 0,1m pour l'éolienne la plus proche
 0,7m pour l'éolienne la plus éloignée
 Orientation nacelle : 240°
 Hauteur éolienne des solennes : 173,5m

Environnement

Mesures sur site :
 Température : 19,5°C, humidité 78,8%, pression 1024,9mb
 Azimut et hauteur soleil : 153,7° 55,3°
 Coefficient de marée : 50
 Hauteur d'eau : 5,16m (1923 avant marée haute)
 Port de référence : Courseulles

Vue aérienne



[Retour carte](#)
[Photomontage précédent](#)
[Recentrer](#)
[Photomontage suivant](#)

Annexe 9 : Questionnaire

Laure Bourdier,
CERReV, Pôle Risques,
Université de Caen,
laure.bourdier@unicaen.fr



Questionnaire d'information à l'issue de la journée « Les EMR et Vous ? »

Dans le cadre de ma thèse de doctorat en sociologie (dirigée par Salvador Juan et Frédéric Lemarchand), intitulée « **Socio-Anthropologie des Energies Marines Renouvelables en Basse-Normandie** », je me propose de suivre pendant trois ans tout le processus d'implantation des EMR dans la Région Basse Normandie, en tentant d'identifier les rôles et les interactions entre les acteurs, les soutiens et les oppositions, et les opinions ou représentations qui y sont attachées. Le questionnaire suivant a pour objectif de recueillir votre opinion sur les questions liées au développement des EMR en Basse-Normandie.

Je vous remercie d'avance,

Laure Bourdier

À propos de cette journée...

1. Etes-vous présent-e aujourd'hui dans le cadre de votre travail ? Si non, dans quel cadre ?

.....
.....
.....

2. Comment avez-vous entendu parler de cette journée ?

.....
.....
.....

3. Quel est votre bilan à l'issue de cette journée ? Positif ? Négatif ? Avez-vous appris des choses ? Noué des contacts ? Fait valoir votre point de vue ? Autres ?

.....
.....
.....

4. Quelle était votre idée de la question de l'acceptabilité sociale avant d'assister à cette journée ? L'acceptabilité sociale est-elle importante ou non ? En quoi ? Votre perception de la situation a-t-elle évolué au cours de cette journée ?

.....
.....
.....

5. Dans quel cadre allez-vous utiliser les informations/contacts/autres que vous avez recueillis lors de cette journée ?

.....
.....
.....
.....

6. Etes-vous amené-e à rencontrer régulièrement des personnes qui étaient présentes aujourd'hui ? D'une manière générale, connaissiez-vous des personnes qui étaient présentes aujourd'hui ? Lesquelles ?

.....
.....
.....
.....

7. Pensez-vous que la présence d'autres intervenants/participants aurait pu être souhaitable ? Les personnes concernées par le développement des EMR étaient-elles bien représentées ?

.....
.....
.....
.....

8. Pensez-vous à d'autres éléments qui pourraient avoir un rôle important, et qui sont trop peu ou pas traités par les principaux protagonistes de ces projets (aujourd'hui, comme d'une manière plus générale) ?

.....
.....
.....
.....

9. Pensez-vous que les différentes personnes et les divers organismes concernés par le développement des EMR coopèrent de façon satisfaisante ? Quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent ? Comment pourraient-ils procéder ?

.....
.....
.....
.....

En général, à propos des EMR ...

10. Que pensez-vous des projets d'EMR dans la région ? En France ?

.....
.....
.....
.....
.....

11. Qu'est-ce qui, selon vous, serait susceptible de bien faire fonctionner ces projets EMR ? Ou au contraire, de les faire échouer (ou en tous cas poser problème dans leur réalisation) ?

.....
.....
.....
.....
.....

12. Pensez-vous que le développement des EMR puisse rencontrer des réactions hostiles de la part de certains ? Qui ? Jugez-vous que ces opposants sont suffisamment pris en compte ?

.....
.....
.....
.....

13. Pensez-vous que les obligations fixées par l'appel d'offres concernant l'acceptabilité sociale sont suffisantes ? Ou au contraire trop contraignantes ?

.....
.....
.....
.....

14. Pensez-vous que la mise en place d'un processus de concertation est importante ? Si oui, pour vous, que doit permettre une concertation bien menée ? Quelle forme doit-elle prendre ? Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

15. Pour vous que représente l'implantation d'EMR ?

- Un apport économique
.....
- Une façon de redynamiser la région sur le plan industriel
.....
- Une solution face au changement climatique
.....
- Une alternative
- Un complément au nucléaire
.....
- Autres
.....
.....
.....
.....

18. Veuillez s'il vous plaît indiquer vos :

Sexe : M F

Âge :

Profession :

Lieu et organisation/institution de travail :

Lieu d'habitation :

Dans le but de préciser / développer certaines de vos réponses, accepteriez-vous que je vous contacte ultérieurement? Si oui, merci de me laisser ici vos coordonnées :

Nom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

19. Avez-vous des critiques à formuler sur ce questionnaire ? Si oui, de quelle nature ou relatives à quelle(s) question(s) ?

.....
.....
.....
.....

20. Un dernier mot : souhaitez-vous que je garantisse l'anonymat de vos réponses ?

OUI NON

Souhaitez-vous que je vous envoie un résumé des réponses (si oui, à quelle adresse) ?

NON OUI Adresse :

Je vous remercie de déposer votre questionnaire complété dans l'urne prévue à cet effet au point information dans le hall Aula Magna

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Laure Bourdier

Table des matières

Acronymes	7
Introduction	9
Penser les énergies marines renouvelables à la lumière du nucléaire	14
Positionnement de recherche, recueil de données et méthode	20
Organisation de la thèse	29
Chapitre I : Les énergies marines renouvelables, symbole écologique et objet technique ...	31
1.1. L'énergie : enjeu de la pensée écologiste et de la sociologie des risques	31
1.1.1. Pétrole, gaz et charbon : les grands responsables du réchauffement climatique	32
1.1.2. Le nucléaire : la spécificité française	34
1.1.3. Le nucléaire : une lutte structurante de l'écologie française	36
1.2. Les Renouvelables : argument, symbole et outil de transformation du système énergétique .	39
1.1.4. Un pivot central de la pensée des risques	39
1.2.1. EnR : quelle définition ?.....	42
1.2.2. Les énergies renouvelables : évolutions de la politique énergétique européenne et française à l'histoire complexe	45
1.2.3. EnR et éoliennes : un argument devenu symbole (une solution alternative, un signe pour dire « écologie »).....	49
1.3. Les EMR, nouvelles énergies nouvelles, avec certaines spécificités maritimes	54
1.3.1. Éoliennes en mer et hydroliennes : les EMR « principales » en France	54
1.3.2. Les spécificités « techniques » liées au maritime qui favorisent les grandes entreprises.	56
1.3.3. Les spécificités juridiques : des dispositifs implantés sur terrain public.....	58
1.4. EMR : un objet technique « de pointe ».....	60
1.4.1. Malgré l'aspect « écolo », « naturel », il s'agit de générateurs électriques.....	60
1.4.2. ... Qui viennent s'intégrer au non-humain avec lequel nous entrons en relation.....	62
Conclusion.....	65
Chapitre II : Technocrates et énergies renouvelables : de nouvelles manières de gouverner ?.....	67
2.1. Les EMR et l'hypothèse technocratique	68
2.1.1. Technocratie Et Gouvernamentalité	69
2.1.1.1. Mais qui sont les technocrates ? <i>Technocracy</i> , le pouvoir des ingénieurs.....	69
2.1.1.2. L'intérêt général et l'intérêt national	74
2.1.1.3. La porosité public-privé	78
2.1.1.4. Reproduction de la domination historique, travail permanent de (re)construction de savoir-faire et de légitimité	80
2.1.2. La gouvernamentalité : penser le caractère politique d'une technique qui se présente comme neutre	82
Synthèse d'étape.....	86

2.2. Gouvernamentalité, Acceptabilité, Participation.....	87
2.2.1. L'acceptabilité sociale, un visage de l'instrument sociométrique ?	89
2.2.1.1. L' « acceptabilité sociale » : un usage de plus en plus diversifié ?.....	89
2.2.1.2. L'acceptabilité sociale, entre catégorie de la pratique et catégorie scientifique	95
2.2.1.3. Énergies marines : une prise en compte spécifique de l'acceptabilité ?.....	97
2.2.2. Gouvernamentalité et participation	106
2.2.2.1. La participation : d'un idéal théorique et militant à l'institutionnalisation	106
2.2.2.2. La participation : théorie, champ, dispositifs	108
2.2.2.3. Participation et EnR	110
2.2.2.4. Gouvernamentalité et critiques de la participation	111
2.2.2.5. La Place des chercheurs et chercheuses	115
Conclusion.....	116
Chapitre III : Planification et maintien de la centralité nationale dans le	
développement de projets d'énergies marines renouvelables	119
3.1. Secteur public : planifier, autoriser, inciter	121
3.1.1. ÉTAT.....	121
3.1.2. Agences d'État, entreprises à capital majoritaire État ; autorités administratives	
indépendantes	127
3.2. Secteur privé : investir de nouveaux marchés	134
3.2.1. Énergéticiens	137
3.2.2. Fabricants de machines (industriels)	140
3.2.3. Développeurs et sous-traitants.....	144
3.3. Des structures mixtes.....	146
Conclusion.....	148
Chapitre IV : L'adaptation des territoires aux projets	151
4.1. Collectivités : construire l'attractivité et l'acceptabilité par la mobilisation	151
4.1.1. Une implication progressive : le virage vers la mer	151
4.1.2. SPL ONEM : se fédérer pour peser	155
4.1.3. Université de Caen, acteurs de l'enseignement supérieur	159
4.1.4. Emploi et Formation.....	161
4.1.5 Marketing territorial et communication.....	162
4.2. Acteurs Transversaux et acteurs locaux : mobilisations.....	166
4.2.1. Pêche et sécurité maritimes	171
4.2.2. Associations et groupes militants	174
4.2.3. Élus et collectivités.....	180
4.2.4. Riverains et activités économiques.....	182
4.2.5. Mémoire	183
4.2.6. Recours et actions d'opposition.....	184
Conclusion.....	185

Conclusion.....	186
Chapitre V : Le débat public : un dispositif qui favorise les ingénieurs	189
5.1. La CPDP du projet éolien <i>offshore</i> de Courseulles-sur-Mer : un espace de débat fréquenté mais contraignant, reproduisant différentes inégalités.....	192
5.1.1 Un espace très fréquenté mais un accès à la parole inégal	193
5.1.2. Informer et laisser s’exprimer : définition du débat public par la commission :.....	207
5.1.2.1. Le débat et ses règles.....	209
5.1.2.2. La contrainte de l’appel d’offres	213
5.1.3 L’État, le maître d’ouvrage et les élus définissent le débat public d’une manière proche de celle de la CPDP ; une définition qui soulève des protestations.	214
5.2. Le maître d’ouvrage : hégémonie de la figure de l’ingénieur rendue « participante ».....	220
5.2.1. Le maître d’ouvrage « par lui-même ».....	222
5.2.2. La compétence du maître d’ouvrage pour les autres	224
5.2.3. La bonne volonté du maître d’ouvrage.....	225
5.2.4. Les ingénieurs, les polytechniciens présents dans les esprits.....	226
5.2.5. Un public neutre vis-à-vis du maître d’ouvrage ?	228
5.2.6. La masculinité du Maître d’ouvrage	229
5.3. « Je suis un peu embêtante » : positionnement minoritaire de genre de Claude Brévan dans le débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer	231
5.3.1. Claude Brévan domine l’espace de la parole	232
5.3.2. Une trajectoire biographique minoritaire	236
5.3.3. La position de présidente CPDP : des attendus complexes	244
5.3.4. « Entre soumission et résistance », négociation de l’autorité de présidente.....	248
5.3.5. Les conséquences du positionnement sur le public et les autres participants	255
5.3.6. L’aveu d’ignorance	256
Conclusion.....	259
Chapitre VI : la technicisation du politique comme outil de gouvernement	261
6.1. Le Rayonnement de la France.....	262
6.1.1. Cadrage du débat sur le projet.....	262
6.1.1.1. Présentation du projet.....	263
6.1.1.2. Désamorcer les critiques : le dossier du maître d’ouvrage	268
6.1.1.3. Un débordement hors cadre.....	270
6.1.2. Effort national et impératif industriel : un projet pour la France.....	271
6.1.3. La présence discrète du nucléaire en toile de fond.....	278
6.1.4. Une vision du monde sans concurrence possible	280
6.2. La technique comme moyen de rentrer en relation avec les publics.....	286
6.2.1. Omniprésence des questions d’ingénierie et « éducation » des participants	287
6.2.2. Pêcheurs : entre technicisation et naturalisation.....	292

6.2.3. L'environnement au prisme de l'expertise	300
6.3. Techniciser le paysage ?	304
6.3.1. La mémoire de la guerre comme seule émotion légitime	306
6.3.2. Les photomontages permettent de techniciser le paysage	316
Conclusion	321
Chapitre VII : Acceptabilité sociale : gouvernement par les sciences (sociales) et gouvernement des sciences sociales	325
7.1. En Ordre de Marche : mobiliser les scientifiques pour attirer les industriels	328
7.1.1. La Région recense les universitaires... ..	328
7.1.2.... pour les mobiliser	332
7.1.3. Financements, propriété intellectuelle et conflits d'intérêts	335
7.2. Mobilisation des scientifiques dans le gouvernement des publics	339
7.2.1. La préparation du colloque	339
7.2.2. Un consensus autour de la nécessité de la concertation ?	342
7.2.3. Un rôle pour les sociologues	348
7.2.4. L'étude et les manifestations « scientifiques » comme dispositif d'acceptation	355
7.3. Vers une ingénierisation des sciences humaines ?	357
7.3.1. Une réunion entre scientifiques	357
7.3.2. Défendre la sociologie : des systèmes techniques aux systèmes socio-techniques	363
7.3.3. Phénomènes de cadrage et focalisation sur les acteurs-usagers	366
Conclusion	371
Conclusion Générale	377
Bibliographie	387
Table des illustrations	403
Annexes	404
Table des matières	431